Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 20 novembre 2024

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 20 novembre 2024

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 20 novembre 2024, à 13 h**, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mercredi 20 novembre 2024

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 20 novembre 2024 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 6 novembre 2024.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des dossiers 1243074022 (30.09), 1245548005 (41.05) et 1245929003 (41.06).

Finalement, veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 30.10 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du mercredi 20 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074007

Dépôt du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074003

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1240310004

Dépôt du budget 2025 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1240310003

Dépôt du budget 2025 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service du greffe* - 1240310002

Dépôt du budget 2025 de l'Agence de mobilité durable

30.06 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074017

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074011

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2025)

30.08 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074023

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2025 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.09 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074022

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

30.10 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074009

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2025)

41.02 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074010

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2025)

41.03 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074020

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)

41.04 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1243074014

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025)

41.05 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1245548005

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

41.06 *Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1245929003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074007

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 18:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1243074007

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1318 – 11 décembre 2023 – Adoption du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 1378 –15 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM22 0004 – 20 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM20 1218 – 9 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM19 1250 – 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 1402 – 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-11-16
Annie GAGNÉ Analyste de dossiers	Stéphanie RAULT Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale
Tél : 514 280-0786 **Télécop. :** -	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** -

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Gildas S. GBAGUIDI	Francine LAVERDIÈRE

Directeur - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 451-1839
Approuvé le : 2024-11-17

Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1243074007**
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : **Adopter les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2025
PDI 2025-2034

Crédit photo : Mathieu Sparks, Ville de Montréal

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 20 novembre 2024

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2020 à 2023 ainsi que les données du budget 2024 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2025. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2024 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2024 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2025.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2025-2027 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour maintenir ses infrastructures et développer des milieux de vie durables et inclusifs. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire et en répondant aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

Un budget équilibré de 7,28 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2025 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour servir les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais, à travers six axes clés : la performance organisationnelle, l'habitation, l'itinérance, le centre-ville, les infrastructures et la vision du Montréal de demain.

Répartition des dépenses par activité

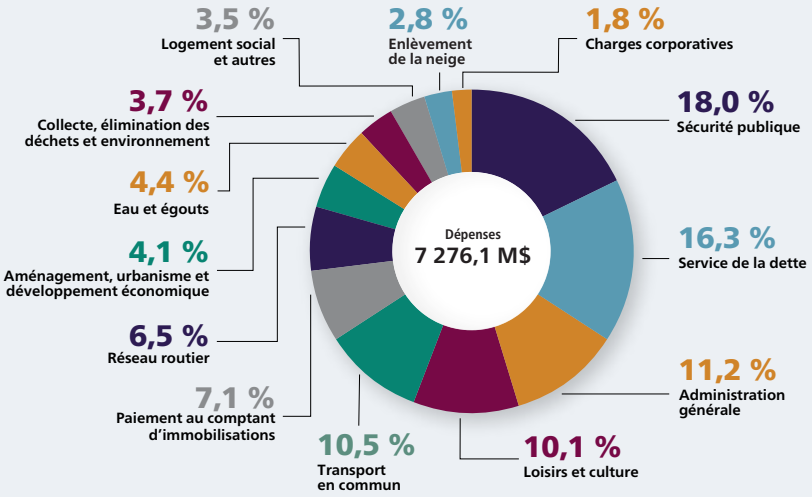

Provenance des revenus

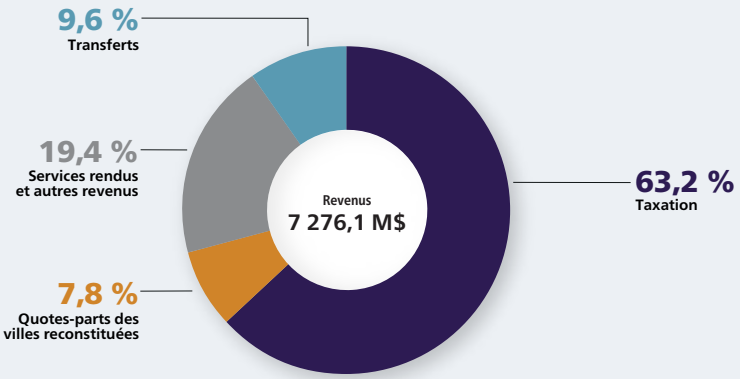

Fiscalité

Pour 2025, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 2,2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ **1,3 %**	Taxe foncière générale
	↑ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ **0,3 %**	Taxes de services
	↑ **0,3 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **2,2 %**		

Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ **1,4 %**	Taxe foncière générale
	↑ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ **<0,1 %**	Taxes de services
	↑ **<0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **1,9 %**		

Un PDI de 24,8 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Investissements par catégorie d'actifs

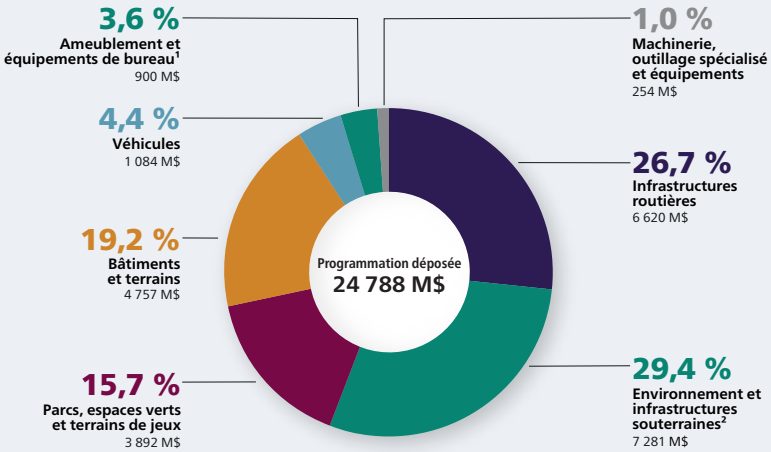

Modes de financement

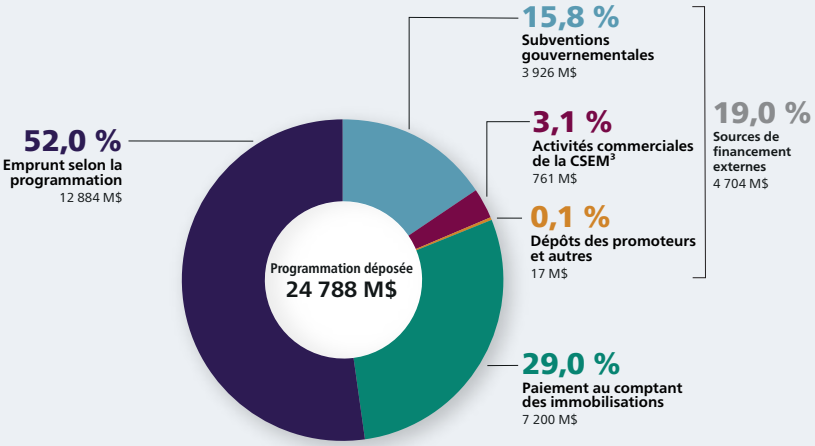

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2025 et PDI 2025-2034

Une métropole à échelle humaine

Faits saillants

Photo couverture : Mathieu Sparks

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G$

Fiscalité locale

15 Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Performance organisationnelle

Habitation

Itinérance

Centre-ville

Infrastructures

Le Montréal de demain

33 Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

40 Gestion de la dette

Mot de la mairesse

C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous présentons le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisation 2025-2034. À la fois rigoureux et ambitieux, ce budget est connecté aux enjeux prioritaires de la métropole, tout en investissant dans son avenir, que nous souhaitons vert, sécuritaire, inclusif et abordable.

En protégeant les services à la population, en ayant le courage de réparer les infrastructures, en continuant d'investir massivement pour préserver l'abordabilité de la métropole et en accélérant la construction de milieux de vie complets, verts, sécuritaires et agréables, la Ville de Montréal démontre une fois de plus qu'elle est tournée vers les besoins immédiats et les aspirations de la population.

Comme dans toutes les grandes métropoles, la crise du logement touche de plus en plus de ménages montréalais et c'est pourquoi la Ville continue de faire de l'habitation l'un de ses principaux chevaux de bataille.

Nos efforts pour lutter contre la crise du logement portent fruit et nous renforcerons les mesures en place. Pour accélérer la construction de logements hors marché, qu'ils soient sociaux ou abordables, partout à Montréal, nous continuerons de dédier des sommes à l'acquisition de terrains et de bâtiments. Nous ajoutons 100 M$, sur les 3 prochaines années, au budget du Service de l'habitation, afin de propulser Loger+, qui vise l'accélération des mises en chantier et l'augmentation de l'offre de logements hors marché. Il s'agit d'un budget historique dédié à l'habitation, qui permettra à la métropole de continuer d'adopter des outils novateurs, efficaces et ambitieux. Pour protéger les logements abordables existants, nous bonifierons également les effectifs dédiés à la salubrité du parc locatif, et nous continuerons d'acquérir des maisons de chambres, qui sont souvent le dernier rempart avant l'itinérance.

Avoir un toit est un droit fondamental, qui est malheureusement hors de portée pour plusieurs personnes. Dans un esprit d'inclusion, et avec une volonté ferme de renforcer la cohésion sociale, la Ville appuiera de nombreux projets en soutien aux personnes en situation d'itinérance, grâce à une enveloppe bonifiée de 50 %.

Nous en sommes convaincus, une collaboration soutenue et renforcée entre tous les acteurs du milieu est la clé pour répondre efficacement aux enjeux liés à l'itinérance et nous assurer que toutes et tous puissent vivre dignement et de façon sécuritaire à Montréal.

Tournée vers l'avenir, la Ville maintiendra son engagement de consacrer de 10 % à 15 % du PDI à des investissements transversaux liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment des infrastructures éponges. Nous continuerons également à faire preuve de courage et de rigueur, en maintenant la cadence accélérée de la mise aux normes des infrastructures souterraines.

En limitant les embauches et en poursuivant sa révision des programmes, la Ville de Montréal continuera de mettre chaque dollar là où ça compte, tout en bâtissant des milieux de vie complets pour la population. Nous continuerons de construire de nouvelles infrastructures dans les quartiers, d'offrir des activités variées aux jeunes et aux familles, tout en demeurant une destination touristique et économique incontournable.

Je suis confiante que ce budget permettra d'ancrer davantage la métropole dans le 21e siècle et à la préparer pour l'avenir. Nous poursuivrons ainsi notre travail pour consolider l'attractivité du centre-ville et saisir toutes les occasions pour favoriser le développement économique aux quatre coins de la métropole. De plus, nous célébrerons et renforcerons son identité comme métropole francophone des Amériques, en faisant rayonner sa vitalité culturelle et la personnalité unique de Montréal.

Ce budget, mon huitième, sera mon dernier. Cela aura été un grand honneur d'avoir contribué à transformer Montréal pour en faire une métropole mieux préparée à relever les défis de demain. Ensemble, nous bâtissons une ville inclusive, prospère et résiliente, une ville qui a beaucoup à offrir, et dont nous pouvons toutes et tous être très fiers.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

C'est dans un esprit de rigueur et d'équité que nous avons préparé le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal, mon premier depuis que j'occupe la fonction de président du comité exécutif.

Ce budget, sous le signe de l'efficacité, reflète notre souci d'utiliser de manière optimale les fonds publics et de consolider les finances de la métropole, tout en continuant d'investir de manière consciencieuse dans les priorités que nous partageons avec la population montréalaise.

Dans un contexte économique empreint de défis, la Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces, de qualité et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage à poursuivre la révision de l'ensemble de ses activités et de ses programmes afin de générer des économies récurrentes, estimées à 200 M$ sur le long terme, et d'améliorer la performance de ses activités.

En 2025, l'augmentation des charges fiscales qui relèvent des décisions du conseil municipal sera limitée à 1,8 %. De plus, le budget 2025 ne prévoit aucune augmentation du nombre de postes à la Ville centre. Nous réaliserons l'ensemble de nos missions avec les mêmes effectifs en 2025 que nous avions en 2024, même si nous avons ajouté des ressources en lien avec la salubrité des logements et la sécurité urbaine, des domaines que nous considérons prioritaires. Pour y parvenir, nous allons procéder à certains resserrements, qui permettront de compenser ces embauches.

Notre administration continue de gérer ses finances de façon responsable. Ainsi, Montréal poursuit sa stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 475 M$ cette année, et la Ville est en bonne voie d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027.

Le programme décennal d'immobilisations, qui totalise 24,8 G$, permet de faire face à des décennies de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Plus particulièrement, 6,56 G$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599 M$ en 2025, alors que 6,62 G$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 550 M$ en 2025. D'autre part, la Ville compte investir 4,76 G$ dans la prochaine décennie pour assurer le maintien de ses bâtiments et terrains, de même que pour le développement de nouveaux projets.

Afin de soutenir les arrondissements dans l'offre de services à la population, les transferts de la Ville centre pour 2025 seront indexés de 1,8 % par rapport à ceux de 2024.

Les organismes à but non lucratif contribuent grandement au bien-être de la population. Au cours des dernières années, ils ont dû redoubler d'efforts sans toujours pouvoir compter sur des revenus à la hauteur des besoins. Afin de reconnaître leur contribution exceptionnelle, nous avons décidé d'abolir la compensation financière que les organismes bénéficiant d'une exemption de taxes octroyée par la Commission municipale du Québec devaient verser à la Ville. Cela représente une somme estimée à 10,5 M$ par année, qui demeurera dans les coffres d'organismes culturels, de sports et loisirs ou encore d'organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, leur permettant ainsi de réinjecter ces sommes au service de la population.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime un engagement profond, celui de mettre les fonds publics au service des priorités de la population et d'assurer une administration publique rigoureuse et performante. Nous investissons pour faire face à nos défis actuels, mais aussi pour l'avenir, en assumant pleinement nos responsabilités et en refusant de léguer nos problèmes d'infrastructures vieillissantes aux générations futures.

Le président du comité exécutif,

Luc Rabouin

Mot du directeur général

À mi-chemin dans le déploiement de notre Plan stratégique Montréal 2030, nous sommes déterminés à concrétiser cette vision d'avenir ambitieuse, inspirée par les citoyennes et les citoyens et les membres du personnel qui ont participé à son élaboration. Nous mènerons à terme cet important projet tout en relevant les défis budgétaires, sociaux et climatiques auxquels notre métropole et sa population sont confrontées, et en tenant compte de la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais.

Dans ce contexte, nous déposons un budget responsable, qui mise notamment sur l'amélioration de l'efficacité des services à la population et la performance organisationnelle.

Nous poursuivrons la révision des activités et des programmes, amorcée en 2023, une démarche qui permet de revoir la pertinence de nos activités et d'optimiser nos pratiques. Cet exercice contribue également à renforcer et maintenir une gestion exemplaire de nos finances; nous anticipons des gains d'efficacité et des économies de 200 M$ à long terme, dont 29,3 M$ en 2025.

Au cours de la prochaine année, nous limiterons les embauches. À cette fin, le budget présenté ne prévoit aucune augmentation des effectifs des services centraux. Nous sommes aussi déterminés à contrôler les coûts qui découlent des conventions collectives et de leur renouvellement, dans le respect de notre cadre financier.

L'entretien des infrastructures demeurera une priorité, plus particulièrement du côté de l'eau, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que du réseau routier. Nous poursuivrons également nos efforts pour adapter notre territoire aux effets des changements climatiques.

Je suis très fier de pouvoir compter au quotidien sur une fonction publique municipale mobilisée et engagée à contribuer à la réalisation de nos ambitions et à répondre aux besoins de la population.

Le directeur général de la Ville de Montréal,

Benoit Dagenais

Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

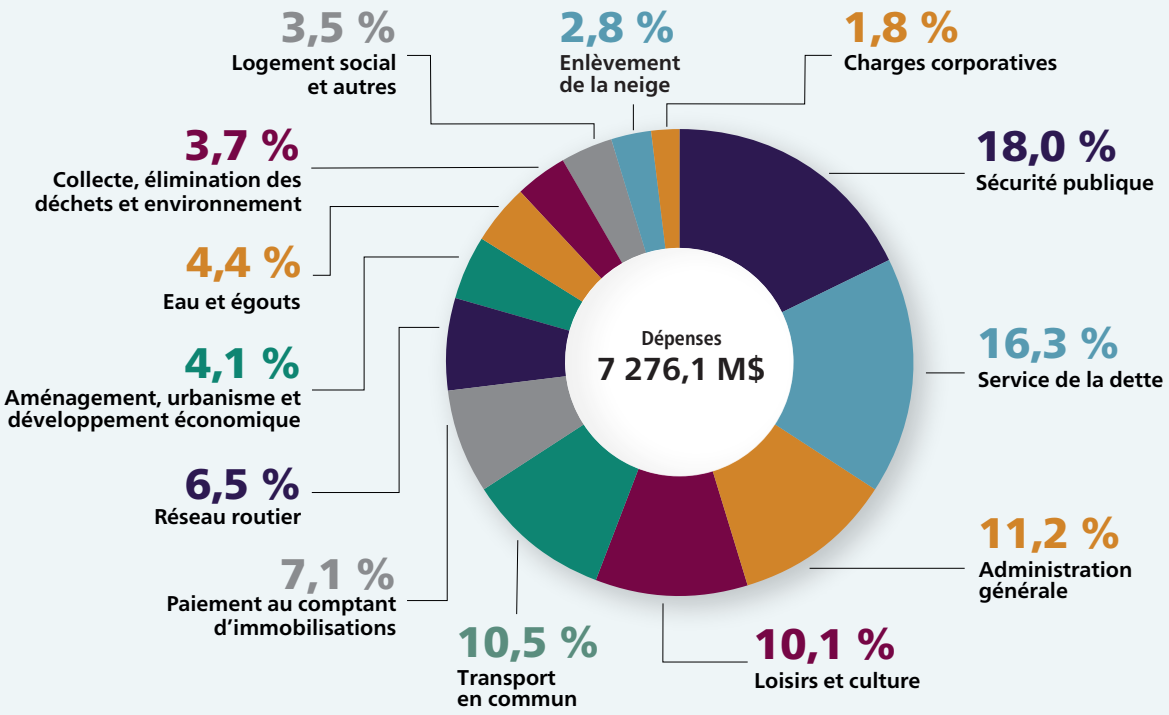

Provenance des revenus

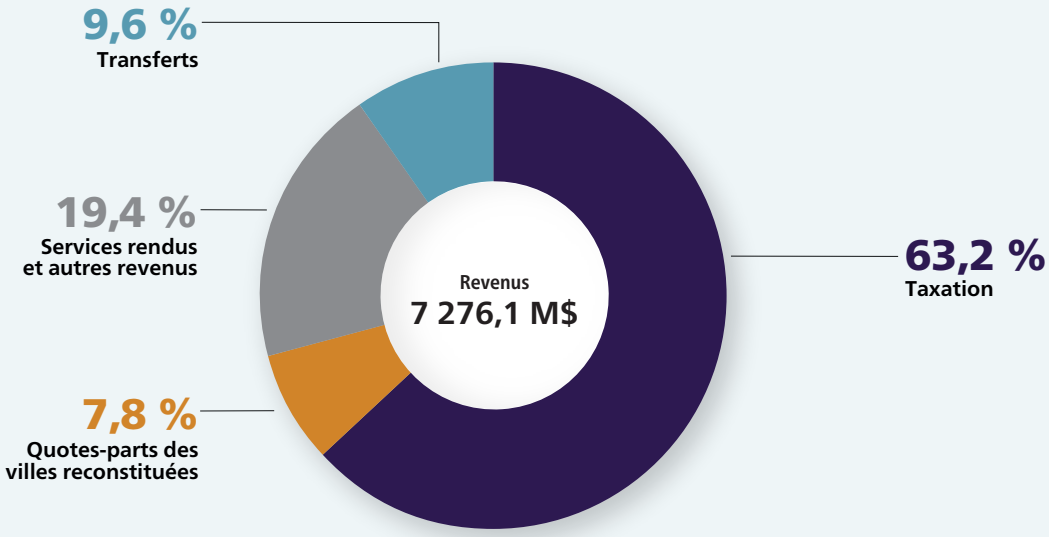

Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2025, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 1,8 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui se situe au niveau de l'inflation entre août 2023 et août 2024 pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 1,4 % au niveau de la taxe foncière générale et de 0,4 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 3,3 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5,3 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2025 sont de 2,2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	⬆ **1,3 %**	Taxe foncière générale
	⬆ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆ **0,3 %**	Taxes de services
	⬆ **0,3 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **2,2 %**		

Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	⬆ **1,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆ **<0,1 %**	Taxes de services
	⬆ **<0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **1,9 %**		

1 Inflation annuelle observée en date du 31 août 2024, Institut de la statistique du Québec.

La Ville de Montréal soutient les organismes à but non lucratif propriétaires en abolissant les compensations à la hauteur de 10,5 M$

Les organismes à but non lucratif (OBNL) étant propriétaires des immeubles dans lesquels ils exercent leurs activités et détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption des taxes municipales. En conformité avec l'encadrement juridique de la Ville, une compensation financière était exigée de ces organismes pour défrayer une partie des services municipaux utilisés.

À partir de l'exercice financier 2025, ces OBNL n'auront plus à payer cette compensation financière à la Ville de Montréal, résultant en un soutien financier récurrent de 10,5 M$ de la part de la Ville.

Les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis seront augmentées

Suivant la sanction du PL 39[2] en décembre 2023, les municipalités du Québec ont la possibilité d'augmenter les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis, incitant leurs propriétaires à utiliser de manière plus efficace leurs terrains. Ainsi, la Ville haussera les taux des terrains vagues, les faisant passer de l'équivalent du double du taux de base à quatre fois le taux de base.

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 566 $	18 414 $
Taxes spéciales	4 026 $	3 861 $
Taxes d'arrondissement	716 $	716 $
Total	**27 308 $**	**22 991 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 317 $) (16 %)**	

2 *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2025

Indice (2015=100)

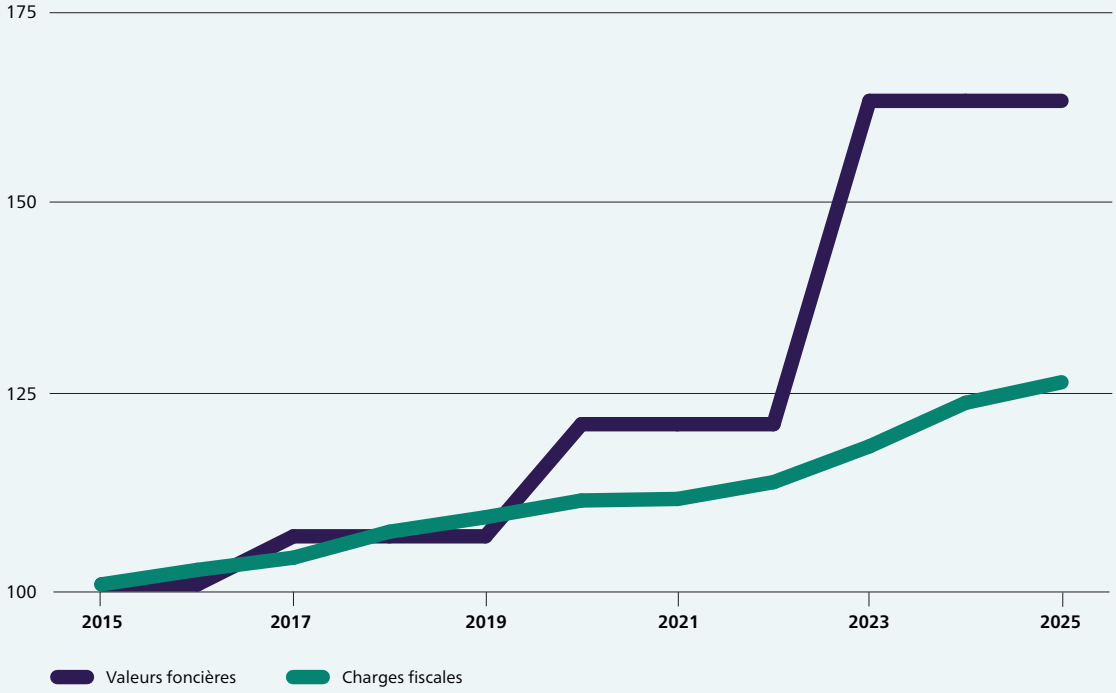

Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2025

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

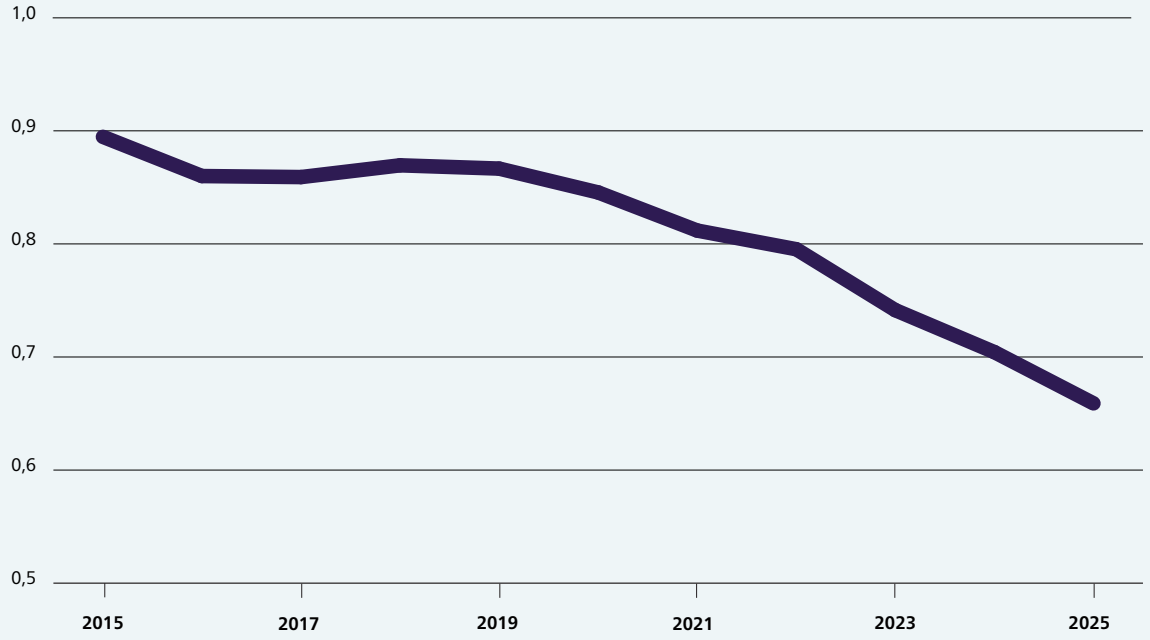

Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales						
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**2,0 %**
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,2 %	1,0 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,9 %**
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,8 %**
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,3 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**1,7 %**
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	1,3 %	**1,9 %**	**3,4 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,3 %	0,5 %	**0,8 %**	**3,1 %**
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	0,6 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,4 %**	0,2 %	0,4 %	**0,6 %**	**1,9 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**4,1 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**2,8 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	0,3 %	**0,5 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,1 %	(0,1 %)	**(0,0 %)**	**1,7 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	**1,1 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**2,0 %**
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,3 %**
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	**(0,2 %)**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**0,2 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,4 %**
Ville de Montréal	**1,3 %**	**(<0,1 %)**	**0,4 %**	**1,6 %**	**0,3 %**	**0,3 %**	**0,6 %**	**2,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,5 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**1,4 %**
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,3 %	**0,3 %**	**5,9 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,2 %**
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	**9,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,6 %**
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**2,3 %**
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	**1,3 %**	0,0 %	0,2 %	**0,3 %**	**1,5 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	**4,8 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,9 %**
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	**5,1 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**5,4 %**
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	**4,3 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,4 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	**1,7 %**	(0,0 %)	0,1 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	**4,9 %**	0,1 %	0,2 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,1 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	**7,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**7,7 %**
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**5,8 %**
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,4 %**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	**(3,1 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(3,1 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,7 %**
Ville de Montréal	**1,4 %**	**(<0,1 %)**	**0,4 %**	**1,8 %**	**< 0,1 %**	**< 0,1 %**	**0,1 %**	**1,9 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G$, la Ville de Montréal s'engage dans le maintien de ses infrastructures et le développement de milieux de vie durables et inclusifs. Elle est plus que jamais déterminée à faire preuve d'une grande rigueur budgétaire et à répondre aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

Cibler six thématiques prioritaires

Le budget 2025 et le PDI 2025-2034 servent les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais à travers six thématiques clés :

1. **La performance organisationnelle,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
2. **L'habitation,** pour répondre à la crise du logement, favoriser le développement et la protection de logements hors marché, et accélérer les mises en chantier.
3. **L'itinérance,** pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, dans un contexte de crise des vulnérabilités.
4. **Le centre-ville,** pour renforcer l'attractivité du cœur économique de Montréal, en misant sur ses forces et en appuyant les efforts de ceux et celles qui contribuent à son essor.
5. **Les infrastructures,** pour poursuivre le déploiement du plan de maintien des actifs, ainsi que leur développement, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.
6. **La vision du Montréal de demain,** pour bâtir une ville à échelle humaine, inclusive, résiliente, et axée sur la mobilité et la nature.

Photo : Henry MacDon - Tourisme Montréal

Performance organisationnelle

La Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage également à optimiser sa gestion des ressources, pour générer des économies récurrentes et améliorer sa performance organisationnelle.

Photo : Mathieu Sparks

Poursuivre la revue des activités

En 2025, la Ville maintiendra la revue de ses activités et programmes, une démarche entreprise en 2023. Cet exercice rigoureux permet d'explorer diverses pistes d'amélioration et engendre ainsi des gains d'efficacité. En scrutant ses activités, la Ville vise à les optimiser, tout en les alignant davantage sur son plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités organisationnelles. Elle assurera une gestion axée sur les résultats, et poursuivra la réalisation des projets et des initiatives issues du plan stratégique Montréal 2030.

Sur le volet financier, les résultats et effets de la revue des activités se feront progressivement sentir dans le temps. Ainsi, les économies nettes anticipées à long terme sont de l'ordre de 200 M$, dont 29,3 M$ dès 2025.

Contrôler les embauches

La Ville limitera ses embauches, afin de restreindre la hausse de sa masse salariale. Elle n'augmentera donc pas les effectifs de ses services centraux en 2025. Elle demeurera engagée à assurer une prestation de services de qualité, adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens, et le fera en prenant soin de déployer les ressources appropriées aux bons endroits. Cet exercice de rationalisation permettra de compenser les embauches nécessaires pour répondre aux priorités.

Renforcer les équipes du SPVM

La Ville continuera à déployer sur le terrain des équipes de police représentatives des communautés desservies. L'intention reste la même : offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires.

L'embauche de policières et de policiers a été priorisée, afin d'atteindre l'objectif d'augmenter de 225 ressources l'effectif policier du SPVM.

Habitation

La crise du logement touche de plus en plus de gens, à Montréal comme ailleurs. En 2025, la Ville intensifiera ses efforts pour accélérer les mises en chantier et accroître l'ensemble de l'offre résidentielle. Afin de préserver l'abordabilité et l'attractivité de la métropole, elle mettra en œuvre sa stratégie Loger+, qui vise l'atteinte d'une cible de 20 % de logements hors marché d'ici 2050.

Afin de réaliser ses ambitions et d'appuyer le déploiement de sa stratégie Loger+, la Ville a bonifié le budget du Service de l'habitation de 100 M$ pour les trois prochaines années. Ceci représente un investissement historique qui permettra d'accroître l'offre de logements hors marché à Montréal, de protéger le parc de logements et les locataires, tout en soutenant les promoteurs communautaires et privés.

Loger+

La Ville a réservé pour 2025 une nouvelle enveloppe de 38,2 M$, pour conclure des partenariats stratégiques, afin de soutenir le développement de projets d'habitations hors marché. Pour faciliter et accélérer la réalisation de tels projets sur des sites lui appartenant déjà, la Ville a récemment annoncé de nouvelles modalités au sujet de sa politique de cession de terrains et d'immeubles municipaux à des fins d'habitation.

Toujours dans l'optique d'accroître l'offre de logements hors marché, la Ville poursuivra ses initiatives d'acquisition d'immeubles stratégiques, en exerçant notamment son droit de préemption. Pour ce faire, elle prévoit investir 566,7 M$ dans les 10 prochaines années. En 2024, 11 immeubles ont ainsi été acquis, ce qui représente 518 logements. Par ailleurs, cinq immeubles ont été cédés à des organismes d'habitation, pour un total de 343 unités.

Deux autres projets phares continueront sur leur lancée en 2025 : l'entente de collaboration avec la Société de développement Écoquartier Louvain pour la vente et la construction de neuf lots à usage résidentiel et mixte, avec un potentiel de 1 000 logements hors marché, ainsi que les travaux du Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome (GALOPH), afin de créer, à terme, 20 000 nouveaux logements sur le site de l'Hippodrome et ses alentours.

Par ailleurs, des mesures d'accélération spécifiques viseront à simplifier les processus d'approbation et le cadre réglementaire. La première initiative, une cible de 120 jours maximum pour l'émission de permis de construction et de transformation pour les projets immobiliers de plein droit, sera déployée à l'échelle de la Ville dès le 1er janvier 2025.

Acquisition d'immeubles pour développer des logements hors marché (sociaux et abordables)
566,7 M$ au PDI 2025-2034

Stratégie Loger+
100 M$ sur 3 ans, dont 33 M$ au budget 2025

Protéger+

En 2025, la Ville se mobilisera pour améliorer la qualité du parc immobilier et protéger les locataires. Elle va notamment intensifier l'approche Propriétaire responsable, qui vise à agir en amont pour améliorer le quotidien des locataires. La Ville embauchera ainsi neuf personnes supplémentaires au Service de l'habitation, qui seront dédiées aux enjeux d'insalubrité. Une nouvelle équipe sera d'ailleurs créée pour réaliser l'inspection préventive de 8 000 bâtiments comprenant près de 130 000 logements d'ici cinq ans. En coordination avec ce volet préventif, l'équipe de salubrité régulière du Service de l'habitation poursuivra ses efforts pour inspecter 3 500 logements en 2025.

D'autre part, dans le but d'amplifier les efforts en matière d'inspection et de favoriser la prévention des incendies, neuf ressources additionnelles seront allouées à la prévention incendie et s'ajouteront aux 24 ressources octroyées en 2024 au Service de sécurité incendie de Montréal.

Par ailleurs, la Ville renforcera son appui à différents organismes de défense des droits des locataires en déployant, dès 2025, un soutien financier de 500 000 $ par an sur 3 ans. Elle renouvellera également son Opération 1er juillet, en offrant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger.

Approche Propriétaire responsable
3 M$ d'ici 2027 et embauche de 9 personnes en 2025

Opération 1er juillet
3,5 M$ au budget 2025

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 500 K$ au budget 2025

Photo : Mathieu Sparks

Itinérance

Face à l'ampleur de la crise des vulnérabilités, la Ville continuera à déployer des efforts importants pour répondre aux enjeux qui dépassent son champ d'action. Bien que la question de l'itinérance touche plusieurs acteurs gouvernementaux, la Ville de Montréal est déterminée à assumer pleinement son rôle, dans les limites de son périmètre d'action. Elle se mobilisera ainsi pour soutenir les organismes communautaires, et le réseau de la santé et des services sociaux, tout en tenant compte des préoccupations de la population, afin que chaque personne puisse vivre de façon digne et sécuritaire à Montréal.

Renforcer le soutien financier

Déterminée à appuyer les organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale, et consciente des demandes et des besoins grandissants, la Ville bonifiera son soutien financier de 3,3 M$, le portant à près de 10 M$.

Dès 2025, les OBNL œuvrant en itinérance, propriétaires de leur immeuble et qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec, bénéficieront d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée. La Ville estime que c'est un répit supplémentaire de plus de 1 M$ qu'elle offre à ces organismes déjà exempts de la taxe foncière. Ce répit financier leur permettra de rediriger ces sommes vers des services directs auprès des populations vulnérables.

Sortir les gens de la rue

Dans le but de prévenir l'itinérance, la Ville continuera à protéger des maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis.

Depuis 2022, elle a assujetti au droit de préemption 104 lots de maisons de chambres et en a acquis 9, ce qui représente 138 chambres au total. En 2025, la Ville restera à l'affût afin de saisir les meilleures opportunités pour en préserver davantage.

Par ailleurs, l'entente majeure établie entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) permettra de construire 300 logements destinés à des personnes à risque ou en situation d'itinérance d'ici 2027.

En parallèle, un projet pilote d'habitations modulaires avec accompagnement sera lancé en 2025. Cette initiative innovante visera, dans un premier temps, le déploiement de 60 unités d'habitation qui hébergeront, de manière transitoire, des personnes en situation d'itinérance en attente d'un logement social.

Photo : Mathieu Sparks

Photo : Mathieu Sparks

Favoriser l'inclusion et la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, sera déployée à travers les 19 arrondissements de la Ville. Sa mission : apaiser les situations de conflit ou de détresse dans l'espace public, en assurant une présence sur le terrain 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Enfin, le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) permettra d'encourager diverses initiatives à l'intention des personnes vulnérables et marginalisées. Les projets cibleront des quartiers qui cumulent des vulnérabilités sociales et économiques, en se basant sur l'indice d'équité des milieux de vie.

Appui aux organismes œuvrant en itinérance
9,8 M$ au budget 2025

Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ en 2025

ÉMMIS
10 M$ au budget 2025, dont 5 M$ de subvention du ministère de la Sécurité publique

Unités modulaires d'habitation avec accompagnement
60 unités en 2025

Construction de logements destinés aux personnes à risque ou en situation d'itinérance
300 logements d'ici 2027

Consultation de l'OCPM

En 2025, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), mandaté par la Ville de Montréal, poursuivra sa vaste consultation, afin d'examiner les conditions nécessaires pour assurer la meilleure intégration possible des ressources pour les personnes en situation d'itinérance.

L'exercice vise à ouvrir un dialogue de société et à donner la parole à tous les citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux en situation d'itinérance.

Alors que la crise de l'itinérance prend de l'ampleur et que les organismes communautaires subissent une pression croissante, la Ville souhaite utiliser cette démarche publique pour recenser les bonnes pratiques et élaborer collectivement des solutions.

Centre-ville

La Ville est déterminée à agir pour accroître l'attractivité du centre-ville, moteur économique et cœur culturel du Québec. La Stratégie centre-ville 2030, lancée en 2024, a ainsi été pensée pour une expérience renouvelée, inclusive et vibrante, en toute saison et à toute heure de la journée.

En 2025, dans un contexte de crise des vulnérabilités et d'enjeux économiques, la Ville misera sur les forces du centre-ville, tout en consolidant les acquis des dernières années. Plus que jamais, elle souhaite inviter les gens à choisir le centre-ville de Montréal comme lieu de vie, de travail, d'études, de magasinage, de loisirs et de divertissement.

Elle appuiera de nombreuses initiatives qui visent à augmenter l'achalandage, et intensifiera sa collaboration avec les sociétés de développement commercial (SDC), les commerçants et les organismes culturels, pour favoriser le dynamisme du centre-ville et encourager la créativité sous toutes ses formes.

La Ville consacrera également des efforts soutenus à la propreté, à la gestion des chantiers et à la sécurité urbaine. À cet effet, elle allouera un budget supplémentaire de 4 M$ à la propreté du centre-ville et des principales artères de la métropole.

Et parce que l'expérience unique du centre-ville passe par la culture, elle bonifiera son soutien aux nombreux festivals et événements culturels qui s'enchaîneront tout au long de l'année. Une somme additionnelle de 1 M$ y sera attribuée, pour un total de 8,2 M$ en 2025. Par ailleurs, la programmation hivernale 2024-2025 s'étendra du temps des Fêtes jusqu'au mois de mars, pour célébrer la créativité montréalaise, par le biais d'événements et d'activités aux accents nordiques, festifs et lumineux.

Pour renforcer la vitalité de la métropole à toute heure, la Politique de la vie nocturne montréalaise sera déployée en 2025, et proposera une expérience inspirante, créative et inclusive. En outre, la Ville de Montréal augmentera de 2,5 M$ l'enveloppe dédiée à son programme d'insonorisation des salles de spectacles, afin qu'il soit offert à davantage de salles.

Avec l'adoption de sa Stratégie centre-ville 2030, la Ville réitère son ambition de faire de son centre-ville, le plus beau et le plus vert en Amérique du Nord. Sur 10 ans, elle prévoit investir 1 G$ dans les infrastructures, pour développer ce secteur incontournable de Montréal.

Afin de bonifier les nombreuses initiatives prévues pour le centre-ville, une enveloppe supplémentaire de 10 M$ sera consacrée à la Stratégie centre-ville en 2025.

Enfin, de nombreux secteurs du centre-ville seront mis à l'honneur en 2025, dont :

- la Place des Montréalaises, environnement de verdure, de rassemblement et de réflexion, qui reliera le centre-ville au Vieux-Montréal et dont l'inauguration aura lieu au printemps;
- la rue Sainte-Catherine, qui sera réaménagée d'est en ouest, pour améliorer l'expérience de magasinage, de divertissement et de mobilité;
- le Quartier latin, avec le développement d'un projet immobilier sur le site de l'Îlot Voyageur Sud.

Programmation hivernale
1,2 M$ au budget 2025

Soutien aux festivals
8,2 M$ au budget 2025

Politique de la vie nocturne montréalaise
3 M$ sur 3 ans, soit 1 M$ au budget 2025

Renforcement des opérations de propreté
4 M$ au budget 2025

Rue Sainte-Catherine Ouest
420,9 M$ au PDI 2025-2034

Rue Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI d'ici 2030

Photo : Benoît Rousseau - FIJM

Infrastructures

Consciente des impacts de la crise climatique et de la nécessité de préserver ses actifs, la Ville réitère ses priorités : entretenir les infrastructures de l'eau, les bâtiments et équipements publics, ainsi que le réseau routier. Elle s'engage également à améliorer la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes.

Photo : Mathieu Sparks

Optimiser les infrastructures de l'eau

Dans une volonté de poursuivre les efforts requis pour rattraper le déficit historique de maintien des actifs de l'eau, la Ville consacrera dans les dix prochaines années plus de 6,6 G$ à ses infrastructures, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Elle accordera une attention particulière à l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'aux réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie. Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, la plus grosse unité d'ozonation au monde, se poursuivront.

Les bénéfices de ces projets d'envergure sont nombreux : diminution des risques pour la santé publique, protection et restauration de la faune et des milieux aquatiques du fleuve Saint-Laurent, réduction significative des émissions de GES, et valorisation des matières résiduelles.

Enfin, la Ville lancera sa stratégie montréalaise de l'eau, dans le but d'aligner les priorités de l'ensemble des acteurs montréalais en matière de gestion de l'eau et d'adaptation à la crise climatique.

Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts
2,6 G$ au PDI 2025-2034

Station d'épuration
250,2 M$ au PDI 2025-2034

Usines d'eau potable
398,1 M$ au PDI 2025-2034

Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
543,3 M$ au PDI 2025-2034

Atténuer les effets des pluies intenses

Consciente de la crise climatique et des enjeux liés aux épisodes de fortes pluies, la Ville poursuivra la mise en œuvre du plan d'action sur la résilience face aux inondations. En complément de ses investissements dans les infrastructures souterraines, elle continuera à bâtir des aménagements de surface, pour diriger les eaux de pluie vers des zones de moindre impact.

La Ville a d'ores et déjà bonifié son plan directeur de drainage, afin d'adapter le réseau primaire d'égouts à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies. D'autre part, elle construira davantage d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes. En plus d'absorber et de drainer l'eau de pluie lors de précipitations abondantes, ces aménagements de surface, aussi appelés parcs et rues éponges, ont l'avantage d'ajouter de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, tout en offrant de nombreux bénéfices sur le plan économique, social et écologique. Grâce à cette stratégie d'adaptation à la crise climatique, Montréal rejoint le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Infrastructures naturelles et hybrides
160,6 M$ au PDI 2025-2034

Plan directeur de drainage
698,7 M$ au PDI 2025-2034

Photo : Mathieu Sparks

Le budget climat : transposer les objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées

Soucieuse de prendre en compte l'impact climatique et environnemental dans toutes ses décisions, la Ville poursuivra le déploiement du budget climat, lancé l'an dernier.

Par ailleurs, elle maintiendra son engagement à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Le budget climat, c'est :

- Un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques au processus budgétaire
- Un moyen d'arrimer les dépenses de la Ville à ses engagements climatiques
- Un cadre pour cibler quelles actions climatiques sont nécessaires

Bonifier la vie de quartier

En 2025, la Ville allouera des sommes importantes à l'entretien et au développement de ses infrastructures et installations municipales, en particulier ses actifs culturels, sportifs et de loisirs.

Parmi les projets phares, citons : le Complexe sportif Claude-Robillard, le Complexe récréatif Gadbois et la construction de quatre nouveaux complexes aquatiques intérieurs. Certains bâtiments municipaux, comme des casernes de pompiers, des installations aquatiques, des marchés publics et des arénas, bénéficieront également de travaux de rénovation ou d'entretien.

Du côté des bibliothèques, des centres culturels et des maisons de la culture, la planification et les travaux se poursuivront, afin d'offrir des environnements accueillants et accessibles. Les efforts seront mis sur les bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Yves-Ryan à Montréal-Nord, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi qu'à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dix maisons de la culture bénéficieront également de mises à niveau, et les projets de maisons de la culture à Rosemont–La-Petite-Patrie, Ahuntsic–Cartierville et Lachine suivront leur cours. En parallèle, les travaux de trois projets d'espaces culturels mixtes progresseront.

Enfin, sur le plan de l'accessibilité universelle, la Ville reste déterminée à faire de Montréal une métropole accessible et inclusive, où chaque personne peut exercer ses droits et réaliser ses activités quotidiennes de façon autonome et sans entrave, quelles que soient ses capacités. Elle poursuivra ainsi l'aménagement de bâtiments, de lieux publics et d'infrastructures accessibles.

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux
30 M$ au PDI en 2025

Programme d'aménagement urbain inclusif
56,4 M$ au PDI 2025-2034

Complexe sportif Claude-Robillard
126,9 M$ d'ici 2029

Centre Gadbois
112 M$ d'ici 2029

Mise aux normes d'installations aquatiques
174,1 M$ au PDI 2025-2034

Mise aux normes de quatre arénas
50 M$ d'ici 2028

Entretien des actifs sportifs, culturels et de loisirs
885 M$ au PDI 2025-2034

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture[3]
420,5 M$ au PDI 2025-2034

3 Les arrondissements participent également au financement.

Réduire les entraves

À la suite du Sommet sur les chantiers, et conformément aux engagements de la Charte montréalaise des chantiers, la Ville a mis en place divers projets destinés à faciliter les déplacements et à limiter les entraves. Ces nombreuses initiatives, qui incluent de nouvelles obligations pour les détenteurs de permis d'occupation du domaine public, se poursuivront en 2025.

Présente sur le terrain 7 jours sur 7, l'Escouade mobilité continuera à favoriser une mobilité durable, en veillant au respect des exigences liées aux travaux et chantiers de construction. Elle intervient notamment pour retirer des entraves de la voie publique, améliorer la circulation et renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.

Photo : Mathieu Sparks

Coup d'œil sur quelques projets d'infrastructures et équipements phares

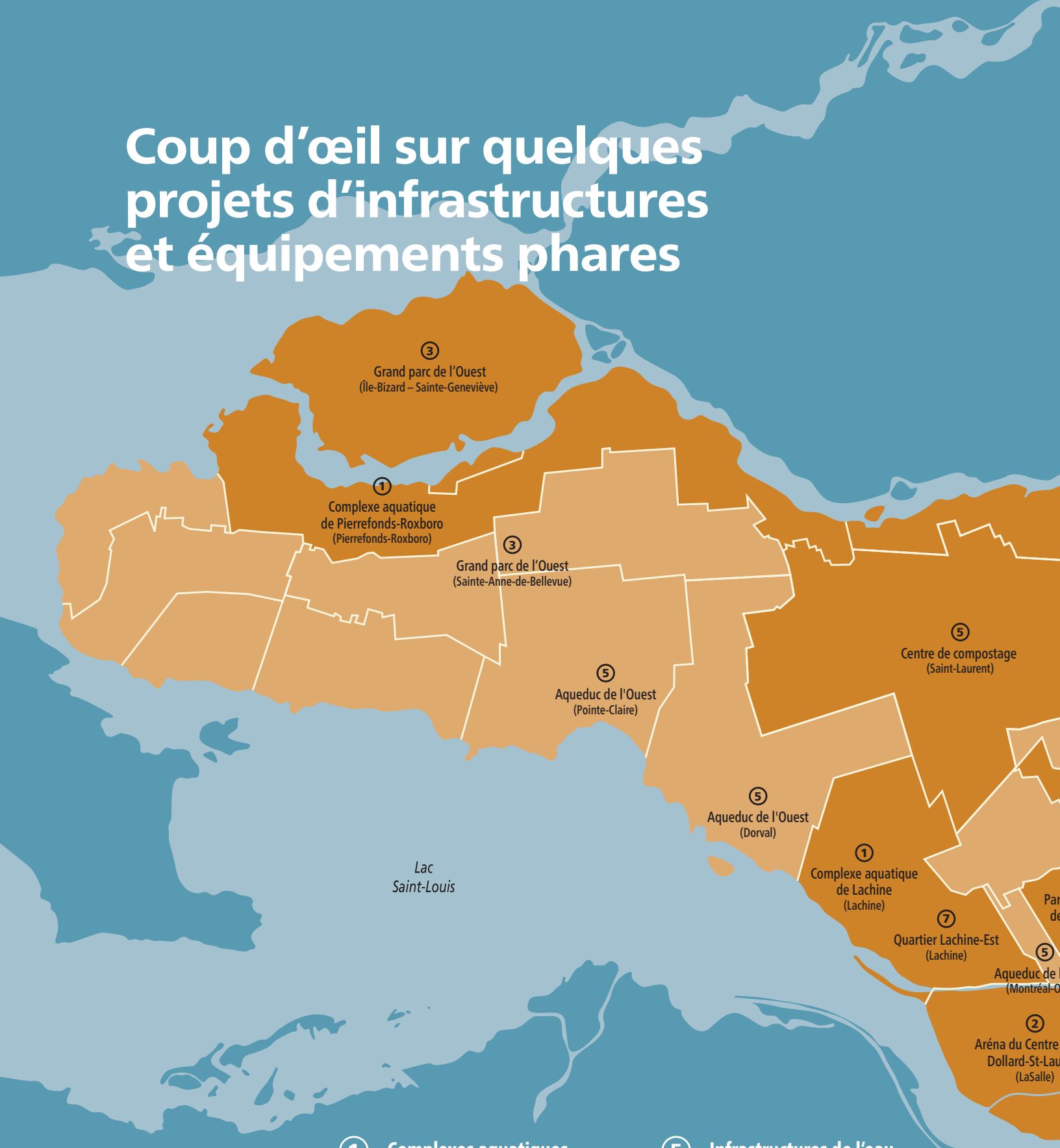

1. Complexes aquatiques
2. Installations sportives
3. Parcs et places publiques
4. Zones piétonnes et de mobilité active
5. Infrastructures de l'eau et de gestion des déchets
6. Installations culturelles
7. Secteurs prioritaires
8. Transport collectif

Laval
N
5 Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
6 Centre culturel mixte Espace-Rivière (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
1 Complexe sportif et aquatique de Montréal-Nord (Montréal-Nord)
3 Grand parc de l'Est (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
6 Centre culturel mixte Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville)
8 Ligne bleue (Anjou)
8 Ligne bleue (Saint-Léonard)
7 Quartier Louvain-Est (Ahuntsic-Cartierville)
2 Complexe sportif Claude-Robillard (Ahuntsic-Cartierville)
3 Parc Frédéric-Back (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension)
8 SRB Pie-IX (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve)
6 Théâtre Outremont (Outremont)
7 Quartier Namur-Hippodrome (CDN-NDG)
3 Parc Jeanne-Mance (Plateau–Mont-Royal)
3 Parc du Mont-Royal (Ville-Marie)
3 rc-nature de l'écoterritoire e la falaise Saint-Jacques (CDN-NDG)
7 Quartier Bridge-Bonaventure (Ville-Marie et Sud-Ouest)
2 Complexe récréatif Gadbois (Sud-Ouest)
l'Ouest uest)
sportif urent
1 Complexe aquatique de Verdun (Verdun)
Longueuil
3 Place des Montréalaises (Ville-Marie)
4 Quartier des spectacles (Ville-Marie)
4 Rue Sainte-Catherine Est et Ouest (Ville-Marie)
4 Zone à priorité piétonne dans le Vieux-Montréal (Ville-Marie)
6 Centre culturel mixte Sanaaq (Ville-Marie)
7 Quartier des Faubourgs (Ville-Marie)
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées de l'agglomération
0 3 6 km

Le Montréal de demain

Le Montréal de demain, c'est une métropole à la qualité de vie hors pair, qui mise sur l'aménagement de son territoire, sur la mobilité collective et active, sur des rues commerciales dynamiques, et sur le développement de quartiers inclusifs, accessibles et sécuritaires. Autant d'ambitions qui se traduiront en actions concrètes, conformément aux engagements du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

Photo : Mathieu Sparks

Bâtir de nouveaux quartiers

Dès 2025, la Ville mettra en place des solutions concrètes sur le plan du logement, des transports actifs et collectifs, des parcs et des espaces verts, du patrimoine, et bien plus, afin de déployer les propositions de son Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050.

Au cœur de ce nouveau modèle de développement urbain : des quartiers complets, desservis par des solutions de mobilité, qui offriront à proximité tous les services de base du quotidien.

La Ville poursuivra donc les travaux des cinq secteurs ciblés en priorité : Lachine-Est, Namur-Hippodrome, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Ces nouveaux quartiers offriront près de 50 000 logements d'ici 2050. Dans la foulée de la mise en œuvre du quartier Namur-Hippodrome, la Ville mettra en place un bureau de projet, afin d'assurer un développement cohérent du quartier, en misant sur une mobilité douce et des transports structurants.

Namur-Hippodrome
300,0 M$ au PDI 2025-2034

Louvain-Est
75,3 M$ au PDI 2025-2034

Secteur des Faubourgs
454,9 M$ au PDI 2025-2034

Bridge-Bonaventure
124,0 M$ au PDI 2025-2034

Lachine-Est
82,5 M$ au PDI 2025-2034

Favoriser l'accès à la nature

En 2025, la Ville poursuivra le déploiement du Plan nature et sports, pour protéger et améliorer ses espaces verts, tout en encourageant un mode de vie actif.

Elle continuera de développer de nouveaux grands parcs, comme le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, le parc Frédéric-Back, ainsi que des corridors verts.

Animée par la volonté de mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal, la Ville réalisera également des travaux de réhabilitation de berges dans le réseau des grands parcs.

Du côté du Mont-Royal, des travaux seront effectués pour préserver la biodiversité et améliorer les accès à ce site emblématique, tout en appuyant la transition écologique. À proximité, le parc Jeanne-Mance se verra modernisé, et deviendra un lieu plus accessible, plus agréable et plus écologique.

Enfin, aux quatre coins de la métropole, plus de 70 parcs locaux et installations sportives extérieures seront aussi transformés d'ici 2025.

Développement de nouveaux grands parcs
336 M$ au PDI 2025-2034, dont 53,5 M$ pour des corridors verts

Programme de réhabilitation de berges
128,4 M$ au PDI 2025-2034

Programme d'acquisition de milieux naturels
271,8 M$ au PDI 2025-2034

Installations sportives locales et municipales
463,2 M$ au PDI 2025-2034

Parc du Mont-Royal
101,5 M$ au PDI 2025-2034

Parc Jeanne-Mance
30,8 M$ au PDI 2025-2034

Photo : Mathieu Sparks

Offrir une meilleure expérience piétonne

Grande nouveauté depuis l'été 2024 dans le Vieux-Montréal : l'aménagement graduel d'une zone à priorité piétonne. Cette initiative transformera l'expérience du Vieux-Montréal et favorisera la mobilité et le confort des personnes qui circulent à pied, sans toutefois limiter l'accès aux résidences et aux commerces. Elle proposera ainsi un parcours attrayant, qui mettra en valeur le site patrimonial, tout en stimulant la fréquentation des commerces et des services. En 2025, la Ville réalisera la deuxième phase du projet, sur la rue de la Commune, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri.

Réparties aux quatre coins de la ville, les rues piétonnes commerciales suscitent un engouement grandissant et contribuent à accroître la vitalité des quartiers et des commerces locaux. Ayant atteint le statut de rendez-vous incontournable de l'été montréalais, ces rues festives, accessibles et animées, bénéficieront d'une enveloppe bonifiée. Le financement de neuf d'entre elles est d'ailleurs confirmé pour les trois prochaines années (Mont-Royal, Duluth, de Castelnau, Wellington, Ontario, Saint-Denis, Sainte-Catherine Est, Saint-Hubert et Bernard), et de nouvelles seront au programme à l'été 2025.

Zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal
31,1 M$ au PDI 2025-2034

Piétonnisation des rues commerciales
12 M$ de 2025 à 2027

Propulser la mobilité

En 2025, la Ville soutiendra le développement d'une offre de transport collectif, actif et partagé, accessible sur l'ensemble de son territoire et adaptée aux besoins des usagères et usagers.

À cet effet, les projets phares des dernières années progresseront, notamment le prolongement de la ligne bleue et celui du SRB Pie-IX, jusqu'à la rue Notre-Dame, ainsi que le REM et la création d'axes de mobilité durable. En 2025, ces axes seront implantés sur Henri-Bourassa (2,6 km), Hochelaga (2,4 km) et Saint-Urbain (3 km). De plus, le projet de mode de transport structurant pour le grand Sud-Ouest franchira une nouvelle étape, avec le dépôt du dossier d'opportunité, qui regroupe diverses analyses du projet, y compris les différentes options possibles et les principales variables économiques et financières. Toujours dans l'optique d'encourager la mobilité durable et locale, la Ville et ses partenaires étudieront plusieurs projets d'implantation d'un vaste réseau de tramway, qui sera connecté aux autres modes de transport collectif et qui reliera les quartiers efficacement, grâce à la fréquence de ses passages.

Sur le plan de la sécurité routière, la Ville continuera le déploiement de sa vision zéro décès et blessures graves. Elle consacrera une attention soutenue à diverses initiatives d'apaisement de la circulation, comme la sécurisation d'intersections et l'aménagement de saillies de trottoirs, pour renforcer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais, en plus d'accroître leur bien-être au quotidien. En 2025, près de 200 intersections et 23 km de rues seront ainsi sécurisés ou réaménagés.

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2025-2034

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
158,3 M$ au PDI 2025-2034

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2025-2034,
dont 30 M$ en 2025

Valoriser la langue française

À titre de métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal entend favoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité et vecteur de cohésion dans l'espace public. En 2025, en s'appuyant sur les recommandations du comité de la langue française, elle actualisera son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. Elle soutiendra également une vaste programmation culturelle consacrée à la valorisation du français, dont de nombreux ateliers de francisation et des activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques, ainsi que des ateliers de médiation théâtrale et des représentations dans les maisons de la culture.

Programme décennal d’immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son cinquième PDI, un exercice qui témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2025-2034 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique, et de solidarité, d'équité et d'inclusion.

En 2024, la Ville a publié son deuxième portrait de l'état des actifs municipaux, afin de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

D'autre part, la Ville a dévoilé en 2024 son projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, dont l'adoption est prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. Il aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes, une démarche réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins de la population, tout en optimisant la gestion des ressources, afin de générer des économies récurrentes.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2025-2034 s'élèvent à 24 788,2 M$. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, afin de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts. Parce que les besoins demeurent importants, les investissements dans les infrastructures de l'eau (6 563 M$) et les infrastructures routières (6 620 M$) demeurent l'axe central de ce PDI, soit 53 % des investissements pour un total de 13 183 M$, afin de réduire le déficit d'entretien.

Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 757,1 M$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes consacrés :

- au réseau des bibliothèques (402,3 M$);
- à la protection de l'actif immobilier (361,2 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (356,9 M$);
- à l'Espace pour la vie (275,2 M$);
- aux équipements culturels (170,1 M$);
- aux cours de service des arrondissements (149,2 M$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard et de la cour municipale (147,4 M$).

D'autre part, des investissements de 884,2 M$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

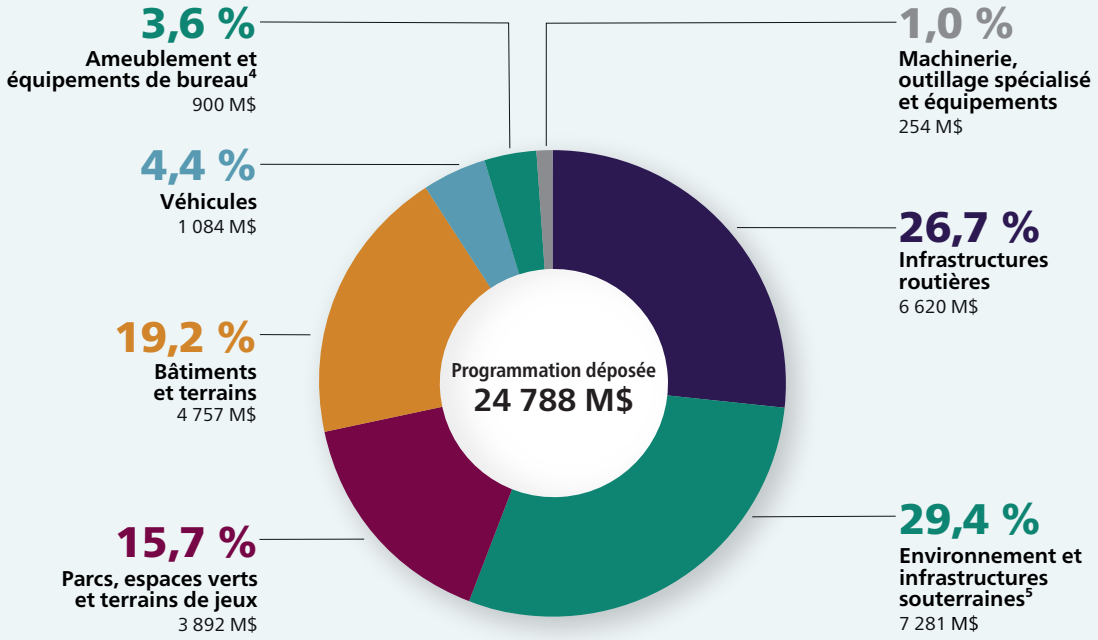

Modes de financement

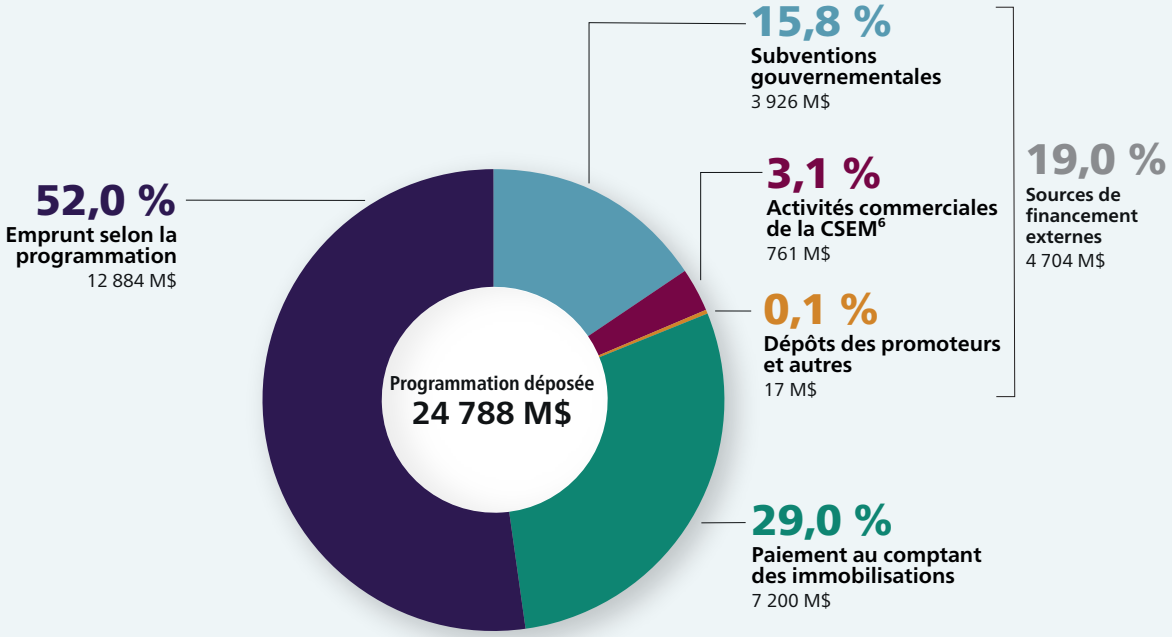

4 Intègre l'informatique
5 Intègre l'eau
6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2025 à 2034, 6 563,2 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M$ en 2025. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 1 834,2 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M$), le réseau primaire d'aqueduc (508,0 M$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M$).

Eau potable

Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (398,1 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M$). Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'aqueduc de l'Ouest, pour répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais.

Réservoir et station de pompage McTavish
323,4 M$ au PDI 2025-2034

Aqueduc de l'Ouest
188,6 M$ au PDI 2025-2034

Eaux usées

Le PDI 2025-2034 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (250,2 M$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, afin de remplacer les quatre incinérateurs qui arrivent à la fin de leur vie utile.

Par ailleurs, un montant de 160,6 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles.

Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
543,3 M$ au PDI au PDI 2025-2034

Station Jean-R.-Marcotte - Usine de traitement et de valorisation des boues
1 223,4 M$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

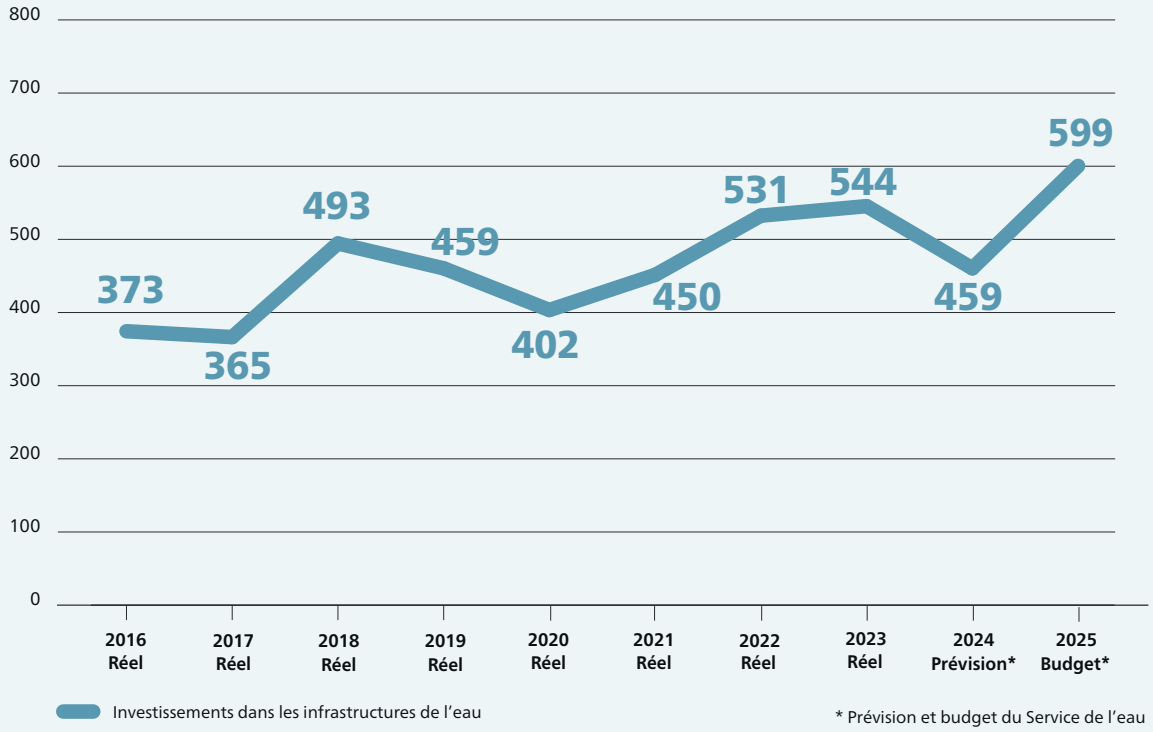

* Prévision et budget du Service de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2025 à 2034, 7 063,5 M$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 593,7 M$ en 2025. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 891,9 M$.

Deux programmes totalisant 1 261 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs.

D'autre part, un investissement de 601,9 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuivra la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentés parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, parce qu'elle reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes, la Ville consacrera 540,6 M$ d'ici 2034 au développement et à l'optimisation de son réseau cyclable.

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest
420,9 M$ au PDI 2025-2034

Secteur Assomption-Souligny
325,4 M$ au PDI 2025-2034

Prolongement de la ligne bleue
158,3 M$ au PDI 2024-2033

Complexe Turcot
123,6 M$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

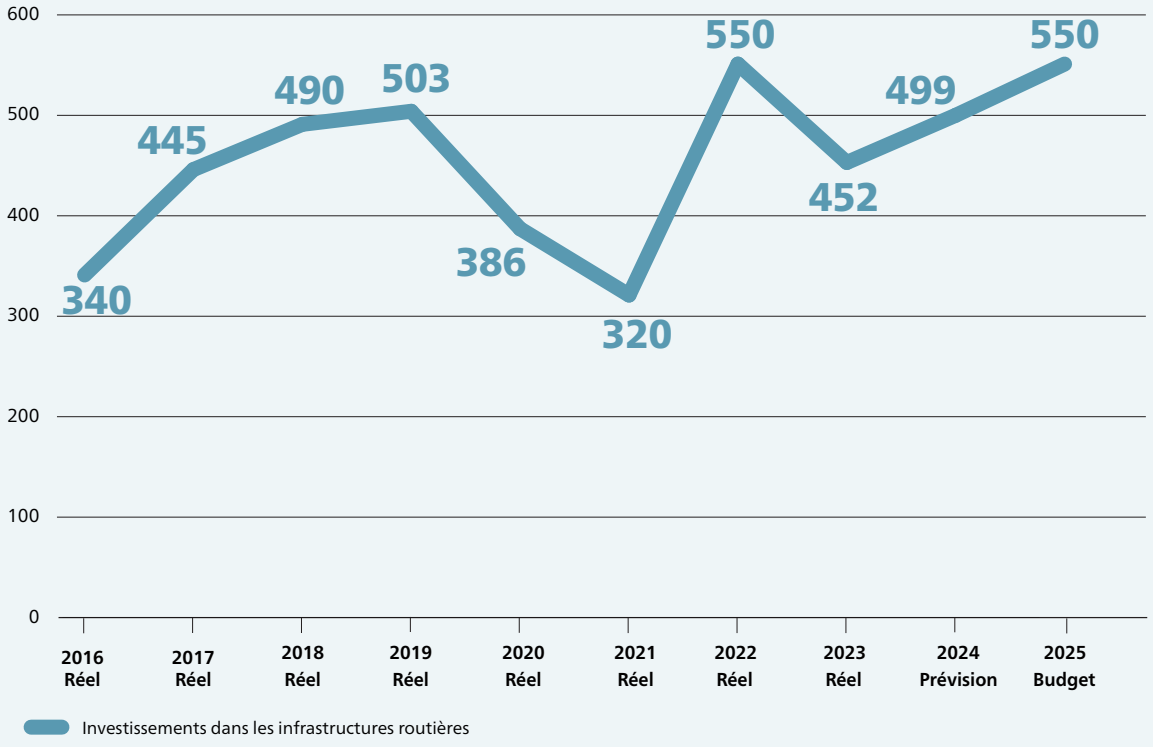

Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M$, soit 475 M$ pour 2025, 582 M$ pour 2026 et 689 M$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

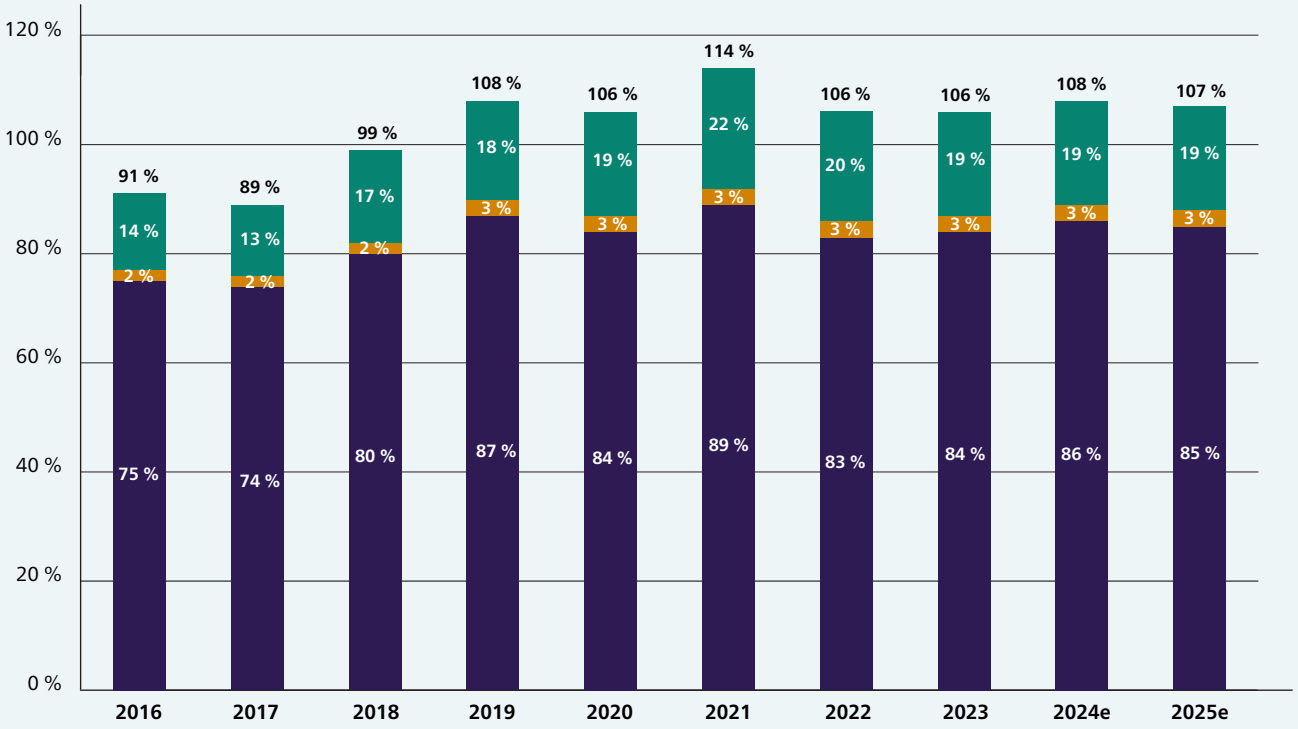

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Total	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108 %	107 %
Dette de la STM	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19 %	19%
Autres dettes	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[7] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

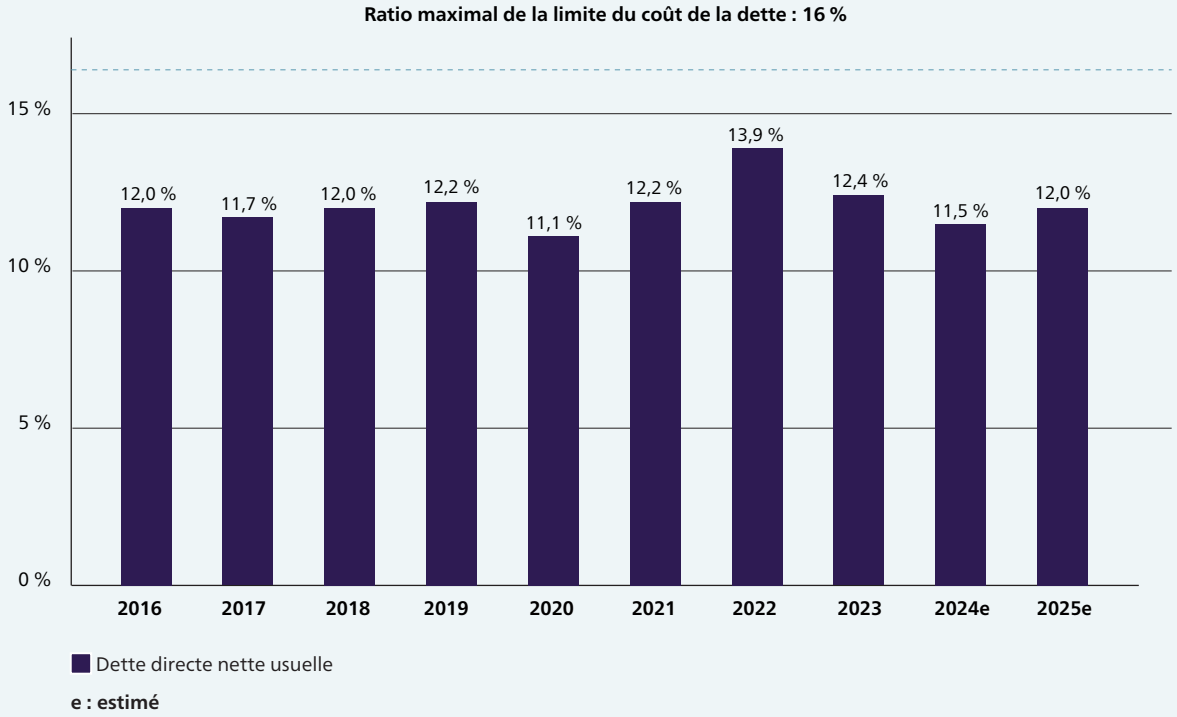

7 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Budget de fonctionnement 2025 et PDI 2025-2034 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	285 089,2	181 249,1
	▪ Remboursement de la dette à long terme	506 698,4	259 021,0
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	795 035,5	322 708,1
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	205 618,7	1 060 984,4
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 463 053,9	1 327 153,2

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 20 novembre 2024

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 ____ 1
2. Processus budgétaire ____ 3
3. Perspectives économiques de 2025 ____ 7

Budget de fonctionnement 2025 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses ____ 13
5. Analyse des revenus ____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes ____ 19
   - 5.2. Quotes-parts ____ 22
   - 5.3. Transferts ____ 24
   - 5.4. Services rendus ____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités ____ 29
   - 5.6. Imposition de droits ____ 30
   - 5.7. Intérêts ____ 31
   - 5.8. Autres revenus ____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus ____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives ____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute ____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations ____ 38
   - 6.3. Dépenses communes ____ 39
   - 6.4. Dépenses de contributions ____ 41
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités ____ 42
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements ____ 43
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services ____ 43
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements ____ 45
8. Renseignements complémentaires ____ 47
   - 8.1. Fiscalité locale ____ 47
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ 75
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale ____ 87
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette ____ 96
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales ____ 98

PDI 2025-2034 détaillé

9. Orientations du PDI 2025-2034 ____ 101
   - 9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI ____ 101
   - 9.2. Vision à long terme des investissements ____ 101
   - 9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes ____ 102
   - 9.4. Hausses rapides des réalisations ____ 102
   - 9.5. Capacité financière de la Ville ____ 103
   - 9.6. Programmes de subventions gouvernementaux ____ 104
   - 9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure ____ 104

10. Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 105
10.1. Répartition des budgets par compétences 105
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement 109
10.3. Investissements par catégories d'actifs 113
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes 118
11. Gestion de la dette 147
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements 147
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires 157
12.1. Investissements par unités d'affaires 157
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires 161

Section climat 2025

13. Section climat 2025 165
13.1. Budget climat 2025 de Montréal : en bref 165
13.2. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030 165
13.3. Budget climat : pour une gouvernance climatique forte 166
13.4. Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions 167
13.5. Budget carbone : 184 Mt éq. CO_2 entre 2018 et 2050 175
13.6. État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments 176
13.7. Modélisation des mesures d'atténuation 176
13.8. Prochaines étapes 183
13.9. Incertitudes relatives aux trajectoires 183

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES 257
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise 263
Annexe 12 – Glossaire 265
Annexe 13 – Idiomes 277
Annexe 14 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 279

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2024 10
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal 15
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal 16
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d'agglomération 17
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 19
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 20
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 21
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 22
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 22
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées 23
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 24
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal 25
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 26
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal 27
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 28
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 29
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 30
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 30
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal 31
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 31
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 32
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 32
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 33
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 34
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 34
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 35
Tableau 31 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 36
Tableau 32 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 36
Tableau 33 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 34 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 38
Tableau 37 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 38
Tableau 38 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 39
Tableau 39 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 41
Tableau 40 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 42
Tableau 41 – Sommaire des dépenses des services 44
Tableau 42 – Sommaire des budgets des arrondissements 45
Tableau 43 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 45
Tableau 44 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 47
Tableau 45 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale 48
Tableau 46 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 51
Tableau 48 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l'eau 51
Tableau 49 – Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l'eau 52

Tableau 50 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l'ARTM 52
Tableau 51 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement 54
Tableau 53 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025 58
Tableau 54 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements 59
Tableau 55 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 60
Tableau 56 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle 61
Tableau 57 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 62
Tableau 58 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 63
Tableau 59 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels 65
Tableau 60 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 66
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 68
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 69
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 70
Tableau 64 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 71
Tableau 65 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels 73
Tableau 66 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2024 à 2025 75
Tableau 67 – Quotes-parts de 2025 76
Tableau 68 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025 78
Tableau 69 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2024 à 2025 79
Tableau 70 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023 83
Tableau 71 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025 84
Tableau 72 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 86
Tableau 73 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 74 – Évolution de la rémunération globale 91
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 92
Tableau 76 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 93
Tableau 77 – Profil de l'endettement de Montréal 96
Tableau 78 – Coût de la dette 97
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025 98
Tableau 80 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences 99
Tableau 81 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 102
Tableau 82 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements 107
Tableau 83 – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 108
Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 109
Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 110
Tableau 86 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 111
Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 114
Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 115
Tableau 89 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 116
Tableau 90 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d'actifs 117
Tableau 91 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 120

Tableau 92 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 122
Tableau 93 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 150
Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 158
Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 96 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 160
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 162
Tableau 99 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 163
Tableau 100 – Évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques 168
Tableau 101 – Projets et programmes évalués en matière d'atténuation 168
Tableau 102 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d'atténuation des changements climatiques 169
Tableau 103 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d'atténuation des changements climatiques 169
Tableau 104 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d'atténuation des changements climatiques 170
Tableau 106 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2025 172
Tableau 107 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier 178
Tableau 108 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments 178
Tableau 109 – Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs 179
Tableau 110 – Impact GES des mesures supplémentaires à l'étude 180
Tableau 111 – Impact GES total des mesures modélisées 180
Tableau 112 – Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation 181
Tableau 113 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 114 – Autres services administratifs 185
Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 116 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 117 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 120 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 123 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 125 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 126 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 128 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 130 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 131 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 133 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Sécurité urbaine et conformité– Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 135 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 136 – Greffe – Dépenses par objets 193

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 143 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 151 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 169 – Approvisionnement 209
Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 172 – Culture 210
Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale 210
Tableau 174 – Eau 211
Tableau 175 – Environnement 212
Tableau 176 – Espace pour la vie 212
Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 179 – Habitation 215
Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 182 – Police 216
Tableau 183 – Sécurité incendie 216
Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 185 – Technologies de l'information 218
Tableau 186 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux 225
Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville 226
Tableau 189 – Anjou 226

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 227
Tableau 191 – Lachine 227
Tableau 192 – LaSalle 227
Tableau 193 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 228
Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 228
Tableau 195 – Montréal-Nord 228
Tableau 196 – Outremont 229
Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro 229
Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal 229
Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 230
Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie 230
Tableau 201 – Saint-Laurent 230
Tableau 202 – Saint-Léonard 231
Tableau 203 – Sud-Ouest 231
Tableau 204 – Verdun 232
Tableau 205 – Ville-Marie 232
Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 210 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 256
Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 257

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025 _____ 8
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025 _____ 8
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025 _____ 9
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024 _____ 10
Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025 _____ 11
Graphique 6 – Évolution de l'augmentation de la taxe foncière générale et de l'inflation, 2018-2024 _____ 50
Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement_____ 67
Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement _ 72
Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025 _____ 80
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement ___ 90
Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025 _____ 94
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025 __ 95
Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ 103
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences_____ 105
Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ 106
Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029_____ 112
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ 118
Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ 121
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025 _____ 148
Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ 151
Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ 152
Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ 154
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ 155
Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ 156
Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal _____ 165
Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d'atténuation des changements climatiques _____ 171
Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025 _____ 173
Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)_____ 175
Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022_____ 176
Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) _____ 181
Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050 _____ 182
Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990 _____ 182

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ 2
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ 4
Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2025

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le Ville de Montréal s'est dotée d'une vision ambitieuse en adoptant son plan stratégique Montréal 2030. La mise en œuvre de ce plan a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole pour accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens et se donner collectivement les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour y arriver, la Ville réalise sur une période de 10 ans des actions qui s'inscrivent dans 20 priorités regroupées dans 4 orientations incontournables que sont :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le budget 2025 et le Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034 supportent la réalisation des différentes actions à la mise en œuvre de Montréal 2030.
C'est ainsi que la publication, en 2024, du 2e portrait (de l'état) des actifs et leur connaissance, approfondie le processus d'élaboration du PDI afin de mieux planifier l'entretien des actifs de la Ville, contribuant ainsi à offrir aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité (Priorité 19).

La mise en œuvre de Montréal 2030 vise également à consolider un filet social fort en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (Priorité 9) et à assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (Priorité 18). Depuis 2023, la Ville a mis en place l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) dans trois milieux témoins où se combinent des vulnérabilités environnementales, un accès limité aux ressources de proximité et une concentration de populations vulnérables sur le plan social et économique. Ces projets témoins permettront notamment d'identifier les améliorations à apporter à différents programmes de la Ville afin d'assurer un financement équitable sur le territoire montréalais.

Grand pilier du plan stratégique Montréal 2030, le Plan Climat, dont une mise à jour est en cours d'élaboration, contribue à la priorité de la Ville de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 (Priorité 1), à enraciner la nature en ville (Priorité 2), à accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous (Priorité 3), à développer une économie plus verte et inclusive (Priorité 4) et à tendre vers un avenir zéro déchet (Priorité 5).

Finalement, la Ville poursuit la réalisation de la revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise une gestion rigoureuse des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes en faisant appel à la collaboration ainsi qu'à la créativité dans ses façons de penser et de faire, contribuant ainsi à une culture d'innovation (Priorité 17).

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

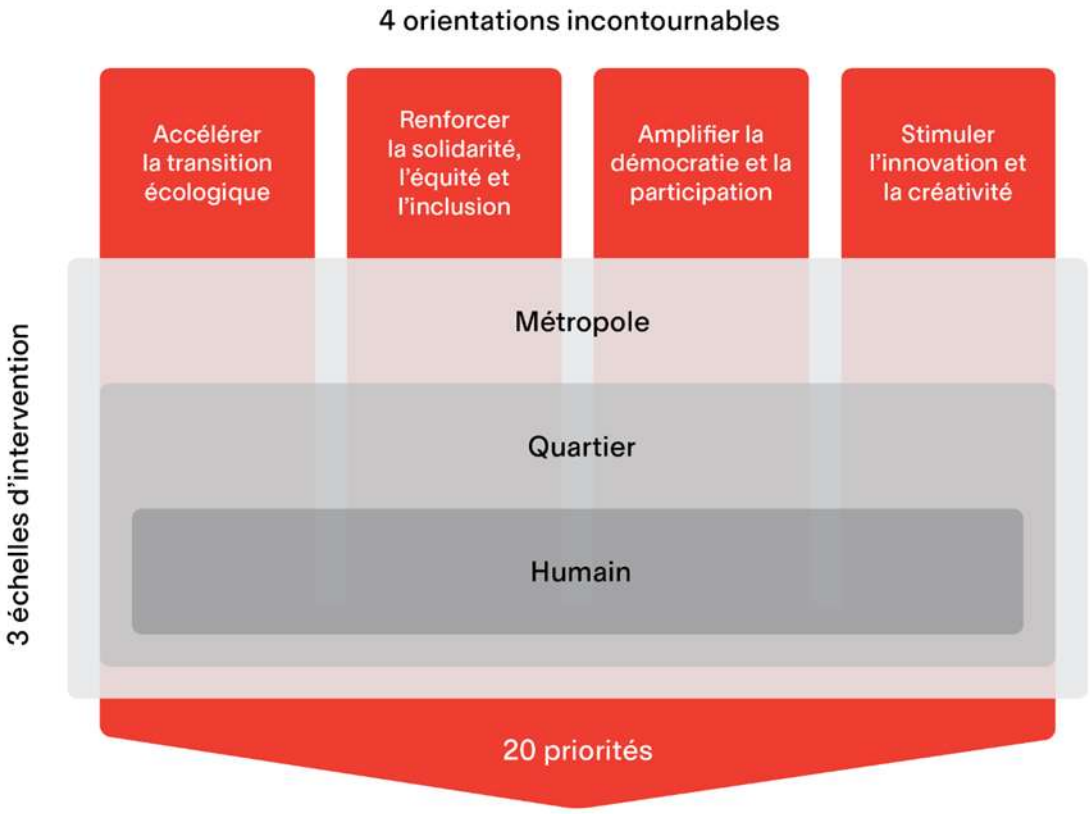

Source : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

La Ville présente aussi un budget climat qui établit un processus prenant en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et permettant un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. À terme, la Ville vise à assurer en continu l'intégration du volet climatique à ses règles de gouvernance dans le but d'aider à la prise de décisions durant l'ensemble du processus budgétaire régulier de la Ville, tant au budget de fonctionnement que pour le Programme décennal d'immobilisations.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux stratégiques et administratifs. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville a l'obligation d'être en équilibre budgétaire.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

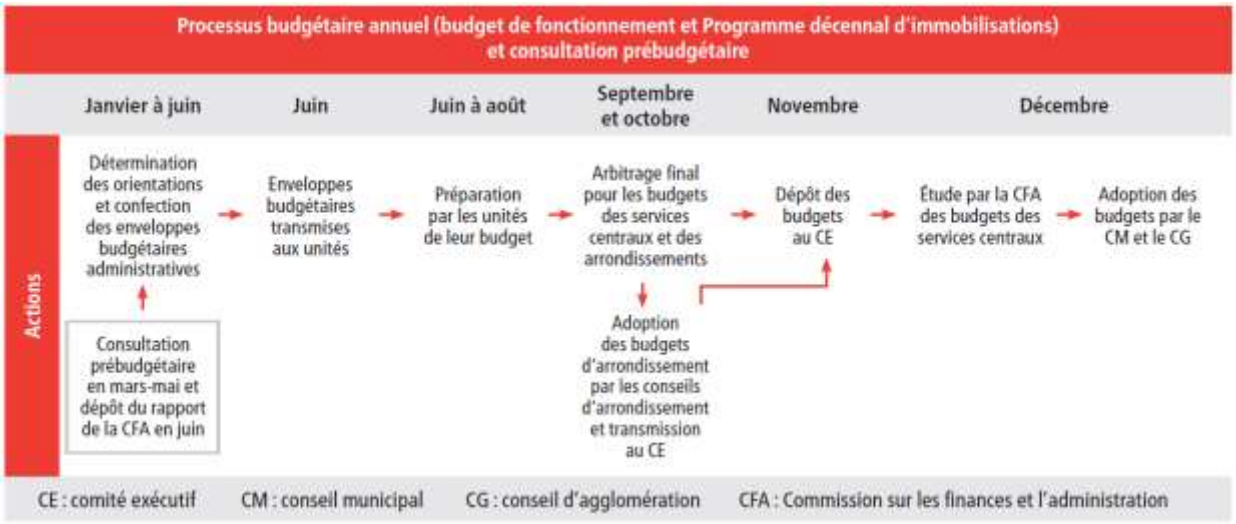

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le financement du transport collectif métropolitain, compte tenu de son importance stratégique et budgétaire.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 23 avril 2024. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 23 avril au 29 mai 2024, puis a tenu quatre audiences d'audition des opinions, les 27, 28 et deux le 29 mai 2024. En outre, entre le 13 mai et le 31 mai 2024, les citoyennes et citoyens de l'agglomération de Montréal pouvaient répondre à un sondage disponible en ligne, en français et en anglais. La firme retenue pour préparer le sondage a également procédé, pendant la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 19 et le 22 août respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une démarche d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en s'impliquant activement, de l'idéation à la sélection des projets.

Parmi les 17 projets lauréats des deux premières éditions du budget participatif de Montréal, notons les **Microforêts de Montréal**, un projet qui donnera lieu, à terme, à l'aménagement d'une trentaine de zones de plantation compacte d'arbres et d'arbustes dans des parcs locaux ou des espaces municipaux sous-utilisés dans 12 arrondissements. En plus de créer des îlots de biodiversité, d'augmenter la canopée en ville et d'offrir à la population des lieux de ressourcement de proximité, certaines de ces microforêts ont été aménagées avec la collaboration de citoyennes et de citoyens lors d'activités de plantation communautaire, permettant de boucler la boucle de l'engagement citoyen dans la démarche.

Le projet **Montréal grimpe!**, lauréat de la 2e édition du budget participatif, et dont la réalisation vient de débuter, permettra quant à lui l'installation de parois et de blocs d'escalade dans une dizaine de parcs ou d'espaces publics situés dans 7 arrondissements. Issu de 3 idées citoyennes déposées par des jeunes ou leur entourage, ce projet créera des lieux de rassemblement extérieur pour les jeunes, pour socialiser et faire de l'activité physique, tout en favorisant l'accès libre à des installations sportives extérieures de qualité pour les Montréalaises et Montréalais de tous les âges.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2025[1,2]

Regard sur le monde

Alors que l'inflation retrouve graduellement des niveaux acceptables sur une bonne partie du globe, de nombreux facteurs et événements viendront influencer l'évolution de l'économie mondiale au cours des prochains mois. L'un de ces facteurs est l'état de l'économie chinoise, qui fait face à un nombre croissant de mesures protectionnistes mises en place par plusieurs pays occidentaux, en plus d'être aux prises avec un secteur immobilier en difficulté. Si l'assouplissement des politiques monétaires dictées par les grandes banques centrales jouera un autre rôle majeur dans le panorama économique, l'attention mondiale est maintenant tournée vers les suites de la récente victoire du parti républicain à l'élection présidentielle aux États-Unis, laquelle apporte une vague d'incertitude économique et politique. Les guerres qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient continueront d'être une source d'instabilité, affectant l'ensemble de l'économie. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) provoquent de vastes dommages sur les territoires qu'ils touchent et peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix.

Les dilemmes cornéliens abonderont en 2025 alors que les États tenteront de protéger le portefeuille de leurs contribuables, que des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques et que des pressions budgétaires croissantes se font sentir, notamment en ce qui a trait aux dépenses militaires. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 3,1 % en 2024 et 2025.

Le Québec et le Canada

La récente diminution des taux d'intérêt apporte certes un soulagement à beaucoup de consommatrices et consommateurs, mais beaucoup d'autres verront leurs paiements de prêt hypothécaire augmenter à leur prochain renouvellement. En effet, les taux en vigueur demeurent plus élevés qu'il y a quelques années, période au cours de laquelle de nombreux prêts hypothécaires ont été contractés. Cela aura pour effet de restreindre les dépenses de consommation et de ralentir l'économie canadienne encore un moment. La diminution du nombre de résidents non permanents annoncée par le gouvernement fédéral pourrait également freiner la croissance du PIB. À ces éléments s'ajoute la menace brandie par le Président élu des États-Unis de nouvelles mesures protectionnistes imposées au Canada. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,1 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

---

[1] Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3e trimestre de 2024 », Baromètre résidentiel, 10 octobre 2024;

Conference Board du Canada. Septembre 2024;

Études économiques Desjardins. « Les progrès sur l'inflation ouvrent la voie à des baisses de taux d'intérêt de 50 points de base au Canada et aux États-Unis », Prévisions économiques et financières, 19 septembre 2024;

JLL. « Aperçu du commerce de détail à Montréal », printemps 2024;

JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T2 2024;

JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T2 2024;

Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2024;

RBC Economics. « Slowly but surely – Canada's homebuyers begin to respond to rate cuts », Monthly Housing Market Update, 15 octobre 2024;

Services économiques TD. « Les baisses de taux guérissent avec le temps », Perspectives économiques provinciales, 19 septembre 2024.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD et Conference Board du Canada.

Le marché immobilier ainsi que le secteur de la construction se sont redressés au Québec au début de l'année 2024, et cette tendance devrait se poursuivre en 2025 alors que les coûts d'emprunt diminueront. La croissance du PIB québécois est estimée à 1,1 % en 2024 et à 1,5 % en 2025.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal fera belle figure en matière de croissance économique, estimant qu'une croissance du PIB de 2,2 % en 2025 succédera à une croissance plus modeste de 0,5 % en 2024. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers réaliseront d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain (REM), prolongement de la ligne bleue du métro, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2024, on dénombrait 61 chantiers de 25 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 38,1 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région diminuera légèrement en 2025 et atteindra 6 %.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025

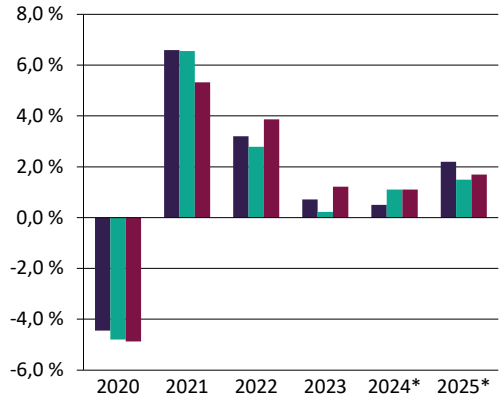

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Mtl	-4,5 %	6,6 %	3,2 %	0,7 %	0,5 %	2,2 %
Qc	-4,8 %	6,6 %	2,8 %	0,2 %	1,1 %	1,5 %
Can	-4,9 %	5,3 %	3,9 %	1,2 %	1,1 %	1,7 %

**Prévisions.*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025

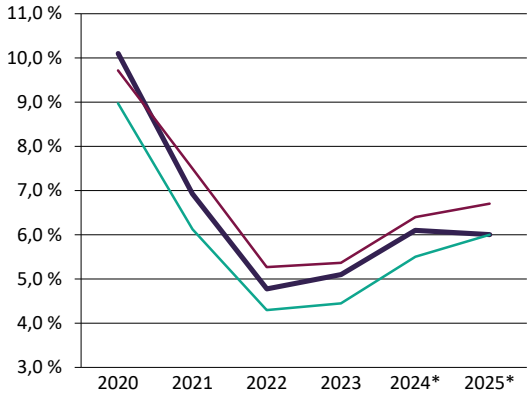

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Mtl	10,1 %	6,9 %	4,8 %	5,1 %	6,1 %	6,0 %
Qc	9,0 %	6,1 %	4,3 %	4,4 %	5,5 %	6,0 %
Can	9,7 %	7,5 %	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,7 %

**Prévisions.*

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent graduellement à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2024, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 13 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2023. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse tant pour les résidences unifamiliales (+15 %) que pour les copropriétés (+20 %) et les immeubles à plusieurs logements (+11 %). Les prix sont à nouveau en croissance alors que les conditions de marché sont à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir légèrement en 2025 et demeurer nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025[1]

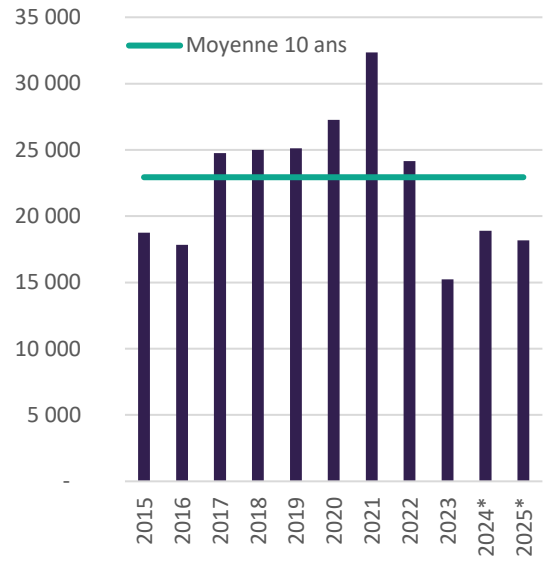

**Prévisions.*

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années porte les consommatrices et consommateurs à restreindre leurs dépenses non essentielles, affectant négativement certains secteurs du commerce de détail. Cela sera toutefois compensé par de nombreux éléments positifs, notamment au centre-ville de Montréal. En effet, l'ouverture prochaine de nouvelles stations du REM, dont la station McGill, la densification résidentielle au centre-ville et la forte reprise du tourisme et des activités culturelles et de divertissement y soutiendront le commerce de détail. Les taux d'inoccupation des locaux commerciaux sont en baisse, et tout indique que cette tendance se maintiendra au cours des prochains mois, tandis que les loyers demandés poursuivront leur croissance.

[1] Source : Conference Board du Canada, septembre 2024.

Le marché des locaux pour les bureaux
La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées. Cette tendance a persisté au cours du premier semestre de 2024, mais avec moins de force, si bien qu'un plancher suivi d'une éventuelle reprise est envisageable, à commencer par le centre-ville de Montréal. Un grand nombre de propriétaires du centre-ville effectuent présentement des travaux d'aménagement et d'amélioration dans leurs immeubles.

Le marché des locaux industriels
Alors que la demande des biens de consommation se normalise, le marché des locaux industriels se refroidit, menant à des diminutions de loyer. On y observe un taux de disponibilité atteignant 7 %, pavant la voie à de nouvelles diminutions de loyers au cours des prochains trimestres, et à un marché plus favorable aux locataires.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, mais tout indique qu'elle y sera parvenue en 2024. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée.

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2024

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
1,8 %	1,5 %	2,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix en août 2024 a atteint son plus bas niveau depuis le début de l'année 2021 dans la RMR de Montréal.

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024

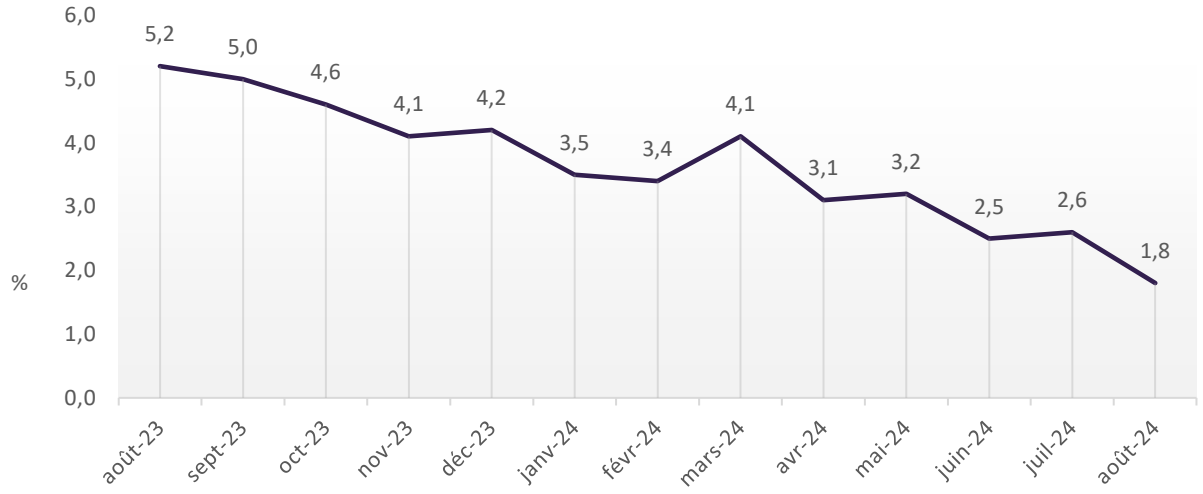

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les institutions financières prévoient qu'un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible aura été réalisé en 2024 et que celle-ci diminuera encore en 2025. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,2 % en 2025. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 1,7 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025

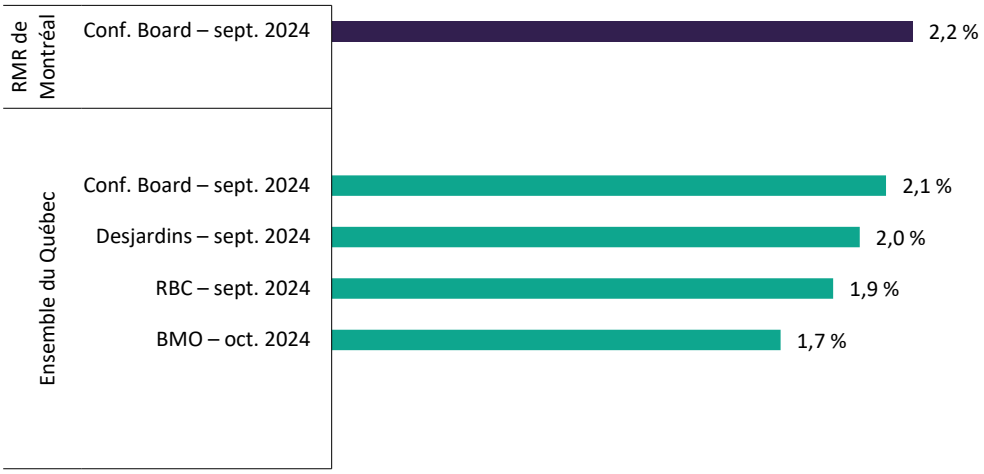

Budget de fonctionnement 2025 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Montréal s'élève à 7 276,1 M$, soit une hausse de 282,4 M$, ou 4 %, par rapport au budget de 2024. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2024 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 %, au même niveau que l'inflation observée d'août 2023 à août 2024, générant 69,9 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes d'arrondissements[1];
- une hausse de 23,6 M$ en raison de la hausse des taxes relatives aux terrains vagues;
- une hausse de 4 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 21,9 M$;
- une hausse de 8,7 M$ pour la taxe sur les parcs de stationnement;
- une hausse nette de 48,7 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables. Cette hausse est associée au changement dans le régime de compensations des municipalités pour cette activité;
- une augmentation de 44,1 M$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans la *Déclaration de réciprocité*;
- une augmentation de 11,3 M$ des revenus dédiés au logement social;
- une augmentation de 5 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier qui est en hausse à la suite de la baisse des taux d'intérêt;
- une hausse de 3,2 M$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une hausse 11,9 M$ des revenus liés à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une diminution de 17,6 M$ des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade en raison de son remplacement en 2024 par une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

[1] Le lecteur trouvera les hausses des taxes d'arrondissements dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2024 sont :

- une augmentation nette de 47,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une croissance de 45,7 M$ des dépenses en habitation, dont 33 M$ pour de nouvelles mesures de soutien au développement résidentiel hors marché, 6,5 M$ pour la réalisation de projets de logements sociaux et 6 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 29,2 M$ des dépenses en sécurité publique;
- une hausse de 27,2 M$ du service de la dette brute;
- une augmentation de 24,1 M$ des budgets des arrondissements;
- une hausse de 11,9 M$ des dépenses liées à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une hausse de 11 M$ des frais de gestion destinés à l'Agence de mobilité durable;
- un accroissement des dépenses dans les services de 13,6 M$ dédiées à l'eau, de 9,1 M$ pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 3,9 M$ pour le déneigement;
- une bonification de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 12,6 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2023.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 186 694,6	4 179 918,3	4 311 725,6
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	524 022,1	545 827,2	545 827,2	567 764,0
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	563 115,9	882 810,5	593 886,3	696 264,1
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	418 891,5	439 601,3	445 402,5	463 077,2
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	186 196,1	212 538,7	211 458,9	216 462,1
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 244,8	369 381,6	353 207,6	358 477,3
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	259 606,3	268 356,4	262 647,9	251 646,5
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	63 001,7	56 651,9	31 652,8	36 779,3
Affectation de revenus	279 136,8	403 278,0	406 971,3	318 735,2	196 491,8	89 416,1	88 595,4
Total – Revenus	**6 410 260,3**	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 436 623,9**	**6 993 687,5**	**7 276 087,6**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	174 680,0	180 788,9	189 924,9	200 416,2	225 127,6	203 421,1	214 728,3
Habitation et économie	273 151,8	355 726,8	296 627,2	366 107,8	597 654,9	364 679,5	414 303,6
Qualité de vie	324 605,9	315 968,8	361 752,4	405 540,6	427 506,2	417 397,4	431 731,5
Sécurité urbaine et conformité	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 329 382,1	1 397 579,4	1 323 024,8	1 363 251,7
Services de proximité	359 161,9	362 874,9	425 797,9	477 272,3	497 089,5	443 399,8	472 719,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	532 423,6	602 021,3	600 679,5	654 989,6	741 592,9	709 824,0	742 815,9
Arrondissements	876 078,1	911 175,4	992 805,7	1 036 659,8	1 120 263,5	1 059 234,2	1 083 376,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 766 376,8**	**3 979 153,7**	**4 160 348,7**	**4 470 368,4**	**5 006 814,0**	**4 520 980,8**	**4 722 926,3**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	820 412,2	848 245,8	999 892,1	902 391,5	906 231,0	911 364,3	931 391,3
Paiement au comptant d'immobilisations	694 277,0	484 320,2	431 190,5	657 184,4	496 412,7	503 397,1	518 898,4
Total – Dépenses de financement	**1 514 689,2**	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 402 643,7**	**1 414 761,4**	**1 450 289,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	193 748,2	146 254,5	194 830,6	(15 875,3)	137 176,2	272 056,6	272 136,7
Dépenses de contributions	729 308,5	731 610,6	757 878,0	776 462,6	830 960,1	832 655,7	878 072,6
Total – Autres dépenses corporatives	**923 056,7**	**877 865,1**	**952 708,6**	**760 587,3**	**968 136,3**	**1 104 712,3**	**1 150 209,3**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(40 858,6)**	**(42 851,9)**	**(45 730,6)**	**(48 674,6)**	**(51 370,2)**	**(46 767,0)**	**(47 337,7)**
Total – Dépenses[2]	**6 163 264,1**	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 326 223,8**	**6 993 687,5**	**7 276 087,6**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**110 400,1**	**-**	**-**

1 Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 45,9 M$ en 2024 et 46,7 M$ en 2025. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,8 M$ au budget de 2024 et de 0,7 M$ au budget de 2025.

2 Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M$ en 2025) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 540,3 M$ en 2025).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 153 992,0	4 146 998,0	4 296 047,8
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	484 190,7	256 920,0	283 707,5	298 176,1	409 392,6	319 312,0	426 704,3
Services rendus	230 245,8	283 359,7	320 658,6	359 203,6	381 366,8	377 849,5	400 716,2
Amendes et pénalités	68 581,5	79 237,6	80 619,4	95 736,2	104 977,7	109 746,5	113 158,7
Imposition de droits	341 774,7	440 118,4	462 271,1	336 063,3	369 141,6	353 013,1	358 302,8
Intérêts	76 799,4	76 491,3	106 129,7	143 764,4	133 317,1	127 608,6	120 198,7
Autres revenus	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 049,3	32 784,0	24 367,1	28 940,2
Affectation de revenus	186 029,7	291 414,9	364 894,6	310 833,3	184 195,2	82 613,1	84 087,9
Total – Revenus	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 047 436,9**	**5 821 777,8**	**6 113 452,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	156 495,1	162 604,4	170 228,2	180 803,4	201 718,2	183 589,1	194 403,1
Habitation et économie	101 683,7	134 524,8	129 023,0	141 481,1	198 165,5	140 111,7	172 161,0
Qualité de vie	200 229,1	202 051,0	231 798,1	256 394,7	273 975,8	278 831,3	293 918,8
Sécurité urbaine et conformité	45 929,8	66 024,7	49 241,4	52 912,6	56 057,1	56 002,7	76 787,1
Services de proximité	304 147,2	308 756,1	361 560,9	407 751,2	416 261,5	370 975,1	391 856,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	289 922,6	332 921,9	317 380,3	358 889,1	411 276,7	375 283,3	397 959,8
Arrondissements	872 411,6	907 480,4	988 842,5	1 032 261,7	1 116 425,3	1 055 396,0	1 079 528,0
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 970 819,1**	**2 114 363,3**	**2 248 074,4**	**2 430 493,8**	**2 673 880,1**	**2 460 189,2**	**2 606 613,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 451 245,9**	**2 451 245,9**	**2 540 327,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	596 762,4	610 697,3	645 040,1	650 178,7	640 746,5	638 146,5	642 824,6
Paiement au comptant d'immobilisations	330 318,9	296 895,0	319 602,3	362 743,0	275 953,8	289 535,1	330 416,4
Total – Dépenses de financement	**927 081,3**	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**916 700,3**	**927 681,6**	**973 241,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(185 554,7)	(97 849,0)	(36 777,9)	(23 751,7)
Dépenses de contributions	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 729,5	60 599,8	65 380,7	63 709,0
Total – Autres dépenses corporatives	**3 232,2**	**(23 947,1)**	**31 861,2**	**(124 825,2)**	**(37 249,2)**	**28 602,8**	**39 957,3**
Élimination des transactions internes	**(38 025,2)**	**(40 639,8)**	**(43 505,1)**	**(47 071,5)**	**(50 058,9)**	**(45 941,7)**	**(46 686,4)**
Total – Dépenses	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 954 518,2**	**5 821 777,8**	**6 113 452,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**442 632,0**	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**92 918,7**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	49 073,6	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 702,6	32 920,3	15 677,8
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 997 073,1	2 997 073,1	3 108 091,0
Transferts	340 971,3	236 084,4	347 864,8	264 939,9	473 417,9	274 574,3	269 559,8
Services rendus	54 363,3	57 370,7	58 313,2	61 291,1	59 545,6	68 378,3	63 012,3
Amendes et pénalités	60 511,3	81 188,4	89 087,8	90 459,8	107 561,1	101 712,4	103 303,4
Imposition de droits	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
Intérêts	71 782,1	70 849,3	92 287,1	115 841,8	135 039,3	135 039,3	131 447,8
Autres revenus	5 295,2	10 230,7	15 868,8	46 952,4	23 867,9	7 285,7	7 839,1
Affectation de revenus	93 107,1	111 863,1	42 076,8	7 902,0	12 296,6	6 803,0	4 507,5
Total – Revenus	**3 107 353,3**	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 841 744,1**	**3 623 980,9**	**3 703 613,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,8	18 184,3	19 696,4	19 613,1	23 409,3	19 832,0	20 325,2
Habitation et économie	171 468,1	221 202,1	167 604,2	224 626,7	399 489,4	224 567,8	242 142,6
Qualité de vie	124 376,4	113 917,8	129 954,5	149 145,6	153 530,4	138 566,1	137 812,7
Sécurité urbaine et conformité	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 276 469,5	1 341 522,3	1 267 022,1	1 286 464,6
Services de proximité	55 014,5	54 119,2	64 236,7	69 521,4	80 827,9	72 424,7	80 863,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	242 500,6	269 099,3	283 299,1	296 100,1	330 316,3	334 540,7	344 856,1
Arrondissements	3 666,7	3 693,8	3 963,3	4 398,0	3 838,2	3 838,2	3 848,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 795 556,6**	**1 864 789,4**	**1 912 274,1**	**2 039 874,4**	**2 332 933,8**	**2 060 791,6**	**2 116 312,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	223 649,8	237 548,6	354 852,0	252 212,8	265 484,5	273 217,8	288 566,7
Paiement au comptant d'immobilisations	363 958,1	187 425,4	111 588,3	294 441,5	220 458,9	213 862,0	188 482,0
Total – Dépenses de financement	**587 607,9**	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**485 943,4**	**487 079,8**	**477 048,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	248 524,4	228 486,5	222 235,8	169 679,6	235 025,2	308 834,5	295 888,4
Dépenses de contributions	671 300,2	673 325,6	698 611,6	715 733,1	770 360,3	767 275,0	814 363,6
Total – Autres dépenses corporatives	**919 824,6**	**901 812,1**	**920 847,4**	**885 412,7**	**1 005 385,5**	**1 076 109,5**	**1 110 252,0**
Total – Dépenses	**3 302 989,1**	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 824 262,7**	**3 623 980,9**	**3 703 613,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**17 481,4**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
Total – Taxes	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 186 694,6**	**4 179 918,3**	**4 311 725,6**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**278 269,9**	**280 269,9**	**285 296,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
Total – Taxes	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 153 992,0**	**4 146 998,0**	**4 296 047,8**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**278 269,9**	**280 269,9**	**285 296,1**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 154,1 M$, soit 3,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 % générant 69,9 M$ de revenus additionnels, soit 0,4 % pour la taxe foncière relative à l'eau et 1,4 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 23,6 M$ des revenus tirés des taxes relatives aux terrains vagues.
  - Suivant l'application des dispositions prévues au projet de loi n° 39[1], adopté en décembre 2023 et permettant aux municipalités de hausser les taux appliqués aux terrains vagues, la Ville se prévaut de ces dispositions;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 8,7 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation des taux et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une diminution de 10,5 M$ des revenus, en raison de l'abandon par la Ville de la compensation exigée des OBNL propriétaires qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

[1] *Loi modifiant* la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
Total – Taxes	**49 073,6**	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 702,6**	**32 920,3**	**15 677,8**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de taxes totalisent 15,7 M$, soit une diminution de 17,2 M$ par rapport au budget de 2024. Cette variation s'explique par la fin de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2024, d'une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entraîne l'élimination simultanée de la taxe imposée par le conseil d'agglomération. Puisque les automobilistes de Montréal ont payé cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés d'ici la fin de l'exercice financier 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées aux municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2025, ces revenus s'élèvent à 567,8 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts							
Dépenses générales	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	474 300,5	490 429,8
Service de l'eau	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 723,9	35 862,6
Alimentation en eau potable	13 273,2	14 145,7	16 369,3	16 344,9	17 070,5	17 070,5	18 629,2
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	417,5	407,6	397,7	387,8	377,9	377,9	368,1
Service des premiers répondants	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	2 180,1	1 647,2
Tarifaire (compteurs d'eau)	217,5	330,1	215,8	172,3	33,4	33,4	41,1
Déficit - Exercices antérieurs	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	5 923,1	8 199,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	6 229,0	8 664,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 988,8	3 922,2
Total – Quotes-parts	**424 495,7**	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**545 827,2**	**545 827,2**	**567 764,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2025, ces revenus totalisent 3 108,1 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 624 750,6	2 715 111,6
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	197 693,7	198 542,2
Alimentation en eau potable	92 908,6	93 677,1	99 420,7	96 429,7	103 668,9	103 668,9	110 879,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	5 114,5	4 980,7
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	12 761,3	9 641,7
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 968,4	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 892,2	1 892,2	928,1
Déficit - Exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	32 778,0	45 391,3
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	10 052,7	14 348,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,2	8 361,2	8 268,4
Total – Quotes-parts	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 997 073,1**	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2025, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 111 M$, ou 3,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 238,6	17 238,6	18 099,9
Beaconsfield	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 209,6	30 097,6	30 097,6	31 373,6
Côte-Saint-Luc	27 804,8	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 268,2	36 268,2	37 443,2
Dollard-des-Ormeaux	41 596,8	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 796,4	56 796,4	59 012,7
Dorval	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 934,3	84 934,3	88 255,3
Hampstead	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 137,5	14 137,5	14 815,0
Kirkland	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 996,4	38 017,9	38 017,9	39 585,9
L'Île-Dorval	89,1	90,5	114,8	101,8	124,7	124,7	120,8
Montréal-Est	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 837,1	24 837,1	25 404,1
Montréal-Ouest	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 561,2	7 561,2	7 857,4
Mont-Royal	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 134,3	69 134,3	71 397,3
Pointe-Claire	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 243,6	83 243,6	88 421,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 717,3	10 717,3	10 992,6
Senneville	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 250,8	4 250,8	4 458,2
Westmount	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 467,7	68 467,7	70 526,3
Ville de Montréal	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 451 245,9	2 451 245,9	2 540 327,0
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 997 073,1**	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, on peut consulter la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* dans la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	12 066,7	9 496,2	5 158,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9
CMM	43 275,9	38 774,0	37 983,2	39 764,9	90 162,7	82 873,3	115 933,5
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0
Gestion des matières résiduelles	43 382,8	47 254,7	48 256,4	50 672,8	61 621,4	59 337,7	108 008,0
Rénovation urbaine	5 482,1	15 238,8	12 347,9	11 450,7	13 255,7	15 204,0	15 204,0
Développement économique	19 523,4	34 161,5	130 125,2	34 339,7	95 343,9	170,0	-
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	14 730,7	13 512,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0
Loisirs et culture	12 172,4	9 816,1	22 142,5	16 932,6	9 203,6	4 526,2	4 518,0
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	16 603,7	33 150,2	26 708,8	15 623,0	23 241,7	23 190,3	24 099,3
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5
Réflexe Montréal – Développement économique	44 160,8	28 548,4	28 316,2	47 962,8	84 535,7	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	761,5	-	-	-	-	-
Autres	23 207,7	58 827,0	72 196,1	55 182,0	76 183,3	9 617,9	10 653,2
Total – Transferts	**825 162,0**	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**882 810,5**	**593 886,3**	**696 264,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	10 260,4	9 894,4	9 573,6	8 233,5	3 582,2	3 582,2	618,6
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9
CMM	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 723,3	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	33 305,9	37 386,1	44 243,7	42 294,0	45 582,8	42 837,7	99 588,0
Rénovation urbaine	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 442,0	13 235,8	15 204,0	15 204,0
Développement économique	3 098,5	12 489,1	5 118,3	16 151,6	50 829,2	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	2 123,3	1 876,7	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	11 804,7	9 805,4	21 819,7	16 058,3	9 125,0	4 526,2	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	8 459,1	22 264,4	18 710,2	15 609,3	13 874,4	11 538,9	13 388,9
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5
Réflexe Montréal – Développement économique	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 495,9	12 746,7	11 000,0	15 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	-	-	-	-	-	-
Autres	12 067,6	12 874,7	11 963,4	20 652,8	34 082,6	4 617,6	4 650,9
Total – Transferts	**484 190,7**	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**409 392,6**	**319 312,0**	**426 704,3**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de transferts sont en hausse de 107,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 3 M$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle échue en juin 2024;
- une augmentation de 44,1 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert prévu à la *Déclaration de réciprocité*. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 56,8 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles principalement liée à la gestion des matières recyclables :
    - Les municipalités, à partir de 2025, seront entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal recevra une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Celle-ci représente un supplément de 27,4 M$;
    - Par ailleurs, au budget de 2025, la Ville de Montréal recevra une dernière compensation en fonction des critères du projet de loi 88 sur les dépenses réelles 2024 admissibles, une somme non récurrente de 27,3 M$.
- une hausse de 1,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels en raison des intérêts calculés sur le paiement différé des subventions;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel » qui s'élève à 3,5 M$;
- une hausse de 4 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 200,4	11 604,7	8 359,9	7 218,8	8 484,5	5 914,0	4 540,2
CMM	18 039,5	14 170,8	12 483,2	15 218,9	65 439,4	58 150,0	91 150,0
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0
Gestion des matières résiduelles	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 378,8	16 038,6	16 500,0	8 420,0
Rénovation urbaine	840,5	1 198,2	534,2	8,7	19,9	-	-
Développement économique	16 424,8	21 672,4	125 006,9	18 188,1	44 514,7	170,0	-
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 607,4	11 635,6	-	-
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0
Loisirs et culture	367,7	10,7	322,9	874,4	78,6	-	-
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	8 144,6	10 885,8	7 998,6	13,7	9 367,3	11 651,4	10 710,4
Réflexe Montréal – Développement économique	40 020,6	26 912,5	19 129,7	37 466,9	71 789,0	39 000,0	35 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	761,5	-	-	-	-	-
Autres	11 140,1	45 952,3	60 232,7	34 529,2	42 100,7	5 000,3	6 002,3
Total – Transferts	**340 971,3**	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**473 417,9**	**274 574,3**	**269 559,8**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,4 M$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de la modification de l'entente de subvention sur les refinancements;
- une hausse de 33 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'explique par un ajout de budget de 6 M$ pour le nouveau Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) et par un réaménagement de 27 M$ en provenance des transferts de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- une baisse de 27 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis due à un réaménagement vers les transferts en provenance de la CMM;
- une diminution de 8,1 M$ des compensations pour la gestion des matières résiduelles en raison d'un transfert de certaines activités de traitement et de valorisation des matières recyclables vers Éco Entreprises Québec, activités auparavant effectuées par la Ville de Montréal;
- une hausse de 3,2 M$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$, pour l'agglomération de Montréal, les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une diminution de 4 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025;
- une hausse de 1 M$ des autres transferts qui s'explique principalement par l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'inspection des aliments.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les « Autres services rendus » comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 732,8	9 732,8	9 961,8
Autres services rendus	272 962,6	329 615,7	367 802,1	409 445,9	429 868,5	435 669,7	453 115,4
Total – Services rendus[1]	**281 776,8**	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**439 601,3**	**445 402,5**	**463 077,2**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M$ en 2025).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 452,4	9 660,3
Autres services rendus	221 781,1	274 717,3	311 791,5	349 981,8	371 914,4	368 397,1	391 055,9
Total – Services rendus	**230 245,8**	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**381 366,8**	**377 849,5**	**400 716,2**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus des services rendus sont en hausse de 22,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- un accroissement des revenus de 11,9 M$ pour le prêt d'employées et employés à l'Agence de mobilité durable due à l'augmentation du personnel prêté à cette dernière;
- une hausse de 3,5 M$ des revenus pour la gestion du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (BRVÉ) qui permettra le déploiement de 2 000 bornes de recharges d'ici la fin de l'année 2025;
- une augmentation de 1,9 M$ des revenus d'Espace pour la vie, qui est principalement attribuable aux stratégies déployées pour la vente de passeports;
- une augmentation de 1,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que pour refléter de nouvelles ententes concernant les panneaux d'affichage;
- une hausse de 1,1 M$ pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	349,5	260,9	77,3	223,7	280,4	280,4	301,5
Autres services rendus	54 013,8	57 109,8	58 235,9	61 067,4	59 265,2	68 097,9	62 710,8
Total – Services rendus	**54 363,3**	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**59 545,6**	**68 378,3**	**63 012,3**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une baisse de 4,5 M$ à la suite de la fin du contrat de services armés de sécurité publique à l'aéroport Montréal-Trudeau;
- une baisse de 1,2 M$ en raison de la fin prévue des ententes avec la Sûreté du Québec pour les prêts de ressources policières à l'Escouade nationale de répression du crime organisé et pour l'équipe d'enquêtes dédiée aux dossiers de meurtres et de disparitions;
- une baisse de 1,1 M$ de la commercialisation des services policiers pour refléter la tendance des derniers exercices;
- une hausse de 1,5 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 216,5 M$ en 2025, ce qui représente une hausse de 5 M$ relativement au budget de 2024. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 191,5 M$, en hausse de 3 M$ par rapport au budget de 2024.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 25 M$, en hausse de 2 M$ en comparaison au budget de 2024.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Contraventions – Circulation et stationnement	117 606,2	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 211,6	188 490,4	191 490,4
Autres – Amendes et pénalités	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 351,0	21 327,1	22 968,5	24 971,7
Total – Amendes et pénalités	**129 092,7**	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**212 538,7**	**211 458,9**	**216 462,1**

Variations budgétaires

La hausse de 5 M$ s'explique par :

- une augmentation de 3 M$ liée à l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- une augmentation de 1,6 M$ principalement attribuable à une hausse des amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie;
- une augmentation de 0,4 M$ attribuable principalement à la révision des tarifs liés aux procédures de recouvrement lors de la vente pour défaut de paiement de taxes.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	53 409,1	56 812,8	51 994,4	50 158,6	44 422,9	43 248,9	43 518,6
Total – Imposition de droits	**342 278,0**	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**369 381,6**	**353 207,6**	**358 477,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 977,1	44 182,9	43 054,4	43 344,1
Total – Imposition de droits	**341 774,7**	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**369 141,6**	**353 013,1**	**358 302,8**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 5,3 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 5 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,2 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2025.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Licences et permis	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
Total – Imposition de droits	**503,3**	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**240,0**	**194,5**	**174,5**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2025, ces revenus sont en baisse de 11 M$.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 958,7	20 702,3	21 557,7	32 854,5	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	66 235,8	73 140,2	83 367,9	79 049,2	91 950,2	91 950,2	95 486,0
Encaisse et autres intérêts	61 387,0	53 498,0	93 491,2	147 702,6	154 406,2	154 406,2	139 631,5
Total – Intérêts	**148 581,5**	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**268 356,4**	**262 647,9**	**251 646,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 958,6	20 698,1	21 512,2	32 850,0	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	46 110,4	51 985,2	61 315,7	58 353,6	66 236,6	66 236,6	65 054,9
Encaisse et autres intérêts	9 730,4	3 808,0	23 301,8	52 560,8	45 080,5	45 080,5	38 614,8
Total – Intérêts	**76 799,4**	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**133 317,1**	**127 608,6**	**120 198,7**

Variations budgétaires

La baisse de 7,4 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 1,2 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une baisse des revenus de placement en raison d'une réduction des taux d'intérêt;
- une diminution de 6,5 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique essentiellement par une diminution du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	4,3	45,6	4,5	-	-	-
Fonds d'amortissement	20 125,4	21 155,0	22 052,0	20 695,4	25 713,6	25 713,6	30 431,1
Encaisse et autres intérêts	51 656,6	49 690,0	70 189,5	95 141,9	109 325,7	109 325,7	101 016,7
Total – Intérêts	**71 782,1**	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**135 039,3**	**135 039,3**	**131 447,8**

Variations budgétaires

La baisse de 3,6 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 4,7 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à un accroissement des revenus de placement en raison d'une hausse du volume de placements, et ce, malgré la baisse des taux d'intérêt;
- une diminution de 8,3 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique surtout par une baisse du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 36,8 M$ en 2025, soit une hausse de 5,1 M$.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 893,5	16 869,7	3 547,6	5 952,9	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	11 660,2	22 269,2	31 270,2	57 048,8	42 517,6	17 657,0	23 159,3
Total – Autres revenus	**39 553,7**	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**56 651,9**	**31 652,8**	**36 779,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	26 267,0	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	7 991,5	13 862,8	15 342,9	11 835,1	18 649,7	10 371,3	15 320,2
Total – Autres revenus	**34 258,5**	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**32 784,0**	**24 367,1**	**28 940,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,6 M$, ce qui s'explique principalement par l'utilisation de revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM). En effet, pour les projets de logement social, de compétence d'agglomération, la Ville de Montréal assume une part des dépenses via ses quotes-parts. Cette part locale peut être financée par les revenus perçus dans le cadre de l'application du RMM.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 626,5	1 824,3	(58,5)	1 738,7	-	-	-
Autres	3 668,7	8 406,4	15 927,3	45 213,7	23 867,9	7 285,7	7 839,1
Total – Autres revenus	**5 295,2**	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**23 867,9**	**7 285,7**	**7 839,1**

Variations budgétaires

En 2025, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,6 M$, ce qui s'explique par :

- un nouveau revenu de 0,4 M$ pour l'utilisation du gaz naturel renouvelable à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte;
- une augmentation de 0,2 M$ due à l'optimisation énergétique et à la ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5
Financement à long terme – Autres	89 097,8	112 966,8	31 390,4	19 220,0	25 801,3	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0
Total – Affectations de revenus	**279 136,8**	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**196 491,8**	**89 416,1**	**88 595,4**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 914,4	22 274,9	11 078,5	15 744,0	20 307,7	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	266 281,5	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0
Total – Affectations de revenus	**186 029,7**	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**184 195,2**	**82 613,1**	**84 087,9**

Variations budgétaires

En 2025, les affectations augmentent de 1,5 M$, pour atteindre 84,1 M$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 17,5 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - une diminution de 30 M$ puisqu'en 2025, la Ville n'a pas recours aux surplus affectés pour pallier aux effets du ralentissement économique;
  - une augmentation de 2,1 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,9 M$;
  - une hausse de 10,3 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2023 de l'agglomération, dont le total s'élève à 37,2 M$.
- l'ajout d'une affectation de 19 M$ pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Notons que l'affectation pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération était déjà prévue dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers de 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5
Financement à long terme – Autres	66 183,4	90 691,9	20 312,0	3 476,1	5 493,6	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	-	1 704,4	-	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**93 107,1**	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**12 296,6**	**6 803,0**	**4 507,5**

Variations budgétaires

En 2025, l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 2,3 M$, pour atteindre 4,5 M$. Cette baisse découle de la planification des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2025, le service de la dette brute atteint 1 183,9 M$, soit une hausse de 27,2 M$ par rapport au budget de 2024. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 931,4 M$, et d'un montant de 252,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Service de la dette brute							
Frais de financement	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de la dette à long terme	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
Affectation – Remboursement de capital	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
Total – Service de la dette brute	**992 962,3**	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 148 600,7**	**1 156 718,1**	**1 183 920,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Frais de financement corporatifs	**223 753,9**	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**236 006,7**	**233 406,7**	**229 565,9**
Frais de financement des unités d'affaires							
Habitation et économie	-	-	-	201,0	1 750,0	-	174,0
Qualité de vie	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 832,9	43 172,1	41 102,0	46 098,7
Arrondissements	306,4	250,6	1 173,1	2 046,5	1 055,0	1 055,0	1 148,7
Total – Frais de financement des unités d'affaires	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**53 471,7**	**49 651,6**	**55 523,3**
Total – Frais de financement	**267 126,0**	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**289 478,4**	**283 058,3**	**285 089,2**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 2 M$ principalement attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

Tableau 32 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Remboursement de la dette à long terme corporative	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**363 180,3**	**363 180,3**	**372 403,1**
Affectation – Remboursement de capital	**36 346,9**	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 559,5**	**41 559,5**	**40 855,6**
Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	0,1	-	-	-
Qualité de vie	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	61 058,7	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 455,2	73 970,8	75 345,8
Arrondissements	816,0	871,7	1 124,3	2 030,5	908,5	908,5	1 055,8
Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme	**70 940,4**	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**90 533,0**	**88 048,6**	**90 752,7**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**443 948,9**	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 272,8**	**492 788,4**	**504 011,4**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 11,2 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une augmentation de 19,8 M$ principalement en raison de l'entente de subvention du financement de la dette actuarielle échue en juin 2024 et à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt;
- une augmentation de 6,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une baisse de 15,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Frais de financement corporatifs	**109 428,0**	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**128 188,9**	**131 177,8**	**143 687,6**
Frais de financement dans les unités d'affaires							
Habitation et économie	-	-	-	-	-	-	1 618,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	20 142,4	22 184,0	24 654,3	29 181,3	34 199,3	38 621,0	35 942,6
Total – Frais de financement dans les unités d'affaires	**20 142,4**	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 199,3**	**38 621,0**	**37 561,5**
Total – Frais de financement	**129 570,4**	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**162 388,2**	**169 798,8**	**181 249,1**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 11,5 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 17,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 8,1 M$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 34 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Remboursement de la dette à long terme corporative	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**111 432,5**	**116 176,9**	**136 765,5**
Affectation – Remboursement de capital	**25 071,0**	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**25 863,1**	**8 113,6**
Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 165,7	69 032,6	68 691,2
Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 165,7**	**69 032,6**	**68 691,2**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**152 317,0**	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**201 461,3**	**211 072,6**	**213 570,3**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 2,5 M$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2025, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 518,9 M$, en hausse de 15,5 M$.

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	577 041,9	339 760,4	362 835,0	571 649,1	443 777,3	443 600,0	458 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	5 072,9	770,5	1 065,2	1 065,2	1 096,4
Affectation – Réserves – Eau	4 393,2	13 911,5	11 036,3	22 467,9	9 672,9	14 561,9	15 007,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(605,0)	(272,7)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	58 596,2	87 481,1	10 252,5	20 801,9	70,0	70,0	94,7
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**694 277,0**	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**496 412,7**	**503 397,1**	**518 898,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	282 388,4	250 164,8	275 253,2	314 069,0	242 013,1	241 835,8	282 655,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	4 603,4	303,0	618,3	618,3	655,7
Affectation – Réserves – Eau	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	6 334,5	(8 702,1)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(9,8)	(447,5)	325,2	(314,3)	(145,5)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	396,2	181,1	(5 558,5)	250,8	70,0	70,0	94,7
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**330 318,9**	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**275 953,8**	**289 535,1**	**330 416,4**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 40,9 M$ et s'établissent à 330,4 M$. Cette augmentation reflète la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	294 653,5	89 595,6	87 581,8	257 580,1	201 764,2	201 764,2	175 945,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	469,6	467,5	446,9	446,9	440,7
Affectation – Réserves – Eau	11 649,1	10 964,4	8 157,3	16 133,4	18 375,0	11 650,9	12 096,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(290,6)	(127,2)	-	-
Affectation – Fonds réservés	58 200,0	87 300,0	15 811,0	20 551,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**363 958,1**	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**220 458,9**	**213 862,0**	**188 482,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 25,4 M$ et s'établissent à 188,5 M$. Cette diminution reflète principalement la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Tableau 38 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(84 882,3)	(36 701,2)	25 998,7	(1 910,8)
Crédits pour dépenses contingentes	21 379,6	6 941,2	44 596,2	41 723,5	14 347,1	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	-
Pertes possibles dans la perception	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	14 050,0	17 050,0	17 450,0
Prêt de personnel au MESS	15 709,7	12 637,7	11 026,9	10 306,6	8 539,9	7 642,4	6 514,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	500,0	500,0	2 093,2
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 036,6	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-
Bureau des régimes de retraite	6 902,6	6 819,1	7 171,3	7 770,6	8 317,5	8 599,3	8 644,4
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	47 764,3	59 634,4	71 591,6	88 322,1	102 202,4	106 171,0	129 072,2
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	2 967,5	2 967,5	4 532,3
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	32 778,0	45 391,3
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	-	5 370,0	5 720,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	6 000,0	6 000,0	6 000,0
Total – Dépenses communes	**193 748,2**	**146 254,5**	**194 830,6**	**(15 875,3)**	**137 176,2**	**272 056,6**	**272 136,7**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2025 affiche une augmentation de 0,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 27,9 M$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une diminution des charges de retraite touchant les services passés;
- le retrait du budget de 10 M$ relatif à la provision pour inflation en raison de la diminution des risques d'augmentation des coûts liés à une forte inflation;
- une diminution de 1,1 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 1,6 M$ au développement du réseau des bibliothèques pour le financement de la mise en service des opérations du Centre Sanaaq prévue en 2025;
- une augmentation de 22,9 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 1,6 M$ des affectations au montant à pourvoir est due à la fin de l'amortissement de virements passés, notamment pour le régime de la commission des services électriques et les régimes des anciennes banlieues. En effet, selon les règles comptables applicables aux régimes de retraite, lorsqu'un régime présente un surplus dépassant la limite que la Ville peut s'attendre à tirer de cet actif, un montant est ajouté à la charge puis viré, ou reconnu, au montant à pourvoir et amorti sur une période définie (qui varie entre 10-15 ans selon les régimes).
- une augmentation de 12,6 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 39 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	619 946,6	622 644,3	648 958,0	665 146,4	719 620,6	715 620,6	762 819,1
Communauté métropolitaine de Montréal	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	45 725,1	46 225,1
Conseil des arts	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 936,7	21 936,7	21 936,7
Sociétés de développement commercial	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 836,1	16 836,1	17 383,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,5	16 696,5	16 723,7
Bureau du taxi de Montréal	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 592,9	9 832,7
Office de consultation publique de Montréal	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 243,0	760,2	3 095,6	-
Ombudsman	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 820,8	2 075,2	2 075,2	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	500,0	414,5	386,1	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	-	(0,1)	-	(0,1)	-	0,0	0,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**729 308,5**	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**830 960,1**	**832 655,7**	**878 072,6**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus, la prévision de dépense de contribution de l'année 2024 correspond aux dépenses qui ont été effectuées jusqu'au 8 juin 2024 par l'office avant qu'elle ne soit administrativement considéré comme un service de la Ville. La prévision des dépenses de l'OCPM après le 8 juin 2024 est présentée au tableau 122.

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2025, les contributions aux organismes augmentent de 45,4 M$ et atteignent 878,1 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 47,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution anticipée des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une diminution de 3,1 M$ en raison du retrait de la contribution à l'Office de consultation publique de Montréal, puisque cet organisme est dorénavant considéré une unité d'affaires de la Ville de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 0,8 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 40 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	38 025,2	40 639,8	43 505,1	47 071,5	50 058,9	45 941,7	46 686,4
Élimination des transactions interentités	2 833,4	2 212,1	2 225,5	1 603,1	1 311,3	825,3	651,3
Total – Transactions à éliminer	**40 858,6**	**42 851,9**	**45 730,6**	**48 674,6**	**51 370,2**	**46 767,0**	**47 337,7**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2025 et les réalisations de 2024 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

Tableau 41 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services centraux							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
Total – Services administratifs	**174 680,0**	**180 788,9**	**189 924,9**	**200 416,2**	**225 127,6**	**203 421,1**	**214 728,3**
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
Total – Habitation et économie	**273 151,8**	**355 726,8**	**296 627,2**	**366 107,8**	**597 654,9**	**364 679,5**	**414 303,6**
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
Total – Qualité de vie	**324 605,9**	**315 968,8**	**361 752,4**	**405 540,6**	**427 506,2**	**417 397,4**	**431 731,5**
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 329 382,1**	**1 397 579,4**	**1 323 024,8**	**1 363 251,7**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
Total – Services de proximité	**359 161,9**	**362 874,9**	**425 797,9**	**477 272,3**	**497 089,5**	**443 399,8**	**472 719,1**
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**532 423,6**	**602 021,3**	**600 679,5**	**654 989,6**	**741 592,9**	**709 824,0**	**742 815,9**
Total – Dépenses par services centraux	**2 890 298,7**	**3 067 978,3**	**3 167 543,0**	**3 433 708,6**	**3 886 550,5**	**3 461 746,6**	**3 639 550,1**

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2025, les informations détaillées sur le budget 2025 de fonctionnement et les réalisations 2024 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 42 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	58 023,8	60 109,2	62 672,4	69 049,5	73 630,2	65 304,1	67 376,1
Anjou	25 305,8	26 514,5	30 700,1	30 268,7	33 157,5	32 370,8	33 350,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 520,7	65 036,4	72 932,9	75 986,7	81 460,1	78 446,2	80 191,3
Lachine	27 878,9	29 093,1	31 229,1	32 949,3	35 651,4	32 815,3	34 084,9
LaSalle	37 204,5	38 125,6	41 852,9	42 593,5	45 267,9	46 264,1	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	51 705,3	54 474,5	59 438,6	60 624,4	64 349,0	62 751,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	52 267,6	55 235,1	60 990,2	64 701,7	67 163,0	65 334,7	66 691,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 982,7	12 184,2	12 847,1	13 049,5	14 404,0	13 381,9	14 096,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 079,5	66 896,1	69 871,6	75 714,1	83 948,6	80 307,8	81 397,7
Montréal-Nord	40 023,1	41 327,8	44 871,3	44 502,4	48 328,5	46 463,8	47 989,8
Outremont	14 404,2	15 349,6	16 920,9	17 439,6	22 958,5	17 919,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	29 791,6	32 254,8	35 467,7	35 140,0	38 694,0	37 087,6	38 800,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	56 659,0	60 006,3	65 116,2	68 251,7	72 998,9	68 867,7	69 975,8
Rosemont–La Petite-Patrie	63 424,4	64 953,6	71 952,6	74 944,4	82 609,8	72 836,4	74 125,1
Saint-Laurent	62 439,2	65 607,7	71 580,4	75 583,9	83 068,7	80 754,1	83 162,8
Saint-Léonard	34 953,6	35 624,1	40 122,8	40 028,6	42 192,7	41 246,3	42 172,1
Verdun	35 476,9	37 306,0	37 732,3	40 676,9	41 720,8	41 191,5	41 657,3
Ville-Marie	89 970,9	93 037,8	103 213,8	109 070,2	119 287,1	109 556,2	110 907,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 966,4	58 039,0	63 292,8	66 084,7	69 372,8	66 334,1	67 461,4
Total – Arrondissements	**876 078,1**	**911 175,4**	**992 805,7**	**1 036 659,8**	**1 120 263,5**	**1 059 234,2**	**1 083 376,2**

Tableau 43 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2024	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2025
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	65 304,1	10 584,7	2 335,9	1 258,5	53 197,0	67 376,1
Anjou	32 370,8	10 799,5	1 956,8	-	20 594,3	33 350,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	78 446,2	13 201,3	4 339,9	1 731,6	60 918,5	80 191,3
Lachine	32 815,3	5 877,5	2 303,0	1 498,0	24 406,4	34 084,9
LaSalle	46 264,1	8 152,6	1 638,5	-	37 899,4	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	62 751,7	13 009,8	11 431,2	349,4	39 037,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	65 334,7	10 859,0	6 830,9	3 000,0	46 001,9	66 691,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 381,9	3 252,7	631,7	141,0	10 070,7	14 096,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	80 307,8	13 892,9	4 555,5	2 751,3	60 198,0	81 397,7
Montréal-Nord	46 463,8	12 075,1	888,6	861,1	34 165,0	47 989,8
Outremont	17 919,9	4 155,3	3 269,8	336,0	10 654,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	37 087,6	8 821,3	1 444,1	1 109,3	27 426,2	38 800,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	68 867,7	12 726,3	2 456,2	549,5	54 243,8	69 975,8
Rosemont–La Petite-Patrie	72 836,4	12 875,8	7 893,1	-	53 356,2	74 125,1
Saint-Laurent	80 754,1	18 132,3	4 775,2	997,0	59 258,3	83 162,8
Saint-Léonard	41 246,3	10 036,6	2 031,2	750,0	29 354,3	42 172,1
Verdun	41 191,5	8 638,3	3 946,4	592,7	28 479,9	41 657,3
Ville-Marie	109 556,2	23 538,3	24 316,3	11 878,9	51 174,4	110 907,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	66 334,1	10 889,9	3 854,0	-	52 717,5	67 461,4
Total – Arrondissements	**1 059 234,2**	**211 519,2**	**90 898,3**	**27 804,3**	**753 154,4**	**1 083 376,2**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(943 108,7)	(211 023,0)	-	-	(753 154,4)	(964 177,4)
Total – Arrondissements	**116 125,5**	**496,2**	**90 898,3**	**27 804,3**	**-**	**119 198,8**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2025 et du PDI 2025-2034 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2025 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 44 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 45 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4638	0,4638	2,0460	2,6201	1,8552

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut à quatre fois le taux de base;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui de la catégorie résiduelle.

Cette hausse des taxes appliquées aux terrains vagues fait suite à l'entrée en vigueur des dispositions qui sont prévues au projet de loi n°39[1], adopté en décembre 2023, et permettant aux municipalités de hausser ces taux. Cette hausse s'accompagne, suivant certaines modalités, d'un crédit de taxe pour les personnes ayant acquis un terrain vague par succession .

[1] *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2025, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable, à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 46 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 283 $	9 207 $	22 566 $	18 414 $	37 610 $	34 135 $
Taxes spéciales	2 013 $	1 930 $	4 026 $	3 861 $	6 711 $	6 572 $
Taxes d'arrondissement	358 $	358 $	716 $	716 $	1 193 $	1 193 $
	13 654 $	**11 495 $**	**27 308 $**	**22 991 $**	**45 514 $**	**41 900 $**
Effet cumulatif	**(2 159 $)**		**(4 317 $)**		**(3 614 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure en 2019, la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal a procédé à l'évaluation des effets de sa stratégie. Il en résulte que, depuis 2019, l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels a été moins importante que l'inflation. De plus, on constate que la croissance de ces charges a aussi été moins importante que la croissance des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

Graphique 6 – Évolution de l'augmentation de la taxe foncière générale et de l'inflation, 2018-2024

(Indice 2018=100)

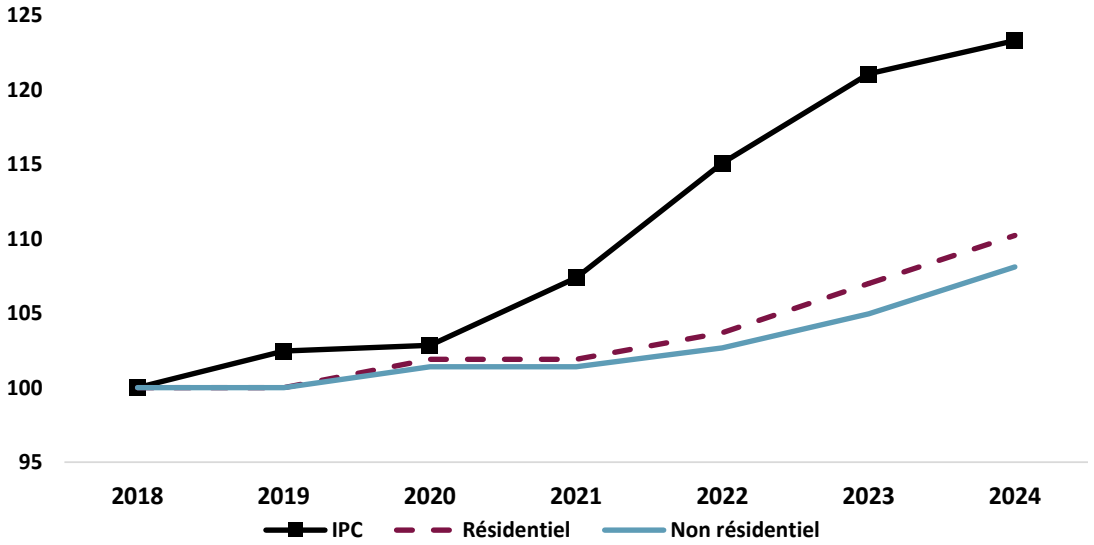

Note : L'inflation est établie selon l'IPC, mesurée au huitième mois de chaque année.

Pour les prochains exercices financiers, la Ville de Montréal maintiendra les gains découlant de l'application de la stratégie, en assurant une augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels égale ou inférieure à l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0058	0,0058	0,0158	0,0203	0,0232
Lachine	0,0011	0,0011	0,0033	0,0042	0,0044
LaSalle	0,0032	0,0032	0,0102	0,0130	0,0128
Montréal	0,0221	0,0221	0,0738	0,0945	0,0884
Montréal-Nord	0,0121	0,0121	0,0363	0,0465	0,0484
Outremont	0,0055	0,0055	0,0189	0,0242	0,0220
Saint-Laurent	0,0035	0,0035	0,0103	0,0132	0,0140
Saint-Léonard	0,0066	0,0066	0,0199	0,0254	0,0264
Verdun	0,0042	0,0042	0,0142	0,0182	0,0168

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 502,2 M$, en 2025, en hausse de 16,5 M$. De ces revenus, 491,4 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 10,7 M$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 491,4 M$ en 2024, en hausse de 21 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 48 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0813	0,0813	0,3226	0,3387

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 10,7 M$ en 2025, ce qui représente une baisse de 4,5 M$ par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par la prise en considération des volumes d'eau réellement mesurés au 31 décembre 2023, après la première année d'application.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2025 sont indexés de 5 % pour la seconde tranche de consommation d'eau, de 7,5 % pour la troisième tranche et de plus de 9 % pour la quatrième tranche. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 49 – Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l'eau

($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,105
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,215
De plus de 100 000 m^3	0,655

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 51,3 M$ en 2025. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l'ARTM

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0072	0,0072	0,0316	0,0404	0,0288

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,2 M$ en 2025. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 51 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0176

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,7 M$ en 2025, en hausse de 8,7 M$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est réduit à 5 000 mètres carrés comparativement à 10 000 mètres carrés en 2024.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2025, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 8 %. Le taux du secteur D augmente de 0,50 $.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	13,80	55,60
Secteur B	6,95	41,80
Secteur C	6,95	20,90
Secteur D	s. o.	2,50

[1] Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de* Montréal*, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

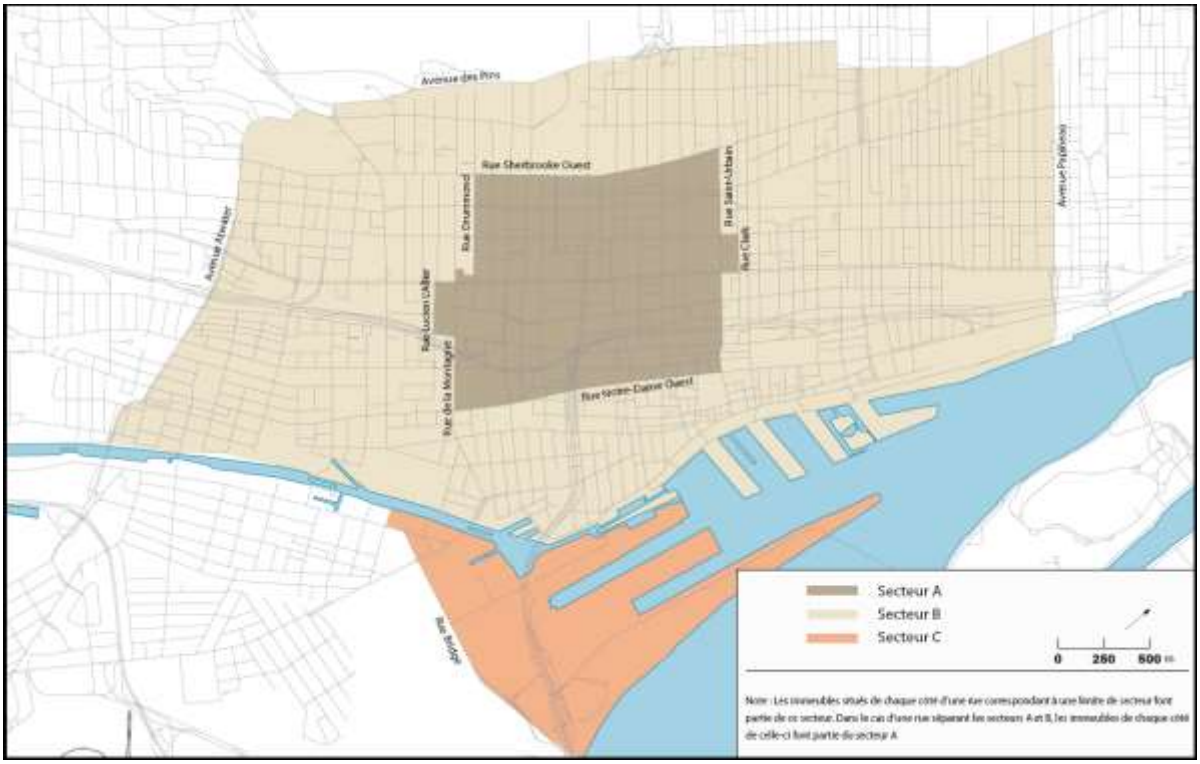

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

À partir de l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,6 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2024 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 6,7 M$ entre les revenus de 2024 et ceux de 2025, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 8,8 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2024 et 2025.

Tableau 53 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025

Arrondissements	Revenus 2024[1]	Revenus 2025[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2025
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	9 939,1	10 436,0	497,0	5,0	0,3	0,0422
Anjou	10 605,1	10 733,0	128,0	1,2	0,2	0,1200
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12 383,8	13 003,0	619,2	5,0	0,3	0,0389
Lachine	5 631,3	5 800,3	168,9	3,0	0,2	0,0568
LaSalle	7 285,7	8 014,3	728,6	10,0	0,8	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 585,8	12 963,4	377,6	3,0	0,2	0,0486
Le Sud-Ouest	10 110,8	10 414,2	303,3	3,0	0,2	0,0493
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 079,6	3 233,5	154,0	5,0	0,6	0,0786
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 323,8	13 723,5	399,7	3,0	0,3	0,0596
Montréal-Nord	11 641,5	12 026,2	384,8	3,3	0,6	0,1274
Outremont	3 981,8	4 101,3	119,5	3,0	0,2	0,0428
Pierrefonds–Roxboro	8 522,5	8 778,1	255,7	3,0	0,3	0,0693
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 254,9	12 622,6	367,6	3,0	0,3	0,0715
Rosemont–La Petite-Patrie	12 318,9	12 688,5	369,6	3,0	0,2	0,0461
Saint-Laurent	17 558,7	17 909,8	351,2	2,0	0,1	0,0623
Saint-Léonard	9 591,6	9 944,3	352,6	3,7	0,4	0,0777
Verdun	8 283,1	8 531,6	248,5	3,0	0,3	0,0527
Ville-Marie	22 232,8	22 788,6	555,8	2,5	0,3	0,0385
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 427,2	10 740,0	312,8	3,0	0,3	0,0507
Total	**201 757,9**	**208 452,2**	**6 694,3**	**3,3**	**0,3**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2024 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2023.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0437 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2025, ces taxes génèrent des revenus de 117,7 M$, soit 6,7 M$ de plus qu'en 2024, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2023.

Tableau 54 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0306	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0384
Anjou	0,0699	Montréal-Nord	0,0513
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0216	Outremont	0,0305
Lachine	0,0328	Pierrefonds–Roxboro	0,0427
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0662
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0276
Le Sud-Ouest	0,0249	Saint-Laurent	0,0339
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0473
L'Île-Bizard	0,0812	Verdun	0,0333
Sainte-Geneviève	0,0811	Ville-Marie	0,0075
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0301

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2025 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 55 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 56 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	**0,0728**	**0,6495**
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	**0,1899**	**0,7504**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	**0,0606**	**0,6373**
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0567	0,0328	**0,0894**	**0,6452**
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6460**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	**0,0732**	**0,6499**
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	**0,0742**	**0,6509**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	**0,1598**	**0,7145**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	**0,0979**	**0,6746**
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	**0,1787**	**0,7454**
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	**0,0733**	**0,6334**
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	**0,1120**	**0,6667**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	**0,1376**	**0,7143**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	**0,0738**	**0,6505**
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	**0,0961**	**0,6543**
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	**0,1250**	**0,6863**
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	**0,0859**	**0,6448**
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	**0,0460**	**0,6227**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	**0,0808**	**0,6575**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4638**	**0,0161**	**0,0813**	**0,0024**	**0,0072**			**0,0883**	**0,6590**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0130 pour cette catégorie d'immeubles.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	**0,0728**	**0,6495**
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	**0,1899**	**0,7504**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	**0,0606**	**0,6373**
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0767	0,0328	**0,1094**	**0,6652**
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6460**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	**0,0732**	**0,6499**
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	**0,0742**	**0,6509**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	**0,1598**	**0,7145**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	**0,0979**	**0,6746**
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	**0,1787**	**0,7454**
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	**0,0733**	**0,6334**
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	**0,1120**	**0,6667**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	**0,1376**	**0,7143**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	**0,0738**	**0,6505**
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	**0,0961**	**0,6543**
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	**0,1250**	**0,6863**
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	**0,0859**	**0,6448**
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	**0,0460**	**0,6227**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	**0,0808**	**0,6575**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4638**	**0,0161**	**0,0813**	**0,0024**	**0,0072**			**0,0806**	**0,6513**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0330 pour cette catégorie d'immeubles.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 58 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4756	0,0893	0,3238	0,0176	0,0382	0,0422	0,0306	**0,0728**	**3,0174**
Anjou	2,5341	0,0196	0,3234	0,0176	0,0391	0,1200	0,0699	**0,1899**	**3,1238**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4567	0,0886	0,3262	0,0176	0,0379	0,0389	0,0216	**0,0606**	**2,9876**
Lachine	2,5305	0,0040	0,3241	0,0176	0,0391	0,0466	0,0328	**0,0794**	**2,9947**
LaSalle	2,4976	0,0124	0,3237	0,0176	0,0386	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9780**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3507	0,0848	0,3267	0,0176	0,0363	0,0486	0,0246	**0,0732**	**2,8893**
Le Sud-Ouest	2,4597	0,0887	0,3287	0,0176	0,0380	0,0493	0,0249	**0,0742**	**3,0070**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3177	0,0000	0,3270	0,0176	0,0358	0,0786	0,0812	**0,1598**	**2,8580**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,5010	0,0902	0,3281	0,0176	0,0386	0,0596	0,0384	**0,0979**	**3,0735**
Montréal-Nord	2,3422	0,0416	0,3242	0,0176	0,0362	0,1274	0,0513	**0,1787**	**2,9405**
Outremont	2,3495	0,0217	0,3259	0,0176	0,0363	0,0428	0,0305	**0,0733**	**2,8242**
Pierrefonds–Roxboro	2,3798	0,0000	0,3242	0,0176	0,0367	0,0693	0,0427	**0,1120**	**2,8704**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4523	0,0885	0,3249	0,0176	0,0379	0,0715	0,0662	**0,1376**	**3,0587**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3792	0,0858	0,3263	0,0176	0,0367	0,0461	0,0276	**0,0738**	**2,9195**
Saint-Laurent	2,5425	0,0128	0,3237	0,0176	0,0393	0,0623	0,0339	**0,0961**	**3,0320**
Saint-Léonard	2,4664	0,0240	0,3240	0,0176	0,0381	0,0777	0,0473	**0,1250**	**2,9950**
Verdun	2,4636	0,0171	0,3241	0,0176	0,0380	0,0527	0,0333	**0,0859**	**2,9464**
Ville-Marie	2,5709	0,0927	0,3255	0,0176	0,0397	0,0385	0,0075	**0,0460**	**3,0924**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,4160	0,0872	0,3252	0,0176	0,0373	0,0507	0,0301	**0,0808**	**2,9641**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,5073**	**0,0659**	**0,3252**	**0,0176**	**0,0387**			**0,0795**	**3,0343**

1 Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0030 pour cette catégorie d'immeubles.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour consulter un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 59 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**2,0 %**
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,2 %	1,0 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,9 %**
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,8 %**
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,3 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**1,7 %**
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	1,3 %	**1,9 %**	**3,4 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,3 %	0,5 %	**0,8 %**	**3,1 %**
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	0,6 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,4 %**	0,2 %	0,4 %	**0,6 %**	**1,9 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**4,1 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**2,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	0,3 %	**0,5 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,1 %	(0,1 %)	**(0,0 %)**	**1,7 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	**1,1 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**2,0 %**
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,3 %**
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	**(0,2 %)**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**0,2 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,3 %	(<0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 60 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**2,0 %**	2,3 %	2,2 %	1,9 %	1,8 %
Anjou	**2,7 %**	2,6 %	2,5 %	3,1 %	0,8 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,9 %**	3,7 %	1,4 %	2,9 %	3,1 %
Lachine	**2,8 %**	3,2 %	2,5 %	2,5 %	2,6 %
LaSalle	**1,9 %**	1,7 %	1,4 %	2,5 %	0,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**1,7 %**	1,2 %	1,4 %	2,0 %	2,1 %
Le Sud-Ouest	**2,1 %**	3,6 %	0,8 %	3,2 %	2,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**3,4 %**	3,5 %	1,8 %	3,1 %	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**3,1 %**	3,1 %	3,0 %	2,9 %	3,6 %
Montréal-Nord	**2,7 %**	3,1 %	1,4 %	3,2 %	2,2 %
Outremont	**1,9 %**	1,8 %	1,5 %	2,8 %	2,1 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,1 %**	4,3 %	2,6 %	3,2 %	2,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**2,8 %**	3,1 %	3,4 %	2,5 %	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,0 %**	2,3 %	1,9 %	1,8 %	2,6 %
Saint-Laurent	**1,7 %**	1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,4 %
Saint-Léonard	**2,0 %**	2,4 %	2,4 %	2,1 %	(0,4 %)
Verdun	**2,3 %**	2,8 %	2,0 %	3,3 %	1,7 %
Ville-Marie	**0,2 %**	2,3 %	(1,0 %)	3,7 %	1,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**2,4 %**	3,4 %	1,8 %	2,0 %	3,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**2,2 %**	**2,9 %**	**1,2 %**	**2,5 %**	**2,1 %**

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2024 et effectuée à l'aide des paramètres fiscaux de 2024 et de 2025.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement

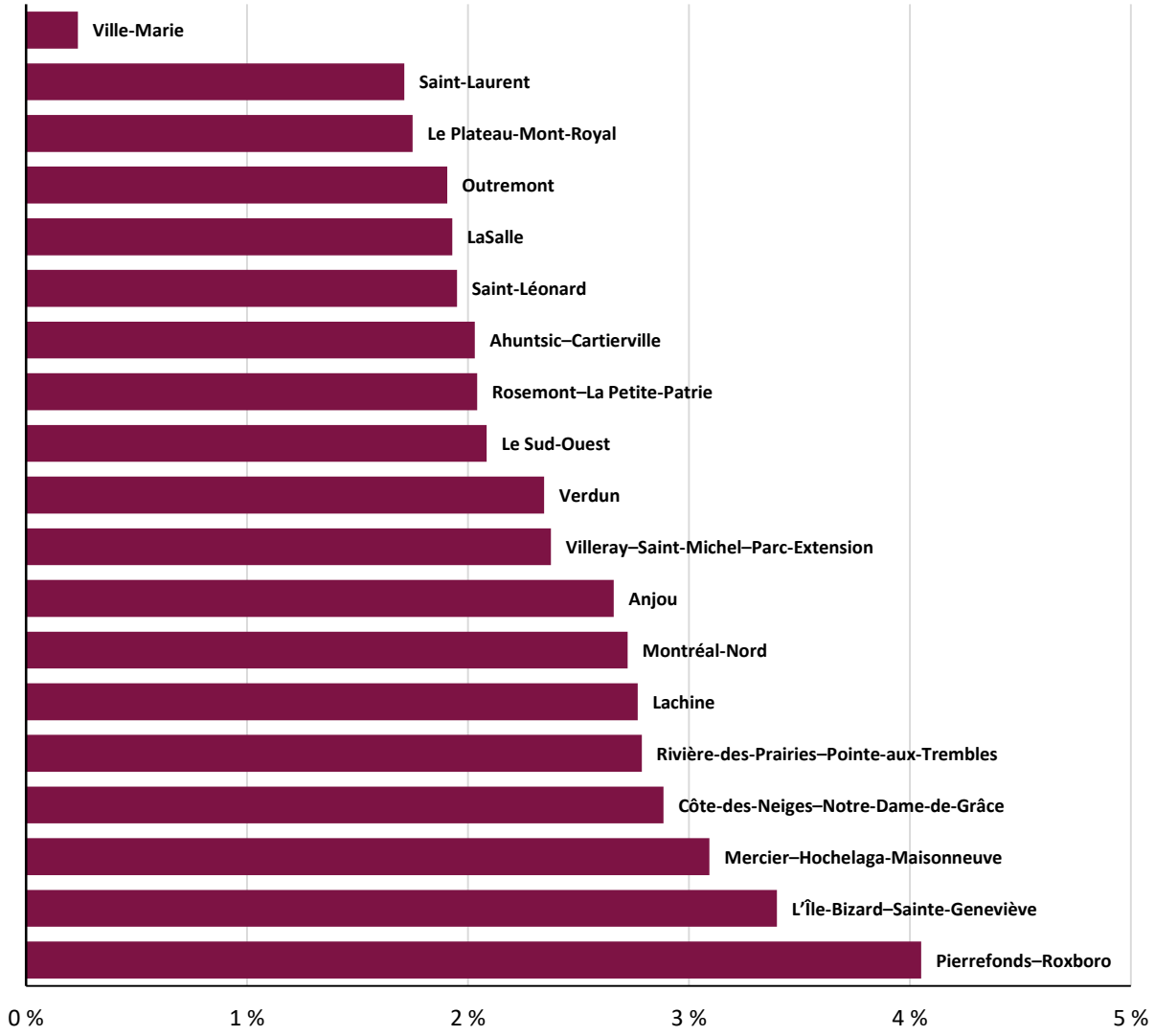

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[1]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2024	Taxes 2025	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 461 $	3 524 $	63 $	1,3 %
Taxe relative à l'eau	600 $	618 $	18 $	0,4 %
Dettes des anciennes villes	121 $	121 $	0 $	(< 0,1 %)
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	54 $	54 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	404 $	418 $	13 $	0,3 %
Taxe relative aux investissements	230 $	242 $	13 $	0,3 %
Charge fiscale totale	**4 888 $**	**4 995 $**	**108 $**	**2,2 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 759 797 $ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[1] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Les appartements en copropriété (condos) seront traités à la page suivante.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**802 694 $**	**576 548 $**	**1 149 043 $**	**628 647 $**	**641 257 $**	**1 079 306 $**	**752 828 $**
Taxes 2024	**5 095 $**	**4 217 $**	**7 060 $**	**3 904 $**	**4 073 $**	**6 931 $**	**4 728 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 723 $	2 674 $	5 329 $	2 916 $	2 974 $	5 006 $	3 491 $
Dettes anciennes villes	177 $	33 $	253 $	7 $	21 $	238 $	166 $
Taxe relative à l'eau	653 $	469 $	935 $	511 $	522 $	878 $	612 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	27 $	15 $	15 $	26 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	57 $	41 $	82 $	45 $	46 $	77 $	54 $
Taxe relative aux services	339 $	692 $	447 $	329 $	360 $	524 $	371 $
Taxe relative aux investissements	246 $	403 $	249 $	206 $	205 $	266 $	188 $
	5 214 $	**4 326 $**	**7 323 $**	**4 028 $**	**4 142 $**	**7 015 $**	**4 900 $**
Variation totale	**2,3 %** **119 $**	**2,6 %** **110 $**	**3,7 %** **263 $**	**3,2 %** **124 $**	**1,7 %** **69 $**	**1,2 %** **84 $**	**3,6 %** **172 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**686 077 $**	**547 351 $**	**446 891 $**	**2 104 440 $**	**600 536 $**	**474 560 $**	**807 362 $**
Taxes 2024	**4 735 $**	**3 582 $**	**3 232 $**	**13 094 $**	**3 838 $**	**3 288 $**	**5 133 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 182 $	2 539 $	2 073 $	9 760 $	2 785 $	2 201 $	3 744 $
Dettes anciennes villes	0 $	121 $	54 $	115 $	0 $	105 $	178 $
Taxe relative à l'eau	558 $	445 $	363 $	1 712 $	488 $	386 $	657 $
Taxe relative à la voirie	16 $	13 $	11 $	50 $	14 $	11 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	39 $	32 $	151 $	43 $	34 $	58 $
Taxe relative aux services	539 $	326 $	569 $	900 $	416 $	339 $	373 $
Taxe relative aux investissements	557 $	210 $	229 $	642 $	257 $	314 $	223 $
	4 901 $	**3 693 $**	**3 331 $**	**13 330 $**	**4 004 $**	**3 390 $**	**5 252 $**
Variation totale	**3,5 %** **167 $**	**3,1 %** **111 $**	**3,1 %** **99 $**	**1,8 %** **236 $**	**4,3 %** **165 $**	**3,1 %** **102 $**	**2,3 %** **118 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**877 119 $**	**716 960 $**	**1 088 686 $**	**1 466 739 $**	**614 682 $**	**720 348 $**
Taxes 2024	**5 646 $**	**4 806 $**	**6 828 $**	**8 930 $**	**3 911 $**	**4 613 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	4 068 $	3 325 $	5 049 $	6 802 $	2 851 $	3 341 $
Dettes anciennes villes	31 $	47 $	45 $	324 $	136 $	116 $
Taxe relative à l'eau	713 $	583 $	885 $	1 193 $	500 $	586 $
Taxe relative à la voirie	21 $	17 $	26 $	35 $	15 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	63 $	51 $	78 $	105 $	44 $	52 $
Taxe relative aux services	546 $	557 $	573 $	565 $	312 $	400 $
Taxe relative aux investissements	297 $	339 $	362 $	110 $	185 $	236 $
	5 739 $	**4 920 $**	**7 020 $**	**9 134 $**	**4 042 $**	**4 747 $**
Variation totale	**1,7 %** **93 $**	**2,4 %** **114 $**	**2,8 %** **192 $**	**2,3 %** **204 $**	**3,4 %** **131 $**	**2,9 %** **135 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**371 322 $**	**337 403 $**	**530 656 $**	**401 040 $**	**419 321 $**	**538 538 $**	**514 996 $**
Taxes 2024	**2 360 $**	**2 469 $**	**3 336 $**	**2 527 $**	**2 670 $**	**3 451 $**	**3 325 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 722 $	1 565 $	2 461 $	1 860 $	1 945 $	2 498 $	2 388 $
Dettes anciennes villes	82 $	19 $	117 $	4 $	13 $	119 $	114 $
Taxe relative à l'eau	302 $	274 $	432 $	326 $	341 $	438 $	419 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	10 $	10 $	13 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	24 $	38 $	29 $	30 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	157 $	405 $	207 $	229 $	236 $	262 $	254 $
Taxe relative aux investissements	114 $	236 $	115 $	131 $	134 $	133 $	128 $
	2 412 $	**2 532 $**	**3 382 $**	**2 589 $**	**2 709 $**	**3 500 $**	**3 352 $**
Variation totale	**2,2 % 51 $**	**2,5 % 63 $**	**1,4 % 45 $**	**2,5 % 62 $**	**1,4 % 39 $**	**1,4 % 49 $**	**0,8 % 27 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**308 467 $**	**366 211 $**	**314 306 $**	**786 776 $**	**345 771 $**	**288 448 $**	**489 113 $**
Taxes 2024	**2 165 $**	**2 399 $**	**2 312 $**	**4 908 $**	**2 246 $**	**1 993 $**	**3 123 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 431 $	1 698 $	1 458 $	3 649 $	1 604 $	1 338 $	2 268 $
Dettes anciennes villes	0 $	81 $	38 $	43 $	0 $	64 $	108 $
Taxe relative à l'eau	251 $	298 $	256 $	640 $	281 $	235 $	398 $
Taxe relative à la voirie	7 $	9 $	7 $	19 $	8 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	22 $	26 $	23 $	56 $	25 $	21 $	35 $
Taxe relative aux services	242 $	218 $	400 $	336 $	240 $	206 $	226 $
Taxe relative aux investissements	250 $	140 $	161 $	240 $	148 $	191 $	135 $
	2 204 $	**2 471 $**	**2 343 $**	**4 984 $**	**2 305 $**	**2 061 $**	**3 182 $**
Variation totale	**1,8 % 39 $**	**3,0 % 72 $**	**1,4 % 31 $**	**1,5 % 76 $**	**2,6 % 59 $**	**3,4 % 67 $**	**1,9 % 58 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**464 375 $**	**390 611 $**	**597 414 $**	**574 680 $**	**432 611 $**	**485 458 $**
Taxes 2024	**2 990 $**	**2 617 $**	**3 778 $**	**3 616 $**	**2 795 $**	**3 161 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	2 154 $	1 812 $	2 771 $	2 665 $	2 006 $	2 251 $
Dettes anciennes villes	16 $	26 $	25 $	127 $	95 $	78 $
Taxe relative à l'eau	378 $	318 $	486 $	467 $	352 $	395 $
Taxe relative à la voirie	11 $	9 $	14 $	14 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	33 $	28 $	43 $	41 $	31 $	35 $
Taxe relative aux services	289 $	304 $	315 $	222 $	219 $	270 $
Taxe relative aux investissements	157 $	185 $	199 $	43 $	130 $	159 $
	3 038 $	**2 681 $**	**3 852 $**	**3 579 $**	**2 845 $**	**3 199 $**
Variation totale	**1,6 % 48 $**	**2,4 % 64 $**	**2,0 % 74 $**	**(1,0 %) (37 $)**	**1,8 % 49 $**	**1,2 % 38 $**

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements.

Tableau 64 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**821 999 $**	**708 458 $**	**960 912 $**	**620 691 $**	**740 006 $**	**1 142 574 $**	**783 386 $**
Taxes 2024	**5 241 $**	**5 158 $**	**5 952 $**	**3 985 $**	**4 663 $**	**7 283 $**	**4 942 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 812 $	3 286 $	4 457 $	2 879 $	3 432 $	5 299 $	3 633 $
Dettes anciennes villes	181 $	41 $	212 $	7 $	24 $	252 $	173 $
Taxe relative à l'eau	669 $	576 $	781 $	505 $	602 $	929 $	637 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	23 $	15 $	18 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	51 $	69 $	44 $	53 $	82 $	56 $
Taxe relative aux services	347 $	850 $	374 $	433 $	416 $	555 $	386 $
Taxe relative aux investissements	252 $	495 $	208 $	203 $	236 $	282 $	195 $
	5 339 $	**5 316 $**	**6 124 $**	**4 086 $**	**4 780 $**	**7 426 $**	**5 099 $**
Variation totale	**1,9 % 98 $**	**3,1 % 157 $**	**2,9 % 171 $**	**2,5 % 101 $**	**2,5 % 117 $**	**2,0 % 143 $**	**3,2 % 158 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**668 424 $**	**718 192 $**	**585 870 $**	**1 854 226 $**	**733 282 $**	**629 798 $**	**854 070 $**
Taxes 2024	**4 631 $**	**4 707 $**	**4 232 $**	**11 421 $**	**4 736 $**	**4 388 $**	**5 455 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 100 $	3 331 $	2 717 $	8 600 $	3 401 $	2 921 $	3 961 $
Dettes anciennes villes	0 $	158 $	71 $	102 $	0 $	139 $	188 $
Taxe relative à l'eau	544 $	584 $	476 $	1 508 $	596 $	512 $	695 $
Taxe relative à la voirie	16 $	17 $	14 $	44 $	17 $	15 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	51 $	42 $	133 $	53 $	45 $	61 $
Taxe relative aux services	525 $	428 $	746 $	793 $	508 $	450 $	394 $
Taxe relative aux investissements	543 $	276 $	301 $	566 $	313 $	417 $	236 $
	4 775 $	**4 845 $**	**4 367 $**	**11 745 $**	**4 889 $**	**4 499 $**	**5 556 $**
Variation totale	**3,1 % 145 $**	**2,9 % 138 $**	**3,2 % 135 $**	**2,8 % 324 $**	**3,2 % 152 $**	**2,5 % 111 $**	**1,8 % 101 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**813 107 $**	**895 806 $**	**830 343 $**	**895 061 $**	**724 868 $**	**814 830 $**
Taxes 2024	**5 229 $**	**6 021 $**	**5 184 $**	**5 375 $**	**4 672 $**	**5 238 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	3 771 $	4 155 $	3 851 $	4 151 $	3 362 $	3 779 $
Dettes anciennes villes	29 $	59 $	35 $	197 $	160 $	131 $
Taxe relative à l'eau	661 $	729 $	675 $	728 $	590 $	663 $
Taxe relative à la voirie	19 $	21 $	20 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	64 $	59 $	64 $	52 $	58 $
Taxe relative aux services	506 $	696 $	437 $	345 $	367 $	452 $
Taxe relative aux investissements	275 $	424 $	276 $	67 $	218 $	267 $
	5 320 $	**6 148 $**	**5 354 $**	**5 574 $**	**4 766 $**	**5 370 $**
Variation totale	**1,7 % 91 $**	**2,1 % 126 $**	**3,3 % 170 $**	**3,7 % 199 $**	**2,0 % 94 $**	**2,5 % 132 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement

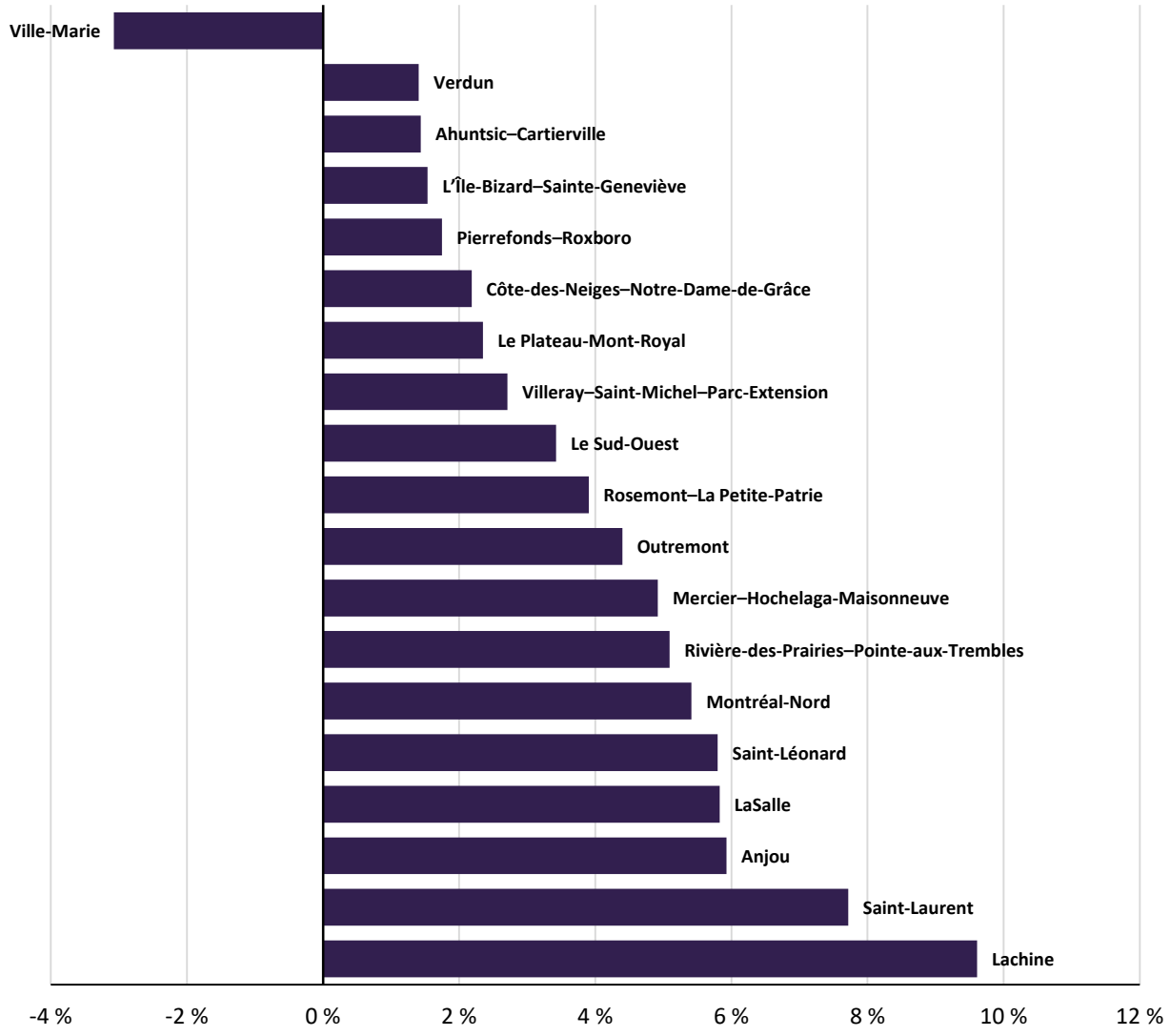

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 65 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,5 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**1,4 %**
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,3 %	**0,3 %**	**5,9 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,2 %**
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	**9,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,6 %**
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**2,3 %**
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	**1,3 %**	0,0 %	0,2 %	**0,3 %**	**1,5 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	**4,8 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,9 %**
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	**5,1 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**5,4 %**
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	**4,3 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,4 %**
Pierrefonds–Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	**1,7 %**	(0,0 %)	0,1 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	**4,9 %**	0,1 %	0,2 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,1 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	**7,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**7,7 %**
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**5,8 %**
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,4 %**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	**(3,1 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(3,1 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,7 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,4 %	(< 0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**1,9 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2025, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de dollars
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 703 613,2 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(595 522,2 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**3 108 091,0 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 108,1 M$ en 2025, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2025.

Tableau 66 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2024 à 2025

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	**2025**	**En valeur**	**En %**
Générales	**2 624 750,6**	**2 715 111,6**	**90 361,0**	***3,4***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	12 761,3	9 641,7	(3 119,6)	*(24,4)*
Service de l'eau	197 693,7	198 542,2	848,5	*0,4*
Alimentation en eau potable	103 668,9	110 879,0	7 210,1	*7,0*
Compteurs d'eau	1 892,2	928,1	(964,1)	*(51,0)*
Travaux admissibles au programme TECQ	10 052,7	14 348,0	4 295,3	*42,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 361,2	8 268,4	(92,8)	*(1,1)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 114,5	4 980,7	(133,9)	*(2,6)*
Déficit des exercices antérieurs	32 778,0	45 391,3	12 613,3	*38,5*
Total	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**	**111 017,9**	***3,7***

Tableau 67 – Quotes-parts de 2025
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 224 681,8**	**7 994,5**	**162 679,6**	**92 249,8**	**887,0**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 678,2	56,3	1 146,5	576,2	0,2
Beaconsfield	26 744,7	96,1	1 955,7	1 396,2	0,0
Côte-Saint-Luc	32 045,7	-	2 343,3	1 758,5	1,6
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	177,8	3 618,1	3 647,8	9,4
Dorval	76 819,9	276,1	5 617,4	2 045,7	9,7
Hampstead	12 744,9	45,8	932,0	556,2	-
Kirkland	34 267,9	123,1	2 505,8	1 178,0	1,9
L'Île-Dorval	85,7	0,3	6,3	25,1	-
Montréal-Est	21 251,7	76,4	1 554,0	1 627,8	5,6
Montréal-Ouest	6 822,4	24,5	498,9	237,8	2,0
Mont-Royal	62 224,9	223,6	4 550,2	1 738,2	0,0
Pointe-Claire	77 023,4	276,8	5 632,3	2 208,2	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	34,2	695,3	323,9	0,2
Senneville	3 872,2	13,9	283,2	116,7	0,2
Westmount	61 861,3	222,3	4 523,6	1 192,9	0,5
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**1 647,2**	**35 862,6**	**18 629,2**	**41,1**
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**9 641,7**	**198 542,2**	**110 879,0**	**928,1**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
5 683,2	**4 346,2**	**4 612,6**	**37 192,3**	**2 540 327,0**	***81,7***	**Montréal**
						Villes reconstituées
266,1	114,4	-	262,1	18 100,0	***0,6***	Baie-D'Urfé
464,4	203,4	66,0	447,1	31 373,7	***1,0***	Beaconsfield
502,7	251,6	4,1	535,7	37 443,3	***1,2***	Côte-Saint-Luc
861,1	392,6	-	827,2	59 012,7	***1,9***	Dollard-des-Ormeaux
1 480,8	692,0	29,4	1 284,3	88 255,4	***2,8***	Dorval
224,7	98,3	-	213,1	14 814,9	***0,5***	Hampstead
645,1	290,0	1,1	572,9	39 585,9	***1,3***	Kirkland
1,4	0,6	-	1,4	120,8	***0,0***	L'Île-Dorval
379,6	153,7	-	355,3	25 404,1	***0,8***	Montréal-Est
104,0	53,7	-	114,1	7 857,3	***0,3***	Montréal-Ouest
1 077,3	478,5	64,3	1 040,3	71 397,2	***2,3***	Mont-Royal
1 240,6	539,9	203,0	1 287,7	88 421,6	***2,8***	Pointe-Claire
186,4	85,2	0,2	159,0	10 992,6	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
74,4	33,0	-	64,7	4 458,3	***0,1***	Senneville
1 156,4	535,1	-	1 034,2	70 526,2	***2,3***	Westmount
8 664,8	**3 922,2**	**368,0**	**8 199,0**	**567 764,0**	***18,3***	**Total – Villes reconstituées**
14 348,0	**8 268,4**	**4 980,7**	**45 391,3**	**3 108 091,0**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, qui est de 1,08 pour l'exercice financier 2025. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2024 et 2025.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 68 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025

Villes liées	Potentiel fiscal 2024		Potentiel fiscal 2025	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**654 601,8**	**81,92969 %**	**646 146,1**	**81,93703 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 614,9	0,57760 %	4 553,7	0,57744 %
Beaconsfield	7 870,9	0,98512 %	7 767,8	0,98503 %
Côte-Saint-Luc	9 505,3	1,18969 %	9 307,5	1,18027 %
Dollard-des-Ormeaux	14 654,3	1,83412 %	14 370,8	1,82234 %
Dorval	22 572,7	2,82519 %	22 311,9	2,82935 %
Hampstead	3 737,5	0,46779 %	3 701,7	0,46940 %
Kirkland	10 072,0	1,26061 %	9 952,9	1,26212 %
L'Île-Dorval	25,0	0,00313 %	24,9	0,00316 %
Montréal-Est	6 338,2	0,79328 %	6 172,4	0,78272 %
Montréal-Ouest	2 011,9	0,25181 %	1 981,5	0,25128 %
Mont-Royal	18 435,2	2,30734 %	18 072,9	2,29180 %
Pointe-Claire	22 233,0	2,78267 %	22 371,0	2,83684 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 813,1	0,35209 %	2 761,6	0,35020 %
Senneville	1 136,4	0,14223 %	1 124,7	0,14262 %
Westmount	18 357,7	2,29764 %	17 967,3	2,27841 %
Total – Villes reconstituées	**144 378,1**	**18,07031 %**	**142 442,5**	**18,06297 %**
Agglomération de Montréal	**798 979,9**	**100,00000 %**	**788 588,7**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1,08 en 2025, il était de 1,1 en 2024.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal 2024 et au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal de 2025.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2025, les quotes-parts générales totalisent 2 715,1 M$, ce qui représente près de 87,4 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 3,4 % par rapport à l'exercice de 2024. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 69 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2024 à 2025

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	2025	En valeur	En %
Montréal	**2 150 450,1**	**2 224 681,8**	**74 231,7**	***3,5***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 160,6	15 678,2	517,6	*3,4*
Beaconsfield	25 856,9	26 744,7	887,8	*3,4*
Côte-Saint-Luc	31 226,3	32 045,7	819,5	*2,6*
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	49 478,7	1 337,6	*2,8*
Dorval	74 154,1	76 819,9	2 665,9	*3,6*
Hampstead	12 278,3	12 744,9	466,5	*3,8*
Kirkland	33 087,8	34 267,9	1 180,1	*3,6*
L'Île-Dorval	82,3	85,7	3,4	*4,1*
Montréal-Est	20 821,6	21 251,7	430,1	*2,1*
Montréal-Ouest	6 609,4	6 822,4	213,0	*3,2*
Mont-Royal	60 562,0	62 224,9	1 662,9	*2,7*
Pointe-Claire	73 038,1	77 023,4	3 985,3	*5,5*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	9 508,2	266,7	*2,9*
Senneville	3 733,2	3 872,2	139,1	*3,7*
Westmount	60 307,4	61 861,3	1 553,9	*2,6*
Total – Villes reconstituées	**474 300,5**	**490 429,8**	**16 129,3**	***3,4***
Agglomération de Montréal	**2 624 750,6**	**2 715 111,6**	**90 361,0**	***3,4***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater dans le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 69,7 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025

Activités	Part relative
Administration générale	7,3 %
Sécurité publique	
Police	26,2 %
Sécurité incendie	14,6 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,5 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,0 %
Autres	2,0 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,0 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**88,2 %**
Activités financières et PCI	**11,8 %**
Total	**100,0 %**

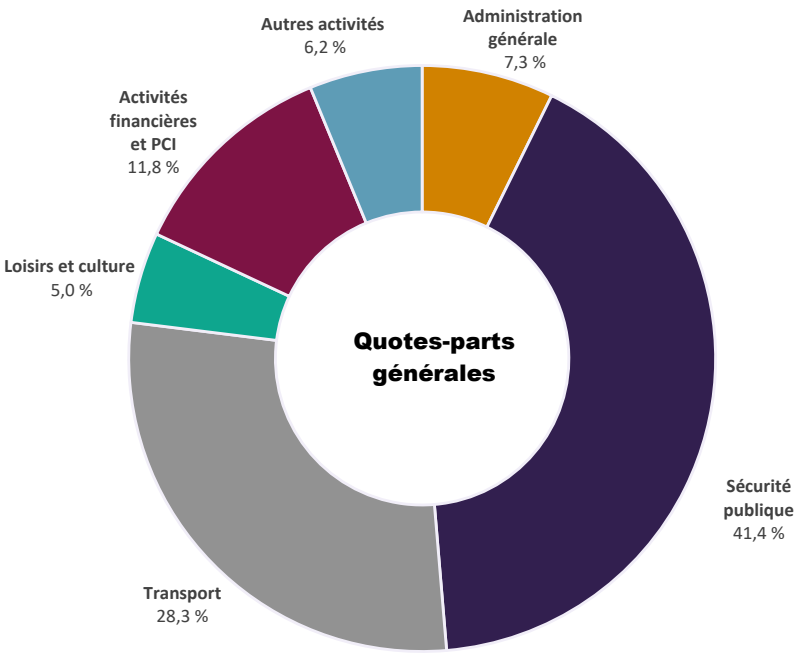

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 393 M$. Elles représentent 12,6 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts représentent les sommes des dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2025, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 9,6 M$, soit une diminution de 3,1 M$ par rapport à 2024. Cette variation s'explique notamment une hausse des subventions anticipées pour cette activité.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 110,9 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2023, est estimé à 369,2 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3003 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2025, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 7 % par rapport à 2024.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2025 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2023, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts

s'élèvent à 14,3 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,3 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 22,8 % par rapport à 2024.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2025, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2025, soit une diminution de 1 M$, ou 51 %, par rapport à 2024.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 198,5 M$ en 2025, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2024.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2025, ces quotes-parts totalisent 333 M$, soit une augmentation de 11,3 M$, ou 3,5 %, par rapport à 2024.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2025, ces dernières totalisent 5 M$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2024. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les quatre derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 70 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2023
Revenus	3 014,2	3 013,1	3 436,0	3 506,5
Charges de fonctionnement	2 814,0	2 905,6	2 937,9	3 018,3
Excédent avant financement et affectations	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**488,2**
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**

Sources : Rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2020 à 2023.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2025, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2023 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 42,5 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2022, soit 120,7 M$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 78,2 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 32,8 M$ qui avaient été budgétés en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2025 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 45,4 M$.

Tableau 71 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quotes-parts						
Générales	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	257,6	263,4	279,4	314,5	339,5	347,6
Déficit des exercices antérieurs	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**
Autres revenus	582,5	506,6	654,1	628,3	620,1	591,0
Total des revenus	**3 014,2**	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 617,2**	**3 699,1**
Total des charges	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 155,0**	**3 244,6**
Excédent avant le financement et les affectations	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**462,2**	**454,5**
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(185,2)	(205,5)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(277,0)	(249,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(232,6)	(299,2)	(120,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(195,6)	(66,6)	178,5	42,5		
Autres affectations nettes	**59,8**	**-**	**-**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**		
Somme déjà prévue au budget de 2024 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**32,8**		
Quotes-parts exigées en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,52 $ et payée par toute cliente et tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

À partir de 2025, le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2025, le tarif a été fixé à 0,54 $[1].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2024.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV, de 45 $ par véhicule, étaient destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. On ne prévoit aucun revenu en 2025, soit une baisse de 17,6 M$ par rapport à 2024. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus sont destinés à l'ARTM.

[1] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2024) 156 GOQ 1, 521, p. 523

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,2 %, ce qui porte la contribution à 9,7 M$ en 2025.

Tableau 72 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Baie-D'Urfé	246,9	260,4	267,5	295,2	302,1	302,1	308,8
Beaconsfield	459,2	466,6	476,8	507,6	515,3	515,3	526,8
Côte-Saint-Luc	550,2	564,0	575,4	611,7	622,3	622,3	631,2
Dollard-des-Ormeaux	828,8	839,5	857,4	941,7	959,4	959,4	974,6
Dorval	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 477,8	1 513,2
Hampstead	217,7	220,7	224,8	242,1	244,7	244,7	251,0
Kirkland	599,0	614,3	636,1	651,5	659,4	659,4	675,0
L'Île-Dorval	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Montréal-Est	317,1	320,5	329,4	392,9	415,0	415,0	418,6
Montréal-Ouest	116,7	117,9	120,2	130,1	131,7	131,7	134,4
Mont-Royal	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 206,9	1 225,7
Pointe-Claire	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 455,6	1 517,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	145,6	150,4	155,3	177,6	184,2	184,2	187,3
Senneville	63,7	64,5	66,0	72,4	74,4	74,4	76,3
Westmount	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 201,9	1 218,5
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 452,4**	**9 660,3**

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,8 G$ et représente 38,3 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 39 % en 2024. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2024 à 2025 est de 46,3 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une augmentation de 24,3 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 22,0 a-p. au PDI.

Cette création nette de 46,3 années-personnes (a-p.) de l'effectif est le résultat de besoins spécifiques des arrondissements. Du côté des services centraux, la variation nette de l'effectif est nulle entre le budget de 2024 et celui de 2025.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2025, cela résulte en une création nette de 55 postes dans les services centraux. Un effort additionnel d'optimisation permet l'atteinte de l'objectif de n'avoir aucune création nette de l'effectif dans les services centraux. À cette fin, une coupure de 55 postes est prévue au budget, et sera concrétisée dans chacun des services d'ici la fin de l'année 2024.

Malgré cette variation nette nulle, des variations sont constatées dans plusieurs services. Voici les exemples les plus importants :

Eau

- 11 postes pour le projet de remplacement des incinérateurs;
- 10 postes pour le projet de la modernisation du réservoir McTavish;
- 6 postes pour le projet de réseaux primaires d'égout;
- 6 postes pour la mise en œuvre du plan d'action inondation, pour l'élaboration et mise en œuvre du plan de gestion des actifs à ressource constante et pour l'optimisation énergétique.

Environnement

- 14 postes pour la création d'une équipe assurant le suivi des activités liées à la gestion des matières et du recyclage - Engagement requis par l'entente (projet de loi 65) – Section *collecte sélective*;
- 2 postes pour autres sites contaminés – Suivi des dossiers de subvention Service du développement économique (SDÉ) 2025 à 2027.

Habitation

- 14 postes pour l'accélération des mesures en habitation.

Matériel roulant et ateliers

- 17 postes pour la titularisation de cols bleus afin d'atteindre le plancher d'emplois prévu à la convention collective.

SIM et SPVM

- 12 postes au SIM et 41 au SPVM pour s'adapter aux nouvelles exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) liées au projet de la plateforme d'appels 911 nouvelle génération;
- Réduction de 28 postes au SPVM en raison de la fin du contrat de surveillance à l'Aéroport de Montréal;
- Réduction de 14 postes au SPVM pour l'Équipe de concertation communautaire de rapprochement, dont le mandat s'achève.

Urbanisme et mobilité

- 9 postes pour l'accompagnement dans le projet de prolongement de la ligne bleue et les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine;
- 6 postes pour assumer la réalisation et l'accompagnement de l'entente intergouvernementale du projet relatif au Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish;
- 5 postes associés à la réalisation des projets Bridge-Bonaventure et Les Faubourgs.

Par ailleurs, les 31 postes à la magistrature sont retirés de l'effectif de la Ville.

Tableau 73 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2024 comparatif			Budget 2025			Variation a-p. 2025-2024		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services de la direction générale									
Direction générale	143,9	0,8	144,7	140,5	0,8	141,3	(3,4)	-	(3,4)
Finances et évaluation foncière	565,6	23,8	589,4	571,6	25,9	597,5	6,0	2,1	8,1
Planification stratégique et performance organisationnelle	55,5	11,0	66,5	54,0	5,5	59,5	(1,5)	(5,5)	(7,0)
Ressources humaines et communications	545,0	42,4	587,4	528,0	39,5	567,5	(17,0)	(2,9)	(19,9)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	40,0	-	40,0	35,0	-	35,0	(5,0)	-	(5,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	11,0	-	11,0	13,0	-	13,0	2,0	-	2,0
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 397,0**	**78,0**	**1 475,0**	**1 390,1**	**71,7**	**1 461,8**	**(6,9)**	**(6,3)**	**(13,2)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	15,0	334,0	319,0	18,0	337,0	-	3,0	3,0
Développement économique	73,0	-	73,0	71,0	-	71,0	(2,0)	-	(2,0)
Habitation	123,0	1,0	124,0	137,0	1,0	138,0	14,0	-	14,0
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	77,0	-	77,0	-	-	-
Total – Habitation et économie	**592,0**	**16,0**	**608,0**	**604,0**	**19,0**	**623,0**	**12,0**	**3,0**	**15,0**
Qualité de vie									
Culture	180,3	8,9	189,2	181,3	7,9	189,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	81,0	-	81,0	83,0	-	83,0	2,0	-	2,0
Environnement	256,6	18,1	274,7	273,6	18,1	291,7	17,0	-	17,0
Espace pour la vie	441,2	4,0	445,2	448,2	4,0	452,2	7,0	-	7,0
Total – Qualité de vie	**959,1**	**31,0**	**990,1**	**986,1**	**30,0**	**1 016,1**	**27,0**	**(1,0)**	**26,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	15,0	537,2	491,2	13,8	505,0	(31,0)	(1,2)	(32,2)
Greffe	211,5	3,5	215,0	209,5	3,5	213,0	(2,0)	-	(2,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 775,0	8,8	2 783,8	2 787,0	6,4	2 793,4	12,0	(2,4)	9,6
Service de police	6 249,9	21,0	6 270,9	6 249,2	14,0	6 263,2	(0,7)	(7,0)	(7,7)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 758,6**	**48,3**	**9 806,9**	**9 736,9**	**37,7**	**9 774,6**	**(21,7)**	**(10,6)**	**(32,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	287,1	13,3	300,4	290,1	6,3	296,4	3,0	(7,0)	(4,0)
Expérience citoyenne et communications	5,0	-	5,0	-	-	-	(5,0)	-	(5,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	101,8	346,4	245,6	101,8	347,4	1,0	-	1,0
Matériel roulant et ateliers	471,0	15,0	486,0	488,0	13,0	501,0	17,0	(2,0)	15,0
Technologies de l'information	493,9	317,0	810,9	492,9	317,0	809,9	(1,0)	-	(1,0)
Total – Services de proximité	**1 501,6**	**447,1**	**1 948,7**	**1 516,6**	**438,1**	**1 954,7**	**15,0**	**(9,0)**	**6,0**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	110,3	77,0	187,3	107,0	79,0	186,0	(3,3)	2,0	(1,3)
Eau	835,0	146,8	981,8	844,8	168,0	1 012,8	9,8	21,2	31,0
Gestion et planification des immeubles	634,2	46,0	680,2	635,2	48,0	683,2	1,0	2,0	3,0
Infrastructures du réseau routier	229,0	206,8	435,8	231,0	208,8	439,8	2,0	2,0	4,0
Urbanisme et mobilité	310,7	50,9	361,6	327,7	50,9	378,6	17,0	-	17,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 119,2**	**527,5**	**2 646,7**	**2 145,7**	**554,7**	**2 700,4**	**26,5**	**27,2**	**53,7**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	58,0	-	58,0	-	-	-
Optimisation et révision des activités	-	-	-	(55,2)	-	(55,2)	(55,2)	-	(55,2)
Total – Dépenses communes	**58,0**	**-**	**58,0**	**2,8**	**-**	**2,8**	**(55,2)**	**-**	**(55,2)**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	5,0	451,8	446,8	6,0	452,8	-	1,0	1,0
Anjou	222,9	-	222,9	223,9	-	223,9	1,0	-	1,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	556,9	3,0	559,9	560,1	1,0	561,1	3,2	(2,0)	1,2
Lachine	246,4	2,0	248,4	246,4	9,0	255,4	-	7,0	7,0
LaSalle	289,7	5,0	294,7	291,2	5,0	296,2	1,5	-	1,5
Le Plateau-Mont-Royal	458,5	5,0	463,5	460,5	5,0	465,5	2,0	-	2,0
Le Sud-Ouest	437,0	6,5	443,5	436,2	9,5	445,7	(0,8)	3,0	2,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	112,7	6,0	118,7	117,2	6,0	123,2	4,5	-	4,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	601,5	11,7	613,2	600,7	11,7	612,4	(0,8)	-	(0,8)
Montréal-Nord	370,8	2,0	372,8	373,3	3,2	376,5	2,5	1,2	3,7
Outremont	121,7	5,5	127,2	122,8	6,0	128,8	1,1	0,5	1,6
Pierrefonds-Roxboro	279,6	6,0	285,6	282,1	6,0	288,1	2,5	-	2,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	456,3	1,0	457,3	454,8	2,0	456,8	(1,5)	1,0	(0,5)
Rosemont–La Petite-Patrie	707,0	7,0	714,0	709,0	7,0	716,0	2,0	-	2,0
Saint-Laurent	594,3	-	594,3	594,7	-	594,7	0,4	-	0,4
Saint-Léonard	252,8	-	252,8	251,8	1,0	252,8	(1,0)	1,0	(0,0)
Verdun	321,6	3,2	324,8	319,6	7,2	326,8	(2,0)	4,0	2,0
Ville-Marie	619,4	-	619,4	634,4	-	634,4	15,0	-	15,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	447,5	6,0	453,5	445,5	8,0	453,5	(2,0)	2,0	-
Total – Arrondissements	**7 543,4**	**74,9**	**7 618,3**	**7 571,0**	**93,6**	**7 664,6**	**27,6**	**18,7**	**46,3**
Total – Effectif	**23 928,9**	**1 222,8**	**25 151,7**	**23 953,2**	**1 244,8**	**25 198,0**	**24,3**	**22,0**	**46,3**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2025, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 59,7 M$, ou 2,2 %, passant de 2 730,5 M$ à 2 790,2 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 38,3 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

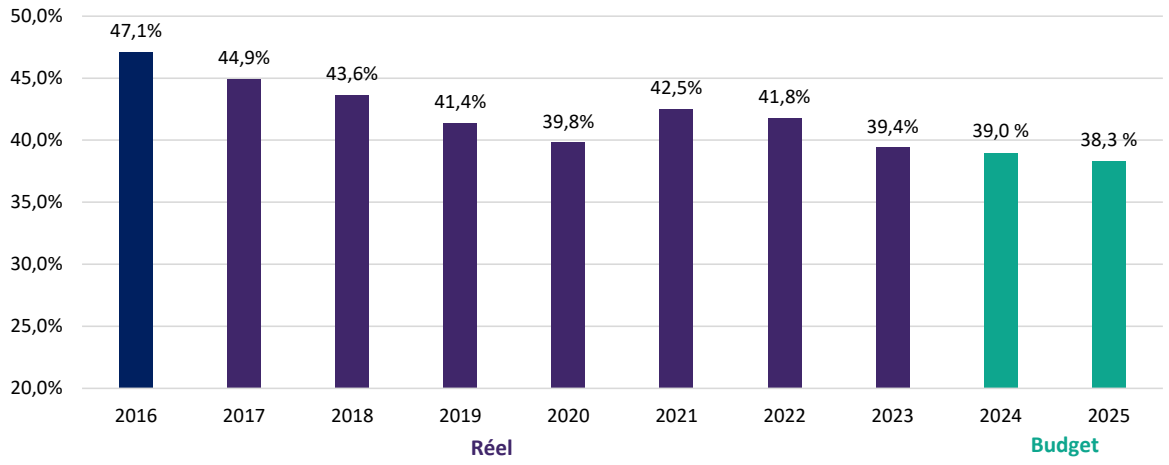

Tableau 74 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Rémunération	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 273 087,1	2 209 375,4	2 272 379,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	206 513,2	237 006,0	242 942,5	196 787,3	200 018,8	196 727,1	198 094,8
Services passés	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(49 474,9)	(41 482,2)	(62 909,4)
Total – Régimes de retraite	**249 363,9**	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**150 543,9**	**155 244,9**	**135 185,4**
Charges sociales et autres cotisations	287 943,9	292 244,4	330 176,1	335 726,2	389 833,7	365 886,1	382 642,4
Total – Cotisations de l'employeur	**537 307,8**	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**540 377,6**	**521 131,0**	**517 827,8**
Total – Rémunération globale	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 813 464,7**	**2 730 506,4**	**2 790 207,1**

La rémunération augmente de 63 M$, ou 2,9 %, pour atteindre 2 272,4 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 40,7 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des conventions collectives;
- une hausse de 3 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 3,1 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Arrondissements

- une hausse de 14,5 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 1,7 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Les cotisations de l'employeur diminuent de 3,3 M$, ou -0,6 %, pour atteindre 517,8 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 10 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 5,9 M$ découlant d'une augmentation des coûts d'assurances collectives.;
- une hausse de 0,9 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une baisse de 20,1 M$ associée aux régimes de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la sous-section *Régimes de retraite*.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 700,8	1 392,7	3 650,4	18 743,9
Cadres de gestion	1 443,8	212 739,4	21 758,6	31 796,9	266 294,9
Cadres-conseils	519,2	60 185,3	6 482,3	8 583,9	75 251,5
	1 963,0	**272 924,7**	**28 240,9**	**40 380,8**	**341 546,4**
Contremaîtresses et contremaîtres	399,4	43 716,7	5 050,0	9 186,4	57 953,1
Professionnelles et professionnels	3 056,6	338 461,1	38 707,0	44 952,0	422 120,1
Cols blancs	6 103,0	425 312,9	56 001,6	70 364,4	551 678,9
Cols bleus	4 765,5	354 449,8	46 371,1	54 914,9	455 735,8
Policières et policiers	4 958,5	527 581,7	59 347,8	(19 809,8)	567 119,7
Pompières et pompiers	2 395,0	271 651,2	29 858,3	44 565,1	346 074,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 653,2	1 852,9	-	15 506,1
Gestion des postes vacants	-	(36 514,0)	(4 774,9)	(2 872,1)	(44 161,0)
Revue des activités et programmes	-	(4 280,1)	(559,7)	(660,2)	(5 500,0)
	24 008,5	**2 220 658,0**	**261 487,7**	**244 671,9**	**2 726 817,6**
Sécurité du revenu[1]		5 063,3	660,4	775,7	6 499,4
Agence de mobilité durable[2]		36 399,7	4 657,9	5 384,1	46 441,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**24 008,5**	**2 262 121,0**	**266 806,0**	**250 831,7**	**2 779 758,7**

1 Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2 Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 9 M$, ou 5,7 %, et a atteint 166,4 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 1,8 % et passe à 1 244,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 76 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,5	6 715,4	716,3	1 044,4	8 476,1
Cadres-conseils	28,7	3 783,1	405,9	587,4	4 776,4
	73,2	**10 498,5**	**1 122,2**	**1 631,8**	**13 252,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,6	481,7	57,5	75,3	614,5
Professionnelles et professionnels	797,0	90 262,9	10 186,8	11 485,0	111 934,7
Cols blancs	352,0	30 171,9	3 898,3	4 640,1	38 710,3
Cols bleus	14,8	1 172,8	143,6	179,3	1 495,7
Policières et policiers	3,2	324,7	39,1	49,4	413,2
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 244,8**	**132 912,5**	**15 447,5**	**18 060,9**	**166 420,9**
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 465,6
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 129,2
À la charge des contribuables					143 826,1
Total – Sources de financement					**166 420,9**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 135,2 M$ en 2025, comparativement à 155,2 M$ au budget de 2024. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 139,7 M$ en 2025, comparativement à 158,2 M$ en 2024, soit une diminution de 18,5 M$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2024 et en 2025, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025
(en millions de dollars)

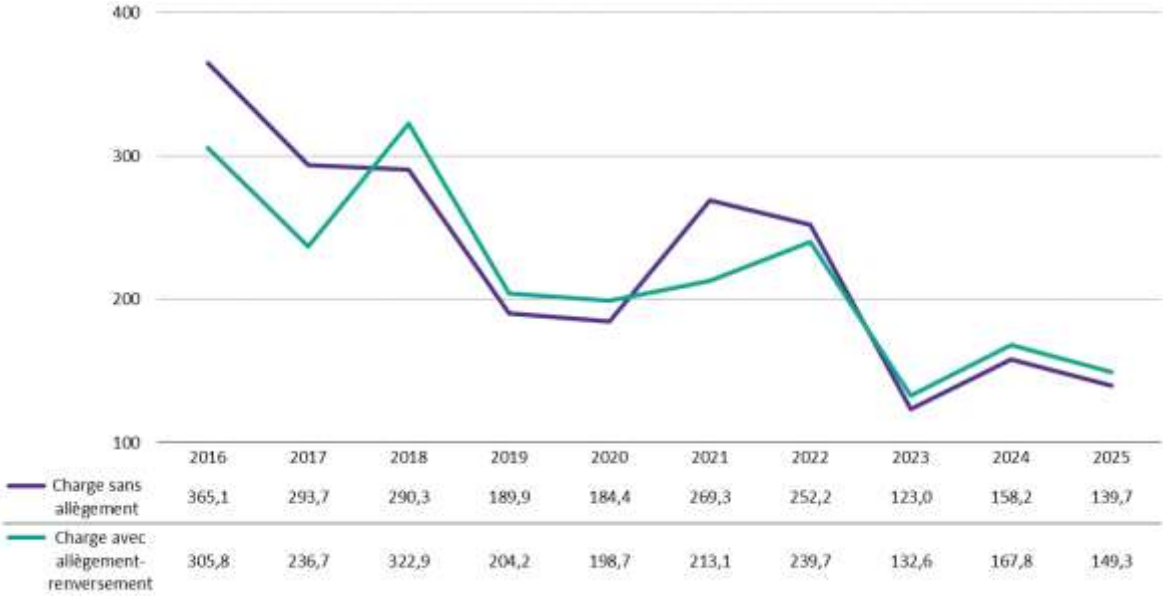

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025
(en millions de dollars)

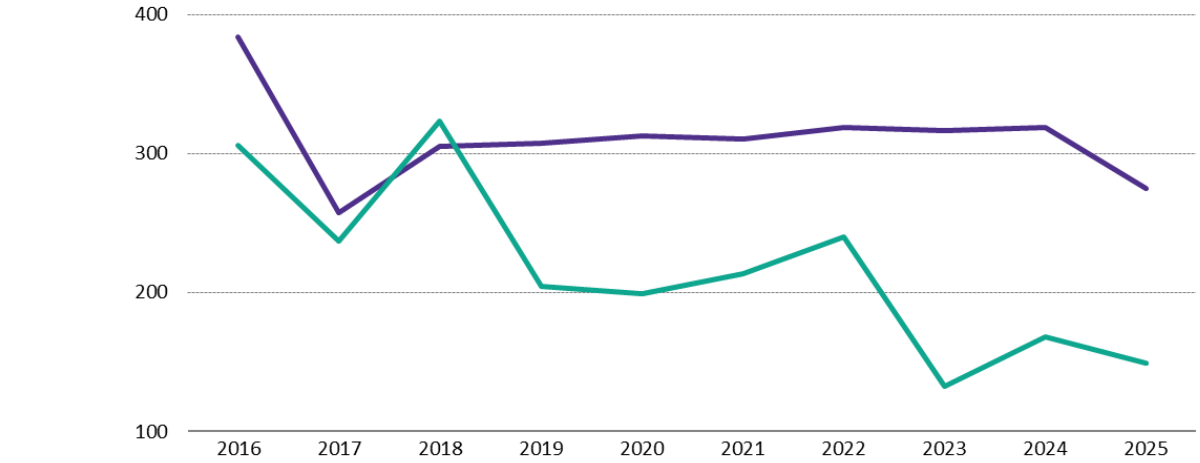

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations de la Ville	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5
Charge avec allègement-renversement	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2025-2034 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 77 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2023	
Dette brute en circulation (en M$)	11 658,3
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 657,3
Nombre d'emprunts en circulation	87
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,52
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	923,4
Refinancements (en M$)	19,6
Besoins de la STM (en M$)	222,9
Programme global (en M$)	1 165,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	920,5
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	201,7
Programme global (en M$)	1 133,0
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2025 (en M$)	108,1
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2023 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	107
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,0
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

1 Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2020-2025 est présentée ci-dessous.

Tableau 78 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
	931 544,4	**975 282,6**	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 081 178,1**	**1 089 295,5**	**1 134 950,8**
Affectation au remboursement de la dette	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
Remboursement de capital par des subventions[1]	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
Remboursement de capital de la STM[2]	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
	155 020,3	**222 666,4**	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 430,7**	**200 002,5**	**97 106,8**
Coût brut de la dette	**1 086 564,7**	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 287 608,8**	**1 289 298,0**	**1 232 057,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 043,9	73 140,2	83 367,8	79 049,2	92 250,2	91 310,8	95 486,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	9 375,5	9 496,2	5 158,8
- pour la portion du capital[1]	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
	160 967,1	**159 367,1**	**157 662,8**	**153 741,4**	**153 024,4**	**145 777,5**	**124 066,1**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	43 009,4	49 965,8	49 661,1	51 829,0	54 472,4	66 174,7	64 692,9
- pour la portion du capital[2]	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 827,0	45 970,6	46 696,7	51 884,6	55 068,8	55 251,1	60 370,8
	107 976,3	**188 239,6**	**123 548,7**	**134 409,3**	**197 150,6**	**209 035,2**	**149 780,0**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**817 621,3**	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**937 433,8**	**934 485,3**	**958 211,5**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	206 552,8	223 849,1	352 589,8	261 645,8	276 038,2	282 776,0	295 153,1
Contribuables de la Ville de Montréal	611 068,5	626 493,2	644 981,7	662 289,0	661 395,6	651 709,3	663 058,4

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2024 figurent aussi au tableau.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2024				Budget 2025			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6
Paiements tenant lieu de taxes	280 269,9	-	-	280 269,9	285 296,1	-	-	285 296,1
Quotes-parts	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0
Transferts	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1
Services rendus	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2
Amendes et pénalités	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1
Imposition de droits	353 013,1	194,5	-	353 207,6	358 302,8	174,5	-	358 477,3
Intérêts	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5
Autres revenus	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3
	5 739 164,7	**3 617 177,9**	**(2 452 071,2)**	**6 904 271,4**	**6 029 364,8**	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5	596 430,0	283 798,1	(142,4)	880 085,7
Sécurité publique	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9
Transport	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8	643 560,4	791 116,1	(53,2)	1 434 623,3
Hygiène du milieu	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2	292 660,4	292 968,7	(366,8)	585 262,3
Santé et bien-être	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7	76 163,4	177 377,6	(1,2)	253 539,8
Aménagement, urbanisme et développement	194 977,5	91 004,4	(235,2)	285 746,7	226 823,3	75 833,9	(0,1)	302 657,1
Loisirs et culture	578 417,1	145 752,4	(69,0)	724 100,5	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4
Frais de financement	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3
	2 574 315,6	**3 154 962,5**	**(825,3)**	**5 728 452,8**	**2 723 513,1**	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 451 245,9**	**-**	**(2 451 245,9)**	**-**	**2 540 327,0**		**(2 540 327,0)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**713 603,2**	**462 215,4**	**-**	**1 175 818,6**	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	6 803,0		6 803,0	-	4 507,5		4 507,5
Remboursement de la dette à long terme	(104 411,3)	(46 986,2)		(151 397,5)	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)
	(104 411,3)	(40 183,2)	-	(144 594,5)	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(618,3)	(446,9)		(1 065,2)	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613,1	(32 778,0)		49 835,1	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6
Réserves financières et fonds réservés	(296 916,8)	(216 415,1)		(513 331,9)	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(34 142,6)	(8 439,8)		(42 582,4)	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)
Investissement net dans les immobilisations	(360 127,3)	(163 952,4)		(524 079,7)	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)
	(609 191,9)	**(422 032,2)**	**-**	**(1 031 224,1)**	**(385 203,4)**	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2023, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2020 à 2022, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2025.

Tableau 80 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2020 à 2022 – Global			Réel comparatif 2023 – Par compétences			
	2020	2021	2022	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 914 170,9	48 659,1	-	3 962 830,0
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	-	-	296 764,6
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	-	2 878 203,0	(2 354 180,9)	524 022,1
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	298 176,1	264 939,9	-	563 116,0
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	359 203,6	61 291,1	(1 603,3)	418 891,4
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	95 736,2	90 459,8	-	186 196,0
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 063,3	181,5	-	336 244,8
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	143 764,4	115 841,8	-	259 606,2
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	16 049,3	46 952,4	-	63 001,7
	6 131 123,5	**6 036 527,7**	**6 435 233,1**	**5 459 928,4**	**3 506 528,6**	**(2 355 784,2)**	**6 610 672,8**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	748 341,8	792 232,2	818 184,9	443 253,5	259 499,4	(257,0)	702 495,9
Sécurité publique	1 186 835,4	1 194 496,4	1 256 636,5	9 479,7	1 284 371,0	(0,2)	1 293 850,5
Transport	1 107 644,0	1 145 363,4	1 221 635,7	612 095,9	688 066,3	(448,1)	1 299 714,1
Hygiène du milieu	471 010,7	469 699,1	504 192,5	273 529,5	271 630,9	(586,3)	544 574,1
Santé et bien-être	147 555,6	183 647,7	167 883,0	74 706,2	144 733,9	(0,4)	219 439,7
Aménagement, urbanisme et développement	233 746,0	288 788,2	248 625,9	184 734,3	98 591,0	(231,1)	283 094,2
Loisirs et culture	595 645,8	622 131,6	689 211,9	602 780,0	128 406,7	(80,2)	731 106,5
Frais de financement	396 696,3	406 616,2	417 120,7	276 943,5	143 041,2	-	419 984,7
	4 887 475,6	**5 102 974,8**	**5 323 491,1**	**2 477 522,6**	**3 018 340,4**	**(1 603,3)**	**5 494 259,7**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 354 180,9**	**-**	**(2 354 180,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**1 243 647,9**	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**628 224,9**	**488 188,2**	**-**	**1 116 413,1**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	116 021,5	132 433,6	53 155,2	15 744,0	7 902,0		23 646,0
Remboursement de la dette à long terme	(93 092,3)	(459 503,7)	(211 309,4)	(662 780,3)	(163 244,7)		(826 025,0)
	22 929,2	(327 070,1)	(158 154,2)	(647 036,3)	(155 342,7)	-	(802 379,0)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(11 436,0)	(2 727,2)	(20 250,6)	(60 717,5)	(44 354,9)		(105 072,4)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	-		283 841,4
Réserves financières et fonds réservés	(675 832,3)	(478 734,6)	(235 303,6)	(296 147,5)	(250 086,6)		(546 234,1)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(11 631,1)	48 693,3	6 403,4	52 381,6	39 054,3		91 435,9
Investissement net dans les immobilisations	(476 788,1)	(148 627,4)	(538 821,5)	184 515,4	(34 969,1)		149 546,3
	(1 019 580,9)	**(313 410,0)**	**(609 792,7)**	**163 873,4**	**(290 356,3)**	**-**	**(126 482,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**145 062,0**	**42 489,2**	**-**	**187 551,2**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2025-2034 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2025-2034

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et les retombées des actions municipales afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, en grande partie, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques, tout en poursuivant les investissements en maintien des actifs.

Pour ce faire, en 2024, la Ville a publié le 2e portrait de l'état des actifs municipaux permettant de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

De plus, le Ville a dévoilé son projet de plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, et les citoyennes et les citoyens sont appelés à se prononcer et à valider les propositions soumises, avant l'adoption de la version finale prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal ainsi que les mesures concrètes qui en découlent et aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche en permanence une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2025-2034 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 77 G$.

Tableau 81 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	5 634
Bâtiments communautaires et récréatifs	10 181
Infrastructures - environnement	419
Infrastructures routières	23 108
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 449
Terrains de jeux	36
Parcs, espaces verts	1 323
Matériels roulants	757
Informatique	1 563
	77 029

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années 2022 et 2023 furent représentatives d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)

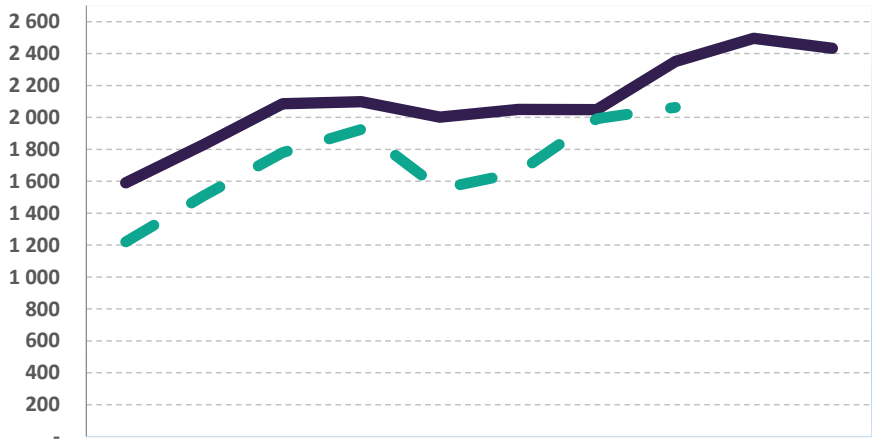

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063		

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2025-2034, les investissements prévus s'établissent à 24,8 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

9.6. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2025-2034 s'établissent à 3,9 G$. De ce montant, 2,7 G$ (69 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,2 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs, ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2034

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 prévoit des investissements totaux de 24 788,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,6 %, pour un montant de 15 524,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,4 % des investissements totaux, soit 9 263,9 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

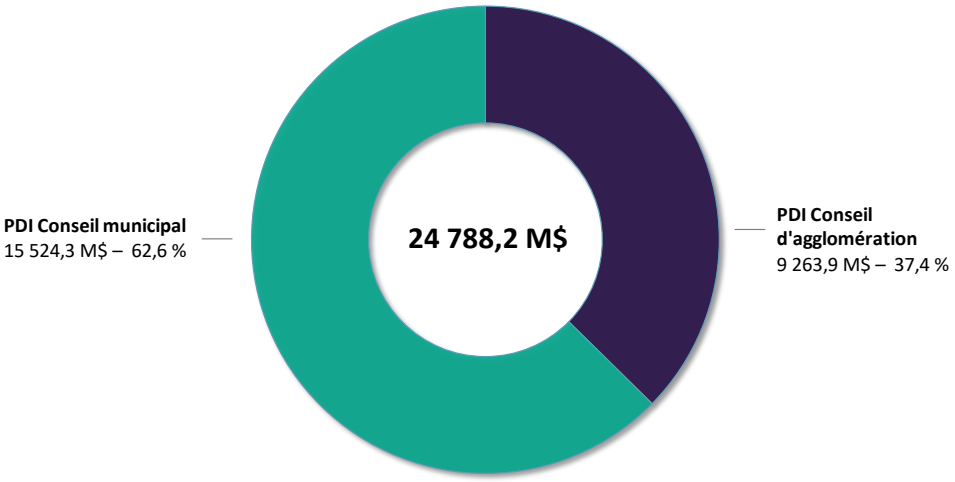

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 368,4 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2025-2034 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 433,5 M$, portant ainsi à 4 801,9 M$ (30,9 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

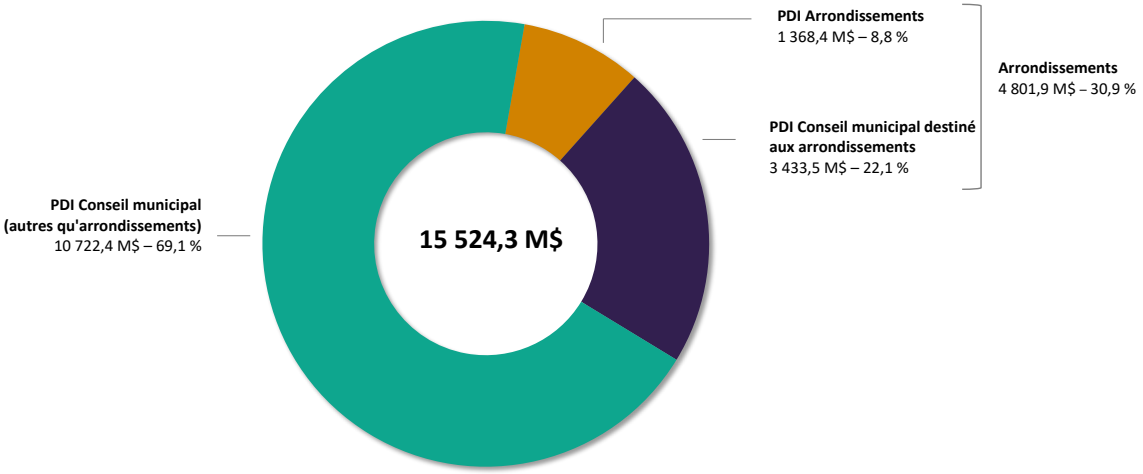

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 801,9 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 39,6 M$ ou 0,8 % par rapport à ceux du PDI 2024-2033, qui s'établissaient à 4 762,3 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (3 433,5 M$) a connu une hausse de 1,9 % par rapport au précédent PDI, soit 65,5 M$. Cette hausse résulte principalement du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 394,3 M$ au PDI 2024-2033 à 1 368,4 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2025-2034.

Tableau 82 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2024-2033	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	51 320	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	85 191	10 472	8 454	8 454	8 454	8 454	44 288	42 270	86 558
Montréal-Nord	51 731	6 884	6 724	4 314	4 214	4 214	26 350	21 070	47 420
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	128 850	17 200	12 836	12 730	12 730	12 730	68 226	63 650	131 876
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	187 538	20 360	16 773	13 996	22 852	22 147	96 128	53 884	150 012
Saint-Léonard	74 505	9 563	6 650	6 690	7 965	9 290	40 158	32 200	72 358
Sud-Ouest	64 575	8 179	9 799	9 339	8 839	5 839	41 995	29 195	71 190
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	76 537	12 175	15 202	6 981	7 356	6 981	48 695	34 905	83 600
Total – PDI des arrondissements	**1 394 297**	**157 370**	**148 975**	**135 041**	**144 947**	**142 192**	**728 525**	**639 859**	**1 368 384**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	3 368 010	343 215	312 752	305 941	324 408	321 289	1 607 604	1 825 882	3 433 486
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 762 307**	**500 585**	**461 727**	**440 982**	**469 355**	**463 481**	**2 336 129**	**2 465 741**	**4 801 870**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2025-2034.

Tableau 83 – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 250	4 500	4 619	5 387	5 542	40 298	28 670	68 968
	20 250	**4 500**	**4 619**	**5 387**	**5 542**	**40 298**	**28 670**	**68 968**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	40 605	44 149	39 725	31 711	24 659	180 849	193 141	373 990
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	7 845	10 185	10 771	6 096	7 953	42 850	127 211	170 061
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 467	5 726	3 044	7 329	393	19 959	8 368	28 327
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	150	1 345	4 188	2 824	2 019	10 526	7 680	18 206
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	441	204	425	625	625	2 320	3 125	5 445
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	1 110	455	859	2 095	1 033	5 552	5 013	10 565
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	1 080	510	565	1 040	510	3 705	2 565	6 270
	54 698	**62 574**	**59 577**	**51 720**	**37 192**	**265 761**	**347 103**	**612 864**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 408	4 549	4 961	5 786	5 952	25 656	30 790	56 446
	4 408	**4 549**	**4 961**	**5 786**	**5 952**	**25 656**	**30 790**	**56 446**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	11 734	12 458	10 762	23 202	21 424	79 580	69 572	149 152
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	11 507	2 036	3 714	3 943	12 947	34 147	106 537	140 684
Programme de protection des bâtiments de compétence	11 156	5 770	5 247	15 087	17 622	54 882	25 000	79 882
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	37 397	**23 264**	**22 723**	**45 232**	**54 993**	**183 609**	**216 109**	**399 718**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	19 548	17 450	17 348	24 833	27 881	107 060	144 984	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques	31 841	5 311	5 744	12 728	40 762	96 386	242 002	338 388
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 902	35 214	39 218	26 683	10 923	132 940	41 128	174 068
Projets de développement d'installations sportives	2 971	21 800	36 246	39 424	11 370	111 811	41 077	152 888
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	8 695	4 120	-	6 500	10 000	29 315	90 204	119 519
Programme des arénas	28 533	21 023	-	52	-	49 608	-	49 608
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 304	13 600	8 705	10 591	9 300	52 500	-	52 500
Programme d'aménagement des glaces extérieures	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	10 553	2 547	-	700	700	14 500	3 500	18 000
	133 347	**121 065**	**107 261**	**121 511**	**110 936**	**594 120**	**582 895**	**1 177 015**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	12 000	56 000	60 000	116 000
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	50 000	100 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	20 000	20 000	20 000	-	-	60 000	-	60 000
	41 000	**41 000**	**41 000**	**21 000**	**22 000**	**166 000**	**110 000**	**276 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	26 675	31 748	42 330	49 385	59 968	210 105	373 915	584 020
	26 675	**31 748**	**42 330**	**49 385**	**59 968**	**210 105**	**373 915**	**584 020**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	911	2 152	1 570	1 990	1 295	7 918	-	7 918
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	530	500	500	997	2 011	4 538	-	4 538
Intégration technologique des unités d'affaires	99	-	-	-	-	99	-	99
Évolution des systèmes pour les arrondissements	-	-	-	-	-	-	6 900	6 900
	1 540	**2 652**	**2 070**	**2 987**	**3 306**	**12 555**	**6 900**	**19 455**
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	7 900	5 400	5 400	5 400	5 400	29 500	49 500	79 000
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	23 900	**21 400**	**21 400**	**21 400**	**21 400**	**109 500**	**129 500**	**239 000**
Total – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**343 215**	**312 752**	**305 941**	**324 408**	**321 289**	**1 607 604**	**1 825 882**	**3 433 486**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 24 788,2 M$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2025-2034, un montant de 4 703,8 M$, soit 19 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 925,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (761,5 M$), et des revenus divers (16,6 M$).

Un montant de 20 084,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2025-2034, s'établit à 6 569 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 200,3 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2025-2034. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2025-2034 est de 12 884,1 M$, ce qui représente 52 % du financement.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	273,9	243,0	256,5	302,0	334,3	1 409,7	1 504,5	2 914,2
Sécurité publique	103,2	104,5	63,1	76,6	88,1	435,5	386,2	821,7
Transport	627,1	649,8	596,9	658,1	662,1	3 194,0	3 853,0	7 047,0
Hygiène du milieu	626,8	596,2	651,0	708,0	748,4	3 330,4	3 213,2	6 543,6
Aménagement, urbanisme et développement	156,0	127,4	113,5	97,3	85,0	579,2	411,6	990,8
Loisirs et culture	645,8	595,6	602,8	758,2	699,7	3 302,1	3 168,8	6 470,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 432,8**	**2 316,5**	**2 283,8**	**2 600,2**	**2 617,6**	**12 250,9**	**12 537,3**	**24 788,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	426,9	362,1	382,2	387,5	422,9	1 981,6	1 944,1	3 925,7
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
Total – Sources de financement externes	**562,0**	**472,7**	**476,9**	**468,0**	**488,7**	**2 468,3**	**2 235,5**	**4 703,8**
Montant à la charge des contribuables	**1 870,8**	**1 843,8**	**1 806,9**	**2 132,2**	**2 128,9**	**9 782,6**	**10 301,8**	**20 084,4**
Paiement au comptant								
Services	70,7	96,6	20,4	12,7	14,5	214,9	74,1	289,0
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	430,9							
Eau	42,1	582,0	689,0	689,0	689,0	3 124,0	3 445,0	6 569,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**475,0**	**582,0**	**689,0**	**689,0**	**689,0**	**3 124,0**	**3 445,0**	**6 569,0**
Total – Paiement au comptant	**588,7**	**714,8**	**741,4**	**742,4**	**747,1**	**3 534,4**	**3 665,9**	**7 200,3**
Emprunts selon la programmation	**1 282,1**	**1 129,0**	**1 065,5**	**1 389,8**	**1 381,8**	**6 248,2**	**6 635,9**	**12 884,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 524,3 M$, soit 62,6 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 579,3 M$ (16,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 761,5 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 444,3 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 8 500,7 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 945 M$, soit 83,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	159,4	137,4	151,3	184,6	220,0	852,7	1 004,6	1 857,3
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	543,9	569,7	555,5	617,7	613,5	2 900,3	3 352,5	6 252,8
Hygiène du milieu	200,8	192,1	202,8	204,8	204,2	1 004,7	899,6	1 904,3
Aménagement, urbanisme et développement	153,6	122,1	108,6	93,9	80,0	558,2	370,5	928,7
Loisirs et culture	484,5	443,7	440,4	503,9	483,6	2 356,1	2 224,5	4 580,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 542,5**	**1 465,3**	**1 458,6**	**1 604,9**	**1 601,3**	**7 672,6**	**7 851,7**	**15 524,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	243,6	225,1	199,6	192,9	156,5	1 017,7	783,5	1 801,2
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
Total – Sources de financement externes	**378,7**	**335,7**	**294,3**	**273,4**	**222,3**	**1 504,4**	**1 074,9**	**2 579,3**
Montant à la charge des contribuables	**1 163,8**	**1 129,6**	**1 164,3**	**1 331,5**	**1 379,0**	**6 168,2**	**6 776,8**	**12 945,0**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	259,7							
Eau	42,1	368,2	440,0	425,3	421,5	1 958,8	2 160,0	4 118,8
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**303,8**	**368,2**	**440,0**	**425,3**	**421,5**	**1 958,8**	**2 160,0**	**4 118,8**
Total – Paiement au comptant	**345,1**	**402,7**	**470,3**	**464,3**	**463,4**	**2 145,8**	**2 298,5**	**4 444,3**
Emprunts selon la programmation	**818,7**	**726,9**	**694,0**	**867,2**	**915,6**	**4 022,4**	**4 478,3**	**8 500,7**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 9 263,9 M$, soit 37,4 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 124,5 M$ (22,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 756 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 383,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 139,4 M$, soit 77,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 86 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	114,5	105,6	105,2	117,4	114,3	557,0	499,9	1 056,9
Sécurité publique	102,9	104,2	63,1	76,6	88,1	434,9	386,2	821,1
Transport	83,2	80,1	41,4	40,4	48,6	293,7	500,5	794,2
Hygiène du milieu	426,0	404,1	448,2	503,2	544,2	2 325,7	2 313,6	4 639,3
Aménagement, urbanisme et développement	2,4	5,3	4,9	3,4	5,0	21,0	41,1	62,1
Loisirs et culture	161,3	151,9	162,4	254,3	216,1	946,0	944,3	1 890,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**890,3**	**851,2**	**825,2**	**995,3**	**1 016,3**	**4 578,3**	**4 685,6**	**9 263,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,3	137,0	182,6	194,6	266,4	963,9	1 160,6	2 124,5
Total – Sources de financement externes	**183,3**	**137,0**	**182,6**	**194,6**	**266,4**	**963,9**	**1 160,6**	**2 124,5**
Montant à la charge des contribuables	**707,0**	**714,2**	**642,6**	**800,7**	**749,9**	**3 614,4**	**3 525,0**	**7 139,4**
Paiement au comptant								
Services	67,7	93,6	17,4	9,7	11,5	199,9	58,9	258,8
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	213,8	249,0	263,7	267,5	1 165,2	1 285,0	2 450,2
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**213,8**	**249,0**	**263,7**	**267,5**	**1 165,2**	**1 285,0**	**2 450,2**
Total – Paiement au comptant	**243,6**	**312,1**	**271,1**	**278,1**	**283,7**	**1 388,6**	**1 367,4**	**2 756,0**
Emprunts selon la programmation	**463,4**	**402,1**	**371,5**	**522,6**	**466,2**	**2 225,8**	**2 157,6**	**4 383,4**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029
(en millions de dollars)

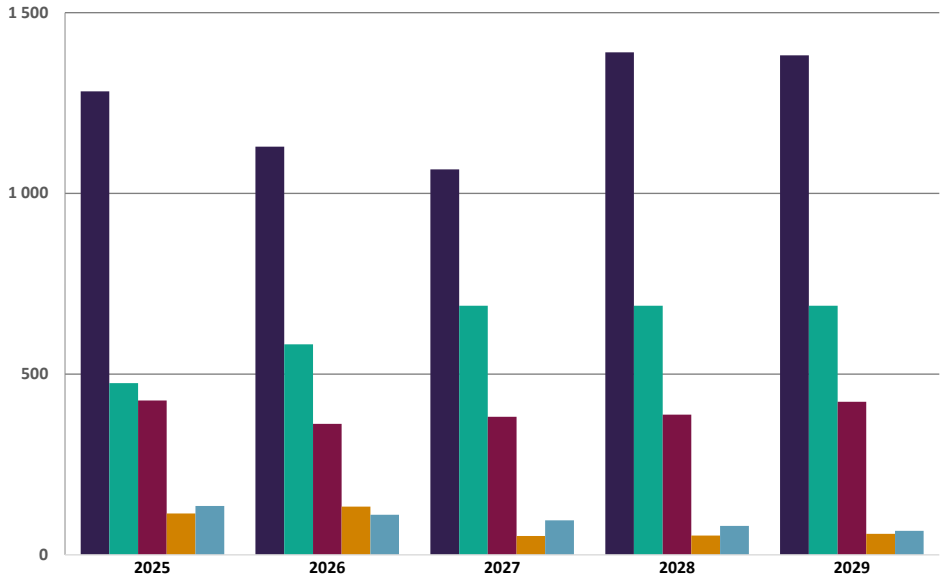

	2025	2026	2027	2028	2029
Emprunts selon la programmation	1 282	1 129	1 066	1 390	1 382
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	475	582	689	689	689
Subventions gouvernementales	427	362	382	388	423
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	114	133	52	53	58
Autres sources de financement	135	111	95	80	66

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 66,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 33,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2025-2034, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 901,4 M$, dont 6 620 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 281,4 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 76 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	378,8	418,4	433,8	460,4	485,2	2 176,6	2 639,0	4 815,6
Environnement et infrastructures souterraines	534,4	477,3	500,3	569,8	706,2	2 788,0	3 006,9	5 794,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	192,9	146,9	147,0	206,3	200,1	893,2	830,4	1 723,6
Bâtiments et terrains	282,5	227,3	211,2	303,5	267,7	1 292,2	1 214,9	2 507,1
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	62,2	70,1	67,4	74,1	72,0	345,8	228,5	574,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,7	20,8	9,0	6,1	6,2	54,8	39,0	93,8
Total – Investissements	**1 536,5**	**1 444,4**	**1 459,6**	**1 714,4**	**1 846,7**	**8 001,6**	**8 591,7**	**16 593,3**
Pourcentage - Protection	63,2 %	62,4 %	63,9 %	65,9 %	70,5 %	65,3 %	68,5 %	66,9 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	171,0	188,3	125,0	147,0	132,9	764,2	1 040,2	1 804,4
Environnement et infrastructures souterraines	222,5	222,0	235,6	212,0	101,8	993,9	492,6	1 486,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	170,6	150,6	178,8	248,7	262,5	1 011,2	1 157,6	2 168,8
Bâtiments et terrains	236,0	234,7	218,4	223,0	225,3	1 137,4	1 112,7	2 250,1
Ameublement et équipements de bureau	71,2	58,1	44,7	36,3	33,0	243,3	81,8	325,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,4	21,7	18,8	15,4	99,3	60,7	160,0
Total – Investissements	**896,3**	**872,1**	**824,2**	**885,8**	**770,9**	**4 249,3**	**3 945,6**	**8 194,9**
Pourcentage - Développement	36,8 %	37,6 %	36,1 %	34,1 %	29,5 %	34,7 %	31,5 %	33,1 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	549,8	606,7	558,8	607,4	618,1	2 940,8	3 679,2	6 620,0
Environnement et infrastructures souterraines	756,9	699,3	735,9	781,8	808,0	3 781,9	3 499,5	7 281,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	363,5	297,5	325,8	455,0	462,6	1 904,4	1 988,0	3 892,4
Bâtiments et terrains	518,5	462,0	429,6	526,5	493,0	2 429,6	2 327,6	4 757,2
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	133,4	128,2	112,1	110,4	105,0	589,1	310,3	899,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	37,7	39,2	30,7	24,9	21,6	154,1	99,7	253,8
Total – Investissements	**2 432,8**	**2 316,5**	**2 283,8**	**2 600,2**	**2 617,6**	**12 250,9**	**12 537,3**	**24 788,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	363,2	402,6	418,5	453,8	477,4	2 115,5	2 587,5	4 703,0
Environnement et infrastructures souterraines	330,8	300,9	295,4	286,5	255,3	1 468,9	1 195,7	2 664,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	123,4	94,0	93,3	133,8	151,6	596,1	649,7	1 245,8
Bâtiments et terrains	212,2	174,3	169,6	224,4	191,5	972,0	777,8	1 749,8
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	27,5	27,2	25,5	27,7	27,6	135,5	72,1	207,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,7	4,4	4,4	4,5	4,6	23,6	30,7	54,3
Total – Investissements	**1 094,9**	**1 041,7**	**1 057,7**	**1 190,2**	**1 180,3**	**5 564,8**	**5 764,0**	**11 328,8**
Pourcentage - Protection	71,0 %	71,1 %	72,5 %	74,2 %	73,7 %	72,5 %	73,4 %	73,0 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	109,5	126,4	100,2	114,2	92,2	542,5	593,7	1 136,2
Environnement et infrastructures souterraines	22,8	-	-	-	16,5	39,3	9,1	48,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	100,7	77,3	89,2	105,1	114,9	487,2	469,0	956,2
Bâtiments et terrains	160,3	176,5	170,3	160,2	166,1	833,4	915,0	1 748,4
Ameublement et équipements de bureau	29,3	25,1	19,7	16,7	16,1	106,9	40,4	147,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,3	21,5	18,5	15,2	98,5	60,5	159,0
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**447,6**	**423,6**	**400,9**	**414,7**	**421,0**	**2 107,8**	**2 087,7**	**4 195,5**
Pourcentage - Développement	29,0 %	28,9 %	27,5 %	25,8 %	26,3 %	27,5 %	26,6 %	27,0 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	472,7	529,0	518,7	568,0	569,6	2 658,0	3 181,2	5 839,2
Environnement et infrastructures souterraines	353,6	300,9	295,4	286,5	271,8	1 508,2	1 204,8	2 713,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	224,1	171,3	182,5	238,9	266,5	1 083,3	1 118,7	2 202,0
Bâtiments et terrains	372,5	350,8	339,9	384,6	357,6	1 805,4	1 692,8	3 498,2
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	56,8	52,3	45,2	44,4	43,7	242,4	112,5	354,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	30,7	22,7	25,9	23,0	19,8	122,1	91,2	213,3
Total – Investissements	**1 542,5**	**1 465,3**	**1 458,6**	**1 604,9**	**1 601,3**	**7 672,6**	**7 851,7**	**15 524,3**

Tableau 89 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	15,6	15,8	15,3	6,6	7,8	61,1	51,5	112,6
Environnement et infrastructures souterraines	203,6	176,4	204,9	283,3	450,9	1 319,1	1 811,2	3 130,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,5	52,9	53,7	72,5	48,5	297,1	180,7	477,8
Bâtiments et terrains	70,3	53,0	41,6	79,1	76,2	320,2	437,1	757,3
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	34,7	42,9	41,9	46,4	44,4	210,3	156,4	366,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,4	4,6	1,6	1,6	31,2	8,3	39,5
Total – Investissements	**441,6**	**402,7**	**401,9**	**524,2**	**666,4**	**2 436,8**	**2 827,7**	**5 264,5**
Pourcentage - Protection	49,6 %	47,3 %	48,7 %	52,7 %	65,6 %	53,2 %	60,3 %	56,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	61,5	61,9	24,8	32,8	40,7	221,7	446,5	668,2
Environnement et infrastructures souterraines	199,7	222,0	235,6	212,0	85,3	954,6	483,5	1 438,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,9	73,3	89,6	143,6	147,6	524,0	688,6	1 212,6
Bâtiments et terrains	75,7	58,2	48,1	62,8	59,2	304,0	197,7	501,7
Ameublement et équipements de bureau	41,9	33,0	25,0	19,6	16,9	136,4	41,4	177,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,8	0,2	1,0
Total – Investissements	**448,7**	**448,5**	**423,3**	**471,1**	**349,9**	**2 141,5**	**1 857,9**	**3 999,4**
Pourcentage - Développement	50,4 %	52,7 %	51,3 %	47,3 %	34,4 %	46,8 %	39,7 %	43,2 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	77,1	77,7	40,1	39,4	48,5	282,8	498,0	780,8
Environnement et infrastructures souterraines	403,3	398,4	440,5	495,3	536,2	2 273,7	2 294,7	4 568,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	139,4	126,2	143,3	216,1	196,1	821,1	869,3	1 690,4
Bâtiments et terrains	146,0	111,2	89,7	141,9	135,4	624,2	634,8	1 259,0
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	76,6	75,9	66,9	66,0	61,3	346,7	197,8	544,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,5	4,8	1,9	1,8	32,0	8,5	40,5
Total – Investissements	**890,3**	**851,2**	**825,2**	**995,3**	**1 016,3**	**4 578,3**	**4 685,6**	**9 263,9**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2024-2033.

Tableau 90 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2025-2034			PDI 2024-2033			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	4 698,9	1 679,7	**6 378,6**	116,8	124,6	**241,4**
Environnement et infrastructures souterraines	5 796,5	1 484,9	**7 281,4**	5 584,8	1 304,0	**6 888,8**	211,7	180,9	**392,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	1 669,2	2 169,0	**3 838,2**	54,7	(0,2)	**54,5**
Bâtiments et terrains	2 507,0	2 250,1	**4 757,1**	2 470,6	2 135,6	**4 606,2**	36,4	114,5	**150,9**
Véhicules	1 083,8	-	**1 083,8**	1 006,3	-	**1 006,3**	77,5	-	**77,5**
Ameublement et équipements de bureau	574,3	324,9	**899,2**	515,9	371,9	**887,8**	58,4	(47,0)	**11,4**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	93,9	160,1	**254,0**	100,0	190,1	**290,1**	(6,1)	(30,0)	**(36,1)**
Total – Investissements	**16 595,1**	**8 193,1**	**24 788,2**	**16 045,7**	**7 850,3**	**23 896,0**	**549,4**	**342,8**	**892,2**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 892,2 M$ ou 3,7 %.

La principale hausse observée (392,6 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts du projet d'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB), attribuable notamment à une modification de l'envergure des travaux, afin de remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

La hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (241,4 M$) provient en grande partie du nouveau programme d'aménagement du secteur Assomption Sud–Longue-Pointe avec l'intégration d'interventions structurantes qui permettront, entre autres, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, tout en diminuant les répercussions des activités industrielles.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » affichent aussi une hausse (150,9 M$), notamment à la suite du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Finalement, la hausse relative à la catégorie « Véhicules » (77,5 M$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des véhicules électriques ou hybrides selon les catégories.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 373 M$ en 2016 à près de 459 M$ prévus en 2024.

Pour la période 2025-2034, un montant de 6 563,2 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M$ en 2025.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

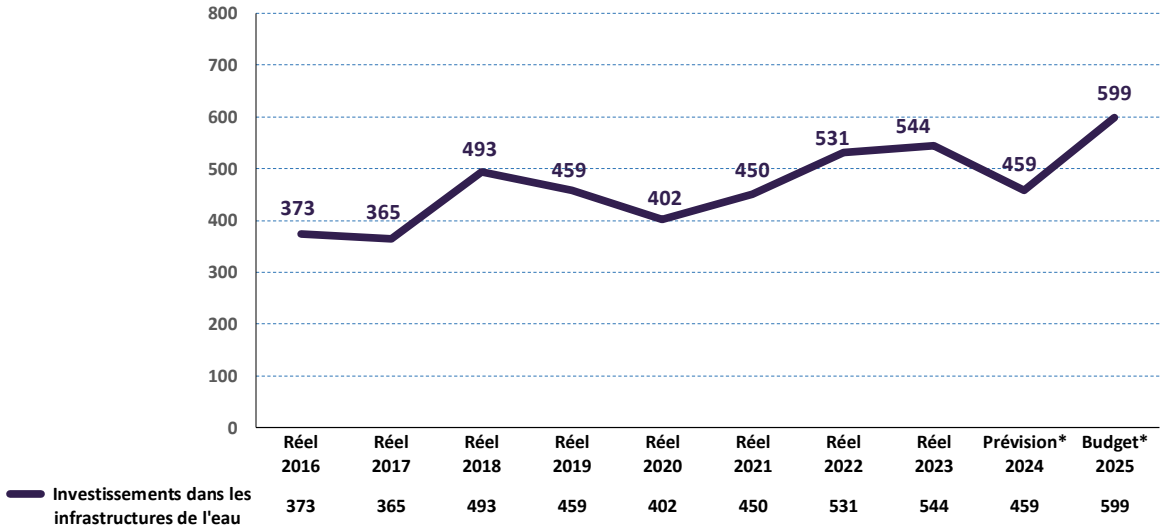

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 834,2 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2023, 69 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M$), le réseau primaire d'aqueduc (508 M$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (398,1 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (250,2 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M$).

De plus, un montant de 160,6 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 188,6 M$ seront investis dans la mise en œuvre de l'aqueduc de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un investissement de 323,4 M$.

Un autre montant de 7,5 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 543,3 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 223,4 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 91 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
Usines de traitement de l'eau potable	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
Réseau primaire d'égouts	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
Plan directeur de drainage	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
Station d'épuration	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
Total – Programmes	**373 275,0**	**411 660,0**	**436 788,0**	**422 837,0**	**429 777,0**	**2 074 337,0**	**2 201 903,0**	**4 276 240,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
Aqueduc de l'ouest	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
Optimisation des réseaux	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
Chambres de compteurs d'agglomération	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
Désinfection de l'effluent	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
Total – Projets	**225 782,0**	**190 421,0**	**215 837,0**	**289 476,0**	**307 849,0**	**1 229 365,0**	**1 057 559,0**	**2 286 924,0**
Total – Gestion de l'eau	**599 057,0**	**602 081,0**	**652 625,0**	**712 313,0**	**737 626,0**	**3 303 702,0**	**3 259 462,0**	**6 563 164,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 761,5 M$ pour la période 2025-2034, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 340 M$ en 2016 à près de 499 M$ prévus en 2024. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2025, 550 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

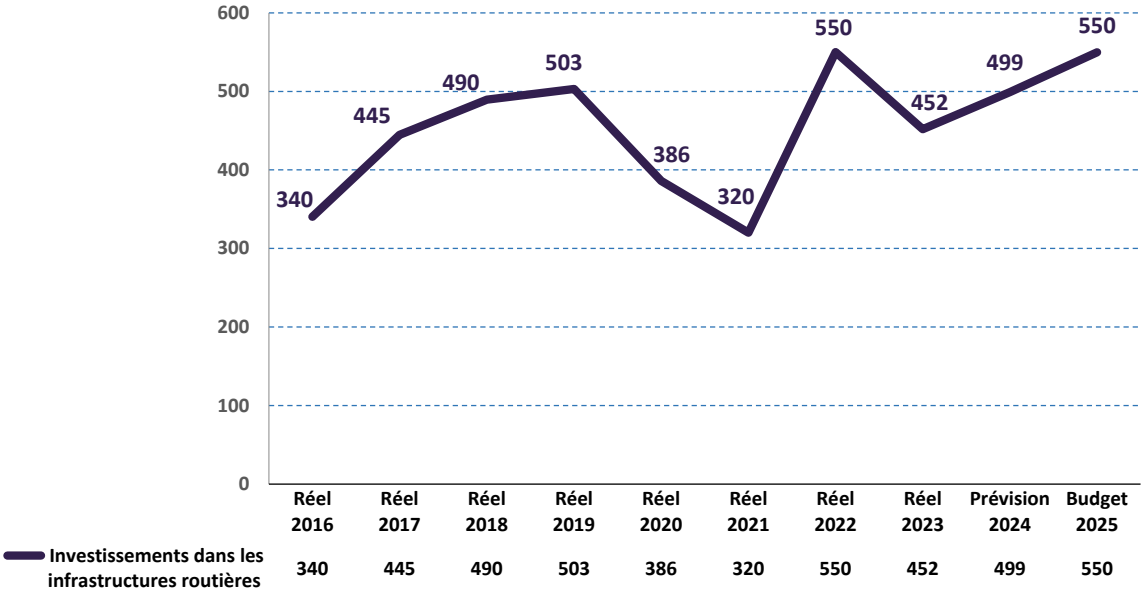

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2025-2034, la Ville investira un total de 7 063,6 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 891,9 M$ dans la protection de l'actif et 2 171,7 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (61,8 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 362,9 M$). De plus, un montant de 443,5 M$ (6,3 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 92 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	330,3	374,7	390,1	416,7	439,7	1 951,5	2 411,4	4 362,9
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	175,0	175,0	350,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	2,0	4,0
	378,8	**418,4**	**433,8**	**460,4**	**485,2**	**2 176,6**	**2 639,1**	**4 815,7**
Pistes cyclables	10,2	10,0	10,0	6,0	6,0	42,2	34,0	76,2
Total – Investissements	**389,0**	**428,4**	**443,8**	**466,4**	**491,2**	**2 218,8**	**2 673,1**	**4 891,9**

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	134,6	152,5	110,5	137,2	127,9	662,7	1 020,3	1 683,0
Ponts, tunnels et viaducs	9,2	6,5	0,4	3,0	2,0	21,1	4,8	25,9
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	14,5	15,0	29,5
	171,0	**188,3**	**125,0**	**147,0**	**132,9**	**764,2**	**1 040,1**	**1 804,3**
Pistes cyclables	33,8	23,6	32,5	45,4	42,4	177,7	189,7	367,4
Total – Investissements	**204,8**	**211,9**	**157,5**	**192,4**	**175,3**	**941,9**	**1 229,8**	**2 171,7**

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Chemins, rues, routes et trottoirs	464,9	527,2	500,6	553,9	567,6	2 614,2	3 431,7	6 045,9
Ponts, tunnels et viaducs	44,2	41,5	35,4	38,0	37,0	196,1	179,8	375,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,9	3,4	3,4	3,4	3,4	16,5	17,0	33,5
	549,8	**606,7**	**558,8**	**607,4**	**618,1**	**2 940,8**	**3 679,2**	**6 620,0**
Pistes cyclables	43,9	33,6	42,5	51,4	48,4	219,8	223,7	443,6
Total – Investissements	**593,7**	**640,3**	**601,3**	**658,8**	**666,5**	**3 160,6**	**3 902,9**	**7 063,6**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 261 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 422 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 350 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 72 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 601,9 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 98 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 116 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 76 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 165 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension

des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 35 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 45,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 540,6 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 67,4 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond à l'une des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, soit de hausser la part modale des déplacements en transport en commun aux heures de pointe du matin. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprend plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à

assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 80,8 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 16,4 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 420,9 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 325,4 M$

Tout d'abord, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec l'administration portuaire de Montréal (APM) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La vision de l'aménagement du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (193 M$) : la mise en œuvre du corridor de mobilité durable sur la rue Hochelaga incluant un aménagement cyclable de type REV (secteur Viau à Dickson) ainsi que les réaménagements de la rue Dickson, du boulevard de l'Assomption et d'une partie de la gare de triage Longue-Pointe en parc linéaire reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation , de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 158,3 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 133,3 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 135 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 123,6 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer

la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 122,1 M$
Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 100 M$
La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 88,9 M$
La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin réservé aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du mont Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à toutes les usagères et les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,3 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage

non seulement aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra entre autres de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport, ainsi que de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 65,9 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 52,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 46,1 M$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 21,5 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et donnera lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet donnera aussi la capacité d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions non seulement pour prendre en considération les besoins en déplacement des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'insertion de l'échangeur dans son milieu, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que de celui de l'intégration urbaine des infrastructures de l'échangeur, du réaménagement des espaces libres qui l'entourent et des impacts environnementaux générés dans les milieux de vie limitrophes.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet rendra possible également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 453,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 100,4 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 75,2 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, dont un terrain de basketball, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 60,5 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le

réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée à 26 % du territoire d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 33 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 132,3 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 101,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,8 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain multisports, des ouvrages de gestion de l'eau ainsi que la mise aux normes de la pataugeoire.

Parc Jean-Drapeau – 94,9 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 90,9 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie. Par ailleurs, plusieurs autres projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation en priorité des corridors verts de l'est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 52,5 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 21 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 334,3 M$ pour la période 2025-2034.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 474,8 M$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,9 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,7 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2025-2034 prévoit un montant de 338,4 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le centre sportif et aquatique de Montréal-Nord sont en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 152,9 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et qui est à vocation supralocale, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 119,5 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 49,6 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ servira à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 18 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023, ainsi que le dôme permanent au Stade Hébert.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) – 593,7 M$

Le développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) demeure une des priorités de l'administration municipale.

Ainsi, un montant de 566,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles à des fins de logements hors marché (sociaux et abordables). Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements hors marché (sociaux et abordables). Une portion des immeubles (323,8 M$, soit 57 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements, alors que la portion restante (242,9 M$, soit 43 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements hors marché (sociaux et communautaires).

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 454,9 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 300 M$

Le Quartier Namur-Hippodrome et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure dans ce secteur sont en cours de réalisation ou actuellement planifiées, telles que Le Triangle, le Royalmount, le Carré Décarie, le quartier Namur-Hippodrome (QNH) ainsi que la mise en place d'un transport collectif structurant dans l'axe Jean-Talon-Cavendish. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment le réseau d'infrastructures urbaines pour la mise en œuvre des premiers lots résidentiels, l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques

rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers, principalement pour des habitations abordables, sociales et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 228 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 11 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 183,2 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs seront résilients (biorétention en surface), la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 82,5 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Secteurs stratégiques d'intervention – 79 M$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Site Louvain-Est – 75,3 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché , dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux de préparation du site ont débuté en 2024 avec la déconstruction de certains bâtiments et la réhabilitation des sols.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,4 M$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 50,3 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 40,2 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisatrices et organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 24 M$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

Ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Il intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique. À l'inauguration prévue en 2025, seuls certains tronçons restants autour du CHUM seront réalisés jusqu'en 2026.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville veille à ce que les aménagements soient sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (15,4 M$), d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (19,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 14,5 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 374 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 170,1 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière), d'espace culturel (Cœur Nomade) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la chapelle historique du Bon-Pasteur) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 18,2 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 69,6 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,5 M$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 31,1 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 29,2 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à

l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 11,1 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 356,9 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 97,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,3 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 22,6 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des combinaisons étanches pour le sauvetage nautique, des embarcations pneumatiques et civières de sauvetage sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,6 M$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers ainsi qu'à l'acquisition d'un robot démineur.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 256,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 275,2 M$ divisés en 4 volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation du travail en hauteur et des espaces clos au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 149,5 M$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 29,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 2 M$ sera consacré à la réfection des toitures, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 847,4 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 727,9 M$ dans les technologies de l'information, dont 98,6 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 40,9 M$ pour le programme de cyberdéfense, 36,5 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 31,5 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 29,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 17 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 585 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026;
- 361,2 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 79,9 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 70,4 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 68,5 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 52 M$ pour des bâtiments culturels et 44,1 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 201 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 149,2 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 147,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 126,9 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 20,5 M$ pour la cour municipale;
- 69 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2025, cette contribution s'élève à 108 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2025, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,2 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2023 et les contributions de 2024 et de 2025 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (261,5 M$).

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2025

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2025 atteignent 2 432,8 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 562,0 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025

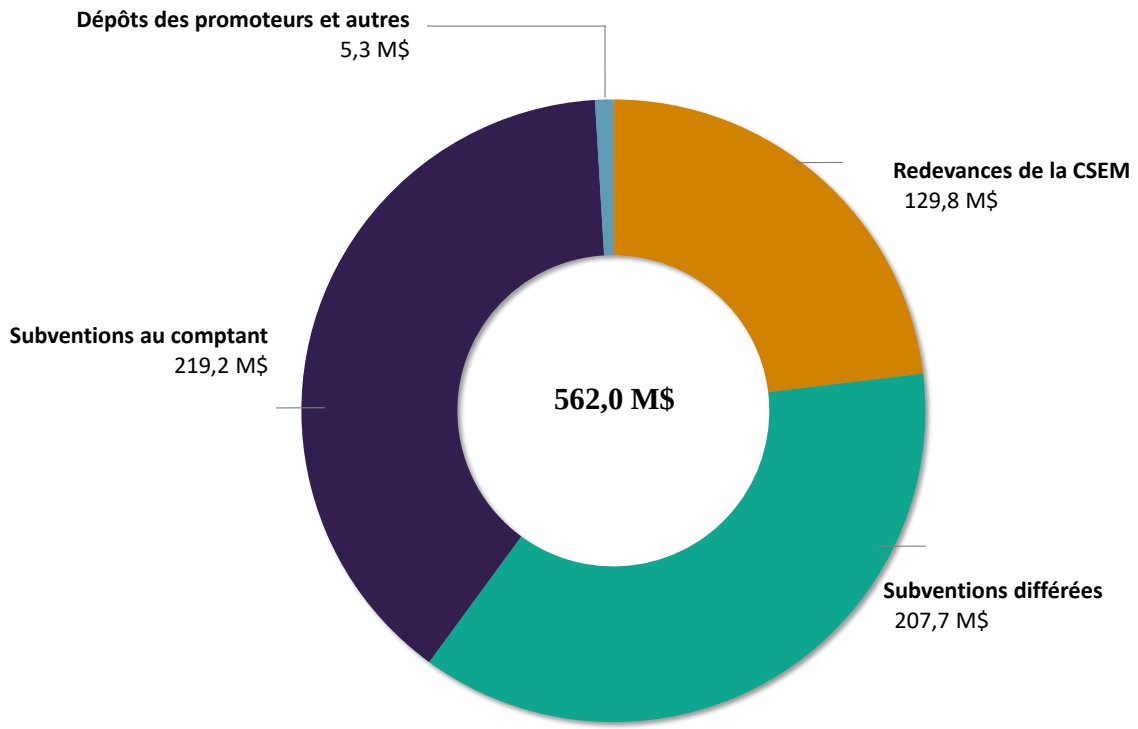

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 870,8 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 588,7 M$ pour 2025. Le solde des dépenses, soit 1 282,1 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2025. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2025. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2023 et de 2024, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2025-2034;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2025 un volume d'emprunts d'environ 1 133,0 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 201,7 M$ pour la STM. Le solde de 931,3 M$ servira aux refinancements (10,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (103,9 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (816,6 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,4 % a été prévu.

Pour 2026, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 258,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 728,3 M$, à un taux de 4,4 %. Pour 2027, le volume prévu est de 1,2 G$, avec une prévision de 305,6 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 668,5 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,4 %.

Au 31 décembre 2023, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,7 G$[1] et la dette nette, à 6,7 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2024 à 2027 sont présentés dans le tableau suivant.

[1] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2023, qui s'élève à 1 623,4 M$.

Tableau 93 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2024	2025	2026	2027
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	452 858	466 338	488 986	505 593
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	636 438	668 612	694 006	712 731
	1 089 296	**1 134 951**	**1 182 992**	**1 218 324**
Affectation au remboursement de la dette	67 423	48 969	47 018	44 251
Remboursement de capital par des subventions[1]	44 970	23 422	23 511	16 321
Remboursement de capital de la STM[2]	87 609	24 716	110 539	89 087
	200 002	**97 107**	**181 068**	**149 659**
Coût brut de la dette	**1 289 298**	**1 232 058**	**1 364 060**	**1 367 983**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	91 311	95 485	95 650	98 784
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	9 496	5 159	3 969	1 923
- pour la portion du capital[1]	44 971	23 422	23 511	16 321
	145 778	**124 066**	**123 130**	**117 028**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	66 175	64 693	74 863	90 034
- pour la portion du capital[2]	87 609	24 716	110 539	89 087
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	55 251	60 371	65 550	69 555
	209 035	**149 780**	**250 952**	**248 676**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**934 485**	**958 212**	**989 978**	**1 002 279**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	282 776	295 153	322 169	335 828
Contribuables de Montréal	651 709	663 059	667 809	666 451

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2018.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)

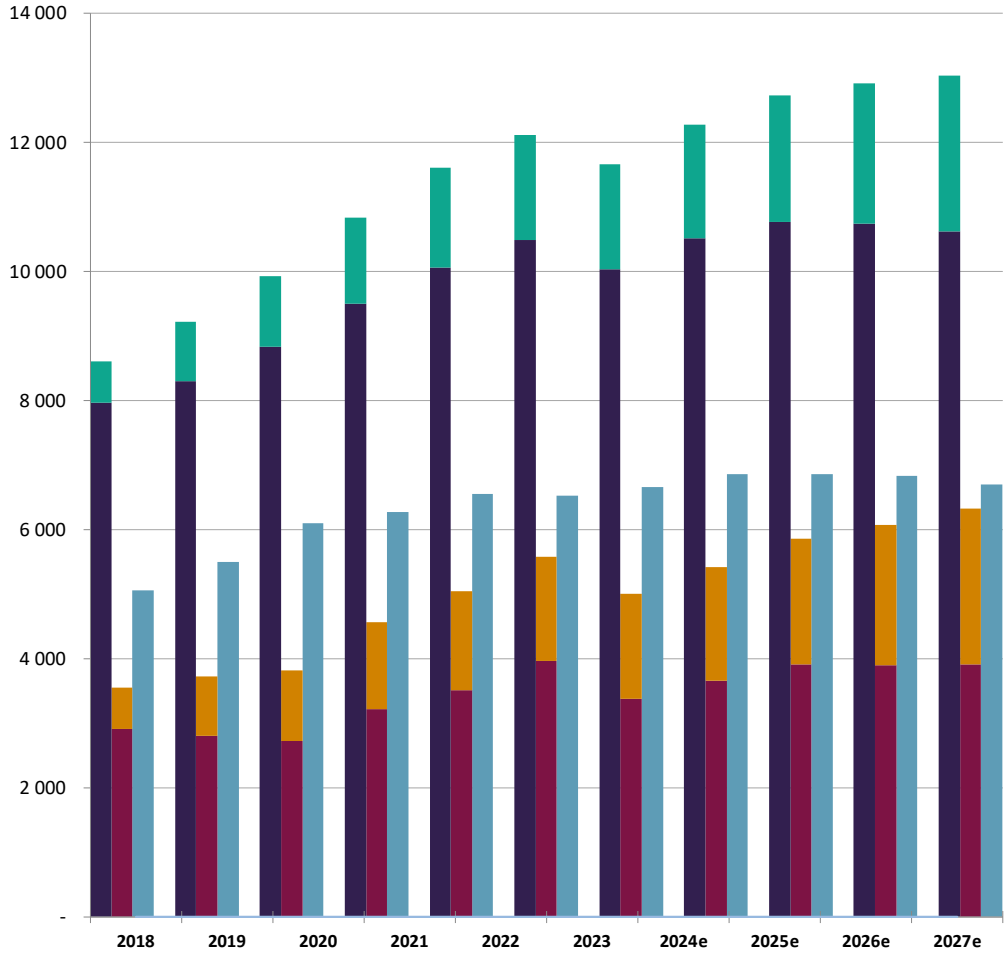

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e	2027e
Dette brute (excluant la STM)	8 296	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 517	10 771	10 739	10 615
Dette brute de la STM [2]	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 759	1 954	2 176	2 414
Déductions[1] (excluant la STM)	2 803	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 661	3 909	3 901	3 912
Déductions de la STM	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 759	1 954	2 176	2 414
Dette nette (excluant la STM)	5 493	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 856	6 862	6 838	6 703

e : estimé

1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2018 à 2027. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

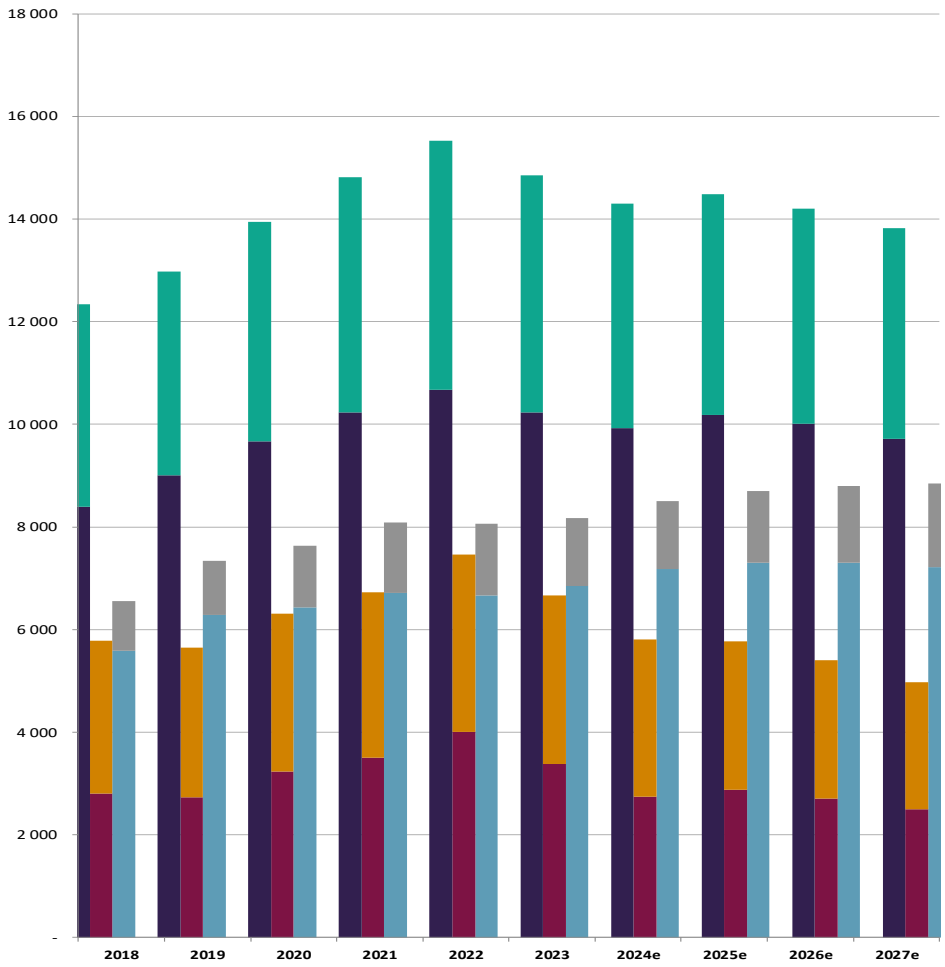

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e	2027e
Dette brute (excluant la STM)	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	9 929	10 182	10 008	9 714
Dette brute de la STM	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 377	4 296	4 189	4 105
Déductions[1] (excluant la STM)	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	2 745	2 880	2 711	2 501
Déductions de la STM	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	3 059	2 895	2 693	2 474
Dette nette (excluant la STM)	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 184	7 302	7 297	7 213
Dette nette de la STM	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 318	1 401	1 496	1 631

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % en 2027 selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2024 et 2025 devrait atteindre respectivement une valeur avoisinant 108 % et 107 %.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M$, soit 475 M$ pour 2025, 582 M$ pour 2026 et 689 M$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

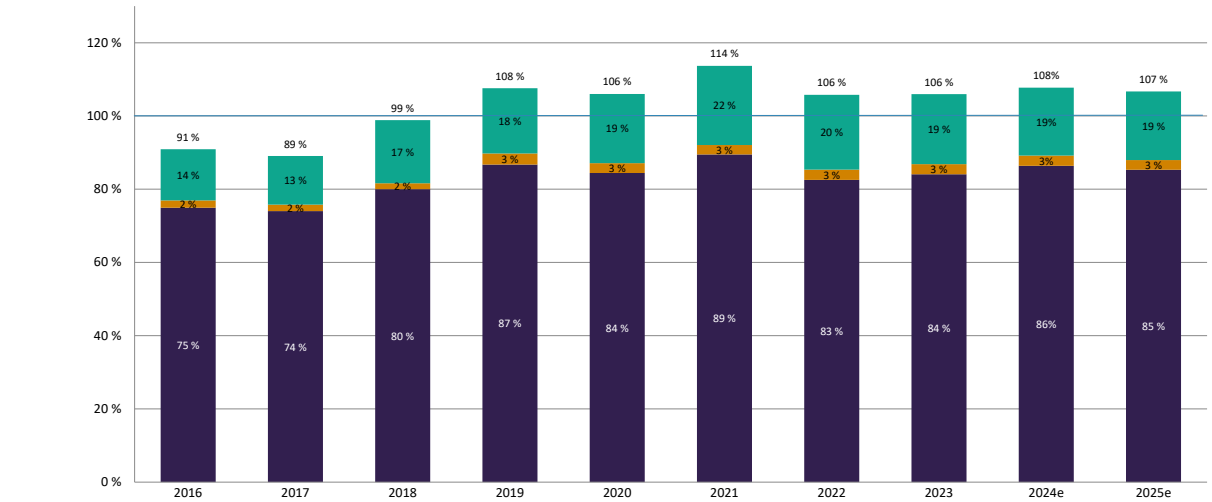

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Total	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108%	107 %
Dette de la STM	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19%	19 %
Autres dettes	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3%	3 %
Dette de la Ville	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86%	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2025, ce ratio est de 12,0 %.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

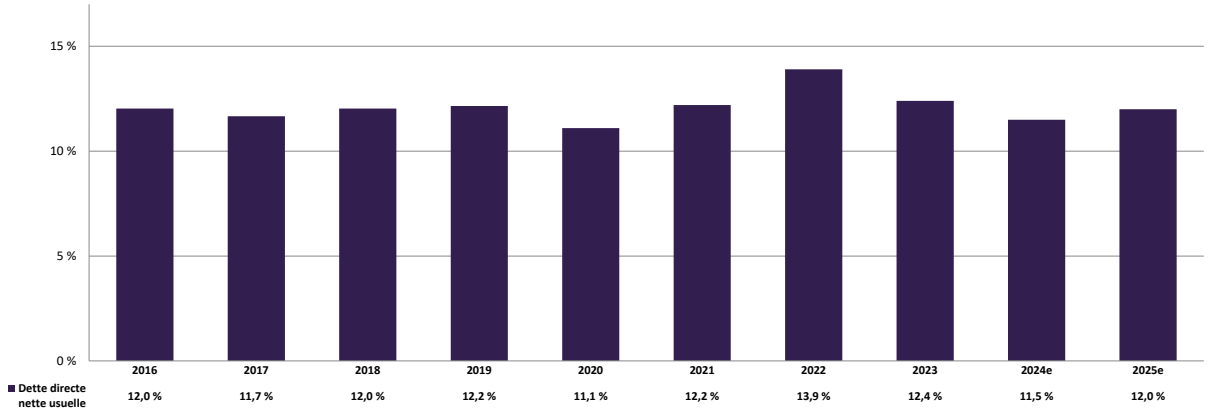

[1] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[1]. Le poids de la dette directe nette atteint 1,2 % en 2025. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,43 % en décembre 2025. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

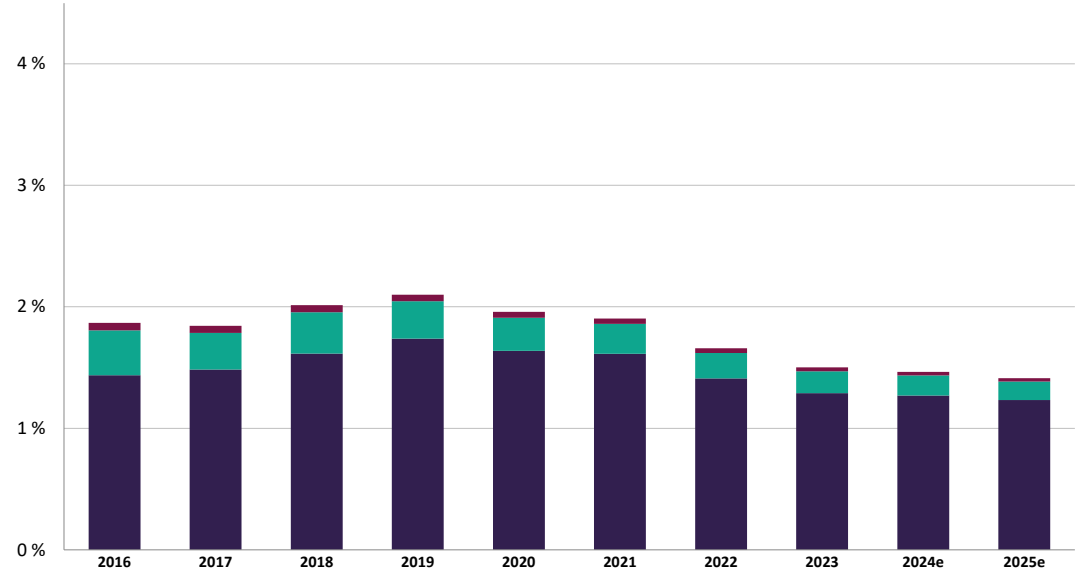

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Solde (DAI)	0,06%	0,06%	0,06%	0,05%	0,05%	0,04%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Dette directe nette usuelle	1,4%	1,5%	1,6%	1,7%	1,6%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,2%

e : estimé

[1] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
Total – Arrondissements	**157 370,0**	**148 975,0**	**135 041,0**	**144 947,0**	**142 192,0**	**728 525,0**	**639 859,0**	**1 368 384,0**
Services centraux								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 478,0	64 834,0	61 837,0	68 520,0	54 842,0	306 511,0	370 903,0	677 414,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	599 057,0	602 081,0	652 625,0	712 313,0	737 626,0	3 303 702,0	3 259 462,0	6 563 164,0
Environnement	28 267,0	9 131,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	72 151,0	28 786,0	100 937,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	189 170,0	132 953,0	112 197,0	151 247,0	159 608,0	745 175,0	708 457,0	1 453 632,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	217 838,0	210 041,0	206 557,0	251 568,0	275 548,0	1 161 552,0	1 288 598,0	2 450 150,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	147 332,0	798 789,0	736 500,0	1 535 289,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	507 645,0	516 146,0	496 596,0	588 681,0	608 032,0	2 717 100,0	3 355 503,0	6 072 603,0
Total – Services centraux	**2 320 434,0**	**2 227 523,0**	**2 208 763,0**	**2 515 313,0**	**2 535 386,0**	**11 807 419,0**	**12 197 451,0**	**24 004 870,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Investissements	**2 432 804,0**	**2 316 498,0**	**2 283 804,0**	**2 600 260,0**	**2 617 578,0**	**12 250 944,0**	**12 537 310,0**	**24 788 254,0**

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
Total – Arrondissements	**157 370,0**	**148 975,0**	**135 041,0**	**144 947,0**	**142 192,0**	**728 525,0**	**639 859,0**	**1 368 384,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 248,0	64 749,0	61 827,0	66 520,0	52 842,0	302 186,0	370 903,0	673 089,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	195 775,0	203 674,0	212 077,0	217 077,0	201 452,0	1 030 055,0	964 764,0	1 994 819,0
Environnement	5 003,0	3 414,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	19 579,0	9 882,0	29 461,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	123 216,0	86 021,0	83 643,0	94 636,0	88 539,0	476 055,0	367 644,0	843 699,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	158 038,0	145 998,0	137 891,0	178 731,0	188 262,0	808 920,0	858 490,0	1 667 410,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	159 500,0	157 300,0	157 318,0	141 339,0	141 332,0	756 789,0	702 500,0	1 459 289,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	395 372,0	406 988,0	417 788,0	481 894,0	500 102,0	2 202 144,0	2 634 462,0	4 836 606,0
Total – Services centraux	**1 430 132,0**	**1 376 360,0**	**1 383 528,0**	**1 520 002,0**	**1 519 094,0**	**7 229 116,0**	**7 511 815,0**	**14 740 931,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Investissements	**1 542 502,0**	**1 465 335,0**	**1 458 569,0**	**1 604 949,0**	**1 601 286,0**	**7 672 641,0**	**7 851 674,0**	**15 524 315,0**

Tableau 96 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Services centraux								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	2 000,0	2 000,0	4 325,0	-	4 325,0
Eau	403 282,0	398 407,0	440 548,0	495 236,0	536 174,0	2 273 647,0	2 294 698,0	4 568 345,0
Environnement	23 264,0	5 717,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	52 572,0	18 904,0	71 476,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	65 954,0	46 932,0	28 554,0	56 611,0	71 069,0	269 120,0	340 813,0	609 933,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	59 800,0	64 043,0	68 666,0	72 837,0	87 286,0	352 632,0	430 108,0	782 740,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	112 273,0	109 158,0	78 808,0	106 787,0	107 930,0	514 956,0	721 041,0	1 235 997,0
Total – Services centraux	**890 302,0**	**851 163,0**	**825 235,0**	**995 311,0**	**1 016 292,0**	**4 578 303,0**	**4 685 636,0**	**9 263 939,0**
Total – Investissements	**890 302,0**	**851 163,0**	**825 235,0**	**995 311,0**	**1 016 292,0**	**4 578 303,0**	**4 685 636,0**	**9 263 939,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	39 050,0	45 091,0	44 851,0	51 821,0	43 743,0	224 556,0	289 053,0	513 609,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	311 315,0	303 102,0	361 432,0	434 291,0	401 166,0	1 811 306,0	1 859 156,0	3 670 462,0
Environnement	25 331,0	9 039,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	69 123,0	28 786,0	97 909,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	147 206,0	128 891,0	108 786,0	151 247,0	159 608,0	695 738,0	706 957,0	1 402 695,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 007,0	178 228,0	174 992,0	219 475,0	243 750,0	1 009 452,0	1 234 909,0	2 244 361,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	116 082,0	642 539,0	580 250,0	1 222 789,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	438 280,0	461 005,0	480 952,0	559 954,0	581 195,0	2 521 386,0	3 030 941,0	5 552 327,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 704 498,0**	**1 673 291,0**	**1 716 828,0**	**2 041 266,0**	**2 033 136,0**	**9 169 019,0**	**9 892 901,0**	**19 061 920,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 784 813,0**	**1 738 606,0**	**1 782 143,0**	**2 106 581,0**	**2 098 451,0**	**9 510 594,0**	**10 219 476,0**	**19 730 070,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	475 000,0	582 000,0	689 000,0	689 000,0	689 000,0	3 124 000,0	3 445 000,0	6 569 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 282 113,0**	**1 128 906,0**	**1 065 443,0**	**1 389 881,0**	**1 381 751,0**	**6 248 094,0**	**6 635 976,0**	**12 884 070,0**

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	38 820,0	45 006,0	44 841,0	50 821,0	42 743,0	222 231,0	289 053,0	511 284,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	84 977,0	78 597,0	87 000,0	102 000,0	113 541,0	466 115,0	438 209,0	904 324,0
Environnement	4 439,0	3 397,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	18 998,0	9 882,0	28 880,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	99 178,0	83 785,0	80 505,0	94 636,0	88 539,0	446 643,0	366 144,0	812 787,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	137 319,0	121 726,0	119 151,0	154 894,0	161 846,0	694 936,0	833 431,0	1 528 367,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	128 250,0	126 050,0	126 068,0	110 089,0	110 082,0	600 539,0	546 250,0	1 146 789,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	365 021,0	393 697,0	414 742,0	477 045,0	496 237,0	2 146 742,0	2 627 017,0	4 773 759,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 065 171,0**	**1 052 782,0**	**1 091 595,0**	**1 250 223,0**	**1 294 747,0**	**5 754 518,0**	**6 426 763,0**	**12 181 281,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 145 486,0**	**1 118 097,0**	**1 156 910,0**	**1 315 538,0**	**1 360 062,0**	**6 096 093,0**	**6 753 338,0**	**12 849 431,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	303 800,0	368 200,0	440 000,0	425 300,0	421 500,0	1 958 800,0	2 160 000,0	4 118 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**818 686,0**	**726 897,0**	**693 910,0**	**867 238,0**	**915 562,0**	**4 022 293,0**	**4 478 338,0**	**8 500 631,0**

Tableau 99 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Services centraux								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	1 000,0	1 000,0	2 325,0	-	2 325,0
Eau	226 338,0	224 505,0	274 432,0	332 291,0	287 625,0	1 345 191,0	1 420 947,0	2 766 138,0
Environnement	20 892,0	5 642,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	50 125,0	18 904,0	69 029,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	48 028,0	45 106,0	28 281,0	56 611,0	71 069,0	249 095,0	340 813,0	589 908,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 688,0	56 502,0	55 841,0	64 581,0	81 904,0	314 516,0	401 478,0	715 994,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	73 259,0	67 308,0	66 210,0	82 909,0	84 958,0	374 644,0	403 924,0	778 568,0
Total – Emprunts des services centraux	**639 327,0**	**620 509,0**	**625 233,0**	**791 043,0**	**738 389,0**	**3 414 501,0**	**3 466 138,0**	**6 880 639,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	213 800,0	249 000,0	263 700,0	267 500,0	1 165 200,0	1 285 000,0	2 450 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**463 427,0**	**402 009,0**	**371 533,0**	**522 643,0**	**466 189,0**	**2 225 801,0**	**2 157 638,0**	**4 383 439,0**

Section Climat 2025

13. SECTION CLIMAT 2025

13.1. Budget climat 2025 de Montréal : en bref

Le budget climat établit un processus qui prend en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et qui permet un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. Cette deuxième publication annuelle intègre une modélisation révisée des émissions de GES et une première analyse de l'alignement climatique des investissements du PDI de la Ville de Montréal ainsi que des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

13.2. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, implante un processus de gouvernance structuré afin de faire ressortir systématiquement parmi l'ensemble des investissements stratégiques, ceux qui sont favorables au climat. Grâce à son budget d'investissements et de fonctionnement, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'appuyer l'établissement d'une prise de décisions cohérentes avec ses objectifs climatiques, des outils, qui s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat, sont progressivement mis en place, notamment le test climat et la modélisation des trajectoires des émissions de GES jusqu'en 2050. Utilisés ensemble, ces outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques parmi les éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal

13.3. Budget climat : pour une gouvernance climatique forte

Depuis l'adoption du Plan climat en 2020, la Ville de Montréal conçoit les outils permettant de prendre en compte l'impact sur le climat et l'environnement dans toutes ses décisions, qu'elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou réglementaire. Ce déploiement se fait graduellement, notamment via la mise en œuvre du budget climat de Montréal depuis 2023.

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans le processus budgétaire et financier d'une ville via des outils d'aide à la décision. Ainsi, une municipalité met en place des processus pour s'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat[1].

Après la publication d'une première version du budget climat dans le budget 2024 de la Ville de Montréal, ce deuxième budget climat permet d'élargir progressivement sa portée afin de prendre en considération l'ensemble des opérations et décisions. Cette version présente par ailleurs une première évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques ainsi qu'une première évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

Les objetifs du budget climat

D'abord, la publication d'un **chapitre** consacré au budget climat dans le budget de la Ville permet d'assurer une transparence accrue quant à la capacité de la Ville de Montréal d'atteindre ses cibles climatiques, dont notamment les plafonds annuels de GES établis afin de respecter le budget carbone[2].

Ensuite, la mise en œuvre du **test climat** au sein du système de gouvernance qu'est le budget climat permettra la priorisation et l'allocation des ressources à court terme pour l'atteinte des cibles et objectifs à long terme. À terme, les actions climatiques seront proposées, adoptées, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire et financier.

Finalement, grâce à l'identification des écarts, la **modélisation** des trajectoires d'émissions de GES des actions de mitigation entreprises par la Ville permet de cibler de nouvelles mesures et de renforcer les efforts de réduction des émissions de GES.

---

[1] Bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat présente des mesures permettant de réduire les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.4. Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions

Un budget climat permet de soutenir systématiquement la mise en œuvre de l'action stratégique en faveur du climat, notamment en identifiant les principaux domaines d'opportunité et en encourageant les décideuses et décideurs à envisager le climat comme un élément clé de la planification quotidienne des investissements et du budget.

Afin d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes du PDI, cette deuxième version vise à modifier graduellement le processus décisionnel de la Ville de Montréal dans le but d'avoir un effet direct sur ses décisions financières, et ce, en faveur du climat. La mise en œuvre du budget climat nécessite ainsi l'utilisation du test climat, qui sera révisé et applicable au processus budgétaire.

Le test climat est un outil d'aide à la décision qui consiste à identifier et divulguer les impacts sur le climat d'une décision, d'un projet ou d'un programme. Le test permet à la Ville d'obtenir systématiquement l'information nécessaire pour répondre à la question suivante : « **Est-ce que la décision, le projet ou le programme est cohérent avec les objectifs climatiques de la Ville en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ?** ».

Pour cette année, les résultats du test climat ont permis de réaliser une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques et en matière d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'une évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

Alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a réalisé une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques pour les années 2025-2034 afin de comprendre comment les dépenses d'investissement prévues s'alignent sur les engagements pris pour atteindre notre cible de carboneutralité d'ici 2050 et respecter notre budget carbone.

Cette évaluation offre une nouvelle perspective sur les dépenses de la ville pour faire face aux changements climatiques et mieux prioriser les programmes et projets.

Pour cette édition du budget climat, seules les émissions directes et les émissions liées à la consommation d'énergie de la collectivité montréalaise ont été considérées pour la catégorisation des investissements du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques. Les émissions directes sont celles liées aux activités qui émettent des GES à l'intérieur de l'île de Montréal, telles que la combustion de combustibles fossiles pour le chauffage et la conduite de voitures à essence.

Les projets et programmes du PDI ont été évalués en fonction de quatre catégories : favorable, composante favorable, neutre ou défavorable. La méthodologie est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 100 – Évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples
Favorable	A parmi ses objectifs l'atteinte de la carboneutralité, et il y contribue directement grâce à l'intégration de mesures d'atténuation reconnues et efficaces	Décarbonation d'un bâtiment de la ville et développement du réseau cyclable
Composante favorable	Possède des caractéristiques qui mèneront directement ou indirectement à une réduction des émissions de GES, sans que cela soit nécessairement un objectif. La réduction des émissions directes peut être un cobénéfice de l'investissement prévu ou le projet ou programme peut être un mélange de réduction des émissions directes et d'autres activités	Projet de reconstruction d'une rue comprenant de nouvelles voies cyclables protégées sans retrait de voie de circulation
Neutre	Ne peut pas avoir d'effet direct, ni indirect significatif, sur les émissions de GES de la collectivité ou des activités municipales	Modernisation des équipements informatiques, des parcs et du réseau d'égouts
Défavorable	A un effet potentiel, direct ou indirect, sur les émissions de GES et ne contribue pas à leur réduction de manière importante, ou mène à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l'atténuation des changements climatiques	Augmentation des infrastructures routières et achat de véhicules à combustion interne

Seuls les projets et programmes de plus de 50 M$ au total du PDI 2025-2034 ont été évalués, ce qui représente 102 projets et programmes sur 346 et 21,8 G$, soit 88 % du PDI de 24,8 G$. Parmi ces 102 projets et programmes, 17 projets et programmes représentant un total de 3,2 G$, nécessitent une évaluation plus détaillée. Ainsi, 85 projets et programmes, représentant un total de 18,5 G$, ont été évalués.

Tableau 101 – Projets et programmes évalués en matière d'atténuation

(en milliards de dollars)	Total
Projets et programmes évalués (plus de 50 M$)	18,5
Projets et programmes de plus de 50 M$ nécessitant une évaluation plus détaillée	3,2
Projets et programmes non évalués (moins de 50 M$)	3,0
Total PDI 2025-2034	**24,7**

Les projets et programmes qui nécessite une évaluation plus détaillée peuvent avoir un impact favorable ou défavorable sur les émissions de GES, mais les informations existantes ne permettent pas de le déterminer. Parmi les projets en attente d'évaluation, on trouve notamment des programmes pour lesquels les critères de distribution des fonds n'ont pas encore été définis, ainsi que des projets de remplacement des systèmes de chauffage sans précision sur le type de remplacement.

Résultats pour le PDI 2025-2034

Les 18,5 G$ identifiés comme ayant un effet potentiel ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie et ont été répartis dans les catégories suivantes :

Favorable
2,3 G$ (12 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui réduisent les émissions de GES et sont conformes à l'objectif de la ville d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Tableau 102 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d'atténuation des changements climatiques

Favorable (en M$)	**Total**
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	300,0
40210 - Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	249,5

Composante favorable

- 6,2 G$ (34 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui possèdent une ou quelques composantes favorables en matière de réduction des émissions de GES sans être entièrement alignés.

Tableau 103 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d'atténuation des changements climatiques

Composante favorable (en millions de dollars)	**Total**
40202 - Bridge-Bonaventure	124,0
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 223,4

Neutre

- 7,4 G$ (40 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ont un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques. À noter que plusieurs de ces projets et programmes ont aussi un impact positif sur l'adaptation et la résilience et ont été inclus dans l'évaluation de l'alignement du PDI en matière d'adaptation aux changements climatiques à la section suivante.

Tableau 104 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques

Neutre (en millions de dollars)	**Total**
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	1 834,2
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	160,6

Défavorable

- 2,61 G$ (14 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ne contribuent pas à une réduction suffisante des émissions de GES afin d'atteindre la carboneutralité ou mènent à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l'atténuation des changements climatiques. Toutefois, un projet ou un programme classé comme étant défavorable en matière d'atténuation peut s'avérer nécessaire pour des raisons de sécurité, de maintien de services à la population ou encore d'entretien des actifs de la Ville. Il s'agit là d'une occasion importante d'évaluer où des options de rechange compatibles avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 sont adoptables. Grâce au processus du budget climat, la Ville évaluera dorénavant systématiquement les occasions permettant d'aligner les projets et les programme sur ses objectifs climatiques. Par exemple en réévaluant ses besoins en matière d'acquisition de véhicules et en s'assurant que le parc de véhicules à combustion interne diminue. Dans certains cas, les coûts ou les avancées technologiques ne permettent pas d'acquérir certains types de véhicules zéro émission. Ainsi, la Ville s'assura que l'ensemble des occasions de décarbonation soient saisies lorsque possible.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d'atténuation des changements climatiques

Défavorable (en M$)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	541,9
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	827,4

D'autres programmes et projets du PDI sont en attente d'évaluation ou traités comme des cas particuliers nécessitant une évaluation plus détaillée.

Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d'atténuation des changements climatiques

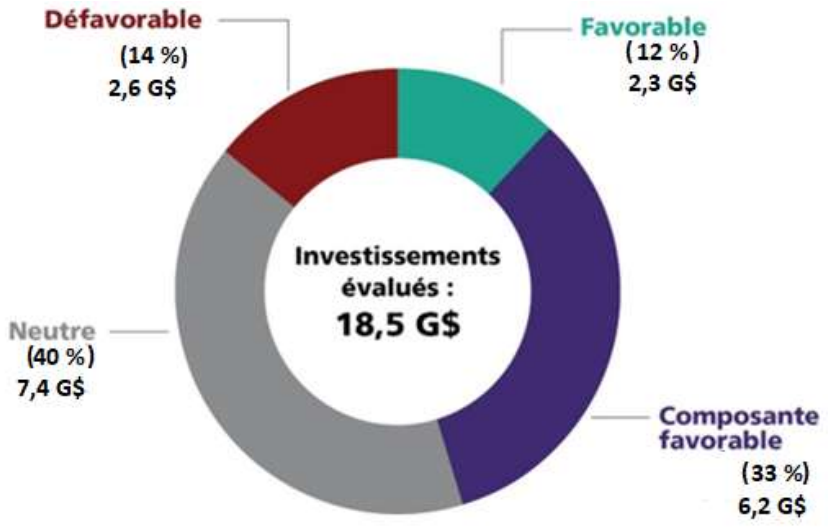

Alignement du PDI en matière d'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dans son processus budgétaire depuis maintenant 3 ans afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité et d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain (p. ex. : les parcs éponges et les rues éponges).
- **Infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **Investissements ne contribuant pas à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (p. ex. : bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats pour l'année 2025

Comme présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025, 241,7 M$ (9,9 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 238,9 M$ (9,8 %) iront aux infrastructures grises admissibles et 1 952,2 M$ (80,3 %) seront réservés aux investissements ne contribuant pas à l'adaptation aux changements climatiques. À noter que seules les mesures propices à l'adaptation aux changements climatique sont pour l'instant identifiées.

Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du Plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Rappelons que la proportion des investissements en adaptation aux changements climatiques consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides était de 9,6 % dans le budget 2024.

Tableau 106 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2025
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2025
Approvisionnement	-	-	2 593,00	2 593,00
Habitation	1 425,00	2 100,00	51 322,00	54 847,00
DGA - Habitation et Économie	**1 425,00**	**2 100,00**	**53 915,00**	**57 440,00**
Culture	641,4	1 688,90	54 147,80	56 478,00
Diversité et inclusion sociale	-	-	4 408,00	4 408,00
Environnement	266,1	17,6	27 983,20	28 267,00
Espace pour la vie	5 511,50	7 449,70	14 874,80	27 836,00
DGA - Qualité de vie	**6 419,00**	**9 156,20**	**101 413,80**	**116 989,00**
Sécurité incendie	-	-	2 875,00	2 875,00
Police	-	-	3 286,00	3 286,00
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**6 161,00**	**6 161,00**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	-	-	65 250,00	65 250,00
Grands, parcs, Mont Royal et sports	87 257,60	33 049,30	97 531,20	217 838,00
Matériel roulant et ateliers	-	-	75 054,00	75 054,00
Société du parc Jean-Drapeau	27 426,70	-	22 100,30	49 527,00
Technologies de l'information	-	-	129 234,00	129 234,00
DGA - Service de proximité	**114 684,30**	**33 049,30**	**389 169,50**	**536 903,00**
Comission des services électriques	-	137 569,00	-	137 569,00
Eau	15 000,00	3 410,00	580 647,00	599 057,00
Gestion et planification des immeubles	427,1	15 167,60	173 575,30	189 170,00
Infrastructure du réseau routier	612	1 946,00	166 942,00	169 500,00
Urbanisme et mobilité	75 607,20	19 604,10	412 433,70	507 645,00
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**91 646,30**	**177 696,70**	**1 333 598,00**	**1 602 941,00**
Arrondissements	27 505,40	16 905,30	112 959,30	157 370,00
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	-	-	-45 000,00	-45 000,00
Total	**241 680,00**	**238 907,50**	**1 952 216,50**	**2 432 804,00**
Répartition du pourcentage des investissements	**9,9%**	**9,8%**	**80,3%**	**100,0%**

Alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact des dépenses du budget de fonctionnement sur le climat découle principalement des dépenses énergétiques ainsi que des dépenses afin de se procurer du matériel, de l'équipement et des services. Dans cette deuxième version du budget climat, la Ville de Montréal présente une première évaluation de son budget de fonctionnement qui se limite aux dépenses énergétiques. Au cours des prochaines années, le budget climat présentera aussi l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services.

Entre 2019 et 2025, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscille entre 26 % (22,3 M$ en 2020) et 37 % (41,7 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal.

Les variations de la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2025 peuvent notamment être expliquées par les changements dans les prix des différentes énergies, les variations de température et le niveau d'activité économique en raison de la pandémie de COVID-19.

Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025

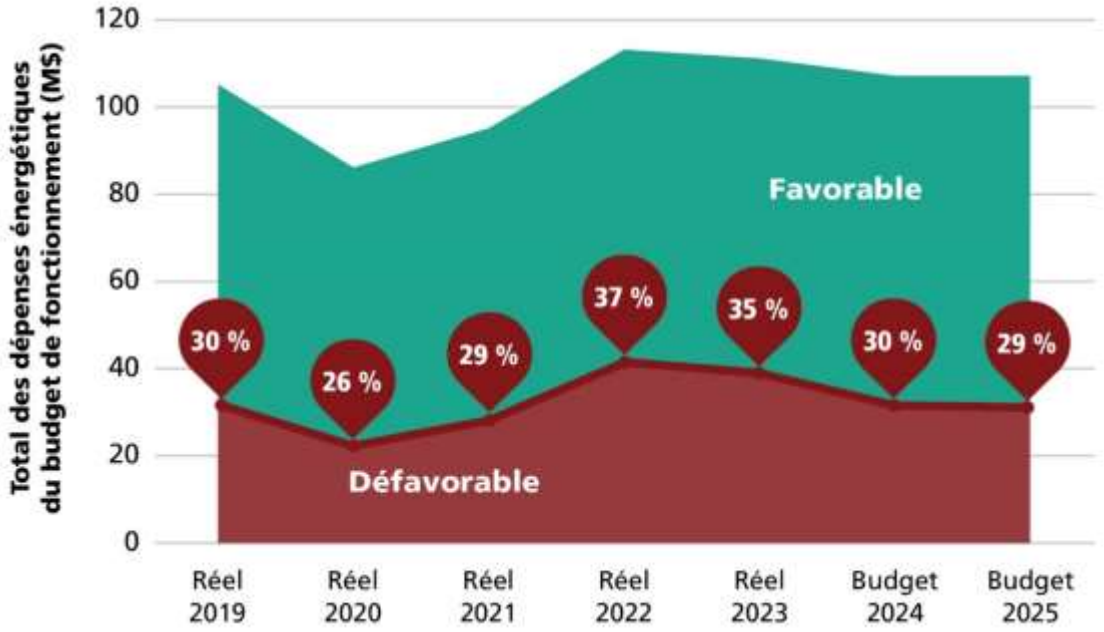

Pour l'année terminée la plus récente, soit 2023, les dépenses énergétiques défavorables découlent principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (67 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (14 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (10 %).

Pour le budget 2025, les dépenses énergétiques défavorables découleront principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (60 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (16 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (14 %).

Toutefois, certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, comme le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on trouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier**
  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **38370 — Projets de développement d'installations sportives**
  Ce projet comporte deux volets, soit la rénovation majeure des sections du centre récréatif Gadbois qui ont été classées d'intérêt patrimonial et la démolition et reconstruction des sections du centre qui ont été construites dans les années 1980. Ces deux volets seront conçus avec un souci de rendre ce bâtiment plus résilient et carboneutre et aussi plus inclusif et équitable.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)**
  Les quatre incinérateurs actuellement en service de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte datent de 1988 et font l'objet d'investissements annuels importants sur le plan de de l'entretien puisqu'ils s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Par rapport au traitement actuel des boues par des incinérateurs à lits multiples, le projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues permettra une réduction d'environ 26 % des émissions de GES corporatif de la Ville de Montréal, notamment grâce à la réduction de la consommation de gaz naturel de la station d'épuration.

- **42290 — Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard**
  Le Complexe sportif Claude-Robillard est le plus gros bâtiment public de propriété municipale. Ce programme en cours comprend des projets de rénovation, de maintien d'actifs et de mise aux normes de 2023 à 2028, qui incluent notamment une amélioration de l'efficacité énergétique et une conversion à l'énergie 100 % électrique.

13.5. Budget carbone : 184 Mt éq. CO_2 entre 2018 et 2050

Un budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère afin de ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. Des seuils d'émissions annuels ont aussi été prévus afin de déterminer la trajectoire nécessaire de réduction des émissions de GES permettant de respecter le budget carbone. Ainsi, si la collectivité montréalaise émet davantage de GES en un an que le plafond prévu cette année-là, le respect du budget carbone oblige un retranchement des émissions excédentaires aux plafonds annuels des années subséquentes. Avec un budget carbone limité, et des plafonds annuels d'émissions qui deviennent de plus en plus stricts au fil du temps, il est avantageux pour la Ville de réduire les émissions au niveau le plus bas possible, et ce, dès maintenant.

La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018, soit l'année de l'inventaire le plus récent et 2050, soit l'année cible de l'atteinte de la carboneutralité. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, soit le territoire de l'agglomération de Montréal. En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus à jour, le budget carbone 2018-2050 a été fixé à 184 Mt éq. CO_2 pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Entre 2018 et 2022, la collectivité montréalaise a émis environ 55 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en seulement 4 ans, 30 % du budget carbone alloué jusqu'en 2050 a été épuisé.

Au cours des cinq dernières années, les émissions sont restées à un niveau supérieur aux plafonds du budget carbone, à l'exception de deux années pendant la pandémie de COVID-19 (voir graphique suivant). En conséquence, le solde cumulatif du budget carbone est resté négatif en 2022. Les résultats préliminaires de 2023 n'indiquent par ailleurs pas de baisse, augmentant ainsi probablement le solde cumulatif négatif du budget carbone. Au-delà de l'atteinte de ses propres objectifs climatiques fixés dans le Plan Climat, le respect du budget carbone est essentiel pour assurer une contribution équitable aux efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques.

Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

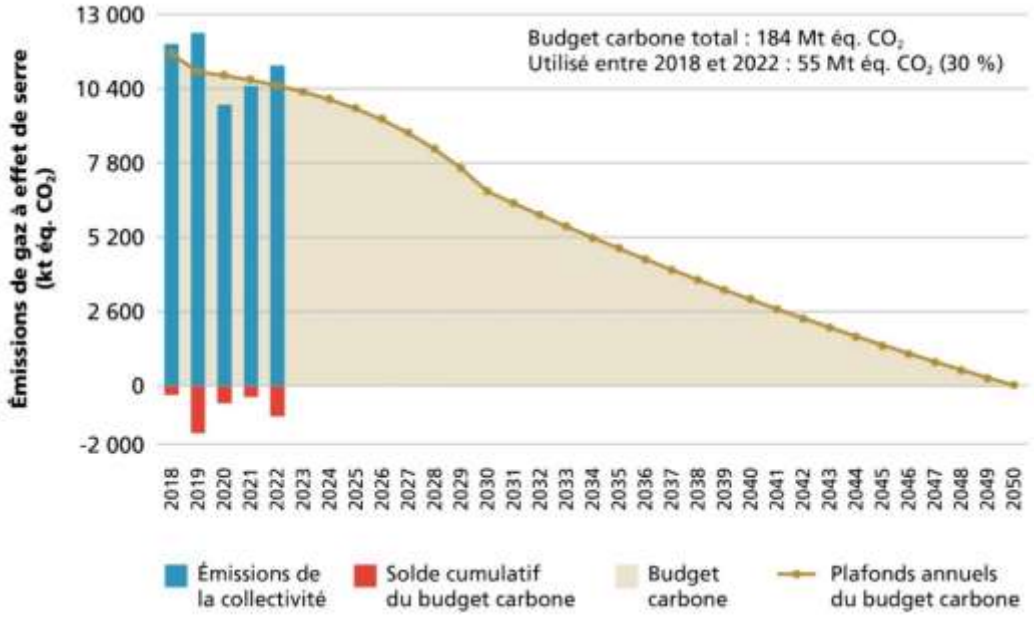

13.6. État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments

Le BTER publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de la collectivité montréalaise. L'inventaire permet aussi de vérifier si les émissions rapportées annuellement respectent les plafonds annuels du budget carbone. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES considérées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

En 2022, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 11 179 kt éq. CO_2, enregistrant une augmentation de 7 % par rapport à 2021. Cette augmentation importante est principalement attribuable à la hausse des déplacements à la suite de la pandémie de COVID-19. Notamment, les émissions liées au transport routier qui ont augmenté de 15 %. La reprise des activités économiques a également marqué les émissions de GES en 2022, avec une augmentation de 5 % des émissions produites par les industries manufacturières et la construction par rapport à l'année précédente.

Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022

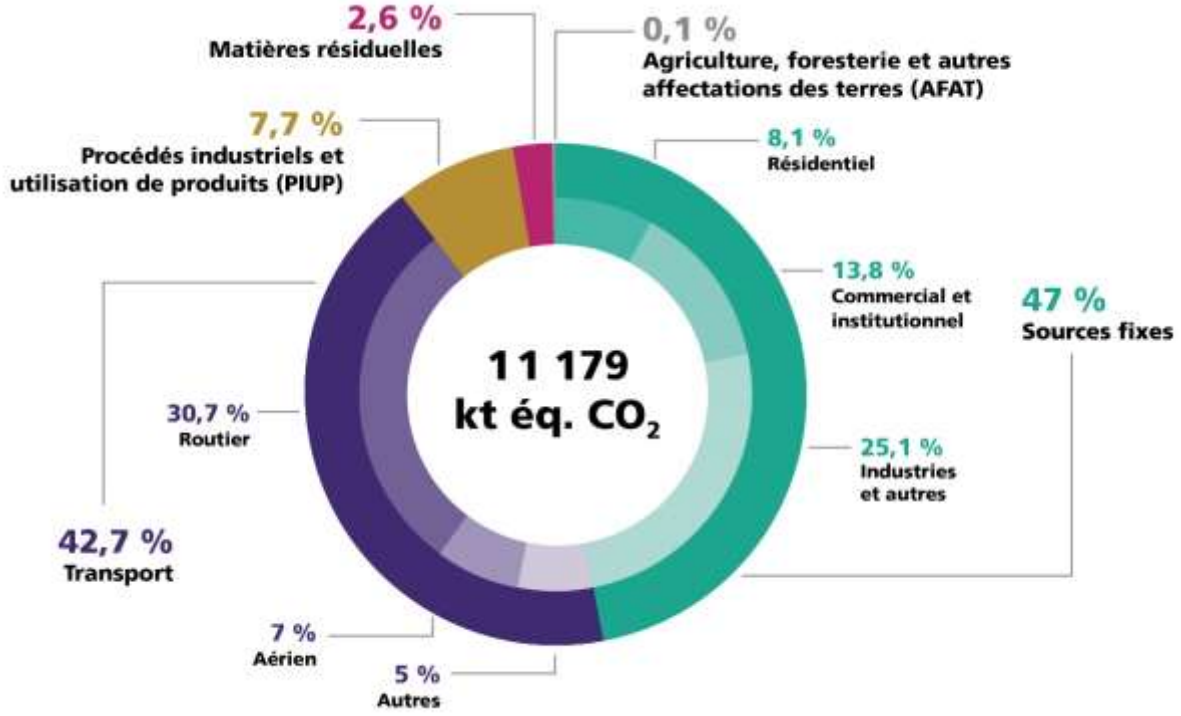

L'inventaire des émissions de GES de la collectivité constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée.

13.7. Modélisation des mesures d'atténuation

Afin d'évaluer comment l'agglomération de Montréal pourra respecter son budget carbone et ses cibles climatiques, le budget climat présente l'impact GES potentiel de ses engagements via la modélisation des trajectoires d'émissions. Un budget climat basé sur une modélisation aide à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces, en plus d'identifier et de mettre en évidence les écarts par rapport

au budget carbone. Ces trajectoires sont d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés par la collectivité montréalaise pour réduire les émissions[1]. Trois scénarios ont ainsi été modélisés afin de distinguer l'impact GES de différentes mesures :

1. Scénario des mesures des mises en œuvre
2. Scénario des mesures planifiées
3. Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

Scénario des mesures mises en œuvre

Le scénario des mesures mises en œuvre évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà mis en œuvre par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES. Les mesures comprises dans ce scénario sont, par exemple, la norme véhicules zéro émission (VZE), le programme Rénoclimat, le service rapide par bus (SRB) Pie IX et le REM de l'ouest.

Selon ce scénario, la collectivité montréalaise émettra 247 029 kt éq. CO_2 entre 2023 et 2050, en plus des 55 676 kt éq. CO_2 émises entre 2018 et 2022, selon l'inventaire le plus récent.

Scénario des mesures planifiées

Le scénario des mesures planifiées évalue la trajectoire la plus probable associée aux mesures que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre afin d'atténuer les émissions de la collectivité. Les mesures comprises dans le scénario des mesures planifiées sont les mesures définies et financées en date de 2024.

Selon les données modélisées, ces mesures accélèrent la réduction des émissions par rapport aux mesures déjà mises en œuvre, mais elles ne permettent pas d'atteindre les cibles de réduction, ni de respecter le budget carbone. La mise en œuvre réussie des politiques et engagements modélisés dans le scénario des mesures planifiées permettra de réduire les émissions de la collectivité montréalaise de 25 112 kt éq. CO_2 au total d'ici 2050. Les résultats sont présentés par secteur d'émissions de GES, soit le transport routier, les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et les autres secteurs.

[1] Pour comprendre la méthodologie associée à la modélisation des trajectoires, voir l'annexe 10.

Mesures planifiées — secteur du transport routier

Avec les mesures planifiées liées au secteur du transport routier (voir tableau suivant), la Ville pourrait atteindre une réduction de 2 735 kt éq. CO_2 des émissions totales estimées pour la période 2018-2050.

Tableau 107 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(263)
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(427)
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(1 907)
Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville (action 36)	(139)
Total des mesures planifiées - transport routier	**(2 735)**

En mai 2023, la Ville a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 3 878 kt éq. CO_2 en 2022, soit 31 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. D'après les données modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 1 904 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Mesures planifiées — secteur des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures planifiées (voir tableau suivant), la Ville prévoit une réduction de 18 499 kt éq. CO_2 dans les émissions attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels entre 2018 et 2050, malgré l'augmentation prévue de la population et de la superficie totale des bâtiments.

Tableau 108 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(3 294)
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(14 895)
Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel (action 30)	(310)
Total des mesures planifiées - bâtiments	**(18 499)**

En 2022, les émissions annuelles de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 2 444 kt éq. CO_2, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des objectifs fixés dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d'ici 2040. D'après les données

modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 951 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Mesures planifiées — autres secteurs

Les mesures planifiées liées aux matières résiduelles et au verdissement ont également été modélisées. Elles incluent la plantation de 500 000 arbres, le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R. Marcotte et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Ces actions permettraient une réduction totale de 3 878 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050. D'après les données modélisées, les émissions annuelles des autres secteurs sont estimées à 3 307 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Tableau 109 – Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(281)
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1 412)
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2 185)
Total des mesures planifiées - autres mesures	**(3 878)**

Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

Le scénario des mesures supplémentaires à l'étude vise à modéliser l'effet de nouvelles actions climatiques et l'effet de la planification ou de la révision de mesures existantes. Ce scénario présente une voie qui permettrait à la collectivité montréalaise d'éloigner le moment où le budget carbone sera épuisé et d'ainsi se rapprocher d'un potentiel respect du budget carbone. Selon ce scénario, l'écart entre les émissions et le budget carbone diminue de 2 667 kt éq. CO_2. Ces mesures restent donc insuffisantes pour respecter le budget carbone.

Puisqu'un écart substantiel subsiste entre les mesures planifiées et les plafonds annuels du budget carbone, la Ville devra planifier davantage de mesures ou renforcer la portée de certaines d'entre elles au cours des prochaines années. Cette planification aura lieu notamment via le processus du budget climat et permettra potentiellement de réduire l'écart à combler en identifiant des mesures porteuses au fil des différents budgets climats.

La Ville amorce ces efforts en proposant la planification de trois mesures supplémentaires visant à réduire les émissions totales d'ici à 2050 et à démontrer l'exemplarité de la Ville. Ainsi, comme prévu dans le Plan climat, Montréal devra élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons se fassent sans émission de GES, favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et optimiser l'utilisation du parc de véhicules municipaux. Ces mesures ont été modélisées sous la section des mesures supplémentaires à l'étude puisqu'elles nécessitent un plan de mise en œuvre précis afin d'arriver à atteindre leurs cibles et objectifs respectifs. Ces interventions, combinées, permettraient une réduction additionnelle de 2 667 kt éq. CO_2 d'ici 2050.

Tableau 110 – Impact GES des mesures supplémentaires à l'étude

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES (action 16)	(941)
Favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine (action 17)	(1 722)
Optimiser l'usage du parc de véhicules municipaux (action 35)	(4)
Total des mesures supplémentaires à l'étude	**(2 667)**

Résultats de la modélisation

Ainsi, selon les mesures planifiées du Plan climat (voir tableau suivant), une baisse de 25 112 kt éq. CO_2 est projetée dans le budget carbone entre 2018 et 2050. En y ajoutant les mesures supplémentaires à l'étude, la réduction potentielle atteint 27 779 kt éq. CO_2.

Tableau 111 – Impact GES total des mesures modélisées

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Mesures planifiées - secteur du transport routier	(2 735)
Mesures planifiées - secteur des bâtiments	(18 499)
Mesures planifiées - autres secteurs	(3 878)
Sous-total - mesures planifiées	**(25 112)**
Mesures supplémentaires à l'étude	(2 667)
Sous-total - mesures supplémentaires à l'étude	**(2 667)**
Impact GES total des mesures modélisées	**(27 779)**

Bien que cette réduction soit une importante démonstration de l'engagement de la Ville de Montréal et de l'ensemble de la collectivité montréalaise envers la réduction des émissions, la modélisation montre un écart de 90 212 kt éq. CO_2 à combler d'ici 2050. Ainsi, malgré la baisse anticipée de 60 % des émissions de GES par rapport à 1990, la collectivité montréalaise émettra toujours 6 038 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler ces écarts afin de respecter le budget carbone entre 2018 et 2050.

Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

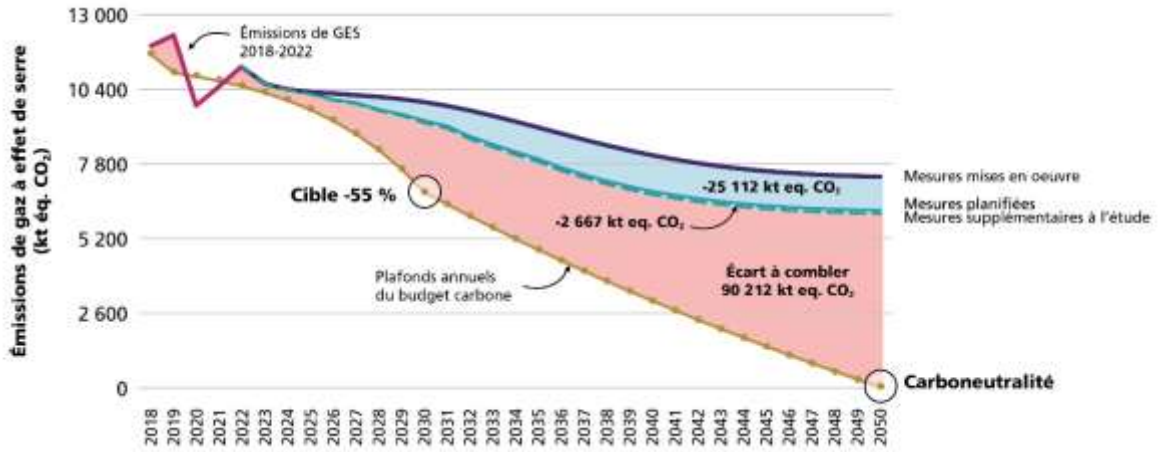

Dans le scénario des mesures planifiées, la collectivité montréalaise épuiserait complètement son budget carbone pour la période 2018-2050 dès 2036. En 2050, les GES émis par la collectivité durant cette période dépasseraient de 92 880 kt éq. CO_2 le budget carbone total, soit un dépassement de 50 %. Dans le scénario des mesures supplémentaires à l'étude, la Ville épuiserait son budget carbone dès 2037, alors que les émissions dépasseraient de 90 212 kt éq. CO_2 le budget carbone total, soit un dépassement de 49 % (voir tableau suivant).

Tableau 112 – Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation

Scénarios	Dépassement du budget (en kt éq. CO_2)	(en %)	d'épuisement du budget carbone
Mesures mises en œuvre	117 992	64%	2035
Mesures planifiées	92 880	50%	2036
Mesures supplémentaires à l'étude	90 212	49%	2037

Analyse des écarts

Afin de respecter le budget carbone de 184 714 kt éq. CO_2 établit pour la période 2018-2050, la collectivité montréalaise devra identifier davantage de mesures ou renforcer les mesures planifiées dans le but de combler l'écart de GES émis sur son territoire. En effet, ayant émis 55 676 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2022 et prévoyant émettre 247 029 kt éq. CO_2 entre 2023 et 2050, les mesures planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude ne permettent de réduire respectivement les émissions que de 25 112 kt éq. CO_2 et de 2 667 kt éq. CO_2. Il reste donc un écart à combler de 90 212 kt éq. CO_2.

La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler cet écart.

Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050

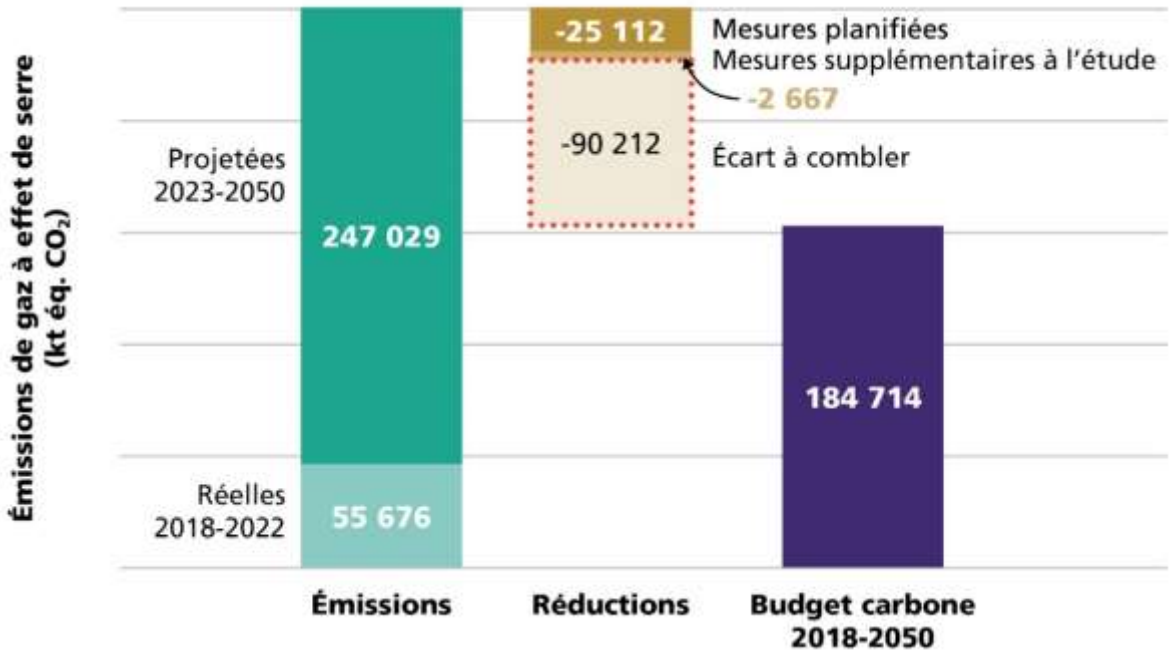

En prenant en compte les mesures déjà mises en œuvre, les mesures planifiées et les mesures supplémentaires à l'étude, l'écart à combler par rapport aux cibles est de 16 % en 2030 (voir le graphique suivant) et de 40 % en 2050.

Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990

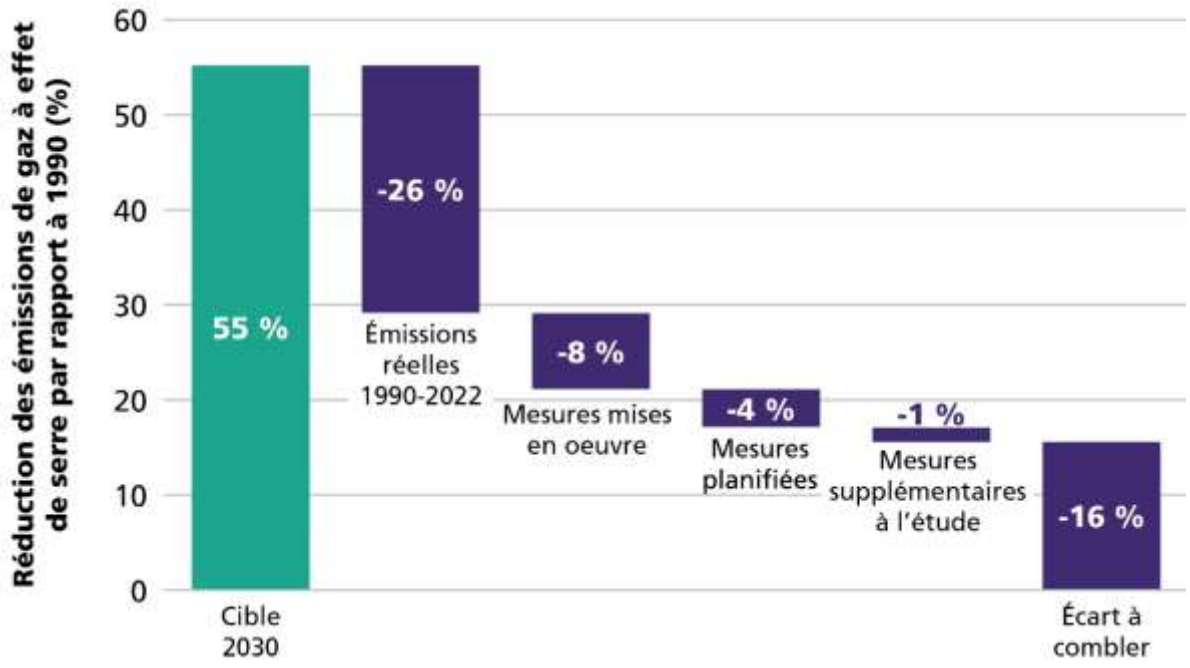

La modélisation et l'évaluation des écarts permettront en ce sens à la Ville de Montréal d'ajuster les mesures planifiées et d'en planifier de nouvelles afin de respecter ses cibles et son budget carbone.

13.8. Prochaines étapes

En plus de présenter l'évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement de la Ville, le budget climat présentera l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services au cours des prochaines années.

Pour combler l'écart entre les mesures planifiées et les plafonds annuels tirés du budget carbone, la Ville avec ses partenaires devra renforcer les mesures de l'actuel Plan climat 2020-2030 et identifier de nouvelles mesures pour respecter ses engagements de carboneutralité en 2050.

La modélisation sera aussi élargie en y ajoutant les mesures du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) ayant une incidence sur la réduction des émissions de GES.

À terme, le périmètre du budget climat pourrait aussi être étendu pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services.

Graduellement, le test climat deviendra l'outil utilisé par les unités administratives dans le cadre du budget climat qui influencera la conception des projets et des programmes, en plus de fournir les informations nécessaires à une prise de décisions cohérentes et éclairées. Sous forme de questionnaire, cet outil guidera ceux qui l'utilisent vers des décisions, des programmes et des projets cohérents avec les les objectifs climatiques, autant en matière d'atténuation que d'adaptation. Cette nouvelle version du test climat sera progressivement déployée.

13.9. Incertitudes relatives aux trajectoires

Ce deuxième budget climat reflète un engagement envers la transparence et demeure un travail en constante évolution. Cet exercice comporte plusieurs défis, notamment les incertitudes inhérentes aux inventaires des émissions de GES, aux trajectoires et à l'évaluation des impacts des mesures planifiées.

Les résultats présentés reposent sur les données disponibles et l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. En l'absence de données robustes ou précises, les meilleures informations disponibles et des hypothèses crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les scénarios climatiques. Ainsi, chaque année, les résultats de la modélisation peuvent différer et sont donc difficilement comparables d'une année à l'autre.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 113 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
Autres services administratifs	10 737,5	11 251,4	11 192,2	12 250,3	17 510,2	17 449,3	21 571,5
Total – Services administratifs	**174 680,0**	**180 788,9**	**189 924,9**	**200 416,2**	**225 127,6**	**203 421,1**	**214 728,3**

Tableau 114 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
Total – Autres services administratifs	**10 737,5**	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**17 510,2**	**17 449,3**	**21 571,5**

Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	10 854,0	12 047,4	12 173,0	16 541,0	16 129,6	15 336,0	16 055,5
Cotisations de l'employeur	2 728,7	2 921,8	3 130,9	4 132,9	3 865,1	3 726,6	4 020,2
Transport et communications	219,4	360,6	446,6	591,6	578,8	653,6	378,1
Services professionnels	969,8	734,6	614,5	462,3	1 132,8	568,2	322,5
Services techniques et autres	1 777,9	2 136,8	1 995,0	1 987,9	3 156,0	2 830,1	2 440,4
Location, entretien et réparation	62,3	49,3	79,1	80,9	52,3	89,5	64,2
Biens non durables	74,8	53,8	423,4	89,4	206,7	293,0	221,0
Biens durables	18,9	18,8	33,6	22,4	24,3	7,3	11,0
Contributions à des organismes	944,6	2 068,5	1 159,4	1 897,5	2 070,7	807,5	659,4
Autres	2,4	(115,9)	17,8	17,8	38,2	38,2	39,3
Total	**17 652,8**	**20 275,7**	**20 073,3**	**25 823,7**	**27 254,5**	**24 350,0**	**24 211,6**

Tableau 116 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	42 568,0	42 767,0	44 653,6	45 357,8	46 966,7	47 194,6	49 262,1
Cotisations de l'employeur	11 115,8	10 892,8	11 946,0	12 275,7	11 850,3	11 919,1	12 757,2
Transport et communications	1 363,1	1 320,8	1 884,6	1 495,7	1 649,4	1 742,9	2 085,6
Services professionnels	1 498,7	1 574,1	1 556,9	2 047,4	2 522,1	2 434,9	3 103,3
Services techniques et autres	3 423,5	4 637,2	5 885,0	7 016,6	12 976,9	5 534,3	5 815,4
Location, entretien et réparation	75,1	83,8	82,2	68,9	72,8	108,8	91,2
Biens non durables	110,9	112,9	105,2	97,0	130,2	95,1	100,4
Biens durables	256,3	67,2	87,9	44,0	46,1	90,1	84,2
Autres	3 265,1	5 158,2	3 531,8	3 958,8	4 007,6	3 794,5	7 127,1
Total	**63 676,5**	**66 614,0**	**69 733,2**	**72 361,9**	**80 222,1**	**72 914,3**	**80 426,5**

Tableau 117 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 438,3	4 980,7	5 725,3	5 850,4
Cotisations de l'employeur	1 210,5	997,7	1 135,5	1 339,6	1 196,1	1 351,5	1 439,0
Transport et communications	33,5	54,8	62,3	38,6	48,9	31,0	22,0
Services professionnels	1 290,3	1 390,9	1 388,0	1 441,2	4 900,5	1 344,1	1 315,3
Services techniques et autres	100,0	115,7	114,4	49,9	509,2	1 039,4	461,8
Location, entretien et réparation	0,5	0,1	3,8	1,0	2,6	-	-
Biens non durables	33,8	16,9	19,5	29,1	40,0	34,8	34,8
Biens durables	2,5	3,9	0,9	0,5	-	-	-
Contributions à des organismes	5 371,7	6 334,6	8 410,2	6 761,8	8 450,9	70,0	70,0
Autres	(66,8)	-	-	-	-	-	-
Total	**13 193,0**	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**20 128,9**	**9 596,1**	**9 193,3**

Tableau 118 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	48 250,4	48 525,0	50 609,1	51 219,9	54 476,2	53 076,3	53 998,0
Cotisations de l'employeur	12 508,5	12 323,0	13 243,5	13 712,7	13 825,1	13 430,4	14 026,6
Transport et communications	3 315,6	3 300,6	3 209,0	3 166,9	4 045,7	3 243,6	2 941,0
Services professionnels	2 784,3	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 639,8	4 588,7	4 427,0
Services techniques et autres	1 559,6	1 414,4	1 490,8	1 776,5	2 183,6	3 073,8	2 228,0
Location, entretien et réparation	25,9	17,8	25,2	93,2	153,0	140,7	151,1
Biens non durables	1 416,9	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 382,0	1 489,1	1 474,1
Biens durables	28,8	34,1	60,0	52,0	74,0	68,8	79,6
Contributions à des organismes	50,0	-	-	-	232,5	-	-
Autres	(519,8)	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-
Total	**69 420,2**	**69 367,4**	**73 111,5**	**74 880,3**	**80 011,9**	**79 111,4**	**79 325,4**

Tableau 119 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 388,0	3 943,5	4 189,0
Cotisations de l'employeur	801,3	711,3	794,4	847,6	824,0	971,5	1 054,2
Transport et communications	29,2	41,9	74,1	66,6	101,5	109,0	101,5
Services professionnels	210,6	231,7	141,0	165,9	604,6	1 871,6	1 802,8
Services techniques et autres	100,7	92,2	109,9	94,5	219,5	212,0	212,6
Location, entretien et réparation	14,5	17,0	22,3	39,3	56,3	50,3	50,3
Biens non durables	21,8	43,8	33,1	74,3	95,5	42,5	87,5
Biens durables	10,5	121,6	78,2	49,8	38,0	30,0	30,0
Total	**4 508,2**	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**5 327,4**	**7 230,4**	**7 527,9**

Tableau 120 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 491,3	5 011,2	5 011,2	4 683,1
Cotisations de l'employeur	945,1	942,1	964,0	1 064,1	1 118,2	1 118,2	1 077,4
Transport et communications	17,3	17,6	20,5	20,0	31,0	31,0	23,0
Services professionnels	429,4	621,4	422,9	401,4	969,4	979,4	1 547,8
Services techniques et autres	100,8	65,3	67,7	111,4	121,0	111,0	146,0
Location, entretien et réparation	10,0	12,3	26,7	13,0	18,0	18,0	38,0
Biens non durables	65,7	105,9	112,2	175,3	107,0	107,0	158,0
Total	**5 558,6**	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**7 375,8**	**7 375,8**	**7 673,3**

Tableau 121 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	222,3	453,1	506,6	550,0	1 250,6	1 169,1	1 482,3
Cotisations de l'employeur	51,7	107,0	130,4	139,4	311,5	289,7	380,4
Transport et communications	0,9	56,8	19,6	25,9	39,9	53,1	52,1
Services professionnels	278,5	302,2	324,2	320,4	657,8	397,0	398,0
Services techniques et autres	26,6	24,7	26,8	24,5	70,2	70,0	70,2
Location, entretien et réparation	3,3	1,1	1,6	3,9	11,5	11,5	11,5
Biens non durables	2,2	(0,2)	0,6	6,6	8,2	8,0	8,0
Biens durables	1,2	3,5	7,0	9,8	12,0	10,0	10,0
Total	**586,7**	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 361,7**	**2 008,4**	**2 412,5**

Tableau 122 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	-	904,4	-	1 090,4
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	65,4	-	279,7
Transport et communications	-	-	-	-	94,3	-	241,5
Services professionnels	-	-	-	-	622,7	-	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	-	251,4	-	396,2
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	336,3	-	317,9
Biens non durables	-	-	-	-	29,0	-	36,0
Biens durables	-	-	-	-	32,0	-	20,0
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 335,5**	**-**	**3 095,6**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus la prévision des dépenses de l'année 2024 correspond aux dépenses effectuées après le 8 juin 2024 par l'OCPM. La prévision des dépenses de l'OCPM avant le 8 juin 2024 est présentée au tableau 39.

Tableau 123 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	67,7	71,4	72,7	48,7	78,4	203,6	218,0
Cotisations de l'employeur	15,4	15,8	17,1	14,7	16,4	51,6	57,5
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	0,9	-	0,8	1,9	7,5	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	7,5	375,6	386,8
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**84,0**	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**109,8**	**834,7**	**862,2**

Habitation et économie

Tableau 124 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Habitation et économie							
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
Total – Habitation et économie	**273 151,8**	**355 726,8**	**296 627,2**	**366 107,8**	**597 654,9**	**364 679,5**	**414 303,6**

Tableau 125 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	20 504,0	20 850,9	21 924,3	23 266,4	24 388,9	24 166,1	26 484,0
Cotisations de l'employeur	5 507,9	5 382,0	6 151,6	6 511,2	6 297,1	6 281,2	7 058,9
Transport et communications	190,2	200,7	221,3	252,7	265,9	251,0	262,0
Services professionnels	197,5	319,0	377,7	317,4	175,8	245,2	190,2
Services techniques et autres	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 357,1	3 143,5	3 772,3
Location, entretien et réparation	12,4	6,6	16,5	30,7	49,6	56,7	31,6
Biens non durables	275,8	113,0	225,9	161,1	129,9	368,4	184,0
Biens durables	24,0	23,8	55,2	20,5	90,7	14,2	21,5
Autres	(677,0)	(507,0)	287,1	64,4	299,1	289,1	289,1
Total	**28 224,4**	**27 774,1**	**31 607,4**	**33 887,6**	**35 054,1**	**34 815,4**	**38 293,6**

Tableau 126 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	7 372,4	8 489,9	8 206,3	8 609,9	8 123,9	7 721,2	7 474,5
Cotisations de l'employeur	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 033,0	1 857,3	1 854,4
Transport et communications	357,0	718,6	879,7	549,5	776,9	1 018,6	180,9
Services professionnels	4 248,0	5 287,7	4 019,6	3 585,8	4 901,0	3 965,9	2 156,8
Services techniques et autres	742,4	804,3	633,9	929,9	14 605,1	638,2	730,5
Location, entretien et réparation	3,4	0,1	28,4	35,0	71,1	15,1	4,0
Biens non durables	82,5	34,6	329,5	78,7	33,9	26,0	9,5
Biens durables	113,4	(17,5)	158,5	269,9	243,5	21,4	10,0
Contributions à des organismes	78 099,1	104 112,9	68 400,9	97 052,5	184 572,9	69 481,1	70 754,5
Autres	15,1	-	-	-	-	5,0	-
Total	**92 840,9**	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**215 361,3**	**84 749,8**	**83 175,1**

Tableau 127 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	8 566,1	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 801,2	12 458,6	13 616,4
Cotisations de l'employeur	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 880,3	2 894,8	3 111,6	3 521,2
Transport et communications	44,6	98,2	83,9	77,1	136,9	139,0	386,8
Services professionnels	556,0	797,6	666,0	869,4	923,7	2 081,4	1 666,6
Services techniques et autres	123,4	117,6	78,3	134,2	1 765,4	156,2	155,4
Location, entretien et réparation	2,4	18,8	0,5	79,2	261,1	13,9	13,9
Biens non durables	44,2	39,8	28,6	27,4	41,0	41,0	41,0
Biens durables	48,1	18,1	7,9	2 605,1	9 206,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	78 065,7	132 875,6	104 987,8	141 789,5	258 364,6	165 628,4	209 926,8
Autres	(85,8)	(2,6)	-	1 732,0	-	-	-
Total	**89 605,4**	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**285 394,7**	**183 660,1**	**229 358,1**

Tableau 128 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 014,4	6 771,1	7 258,8	7 519,7
Cotisations de l'employeur	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 617,0	1 743,3	1 766,9	1 905,1
Transport et communications	112,7	10,2	37,0	55,1	65,9	107,2	93,7
Services professionnels	15,3	97,8	105,9	56,7	401,9	701,9	866,1
Services techniques et autres	168,4	180,6	73,6	183,9	227,5	149,8	146,1
Location, entretien et réparation	49 947,7	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 821,9	51 382,2	51 090,8
Biens non durables	354,3	784,5	0,5	9,1	42,8	49,0	24,0
Biens durables	64,9	17,6	4,7	4,3	20,4	38,4	38,4
Frais de financement	-	-	-	201,0	1 750,0	-	1 792,9
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	0,1	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	6 331,9	-	-	-	-
Autres	-	293,2	-	-	-	-	-
Total	**62 481,1**	**60 664,7**	**61 925,3**	**57 800,2**	**61 844,8**	**61 454,2**	**63 476,8**

Qualité de vie

Tableau 129 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Qualité de vie							
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
Total – Qualité de vie	**324 605,9**	**315 968,8**	**361 752,4**	**405 540,6**	**427 506,2**	**417 397,4**	**431 731,5**

Tableau 130 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 261,6	15 017,3	15 512,2
Cotisations de l'employeur	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 930,3	3 859,2	3 809,3	4 030,5
Transport et communications	80,4	139,3	334,3	235,5	352,9	349,2	336,7
Services professionnels	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 213,5	830,7	5 380,1	1 235,6
Services techniques et autres	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 534,8	10 704,2	3 480,9	8 235,3
Location, entretien et réparation	40,4	72,7	169,7	225,5	501,6	392,3	595,7
Biens non durables	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 038,1	7 916,5	7 918,1
Biens durables	67,1	215,7	124,8	188,3	132,8	108,3	108,3
Contributions à des organismes	31 157,4	29 677,6	30 722,4	32 396,6	36 736,7	37 472,8	35 957,1
Autres	-	-	70,7	(0,1)	-	-	-
Total	**62 181,0**	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**76 417,8**	**73 926,7**	**73 929,5**

Tableau 131 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 276,6	7 367,7	7 207,2	7 396,0
Cotisations de l'employeur	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 833,9	1 774,8	1 726,3	1 825,1
Transport et communications	412,4	79,1	62,9	359,5	241,8	44,2	82,4
Services professionnels	1 655,7	2 321,5	4 285,4	6 457,8	8 499,1	2 270,6	2 623,1
Services techniques et autres	352,3	535,5	449,4	1 150,8	1 757,0	8 175,7	8 102,2
Location, entretien et réparation	1,3	-	35,7	161,4	55,2	13,0	52,6
Biens non durables	28,6	45,1	62,6	84,3	52,6	62,7	72,7
Biens durables	4,4	(0,1)	-	-	20,0	-	20,0
Contributions à des organismes	24 713,4	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 972,4	21 624,0	22 987,7
Autres	509,2	351,4	-	(4,1)	-	-	-
Total	**34 310,6**	**34 648,9**	**42 962,7**	**47 563,5**	**48 740,6**	**41 123,7**	**43 161,8**

Tableau 132 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 272,0	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 342,9	21 805,6	24 236,2
Cotisations de l'employeur	4 863,3	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 527,6	5 659,8	6 394,0
Transport et communications	341,6	423,3	324,2	333,0	615,6	1 918,7	3 488,9
Services professionnels	2 427,2	1 264,3	393,6	580,1	825,0	831,6	891,6
Services techniques et autres	127 241,4	126 204,5	136 644,2	169 145,9	182 565,8	184 462,2	186 334,0
Location, entretien et réparation	759,5	960,6	1 314,6	1 425,4	2 039,6	2 197,7	2 988,1
Biens non durables	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 873,3	1 954,5	4 729,3
Biens durables	28 274,8	5 898,5	5 619,0	2 997,5	2 356,2	2 461,7	2 235,0
Contributions à des organismes	25,0	28,0	82,8	45,9	(47,1)	164,3	164,3
Autres	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(5 953,6)	(6 413,6)	(7 731,1)
Total	**168 952,7**	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**211 145,3**	**215 042,5**	**223 730,3**

Tableau 133 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	22 669,9	26 472,5	30 922,5	32 371,8	31 669,1	31 076,5	32 380,8
Cotisations de l'employeur	6 091,6	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 853,9	9 768,7	10 115,1
Transport et communications	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 019,0	3 012,1	1 912,8	2 201,2
Services professionnels	1 479,5	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 594,4	4 381,4	1 046,1
Services techniques et autres	8 306,5	9 828,1	12 201,7	12 830,6	17 541,9	12 517,6	15 675,6
Location, entretien et réparation	157,0	238,1	241,8	261,3	383,8	177,3	177,4
Biens non durables	2 872,6	3 622,0	4 923,6	4 643,2	5 485,7	5 642,7	5 574,1
Biens durables	392,6	463,9	783,1	722,6	1 335,7	580,6	703,6
Frais de financement	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Remboursement de la dette à long terme	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Contributions à des organismes	490,7	457,0	517,0	621,8	662,0	583,0	583,0
Autres	(31,2)	(114,5)	(42,7)	71,6	-	-	-
Total	**59 161,6**	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**91 202,5**	**87 304,5**	**90 909,9**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 134 – Sécurité urbaine et conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
	90 007,6	**114 277,0**	**98 499,2**	**101 767,3**	**109 681,4**	**108 935,8**	**130 355,0**
Services de sécurité publique							
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
	1 136 267,9	**1 136 320,6**	**1 194 261,9**	**1 227 614,8**	**1 287 898,0**	**1 214 089,0**	**1 232 896,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 329 382,1**	**1 397 579,4**	**1 323 024,8**	**1 363 251,7**

Tableau 135 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	41 804,8	46 334,4	45 932,4	47 759,8	52 244,4	49 957,3	42 455,7
Cotisations de l'employeur	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 705,8	11 951,0	11 705,4	10 385,8
Transport et communications	1 209,9	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 354,7	2 442,3	1 932,1
Services professionnels	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 037,0	1 990,2	1 955,1	14 475,9
Services techniques et autres	4 206,7	4 755,5	5 222,5	5 322,5	5 324,9	6 536,4	5 528,4
Location, entretien et réparation	105,9	250,0	204,9	177,2	191,7	129,8	129,8
Biens non durables	309,2	452,1	471,9	417,1	311,9	395,1	378,1
Biens durables	137,3	169,4	156,1	143,1	487,5	185,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	10,0	15,0	17,7	10,0	10,0	10,0
Autres	-	25,7	7,4	4,1	-	-	-
Total	**60 647,5**	**66 917,3**	**68 431,8**	**69 336,5**	**74 866,3**	**73 316,5**	**75 471,9**

Tableau 136 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	21 382,1	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 627,6	25 192,8	31 531,0
Cotisations de l'employeur	6 569,7	6 728,3	6 696,0	6 804,2	7 183,2	7 422,1	8 326,8
Transport et communications	215,5	2 462,5	258,3	255,7	453,1	401,6	3 057,6
Services professionnels	458,2	614,9	299,3	308,4	510,8	560,5	1 060,5
Services techniques et autres	369,7	7 794,0	352,7	533,2	1 492,5	1 500,2	8 536,2
Location, entretien et réparation	229,9	2 368,1	245,8	316,4	301,3	269,9	1 727,8
Biens non durables	92,8	563,2	93,0	69,1	174,9	221,1	522,1
Biens durables	52,5	362,7	39,2	31,5	22,5	11,1	81,1
Contributions à des organismes	5,0	-	5,0	-	40,0	40,0	40,0
Autres	(15,3)	-	10,0	1,4	9,2	-	-
Total	**29 360,1**	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**34 815,1**	**35 619,3**	**54 883,1**

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	552 659,0	570 550,3	613 800,2	635 441,8	668 464,3	633 520,8	637 946,5
Cotisations de l'employeur	134 836,8	150 776,5	157 627,1	150 799,3	162 893,7	150 201,7	150 216,3
Transport et communications	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 657,7	3 744,9	2 920,7	2 824,0
Services professionnels	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 055,6	1 444,0	1 475,5	1 363,3
Services techniques et autres	3 902,1	5 188,6	6 837,4	8 164,0	14 023,5	11 100,8	9 632,6
Location, entretien et réparation	2 173,3	2 111,5	3 370,1	2 947,2	4 629,5	2 529,8	3 157,8
Biens non durables	7 222,7	7 612,6	9 352,0	9 297,0	11 311,2	11 151,6	10 733,3
Biens durables	1 644,8	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 781,5	2 888,4	2 624,7
Contributions à des organismes	4 850,1	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 155,1	5 811,6
Autres	(1 830,2)	(973,6)	43,0	13,5	1,5	-	-
Total	**708 697,7**	**745 573,3**	**805 095,8**	**819 026,7**	**874 469,2**	**820 944,4**	**824 310,1**

Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	267 431,5	282 049,4	287 192,1	303 672,1	301 734,7	302 189,7	310 328,1
Cotisations de l'employeur	68 600,1	68 177,1	75 634,2	78 562,3	75 274,5	75 196,4	80 132,1
Transport et communications	2 505,3	676,7	790,8	817,3	985,7	961,4	987,4
Services professionnels	1 787,9	1 267,6	2 246,2	3 239,3	1 411,6	1 280,5	1 278,7
Services techniques et autres	19 567,4	9 139,6	4 711,0	6 574,6	8 491,9	3 281,9	3 943,5
Location, entretien et réparation	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 864,7	3 548,4	958,3	992,2
Biens non durables	28 205,0	6 592,5	8 153,6	6 472,5	5 429,0	4 473,0	5 063,7
Biens durables	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 277,7	4 936,2	4 603,4	5 660,9
Contributions à des organismes	26,2	43,9	39,5	30,0	66,9	200,0	200,0
Autres	11 244,2	7 134,0	(141,2)	77,6	11 549,9	-	-
Total	**427 570,2**	**390 747,3**	**389 166,1**	**408 588,1**	**413 428,8**	**393 144,6**	**408 586,6**

Services de promiximité

Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
Total – Services de proximité	**359 161,9**	**362 874,9**	**425 797,9**	**477 272,3**	**497 089,5**	**443 399,8**	**472 719,1**

Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	19 742,0	21 342,8	22 154,6	23 412,9	26 120,6	23 712,5	24 652,9
Cotisations de l'employeur	5 168,6	5 526,9	5 885,7	6 284,3	6 845,9	6 158,5	6 517,9
Transport et communications	418,1	423,7	596,1	378,9	325,9	493,3	382,0
Services professionnels	817,7	696,7	635,3	652,2	1 041,4	595,5	1 234,5
Services techniques et autres	91 369,9	88 481,3	105 004,1	131 441,7	106 878,6	103 874,5	110 720,3
Location, entretien et réparation	620,7	700,2	930,2	968,9	1 705,6	565,3	559,3
Biens non durables	544,0	347,0	570,1	411,4	1 290,2	487,9	420,6
Biens durables	63,5	83,6	196,6	90,3	60,9	73,2	67,8
Contributions à des organismes	309,8	312,1	337,0	329,6	355,0	375,0	375,0
Autres	(15,9)	-	-	0,1	41,3	-	-
Total	**119 038,4**	**117 914,3**	**136 309,7**	**163 970,3**	**144 665,4**	**136 335,7**	**144 930,3**

Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 991,5	19 454,9	18 167,7	18 742,6
Cotisations de l'employeur	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 079,5	4 763,5	4 978,9
Transport et communications	189,9	202,0	177,6	199,4	174,4	246,1	208,8
Services professionnels	2 672,5	1 798,5	2 444,6	2 606,0	3 320,5	1 407,3	1 345,6
Services techniques et autres	6 564,6	12 972,3	17 052,4	21 376,3	24 361,9	8 611,5	8 763,6
Location, entretien et réparation	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 989,1	4 804,2	4 698,5
Biens non durables	505,3	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 195,4	597,0	558,8
Biens durables	10 161,1	5 068,0	5 191,9	3 512,1	5 421,3	118,4	105,4
Contributions à des organismes	10 495,8	7 901,8	9 121,0	7 571,1	10 665,7	6 352,1	6 095,7
Autres	(275,5)	(37,4)	64,9	65,3	(2 028,1)	114,5	117,9
Total	**53 103,5**	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**76 634,6**	**45 182,3**	**45 615,8**

Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 865,2	40 378,7	41 073,2	43 687,6
Cotisations de l'employeur	9 559,9	9 707,3	11 262,5	11 676,5	10 742,1	10 951,5	11 394,8
Transport et communications	153,5	86,7	136,0	126,3	131,3	133,8	23,1
Services professionnels	80,9	31,8	24,4	32,0	45,2	51,3	51,3
Services techniques et autres	2 579,4	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 417,0	5 000,9	5 978,6
Location, entretien et réparation	20 714,5	20 480,3	24 739,4	28 665,8	34 288,6	29 006,9	33 375,7
Biens non durables	38 374,0	43 581,3	57 927,4	60 917,0	59 640,3	52 335,1	57 958,5
Biens durables	40,4	35,7	57,7	4,5	35,0	31,9	31,9
Autres	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(2 488,4)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**105 127,9**	**110 280,3**	**136 299,4**	**145 114,8**	**146 189,8**	**135 084,6**	**149 001,5**

Tableau 143 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	36 954,1	37 015,3	39 125,5	40 609,2	48 357,1	46 253,6	47 834,9
Cotisations de l'employeur	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 853,1	11 515,9	10 988,5	11 593,3
Transport et communications	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 830,5	8 969,3	8 371,9
Services professionnels	739,8	1 017,1	788,3	1 108,4	3 181,7	1 276,6	1 235,6
Services techniques et autres	1 227,5	1 497,2	28 883,6	37 151,8	54 577,3	56 195,5	61 725,8
Location, entretien et réparation	27 693,1	24 875,6	902,8	794,2	909,0	909,0	900,0
Biens non durables	76,5	150,6	140,7	153,3	59,0	59,0	45,0
Biens durables	544,6	582,1	1 068,4	1 429,7	1 494,5	1 300,0	1 465,0
Contributions à des organismes	11,8	0,5	-	5,0	-	-	-
Autres	(1 740,9)	(61,1)	-	(25,5)	138,2	-	-
Total	**82 530,6**	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**129 063,2**	**125 951,5**	**133 171,5**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**532 423,6**	**602 021,3**	**600 679,5**	**654 989,6**	**741 592,9**	**709 824,0**	**742 815,9**

Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 419,3	6 958,8	6 267,4	7 309,2	9 645,7	9 645,7	10 352,9
Cotisations de l'employeur	1 176,9	1 519,8	1 846,6	1 870,1	2 533,1	2 533,1	2 716,0
Transport et communications	196,2	190,4	213,8	220,0	251,5	250,0	258,2
Services professionnels	485,3	413,7	366,2	550,0	1 247,8	1 247,8	1 067,8
Services techniques et autres	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	6 782,0	6 893,5	7 606,8
Location, entretien et réparation	1 475,9	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 825,8	1 930,8	2 247,8
Biens non durables	462,0	560,8	531,7	630,6	787,1	602,1	633,7
Biens durables	58,9	60,5	80,9	21,9	117,0	87,0	73,0
Frais de financement	20 807,1	22 938,3	20 970,1	24 070,4	25 016,2	25 016,2	27 326,1
Remboursement de la dette à long terme	34 499,9	35 648,2	38 797,4	41 132,1	44 080,5	44 080,5	41 078,1
Contributions à des organismes	746,8	232,4	507,2	524,0	2 200,0	2 200,0	2 250,0
Total	**69 465,3**	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**94 486,7**	**94 486,7**	**95 610,4**

Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	64 836,7	68 245,9	71 176,3	72 170,7	74 893,5	72 516,1	75 745,4
Cotisations de l'employeur	17 317,5	17 783,5	19 507,9	20 156,6	19 865,4	19 362,4	20 047,4
Transport et communications	640,7	718,1	570,3	485,2	758,4	989,7	780,1
Services professionnels	7 938,8	7 414,6	7 990,9	5 560,6	8 578,0	7 745,9	8 275,6
Services techniques et autres	7 502,8	8 987,9	10 508,3	9 915,0	13 122,1	10 744,6	14 107,9
Location, entretien et réparation	11 145,4	10 693,5	10 497,7	9 647,4	11 265,4	11 337,1	11 473,3
Biens non durables	56 741,3	58 769,7	62 527,5	66 654,2	74 458,3	72 590,9	76 625,6
Biens durables	627,2	612,6	506,8	642,2	727,9	718,7	708,7
Frais de financement	36 012,4	37 287,9	38 299,4	44 943,8	52 355,2	54 706,8	54 715,2
Remboursement de la dette à long terme	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 540,4	98 922,9	102 958,9
Contributions à des organismes	30,9	115,7	479,7	1 394,8	1 247,2	538,2	561,3
Autres	(535,6)	(144,2)	(313,6)	124,5	(78,5)	(332,8)	70,7
Total	**266 912,1**	**289 194,1**	**298 757,3**	**318 661,9**	**353 733,3**	**349 840,5**	**366 070,1**

Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	40 921,0	44 632,0	48 872,4	51 422,1	53 410,8	52 639,2	54 764,3
Cotisations de l'employeur	11 150,4	11 835,7	13 706,9	14 407,0	14 278,3	14 163,2	14 615,3
Transport et communications	478,8	405,7	451,8	459,0	571,0	505,6	470,9
Services professionnels	958,1	1 009,0	444,3	663,8	2 049,1	1 263,0	1 230,2
Services techniques et autres	7 648,8	7 786,1	8 293,7	8 405,3	10 029,7	9 289,4	8 778,2
Location, entretien et réparation	19 159,2	22 339,2	28 375,4	29 601,2	30 904,0	28 916,8	34 203,9
Biens non durables	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 254,1	28 178,8	26 881,9	27 240,7
Biens durables	310,8	34,2	67,2	50,4	66,4	87,0	42,6
Contributions à des organismes	0,2	-	-	-	-	-	-
Autres	(404,8)	(342,0)	-	4 101,2	-	-	-
Total	**101 724,3**	**113 606,9**	**127 452,9**	**136 364,1**	**139 488,1**	**133 746,1**	**141 346,1**

Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 066,5	52 752,2	19 836,7	18 797,0	22 835,0	21 085,0	21 419,7
Cotisations de l'employeur	6 456,3	6 184,6	4 851,2	4 820,0	5 693,8	5 364,9	5 487,6
Transport et communications	446,8	387,3	284,9	257,1	496,6	507,1	489,1
Services professionnels	806,7	450,2	1 031,5	957,2	2 395,9	1 662,6	1 480,5
Services techniques et autres	588,5	749,9	720,0	3 618,7	2 553,0	1 180,4	1 086,2
Location, entretien et réparation	8 037,5	7 971,4	857,0	8 414,8	6 738,8	6 854,2	7 858,8
Biens non durables	3 224,7	3 148,0	3 253,0	3 745,0	288,5	295,5	349,5
Biens durables	137,4	150,5	88,1	35,4	81,3	54,4	50,2
Contributions à des organismes	75,0	75,0	85,0	38,3	93,3	71,3	71,8
Autres	(313,3)	-	-	3,3	-	-	-
Total	**37 526,1**	**71 869,1**	**31 007,4**	**40 686,8**	**41 176,2**	**37 075,4**	**38 293,4**

Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	24 402,0	25 259,9	26 681,1	26 329,9	33 652,6	32 012,1	35 048,3
Cotisations de l'employeur	6 148,3	6 078,4	6 852,9	6 835,6	7 750,2	7 736,8	8 671,6
Transport et communications	544,6	453,0	330,8	260,1	451,0	440,9	15,0
Services professionnels	7 676,1	9 489,9	8 682,8	7 402,3	21 079,3	7 820,5	10 217,9
Services techniques et autres	3 045,2	3 389,8	3 095,6	29 928,0	40 841,0	34 714,6	39 993,9
Location, entretien et réparation	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 670,3	2 619,6	2 644,1
Biens non durables	1 262,6	(1 026,1)	405,8	520,1	1 838,9	1 409,2	1 399,2
Biens durables	415,4	19,7	145,9	247,5	313,5	116,5	-
Contributions à des organismes	11 800,1	9 347,1	19 152,5	2 933,9	4 111,8	7 805,1	3 505,9
Autres	(11,5)	7,2	-	-	-	-	-
Total	**56 795,8**	**54 416,2**	**73 678,0**	**76 984,2**	**112 708,6**	**94 675,3**	**101 495,9**

Arrondissements

Tableau 150 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 987,0	33 861,4	34 970,9
Cotisations de l'employeur	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 542,4	9 133,4	9 413,9
Transport et communications	283,2	283,6	226,3	259,1	413,3	377,7	378,3
Services professionnels	456,5	397,3	483,7	383,9	735,4	326,6	312,9
Services techniques et autres	3 353,9	4 623,8	4 528,1	5 829,0	8 098,5	4 235,9	4 393,8
Location, entretien et réparation	5 490,8	5 789,8	6 153,4	7 786,8	8 811,9	7 200,0	7 415,2
Biens non durables	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 464,4	4 928,4	5 006,9
Biens durables	738,0	363,4	242,5	338,3	725,9	288,9	274,1
Contributions à des organismes	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 369,3	1 469,7	1 609,3
Autres	2 718,2	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 482,1	3 482,1	3 600,8
Total	**58 023,8**	**60 109,2**	**62 672,4**	**69 049,5**	**73 630,2**	**65 304,1**	**67 376,1**

Tableau 151 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 652,7	17 008,1	17 020,1	17 688,7
Cotisations de l'employeur	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 496,5	4 466,5	4 661,1
Transport et communications	192,2	238,9	250,3	274,9	277,4	304,4	270,6
Services professionnels	123,3	253,6	166,5	224,0	231,4	231,2	228,0
Services techniques et autres	1 776,1	2 017,3	2 268,8	2 565,3	3 738,2	3 237,4	4 441,9
Location, entretien et réparation	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 786,7	3 067,7	2 827,7	1 686,9
Biens non durables	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 649,7	2 629,7	2 867,1
Biens durables	579,7	202,0	771,8	164,0	260,2	63,7	47,7
Frais de financement	50,5	42,1	33,2	23,8	13,9	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	132,5	140,9	149,7	159,2	169,2	169,2	169,2
Contributions à des organismes	305,3	281,4	226,8	264,2	155,1	186,8	160,0
Autres	48,8	(84,6)	1 067,8	5,1	1 090,1	1 220,2	1 115,5
Total	**25 305,8**	**26 514,5**	**30 700,1**	**30 268,7**	**33 157,5**	**32 370,8**	**33 350,6**

Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 803,9	41 053,2	40 520,6	41 990,3
Cotisations de l'employeur	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 075,1	10 846,4	11 233,4
Transport et communications	353,6	303,3	363,8	294,0	407,8	480,7	433,7
Services professionnels	402,3	559,7	655,7	725,2	1 325,2	919,9	783,1
Services techniques et autres	4 318,9	4 887,9	5 594,0	6 009,9	7 040,0	7 821,1	6 496,2
Location, entretien et réparation	5 283,9	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 844,6	5 763,4	5 911,4
Biens non durables	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 714,6	5 149,6	5 422,2	5 619,7
Biens durables	441,3	606,2	498,8	552,5	811,0	379,0	396,0
Frais de financement	-	-	-	730,5	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	1 132,6	-	-	-
Contributions à des organismes	4 351,9	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 530,1	3 622,5	4 593,3
Autres	2 083,3	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 223,5	2 670,4	2 734,2
Total	**64 520,7**	**65 036,4**	**72 932,9**	**75 986,7**	**81 460,1**	**78 446,2**	**80 191,3**

Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 583,3	18 781,9	19 430,8
Cotisations de l'employeur	4 203,9	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 431,4	5 083,1	5 247,7
Transport et communications	247,3	251,7	223,6	237,8	263,3	307,9	264,2
Services professionnels	179,4	182,8	271,7	145,7	408,7	121,9	168,8
Services techniques et autres	1 624,0	2 208,6	2 264,0	2 551,6	2 787,8	2 376,2	2 417,0
Location, entretien et réparation	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 101,7	2 015,2	1 702,9	1 674,4
Biens non durables	2 468,2	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 813,0	3 149,8	3 178,4
Biens durables	208,8	201,3	179,5	100,7	113,9	104,4	103,1
Contributions à des organismes	927,6	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,3	882,2	882,2
Autres	304,7	82,9	43,6	54,7	79,5	305,0	718,3
Total	**27 878,9**	**29 093,1**	**31 229,1**	**32 949,3**	**35 651,4**	**32 815,3**	**34 084,9**

Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 108,2	23 071,1	23 234,2	24 049,8
Cotisations de l'employeur	5 128,9	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 049,8	6 117,5	6 326,9
Transport et communications	479,4	529,3	576,1	538,5	602,3	625,1	619,1
Services professionnels	420,8	515,3	465,8	492,6	1 114,2	770,9	521,0
Services techniques et autres	3 615,0	4 206,4	4 949,8	5 535,2	4 591,6	5 430,2	5 313,7
Location, entretien et réparation	2 489,1	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 229,7	3 432,1	3 433,5
Biens non durables	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 536,0	4 046,1	3 527,0	3 723,2
Biens durables	843,8	338,9	588,9	293,5	389,5	437,1	626,4
Contributions à des organismes	1 800,7	1 030,1	948,4	1 206,4	1 697,5	1 003,5	920,8
Autres	(153,2)	(193,8)	136,5	23,5	476,1	1 686,5	2 156,1
Total	**37 204,5**	**38 125,6**	**41 852,9**	**42 593,5**	**45 267,9**	**46 264,1**	**47 690,5**

Tableau 155 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	6 481,6	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 180,3	7 731,0	8 271,2
Cotisations de l'employeur	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 208,3	2 096,3	2 242,9
Transport et communications	167,9	157,5	175,4	169,7	164,6	195,5	180,9
Services professionnels	61,8	86,5	206,6	99,4	84,2	82,9	78,0
Services techniques et autres	342,1	603,0	660,8	745,2	1 036,8	757,6	727,1
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 658,1	1 343,2	1 446,0
Biens non durables	972,5	896,3	766,2	908,9	917,4	1 014,0	934,2
Biens durables	86,5	186,7	37,6	4,3	6,5	6,5	3,9
Contributions à des organismes	145,2	126,4	131,1	117,3	118,2	114,9	102,2
Autres	(61,7)	37,0	42,1	6,4	29,6	40,0	109,7
Total	**10 982,7**	**12 184,2**	**12 847,1**	**13 049,5**	**14 404,0**	**13 381,9**	**14 096,1**

Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	36 421,0	37 359,5	40 532,6	42 696,7	44 668,2	44 469,5	45 943,9
Cotisations de l'employeur	9 688,9	9 761,7	11 070,5	11 826,3	11 873,5	11 857,0	12 201,4
Transport et communications	295,1	295,7	204,0	250,5	564,1	338,3	324,9
Services professionnels	213,5	539,5	369,4	364,6	712,7	240,3	98,6
Services techniques et autres	4 382,6	5 352,7	5 423,4	6 844,0	9 001,0	8 339,1	8 556,9
Location, entretien et réparation	5 175,1	5 541,2	5 465,6	5 876,0	7 426,6	6 864,3	6 562,9
Biens non durables	4 324,4	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 834,1	5 706,3	5 521,3
Biens durables	1 002,4	521,9	735,9	563,1	793,4	334,3	270,4
Contributions à des organismes	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 595,8	2 719,3	2 498,7
Autres	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(520,8)	(560,6)	(581,3)
Total	**63 079,5**	**66 896,1**	**69 871,6**	**75 714,1**	**83 948,6**	**80 307,8**	**81 397,7**

Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	24 169,7	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 862,9	28 133,0	29 464,2
Cotisations de l'employeur	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 769,3	7 591,3	7 931,2
Transport et communications	296,2	317,7	285,6	258,7	335,7	346,3	354,3
Services professionnels	224,8	275,0	311,9	300,3	413,3	425,8	439,2
Services techniques et autres	1 737,9	2 079,0	2 459,8	2 441,2	3 291,7	3 050,5	3 133,5
Location, entretien et réparation	840,7	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 679,7	1 461,2	1 450,5
Biens non durables	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 458,2	3 368,6	3 416,1
Biens durables	76,1	253,7	167,9	114,2	210,8	141,1	151,1
Contributions à des organismes	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 204,3	2 233,7	1 872,8	1 604,7
Autres	(113,2)	27,1	73,2	16,5	73,2	73,2	45,0
Total	**40 023,1**	**41 327,8**	**44 871,3**	**44 502,4**	**48 328,5**	**46 463,8**	**47 989,8**

Tableau 158 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 216,4	9 161,0	9 320,6
Cotisations de l'employeur	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 536,2	2 477,6	2 528,2
Transport et communications	184,2	148,5	185,1	141,5	184,9	196,6	219,3
Services professionnels	228,1	222,7	254,3	685,8	1 013,8	557,8	379,1
Services techniques et autres	1 154,5	1 926,4	1 745,0	1 597,0	2 387,8	1 773,0	2 132,0
Location, entretien et réparation	960,8	777,8	1 225,2	921,9	4 779,4	1 586,4	1 563,1
Biens non durables	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 525,4	1 389,6	1 475,5
Contributions à des organismes	518,7	339,3	636,5	743,0	877,7	341,0	373,0
Autres	399,4	489,5	497,9	351,0	436,9	436,9	425,2
Total	**14 404,2**	**15 349,6**	**16 920,9**	**17 439,6**	**22 958,5**	**17 919,9**	**18 416,0**

Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 368,3	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 207,6	22 054,4	23 080,0
Cotisations de l'employeur	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 797,1	5 945,8	5 895,9	6 146,1
Transport et communications	180,0	249,0	234,1	285,1	328,6	333,5	324,9
Services professionnels	186,4	153,9	270,2	203,3	181,8	270,7	313,3
Services techniques et autres	844,3	1 707,6	2 208,9	1 628,7	2 100,9	1 568,2	1 753,5
Location, entretien et réparation	2 551,1	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 145,1	2 865,6	3 089,1
Biens non durables	2 419,1	2 716,2	3 063,9	2 954,7	3 018,9	3 146,0	3 193,5
Biens durables	135,2	109,7	343,8	208,4	360,9	50,1	50,1
Contributions à des organismes	420,2	314,8	403,8	709,6	673,8	444,7	441,0
Autres	(191,5)	36,3	186,0	105,6	730,6	458,5	409,4
Total	**29 791,6**	**32 254,8**	**35 467,7**	**35 140,0**	**38 694,0**	**37 087,6**	**38 800,9**

Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 319,3	34 680,7	34 830,9	36 121,6
Cotisations de l'employeur	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 375,8	9 364,4	9 669,7
Transport et communications	195,6	192,6	175,8	252,7	275,8	267,2	258,5
Services professionnels	227,8	249,4	506,5	654,0	1 114,7	1 422,2	1 421,2
Services techniques et autres	2 740,1	3 383,1	3 731,2	3 831,8	4 302,2	3 571,3	3 434,1
Location, entretien et réparation	3 366,5	4 405,3	3 821,2	3 909,5	5 756,2	5 199,4	4 789,4
Biens non durables	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 684,4	3 555,3	3 525,7
Biens durables	1 052,8	681,2	345,3	449,6	411,6	205,3	207,5
Contributions à des organismes	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 495,6	1 944,8	1 355,8	1 355,8
Autres	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 802,8	2 979,9	3 044,6
Total	**51 705,3**	**54 474,5**	**59 438,6**	**60 624,4**	**64 349,0**	**62 751,7**	**63 828,1**

Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 122,3	35 690,5	34 730,0	35 899,8
Cotisations de l'employeur	7 816,5	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 706,0	9 364,0	9 675,0
Transport et communications	410,4	483,5	346,8	348,8	433,8	510,6	443,7
Services professionnels	747,0	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 777,8	1 691,3	1 543,2
Services techniques et autres	2 510,1	3 014,8	4 266,3	4 236,0	5 232,6	4 731,2	4 423,3
Location, entretien et réparation	5 230,5	5 785,4	5 969,9	6 691,4	7 908,3	7 075,7	6 933,9
Biens non durables	4 474,2	4 490,8	4 715,3	4 971,3	5 577,3	5 425,9	5 712,0
Biens durables	1 118,1	903,1	416,3	582,9	845,5	263,9	225,3
Contributions à des organismes	2 556,7	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 930,9	2 178,3	2 165,5
Autres	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 755,6	2 896,2	2 896,8	2 954,1
Total	**56 659,0**	**60 006,3**	**65 116,2**	**68 251,7**	**72 998,9**	**68 867,7**	**69 975,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	47 807,7	50 695,3	54 415,2	56 242,6	57 491,8	53 549,4	55 436,0
Cotisations de l'employeur	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 345,1	15 490,9	14 508,1	14 869,2
Transport et communications	471,4	385,0	474,6	527,2	426,2	439,0	422,5
Services professionnels	789,2	1 066,5	828,1	920,8	1 879,0	799,6	644,3
Services techniques et autres	3 414,5	4 833,9	4 284,7	4 572,6	6 929,2	4 369,0	4 476,1
Location, entretien et réparation	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 252,4	7 451,3	6 004,5	5 898,4
Biens non durables	5 898,2	4 974,0	5 014,7	5 698,6	9 317,8	9 928,0	9 759,3
Biens durables	2 333,8	1 042,1	2 565,6	2 321,3	2 342,9	3 000,3	2 946,9
Contributions à des organismes	2 737,0	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 730,3	1 540,0	1 567,3
Autres	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(21 449,6)	(21 301,5)	(21 894,9)
Total	**63 424,4**	**64 953,6**	**71 952,6**	**74 944,4**	**82 609,8**	**72 836,4**	**74 125,1**

Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	35 145,1	36 686,9	40 078,6	41 916,3	43 451,6	42 926,0	44 664,2
Cotisations de l'employeur	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 495,4	11 671,9	11 731,2	12 202,7
Transport et communications	622,1	528,6	592,5	601,2	934,3	808,0	783,0
Services professionnels	449,8	411,2	223,4	455,7	2 159,7	628,3	1 248,9
Services techniques et autres	4 699,2	6 002,0	6 144,0	6 161,3	7 999,2	7 432,9	7 668,2
Location, entretien et réparation	3 519,8	4 397,7	4 831,2	5 473,4	5 966,2	5 503,8	5 668,2
Biens non durables	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 442,0	8 683,6	9 091,2	9 500,9
Biens durables	433,6	249,6	384,1	234,4	213,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 823,1	2 266,3	1 060,3
Autres	671,8	(73,0)	178,2	184,3	165,7	160,7	160,7
Total	**62 439,2**	**65 607,7**	**71 580,4**	**75 583,9**	**83 068,7**	**80 754,1**	**83 162,8**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	16 979,8	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 405,3	20 482,6	21 109,7
Cotisations de l'employeur	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 431,0	5 477,0	5 655,2
Transport et communications	302,9	340,4	334,0	305,1	344,8	340,0	325,5
Services professionnels	150,4	277,2	366,9	190,1	307,2	279,1	284,1
Services techniques et autres	5 564,8	5 611,9	6 563,6	6 935,0	8 064,5	7 415,1	7 922,0
Location, entretien et réparation	2 793,4	2 818,6	2 737,2	2 729,1	2 508,5	2 469,4	2 420,9
Biens non durables	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 321,6	3 361,4	3 380,8
Biens durables	528,5	258,6	194,0	196,3	260,3	138,3	121,8
Frais de financement	255,9	208,5	157,8	104,2	66,1	66,1	34,8
Remboursement de la dette à long terme	683,5	730,9	781,6	737,9	484,3	484,3	515,6
Contributions à des organismes	684,8	528,7	797,1	778,1	990,5	666,2	283,8
Autres	(199,2)	(308,1)	75,3	(273,7)	8,6	66,8	117,9
Total	**34 953,6**	**35 624,1**	**40 122,8**	**40 028,6**	**42 192,7**	**41 246,3**	**42 172,1**

Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	29 166,7	31 289,2	34 181,5	36 157,5	36 252,2	35 208,0	35 951,9
Cotisations de l'employeur	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 901,3	10 326,8	9 363,3	9 606,0
Transport et communications	274,2	253,5	332,5	332,1	449,2	397,1	441,2
Services professionnels	404,0	454,7	597,4	486,3	549,6	725,0	505,0
Services techniques et autres	2 310,3	2 835,1	3 107,5	3 758,8	4 236,6	3 783,4	3 757,0
Location, entretien et réparation	4 634,9	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 700,9	5 837,6	6 230,9
Biens non durables	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 232,1	5 048,4	5 367,7
Biens durables	512,8	234,0	101,1	146,0	111,0	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 059,8	2 158,5	2 239,5
Autres	1 165,5	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 244,8	2 736,7	2 515,9
Total	**52 267,6**	**55 235,1**	**60 990,2**	**64 701,7**	**67 163,0**	**65 334,7**	**66 691,8**

Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	20 764,8	22 275,2	22 855,6	24 050,8	23 947,0	24 114,7	24 486,1
Cotisations de l'employeur	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 454,1	6 547,5	6 682,5
Transport et communications	286,3	289,3	267,3	351,7	426,2	459,0	435,3
Services professionnels	311,5	375,3	221,8	455,1	639,2	621,4	581,4
Services techniques et autres	1 819,6	1 976,0	1 869,8	2 501,1	3 657,3	2 917,8	3 023,7
Location, entretien et réparation	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 790,7	1 919,7	1 927,3
Biens non durables	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 641,7	2 693,5	3 828,9	3 743,9
Biens durables	372,9	488,7	172,9	88,4	67,1	164,0	164,0
Contributions à des organismes	945,4	896,2	645,7	849,7	1 045,2	618,0	612,6
Autres	355,8	(616,6)	(93,2)	68,0	0,5	0,5	0,5
Total	**35 476,9**	**37 306,0**	**37 732,3**	**40 676,9**	**41 720,8**	**41 191,5**	**41 657,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 073,1	50 497,8	53 026,0
Cotisations de l'employeur	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 285,7	13 231,4	13 891,3
Transport et communications	417,9	343,5	444,1	555,9	453,3	674,1	583,6
Services professionnels	872,4	1 270,1	1 044,5	1 373,2	2 645,7	1 644,1	1 567,8
Services techniques et autres	11 286,8	11 620,1	13 721,4	15 292,1	18 587,5	14 978,1	14 552,2
Location, entretien et réparation	5 484,9	6 629,4	7 689,0	8 208,1	7 927,0	7 546,3	8 079,4
Biens non durables	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 580,2	7 380,5	6 223,2
Biens durables	1 328,9	1 057,8	2 367,8	784,3	1 516,0	410,5	370,5
Frais de financement	-	-	982,0	1 188,0	975,0	975,0	1 100,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	193,0	0,8	255,0	255,0	371,0
Contributions à des organismes	6 207,7	6 189,9	6 016,3	6 423,4	7 391,4	4 445,0	4 401,7
Autres	2 991,4	4 052,1	3 264,6	3 356,6	4 597,2	7 518,4	6 741,2
Total	**89 970,9**	**93 037,8**	**103 213,8**	**109 070,2**	**119 287,1**	**109 556,2**	**110 907,9**

Tableau 168 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	30 739,3	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 249,4	34 828,3	35 050,3
Cotisations de l'employeur	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 313,6	9 203,5	9 357,4
Transport et communications	305,3	177,2	207,3	198,4	307,6	465,2	446,7
Services professionnels	875,3	1 129,5	970,3	1 119,3	1 359,7	1 416,7	1 399,2
Services techniques et autres	2 565,2	2 577,8	3 301,4	3 500,3	4 731,3	3 517,0	3 840,4
Location, entretien et réparation	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 917,8	6 920,8	6 586,5
Biens non durables	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 866,2	5 051,1	5 070,0	5 340,7
Biens durables	491,8	293,9	512,7	382,4	400,4	145,7	150,7
Contributions à des organismes	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 204,8	1 825,1	2 242,5
Autres	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 758,5	2 837,1	2 941,8	3 047,0
Total	**57 966,4**	**58 039,0**	**63 292,8**	**66 084,7**	**69 372,8**	**66 334,1**	**67 461,4**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2025, 1 083,4 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2025 à 2034, 4 801,9 M$[1] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population[1] (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale[2]	Valeur moyenne propriété appartement-condo[2]	Budget de fonctionnement 2025 (en millions)	PDI 2025-2034 (en millions)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	144 232	24,2 km²	809 100 $	362 600 $	67,4	71,1	452,8
Anjou	45 677	13,7 km²	575 500 $	329 600 $	33,4	56,6	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	185 463	21,4 km²	1 154 400 $	532 100 $	80,2	68,3	561,1
Lachine	50 172	17,7 km²	629 800 $	356 200 $	34,1	36,8	255,4
LaSalle	90 975	16,3 km²	644 900 $	387 700 $	47,7	51,3	296,2
Le Plateau-Mont-Royal	113 295	8,1 km²	1 156 500 $	542 300 $	63,8	57,0	465,5
Le Sud-Ouest	93 088	15,7 km²	764 200 $	517 000 $	66,7	71,2	445,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 022	23,6 km²	666 900 $	303 500 $	14,1	29,3	123,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	149 629	25,4 km²	551 800 $	353 600 $	81,4	86,6	612,4
Montréal-Nord	93 250	11,1 km²	451 800 $	302 700 $	48,0	47,4	376,5
Outremont	27 075	3,9 km²	2 110 900 $	740 500 $	18,4	25,6	128,8
Pierrefonds–Roxboro	74 635	27,1 km²	601 100 $	325 100 $	38,8	58,0	288,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	114 702	42,3 km²	473 800 $	269 900 $	70,0	131,9	456,8
Rosemont–La Petite-Patrie	151 016	15,9 km²	847 100 $	466 900 $	74,1	88,4	716,0
Saint-Laurent	110 365	42,8 km²	871 200 $	436 900 $	83,2	150,0	594,7
Saint-Léonard	83 571	13,5 km²	714 400 $	394 500 $	42,2	72,4	252,8
Verdun	76 017	9,7 km²	1 101 600 $	568 600 $	41,7	41,2	326,8
Ville-Marie	117 823	16,5 km²	1 542 200 $	614 500 $	110,9	141,9	634,4
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	154 204	16,5 km²	625 900 $	432 000 $	67,5	83,6	453,5

1 La population provient du dernier décret de population du MAMH.

2 Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

1 PDI arrondissements : 3 433,5M$ PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 1 368,4 M$

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 169 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
		A	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Total des projets			**2 593,0**	**680,0**	**-**	**-**	**-**	**3 273,0**	**-**	**3 273,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**1 267,0**	**332,0**	**-**	**-**	**-**	**1 599,0**	**-**	**1 599,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**1 326,0**	**348,0**	**-**	**-**	**-**	**1 674,0**	**-**	**1 674,0**
Total des investissements			**2 593,0**	**680,0**	**-**	**-**	**-**	**3 273,0**	**-**	**3 273,0**

Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	475 074,0	286 393,0	761 467,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 541,0	-	-	-	-	1 541,0	-	1 541,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 215,0	-	-	-	-	6 215,0	-	6 215,0
Total des programmes			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**

Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 250,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	5 542,0	40 298,0	28 670,0	68 968,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	285 000,0	300 000,0	585 000,0
Total des programmes			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**

Tableau 172 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	175,0	500,0	500,0	1 700,0	1 700,0	4 575,0	5 500,0	10 075,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	1 110,0	455,0	859,0	2 095,0	1 033,0	5 552,0	5 013,0	10 565,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	441,0	204,0	425,0	625,0	625,0	2 320,0	3 125,0	5 445,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	3 467,0	5 726,0	3 044,0	7 329,0	393,0	19 959,0	8 368,0	28 327,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	7 845,0	10 185,0	10 771,0	6 096,0	7 953,0	42 850,0	127 211,0	170 061,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	150,0	1 345,0	4 188,0	2 824,0	2 019,0	10 526,0	7 680,0	18 206,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 080,0	510,0	565,0	1 040,0	510,0	3 705,0	2 565,0	6 270,0
		A	230,0	70,0	-	-	-	300,0	-	300,0
Total des programmes			**14 498,0**	**19 010,0**	**20 362,0**	**21 709,0**	**14 233,0**	**89 812,0**	**159 462,0**	**249 274,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	325,0	275,0	250,0	350,0	450,0	1 650,0	1 300,0	2 950,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	550,0	900,0	1 000,0	750,0	-	3 200,0	-	3 200,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Espace logistique et parc public	M	-	-	-	8 500,0	6 000,0	14 500,0	8 000,0	22 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	9 000,0	11 500,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	3 000,0	7 000,0	10 000,0	-	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	40 605,0	44 149,0	39 725,0	31 711,0	24 659,0	180 849,0	193 141,0	373 990,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
Total des projets			**41 980,0**	**45 824,0**	**41 475,0**	**46 811,0**	**40 609,0**	**216 699,0**	**211 441,0**	**428 140,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 248,0**	**64 749,0**	**61 827,0**	**66 520,0**	**52 842,0**	**302 186,0**	**370 903,0**	**673 089,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**230,0**	**85,0**	**10,0**	**2 000,0**	**2 000,0**	**4 325,0**	**-**	**4 325,0**
Total des investissements			**56 478,0**	**64 834,0**	**61 837,0**	**68 520,0**	**54 842,0**	**306 511,0**	**370 903,0**	**677 414,0**

Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Total des programmes			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	30 790,0	56 446,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	**30 790,0**	**56 446,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	**30 790,0**	**56 446,0**

Tableau 174 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
56527	Plan directeur de drainage	A	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
56529	Station d'épuration	A	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
Total des programmes			**373 275,0**	**411 660,0**	**436 788,0**	**422 837,0**	**429 777,0**	**2 074 337,0**	**2 201 903,0**	**4 276 240,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
Total des projets			**225 782,0**	**190 421,0**	**215 837,0**	**289 476,0**	**307 849,0**	**1 229 365,0**	**1 057 559,0**	**2 286 924,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**195 775,0**	**203 674,0**	**212 077,0**	**217 077,0**	**201 452,0**	**1 030 055,0**	**964 764,0**	**1 994 819,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**403 282,0**	**398 407,0**	**440 548,0**	**495 236,0**	**536 174,0**	**2 273 647,0**	**2 294 698,0**	**4 568 345,0**
Total des investissements			**599 057,0**	**602 081,0**	**652 625,0**	**712 313,0**	**737 626,0**	**3 303 702,0**	**3 259 462,0**	**6 563 164,0**

Tableau 175 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 208,0	675,0	645,0	670,0	670,0	3 868,0	3 575,0	7 443,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	4 958,0	5 000,0	9 958,0	9 990,0	19 948,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	5 814,0	7 849,0	13 663,0
Total des programmes			**2 193,0**	**1 832,0**	**2 019,0**	**7 157,0**	**7 289,0**	**20 490,0**	**22 164,0**	**42 654,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	1 730,0	472,0	100,0	178,0	52,0	2 532,0	86,0	2 618,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	400,0	683,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 983,0	1 967,0	6 950,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	168,0	288,0	252,0	-	-	708,0	1 963,0	2 671,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 095,0	-	-	-	-	1 095,0	-	1 095,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	1 172,0	34,0	-	-	-	1 206,0	-	1 206,0
		A	4 601,0	312,0	171,0	159,0	159,0	5 402,0	1 847,0	7 249,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	14 895,0	-	78,0	103,0	191,0	15 267,0	145,0	15 412,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	412,0	3 820,0	6 267,0	1 712,0	1 776,0	13 987,0	548,0	14 535,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement des collectes)	M	1 601,0	1 690,0	3 190,0	-	-	6 481,0	66,0	6 547,0
Total des projets			**26 074,0**	**7 299,0**	**11 358,0**	**3 452,0**	**3 478,0**	**51 661,0**	**6 622,0**	**58 283,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 003,0**	**3 414,0**	**5 714,0**	**2 679,0**	**2 769,0**	**19 579,0**	**9 882,0**	**29 461,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 264,0**	**5 717,0**	**7 663,0**	**7 930,0**	**7 998,0**	**52 572,0**	**18 904,0**	**71 476,0**
Total des investissements			**28 267,0**	**9 131,0**	**13 377,0**	**10 609,0**	**10 767,0**	**72 151,0**	**28 786,0**	**100 937,0**

Tableau 176 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 046,0	15 981,0	21 352,0	53 224,0	32 316,0	144 919,0	130 300,0	275 219,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Total des programmes			**27 046,0**	**25 481,0**	**22 852,0**	**54 724,0**	**33 816,0**	**163 919,0**	**140 800,0**	**304 719,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	790,0	800,0	1 500,0	5 500,0	30 000,0	38 590,0	110 910,0	149 500,0
Total des projets			**790,0**	**800,0**	**1 500,0**	**5 500,0**	**30 000,0**	**38 590,0**	**110 910,0**	**149 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**22 836,0**	**16 781,0**	**22 852,0**	**58 724,0**	**62 316,0**	**183 509,0**	**241 210,0**	**424 719,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**5 000,0**	**9 500,0**	**1 500,0**	**1 500,0**	**1 500,0**	**19 000,0**	**10 500,0**	**29 500,0**
Total des investissements			**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**60 224,0**	**63 816,0**	**202 509,0**	**251 710,0**	**454 219,0**

Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	5 544,0	1 613,0	3 810,0	7 093,0	2 014,0	20 074,0	2 937,0	23 011,0
		A	5 543,0	1 613,0	3 811,0	7 092,0	2 013,0	20 072,0	2 936,0	23 008,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	6 766,0	7 761,0	4 134,0	2 666,0	2 752,0	24 079,0	22 735,0	46 814,0
		A	752,0	862,0	459,0	296,0	306,0	2 675,0	2 526,0	5 201,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	5 285,0	3 918,0	8 928,0	3 163,0	1 500,0	22 794,0	21 263,0	44 057,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 098,0	3 955,0	1 598,0	5 212,0	6 062,0	20 925,0	20 187,0	41 112,0
		A	2 732,0	2 636,0	1 065,0	3 475,0	4 042,0	13 950,0	13 459,0	27 409,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	40 599,0	34 426,0	31 521,0	20 358,0	-	126 904,0	-	126 904,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	1 511,0	115,0	853,0	-	1 500,0	3 979,0	-	3 979,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	10 813,0	6 797,0	1 991,0	5 461,0	14 838,0	39 900,0	53 235,0	93 135,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	18 024,0	8 136,0	7 723,0	18 100,0	18 856,0	70 839,0	192 921,0	263 760,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 794,0	3 179,0	3 380,0	6 612,0	16 838,0	33 803,0	29 588,0	63 391,0
		A	422,0	353,0	376,0	735,0	1 871,0	3 757,0	3 288,0	7 045,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	4 077,0	2 302,0	2 940,0	1 047,0	900,0	11 266,0	42 600,0	53 866,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	11 156,0	5 770,0	5 247,0	15 087,0	17 622,0	54 882,0	25 000,0	79 882,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
		A	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	11 507,0	2 036,0	3 714,0	3 943,0	12 947,0	34 147,0	106 537,0	140 684,0
		A	4 932,0	872,0	1 591,0	1 690,0	5 549,0	14 634,0	45 658,0	60 292,0
66190	Programme des cours de services	M	11 734,0	12 458,0	10 762,0	23 202,0	21 424,0	79 580,0	69 572,0	149 152,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	12 960,0	4 892,0	3 088,0	2 353,0	320,0	23 613,0	6 003,0	29 616,0
		A	5 555,0	2 097,0	1 324,0	1 009,0	137,0	10 122,0	2 572,0	12 694,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 084,0	316,0	293,0	528,0	775,0	2 996,0	3 875,0	6 871,0
Total des programmes			**171 888,0**	**109 107,0**	**102 108,0**	**132 622,0**	**135 766,0**	**651 491,0**	**684 392,0**	**1 335 883,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appels 911	A	16 402,0	21 407,0	8 998,0	17 566,0	18 319,0	82 692,0	14 527,0	97 219,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	101,0	280,0	125,0	122,0	635,0	1 263,0	1 097,0	2 360,0
		A	779,0	2 159,0	966,0	937,0	4 888,0	9 729,0	8 441,0	18 170,0
Total des projets			**17 282,0**	**23 846,0**	**10 089,0**	**18 625,0**	**23 842,0**	**93 684,0**	**24 065,0**	**117 749,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**123 216,0**	**86 021,0**	**83 643,0**	**94 636,0**	**88 539,0**	**476 055,0**	**367 644,0**	**843 699,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**65 954,0**	**46 932,0**	**28 554,0**	**56 611,0**	**71 069,0**	**269 120,0**	**340 813,0**	**609 933,0**
Total des investissements			**189 170,0**	**132 953,0**	**112 197,0**	**151 247,0**	**159 608,0**	**745 175,0**	**708 457,0**	**1 453 632,0**

Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	1 011,0	3 200,0	6 000,0	13 411,0	42 000,0	55 411,0
		A	6 000,0	4 800,0	4 800,0	12 800,0	20 000,0	48 400,0	168 000,0	216 400,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	7 009,0	12 314,0	14 360,0	15 040,0	12 251,0	60 974,0	23 748,0	84 722,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	11 301,0	17 975,0	13 894,0	7 276,0	4 853,0	55 299,0	46 157,0	101 456,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	17 540,0	4 894,0	250,0	250,0	500,0	23 434,0	7 330,0	30 764,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 560,0	625,0	774,0	2 941,0	7 675,0	16 575,0	33 075,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	7 894,0	1 972,0	2 858,0	5 278,0	15 827,0	33 829,0	41 418,0	75 247,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	125,0	125,0	625,0	7 994,0	9 761,0	18 630,0	20 734,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 753,0	1 265,0	2 133,0	8 190,0	19 173,0	32 514,0	65 794,0	98 308,0
		A	1 395,0	4 172,0	11 589,0	4 277,0	3 160,0	24 593,0	5 493,0	30 086,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	2 969,0	2 912,0	3 765,0	6 034,0	5 865,0	21 545,0	40 869,0	62 414,0
		A	3 605,0	1 600,0	3 305,0	8 115,0	4 773,0	21 398,0	16 619,0	38 017,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 304,0	13 600,0	8 705,0	10 591,0	9 300,0	52 500,0	-	52 500,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	19 548,0	17 450,0	17 348,0	24 833,0	27 881,0	107 060,0	144 984,0	252 044,0
		A	2 452,0	2 550,0	2 652,0	2 758,0	2 868,0	13 280,0	16 390,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	2 276,0	7 209,0	8 617,0	13 830,0	6 625,0	38 557,0	21 989,0	60 546,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	766,0	1 227,0	3 171,0	4 172,0	4 880,0	14 216,0	39 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	10 553,0	2 547,0	-	700,0	700,0	14 500,0	3 500,0	18 000,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	31 841,0	5 311,0	5 744,0	12 728,0	40 762,0	96 386,0	242 002,0	338 388,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	28 533,0	21 023,0	-	52,0	-	49 608,0	-	49 608,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	8 695,0	4 120,0	-	6 500,0	10 000,0	29 315,0	90 204,0	119 519,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 902,0	35 214,0	39 218,0	26 683,0	10 923,0	132 940,0	41 128,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	3 114,0	9 625,0	10 847,0	9 753,0	6 400,0	39 739,0	9 716,0	49 455,0
Total des programmes			**205 135,0**	**173 730,0**	**155 666,0**	**193 995,0**	**230 177,0**	**958 703,0**	**1 140 444,0**	**2 099 147,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 132,0	13 126,0	12 065,0	14 244,0	22 071,0	70 638,0	42 217,0	112 855,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	1 235,0	1 750,0	3 075,0	9 600,0	16 110,0	46 600,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 971,0	21 800,0	36 246,0	39 424,0	11 370,0	111 811,0	41 077,0	152 888,0
Total des projets			**12 703,0**	**36 311,0**	**50 891,0**	**57 573,0**	**45 371,0**	**202 849,0**	**148 154,0**	**351 003,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**158 038,0**	**145 998,0**	**137 891,0**	**178 731,0**	**188 262,0**	**808 920,0**	**858 490,0**	**1 667 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**59 800,0**	**64 043,0**	**68 666,0**	**72 837,0**	**87 286,0**	**352 632,0**	**430 108,0**	**782 740,0**
Total des investissements			**217 838,0**	**210 041,0**	**206 557,0**	**251 568,0**	**275 548,0**	**1 161 552,0**	**1 288 598,0**	**2 450 150,0**

Tableau 179 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
		A	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement hors-marché (social et communautaire) - Infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	5 915,0	8 451,0	9 120,0	10 146,0	12 283,0	45 915,0	64 590,0	110 505,0
		A	26 676,0	17 961,0	18 097,0	28 846,0	21 723,0	113 303,0	100 000,0	213 303,0
Total des programmes			**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**64 848,0**	**296 018,0**	**327 710,0**	**623 728,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**17 193,0**	**23 057,0**	**24 017,0**	**22 944,0**	**27 854,0**	**115 065,0**	**146 900,0**	**261 965,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**37 654,0**	**32 267,0**	**32 694,0**	**41 344,0**	**36 994,0**	**180 953,0**	**180 810,0**	**361 763,0**
Total des investissements			**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**64 848,0**	**296 018,0**	**327 710,0**	**623 728,0**

Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	175 000,0	175 000,0	350 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	3 000,0	3 000,0	6 000,0	6 000,0	9 000,0	27 000,0	45 000,0	72 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	57 700,0	59 400,0	53 400,0	57 400,0	53 000,0	280 900,0	261 000,0	541 900,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	-	60 000,0	-	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	56 000,0	60 000,0	116 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	10 000,0	48 000,0	50 000,0	98 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	26 000,0	50 000,0	76 000,0
66000	Digues	M	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	2 000,0	11 000,0	10 000,0	21 000,0
Total des programmes			**160 200,0**	**162 900,0**	**162 900,0**	**142 900,0**	**147 000,0**	**775 900,0**	**735 000,0**	**1 510 900,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	8 900,0	4 200,0	4 200,0	4 200,0	-	21 500,0	-	21 500,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	200,0	218,0	239,0	332,0	1 389,0	1 500,0	2 889,0
Total des projets			**9 300,0**	**4 400,0**	**4 418,0**	**4 439,0**	**332,0**	**22 889,0**	**1 500,0**	**24 389,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**141 339,0**	**141 332,0**	**756 789,0**	**702 500,0**	**1 459 289,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**42 000,0**	**34 000,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**147 339,0**	**147 332,0**	**798 789,0**	**736 500,0**	**1 535 289,0**

Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	32 138,0	38 250,0	51 000,0	59 500,0	72 250,0	253 138,0	450 500,0	703 638,0
		A	5 250,0	6 750,0	9 000,0	10 500,0	12 750,0	44 250,0	79 500,0	123 750,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	15 291,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	46 655,0	30 000,0	76 655,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	20 375,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	18 200,0	106 795,0	73 000,0	179 795,0
Total des programmes			**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**111 200,0**	**460 838,0**	**643 000,0**	**1 103 838,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**34 138,0**	**40 250,0**	**53 000,0**	**61 500,0**	**74 250,0**	**263 138,0**	**460 500,0**	**723 638,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**40 916,0**	**45 271,0**	**39 863,0**	**34 700,0**	**36 950,0**	**197 700,0**	**182 500,0**	**380 200,0**
Total des investissements			**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**111 200,0**	**460 838,0**	**643 000,0**	**1 103 838,0**

Tableau 182 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Total des projets			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	-	8 601,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	**-**	**8 601,0**
Total des investissements			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	**-**	**8 601,0**

Tableau 183 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 875,0	800,0	800,0	800,0	800,0	6 075,0	4 000,0	10 075,0
Total des programmes			**2 875,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**6 075,0**	4 000,0	10 075,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			**-**	**12 500,0**	**-**	**-**	**-**	**12 500,0**	**-**	**12 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 875,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**18 575,0**	**4 000,0**	**22 575,0**
Total des investissements			**2 875,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**18 575,0**	**4 000,0**	**22 575,0**

Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé	A	9 908,0	9 272,0	8 892,0	13 302,0	9 021,0	50 395,0	40 467,0	90 862,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Infrastructure et gestion du territoire	A	-	-	-	921,0	5 483,0	6 404,0	60 977,0	67 381,0
Total des programmes			**10 308,0**	**9 672,0**	**9 292,0**	**14 623,0**	**14 904,0**	**58 799,0**	**103 444,0**	**162 243,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	9 673,0	5 658,0	12 235,0	29 616,0	17 449,0	74 631,0	13 837,0	88 468,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 443,0	1 081,0	4 645,0	12 634,0	-	19 803,0	2 973,0	22 776,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	12 454,0	4 263,0	2 093,0	4 355,0	3 089,0	26 254,0	218,0	26 472,0
43020	Complexe aquatique	A	1 500,0	2 285,0	2 500,0	5 000,0	3 120,0	14 405,0	5 126,0	19 531,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	800,0	3 596,0	2 697,0	-	-	7 093,0	-	7 093,0
43022	Mobilité	A	3 983,0	10 032,0	9 749,0	18 916,0	14 795,0	57 475,0	93 833,0	151 308,0
43023	Les Jardins des canaux	A	7 397,0	2 044,0	3 677,0	19 071,0	7 204,0	39 393,0	52 352,0	91 745,0
43024	Biosphère	A	1 969,0	-	-	-	-	1 969,0	-	1 969,0
Total des projets			**39 219,0**	**28 959,0**	**37 596,0**	**89 592,0**	**45 657,0**	**241 023,0**	**168 339,0**	**409 362,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 527,0**	**38 631,0**	**46 888,0**	**104 215,0**	**60 561,0**	**299 822,0**	**271 783,0**	**571 605,0**
Total des investissements			**49 527,0**	**38 631,0**	**46 888,0**	**104 215,0**	**60 561,0**	**299 822,0**	**271 783,0**	**571 605,0**

Tableau 185 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	125,0	127,0	81,0	-	356,0	689,0	307,0	996,0
		A	126,0	128,0	81,0	-	358,0	693,0	309,0	1 002,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	499,0	-	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	501,0	-	-	-	-	501,0	-	501,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 180,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	3 918,0	15 738,0	-	15 738,0
		A	2 189,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	3 933,0	15 802,0	-	15 802,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	425,0	425,0	19 960,0	20 385,0
		A	-	-	-	-	426,0	426,0	20 040,0	20 466,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 096,0	8 982,0	11 542,0	11 970,0	7 718,0	41 308,0	15 768,0	57 076,0
68088	Approvisionnement III	M	1 486,0	981,0	256,0	-	-	2 723,0	-	2 723,0
		A	1 492,0	985,0	257,0	-	-	2 734,0	-	2 734,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 570,0	6 780,0	3 456,0	245,0	-	18 051,0	-	18 051,0
		A	7 599,0	6 807,0	3 470,0	245,0	-	18 121,0	-	18 121,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 317,0	1 855,0	2 640,0	2 699,0	2 718,0	12 229,0	8 472,0	20 701,0
		A	2 327,0	1 863,0	2 651,0	2 710,0	2 728,0	12 279,0	8 506,0	20 785,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	522,0	655,0	-	-	-	1 177,0	-	1 177,0
		A	524,0	658,0	-	-	-	1 182,0	-	1 182,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	848,0	901,0	722,0	324,0	100,0	2 895,0	100,0	2 995,0
		A	852,0	905,0	724,0	326,0	100,0	2 907,0	100,0	3 007,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	519,0	437,0	363,0	583,0	-	1 902,0	-	1 902,0
		A	522,0	438,0	365,0	586,0	-	1 911,0	-	1 911,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	349,0	349,0	349,0	-	-	1 047,0	-	1 047,0
		A	351,0	351,0	351,0	-	-	1 053,0	-	1 053,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 214,0	2 807,0	4 021,0	2 851,0	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 005,0	2 352,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	17 236,0	8 462,0	25 698,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	7 856,0	4 783,0	3 305,0	3 818,0	5 110,0	24 872,0	7 664,0	32 536,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 680,0	4 056,0	4 013,0	3 391,0	3 635,0	16 775,0	10 046,0	26 821,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	499,0	264,0	-	-	-	763,0	-	763,0
		A	501,0	265,0	-	-	-	766,0	-	766,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	266,0	545,0	898,0	898,0	2 607,0	4 731,0	7 338,0
		A	-	267,0	547,0	902,0	902,0	2 618,0	4 750,0	7 368,0
70025	Cour municipale numérique	A	5 240,0	4 754,0	4 505,0	2 538,0	-	17 037,0	-	17 037,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	-	341,0	1 744,0	2 085,0	10 314,0	12 399,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	773,0	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	4 173,0	2 999,0	7 172,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 298,0	1 221,0	480,0	-	-	2 999,0	-	2 999,0
		A	1 304,0	1 226,0	482,0	-	-	3 012,0	-	3 012,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	904,0	1 397,0	1 138,0	3 439,0	4 295,0	7 734,0
		A	-	-	907,0	1 403,0	1 143,0	3 453,0	4 313,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	769,0	991,0	871,0	1 088,0	1 088,0	4 807,0	1 714,0	6 521,0
		A	772,0	995,0	874,0	1 092,0	1 092,0	4 825,0	1 721,0	6 546,0
70160	Refonte du portail intranet	M	724,0	101,0	-	-	-	825,0	-	825,0
		A	726,0	101,0	-	-	-	827,0	-	827,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 800,0	3 500,0	2 675,0	3 000,0	13 975,0	5 089,0	19 064,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	12 000,0	12 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	621,0	674,0	1 064,0	-	-	2 359,0	-	2 359,0
		A	624,0	676,0	1 068,0	-	-	2 368,0	-	2 368,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	451,0	94,0	-	-	-	545,0	-	545,0
		A	452,0	95,0	-	-	-	547,0	-	547,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	467,0	699,0	590,0	493,0	312,0	2 561,0	332,0	2 893,0
		A	468,0	701,0	592,0	494,0	313,0	2 568,0	334,0	2 902,0
70501	Environnement de travail	M	1 232,0	567,0	75,0	356,0	586,0	2 816,0	265,0	3 081,0
		A	1 236,0	569,0	75,0	358,0	589,0	2 827,0	267,0	3 094,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	1 776,0	1 622,0	3 398,0	1 059,0	4 457,0
		A	-	-	-	1 783,0	1 628,0	3 411,0	1 063,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	2 531,0	2 531,0	4 954,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	2 541,0	2 541,0	4 974,0	7 515,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	-	424,0	-	424,0	-	424,0
		A	-	-	-	426,0	-	426,0	-	426,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	274,0	435,0	-	-	-	709,0	-	709,0
		A	276,0	436,0	-	-	-	712,0	-	712,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	499,0	500,0	998,0	1 608,0	1 849,0	5 454,0	1 942,0	7 396,0
		A	501,0	502,0	1 002,0	1 614,0	1 857,0	5 476,0	1 949,0	7 425,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 875,0	3 766,0	3 469,0	2 153,0	1 601,0	14 864,0	-	14 864,0
		A	3 890,0	3 781,0	3 483,0	2 161,0	1 607,0	14 922,0	-	14 922,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	954,0	2 024,0	2 507,0	3 549,0	3 547,0	12 581,0	5 631,0	18 212,0
		A	958,0	2 032,0	2 518,0	3 563,0	3 562,0	12 633,0	5 655,0	18 288,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	911,0	2 152,0	1 570,0	1 990,0	1 295,0	7 918,0	-	7 918,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	1 878,0	2 908,0	4 786,0	7 145,0	11 931,0
71052	Évolution des systèmes pour les arrondissements	M	-	-	-	-	-	-	6 900,0	6 900,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	921,0	1 033,0	1 276,0	-	-	3 230,0	-	3 230,0
		A	925,0	1 038,0	1 281,0	-	-	3 244,0	-	3 244,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 510,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 910,0	2 472,0	23 382,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	10 032,0	6 240,0	3 616,0	843,0	-	20 731,0	-	20 731,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	1 113,0	1 059,0	466,0	1 823,0	1 629,0	6 090,0	-	6 090,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	-	2 169,0	2 104,0	4 273,0	8 961,0	13 234,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	-	450,0	658,0	1 108,0	30 120,0	31 228,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	530,0	500,0	500,0	997,0	2 011,0	4 538,0	-	4 538,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	2 217,0	2 451,0	570,0	570,0	570,0	6 378,0	1 362,0	7 740,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 710,0	2 904,0	2 489,0	3 330,0	1 309,0	13 742,0	4 076,0	17 818,0
		A	3 725,0	2 915,0	2 498,0	3 343,0	1 315,0	13 796,0	4 093,0	17 889,0
74255	Gestion de temps	M	1 098,0	1 078,0	999,0	303,0	323,0	3 801,0	5 287,0	9 088,0
		A	1 102,0	1 083,0	1 003,0	305,0	325,0	3 818,0	5 309,0	9 127,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 905,0	3 969,0	3 752,0	-	-	11 626,0	-	11 626,0
		A	3 920,0	3 984,0	3 768,0	-	-	11 672,0	-	11 672,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 134,0	1 202,0	1 297,0	3 992,0	3 992,0	11 617,0	19 960,0	31 577,0
		A	1 138,0	1 207,0	1 303,0	4 008,0	4 008,0	11 664,0	20 040,0	31 704,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 000,0	2 118,0	687,0	325,0	-	5 130,0	-	5 130,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 000,0	2 000,0	2 400,0	2 000,0	-	8 400,0	-	8 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	637,0	-	637,0	-	637,0
		A	-	-	-	639,0	-	639,0	-	639,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	3 600,0	-	3 600,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 880,0	762,0	-	-	-	2 642,0	-	2 642,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	735,0	-	-	-	-	735,0	-	735,0
		A	738,0	-	-	-	-	738,0	-	738,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
		A	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	673,0	654,0	537,0	324,0	-	2 188,0	-	2 188,0
		A	675,0	656,0	540,0	326,0	-	2 197,0	-	2 197,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	-	-	-	639,0	642,0	1 281,0	3 255,0	4 536,0
		A	-	-	-	642,0	645,0	1 287,0	3 270,0	4 557,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	99,0	-	-	-	-	99,0	-	99,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des projets			**129 234,0**	**126 205,0**	**110 405,0**	**109 069,0**	**104 106,0**	**579 019,0**	**305 186,0**	**884 205,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 319,0**	**51 055,0**	**44 125,0**	**43 718,0**	**43 076,0**	**236 293,0**	**108 707,0**	**345 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**74 915,0**	**75 150,0**	**66 280,0**	**65 351,0**	**61 030,0**	**342 726,0**	**196 479,0**	**539 205,0**
Total des investissements			**129 234,0**	**126 205,0**	**110 405,0**	**109 069,0**	**104 106,0**	**579 019,0**	**305 186,0**	**884 205,0**

Tableau 186 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	10 900,0	10 500,0	13 800,0	14 000,0	7 100,0	56 300,0	24 500,0	80 800,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	4 375,0	8 750,0
		A	2 099,0	4 985,0	4 565,0	3 025,0	5 025,0	19 699,0	41 125,0	60 824,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	5 300,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 300,0	25 000,0	50 300,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	7 900,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	29 500,0	49 500,0	79 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	20 000,0	25 000,0	30 000,0	25 000,0	130 000,0	170 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	200,0	300,0	450,0	729,0	1 252,0	2 931,0	32 250,0	35 181,0
		A	250,0	350,0	450,0	729,0	1 252,0	3 031,0	32 250,0	35 281,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 552,0	969,0	2 414,0	5 122,0	5 146,0	15 203,0	7 891,0	23 094,0
		A	2 225,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	12 291,0	32 542,0	11 784,0	44 326,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	20 000,0	35 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	90 000,0	165 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	87 288,0	72 958,0	78 849,0	98 560,0	80 610,0	418 265,0	742 731,0	1 160 996,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	-	-	-	6 500,0	13 000,0	32 500,0	45 500,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 200,0	5 200,0	3 000,0	3 000,0	-	16 400,0	-	16 400,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	14 500,0	15 000,0	29 500,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	70,0	22,0	22,0	22,0	22,0	158,0	110,0	268,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	380,0	70,0	70,0	70,0	70,0	660,0	350,0	1 010,0
Total des programmes			**197 239,0**	**166 285,0**	**182 020,0**	**213 777,0**	**192 543,0**	**951 864,0**	**1 379 366,0**	**2 331 230,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 525,0	9 200,0	9 800,0	17 300,0	27 000,0	64 825,0	68 466,0	133 291,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	21 995,0	88 920,0	-	88 920,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	9 890,0	9 003,0	8 326,0	3 866,0	-	31 085,0	-	31 085,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 954,0	13 112,0	13 099,0	29 065,0	175,0	29 240,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	400,0	-	1 450,0	-	1 450,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	350,0	350,0	350,0	-	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	490,0	490,0	490,0	-	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 490,0	147,0	-	-	-	6 637,0	-	6 637,0
39001	Le MIL Montréal	M	29 069,0	24 094,0	24 894,0	27 017,0	23 175,0	128 249,0	55 000,0	183 249,0
39710	Complexe Turcot	M	23 045,0	22 610,0	7 409,0	1 100,0	-	54 164,0	-	54 164,0
		A	27 194,0	32 904,0	8 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	16 278,0	9 265,0	11 915,0	16 652,0	28 716,0	82 826,0	145 145,0	227 971,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	5 000,0	10 000,0	19 000,0	33 000,0	26 000,0	93 000,0	180 000,0	273 000,0
		A	-	-	1 000,0	2 000,0	4 000,0	7 000,0	20 000,0	27 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	21 770,0	2 197,0	-	-	-	23 967,0	-	23 967,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 500,0	60 000,0	82 500,0
40174	Louvain-Est	M	11 762,0	13 674,0	9 852,0	11 301,0	4 188,0	50 777,0	19 477,0	70 254,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 134,0	14 066,0	13 037,0	-	-	28 237,0	-	28 237,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 000,0	113 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	-	450,0	1 200,0	6 900,0	2 560,0	11 110,0	-	11 110,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	6 939,0	968,0	1 369,0	-	-	9 276,0	-	9 276,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	2 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	18 000,0	106 000,0	124 000,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	1 000,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	23 500,0	181 881,0	205 381,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	798,0	1 536,0	1 000,0	3 334,0	246 182,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 100,0	6 300,0	-	-	-	15 400,0	-	15 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	100,0	200,0	400,0	3 000,0	2 000,0	5 700,0	4 849,0	10 549,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 164,0	33 689,0
		A	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 079,0	33 604,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A40)	M	4 000,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	-	12 000,0	-	12 000,0
		A	14 000,0	19 000,0	8 000,0	7 500,0	-	48 500,0	-	48 500,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	50,0	300,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	500,0	500,0	500,0	10 500,0	13 664,0	25 664,0	106 703,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	15 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	20 000,0	88 000,0	96 000,0	184 000,0
		A	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	3 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	-	10 248,0	10 205,0	15 144,0	18 600,0	54 197,0	67 947,0	122 144,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	14 600,0	52 300,0	46 500,0	98 800,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	-	1 200,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	24 726,0	26 317,0	11 078,0	3 779,0	-	65 900,0	-	65 900,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	-	34 533,0	-	34 533,0
		A	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	-	3 835,0	-	3 835,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	10 460,0	1 000,0	-	-	16 924,0	28 384,0	197 992,0	226 376,0
		A	2 040,0	500,0	-	-	6 311,0	8 851,0	20 398,0	29 249,0
75029	Abords du CUSM_(Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	800,0	1 000,0	1 025,0	14 767,0	14 767,0	32 359,0	15 422,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	7 400,0	10 035,0	21 258,0	15 874,0	32 720,0	87 287,0	32 813,0	120 100,0
		A	-	1 600,0	-	3 700,0	1 480,0	6 780,0	-	6 780,0
75036	Sainte-catherine Est - Village	M	5 500,0	25 645,0	30 000,0	34 480,0	32 455,0	128 080,0	20 000,0	148 080,0
		A	-	-	-	520,0	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	2 384,0	2 023,0	1 837,0	-	-	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 930,0	1 841,0	2 362,0	1 092,0	-	8 225,0	-	8 225,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 492,0	3 345,0	826,0	1 805,0	1 350,0	12 818,0	1 000,0	13 818,0
		A	12 816,0	6 806,0	3 260,0	4 211,0	3 150,0	30 243,0	2 000,0	32 243,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 275,0	5 898,0	7 149,0	13 601,0	18 087,0	47 010,0	62 398,0	109 408,0
		A	1 500,0	1 000,0	1 000,0	1 312,0	12 598,0	17 410,0	31 496,0	48 906,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	120,0	80,0	30,0	-	-	230,0	-	230,0
		A	180,0	120,0	70,0	-	-	370,0	-	370,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	2 250,0	2 063,0	7 560,0	12 500,0	14 000,0	38 373,0	10 000,0	48 373,0
		A	-	1 938,0	1 841,0	-	-	3 779,0	-	3 779,0
Total des projets			**310 406,0**	**349 861,0**	**314 576,0**	**374 904,0**	**415 489,0**	**1 765 236,0**	**1 976 137,0**	**3 741 373,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**395 372,0**	**406 988,0**	**417 788,0**	**481 894,0**	**500 102,0**	**2 202 144,0**	**2 634 462,0**	**4 836 606,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**112 273,0**	**109 158,0**	**78 808,0**	**106 787,0**	**107 930,0**	**514 956,0**	**721 041,0**	**1 235 997,0**
Total des investissements			**507 645,0**	**516 146,0**	**496 596,0**	**588 681,0**	**608 032,0**	**2 717 100,0**	**3 355 503,0**	**6 072 603,0**

Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-285 000,0	-300 000,0	-585 000,0
Total des programmes			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	-300 000,0	-585 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	**-300 000,0**	**-585 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	**-300 000,0**	**-585 000,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2025-2034 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 350,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	11 570,0	11 525,0	23 095,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 313,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	11 729,0	11 770,0	23 499,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 300,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	11 516,0	11 520,0	23 036,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Tableau 189 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 210,0	750,0	600,0	650,0	3 310,0	3 200,0	6 510,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 328,0	3 153,0	3 493,0	3 698,0	3 648,0	18 320,0	18 150,0	36 470,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	6 100,0	6 500,0	12 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	135,0	200,0	120,0	65,0	65,0	585,0	465,0	1 050,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 570,0	1 360,0	1 526,0	1 100,0	600,0	6 156,0	8 550,0	14 706,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	250,0	200,0	304,0	850,0	840,0	2 444,0	-	2 444,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	600,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 800,0	1 500,0	3 300,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 210,0	2 370,0	2 100,0	1 980,0	2 490,0	10 150,0	11 100,0	21 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Tableau 191 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

Tableau 192 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

Tableau 193 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	427,0	427,0	427,0	427,0	427,0	2 135,0	2 135,0	4 270,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	2 703,0	718,0	2 764,0	2 392,0	1 654,0	10 231,0	8 270,0	18 501,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 166,0	1 811,0	3 326,0	3 858,0	3 450,0	16 611,0	17 250,0	33 861,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 313,0	5 856,0	2 224,0	2 104,0	3 250,0	16 747,0	16 250,0	32 997,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	290,0	69,0	140,0	100,0	100,0	699,0	500,0	1 199,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 472,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**44 288,0**	**42 270,0**	**86 558,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 472,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**44 288,0**	**42 270,0**	**86 558,0**

Tableau 195 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
25850	Programme de développement	M	-	900,0	-	-	-	900,0	-	900,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 600,0	4 353,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	9 953,0	5 000,0	14 953,0
55716	Programme de réfection routière	M	3 481,0	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	9 731,0	8 750,0	18 481,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	703,0	371,0	1 464,0	1 464,0	1 464,0	5 466,0	7 320,0	12 786,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 884,0**	**6 724,0**	**4 314,0**	**4 214,0**	**4 214,0**	**26 350,0**	**21 070,0**	**47 420,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 884,0**	**6 724,0**	**4 314,0**	**4 214,0**	**4 214,0**	**26 350,0**	**21 070,0**	**47 420,0**

Tableau 196 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	1 100,0	750,0	750,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	450,0	450,0	1 350,0	2 250,0	3 600,0
55705	Programme de réfection routière	M	200,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 800,0	2 000,0	3 800,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	750,0	900,0	900,0	850,0	850,0	4 250,0	4 250,0	8 500,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	361,0	361,0	361,0	361,0	361,0	1 805,0	1 805,0	3 610,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 109,0	200,0	3 420,0	3 400,0	2 174,0	11 303,0	10 870,0	22 173,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 281,0	5 120,0	1 275,0	1 150,0	1 150,0	9 976,0	5 750,0	15 726,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 409,0	479,0	1 104,0	1 249,0	2 475,0	7 716,0	12 375,0	20 091,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	7 750,0	8 500,0	16 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	2 995,0	15 725,0	14 975,0	30 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	1 568,0	382,0	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	259,0	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	5 902,0	-	5 902,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	4 541,0	2 195,0	2 001,0	3 699,0	4 557,0	16 993,0	16 863,0	33 856,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 445,0	3 450,0	3 234,0	4 055,0	5 449,0	18 633,0	27 442,0	46 075,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	9 955,0	4 323,0	3 170,0	4 676,0	2 624,0	24 748,0	19 345,0	44 093,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**17 200,0**	**12 836,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**68 226,0**	**63 650,0**	**131 876,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**17 200,0**	**12 836,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**68 226,0**	**63 650,0**	**131 876,0**

Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 031,0	1 865,0	1 420,0	2 115,0	2 210,0	9 641,0	12 600,0	22 241,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 435,0	3 485,0	3 850,0	4 530,0	4 190,0	20 490,0	19 090,0	39 580,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 374,0	3 490,0	3 570,0	2 195,0	2 440,0	14 069,0	12 510,0	26 579,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Tableau 201 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	2 864,0	6 868,0	4 954,0	2 625,0	3 221,0	20 532,0	-	20 532,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	475,0	164,0	1 000,0	12 400,0	12 230,0	26 269,0	5 020,0	31 289,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	12 167,0	7 912,0	3 815,0	4 493,0	2 109,0	30 496,0	16 124,0	46 620,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, de loisirs et communautaires	M	1 471,0	714,0	1 177,0	580,0	713,0	4 655,0	12 501,0	17 156,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	480,0	-	1 470,0	322,0	735,0	3 007,0	2 619,0	5 626,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 653,0	-	810,0	1 932,0	2 639,0	7 034,0	15 033,0	22 067,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	950,0	800,0	500,0	500,0	500,0	3 250,0	2 000,0	5 250,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	300,0	315,0	270,0	-	-	885,0	587,0	1 472,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 360,0**	**16 773,0**	**13 996,0**	**22 852,0**	**22 147,0**	**96 128,0**	**53 884,0**	**150 012,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**20 360,0**	**16 773,0**	**13 996,0**	**22 852,0**	**22 147,0**	**96 128,0**	**53 884,0**	**150 012,0**

Tableau 202 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	2 498,0	1 080,0	3 315,0	2 875,0	3 800,0	13 568,0	5 650,0	19 218,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	530,0	2 250,0	1 200,0	2 250,0	2 500,0	8 730,0	10 700,0	19 430,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 235,0	2 065,0	2 000,0	2 665,0	2 815,0	11 780,0	15 000,0	26 780,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	4 125,0	1 080,0	-	-	-	5 205,0	-	5 205,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	175,0	175,0	175,0	175,0	175,0	875,0	850,0	1 725,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 563,0**	**6 650,0**	**6 690,0**	**7 965,0**	**9 290,0**	**40 158,0**	**32 200,0**	**72 358,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 563,0**	**6 650,0**	**6 690,0**	**7 965,0**	**9 290,0**	**40 158,0**	**32 200,0**	**72 358,0**

Tableau 203 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 084,0	925,0	1 724,0	1 650,0	1 575,0	8 958,0	8 250,0	17 208,0
34334	Programme de développement des parcs	M	40,0	960,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 230,0	2 500,0	1 300,0	1 304,0	1 650,0	7 984,0	7 470,0	15 454,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
55757	Piétonnisation des rues	M	1 150,0	-	-	-	-	1 150,0	-	1 150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	150,0	100,0	75,0	100,0	124,0	549,0	650,0	1 199,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 270,0	4 050,0	5 300,0	4 800,0	1 525,0	16 945,0	8 000,0	24 945,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	250,0	-	-	-	500,0	-	500,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	149,0	75,0	100,0	100,0	524,0	500,0	1 024,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	100,0	60,0	60,0	80,0	60,0	360,0	300,0	660,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 179,0**	**9 799,0**	**9 339,0**	**8 839,0**	**5 839,0**	**41 995,0**	**29 195,0**	**71 190,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 179,0**	**9 799,0**	**9 339,0**	**8 839,0**	**5 839,0**	**41 995,0**	**29 195,0**	**71 190,0**

Tableau 204 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	790,0	790,0	790,0	790,0	790,0	3 950,0	4 700,0	8 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	375,0	375,0	375,0	375,0	375,0	1 875,0	1 125,0	3 000,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Tableau 205 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	3 646,0	2 602,0	5 445,0	7 371,0	6 227,0	25 291,0	23 909,0	49 200,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	590,0	467,0	777,0	1 834,0	5 750,0	7 584,0
55737	Programme de réfection routière	M	3 497,0	6 040,0	6 202,0	1 624,0	2 704,0	20 067,0	22 990,0	43 057,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	7 042,0	5 543,0	1 948,0	4 723,0	4 477,0	23 733,0	18 276,0	42 009,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 127,0	1 442,0	1 634,0	1 825,0	1 083,0	8 111,0	5 914,0	14 025,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 673,0	8 460,0	2 547,0	2 147,0	2 646,0	21 473,0	14 462,0	35 935,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 425,0	4 400,0	2 000,0	2 484,0	2 329,0	14 638,0	9 380,0	24 018,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	900,0	800,0	900,0	923,0	4 473,0	5 149,0	9 622,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 175,0**	**15 202,0**	**6 981,0**	**7 356,0**	**6 981,0**	**48 695,0**	**34 905,0**	**83 600,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**12 175,0**	**15 202,0**	**6 981,0**	**7 356,0**	**6 981,0**	**48 695,0**	**34 905,0**	**83 600,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe municipale pour le 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche de la Ville et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

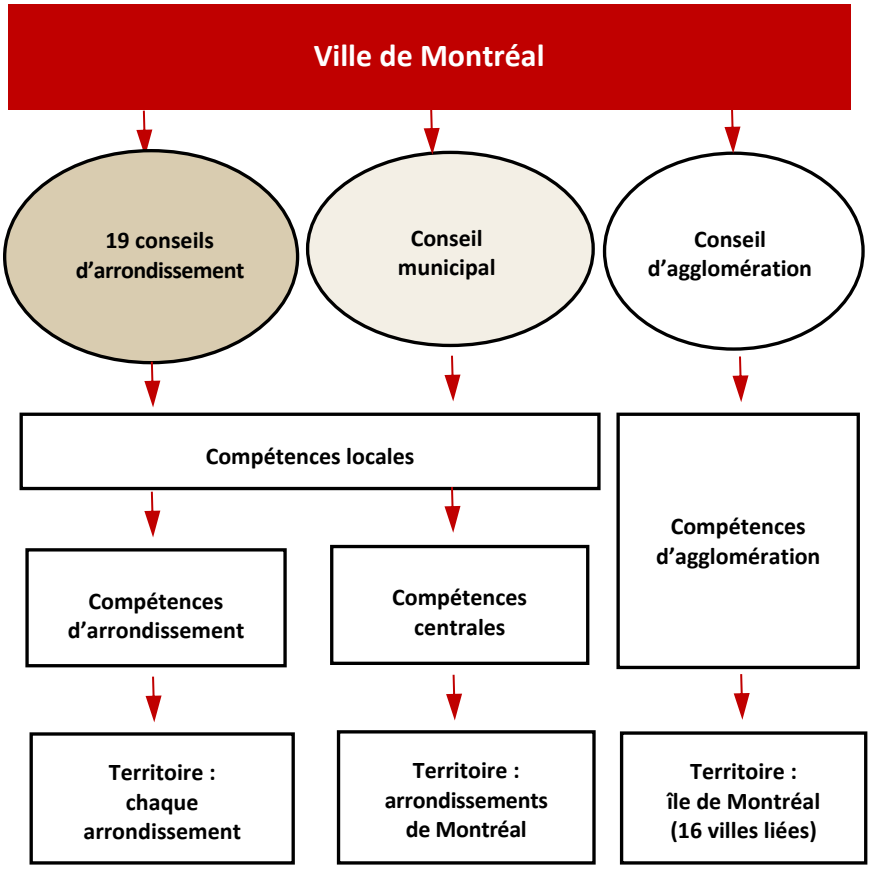

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente;

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2025, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,33 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

	Actions	Résultats
1 -	Chaque unité d'affaires (services centraux, arrondissements et autres postes budgétaires) divise les services qu'elle fournit en « sous-activités ». Celles-ci présentent un niveau plus détaillé que les activités financières du manuel du MAMH.	⇨ **Budget global** de la Ville, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH ⇨ **Budget global** de la Ville selon la structure organisationnelle (par unités d'affaires et par objets)
2 -	Codification de chacune des sous-activités liées aux services à la population comme étant soit : locale; d'agglomération; mixte.	⇨ Détermination des revenus et des dépenses relevant spécifiquement de l'agglomération ⇨ Détermination des revenus et des dépenses spécifiquement locaux ⇨ Détermination des dépenses mixtes à répartir entre compétences
3 -	Établissement et attribution d'une clé de répartition aux activités mixtes liées aux services à la population, en fonction des critères suivants : les données quantitatives factuelles; l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées; l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.	⇨ Répartition spécifique entre compétences des dépenses mixtes liées aux services à la population
4 -	Détermination et application du taux des dépenses d'administration au budget d'agglomération.	⇨ Total des dépenses d'agglomération ⇨ Total des dépenses locales
5 -	Analyse et validation des résultats.	⇨ **Budget du conseil d'agglomération**, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH ⇨ **Budget du conseil municipal**, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH

Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d’amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d’établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L’établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d’amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l’application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d’application et, en annexe, la grille de la politique d’amortissement des immobilisations corporelles par catégories d’actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l’accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d’une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2025. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2025, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2024, s'élèvent à 584,4 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 527,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 265,8 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 599,1 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2025. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,6 M$ et des paiements au comptant de 70,2 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 311,3 M$.

Le PDI 2025-2034 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2025-2034* du volume budgétaire, s'élève à 6 563,2 M$. Pour le budget 2025, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (180,8 M$), la station d'épuration des eaux usées (42,9 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58 M$) et les usines de traitement d'eau potable (37,5 M$). Les principaux projets prévus au budget 2025 sont : la désinfection de l'effluent (162,2 M$), l'aqueduc de l'Ouest (28,8 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (24,1 M$).

Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		198 542,2	(162 679,6)	35 862,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		110 879,0	(92 249,8)	18 629,2
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		14 348,0	(5 683,2)	8 664,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 268,4	(4 346,2)	3 922,2
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		928,1	(887,0)	41,1
Taxation relative à l'eau	491 443,9			491 443,9
Tarification forfaitaire et au compteur	10 747,2			10 747,2
Tarification des eaux usées		7 626,1		7 626,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		301,5		301,5
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	347,7		(347,7)	-
Transferts	3 114,4	120,6		3 235,0
Autres revenus	1 276,1	2 638,3		3 914,4
	506 929,3	**343 652,2**	**(266 193,5)**	**584 388,0**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	302,6	1 143,4		1 446,0
Direction de l'eau potable	-	67 092,0		67 092,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	78 446,2		78 446,2
Direction des réseaux d'eau	9 001,5	16 904,9		25 906,4
Direction de la gestion des actifs	17 429,0	11 178,7	(347,7)	28 260,0
Direction des projets majeurs	-	945,9		945,9
Direction des stratégies et de la performance	1 784,8	4 167,0		5 951,8
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 412,3			79 412,3
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 915,3	18 220,6		35 135,9
Frais généraux d'administration	18 186,7	28 823,4		47 010,1
Frais de financement	18 772,6	35 942,6		54 715,2
Total – Dépenses	**161 804,8**	**262 864,7**	**(347,7)**	**424 321,8**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	34 267,7	68 691,2	-	102 958,9
Total – Financement	**34 267,7**	**68 691,2**	**-**	**102 958,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	265 845,8	-	(265 845,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**461 918,3**	**331 555,9**	**(266 193,5)**	**527 280,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 011,0**	**12 096,3**	**-**	**57 107,3**
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(399,8)	-	(154,4)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 156,4)	(11 696,5)	-	(14 852,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**0,0**

Tableau 210 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	195 775,0			195 775,0
Direction de l'eau potable		48 679,0		48 679,0
Direction des réseaux d'eau		114 738,0		114 738,0
Direction de l'épuration des eaux usées		42 933,0		42 933,0
Direction des projets majeurs		196 932,0		196 932,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**195 775,0**	**403 282,0**	**-**	**599 057,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	107 887,0	109 696,0		217 583,0
Affectations - Réserves financières	2 911,0	67 248,0		70 159,0
Emprunt à la charge des contribuables	84 977,0	226 338,0		311 315,0
Total des sources de financement	**195 775,0**	**403 282,0**	**-**	**599 057,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, CityInSight est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2022, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2023 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures planifiées ainsi que le scénario du Plan climat;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité,
- de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures mises en œuvre	Mesures planifiées et supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD/corridors de transport structurants
Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2023 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code de construction du Québec 2015 75 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code National du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Rénoclimat, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments commerciaux existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de divulgation et de cotation, un gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribué aux effets de la divulgation de la consommation énergétique, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord	Système de cotation, divulgation **et performance** : 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les deux scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : - 6 % en 2021 - 13 % en 2030 - 30 % en 2040 - 50 % en 2050

Bâtiments industriels existants	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année.	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments ainsi rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermique de 24 %, soit le potentiel maximal
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE 2025-2035 : 100 % des nouveaux véhicules légers seront électriques à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050	Action 13 — au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : • 100 % des déplacements en véhicules zéro émission (VZE) et 10 % de réduction des déplacements en véhicules
Autopartage	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36)

Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules s'améliore selon les normes CAFE : • Véhicules légers : de 200 g éq. CO_2/km en 2015 à 119 g éq. CO_2/km en 2025 • Véhicules électriques : automobiles jusqu'à 30 % plus efficaces que 2021 en 2040 et camions légers jusqu'à 10 % plus efficaces que 2021 en 2040	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	Paramètres constants entre 2023 et 2050	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC
Matières résiduelles	La production de matières résiduelles évolue proportionnellement au taux de croissance de la population. Aucun changement dans le taux de recyclage ou de compostage.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Rénovations énergétiques

Les rénovations énergétiques sont directement définies dans le modèle en utilisant des objectifs en pourcentage par année en fonction de l'âge du bâtiment. Il serait pertinent de lier le nombre de rénovations à un paramètre que la ville peut directement contrôler, par exemple, des prêts financiers et des subventions pour encourager les rénovations énergétiques en fonction des caractéristiques du bâtiment. Cela nécessiterait une analyse plus approfondie pour déterminer la relation entre les incitations financières et le nombre de rénovations réalisées.

Transport collectif

L'impact de l'ajout d'infrastructures de transport en commun a été basé sur des estimations de haut niveau provenant de différentes sources. Pour l'impact du prolongement de la ligne bleue, du SRB PIE-IX et du REM Ouest et Est, ces effets étaient basés sur des articles de journaux disponibles au public décrivant l'impact et rapportant des données de la STM, y compris l'impact potentiel des déplacements en voiture et en transport en commun. Ces données ont dû être converties en métriques appropriées pour le modèle. Si des informations plus détaillées sur l'impact de l'ajout de cette infrastructure de transport sont disponibles prochainement, elles pourraient être utilisées pour fournir des données plus précises au modèle et aboutir à des estimations plus exactes de l'impact sur la répartition modale, la consommation d'énergie et les émissions résultant de ces projets.

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. À l'avenir, il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

---

1 GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

2 Idem, p. 12.

3 Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384 .

4 Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5 °C and 2 °C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf .

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[1] et du *Science-Based Targets Network*[2] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[3] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

---

1 C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

2 Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

3 Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « *steady decline* » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et sécurité incendie l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2024.

---

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liées aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring
Le *nearshoring* consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des imobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 13 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2002-8
Budget de fonctionnement 2025
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034
Document imprimé, Français

978-2-7647-2003-5
Budget de fonctionnement 2025
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Services des ressources humaines
et des communications
1778-03 Budget 2025

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

Montréal.ca

Ville de Montréal 1778-03 (11-2024)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074003

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 15:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1243074003

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025-2034 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Programme triennal d'immobilisations 2025-2027 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM22 0005 – 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 – 9 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 1251 – 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 – 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 – 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 – 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 – 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 15 524,3 M$ dont 1 542,5 M$ pour 2025. Par ailleurs, il est prévu en 2025, des investissements de 157,4 M$ au PDI des arrondissements et 1 385,1 M$ au PDI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 1 163,8 M$ pour 2025 et totalise 12 945,0 M$ pour la période de 2025-2034.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-15
Marie-Natacha SAINT-JEAN Conseillère budgétaire	Philippe BRILLANT Chef de division - Plan de l'investissement
Tél : 514-872-5864 **Télécop. :** s/o	**Tél :** 514 887-4009 **Télécop. :** s/o

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-15	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1243074003
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 du conseil municipal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2025
PDI 2025-2034

Crédit photo : Mathieu Sparks, Ville de Montréal

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 20 novembre 2024

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances et
de l'évaluation foncière

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2020 à 2023 ainsi que les données du budget 2024 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2025. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données du réel prévu de 2024 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2024 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2025.
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2025-2027 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G$, la Ville de Montréal se mobilise pour maintenir ses infrastructures et développer des milieux de vie durables et inclusifs. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire et en répondant aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

Un budget équilibré de 7,28 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2025 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour servir les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais, à travers six axes clés : la performance organisationnelle, l'habitation, l'itinérance, le centre-ville, les infrastructures et la vision du Montréal de demain.

Répartition des dépenses par activité

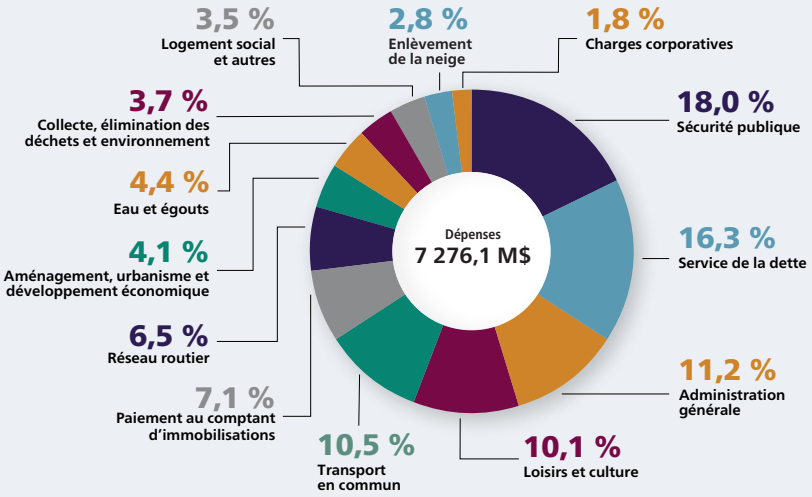

Provenance des revenus

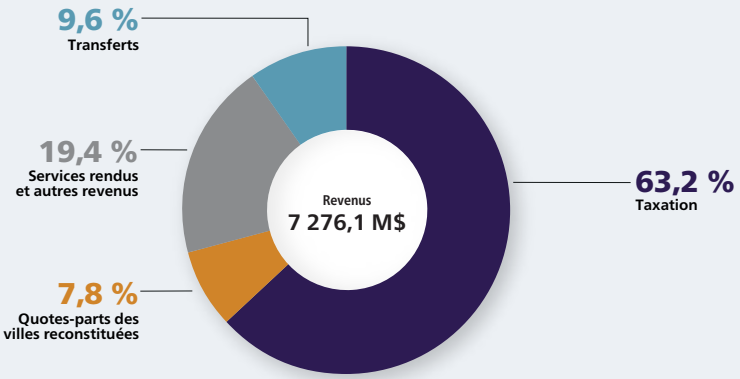

Fiscalité

Pour 2025, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 2,2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ **1,3 %**	Taxe foncière générale
	↑ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ **0,3 %**	Taxes de services
	↑ **0,3 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **2,2 %**		

Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ **1,4 %**	Taxe foncière générale
	↑ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ **<0,1 %**	Taxes de services
	↑ **<0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **1,9 %**		

Un PDI de 24,8 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Investissements par catégorie d'actifs

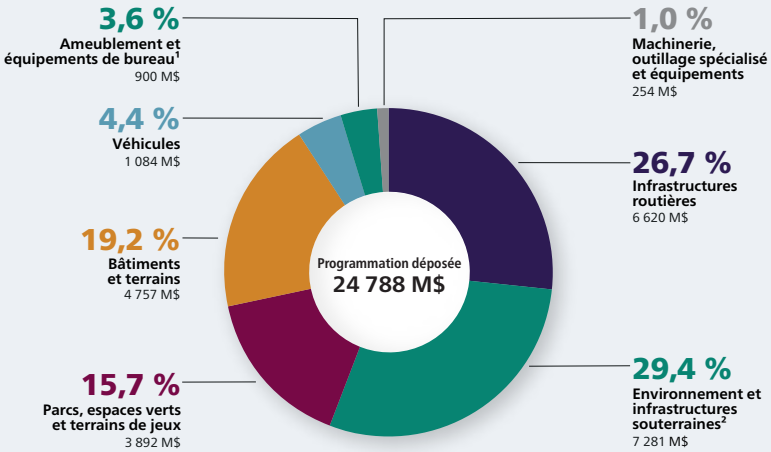

Modes de financement

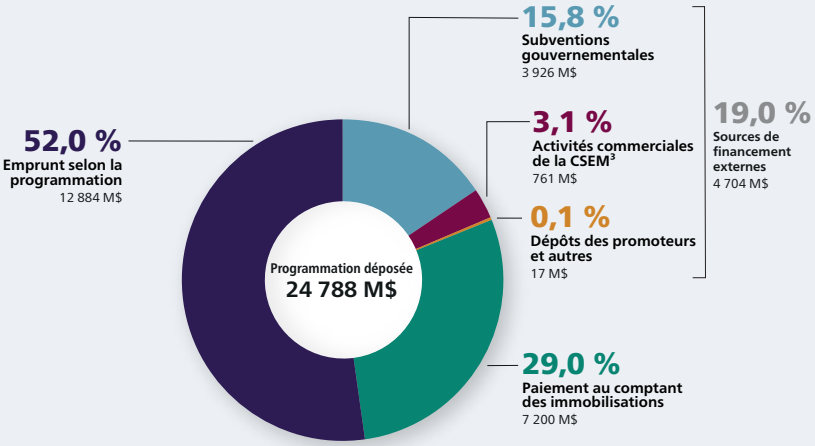

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2025 et PDI 2025-2034

Une métropole à échelle humaine

Faits saillants

Photo couverture : Mathieu Sparks

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G$

Fiscalité locale

15 Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Performance organisationnelle

Habitation

Itinérance

Centre-ville

Infrastructures

Le Montréal de demain

33 Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

40 Gestion de la dette

Mot de la mairesse

C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous présentons le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisation 2025-2034. À la fois rigoureux et ambitieux, ce budget est connecté aux enjeux prioritaires de la métropole, tout en investissant dans son avenir, que nous souhaitons vert, sécuritaire, inclusif et abordable.

En protégeant les services à la population, en ayant le courage de réparer les infrastructures, en continuant d'investir massivement pour préserver l'abordabilité de la métropole et en accélérant la construction de milieux de vie complets, verts, sécuritaires et agréables, la Ville de Montréal démontre une fois de plus qu'elle est tournée vers les besoins immédiats et les aspirations de la population.

Comme dans toutes les grandes métropoles, la crise du logement touche de plus en plus de ménages montréalais et c'est pourquoi la Ville continue de faire de l'habitation l'un de ses principaux chevaux de bataille.

Nos efforts pour lutter contre la crise du logement portent fruit et nous renforcerons les mesures en place. Pour accélérer la construction de logements hors marché, qu'ils soient sociaux ou abordables, partout à Montréal, nous continuerons de dédier des sommes à l'acquisition de terrains et de bâtiments. Nous ajoutons 100 M$, sur les 3 prochaines années, au budget du Service de l'habitation, afin de propulser Loger+, qui vise l'accélération des mises en chantier et l'augmentation de l'offre de logements hors marché. Il s'agit d'un budget historique dédié à l'habitation, qui permettra à la métropole de continuer d'adopter des outils novateurs, efficaces et ambitieux. Pour protéger les logements abordables existants, nous bonifierons également les effectifs dédiés à la salubrité du parc locatif, et nous continuerons d'acquérir des maisons de chambres, qui sont souvent le dernier rempart avant l'itinérance.

Avoir un toit est un droit fondamental, qui est malheureusement hors de portée pour plusieurs personnes. Dans un esprit d'inclusion, et avec une volonté ferme de renforcer la cohésion sociale, la Ville appuiera de nombreux projets en soutien aux personnes en situation d'itinérance, grâce à une enveloppe bonifiée de 50 %.

Nous en sommes convaincus, une collaboration soutenue et renforcée entre tous les acteurs du milieu est la clé pour répondre efficacement aux enjeux liés à l'itinérance et nous assurer que toutes et tous puissent vivre dignement et de façon sécuritaire à Montréal.

Tournée vers l'avenir, la Ville maintiendra son engagement de consacrer de 10 % à 15 % du PDI à des investissements transversaux liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment des infrastructures éponges. Nous continuerons également à faire preuve de courage et de rigueur, en maintenant la cadence accélérée de la mise aux normes des infrastructures souterraines.

En limitant les embauches et en poursuivant sa révision des programmes, la Ville de Montréal continuera de mettre chaque dollar là où ça compte, tout en bâtissant des milieux de vie complets pour la population. Nous continuerons de construire de nouvelles infrastructures dans les quartiers, d'offrir des activités variées aux jeunes et aux familles, tout en demeurant une destination touristique et économique incontournable.

Je suis confiante que ce budget permettra d'ancrer davantage la métropole dans le 21e siècle et à la préparer pour l'avenir. Nous poursuivrons ainsi notre travail pour consolider l'attractivité du centre-ville et saisir toutes les occasions pour favoriser le développement économique aux quatre coins de la métropole. De plus, nous célébrerons et renforcerons son identité comme métropole francophone des Amériques, en faisant rayonner sa vitalité culturelle et la personnalité unique de Montréal.

Ce budget, mon huitième, sera mon dernier. Cela aura été un grand honneur d'avoir contribué à transformer Montréal pour en faire une métropole mieux préparée à relever les défis de demain. Ensemble, nous bâtissons une ville inclusive, prospère et résiliente, une ville qui a beaucoup à offrir, et dont nous pouvons toutes et tous être très fiers.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

C'est dans un esprit de rigueur et d'équité que nous avons préparé le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal, mon premier depuis que j'occupe la fonction de président du comité exécutif.

Ce budget, sous le signe de l'efficacité, reflète notre souci d'utiliser de manière optimale les fonds publics et de consolider les finances de la métropole, tout en continuant d'investir de manière consciencieuse dans les priorités que nous partageons avec la population montréalaise.

Dans un contexte économique empreint de défis, la Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces, de qualité et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage à poursuivre la révision de l'ensemble de ses activités et de ses programmes afin de générer des économies récurrentes, estimées à 200 M$ sur le long terme, et d'améliorer la performance de ses activités.

En 2025, l'augmentation des charges fiscales qui relèvent des décisions du conseil municipal sera limitée à 1,8 %. De plus, le budget 2025 ne prévoit aucune augmentation du nombre de postes à la Ville centre. Nous réaliserons l'ensemble de nos missions avec les mêmes effectifs en 2025 que nous avions en 2024, même si nous avons ajouté des ressources en lien avec la salubrité des logements et la sécurité urbaine, des domaines que nous considérons prioritaires. Pour y parvenir, nous allons procéder à certains resserrements, qui permettront de compenser ces embauches.

Notre administration continue de gérer ses finances de façon responsable. Ainsi, Montréal poursuit sa stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 475 M$ cette année, et la Ville est en bonne voie d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027.

Le programme décennal d'immobilisations, qui totalise 24,8 G$, permet de faire face à des décennies de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Plus particulièrement, 6,56 G$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599 M$ en 2025, alors que 6,62 G$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 550 M$ en 2025. D'autre part, la Ville compte investir 4,76 G$ dans la prochaine décennie pour assurer le maintien de ses bâtiments et terrains, de même que pour le développement de nouveaux projets.

Afin de soutenir les arrondissements dans l'offre de services à la population, les transferts de la Ville centre pour 2025 seront indexés de 1,8 % par rapport à ceux de 2024.

Les organismes à but non lucratif contribuent grandement au bien-être de la population. Au cours des dernières années, ils ont dû redoubler d'efforts sans toujours pouvoir compter sur des revenus à la hauteur des besoins. Afin de reconnaître leur contribution exceptionnelle, nous avons décidé d'abolir la compensation financière que les organismes bénéficiant d'une exemption de taxes octroyée par la Commission municipale du Québec devaient verser à la Ville. Cela représente une somme estimée à 10,5 M$ par année, qui demeurera dans les coffres d'organismes culturels, de sports et loisirs ou encore d'organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, leur permettant ainsi de réinjecter ces sommes au service de la population.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime un engagement profond, celui de mettre les fonds publics au service des priorités de la population et d'assurer une administration publique rigoureuse et performante. Nous investissons pour faire face à nos défis actuels, mais aussi pour l'avenir, en assumant pleinement nos responsabilités et en refusant de léguer nos problèmes d'infrastructures vieillissantes aux générations futures.

Le président du comité exécutif,

Luc Rabouin

Mot du directeur général

À mi-chemin dans le déploiement de notre Plan stratégique Montréal 2030, nous sommes déterminés à concrétiser cette vision d'avenir ambitieuse, inspirée par les citoyennes et les citoyens et les membres du personnel qui ont participé à son élaboration. Nous mènerons à terme cet important projet tout en relevant les défis budgétaires, sociaux et climatiques auxquels notre métropole et sa population sont confrontées, et en tenant compte de la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais.

Dans ce contexte, nous déposons un budget responsable, qui mise notamment sur l'amélioration de l'efficacité des services à la population et la performance organisationnelle.

Nous poursuivrons la révision des activités et des programmes, amorcée en 2023, une démarche qui permet de revoir la pertinence de nos activités et d'optimiser nos pratiques. Cet exercice contribue également à renforcer et maintenir une gestion exemplaire de nos finances; nous anticipons des gains d'efficacité et des économies de 200 M$ à long terme, dont 29,3 M$ en 2025.

Au cours de la prochaine année, nous limiterons les embauches. À cette fin, le budget présenté ne prévoit aucune augmentation des effectifs des services centraux. Nous sommes aussi déterminés à contrôler les coûts qui découlent des conventions collectives et de leur renouvellement, dans le respect de notre cadre financier.

L'entretien des infrastructures demeurera une priorité, plus particulièrement du côté de l'eau, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que du réseau routier. Nous poursuivrons également nos efforts pour adapter notre territoire aux effets des changements climatiques.

Je suis très fier de pouvoir compter au quotidien sur une fonction publique municipale mobilisée et engagée à contribuer à la réalisation de nos ambitions et à répondre aux besoins de la population.

Le directeur général de la Ville de Montréal,

Benoit Dagenais

Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

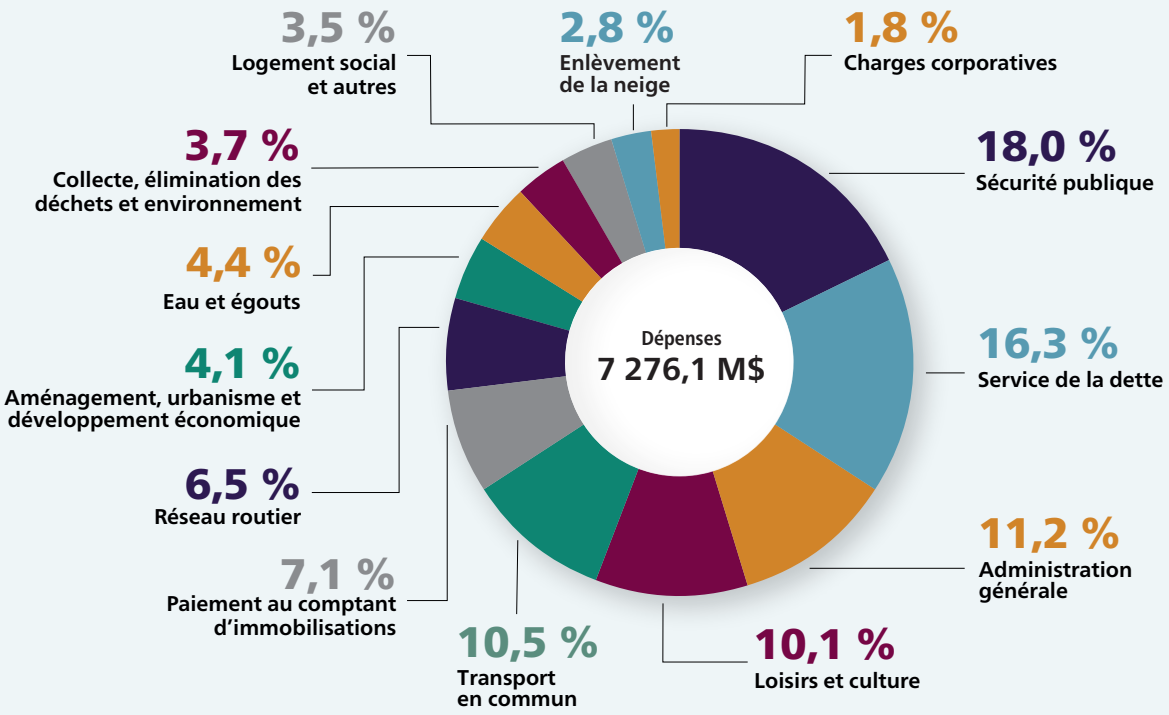

Provenance des revenus

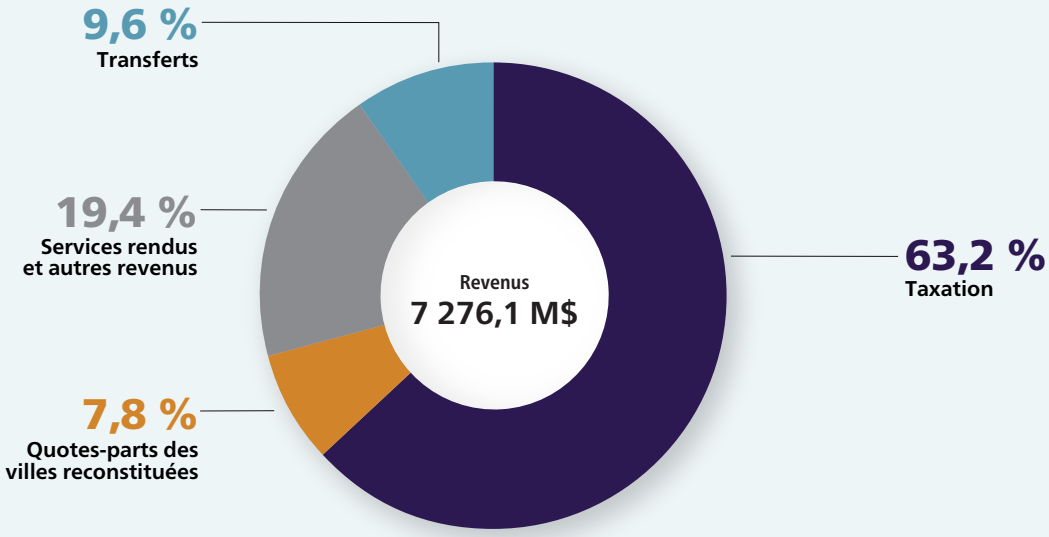

Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2025, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 1,8 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui se situe au niveau de l'inflation entre août 2023 et août 2024 pour la région métropolitaine de Montréal[1].

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 1,4 % au niveau de la taxe foncière générale et de 0,4 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 3,3 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5,3 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2025 sont de 2,2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	⬆ **1,3 %**	Taxe foncière générale
	⬆ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆ **0,3 %**	Taxes de services
	⬆ **0,3 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **2,2 %**		

Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	⬆ **1,4 %**	Taxe foncière générale
	⬆ **0,4 %**	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	⬇ **<0,1 %**	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	⬆ **<0,1 %**	Taxes de services
	⬆ **<0,1 %**	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières **1,9 %**		

1 Inflation annuelle observée en date du 31 août 2024, Institut de la statistique du Québec.

La Ville de Montréal soutient les organismes à but non lucratif propriétaires en abolissant les compensations à la hauteur de 10,5 M$

Les organismes à but non lucratif (OBNL) étant propriétaires des immeubles dans lesquels ils exercent leurs activités et détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption des taxes municipales. En conformité avec l'encadrement juridique de la Ville, une compensation financière était exigée de ces organismes pour défrayer une partie des services municipaux utilisés.

À partir de l'exercice financier 2025, ces OBNL n'auront plus à payer cette compensation financière à la Ville de Montréal, résultant en un soutien financier récurrent de 10,5 M$ de la part de la Ville.

Les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis seront augmentées

Suivant la sanction du PL 39[2] en décembre 2023, les municipalités du Québec ont la possibilité d'augmenter les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis, incitant leurs propriétaires à utiliser de manière plus efficace leurs terrains. Ainsi, la Ville haussera les taux des terrains vagues, les faisant passer de l'équivalent du double du taux de base à quatre fois le taux de base.

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 566 $	18 414 $
Taxes spéciales	4 026 $	3 861 $
Taxes d'arrondissement	716 $	716 $
Total	**27 308 $**	**22 991 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 317 $) (16 %)**	

2 *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2025

Indice (2015=100)

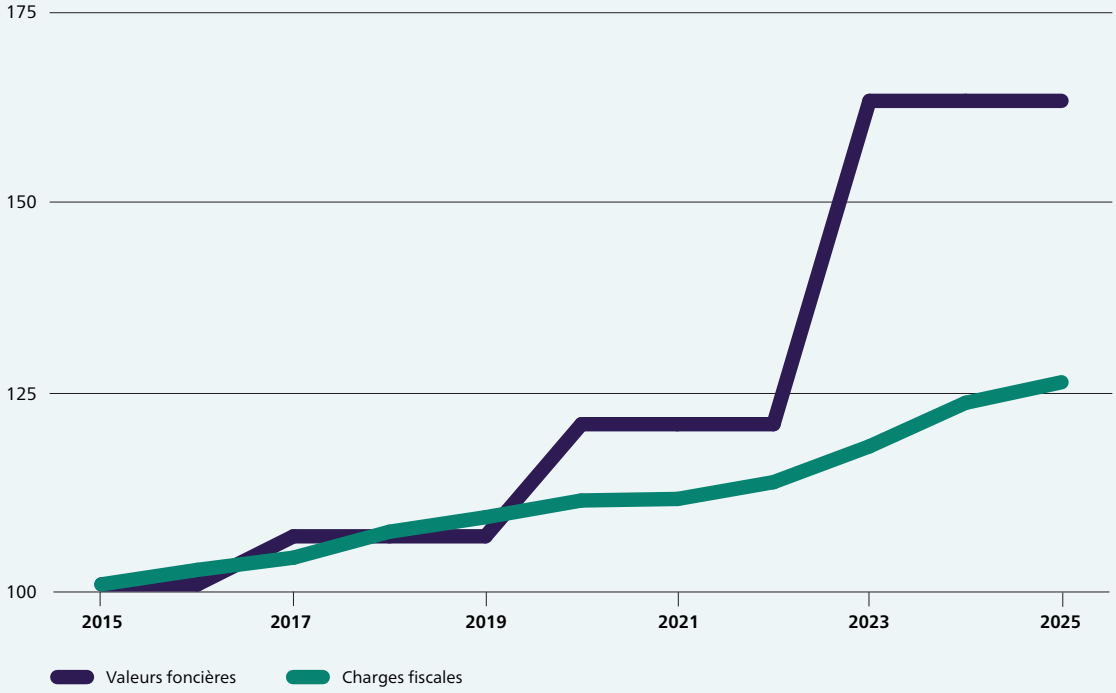

Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2025

($ par 100 $ d'évaluation foncière)

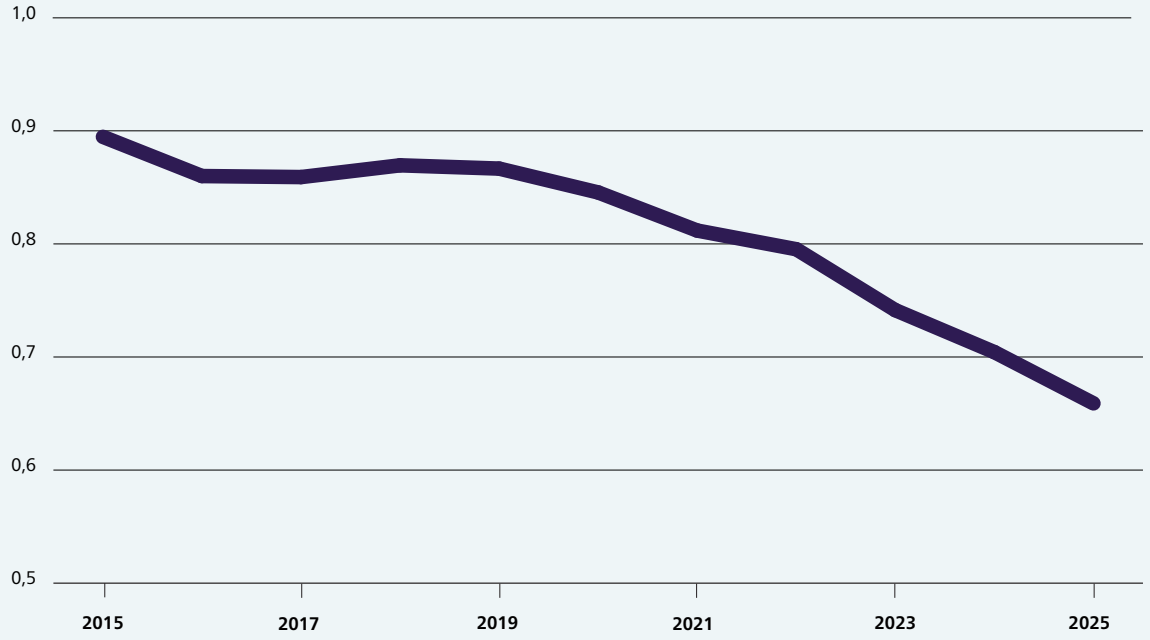

Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
		Taxes spéciales						
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**2,0 %**
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,2 %	1,0 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,9 %**
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,8 %**
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,3 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**1,7 %**
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	1,3 %	**1,9 %**	**3,4 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,3 %	0,5 %	**0,8 %**	**3,1 %**
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	0,6 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,4 %**	0,2 %	0,4 %	**0,6 %**	**1,9 %**
Pierrefonds-Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**4,1 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**2,8 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	0,3 %	**0,5 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,1 %	(0,1 %)	**(0,0 %)**	**1,7 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	**1,1 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**2,0 %**
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,3 %**
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	**(0,2 %)**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**0,2 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,4 %**
Ville de Montréal	**1,3 %**	**(<0,1 %)**	**0,4 %**	**1,6 %**	**0,3 %**	**0,3 %**	**0,6 %**	**2,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,5 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**1,4 %**
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,3 %	**0,3 %**	**5,9 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,2 %**
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	**9,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,6 %**
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**2,3 %**
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	**1,3 %**	0,0 %	0,2 %	**0,3 %**	**1,5 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	**4,8 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,9 %**
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	**5,1 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**5,4 %**
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	**4,3 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,4 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	**1,7 %**	(0,0 %)	0,1 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	**4,9 %**	0,1 %	0,2 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,1 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	**7,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**7,7 %**
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**5,8 %**
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,4 %**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	**(3,1 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(3,1 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,7 %**
Ville de Montréal	**1,4 %**	**(<0,1 %)**	**0,4 %**	**1,8 %**	**< 0,1 %**	**< 0,1 %**	**0,1 %**	**1,9 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G$, la Ville de Montréal s'engage dans le maintien de ses infrastructures et le développement de milieux de vie durables et inclusifs. Elle est plus que jamais déterminée à faire preuve d'une grande rigueur budgétaire et à répondre aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

Cibler six thématiques prioritaires

Le budget 2025 et le PDI 2025-2034 servent les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais à travers six thématiques clés :

1. **La performance organisationnelle,** pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
2. **L'habitation,** pour répondre à la crise du logement, favoriser le développement et la protection de logements hors marché, et accélérer les mises en chantier.
3. **L'itinérance,** pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, dans un contexte de crise des vulnérabilités.
4. **Le centre-ville,** pour renforcer l'attractivité du cœur économique de Montréal, en misant sur ses forces et en appuyant les efforts de ceux et celles qui contribuent à son essor.
5. **Les infrastructures,** pour poursuivre le déploiement du plan de maintien des actifs, ainsi que leur développement, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.
6. **La vision du Montréal de demain,** pour bâtir une ville à échelle humaine, inclusive, résiliente, et axée sur la mobilité et la nature.

Photo : Henry MacDon - Tourisme Montréal

Performance organisationnelle

La Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage également à optimiser sa gestion des ressources, pour générer des économies récurrentes et améliorer sa performance organisationnelle.

Photo : Mathieu Sparks

Poursuivre la revue des activités

En 2025, la Ville maintiendra la revue de ses activités et programmes, une démarche entreprise en 2023. Cet exercice rigoureux permet d'explorer diverses pistes d'amélioration et engendre ainsi des gains d'efficacité. En scrutant ses activités, la Ville vise à les optimiser, tout en les alignant davantage sur son plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités organisationnelles. Elle assurera une gestion axée sur les résultats, et poursuivra la réalisation des projets et des initiatives issues du plan stratégique Montréal 2030.

Sur le volet financier, les résultats et effets de la revue des activités se feront progressivement sentir dans le temps. Ainsi, les économies nettes anticipées à long terme sont de l'ordre de 200 M$, dont 29,3 M$ dès 2025.

Contrôler les embauches

La Ville limitera ses embauches, afin de restreindre la hausse de sa masse salariale. Elle n'augmentera donc pas les effectifs de ses services centraux en 2025. Elle demeurera engagée à assurer une prestation de services de qualité, adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens, et le fera en prenant soin de déployer les ressources appropriées aux bons endroits. Cet exercice de rationalisation permettra de compenser les embauches nécessaires pour répondre aux priorités.

Renforcer les équipes du SPVM

La Ville continuera à déployer sur le terrain des équipes de police représentatives des communautés desservies. L'intention reste la même : offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires.

L'embauche de policières et de policiers a été priorisée, afin d'atteindre l'objectif d'augmenter de 225 ressources l'effectif policier du SPVM.

Habitation

La crise du logement touche de plus en plus de gens, à Montréal comme ailleurs. En 2025, la Ville intensifiera ses efforts pour accélérer les mises en chantier et accroître l'ensemble de l'offre résidentielle. Afin de préserver l'abordabilité et l'attractivité de la métropole, elle mettra en œuvre sa stratégie Loger+, qui vise l'atteinte d'une cible de 20 % de logements hors marché d'ici 2050.

Afin de réaliser ses ambitions et d'appuyer le déploiement de sa stratégie Loger+, la Ville a bonifié le budget du Service de l'habitation de 100 M$ pour les trois prochaines années. Ceci représente un investissement historique qui permettra d'accroître l'offre de logements hors marché à Montréal, de protéger le parc de logements et les locataires, tout en soutenant les promoteurs communautaires et privés.

Loger+

La Ville a réservé pour 2025 une nouvelle enveloppe de 38,2 M$, pour conclure des partenariats stratégiques, afin de soutenir le développement de projets d'habitations hors marché. Pour faciliter et accélérer la réalisation de tels projets sur des sites lui appartenant déjà, la Ville a récemment annoncé de nouvelles modalités au sujet de sa politique de cession de terrains et d'immeubles municipaux à des fins d'habitation.

Toujours dans l'optique d'accroître l'offre de logements hors marché, la Ville poursuivra ses initiatives d'acquisition d'immeubles stratégiques, en exerçant notamment son droit de préemption. Pour ce faire, elle prévoit investir 566,7 M$ dans les 10 prochaines années. En 2024, 11 immeubles ont ainsi été acquis, ce qui représente 518 logements. Par ailleurs, cinq immeubles ont été cédés à des organismes d'habitation, pour un total de 343 unités.

Deux autres projets phares continueront sur leur lancée en 2025 : l'entente de collaboration avec la Société de développement Écoquartier Louvain pour la vente et la construction de neuf lots à usage résidentiel et mixte, avec un potentiel de 1 000 logements hors marché, ainsi que les travaux du Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome (GALOPH), afin de créer, à terme, 20 000 nouveaux logements sur le site de l'Hippodrome et ses alentours.

Par ailleurs, des mesures d'accélération spécifiques viseront à simplifier les processus d'approbation et le cadre réglementaire. La première initiative, une cible de 120 jours maximum pour l'émission de permis de construction et de transformation pour les projets immobiliers de plein droit, sera déployée à l'échelle de la Ville dès le 1er janvier 2025.

Acquisition d'immeubles pour développer des logements hors marché (sociaux et abordables)
566,7 M$ au PDI 2025-2034

Stratégie Loger+
100 M$ sur 3 ans, dont 33 M$ au budget 2025

Protéger+

En 2025, la Ville se mobilisera pour améliorer la qualité du parc immobilier et protéger les locataires. Elle va notamment intensifier l'approche Propriétaire responsable, qui vise à agir en amont pour améliorer le quotidien des locataires. La Ville embauchera ainsi neuf personnes supplémentaires au Service de l'habitation, qui seront dédiées aux enjeux d'insalubrité. Une nouvelle équipe sera d'ailleurs créée pour réaliser l'inspection préventive de 8 000 bâtiments comprenant près de 130 000 logements d'ici cinq ans. En coordination avec ce volet préventif, l'équipe de salubrité régulière du Service de l'habitation poursuivra ses efforts pour inspecter 3 500 logements en 2025.

D'autre part, dans le but d'amplifier les efforts en matière d'inspection et de favoriser la prévention des incendies, neuf ressources additionnelles seront allouées à la prévention incendie et s'ajouteront aux 24 ressources octroyées en 2024 au Service de sécurité incendie de Montréal.

Par ailleurs, la Ville renforcera son appui à différents organismes de défense des droits des locataires en déployant, dès 2025, un soutien financier de 500 000 $ par an sur 3 ans. Elle renouvellera également son Opération 1er juillet, en offrant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger.

Approche Propriétaire responsable
3 M$ d'ici 2027 et embauche de 9 personnes en 2025

Opération 1er juillet
3,5 M$ au budget 2025

Appui aux organismes de défense des droits des locataires
1,5 M$ sur 3 ans, dont 500 K$ au budget 2025

Photo : Mathieu Sparks

Itinérance

Face à l'ampleur de la crise des vulnérabilités, la Ville continuera à déployer des efforts importants pour répondre aux enjeux qui dépassent son champ d'action. Bien que la question de l'itinérance touche plusieurs acteurs gouvernementaux, la Ville de Montréal est déterminée à assumer pleinement son rôle, dans les limites de son périmètre d'action. Elle se mobilisera ainsi pour soutenir les organismes communautaires, et le réseau de la santé et des services sociaux, tout en tenant compte des préoccupations de la population, afin que chaque personne puisse vivre de façon digne et sécuritaire à Montréal.

Renforcer le soutien financier

Déterminée à appuyer les organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale, et consciente des demandes et des besoins grandissants, la Ville bonifiera son soutien financier de 3,3 M$, le portant à près de 10 M$.

Dès 2025, les OBNL œuvrant en itinérance, propriétaires de leur immeuble et qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec, bénéficieront d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée. La Ville estime que c'est un répit supplémentaire de plus de 1 M$ qu'elle offre à ces organismes déjà exempts de la taxe foncière. Ce répit financier leur permettra de rediriger ces sommes vers des services directs auprès des populations vulnérables.

Sortir les gens de la rue

Dans le but de prévenir l'itinérance, la Ville continuera à protéger des maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis.

Depuis 2022, elle a assujetti au droit de préemption 104 lots de maisons de chambres et en a acquis 9, ce qui représente 138 chambres au total. En 2025, la Ville restera à l'affût afin de saisir les meilleures opportunités pour en préserver davantage.

Par ailleurs, l'entente majeure établie entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) permettra de construire 300 logements destinés à des personnes à risque ou en situation d'itinérance d'ici 2027.

En parallèle, un projet pilote d'habitations modulaires avec accompagnement sera lancé en 2025. Cette initiative innovante visera, dans un premier temps, le déploiement de 60 unités d'habitation qui hébergeront, de manière transitoire, des personnes en situation d'itinérance en attente d'un logement social.

Photo : Mathieu Sparks

Photo : Mathieu Sparks

Favoriser l'inclusion et la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, sera déployée à travers les 19 arrondissements de la Ville. Sa mission : apaiser les situations de conflit ou de détresse dans l'espace public, en assurant une présence sur le terrain 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Enfin, le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) permettra d'encourager diverses initiatives à l'intention des personnes vulnérables et marginalisées. Les projets cibleront des quartiers qui cumulent des vulnérabilités sociales et économiques, en se basant sur l'indice d'équité des milieux de vie.

Appui aux organismes œuvrant en itinérance
9,8 M$ au budget 2025

Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
11 M$ en 2025

ÉMMIS
10 M$ au budget 2025, dont 5 M$ de subvention du ministère de la Sécurité publique

Unités modulaires d'habitation avec accompagnement
60 unités en 2025

Construction de logements destinés aux personnes à risque ou en situation d'itinérance
300 logements d'ici 2027

Consultation de l'OCPM

En 2025, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), mandaté par la Ville de Montréal, poursuivra sa vaste consultation, afin d'examiner les conditions nécessaires pour assurer la meilleure intégration possible des ressources pour les personnes en situation d'itinérance.

L'exercice vise à ouvrir un dialogue de société et à donner la parole à tous les citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux en situation d'itinérance.

Alors que la crise de l'itinérance prend de l'ampleur et que les organismes communautaires subissent une pression croissante, la Ville souhaite utiliser cette démarche publique pour recenser les bonnes pratiques et élaborer collectivement des solutions.

Centre-ville

La Ville est déterminée à agir pour accroître l'attractivité du centre-ville, moteur économique et cœur culturel du Québec. La Stratégie centre-ville 2030, lancée en 2024, a ainsi été pensée pour une expérience renouvelée, inclusive et vibrante, en toute saison et à toute heure de la journée.

En 2025, dans un contexte de crise des vulnérabilités et d'enjeux économiques, la Ville misera sur les forces du centre-ville, tout en consolidant les acquis des dernières années. Plus que jamais, elle souhaite inviter les gens à choisir le centre-ville de Montréal comme lieu de vie, de travail, d'études, de magasinage, de loisirs et de divertissement.

Elle appuiera de nombreuses initiatives qui visent à augmenter l'achalandage, et intensifiera sa collaboration avec les sociétés de développement commercial (SDC), les commerçants et les organismes culturels, pour favoriser le dynamisme du centre-ville et encourager la créativité sous toutes ses formes.

La Ville consacrera également des efforts soutenus à la propreté, à la gestion des chantiers et à la sécurité urbaine. À cet effet, elle allouera un budget supplémentaire de 4 M$ à la propreté du centre-ville et des principales artères de la métropole.

Et parce que l'expérience unique du centre-ville passe par la culture, elle bonifiera son soutien aux nombreux festivals et événements culturels qui s'enchaîneront tout au long de l'année. Une somme additionnelle de 1 M$ y sera attribuée, pour un total de 8,2 M$ en 2025. Par ailleurs, la programmation hivernale 2024-2025 s'étendra du temps des Fêtes jusqu'au mois de mars, pour célébrer la créativité montréalaise, par le biais d'événements et d'activités aux accents nordiques, festifs et lumineux.

Pour renforcer la vitalité de la métropole à toute heure, la Politique de la vie nocturne montréalaise sera déployée en 2025, et proposera une expérience inspirante, créative et inclusive. En outre, la Ville de Montréal augmentera de 2,5 M$ l'enveloppe dédiée à son programme d'insonorisation des salles de spectacles, afin qu'il soit offert à davantage de salles.

Avec l'adoption de sa Stratégie centre-ville 2030, la Ville réitère son ambition de faire de son centre-ville, le plus beau et le plus vert en Amérique du Nord. Sur 10 ans, elle prévoit investir 1 G$ dans les infrastructures, pour développer ce secteur incontournable de Montréal.

Afin de bonifier les nombreuses initiatives prévues pour le centre-ville, une enveloppe supplémentaire de 10 M$ sera consacrée à la Stratégie centre-ville en 2025.

Enfin, de nombreux secteurs du centre-ville seront mis à l'honneur en 2025, dont :

- la Place des Montréalaises, environnement de verdure, de rassemblement et de réflexion, qui reliera le centre-ville au Vieux-Montréal et dont l'inauguration aura lieu au printemps;
- la rue Sainte-Catherine, qui sera réaménagée d'est en ouest, pour améliorer l'expérience de magasinage, de divertissement et de mobilité;
- le Quartier latin, avec le développement d'un projet immobilier sur le site de l'Îlot Voyageur Sud.

Programmation hivernale
1,2 M$ au budget 2025

Soutien aux festivals
8,2 M$ au budget 2025

Politique de la vie nocturne montréalaise
3 M$ sur 3 ans, soit 1 M$ au budget 2025

Renforcement des opérations de propreté
4 M$ au budget 2025

Rue Sainte-Catherine Ouest
420,9 M$ au PDI 2025-2034

Rue Sainte-Catherine Est
148,6 M$ au PDI d'ici 2030

Photo : Benoît Rousseau - FIJM

Infrastructures

Consciente des impacts de la crise climatique et de la nécessité de préserver ses actifs, la Ville réitère ses priorités : entretenir les infrastructures de l'eau, les bâtiments et équipements publics, ainsi que le réseau routier. Elle s'engage également à améliorer la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes.

Photo : Mathieu Sparks

Optimiser les infrastructures de l'eau

Dans une volonté de poursuivre les efforts requis pour rattraper le déficit historique de maintien des actifs de l'eau, la Ville consacrera dans les dix prochaines années plus de 6,6 G$ à ses infrastructures, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Elle accordera une attention particulière à l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'aux réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie. Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, la plus grosse unité d'ozonation au monde, se poursuivront.

Les bénéfices de ces projets d'envergure sont nombreux : diminution des risques pour la santé publique, protection et restauration de la faune et des milieux aquatiques du fleuve Saint-Laurent, réduction significative des émissions de GES, et valorisation des matières résiduelles.

Enfin, la Ville lancera sa stratégie montréalaise de l'eau, dans le but d'aligner les priorités de l'ensemble des acteurs montréalais en matière de gestion de l'eau et d'adaptation à la crise climatique.

Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts
2,6 G$ au PDI 2025-2034

Station d'épuration
250,2 M$ au PDI 2025-2034

Usines d'eau potable
398,1 M$ au PDI 2025-2034

Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)
543,3 M$ au PDI 2025-2034

Atténuer les effets des pluies intenses

Consciente de la crise climatique et des enjeux liés aux épisodes de fortes pluies, la Ville poursuivra la mise en œuvre du plan d'action sur la résilience face aux inondations. En complément de ses investissements dans les infrastructures souterraines, elle continuera à bâtir des aménagements de surface, pour diriger les eaux de pluie vers des zones de moindre impact.

La Ville a d'ores et déjà bonifié son plan directeur de drainage, afin d'adapter le réseau primaire d'égouts à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies. D'autre part, elle construira davantage d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes. En plus d'absorber et de drainer l'eau de pluie lors de précipitations abondantes, ces aménagements de surface, aussi appelés parcs et rues éponges, ont l'avantage d'ajouter de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, tout en offrant de nombreux bénéfices sur le plan économique, social et écologique. Grâce à cette stratégie d'adaptation à la crise climatique, Montréal rejoint le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Infrastructures naturelles et hybrides
160,6 M$ au PDI 2025-2034

Plan directeur de drainage
698,7 M$ au PDI 2025-2034

Photo : Mathieu Sparks

Le budget climat : transposer les objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées

Soucieuse de prendre en compte l'impact climatique et environnemental dans toutes ses décisions, la Ville poursuivra le déploiement du budget climat, lancé l'an dernier.

Par ailleurs, elle maintiendra son engagement à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Le budget climat, c'est :

- Un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques au processus budgétaire
- Un moyen d'arrimer les dépenses de la Ville à ses engagements climatiques
- Un cadre pour cibler quelles actions climatiques sont nécessaires

Bonifier la vie de quartier

En 2025, la Ville allouera des sommes importantes à l'entretien et au développement de ses infrastructures et installations municipales, en particulier ses actifs culturels, sportifs et de loisirs.

Parmi les projets phares, citons : le Complexe sportif Claude-Robillard, le Complexe récréatif Gadbois et la construction de quatre nouveaux complexes aquatiques intérieurs. Certains bâtiments municipaux, comme des casernes de pompiers, des installations aquatiques, des marchés publics et des arénas, bénéficieront également de travaux de rénovation ou d'entretien.

Du côté des bibliothèques, des centres culturels et des maisons de la culture, la planification et les travaux se poursuivront, afin d'offrir des environnements accueillants et accessibles. Les efforts seront mis sur les bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Yves-Ryan à Montréal-Nord, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi qu'à Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dix maisons de la culture bénéficieront également de mises à niveau, et les projets de maisons de la culture à Rosemont–La-Petite-Patrie, Ahuntsic–Cartierville et Lachine suivront leur cours. En parallèle, les travaux de trois projets d'espaces culturels mixtes progresseront.

Enfin, sur le plan de l'accessibilité universelle, la Ville reste déterminée à faire de Montréal une métropole accessible et inclusive, où chaque personne peut exercer ses droits et réaliser ses activités quotidiennes de façon autonome et sans entrave, quelles que soient ses capacités. Elle poursuivra ainsi l'aménagement de bâtiments, de lieux publics et d'infrastructures accessibles.

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux
30 M$ au PDI en 2025

Programme d'aménagement urbain inclusif
56,4 M$ au PDI 2025-2034

Complexe sportif Claude-Robillard
126,9 M$ d'ici 2029

Centre Gadbois
112 M$ d'ici 2029

Mise aux normes d'installations aquatiques
174,1 M$ au PDI 2025-2034

Mise aux normes de quatre arénas
50 M$ d'ici 2028

Entretien des actifs sportifs, culturels et de loisirs
885 M$ au PDI 2025-2034

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture[3]
420,5 M$ au PDI 2025-2034

3 Les arrondissements participent également au financement.

Réduire les entraves

À la suite du Sommet sur les chantiers, et conformément aux engagements de la Charte montréalaise des chantiers, la Ville a mis en place divers projets destinés à faciliter les déplacements et à limiter les entraves. Ces nombreuses initiatives, qui incluent de nouvelles obligations pour les détenteurs de permis d'occupation du domaine public, se poursuivront en 2025.

Présente sur le terrain 7 jours sur 7, l'Escouade mobilité continuera à favoriser une mobilité durable, en veillant au respect des exigences liées aux travaux et chantiers de construction. Elle intervient notamment pour retirer des entraves de la voie publique, améliorer la circulation et renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.

Photo : Mathieu Sparks

Coup d'œil sur quelques projets d'infrastructures et équipements phares

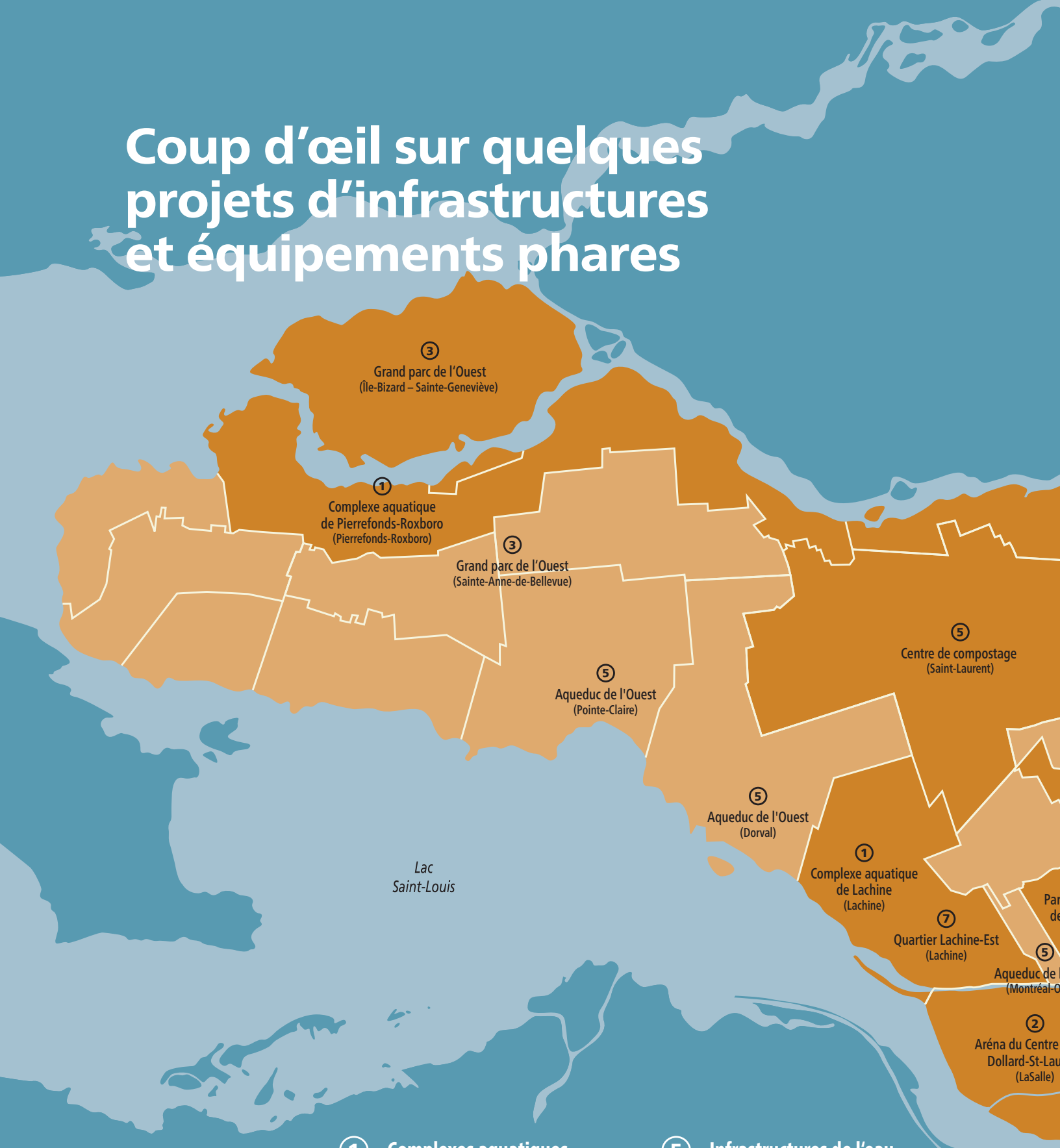

1. Complexes aquatiques
2. Installations sportives
3. Parcs et places publiques
4. Zones piétonnes et de mobilité active
5. Infrastructures de l'eau et de gestion des déchets
6. Installations culturelles
7. Secteurs prioritaires
8. Transport collectif

Laval
N
5 Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
6 Centre culturel mixte Espace-Rivière (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
1 Complexe sportif et aquatique de Montréal-Nord (Montréal-Nord)
3 Grand parc de l'Est (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
6 Centre culturel mixte Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville)
8 Ligne bleue (Anjou)
8 Ligne bleue (Saint-Léonard)
7 Quartier Louvain-Est (Ahuntsic-Cartierville)
2 Complexe sportif Claude-Robillard (Ahuntsic-Cartierville)
3 Parc Frédéric-Back (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension)
8 SRB Pie-IX (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve)
6 Théâtre Outremont (Outremont)
7 Quartier Namur-Hippodrome (CDN-NDG)
3 Parc Jeanne-Mance (Plateau–Mont-Royal)
3 Parc du Mont-Royal (Ville-Marie)
3 rc-nature de l'écoterritoire e la falaise Saint-Jacques (CDN-NDG)
7 Quartier Bridge-Bonaventure (Ville-Marie et Sud-Ouest)
2 Complexe récréatif Gadbois (Sud-Ouest)
l'Ouest uest)
sportif urent
1 Complexe aquatique de Verdun (Verdun)
Longueuil
3 Place des Montréalaises (Ville-Marie)
4 Quartier des spectacles (Ville-Marie)
4 Rue Sainte-Catherine Est et Ouest (Ville-Marie)
4 Zone à priorité piétonne dans le Vieux-Montréal (Ville-Marie)
6 Centre culturel mixte Sanaaq (Ville-Marie)
7 Quartier des Faubourgs (Ville-Marie)
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées de l'agglomération
0 3 6 km

Le Montréal de demain

Le Montréal de demain, c'est une métropole à la qualité de vie hors pair, qui mise sur l'aménagement de son territoire, sur la mobilité collective et active, sur des rues commerciales dynamiques, et sur le développement de quartiers inclusifs, accessibles et sécuritaires. Autant d'ambitions qui se traduiront en actions concrètes, conformément aux engagements du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

Photo : Mathieu Sparks

Bâtir de nouveaux quartiers

Dès 2025, la Ville mettra en place des solutions concrètes sur le plan du logement, des transports actifs et collectifs, des parcs et des espaces verts, du patrimoine, et bien plus, afin de déployer les propositions de son Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050.

Au cœur de ce nouveau modèle de développement urbain : des quartiers complets, desservis par des solutions de mobilité, qui offriront à proximité tous les services de base du quotidien.

La Ville poursuivra donc les travaux des cinq secteurs ciblés en priorité : Lachine-Est, Namur-Hippodrome, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Ces nouveaux quartiers offriront près de 50 000 logements d'ici 2050. Dans la foulée de la mise en œuvre du quartier Namur-Hippodrome, la Ville mettra en place un bureau de projet, afin d'assurer un développement cohérent du quartier, en misant sur une mobilité douce et des transports structurants.

Namur-Hippodrome
300,0 M$ au PDI 2025-2034

Louvain-Est
75,3 M$ au PDI 2025-2034

Secteur des Faubourgs
454,9 M$ au PDI 2025-2034

Bridge-Bonaventure
124,0 M$ au PDI 2025-2034

Lachine-Est
82,5 M$ au PDI 2025-2034

Favoriser l'accès à la nature

En 2025, la Ville poursuivra le déploiement du Plan nature et sports, pour protéger et améliorer ses espaces verts, tout en encourageant un mode de vie actif.

Elle continuera de développer de nouveaux grands parcs, comme le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, le parc Frédéric-Back, ainsi que des corridors verts.

Animée par la volonté de mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal, la Ville réalisera également des travaux de réhabilitation de berges dans le réseau des grands parcs.

Du côté du Mont-Royal, des travaux seront effectués pour préserver la biodiversité et améliorer les accès à ce site emblématique, tout en appuyant la transition écologique. À proximité, le parc Jeanne-Mance se verra modernisé, et deviendra un lieu plus accessible, plus agréable et plus écologique.

Enfin, aux quatre coins de la métropole, plus de 70 parcs locaux et installations sportives extérieures seront aussi transformés d'ici 2025.

Développement de nouveaux grands parcs
336 M$ au PDI 2025-2034, dont 53,5 M$ pour des corridors verts

Programme de réhabilitation de berges
128,4 M$ au PDI 2025-2034

Programme d'acquisition de milieux naturels
271,8 M$ au PDI 2025-2034

Installations sportives locales et municipales
463,2 M$ au PDI 2025-2034

Parc du Mont-Royal
101,5 M$ au PDI 2025-2034

Parc Jeanne-Mance
30,8 M$ au PDI 2025-2034

Photo : Mathieu Sparks

Offrir une meilleure expérience piétonne

Grande nouveauté depuis l'été 2024 dans le Vieux-Montréal : l'aménagement graduel d'une zone à priorité piétonne. Cette initiative transformera l'expérience du Vieux-Montréal et favorisera la mobilité et le confort des personnes qui circulent à pied, sans toutefois limiter l'accès aux résidences et aux commerces. Elle proposera ainsi un parcours attrayant, qui mettra en valeur le site patrimonial, tout en stimulant la fréquentation des commerces et des services. En 2025, la Ville réalisera la deuxième phase du projet, sur la rue de la Commune, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri.

Réparties aux quatre coins de la ville, les rues piétonnes commerciales suscitent un engouement grandissant et contribuent à accroître la vitalité des quartiers et des commerces locaux. Ayant atteint le statut de rendez-vous incontournable de l'été montréalais, ces rues festives, accessibles et animées, bénéficieront d'une enveloppe bonifiée. Le financement de neuf d'entre elles est d'ailleurs confirmé pour les trois prochaines années (Mont-Royal, Duluth, de Castelnau, Wellington, Ontario, Saint-Denis, Sainte-Catherine Est, Saint-Hubert et Bernard), et de nouvelles seront au programme à l'été 2025.

Zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal
31,1 M$ au PDI 2025-2034

Piétonnisation des rues commerciales
12 M$ de 2025 à 2027

Propulser la mobilité

En 2025, la Ville soutiendra le développement d'une offre de transport collectif, actif et partagé, accessible sur l'ensemble de son territoire et adaptée aux besoins des usagères et usagers.

À cet effet, les projets phares des dernières années progresseront, notamment le prolongement de la ligne bleue et celui du SRB Pie-IX, jusqu'à la rue Notre-Dame, ainsi que le REM et la création d'axes de mobilité durable. En 2025, ces axes seront implantés sur Henri-Bourassa (2,6 km), Hochelaga (2,4 km) et Saint-Urbain (3 km). De plus, le projet de mode de transport structurant pour le grand Sud-Ouest franchira une nouvelle étape, avec le dépôt du dossier d'opportunité, qui regroupe diverses analyses du projet, y compris les différentes options possibles et les principales variables économiques et financières. Toujours dans l'optique d'encourager la mobilité durable et locale, la Ville et ses partenaires étudieront plusieurs projets d'implantation d'un vaste réseau de tramway, qui sera connecté aux autres modes de transport collectif et qui reliera les quartiers efficacement, grâce à la fréquence de ses passages.

Sur le plan de la sécurité routière, la Ville continuera le déploiement de sa vision zéro décès et blessures graves. Elle consacrera une attention soutenue à diverses initiatives d'apaisement de la circulation, comme la sécurisation d'intersections et l'aménagement de saillies de trottoirs, pour renforcer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais, en plus d'accroître leur bien-être au quotidien. En 2025, près de 200 intersections et 23 km de rues seront ainsi sécurisés ou réaménagés.

Vision Zéro
1,6 G$ au PDI 2025-2034

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
158,3 M$ au PDI 2025-2034

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2025-2034,
dont 30 M$ en 2025

Valoriser la langue française

À titre de métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal entend favoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité et vecteur de cohésion dans l'espace public. En 2025, en s'appuyant sur les recommandations du comité de la langue française, elle actualisera son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. Elle soutiendra également une vaste programmation culturelle consacrée à la valorisation du français, dont de nombreux ateliers de francisation et des activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques, ainsi que des ateliers de médiation théâtrale et des représentations dans les maisons de la culture.

Programme décennal d’immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son cinquième PDI, un exercice qui témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2025-2034 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique, et de solidarité, d'équité et d'inclusion.

En 2024, la Ville a publié son deuxième portrait de l'état des actifs municipaux, afin de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

D'autre part, la Ville a dévoilé en 2024 son projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, dont l'adoption est prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. Il aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes, une démarche réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins de la population, tout en optimisant la gestion des ressources, afin de générer des économies récurrentes.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2025-2034 s'élèvent à 24 788,2 M$. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, afin de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts. Parce que les besoins demeurent importants, les investissements dans les infrastructures de l'eau (6 563 M$) et les infrastructures routières (6 620 M$) demeurent l'axe central de ce PDI, soit 53 % des investissements pour un total de 13 183 M$, afin de réduire le déficit d'entretien.

Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 757,1 M$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes consacrés :

- au réseau des bibliothèques (402,3 M$);
- à la protection de l'actif immobilier (361,2 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (356,9 M$);
- à l'Espace pour la vie (275,2 M$);
- aux équipements culturels (170,1 M$);
- aux cours de service des arrondissements (149,2 M$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard et de la cour municipale (147,4 M$).

D'autre part, des investissements de 884,2 M$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

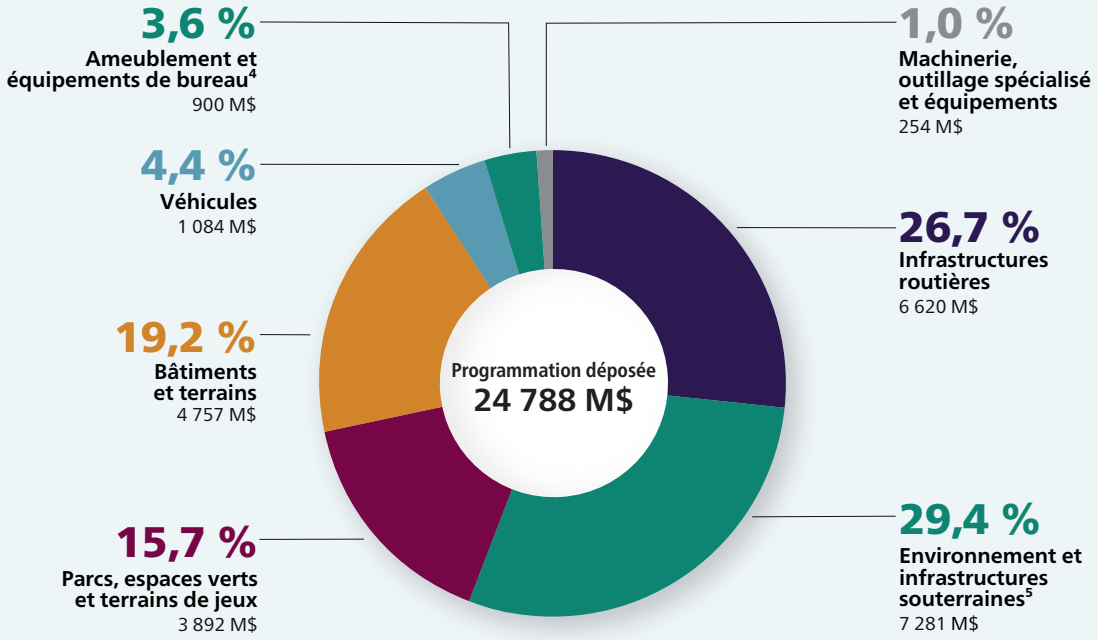

Modes de financement

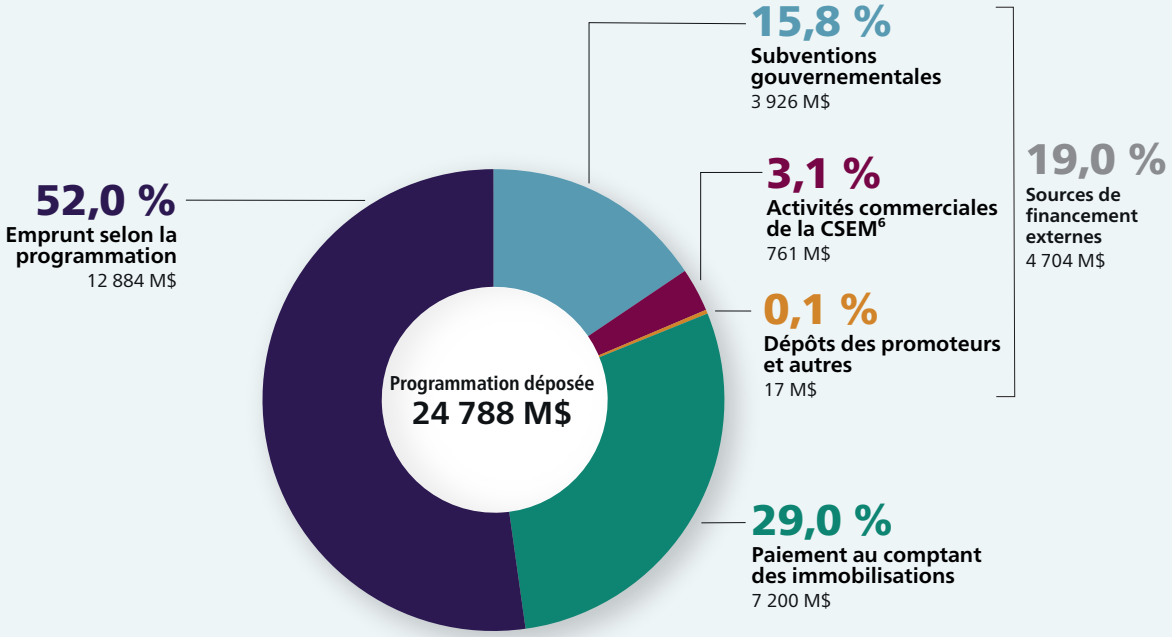

4 Intègre l'informatique
5 Intègre l'eau
6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2025 à 2034, 6 563,2 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M$ en 2025. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 1 834,2 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M$), le réseau primaire d'aqueduc (508,0 M$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M$).

Eau potable

Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (398,1 M$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M$). Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'aqueduc de l'Ouest, pour répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais.

Réservoir et station de pompage McTavish
323,4 M$ au PDI 2025-2034

Aqueduc de l'Ouest
188,6 M$ au PDI 2025-2034

Eaux usées

Le PDI 2025-2034 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (250,2 M$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, afin de remplacer les quatre incinérateurs qui arrivent à la fin de leur vie utile.

Par ailleurs, un montant de 160,6 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles.

Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
543,3 M$ au PDI au PDI 2025-2034

Station Jean-R.-Marcotte - Usine de traitement et de valorisation des boues
1 223,4 M$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

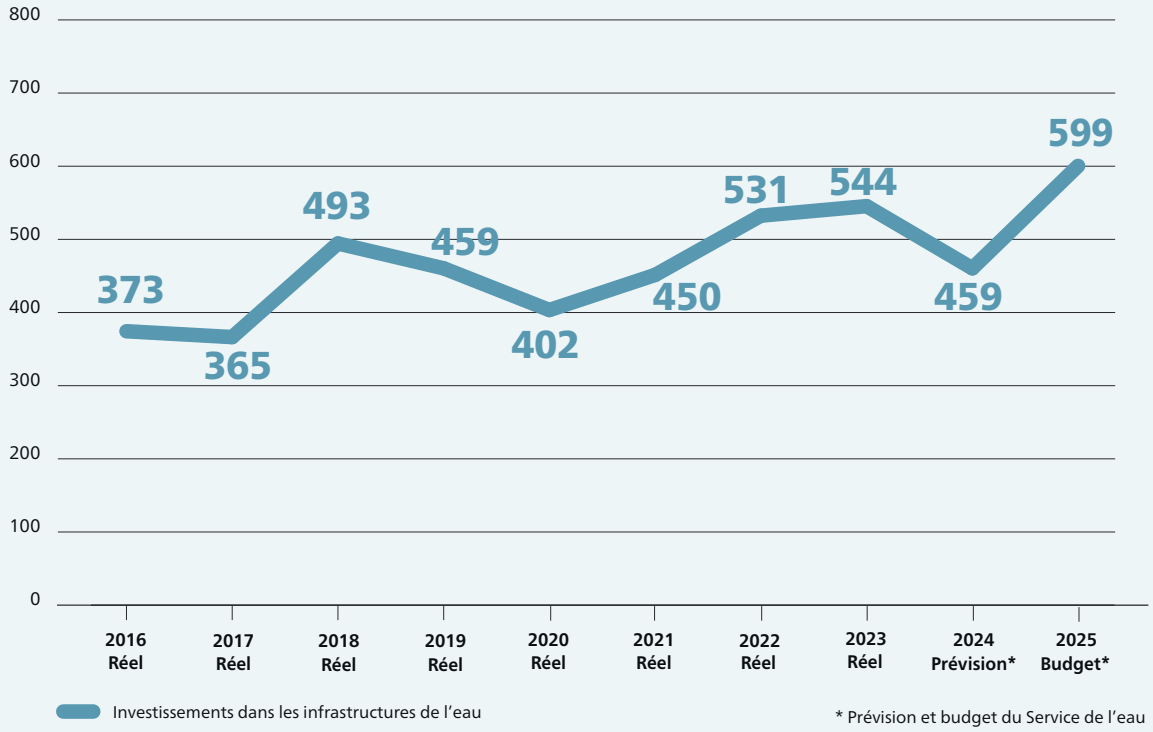

* Prévision et budget du Service de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2025 à 2034, 7 063,5 M$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 593,7 M$ en 2025. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 891,9 M$.

Deux programmes totalisant 1 261 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs.

D'autre part, un investissement de 601,9 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuivra la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentés parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, parce qu'elle reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes, la Ville consacrera 540,6 M$ d'ici 2034 au développement et à l'optimisation de son réseau cyclable.

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest
420,9 M$ au PDI 2025-2034

Secteur Assomption-Souligny
325,4 M$ au PDI 2025-2034

Prolongement de la ligne bleue
158,3 M$ au PDI 2024-2033

Complexe Turcot
123,6 M$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

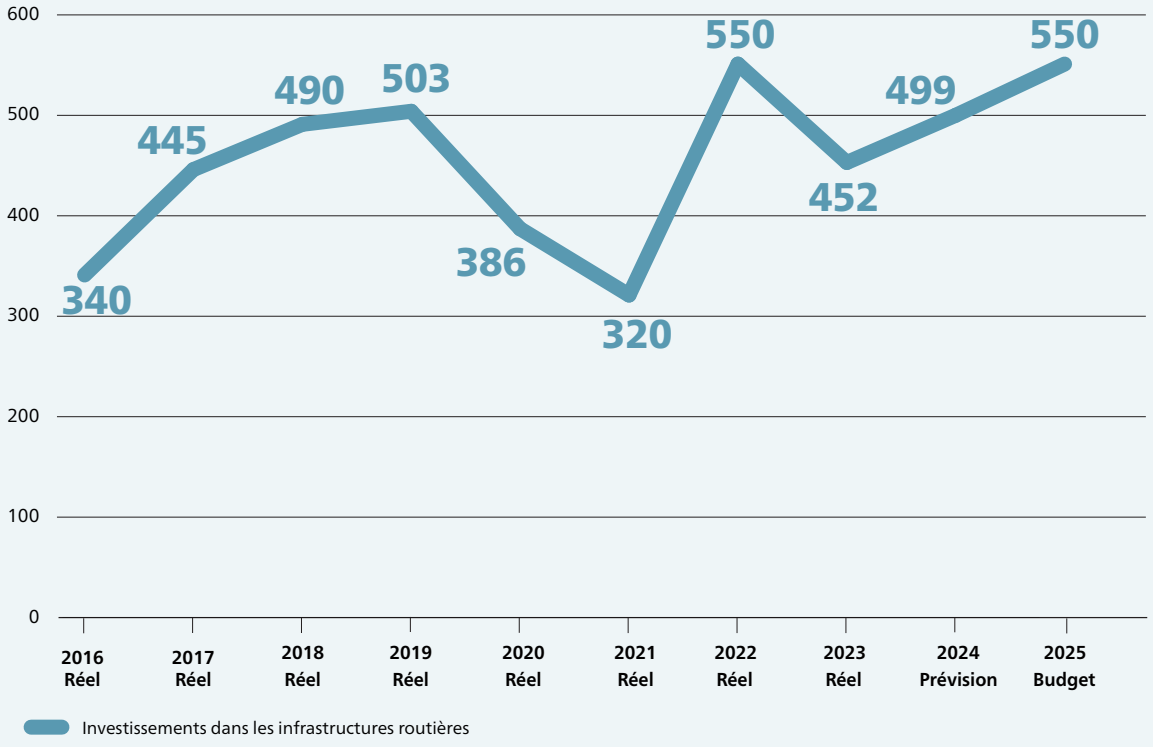

Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M$, soit 475 M$ pour 2025, 582 M$ pour 2026 et 689 M$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

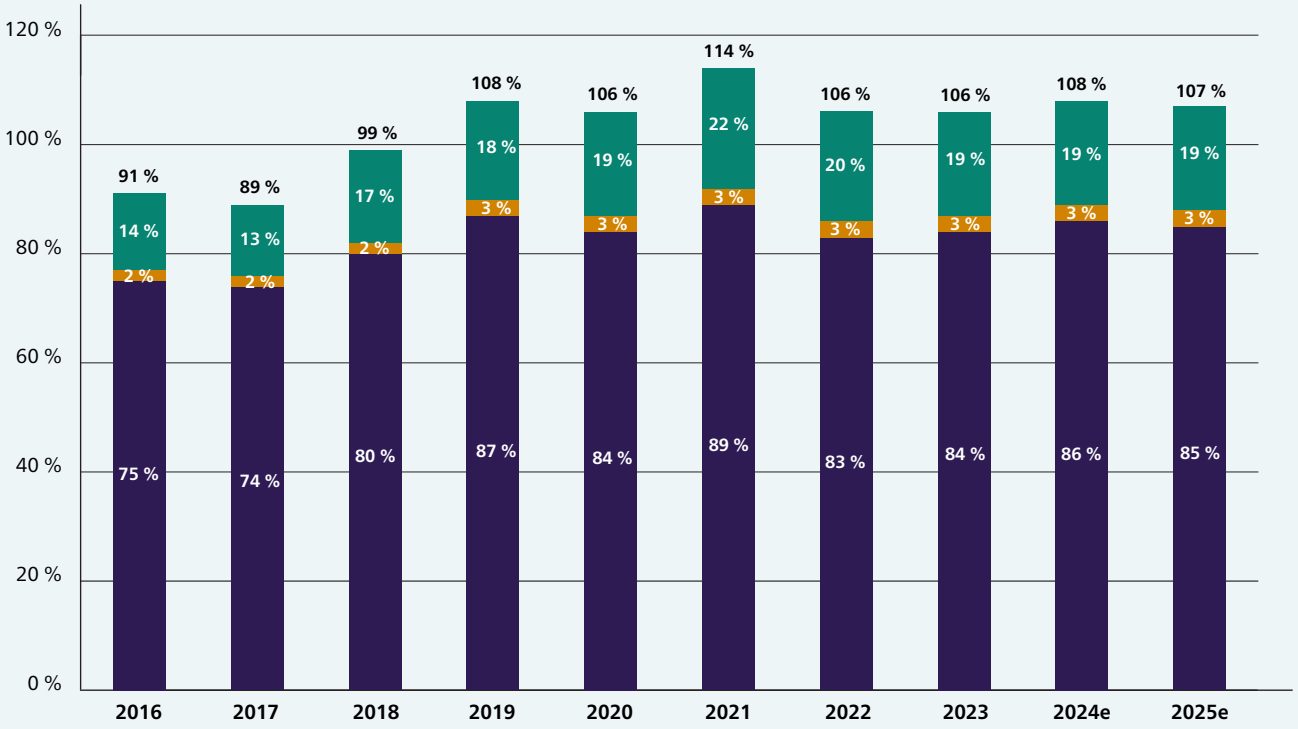

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Total	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108 %	107 %
Dette de la STM	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19 %	19%
Autres dettes	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[7] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

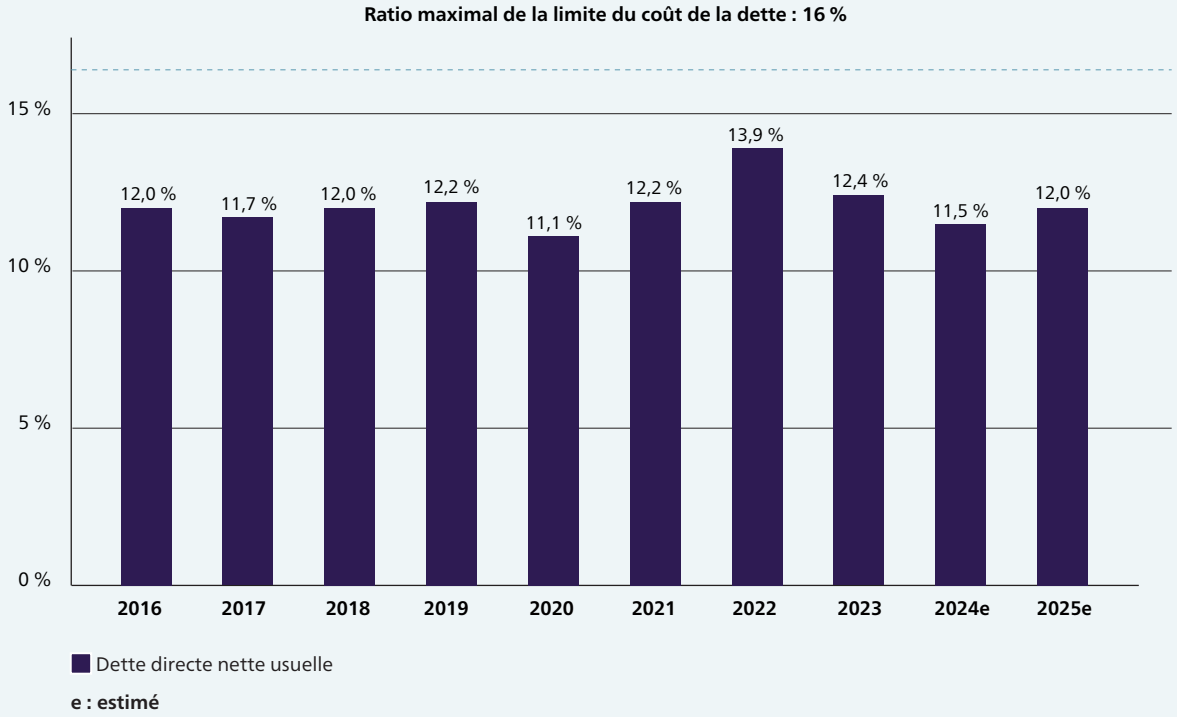

7 Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Budget de fonctionnement 2025 et PDI 2025-2034 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	285 089,2	181 249,1
	▪ Remboursement de la dette à long terme	506 698,4	259 021,0
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	795 035,5	322 708,1
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	205 618,7	1 060 984,4
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 463 053,9	1 327 153,2

La trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière,

Francine Laverdière

Le 20 novembre 2024

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1. Plan stratégique Montréal 2030 ____ 1
2. Processus budgétaire ____ 3
3. Perspectives économiques de 2025 ____ 7

Budget de fonctionnement 2025 détaillé

4. Sommaire des revenus et des dépenses ____ 13
5. Analyse des revenus ____ 19
   - 5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes ____ 19
   - 5.2. Quotes-parts ____ 22
   - 5.3. Transferts ____ 24
   - 5.4. Services rendus ____ 27
   - 5.5. Amendes et pénalités ____ 29
   - 5.6. Imposition de droits ____ 30
   - 5.7. Intérêts ____ 31
   - 5.8. Autres revenus ____ 32
   - 5.9. Affectations de revenus ____ 33
6. Analyse des dépenses corporatives ____ 35
   - 6.1. Service de la dette brute ____ 35
   - 6.2. Paiement au comptant des immobilisations ____ 38
   - 6.3. Dépenses communes ____ 39
   - 6.4. Dépenses de contributions ____ 41
   - 6.5. Élimination des transactions internes et interentités ____ 42
7. Sommaire des dépenses des services et des arrondissements ____ 43
   - 7.1. Sommaire des dépenses des services ____ 43
   - 7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements ____ 45
8. Renseignements complémentaires ____ 47
   - 8.1. Fiscalité locale ____ 47
   - 8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération ____ 75
   - 8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale ____ 87
   - 8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette ____ 96
   - 8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales ____ 98

PDI 2025-2034 détaillé

9. Orientations du PDI 2025-2034 ____ 101
   - 9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI ____ 101
   - 9.2. Vision à long terme des investissements ____ 101
   - 9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes ____ 102
   - 9.4. Hausses rapides des réalisations ____ 102
   - 9.5. Capacité financière de la Ville ____ 103
   - 9.6. Programmes de subventions gouvernementaux ____ 104
   - 9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure ____ 104

10. Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 105
10.1. Répartition des budgets par compétences 105
10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement 109
10.3. Investissements par catégories d'actifs 113
10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes 118
11. Gestion de la dette 147
11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements 147
12. Sommaire des investissements par unités d'affaires 157
12.1. Investissements par unités d'affaires 157
12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires 161

Section climat 2025

13. Section climat 2025 165
13.1. Budget climat 2025 de Montréal : en bref 165
13.2. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030 165
13.3. Budget climat : pour une gouvernance climatique forte 166
13.4. Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions 167
13.5. Budget carbone : 184 Mt éq. CO_2 entre 2018 et 2050 175
13.6. État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments 176
13.7. Modélisation des mesures d'atténuation 176
13.8. Prochaines étapes 183
13.9. Incertitudes relatives aux trajectoires 183

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements 185
Annexe 2 – Portrait des arrondissements 207
Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements 209
Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire 233
Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget 235
Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 243
Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux 245
Annexe 8 – Synthèse des politiques financières 247
Annexe 9 – Fonds de l'eau 255
Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES 257
Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise 263
Annexe 12 – Glossaire 265
Annexe 13 – Idiomes 277
Annexe 14 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 279

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2024 10
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal 15
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal 16
Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d'agglomération 17
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 19
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 20
Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 21
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 22
Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 22
Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées 23
Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 24
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal 25
Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 26
Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal 27
Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 28
Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 29
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 30
Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 30
Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal 31
Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 31
Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 32
Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 32
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 33
Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 34
Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 34
Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 35
Tableau 31 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 36
Tableau 32 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 36
Tableau 33 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 34 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 37
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 38
Tableau 37 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 38
Tableau 38 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 39
Tableau 39 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 41
Tableau 40 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 42
Tableau 41 – Sommaire des dépenses des services 44
Tableau 42 – Sommaire des budgets des arrondissements 45
Tableau 43 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 45
Tableau 44 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 47
Tableau 45 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale 48
Tableau 46 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025 49
Tableau 47 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 51
Tableau 48 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l'eau 51
Tableau 49 – Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l'eau 52

Tableau 50 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l'ARTM 52
Tableau 51 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie 53
Tableau 52 – Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement 54
Tableau 53 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025 58
Tableau 54 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements 59
Tableau 55 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 60
Tableau 56 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle 61
Tableau 57 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 62
Tableau 58 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 63
Tableau 59 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels 65
Tableau 60 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 66
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 68
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 69
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 70
Tableau 64 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 71
Tableau 65 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels 73
Tableau 66 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2024 à 2025 75
Tableau 67 – Quotes-parts de 2025 76
Tableau 68 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025 78
Tableau 69 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2024 à 2025 79
Tableau 70 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023 83
Tableau 71 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025 84
Tableau 72 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 86
Tableau 73 – Répartition de l'effectif 89
Tableau 74 – Évolution de la rémunération globale 91
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 92
Tableau 76 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 93
Tableau 77 – Profil de l'endettement de Montréal 96
Tableau 78 – Coût de la dette 97
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025 98
Tableau 80 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences 99
Tableau 81 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 102
Tableau 82 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements 107
Tableau 83 – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 108
Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 109
Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 110
Tableau 86 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 111
Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 114
Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 115
Tableau 89 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 116
Tableau 90 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d'actifs 117
Tableau 91 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 120

Tableau 92 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 122
Tableau 93 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027 150
Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 158
Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 159
Tableau 96 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 160
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 161
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 162
Tableau 99 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 163
Tableau 100 – Évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques 168
Tableau 101 – Projets et programmes évalués en matière d'atténuation 168
Tableau 102 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d'atténuation des changements climatiques 169
Tableau 103 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d'atténuation des changements climatiques 169
Tableau 104 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques 170
Tableau 105 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d'atténuation des changements climatiques 170
Tableau 106 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2025 172
Tableau 107 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier 178
Tableau 108 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments 178
Tableau 109 – Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs 179
Tableau 110 – Impact GES des mesures supplémentaires à l'étude 180
Tableau 111 – Impact GES total des mesures modélisées 180
Tableau 112 – Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation 181
Tableau 113 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 185
Tableau 114 – Autres services administratifs 185
Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets 185
Tableau 116 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets 186
Tableau 117 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 186
Tableau 118 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets 186
Tableau 119 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 187
Tableau 120 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 187
Tableau 121 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 187
Tableau 122 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 123 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 188
Tableau 124 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal 189
Tableau 125 – Approvisionnement – Dépenses par objets 189
Tableau 126 – Développement économique – Dépenses par objets 189
Tableau 127 – Habitation – Dépenses par objets 190
Tableau 128 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 190
Tableau 129 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 191
Tableau 130 – Culture – Dépenses par objets 191
Tableau 131 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 191
Tableau 132 – Environnement – Dépenses par objets 192
Tableau 133 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 192
Tableau 134 – Sécurité urbaine et conformité– Budget de la Ville de Montréal 193
Tableau 135 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 193
Tableau 136 – Greffe – Dépenses par objets 193

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets 194
Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 194
Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal 195
Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets 195
Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 195
Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 196
Tableau 143 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 196
Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 197
Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 197
Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets 197
Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 198
Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 198
Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 198
Tableau 150 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 199
Tableau 151 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 199
Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 199
Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 200
Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 200
Tableau 155 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 200
Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 201
Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 201
Tableau 158 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 201
Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 202
Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 202
Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 202
Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203
Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 203
Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 203
Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 204
Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 204
Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 204
Tableau 168 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 205
Tableau 169 – Approvisionnement 209
Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal 209
Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne 209
Tableau 172 – Culture 210
Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale 210
Tableau 174 – Eau 211
Tableau 175 – Environnement 212
Tableau 176 – Espace pour la vie 212
Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles 213
Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports 214
Tableau 179 – Habitation 215
Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier 215
Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers 216
Tableau 182 – Police 216
Tableau 183 – Sécurité incendie 216
Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau 217
Tableau 185 – Technologies de l'information 218
Tableau 186 – Urbanisme et mobilité 222
Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux 225
Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville 226
Tableau 189 – Anjou 226

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 227
Tableau 191 – Lachine 227
Tableau 192 – LaSalle 227
Tableau 193 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 228
Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 228
Tableau 195 – Montréal-Nord 228
Tableau 196 – Outremont 229
Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro 229
Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal 229
Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 230
Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie 230
Tableau 201 – Saint-Laurent 230
Tableau 202 – Saint-Léonard 231
Tableau 203 – Sud-Ouest 231
Tableau 204 – Verdun 232
Tableau 205 – Ville-Marie 232
Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 232
Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 237
Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 245
Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 256
Tableau 210 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 256
Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés 257

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025 _____ 8
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025 _____ 8
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025 _____ 9
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024 _____ 10
Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025 _____ 11
Graphique 6 – Évolution de l'augmentation de la taxe foncière générale et de l'inflation, 2018-2024 _____ 50
Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement_____ 67
Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement _ 72
Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025 _____ 80
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement ___ 90
Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025 _____ 94
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025 __ 95
Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ 103
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences_____ 105
Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ 106
Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029_____ 112
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ 118
Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ 121
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025 _____ 148
Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ 151
Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ 152
Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ 154
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ 155
Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ 156
Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal _____ 165
Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d'atténuation des changements climatiques _____ 171
Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025 _____ 173
Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)_____ 175
Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022_____ 176
Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2) _____ 181
Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050 _____ 182
Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990 _____ 182

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ 2
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ 4
Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ 55
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ 235
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ 241

Mise en contexte 2025

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Le Ville de Montréal s'est dotée d'une vision ambitieuse en adoptant son plan stratégique Montréal 2030. La mise en œuvre de ce plan a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole pour accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens et se donner collectivement les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour y arriver, la Ville réalise sur une période de 10 ans des actions qui s'inscrivent dans 20 priorités regroupées dans 4 orientations incontournables que sont :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le budget 2025 et le Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034 supportent la réalisation des différentes actions à la mise en œuvre de Montréal 2030.
C'est ainsi que la publication, en 2024, du 2e portrait (de l'état) des actifs et leur connaissance, approfondie le processus d'élaboration du PDI afin de mieux planifier l'entretien des actifs de la Ville, contribuant ainsi à offrir aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité (Priorité 19).

La mise en œuvre de Montréal 2030 vise également à consolider un filet social fort en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (Priorité 9) et à assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (Priorité 18). Depuis 2023, la Ville a mis en place l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) dans trois milieux témoins où se combinent des vulnérabilités environnementales, un accès limité aux ressources de proximité et une concentration de populations vulnérables sur le plan social et économique. Ces projets témoins permettront notamment d'identifier les améliorations à apporter à différents programmes de la Ville afin d'assurer un financement équitable sur le territoire montréalais.

Grand pilier du plan stratégique Montréal 2030, le Plan Climat, dont une mise à jour est en cours d'élaboration, contribue à la priorité de la Ville de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 (Priorité 1), à enraciner la nature en ville (Priorité 2), à accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous (Priorité 3), à développer une économie plus verte et inclusive (Priorité 4) et à tendre vers un avenir zéro déchet (Priorité 5).

Finalement, la Ville poursuit la réalisation de la revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise une gestion rigoureuse des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes en faisant appel à la collaboration ainsi qu'à la créativité dans ses façons de penser et de faire, contribuant ainsi à une culture d'innovation (Priorité 17).

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

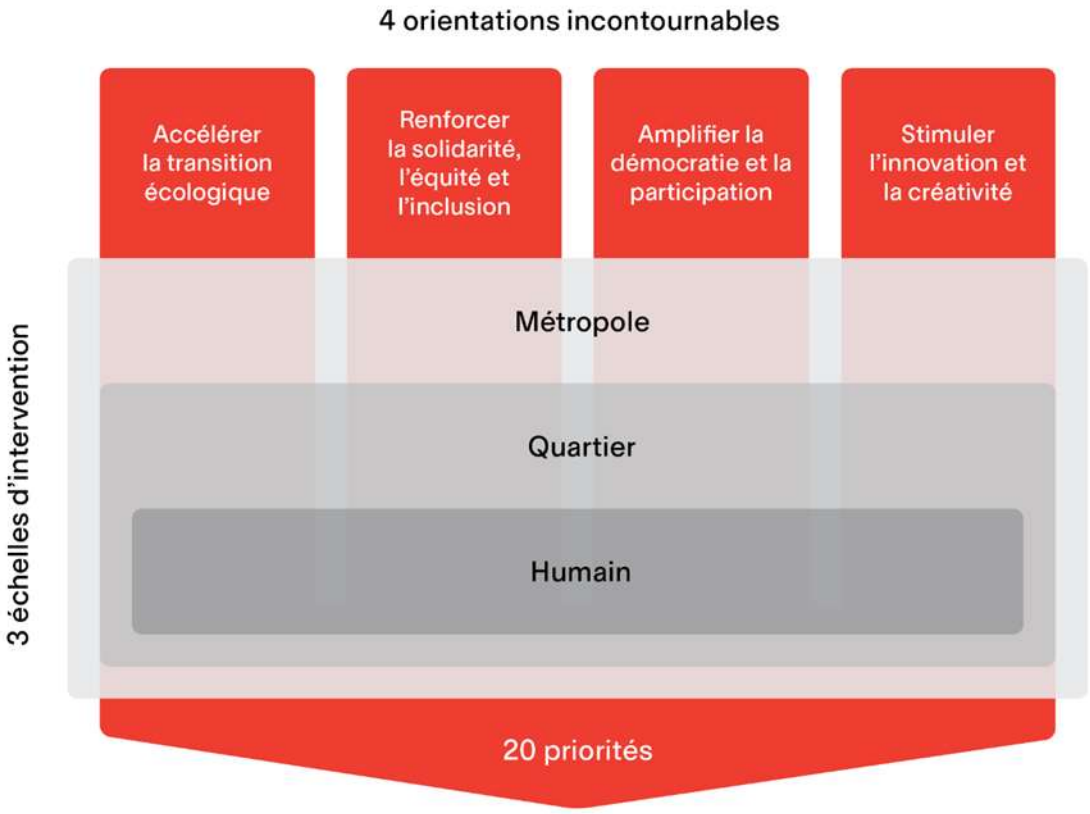

Source : https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI)?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement et le PDI. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses liées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Qu'est-ce que le budget climat?

La Ville présente aussi un budget climat qui établit un processus prenant en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et permettant un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. À terme, la Ville vise à assurer en continu l'intégration du volet climatique à ses règles de gouvernance dans le but d'aider à la prise de décisions durant l'ensemble du processus budgétaire régulier de la Ville, tant au budget de fonctionnement que pour le Programme décennal d'immobilisations.

Processus budgétaire annuel

La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire qu'elle doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses[1]. Ce processus commence dès le début de mars par la détermination des grandes orientations budgétaires et une priorisation des enjeux stratégiques et administratifs. En parallèle, une consultation prébudgétaire auprès de la population et des organismes a lieu, entre autres, pour confirmer l'établissement de ces orientations. À la fin de ces étapes, vers la fin de juin, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

[1] Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville a l'obligation d'être en équilibre budgétaire.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

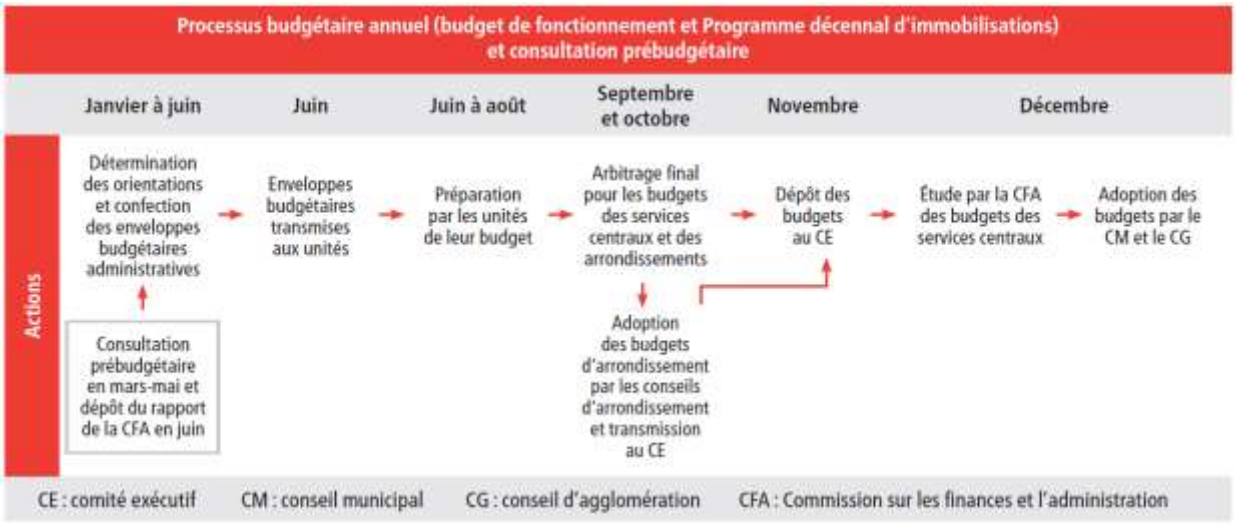

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. Cette année, les travaux de la Commission ont été concentrés sur un seul thème, soit le financement du transport collectif métropolitain, compte tenu de son importance stratégique et budgétaire.

La consultation prébudgétaire a été lancée le 23 avril 2024. La Commission a reçu les mémoires et opinions du 23 avril au 29 mai 2024, puis a tenu quatre audiences d'audition des opinions, les 27, 28 et deux le 29 mai 2024. En outre, entre le 13 mai et le 31 mai 2024, les citoyennes et citoyens de l'agglomération de Montréal pouvaient répondre à un sondage disponible en ligne, en français et en anglais. La firme retenue pour préparer le sondage a également procédé, pendant la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération le 19 et le 22 août respectivement.

[2] La date du dépôt varie d'année en année. Elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une démarche d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en s'impliquant activement, de l'idéation à la sélection des projets.

Parmi les 17 projets lauréats des deux premières éditions du budget participatif de Montréal, notons les **Microforêts de Montréal**, un projet qui donnera lieu, à terme, à l'aménagement d'une trentaine de zones de plantation compacte d'arbres et d'arbustes dans des parcs locaux ou des espaces municipaux sous-utilisés dans 12 arrondissements. En plus de créer des îlots de biodiversité, d'augmenter la canopée en ville et d'offrir à la population des lieux de ressourcement de proximité, certaines de ces microforêts ont été aménagées avec la collaboration de citoyennes et de citoyens lors d'activités de plantation communautaire, permettant de boucler la boucle de l'engagement citoyen dans la démarche.

Le projet **Montréal grimpe!**, lauréat de la 2e édition du budget participatif, et dont la réalisation vient de débuter, permettra quant à lui l'installation de parois et de blocs d'escalade dans une dizaine de parcs ou d'espaces publics situés dans 7 arrondissements. Issu de 3 idées citoyennes déposées par des jeunes ou leur entourage, ce projet créera des lieux de rassemblement extérieur pour les jeunes, pour socialiser et faire de l'activité physique, tout en favorisant l'accès libre à des installations sportives extérieures de qualité pour les Montréalaises et Montréalais de tous les âges.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2025[1,2]

Regard sur le monde

Alors que l'inflation retrouve graduellement des niveaux acceptables sur une bonne partie du globe, de nombreux facteurs et événements viendront influencer l'évolution de l'économie mondiale au cours des prochains mois. L'un de ces facteurs est l'état de l'économie chinoise, qui fait face à un nombre croissant de mesures protectionnistes mises en place par plusieurs pays occidentaux, en plus d'être aux prises avec un secteur immobilier en difficulté. Si l'assouplissement des politiques monétaires dictées par les grandes banques centrales jouera un autre rôle majeur dans le panorama économique, l'attention mondiale est maintenant tournée vers les suites de la récente victoire du parti républicain à l'élection présidentielle aux États-Unis, laquelle apporte une vague d'incertitude économique et politique. Les guerres qui affligent l'Ukraine et le Moyen-Orient continueront d'être une source d'instabilité, affectant l'ensemble de l'économie. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient (feux, inondations, sécheresses, ouragans, etc.) provoquent de vastes dommages sur les territoires qu'ils touchent et peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix.

Les dilemmes cornéliens abonderont en 2025 alors que les États tenteront de protéger le portefeuille de leurs contribuables, que des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques et que des pressions budgétaires croissantes se font sentir, notamment en ce qui a trait aux dépenses militaires. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 3,1 % en 2024 et 2025.

Le Québec et le Canada

La récente diminution des taux d'intérêt apporte certes un soulagement à beaucoup de consommatrices et consommateurs, mais beaucoup d'autres verront leurs paiements de prêt hypothécaire augmenter à leur prochain renouvellement. En effet, les taux en vigueur demeurent plus élevés qu'il y a quelques années, période au cours de laquelle de nombreux prêts hypothécaires ont été contractés. Cela aura pour effet de restreindre les dépenses de consommation et de ralentir l'économie canadienne encore un moment. La diminution du nombre de résidents non permanents annoncée par le gouvernement fédéral pourrait également freiner la croissance du PIB. À ces éléments s'ajoute la menace brandie par le Président élu des États-Unis de nouvelles mesures protectionnistes imposées au Canada. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,1 % en 2024 et de 1,7 % en 2025.

---

[1] Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3e trimestre de 2024 », Baromètre résidentiel, 10 octobre 2024;

Conference Board du Canada. Septembre 2024;

Études économiques Desjardins. « Les progrès sur l'inflation ouvrent la voie à des baisses de taux d'intérêt de 50 points de base au Canada et aux États-Unis », Prévisions économiques et financières, 19 septembre 2024;

JLL. « Aperçu du commerce de détail à Montréal », printemps 2024;

JLL. « Aperçu du marché des bureaux à Montréal », T2 2024;

JLL. « Aperçu du marché industriel à Montréal », T2 2024;

Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2024;

RBC Economics. « Slowly but surely – Canada's homebuyers begin to respond to rate cuts », Monthly Housing Market Update, 15 octobre 2024;

Services économiques TD. « Les baisses de taux guérissent avec le temps », Perspectives économiques provinciales, 19 septembre 2024.

[2] Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD et Conference Board du Canada.

Le marché immobilier ainsi que le secteur de la construction se sont redressés au Québec au début de l'année 2024, et cette tendance devrait se poursuivre en 2025 alors que les coûts d'emprunt diminueront. La croissance du PIB québécois est estimée à 1,1 % en 2024 et à 1,5 % en 2025.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Selon le Conference Board du Canada, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal fera belle figure en matière de croissance économique, estimant qu'une croissance du PIB de 2,2 % en 2025 succédera à une croissance plus modeste de 0,5 % en 2024. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers réaliseront d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain (REM), prolongement de la ligne bleue du métro, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2024, on dénombrait 61 chantiers de 25 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 38,1 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région diminuera légèrement en 2025 et atteindra 6 %.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025

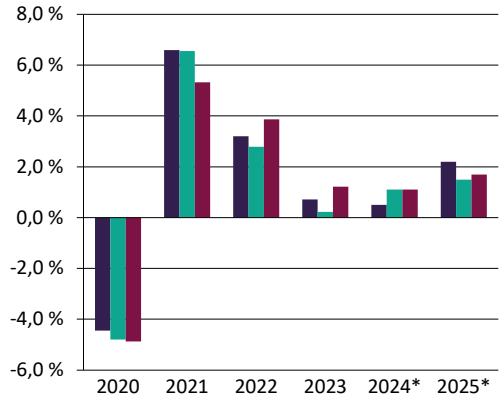

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Mtl	-4,5 %	6,6 %	3,2 %	0,7 %	0,5 %	2,2 %
Qc	-4,8 %	6,6 %	2,8 %	0,2 %	1,1 %	1,5 %
Can	-4,9 %	5,3 %	3,9 %	1,2 %	1,1 %	1,7 %

**Prévisions.*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2025

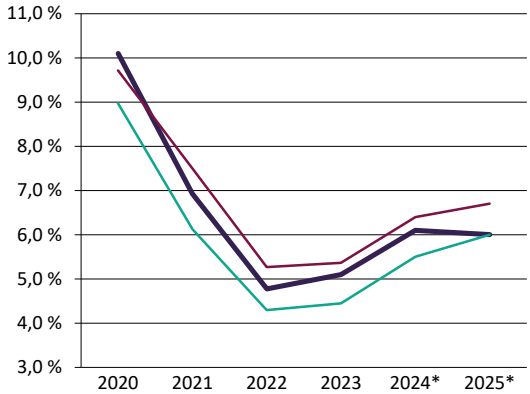

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*
Mtl	10,1 %	6,9 %	4,8 %	5,1 %	6,1 %	6,0 %
Qc	9,0 %	6,1 %	4,3 %	4,4 %	5,5 %	6,0 %
Can	9,7 %	7,5 %	5,3 %	5,4 %	6,4 %	6,7 %

**Prévisions.*

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Les ménages répondent graduellement à la baisse des taux hypothécaires. Au 3e trimestre de 2024, le nombre de ventes dans la RMR de Montréal était de 13 % supérieur à celui du 3e trimestre de 2023. Le nombre d'inscriptions en vigueur était en hausse tant pour les résidences unifamiliales (+15 %) que pour les copropriétés (+20 %) et les immeubles à plusieurs logements (+11 %). Les prix sont à nouveau en croissance alors que les conditions de marché sont à l'avantage des vendeuses et vendeurs dans les trois catégories de propriétés mentionnées.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir légèrement en 2025 et demeurer nettement sous la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2025[1]

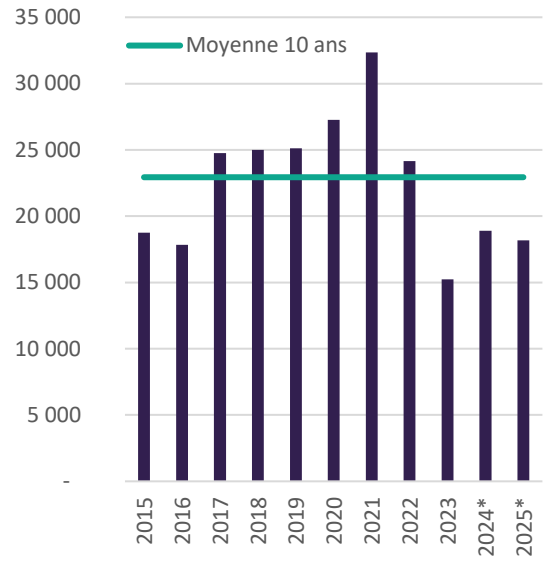

**Prévisions.*

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

L'inflation élevée des dernières années porte les consommatrices et consommateurs à restreindre leurs dépenses non essentielles, affectant négativement certains secteurs du commerce de détail. Cela sera toutefois compensé par de nombreux éléments positifs, notamment au centre-ville de Montréal. En effet, l'ouverture prochaine de nouvelles stations du REM, dont la station McGill, la densification résidentielle au centre-ville et la forte reprise du tourisme et des activités culturelles et de divertissement y soutiendront le commerce de détail. Les taux d'inoccupation des locaux commerciaux sont en baisse, et tout indique que cette tendance se maintiendra au cours des prochains mois, tandis que les loyers demandés poursuivront leur croissance.

[1] Source : Conference Board du Canada, septembre 2024.

Le marché des locaux pour les bureaux
La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées. Cette tendance a persisté au cours du premier semestre de 2024, mais avec moins de force, si bien qu'un plancher suivi d'une éventuelle reprise est envisageable, à commencer par le centre-ville de Montréal. Un grand nombre de propriétaires du centre-ville effectuent présentement des travaux d'aménagement et d'amélioration dans leurs immeubles.

Le marché des locaux industriels
Alors que la demande des biens de consommation se normalise, le marché des locaux industriels se refroidit, menant à des diminutions de loyer. On y observe un taux de disponibilité atteignant 7 %, pavant la voie à de nouvelles diminutions de loyers au cours des prochains trimestres, et à un marché plus favorable aux locataires.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, mais tout indique qu'elle y sera parvenue en 2024. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée.

Tableau 1 – Inflation annuelle observée au 31 août 2024

RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
1,8 %	1,5 %	2,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix en août 2024 a atteint son plus bas niveau depuis le début de l'année 2021 dans la RMR de Montréal.

Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2023 – août 2024

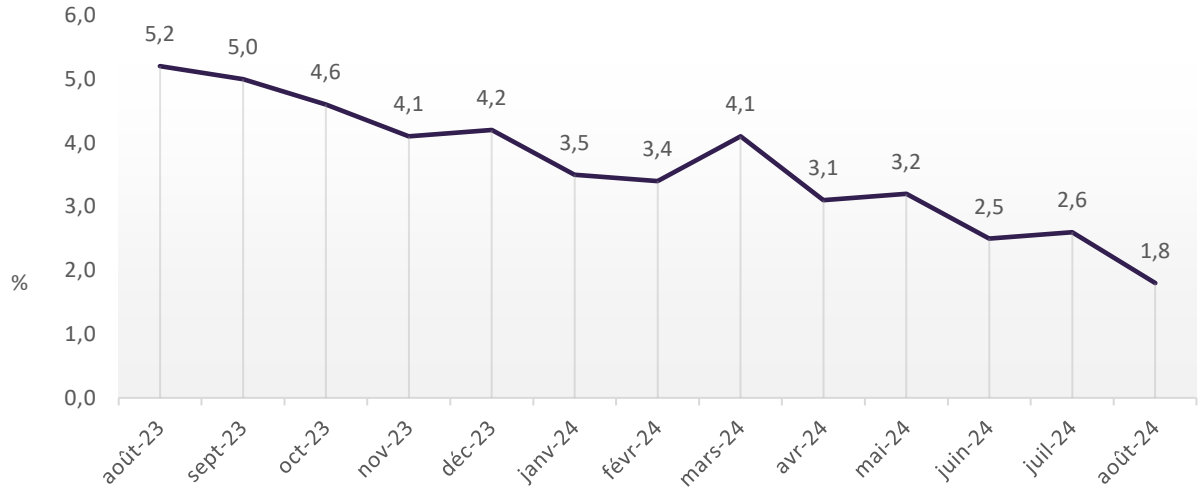

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les institutions financières prévoient qu'un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible aura été réalisé en 2024 et que celle-ci diminuera encore en 2025. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,2 % en 2025. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 1,7 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2025

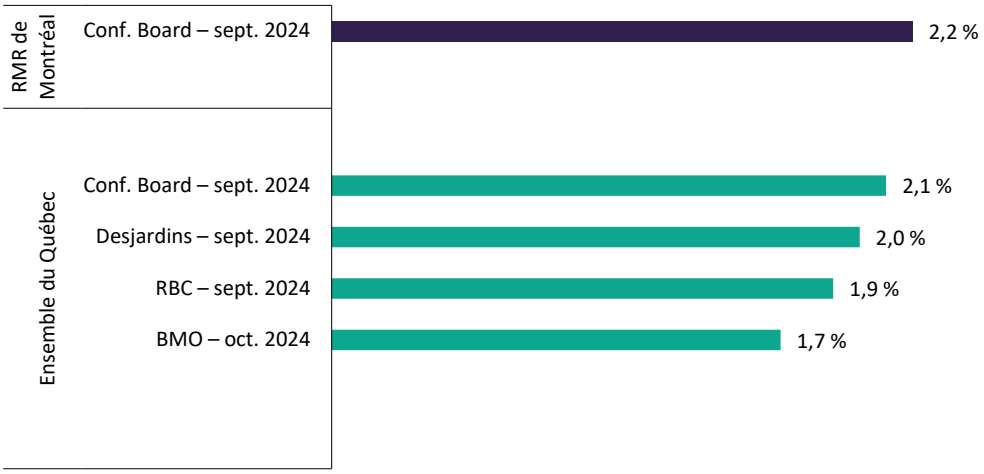

Budget de fonctionnement 2025 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Montréal s'élève à 7 276,1 M$, soit une hausse de 282,4 M$, ou 4 %, par rapport au budget de 2024. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2024 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 %, au même niveau que l'inflation observée d'août 2023 à août 2024, générant 69,9 M$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes d'arrondissements[1];
- une hausse de 23,6 M$ en raison de la hausse des taxes relatives aux terrains vagues;
- une hausse de 4 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 21,9 M$;
- une hausse de 8,7 M$ pour la taxe sur les parcs de stationnement;
- une hausse nette de 48,7 M$ des revenus de transfert associés à la gestion des matières recyclables. Cette hausse est associée au changement dans le régime de compensations des municipalités pour cette activité;
- une augmentation de 44,1 M$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans la *Déclaration de réciprocité*;
- une augmentation de 11,3 M$ des revenus dédiés au logement social;
- une augmentation de 5 M$ des revenus de droits de mutation reflétant la réalité du marché immobilier qui est en hausse à la suite de la baisse des taux d'intérêt;
- une hausse de 3,2 M$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une hausse 11,9 M$ des revenus liés à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une diminution de 17,6 M$ des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade en raison de son remplacement en 2024 par une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

[1] Le lecteur trouvera les hausses des taxes d'arrondissements dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2024 sont :

- une augmentation nette de 47,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une croissance de 45,7 M$ des dépenses en habitation, dont 33 M$ pour de nouvelles mesures de soutien au développement résidentiel hors marché, 6,5 M$ pour la réalisation de projets de logements sociaux et 6 M$ pour le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);
- une hausse de 29,2 M$ des dépenses en sécurité publique;
- une hausse de 27,2 M$ du service de la dette brute;
- une augmentation de 24,1 M$ des budgets des arrondissements;
- une hausse de 11,9 M$ des dépenses liées à la convention de services assurant l'affectation d'employés municipaux à l'Agence de mobilité durable;
- une hausse de 11 M$ des frais de gestion destinés à l'Agence de mobilité durable;
- un accroissement des dépenses dans les services de 13,6 M$ dédiées à l'eau, de 9,1 M$ pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 3,9 M$ pour le déneigement;
- une bonification de 15 M$ de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI);
- une hausse de 12,6 M$ pour le financement du déficit de l'agglomération à la suite des résultats de l'exercice 2023.

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 962 830,0	4 186 694,6	4 179 918,3	4 311 725,6
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	524 022,1	545 827,2	545 827,2	567 764,0
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	563 115,9	882 810,5	593 886,3	696 264,1
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	418 891,5	439 601,3	445 402,5	463 077,2
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	186 196,1	212 538,7	211 458,9	216 462,1
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 244,8	369 381,6	353 207,6	358 477,3
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	259 606,3	268 356,4	262 647,9	251 646,5
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	63 001,7	56 651,9	31 652,8	36 779,3
Affectation de revenus	279 136,8	403 278,0	406 971,3	318 735,2	196 491,8	89 416,1	88 595,4
Total – Revenus	**6 410 260,3**	**6 439 805,7**	**6 842 204,4**	**6 929 408,2**	**7 436 623,9**	**6 993 687,5**	**7 276 087,6**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	174 680,0	180 788,9	189 924,9	200 416,2	225 127,6	203 421,1	214 728,3
Habitation et économie	273 151,8	355 726,8	296 627,2	366 107,8	597 654,9	364 679,5	414 303,6
Qualité de vie	324 605,9	315 968,8	361 752,4	405 540,6	427 506,2	417 397,4	431 731,5
Sécurité urbaine et conformité	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 329 382,1	1 397 579,4	1 323 024,8	1 363 251,7
Services de proximité	359 161,9	362 874,9	425 797,9	477 272,3	497 089,5	443 399,8	472 719,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	532 423,6	602 021,3	600 679,5	654 989,6	741 592,9	709 824,0	742 815,9
Arrondissements	876 078,1	911 175,4	992 805,7	1 036 659,8	1 120 263,5	1 059 234,2	1 083 376,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 766 376,8**	**3 979 153,7**	**4 160 348,7**	**4 470 368,4**	**5 006 814,0**	**4 520 980,8**	**4 722 926,3**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	820 412,2	848 245,8	999 892,1	902 391,5	906 231,0	911 364,3	931 391,3
Paiement au comptant d'immobilisations	694 277,0	484 320,2	431 190,5	657 184,4	496 412,7	503 397,1	518 898,4
Total – Dépenses de financement	**1 514 689,2**	**1 332 566,0**	**1 431 082,6**	**1 559 575,9**	**1 402 643,7**	**1 414 761,4**	**1 450 289,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	193 748,2	146 254,5	194 830,6	(15 875,3)	137 176,2	272 056,6	272 136,7
Dépenses de contributions	729 308,5	731 610,6	757 878,0	776 462,6	830 960,1	832 655,7	878 072,6
Total – Autres dépenses corporatives	**923 056,7**	**877 865,1**	**952 708,6**	**760 587,3**	**968 136,3**	**1 104 712,3**	**1 150 209,3**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(40 858,6)**	**(42 851,9)**	**(45 730,6)**	**(48 674,6)**	**(51 370,2)**	**(46 767,0)**	**(47 337,7)**
Total – Dépenses[2]	**6 163 264,1**	**6 146 732,9**	**6 498 409,3**	**6 741 857,0**	**7 326 223,8**	**6 993 687,5**	**7 276 087,6**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**187 551,2**	**110 400,1**	**-**	**-**

1 Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 45,9 M$ en 2024 et 46,7 M$ en 2025. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 0,8 M$ au budget de 2024 et de 0,7 M$ au budget de 2025.

2 Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 3 et 4) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M$ en 2025) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 540,3 M$ en 2025).

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 914 170,9	4 153 992,0	4 146 998,0	4 296 047,8
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	278 269,9	280 269,9	285 296,1
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	484 190,7	256 920,0	283 707,5	298 176,1	409 392,6	319 312,0	426 704,3
Services rendus	230 245,8	283 359,7	320 658,6	359 203,6	381 366,8	377 849,5	400 716,2
Amendes et pénalités	68 581,5	79 237,6	80 619,4	95 736,2	104 977,7	109 746,5	113 158,7
Imposition de droits	341 774,7	440 118,4	462 271,1	336 063,3	369 141,6	353 013,1	358 302,8
Intérêts	76 799,4	76 491,3	106 129,7	143 764,4	133 317,1	127 608,6	120 198,7
Autres revenus	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 049,3	32 784,0	24 367,1	28 940,2
Affectation de revenus	186 029,7	291 414,9	364 894,6	310 833,3	184 195,2	82 613,1	84 087,9
Total – Revenus	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 660 799,4**	**5 770 761,7**	**6 047 436,9**	**5 821 777,8**	**6 113 452,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	156 495,1	162 604,4	170 228,2	180 803,4	201 718,2	183 589,1	194 403,1
Habitation et économie	101 683,7	134 524,8	129 023,0	141 481,1	198 165,5	140 111,7	172 161,0
Qualité de vie	200 229,1	202 051,0	231 798,1	256 394,7	273 975,8	278 831,3	293 918,8
Sécurité urbaine et conformité	45 929,8	66 024,7	49 241,4	52 912,6	56 057,1	56 002,7	76 787,1
Services de proximité	304 147,2	308 756,1	361 560,9	407 751,2	416 261,5	370 975,1	391 856,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	289 922,6	332 921,9	317 380,3	358 889,1	411 276,7	375 283,3	397 959,8
Arrondissements	872 411,6	907 480,4	988 842,5	1 032 261,7	1 116 425,3	1 055 396,0	1 079 528,0
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 970 819,1**	**2 114 363,3**	**2 248 074,4**	**2 430 493,8**	**2 673 880,1**	**2 460 189,2**	**2 606 613,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 294 430,3**	**2 354 180,9**	**2 451 245,9**	**2 451 245,9**	**2 540 327,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	596 762,4	610 697,3	645 040,1	650 178,7	640 746,5	638 146,5	642 824,6
Paiement au comptant d'immobilisations	330 318,9	296 895,0	319 602,3	362 743,0	275 953,8	289 535,1	330 416,4
Total – Dépenses de financement	**927 081,3**	**907 592,3**	**964 642,4**	**1 012 921,7**	**916 700,3**	**927 681,6**	**973 241,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(185 554,7)	(97 849,0)	(36 777,9)	(23 751,7)
Dépenses de contributions	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 729,5	60 599,8	65 380,7	63 709,0
Total – Autres dépenses corporatives	**3 232,2**	**(23 947,1)**	**31 861,2**	**(124 825,2)**	**(37 249,2)**	**28 602,8**	**39 957,3**
Élimination des transactions internes	**(38 025,2)**	**(40 639,8)**	**(43 505,1)**	**(47 071,5)**	**(50 058,9)**	**(45 941,7)**	**(46 686,4)**
Total – Dépenses	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 495 503,2**	**5 625 699,7**	**5 954 518,2**	**5 821 777,8**	**6 113 452,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**442 632,0**	**359 660,3**	**165 296,2**	**145 062,0**	**92 918,7**	**-**	**-**

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2025 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
REVENUS							
Taxes	49 073,6	50 759,5	50 147,6	48 659,1	32 702,6	32 920,3	15 677,8
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 878 203,0	2 997 073,1	2 997 073,1	3 108 091,0
Transferts	340 971,3	236 084,4	347 864,8	264 939,9	473 417,9	274 574,3	269 559,8
Services rendus	54 363,3	57 370,7	58 313,2	61 291,1	59 545,6	68 378,3	63 012,3
Amendes et pénalités	60 511,3	81 188,4	89 087,8	90 459,8	107 561,1	101 712,4	103 303,4
Imposition de droits	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
Intérêts	71 782,1	70 849,3	92 287,1	115 841,8	135 039,3	135 039,3	131 447,8
Autres revenus	5 295,2	10 230,7	15 868,8	46 952,4	23 867,9	7 285,7	7 839,1
Affectation de revenus	93 107,1	111 863,1	42 076,8	7 902,0	12 296,6	6 803,0	4 507,5
Total – Revenus	**3 107 353,3**	**3 124 988,0**	**3 478 060,7**	**3 514 430,6**	**3 841 744,1**	**3 623 980,9**	**3 703 613,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	18 184,8	18 184,3	19 696,4	19 613,1	23 409,3	19 832,0	20 325,2
Habitation et économie	171 468,1	221 202,1	167 604,2	224 626,7	399 489,4	224 567,8	242 142,6
Qualité de vie	124 376,4	113 917,8	129 954,5	149 145,6	153 530,4	138 566,1	137 812,7
Sécurité urbaine et conformité	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 276 469,5	1 341 522,3	1 267 022,1	1 286 464,6
Services de proximité	55 014,5	54 119,2	64 236,7	69 521,4	80 827,9	72 424,7	80 863,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	242 500,6	269 099,3	283 299,1	296 100,1	330 316,3	334 540,7	344 856,1
Arrondissements	3 666,7	3 693,8	3 963,3	4 398,0	3 838,2	3 838,2	3 848,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 795 556,6**	**1 864 789,4**	**1 912 274,1**	**2 039 874,4**	**2 332 933,8**	**2 060 791,6**	**2 116 312,5**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	223 649,8	237 548,6	354 852,0	252 212,8	265 484,5	273 217,8	288 566,7
Paiement au comptant d'immobilisations	363 958,1	187 425,4	111 588,3	294 441,5	220 458,9	213 862,0	188 482,0
Total – Dépenses de financement	**587 607,9**	**424 974,0**	**466 440,3**	**546 654,3**	**485 943,4**	**487 079,8**	**477 048,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	248 524,4	228 486,5	222 235,8	169 679,6	235 025,2	308 834,5	295 888,4
Dépenses de contributions	671 300,2	673 325,6	698 611,6	715 733,1	770 360,3	767 275,0	814 363,6
Total – Autres dépenses corporatives	**919 824,6**	**901 812,1**	**920 847,4**	**885 412,7**	**1 005 385,5**	**1 076 109,5**	**1 110 252,0**
Total – Dépenses	**3 302 989,1**	**3 191 575,5**	**3 299 561,8**	**3 471 941,4**	**3 824 262,7**	**3 623 980,9**	**3 703 613,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**178 498,9**	**42 489,2**	**17 481,4**	**-**	**-**

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi d'autres taxes, notamment la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
Total – Taxes	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 809 306,4**	**3 962 830,0**	**4 186 694,6**	**4 179 918,3**	**4 311 725,6**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**278 269,9**	**280 269,9**	**285 296,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Taxes foncières générales	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 185 911,2	3 356 045,0	3 343 045,0	3 461 572,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	397 981,0	400 622,3	414 768,2	447 843,9	470 880,5	476 880,5	492 789,7
Gestion des matières résiduelles	8 495,7	18,9	(0,1)	0,2	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 542,3	110 572,1	202 675,1	209 911,0	213 431,4	213 431,4	218 267,1
Taxe sur le stationnement	19 649,3	19 284,5	18 829,9	23 320,1	27 381,2	27 381,2	35 625,0
Taxe relative à la voirie	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 536,1	19 784,2	19 784,2	19 752,6
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 462,1	49 122,8	49 122,8	50 161,8
Autres	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 186,3	17 346,9	17 352,9	17 879,6
Total – Taxes	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 759 158,8**	**3 914 170,9**	**4 153 992,0**	**4 146 998,0**	**4 296 047,8**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 145,9	36 693,2	33 841,3	35 312,0	37 694,2	37 694,2	42 115,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	184 765,1	190 087,7	166 410,9	176 741,1	170 210,7	170 210,7	179 135,8
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 768,7	1 454,3	1 454,3	1 515,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 400,2	40 348,3	43 588,8	62 755,1	47 104,6	49 104,6	51 713,5
Organismes municipaux	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 125,9	19 266,8	19 266,8	8 884,4
Autres	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 539,3	2 539,3	1 931,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**279 132,6**	**285 843,3**	**264 410,7**	**296 764,6**	**278 269,9**	**280 269,9**	**285 296,1**

Variations budgétaires

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 154,1 M$, soit 3,5 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 1,8 % générant 69,9 M$ de revenus additionnels, soit 0,4 % pour la taxe foncière relative à l'eau et 1,4 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 23,6 M$ des revenus tirés des taxes relatives aux terrains vagues.
  - Suivant l'application des dispositions prévues au projet de loi n° 39[1], adopté en décembre 2023 et permettant aux municipalités de hausser les taux appliqués aux terrains vagues, la Ville se prévaut de ces dispositions;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes d'arrondissements;
- une hausse de 8,7 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation des taux et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une diminution de 10,5 M$ des revenus, en raison de l'abandon par la Ville de la compensation exigée des OBNL propriétaires qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section *Fiscalité locale*, dans la section *Renseignements complémentaires*.

[1] *Loi modifiant* la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 7 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Taxes							
Centre d'urgence 911	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 053,1	15 340,3	15 340,3	15 677,8
Taxe sur l'immatriculation	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 606,0	17 362,3	17 580,0	-
Total – Taxes	**49 073,6**	**50 759,5**	**50 147,6**	**48 659,1**	**32 702,6**	**32 920,3**	**15 677,8**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de taxes totalisent 15,7 M$, soit une diminution de 17,2 M$ par rapport au budget de 2024. Cette variation s'explique par la fin de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2024, d'une taxe semblable imposée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) entraîne l'élimination simultanée de la taxe imposée par le conseil d'agglomération. Puisque les automobilistes de Montréal ont payé cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés d'ici la fin de l'exercice financier 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées aux municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2025, ces revenus s'élèvent à 567,8 M$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts							
Dépenses générales	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,6	474 300,5	474 300,5	490 429,8
Service de l'eau	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	35 723,9	35 723,9	35 862,6
Alimentation en eau potable	13 273,2	14 145,7	16 369,3	16 344,9	17 070,5	17 070,5	18 629,2
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	417,5	407,6	397,7	387,8	377,9	377,9	368,1
Service des premiers répondants	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 180,1	2 180,1	1 647,2
Tarifaire (compteurs d'eau)	217,5	330,1	215,8	172,3	33,4	33,4	41,1
Déficit - Exercices antérieurs	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	5 923,1	5 923,1	8 199,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,1	6 229,0	6 229,0	8 664,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	3 988,8	3 988,8	3 922,2
Total – Quotes-parts	**424 495,7**	**438 752,6**	**487 408,5**	**524 022,1**	**545 827,2**	**545 827,2**	**567 764,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2025, ces revenus totalisent 3 108,1 M$.

Tableau 9 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 624 750,6	2 624 750,6	2 715 111,6
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	197 693,7	197 693,7	198 542,2
Alimentation en eau potable	92 908,6	93 677,1	99 420,7	96 429,7	103 668,9	103 668,9	110 879,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 114,5	5 114,5	4 980,7
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	12 761,3	12 761,3	9 641,7
Tarifaire (compteurs d'eau)	1 968,4	1 743,8	1 490,0	1 766,2	1 892,2	1 892,2	928,1
Déficit - Exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	32 778,0	32 778,0	45 391,3
Financement des investissements admissibles à la TECQ	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	10 052,7	10 052,7	14 348,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 361,2	8 361,2	8 268,4
Total – Quotes-parts	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 838,8**	**2 878 203,0**	**2 997 073,1**	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à la gestion de l'eau. En 2025, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 111 M$, ou 3,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 10 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 717,7	17 238,6	17 238,6	18 099,9
Beaconsfield	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 209,6	30 097,6	30 097,6	31 373,6
Côte-Saint-Luc	27 804,8	28 993,7	31 979,5	34 973,6	36 268,2	36 268,2	37 443,2
Dollard-des-Ormeaux	41 596,8	43 480,5	48 576,6	55 030,3	56 796,4	56 796,4	59 012,7
Dorval	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 741,6	84 934,3	84 934,3	88 255,3
Hampstead	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 799,5	14 137,5	14 137,5	14 815,0
Kirkland	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 996,4	38 017,9	38 017,9	39 585,9
L'Île-Dorval	89,1	90,5	114,8	101,8	124,7	124,7	120,8
Montréal-Est	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 040,1	24 837,1	24 837,1	25 404,1
Montréal-Ouest	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 348,1	7 561,2	7 561,2	7 857,4
Mont-Royal	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 127,7	69 134,3	69 134,3	71 397,3
Pointe-Claire	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 451,9	83 243,6	83 243,6	88 421,7
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 085,4	10 717,3	10 717,3	10 992,6
Senneville	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 095,5	4 250,8	4 250,8	4 458,2
Westmount	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 302,8	68 467,7	68 467,7	70 526,3
Ville de Montréal	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 354 180,9	2 451 245,9	2 451 245,9	2 540 327,0
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 838,9**	**2 878 202,9**	**2 997 073,1**	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, on peut consulter la sous-section *Quotes-parts et fiscalité d'agglomération* dans la section *Renseignements complémentaires* du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage de frais et sont donc destinées à des fins précises. Cependant, il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville en fonction des dispositions d'une loi ou d'un règlement constitutif.

Tableau 11 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	12 066,7	9 496,2	5 158,8
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9
CMM	43 275,9	38 774,0	37 983,2	39 764,9	90 162,7	82 873,3	115 933,5
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0
Gestion des matières résiduelles	43 382,8	47 254,7	48 256,4	50 672,8	61 621,4	59 337,7	108 008,0
Rénovation urbaine	5 482,1	15 238,8	12 347,9	11 450,7	13 255,7	15 204,0	15 204,0
Développement économique	19 523,4	34 161,5	130 125,2	34 339,7	95 343,9	170,0	-
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	14 730,7	13 512,3	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0
Loisirs et culture	12 172,4	9 816,1	22 142,5	16 932,6	9 203,6	4 526,2	4 518,0
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	16 603,7	33 150,2	26 708,8	15 623,0	23 241,7	23 190,3	24 099,3
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5
Réflexe Montréal – Développement économique	44 160,8	28 548,4	28 316,2	47 962,8	84 535,7	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	761,5	-	-	-	-	-
Autres	23 207,7	58 827,0	72 196,1	55 182,0	76 183,3	9 617,9	10 653,2
Total – Transferts	**825 162,0**	**493 004,5**	**631 572,3**	**563 115,9**	**882 810,5**	**593 886,3**	**696 264,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	10 260,4	9 894,4	9 573,6	8 233,5	3 582,2	3 582,2	618,6
Partage de la croissance d'un point de TVQ	14 637,6	14 204,4	23 170,4	27 961,4	91 995,5	90 253,8	134 389,9
CMM	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 723,3	24 723,3	24 783,5
Gestion des matières résiduelles	33 305,9	37 386,1	44 243,7	42 294,0	45 582,8	42 837,7	99 588,0
Rénovation urbaine	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 442,0	13 235,8	15 204,0	15 204,0
Développement économique	3 098,5	12 489,1	5 118,3	16 151,6	50 829,2	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	2 123,3	1 876,7	5 000,0	5 000,0
Loisirs et culture	11 804,7	9 805,4	21 819,7	16 058,3	9 125,0	4 526,2	4 518,0
Programmes de financements pluriannuels	8 459,1	22 264,4	18 710,2	15 609,3	13 874,4	11 538,9	13 388,9
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	107 738,4	106 028,3	109 562,5
Réflexe Montréal – Développement économique	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 495,9	12 746,7	11 000,0	15 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	263 470,2	-	-	-	-	-	-
Autres	12 067,6	12 874,7	11 963,4	20 652,8	34 082,6	4 617,6	4 650,9
Total – Transferts	**484 190,7**	**256 920,0**	**283 707,5**	**298 176,1**	**409 392,6**	**319 312,0**	**426 704,3**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de transferts sont en hausse de 107,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 3 M$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle échue en juin 2024;
- une augmentation de 44,1 M$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert prévu à la *Déclaration de réciprocité*. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 56,8 M$ pour les transferts associés à la gestion des matières résiduelles principalement liée à la gestion des matières recyclables :
    - Les municipalités, à partir de 2025, seront entièrement compensées pour l'ensemble des coûts afférents à la gestion des matières recyclables. Ainsi, la Ville de Montréal recevra une compensation pour l'ensemble des dépenses réelles liées aux matières recyclables à la suite de la mise en œuvre du projet de loi 65 en remplacement du régime de compensation précédent. Celle-ci représente un supplément de 27,4 M$;
    - Par ailleurs, au budget de 2025, la Ville de Montréal recevra une dernière compensation en fonction des critères du projet de loi 88 sur les dépenses réelles 2024 admissibles, une somme non récurrente de 27,3 M$.
- une hausse de 1,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels en raison des intérêts calculés sur le paiement différé des subventions;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel » qui s'élève à 3,5 M$;
- une hausse de 4 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 13 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 200,4	11 604,7	8 359,9	7 218,8	8 484,5	5 914,0	4 540,2
CMM	18 039,5	14 170,8	12 483,2	15 218,9	65 439,4	58 150,0	91 150,0
AccèsLogis	46 318,2	53 386,1	31 557,7	80 169,3	119 107,8	56 425,0	29 425,0
Gestion des matières résiduelles	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 378,8	16 038,6	16 500,0	8 420,0
Rénovation urbaine	840,5	1 198,2	534,2	8,7	19,9	-	-
Développement économique	16 424,8	21 672,4	125 006,9	18 188,1	44 514,7	170,0	-
Sécurité publique (police)	6 493,0	20 046,7	56 747,4	42 400,5	74 828,2	71 649,9	71 005,6
Lutte contre la pauvreté	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 607,4	11 635,6	-	-
Projet des premiers répondants	9 423,7	8 445,1	8 799,8	6 627,2	7 833,0	8 007,4	11 200,0
Loisirs et culture	367,7	10,7	322,9	874,4	78,6	-	-
Violence conjugale	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 180,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	8 144,6	10 885,8	7 998,6	13,7	9 367,3	11 651,4	10 710,4
Réflexe Montréal – Développement économique	40 020,6	26 912,5	19 129,7	37 466,9	71 789,0	39 000,0	35 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	150 000,0	-	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	761,5	-	-	-	-	-
Autres	11 140,1	45 952,3	60 232,7	34 529,2	42 100,7	5 000,3	6 002,3
Total – Transferts	**340 971,3**	**236 084,4**	**347 864,8**	**264 939,9**	**473 417,9**	**274 574,3**	**269 559,8**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,4 M$ de la contribution au service de la dette principalement en raison de la modification de l'entente de subvention sur les refinancements;
- une hausse de 33 M$ des revenus de transferts en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'explique par un ajout de budget de 6 M$ pour le nouveau Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) et par un réaménagement de 27 M$ en provenance des transferts de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- une baisse de 27 M$ des transferts de la SHQ pour le programme AccèsLogis due à un réaménagement vers les transferts en provenance de la CMM;
- une diminution de 8,1 M$ des compensations pour la gestion des matières résiduelles en raison d'un transfert de certaines activités de traitement et de valorisation des matières recyclables vers Éco Entreprises Québec, activités auparavant effectuées par la Ville de Montréal;
- une hausse de 3,2 M$ des revenus pour le service des premiers répondants. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$, pour l'agglomération de Montréal, les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir les coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement;
- une diminution de 4 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique » due à un réaménagement de la compétence en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2025;
- une hausse de 1 M$ des autres transferts qui s'explique principalement par l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'inspection des aliments.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Les « Autres services rendus » comprennent l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 14 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 732,8	9 732,8	9 961,8
Autres services rendus	272 962,6	329 615,7	367 802,1	409 445,9	429 868,5	435 669,7	453 115,4
Total – Services rendus[1]	**281 776,8**	**338 519,1**	**376 746,5**	**418 891,5**	**439 601,3**	**445 402,5**	**463 077,2**

[1] Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,7 M$ en 2025).

Budget du conseil municipal

Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 452,4	9 452,4	9 660,3
Autres services rendus	221 781,1	274 717,3	311 791,5	349 981,8	371 914,4	368 397,1	391 055,9
Total – Services rendus	**230 245,8**	**283 359,7**	**320 658,6**	**359 203,6**	**381 366,8**	**377 849,5**	**400 716,2**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus des services rendus sont en hausse de 22,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- un accroissement des revenus de 11,9 M$ pour le prêt d'employées et employés à l'Agence de mobilité durable due à l'augmentation du personnel prêté à cette dernière;
- une hausse de 3,5 M$ des revenus pour la gestion du réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques (BRVÉ) qui permettra le déploiement de 2 000 bornes de recharges d'ici la fin de l'année 2025;
- une augmentation de 1,9 M$ des revenus d'Espace pour la vie, qui est principalement attribuable aux stratégies déployées pour la vente de passeports;
- une augmentation de 1,2 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des vignettes de stationnement ainsi que pour refléter de nouvelles ententes concernant les panneaux d'affichage;
- une hausse de 1,1 M$ pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 16 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	349,5	260,9	77,3	223,7	280,4	280,4	301,5
Autres services rendus	54 013,8	57 109,8	58 235,9	61 067,4	59 265,2	68 097,9	62 710,8
Total – Services rendus	**54 363,3**	**57 370,7**	**58 313,2**	**61 291,1**	**59 545,6**	**68 378,3**	**63 012,3**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 5,4 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une baisse de 4,5 M$ à la suite de la fin du contrat de services armés de sécurité publique à l'aéroport Montréal-Trudeau;
- une baisse de 1,2 M$ en raison de la fin prévue des ententes avec la Sûreté du Québec pour les prêts de ressources policières à l'Escouade nationale de répression du crime organisé et pour l'équipe d'enquêtes dédiée aux dossiers de meurtres et de disparitions;
- une baisse de 1,1 M$ de la commercialisation des services policiers pour refléter la tendance des derniers exercices;
- une hausse de 1,5 M$ relative à la tarification des eaux usées en raison, essentiellement, de la mise à jour des tarifs.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 216,5 M$ en 2025, ce qui représente une hausse de 5 M$ relativement au budget de 2024. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 191,5 M$, en hausse de 3 M$ par rapport au budget de 2024.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 25 M$, en hausse de 2 M$ en comparaison au budget de 2024.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 17 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Contraventions – Circulation et stationnement	117 606,2	149 903,6	155 340,6	167 845,1	191 211,6	188 490,4	191 490,4
Autres – Amendes et pénalités	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 351,0	21 327,1	22 968,5	24 971,7
Total – Amendes et pénalités	**129 092,7**	**160 426,0**	**169 707,2**	**186 196,1**	**212 538,7**	**211 458,9**	**216 462,1**

Variations budgétaires

La hausse de 5 M$ s'explique par :

- une augmentation de 3 M$ liée à l'indexation des amendes en matière de stationnement;
- une augmentation de 1,6 M$ principalement attribuable à une hausse des amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie;
- une augmentation de 0,4 M$ attribuable principalement à la révision des tarifs liés aux procédures de recouvrement lors de la vente pour défaut de paiement de taxes.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	53 409,1	56 812,8	51 994,4	50 158,6	44 422,9	43 248,9	43 518,6
Total – Imposition de droits	**342 278,0**	**440 279,5**	**462 846,9**	**336 244,8**	**369 381,6**	**353 207,6**	**358 477,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	288 868,9	383 466,7	410 852,5	286 086,2	324 958,7	309 958,7	314 958,7
Licences et permis	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 977,1	44 182,9	43 054,4	43 344,1
Total – Imposition de droits	**341 774,7**	**440 118,4**	**462 271,1**	**336 063,3**	**369 141,6**	**353 013,1**	**358 302,8**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 5,3 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 5 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 0,2 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2025.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Imposition de droits							
Licences et permis	503,3	161,1	575,8	181,5	240,0	194,5	174,5
Total – Imposition de droits	**503,3**	**161,1**	**575,8**	**181,5**	**240,0**	**194,5**	**174,5**

Variations budgétaires

En 2025, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal se maintiennent à 0,2 M$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2025, ces revenus sont en baisse de 11 M$.

Tableau 21 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 958,7	20 702,3	21 557,7	32 854,5	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	66 235,8	73 140,2	83 367,9	79 049,2	91 950,2	91 950,2	95 486,0
Encaisse et autres intérêts	61 387,0	53 498,0	93 491,2	147 702,6	154 406,2	154 406,2	139 631,5
Total – Intérêts	**148 581,5**	**147 340,5**	**198 416,8**	**259 606,3**	**268 356,4**	**262 647,9**	**251 646,5**

Budget du conseil municipal

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	20 958,6	20 698,1	21 512,2	32 850,0	22 000,0	16 291,5	16 529,0
Fonds d'amortissement	46 110,4	51 985,2	61 315,7	58 353,6	66 236,6	66 236,6	65 054,9
Encaisse et autres intérêts	9 730,4	3 808,0	23 301,8	52 560,8	45 080,5	45 080,5	38 614,8
Total – Intérêts	**76 799,4**	**76 491,3**	**106 129,7**	**143 764,4**	**133 317,1**	**127 608,6**	**120 198,7**

Variations budgétaires

La baisse de 7,4 M$ s'explique principalement par :

- une diminution de 1,2 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à une baisse des revenus de placement en raison d'une réduction des taux d'intérêt;
- une diminution de 6,5 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique essentiellement par une diminution du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 23 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	4,3	45,6	4,5	-	-	-
Fonds d'amortissement	20 125,4	21 155,0	22 052,0	20 695,4	25 713,6	25 713,6	30 431,1
Encaisse et autres intérêts	51 656,6	49 690,0	70 189,5	95 141,9	109 325,7	109 325,7	101 016,7
Total – Intérêts	**71 782,1**	**70 849,3**	**92 287,1**	**115 841,8**	**135 039,3**	**135 039,3**	**131 447,8**

Variations budgétaires

La baisse de 3,6 M$ s'explique principalement par :

- une hausse de 4,7 M$ des intérêts liés au fonds d'amortissement, attribuable à un accroissement des revenus de placement en raison d'une hausse du volume de placements, et ce, malgré la baisse des taux d'intérêt;
- une diminution de 8,3 M$ des intérêts liés à l'encaisse et autres intérêts, qui s'explique surtout par une baisse du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 36,8 M$ en 2025, soit une hausse de 5,1 M$.

Tableau 24 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 893,5	16 869,7	3 547,6	5 952,9	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	11 660,2	22 269,2	31 270,2	57 048,8	42 517,6	17 657,0	23 159,3
Total – Autres revenus	**39 553,7**	**39 138,9**	**34 817,8**	**63 001,7**	**56 651,9**	**31 652,8**	**36 779,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	26 267,0	15 045,4	3 606,1	4 214,2	14 134,3	13 995,8	13 620,0
Autres	7 991,5	13 862,8	15 342,9	11 835,1	18 649,7	10 371,3	15 320,2
Total – Autres revenus	**34 258,5**	**28 908,2**	**18 949,0**	**16 049,3**	**32 784,0**	**24 367,1**	**28 940,2**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 4,6 M$, ce qui s'explique principalement par l'utilisation de revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux, provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte (RMM). En effet, pour les projets de logement social, de compétence d'agglomération, la Ville de Montréal assume une part des dépenses via ses quotes-parts. Cette part locale peut être financée par les revenus perçus dans le cadre de l'application du RMM.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	1 626,5	1 824,3	(58,5)	1 738,7	-	-	-
Autres	3 668,7	8 406,4	15 927,3	45 213,7	23 867,9	7 285,7	7 839,1
Total – Autres revenus	**5 295,2**	**10 230,7**	**15 868,8**	**46 952,4**	**23 867,9**	**7 285,7**	**7 839,1**

Variations budgétaires

En 2025, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,6 M$, ce qui s'explique par :

- un nouveau revenu de 0,4 M$ pour l'utilisation du gaz naturel renouvelable à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte;
- une augmentation de 0,2 M$ due à l'optimisation énergétique et à la ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5
Financement à long terme – Autres	89 097,8	112 966,8	31 390,4	19 220,0	25 801,3	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0
Total – Affectations de revenus	**279 136,8**	**403 278,0**	**406 971,3**	**318 735,2**	**196 491,8**	**89 416,1**	**88 595,4**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

À titre de source de financement supplémentaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie et le fonds réservé pour le financement des élections lors d'une année électorale.

Budget du conseil municipal

Tableau 28 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 914,4	22 274,9	11 078,5	15 744,0	20 307,7	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	156 106,6	266 281,5	178 179,6	283 841,4	163 887,5	82 613,1	65 087,9
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	172 778,0	11 189,5	-	-	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,7	2 858,5	2 858,5	58,4	-	-	19 000,0
Total – Affectations de revenus	**186 029,7**	**291 414,9**	**364 894,6**	**310 833,3**	**184 195,2**	**82 613,1**	**84 087,9**

Variations budgétaires

En 2025, les affectations augmentent de 1,5 M$, pour atteindre 84,1 M$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 17,5 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - une diminution de 30 M$ puisqu'en 2025, la Ville n'a pas recours aux surplus affectés pour pallier aux effets du ralentissement économique;
  - une augmentation de 2,1 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,9 M$;
  - une hausse de 10,3 M$ du financement de la portion locale du déficit cumulé 2023 de l'agglomération, dont le total s'élève à 37,2 M$.
- l'ajout d'une affectation de 19 M$ pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections en provenance du fonds réservé prévu à cet effet.

Notons que l'affectation pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération était déjà prévue dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers de 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 425,9	6 803,0	6 803,0	4 507,5
Financement à long terme – Autres	66 183,4	90 691,9	20 312,0	3 476,1	5 493,6	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	-	1 704,4	-	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**93 107,1**	**111 863,1**	**42 076,8**	**7 902,0**	**12 296,6**	**6 803,0**	**4 507,5**

Variations budgétaires

En 2025, l'affectation relative au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 2,3 M$, pour atteindre 4,5 M$. Cette baisse découle de la planification des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2025, le service de la dette brute atteint 1 183,9 M$, soit une hausse de 27,2 M$ par rapport au budget de 2024. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 931,4 M$, et d'un montant de 252,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 30 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Service de la dette brute							
Frais de financement	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de la dette à long terme	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
Affectation – Remboursement de capital	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
Total – Service de la dette brute	**992 962,3**	**1 040 918,0**	**1 195 230,6**	**1 122 149,9**	**1 148 600,7**	**1 156 718,1**	**1 183 920,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 31 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Frais de financement corporatifs	**223 753,9**	**224 046,7**	**237 255,9**	**228 391,7**	**236 006,7**	**233 406,7**	**229 565,9**
Frais de financement des unités d'affaires							
Habitation et économie	-	-	-	201,0	1 750,0	-	174,0
Qualité de vie	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 832,9	43 172,1	41 102,0	46 098,7
Arrondissements	306,4	250,6	1 173,1	2 046,5	1 055,0	1 055,0	1 148,7
Total – Frais de financement des unités d'affaires	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 398,3**	**48 551,9**	**53 471,7**	**49 651,6**	**55 523,3**
Total – Frais de financement	**267 126,0**	**268 870,2**	**279 654,2**	**276 943,6**	**289 478,4**	**283 058,3**	**285 089,2**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une hausse de 2 M$ principalement attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

Tableau 32 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Remboursement de la dette à long terme corporative	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 921,2**	**378 206,9**	**363 180,3**	**363 180,3**	**372 403,1**
Affectation – Remboursement de capital	**36 346,9**	**39 987,8**	**43 863,0**	**43 580,1**	**41 559,5**	**41 559,5**	**40 855,6**
Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme							
Habitation et économie	-	-	-	0,1	-	-	-
Qualité de vie	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	61 058,7	67 515,0	63 500,5	68 104,1	76 455,2	73 970,8	75 345,8
Arrondissements	816,0	871,7	1 124,3	2 030,5	908,5	908,5	1 055,8
Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme	**70 940,4**	**78 822,6**	**75 982,9**	**82 030,3**	**90 533,0**	**88 048,6**	**90 752,7**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**443 948,9**	**465 473,2**	**483 767,1**	**503 817,3**	**495 272,8**	**492 788,4**	**504 011,4**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une augmentation de 11,2 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une augmentation de 19,8 M$ principalement en raison de l'entente de subvention du financement de la dette actuarielle échue en juin 2024 et à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt;
- une augmentation de 6,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une baisse de 15,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et à l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Frais de financement corporatifs	**109 428,0**	**115 561,9**	**112 812,3**	**113 859,9**	**128 188,9**	**131 177,8**	**143 687,6**
Frais de financement dans les unités d'affaires							
Habitation et économie	-	-	-	-	-	-	1 618,9
Urbanisme, mobilité et infrastructures	20 142,4	22 184,0	24 654,3	29 181,3	34 199,3	38 621,0	35 942,6
Total – Frais de financement dans les unités d'affaires	**20 142,4**	**22 184,0**	**24 654,3**	**29 181,3**	**34 199,3**	**38 621,0**	**37 561,5**
Total – Frais de financement	**129 570,4**	**137 745,9**	**137 466,6**	**143 041,2**	**162 388,2**	**169 798,8**	**181 249,1**

Variations budgétaires

Les dépenses reliées aux frais de financement présentent une hausse de 11,5 M$, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 17,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 8,1 M$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 34 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Remboursement de la dette à long terme corporative	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 701,8**	**114 009,5**	**111 432,5**	**116 176,9**	**136 765,5**
Affectation – Remboursement de capital	**25 071,0**	**25 647,7**	**138 337,9**	**24 343,4**	**25 863,1**	**25 863,1**	**8 113,6**
Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme							
Urbanisme, mobilité et infrastructures	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,9	64 165,7	69 032,6	68 691,2
Total – Remboursement dans les unités d'affaires de la dette à long terme	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,0**	**59 994,9**	**64 165,7**	**69 032,6**	**68 691,2**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**152 317,0**	**168 828,8**	**294 342,7**	**198 347,8**	**201 461,3**	**211 072,6**	**213 570,3**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 2,5 M$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2025, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 518,9 M$, en hausse de 15,5 M$.

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	577 041,9	339 760,4	362 835,0	571 649,1	443 777,3	443 600,0	458 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	5 072,9	770,5	1 065,2	1 065,2	1 096,4
Affectation – Réserves – Eau	4 393,2	13 911,5	11 036,3	22 467,9	9 672,9	14 561,9	15 007,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(605,0)	(272,7)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	58 596,2	87 481,1	10 252,5	20 801,9	70,0	70,0	94,7
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**694 277,0**	**484 320,2**	**431 190,5**	**657 184,4**	**496 412,7**	**503 397,1**	**518 898,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	282 388,4	250 164,8	275 253,2	314 069,0	242 013,1	241 835,8	282 655,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	1 949,4	4 603,4	303,0	618,3	618,3	655,7
Affectation – Réserves – Eau	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	6 334,5	(8 702,1)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(9,8)	(447,5)	325,2	(314,3)	(145,5)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	396,2	181,1	(5 558,5)	250,8	70,0	70,0	94,7
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**330 318,9**	**296 895,0**	**319 602,3**	**362 743,0**	**275 953,8**	**289 535,1**	**330 416,4**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 40,9 M$ et s'établissent à 330,4 M$. Cette augmentation reflète la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	294 653,5	89 595,6	87 581,8	257 580,1	201 764,2	201 764,2	175 945,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	469,6	467,5	446,9	446,9	440,7
Affectation – Réserves – Eau	11 649,1	10 964,4	8 157,3	16 133,4	18 375,0	11 650,9	12 096,3
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(290,6)	(127,2)	-	-
Affectation – Fonds réservés	58 200,0	87 300,0	15 811,0	20 551,1	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**363 958,1**	**187 425,4**	**111 588,3**	**294 441,5**	**220 458,9**	**213 862,0**	**188 482,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 25,4 M$ et s'établissent à 188,5 M$. Cette diminution reflète principalement la planification du PDI 2025-2034 par compétence et la poursuite de la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI).

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Tableau 38 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(84 882,3)	(36 701,2)	25 998,7	(1 910,8)
Crédits pour dépenses contingentes	21 379,6	6 941,2	44 596,2	41 723,5	14 347,1	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	-
Pertes possibles dans la perception	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	14 050,0	17 050,0	17 450,0
Prêt de personnel au MESS	15 709,7	12 637,7	11 026,9	10 306,6	8 539,9	7 642,4	6 514,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	500,0	500,0	2 093,2
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 036,6	2 350,6	2 390,3	670,4	1,9	-	-
Bureau des régimes de retraite	6 902,6	6 819,1	7 171,3	7 770,6	8 317,5	8 599,3	8 644,4
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	47 764,3	59 634,4	71 591,6	88 322,1	102 202,4	106 171,0	129 072,2
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	2 967,5	2 967,5	4 532,3
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	32 778,0	45 391,3
Affectation – Fonds réservé – Élections	-	-	-	5 370,0	5 720,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	6 000,0	6 000,0	6 000,0
Total – Dépenses communes	**193 748,2**	**146 254,5**	**194 830,6**	**(15 875,3)**	**137 176,2**	**272 056,6**	**272 136,7**

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2025 affiche une augmentation de 0,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution nette de 27,9 M$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une diminution des charges de retraite touchant les services passés;
- le retrait du budget de 10 M$ relatif à la provision pour inflation en raison de la diminution des risques d'augmentation des coûts liés à une forte inflation;
- une diminution de 1,1 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- une augmentation de 1,6 M$ au développement du réseau des bibliothèques pour le financement de la mise en service des opérations du Centre Sanaaq prévue en 2025;
- une augmentation de 22,9 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville et de l'effectif qui lui est prêté;
- une augmentation de 1,6 M$ des affectations au montant à pourvoir est due à la fin de l'amortissement de virements passés, notamment pour le régime de la commission des services électriques et les régimes des anciennes banlieues. En effet, selon les règles comptables applicables aux régimes de retraite, lorsqu'un régime présente un surplus dépassant la limite que la Ville peut s'attendre à tirer de cet actif, un montant est ajouté à la charge puis viré, ou reconnu, au montant à pourvoir et amorti sur une période définie (qui varie entre 10-15 ans selon les régimes).
- une augmentation de 12,6 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes comptables utilisées par les municipalités du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa compétence, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 39 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	619 946,6	622 644,3	648 958,0	665 146,4	719 620,6	715 620,6	762 819,1
Communauté métropolitaine de Montréal	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	42 414,9	45 725,1	46 225,1
Conseil des arts	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 936,7	21 936,7	21 936,7
Sociétés de développement commercial	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 664,0	16 836,1	16 836,1	17 383,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 696,5	16 696,5	16 723,7
Bureau du taxi de Montréal	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 592,9	9 592,9	9 832,7
Office de consultation publique de Montréal	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 243,0	760,2	3 095,6	-
Ombudsman	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 820,8	2 075,2	2 075,2	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	500,0	414,5	386,1	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	-	(0,1)	-	(0,1)	-	0,0	0,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**729 308,5**	**731 610,6**	**757 878,0**	**776 462,6**	**830 960,1**	**832 655,7**	**878 072,6**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus, la prévision de dépense de contribution de l'année 2024 correspond aux dépenses qui ont été effectuées jusqu'au 8 juin 2024 par l'office avant qu'elle ne soit administrativement considéré comme un service de la Ville. La prévision des dépenses de l'OCPM après le 8 juin 2024 est présentée au tableau 122.

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2025, les contributions aux organismes augmentent de 45,4 M$ et atteignent 878,1 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 47,2 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 49,5 M$ incluant l'indexation de la contribution globale et le financement de la gratuité tarifaire offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
  - une baisse de 2,3 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une diminution anticipée des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une diminution de 3,1 M$ en raison du retrait de la contribution à l'Office de consultation publique de Montréal, puisque cet organisme est dorénavant considéré une unité d'affaires de la Ville de Montréal;
- une augmentation de l'ordre de 0,8 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial, à la Société du parc Jean-Drapeau et au musée Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 40 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	38 025,2	40 639,8	43 505,1	47 071,5	50 058,9	45 941,7	46 686,4
Élimination des transactions interentités	2 833,4	2 212,1	2 225,5	1 603,1	1 311,3	825,3	651,3
Total – Transactions à éliminer	**40 858,6**	**42 851,9**	**45 730,6**	**48 674,6**	**51 370,2**	**46 767,0**	**47 337,7**

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget de 2025 et les réalisations de 2024 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA[1].

[1] https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-sur-les-finances-et-ladministration

Tableau 41 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services centraux							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
Total – Services administratifs	**174 680,0**	**180 788,9**	**189 924,9**	**200 416,2**	**225 127,6**	**203 421,1**	**214 728,3**
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
Total – Habitation et économie	**273 151,8**	**355 726,8**	**296 627,2**	**366 107,8**	**597 654,9**	**364 679,5**	**414 303,6**
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
Total – Qualité de vie	**324 605,9**	**315 968,8**	**361 752,4**	**405 540,6**	**427 506,2**	**417 397,4**	**431 731,5**
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 329 382,1**	**1 397 579,4**	**1 323 024,8**	**1 363 251,7**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
Total – Services de proximité	**359 161,9**	**362 874,9**	**425 797,9**	**477 272,3**	**497 089,5**	**443 399,8**	**472 719,1**
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**532 423,6**	**602 021,3**	**600 679,5**	**654 989,6**	**741 592,9**	**709 824,0**	**742 815,9**
Total – Dépenses par services centraux	**2 890 298,7**	**3 067 978,3**	**3 167 543,0**	**3 433 708,6**	**3 886 550,5**	**3 461 746,6**	**3 639 550,1**

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2025, les informations détaillées sur le budget 2025 de fonctionnement et les réalisations 2024 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 42 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	58 023,8	60 109,2	62 672,4	69 049,5	73 630,2	65 304,1	67 376,1
Anjou	25 305,8	26 514,5	30 700,1	30 268,7	33 157,5	32 370,8	33 350,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	64 520,7	65 036,4	72 932,9	75 986,7	81 460,1	78 446,2	80 191,3
Lachine	27 878,9	29 093,1	31 229,1	32 949,3	35 651,4	32 815,3	34 084,9
LaSalle	37 204,5	38 125,6	41 852,9	42 593,5	45 267,9	46 264,1	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	51 705,3	54 474,5	59 438,6	60 624,4	64 349,0	62 751,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	52 267,6	55 235,1	60 990,2	64 701,7	67 163,0	65 334,7	66 691,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 982,7	12 184,2	12 847,1	13 049,5	14 404,0	13 381,9	14 096,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 079,5	66 896,1	69 871,6	75 714,1	83 948,6	80 307,8	81 397,7
Montréal-Nord	40 023,1	41 327,8	44 871,3	44 502,4	48 328,5	46 463,8	47 989,8
Outremont	14 404,2	15 349,6	16 920,9	17 439,6	22 958,5	17 919,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	29 791,6	32 254,8	35 467,7	35 140,0	38 694,0	37 087,6	38 800,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	56 659,0	60 006,3	65 116,2	68 251,7	72 998,9	68 867,7	69 975,8
Rosemont–La Petite-Patrie	63 424,4	64 953,6	71 952,6	74 944,4	82 609,8	72 836,4	74 125,1
Saint-Laurent	62 439,2	65 607,7	71 580,4	75 583,9	83 068,7	80 754,1	83 162,8
Saint-Léonard	34 953,6	35 624,1	40 122,8	40 028,6	42 192,7	41 246,3	42 172,1
Verdun	35 476,9	37 306,0	37 732,3	40 676,9	41 720,8	41 191,5	41 657,3
Ville-Marie	89 970,9	93 037,8	103 213,8	109 070,2	119 287,1	109 556,2	110 907,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 966,4	58 039,0	63 292,8	66 084,7	69 372,8	66 334,1	67 461,4
Total – Arrondissements	**876 078,1**	**911 175,4**	**992 805,7**	**1 036 659,8**	**1 120 263,5**	**1 059 234,2**	**1 083 376,2**

Tableau 43 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2024	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2025
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	65 304,1	10 584,7	2 335,9	1 258,5	53 197,0	67 376,1
Anjou	32 370,8	10 799,5	1 956,8	-	20 594,3	33 350,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	78 446,2	13 201,3	4 339,9	1 731,6	60 918,5	80 191,3
Lachine	32 815,3	5 877,5	2 303,0	1 498,0	24 406,4	34 084,9
LaSalle	46 264,1	8 152,6	1 638,5	-	37 899,4	47 690,5
Le Plateau-Mont-Royal	62 751,7	13 009,8	11 431,2	349,4	39 037,7	63 828,1
Le Sud-Ouest	65 334,7	10 859,0	6 830,9	3 000,0	46 001,9	66 691,8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 381,9	3 252,7	631,7	141,0	10 070,7	14 096,1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	80 307,8	13 892,9	4 555,5	2 751,3	60 198,0	81 397,7
Montréal-Nord	46 463,8	12 075,1	888,6	861,1	34 165,0	47 989,8
Outremont	17 919,9	4 155,3	3 269,8	336,0	10 654,9	18 416,0
Pierrefonds-Roxboro	37 087,6	8 821,3	1 444,1	1 109,3	27 426,2	38 800,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	68 867,7	12 726,3	2 456,2	549,5	54 243,8	69 975,8
Rosemont–La Petite-Patrie	72 836,4	12 875,8	7 893,1	-	53 356,2	74 125,1
Saint-Laurent	80 754,1	18 132,3	4 775,2	997,0	59 258,3	83 162,8
Saint-Léonard	41 246,3	10 036,6	2 031,2	750,0	29 354,3	42 172,1
Verdun	41 191,5	8 638,3	3 946,4	592,7	28 479,9	41 657,3
Ville-Marie	109 556,2	23 538,3	24 316,3	11 878,9	51 174,4	110 907,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	66 334,1	10 889,9	3 854,0	-	52 717,5	67 461,4
Total – Arrondissements	**1 059 234,2**	**211 519,2**	**90 898,3**	**27 804,3**	**753 154,4**	**1 083 376,2**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(943 108,7)	(211 023,0)	-	-	(753 154,4)	(964 177,4)
Total – Arrondissements	**116 125,5**	**496,2**	**90 898,3**	**27 804,3**	**-**	**119 198,8**

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2025 et du PDI 2025-2034 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2025 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 44 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	**Taxe relative aux services**	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 45 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,4638	0,4638	2,0460	2,6201	1,8552

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues desservis et non desservis sont assujettis à l'équivalent de quatre fois le taux de base; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut à quatre fois le taux de base;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à trois fois celui de la catégorie résiduelle.

Cette hausse des taxes appliquées aux terrains vagues fait suite à l'entrée en vigueur des dispositions qui sont prévues au projet de loi n°39[1], adopté en décembre 2023, et permettant aux municipalités de hausser ces taux. Cette hausse s'accompagne, suivant certaines modalités, d'un crédit de taxe pour les personnes ayant acquis un terrain vague par succession .

[1] *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33).

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2025, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable, à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications, depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 46 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2025

Types de taxes	Immeuble de 450 000 $		Immeuble de 900 000 $		Immeuble de 1,5 M$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	11 283 $	9 207 $	22 566 $	18 414 $	37 610 $	34 135 $
Taxes spéciales	2 013 $	1 930 $	4 026 $	3 861 $	6 711 $	6 572 $
Taxes d'arrondissement	358 $	358 $	716 $	716 $	1 193 $	1 193 $
	13 654 $	**11 495 $**	**27 308 $**	**22 991 $**	**45 514 $**	**41 900 $**
Effet cumulatif	**(2 159 $)**		**(4 317 $)**		**(3 614 $)**	
	(16 %)		**(16 %)**		**(8 %)**	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure en 2019, la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal a procédé à l'évaluation des effets de sa stratégie. Il en résulte que, depuis 2019, l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels a été moins importante que l'inflation. De plus, on constate que la croissance de ces charges a aussi été moins importante que la croissance des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

Graphique 6 – Évolution de l'augmentation de la taxe foncière générale et de l'inflation, 2018-2024

(Indice 2018=100)

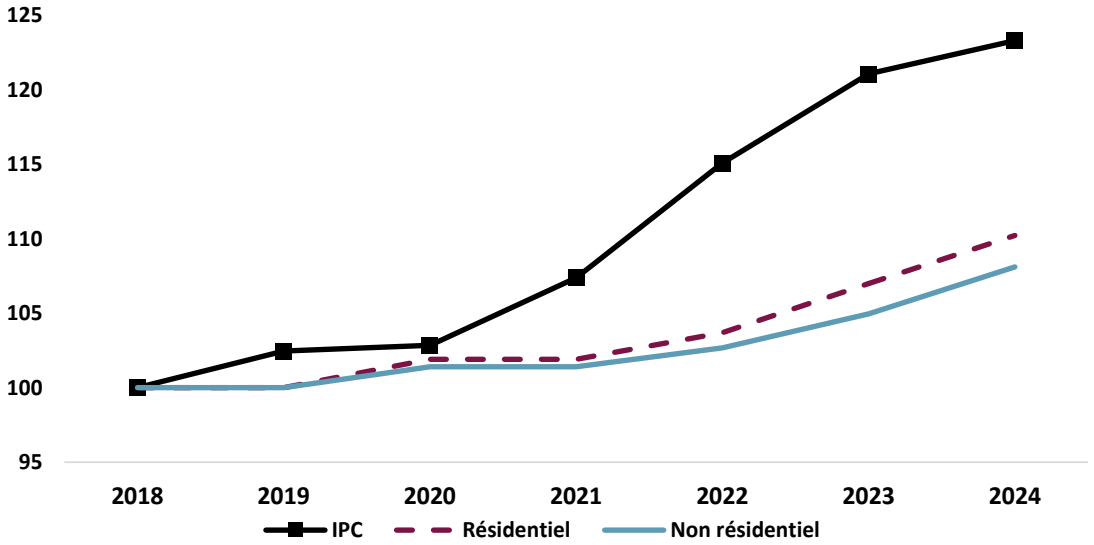

Note : L'inflation est établie selon l'IPC, mesurée au huitième mois de chaque année.

Pour les prochains exercices financiers, la Ville de Montréal maintiendra les gains découlant de l'application de la stratégie, en assurant une augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles non résidentiels égale ou inférieure à l'augmentation des charges fiscales afférentes aux immeubles résidentiels.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a intégré ce financement à même les taux de la TFG. À compter de 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

Pour les secteurs de l'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0058	0,0058	0,0158	0,0203	0,0232
Lachine	0,0011	0,0011	0,0033	0,0042	0,0044
LaSalle	0,0032	0,0032	0,0102	0,0130	0,0128
Montréal	0,0221	0,0221	0,0738	0,0945	0,0884
Montréal-Nord	0,0121	0,0121	0,0363	0,0465	0,0484
Outremont	0,0055	0,0055	0,0189	0,0242	0,0220
Saint-Laurent	0,0035	0,0035	0,0103	0,0132	0,0140
Saint-Léonard	0,0066	0,0066	0,0199	0,0254	0,0264
Verdun	0,0042	0,0042	0,0142	0,0182	0,0168

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 502,2 M$, en 2025, en hausse de 16,5 M$. De ces revenus, 491,4 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 10,7 M$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 491,4 M$ en 2024, en hausse de 21 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette différence fait suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2023, de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Tableau 48 – Taux de taxation de 2025 – Taxe foncière relative à l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0813	0,0813	0,3226	0,3387

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 10,7 M$ en 2025, ce qui représente une baisse de 4,5 M$ par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par la prise en considération des volumes d'eau réellement mesurés au 31 décembre 2023, après la première année d'application.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2025 sont indexés de 5 % pour la seconde tranche de consommation d'eau, de 7,5 % pour la troisième tranche et de plus de 9 % pour la quatrième tranche. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m^3 demeure inchangée.

Tableau 49 – Taux de tarification de 2025 – Tarification pour l'eau

($ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,105
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,215
De plus de 100 000 m^3	0,655

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 51,3 M$ en 2025. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la TFG. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la TFG.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à l'ARTM

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0072	0,0072	0,0316	0,0404	0,0288

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,2 M$ en 2025. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 51 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0024	0,0176

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 38,7 M$ en 2025, en hausse de 8,7 M$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les stationnements extérieurs sont assujettis à la taxe est réduit à 5 000 mètres carrés comparativement à 10 000 mètres carrés en 2024.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2025, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 8 %. Le taux du secteur D augmente de 0,50 $.

Tableau 52 – Taux de taxation de 2025 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	13,80	55,60
Secteur B	6,95	41,80
Secteur C	6,95	20,90
Secteur D	s. o.	2,50

[1] Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de* Montréal*, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

[2] Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

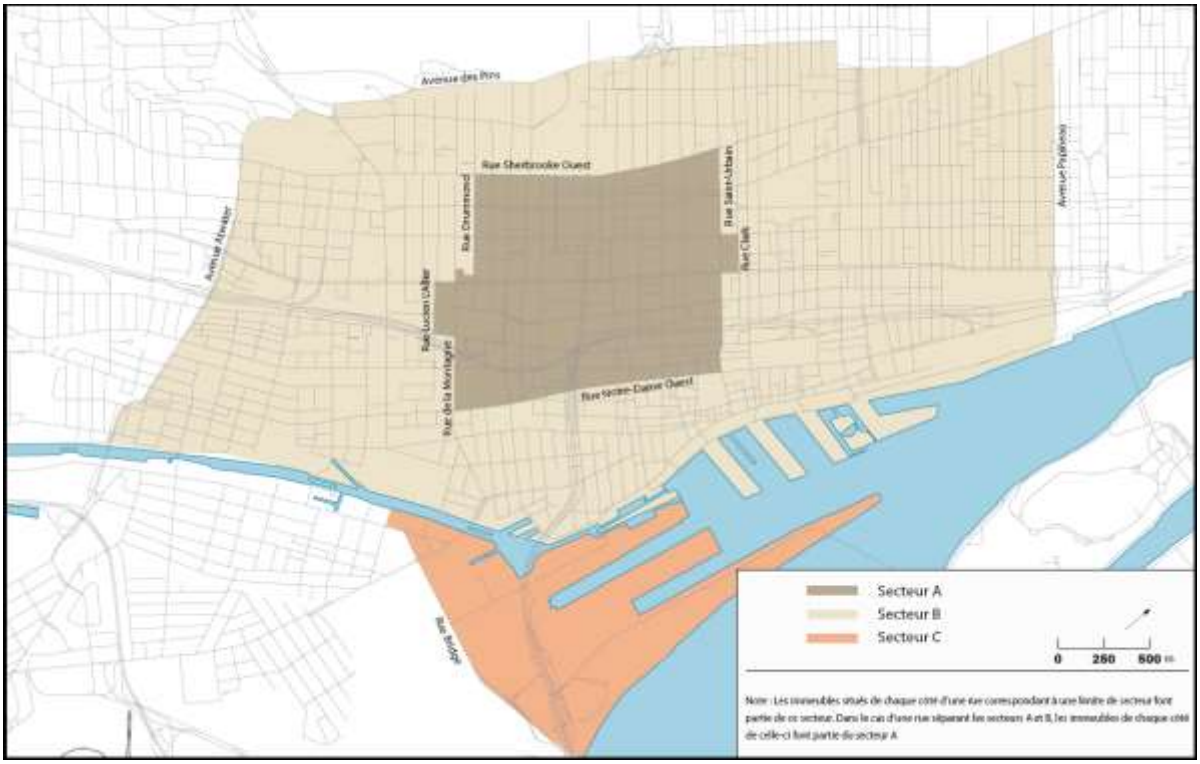

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'ARTM ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

À partir de l'exercice financier 2025, la compensation des OBNL propriétaires détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec n'est plus exigée.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,6 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2024 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 6,7 M$ entre les revenus de 2024 et ceux de 2025, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 8,8 M$ l'écart total entre les revenus budgétés en 2024 et 2025.

Tableau 53 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2024 et en 2025, et taux applicables en 2025

Arrondissements	Revenus 2024[1]	Revenus 2025[2]	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2025
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic–Cartierville	9 939,1	10 436,0	497,0	5,0	0,3	0,0422
Anjou	10 605,1	10 733,0	128,0	1,2	0,2	0,1200
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12 383,8	13 003,0	619,2	5,0	0,3	0,0389
Lachine	5 631,3	5 800,3	168,9	3,0	0,2	0,0568
LaSalle	7 285,7	8 014,3	728,6	10,0	0,8	0,0562
Le Plateau-Mont-Royal	12 585,8	12 963,4	377,6	3,0	0,2	0,0486
Le Sud-Ouest	10 110,8	10 414,2	303,3	3,0	0,2	0,0493
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3 079,6	3 233,5	154,0	5,0	0,6	0,0786
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13 323,8	13 723,5	399,7	3,0	0,3	0,0596
Montréal-Nord	11 641,5	12 026,2	384,8	3,3	0,6	0,1274
Outremont	3 981,8	4 101,3	119,5	3,0	0,2	0,0428
Pierrefonds–Roxboro	8 522,5	8 778,1	255,7	3,0	0,3	0,0693
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 254,9	12 622,6	367,6	3,0	0,3	0,0715
Rosemont–La Petite-Patrie	12 318,9	12 688,5	369,6	3,0	0,2	0,0461
Saint-Laurent	17 558,7	17 909,8	351,2	2,0	0,1	0,0623
Saint-Léonard	9 591,6	9 944,3	352,6	3,7	0,4	0,0777
Verdun	8 283,1	8 531,6	248,5	3,0	0,3	0,0527
Ville-Marie	22 232,8	22 788,6	555,8	2,5	0,3	0,0385
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 427,2	10 740,0	312,8	3,0	0,3	0,0507
Total	**201 757,9**	**208 452,2**	**6 694,3**	**3,3**	**0,3**	**s. o.**

[1] Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements pour 2024 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2023.

[2] Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par unité et l'autre un taux foncier de 0,0437 $ / 100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2025, ces taxes génèrent des revenus de 117,7 M$, soit 6,7 M$ de plus qu'en 2024, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2023.

Tableau 54 – Taux de taxation de 2025 – Taxe relative aux investissements
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic–Cartierville	0,0306	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0384
Anjou	0,0699	Montréal-Nord	0,0513
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0216	Outremont	0,0305
Lachine	0,0328	Pierrefonds–Roxboro	0,0427
LaSalle	0,0319	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0662
Le Plateau-Mont-Royal	0,0246	Rosemont–La Petite-Patrie	0,0276
Le Sud-Ouest	0,0249	Saint-Laurent	0,0339
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0473
L'Île-Bizard	0,0812	Verdun	0,0333
Sainte-Geneviève	0,0811	Ville-Marie	0,0075
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0301

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée valeur ajustée. L'année 2025 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés théoriques, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 55 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 56 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	**0,0728**	**0,6495**
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	**0,1899**	**0,7504**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	**0,0606**	**0,6373**
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0567	0,0328	**0,0894**	**0,6452**
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6460**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	**0,0732**	**0,6499**
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	**0,0742**	**0,6509**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	**0,1598**	**0,7145**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	**0,0979**	**0,6746**
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	**0,1787**	**0,7454**
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	**0,0733**	**0,6334**
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	**0,1120**	**0,6667**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	**0,1376**	**0,7143**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	**0,0738**	**0,6505**
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	**0,0961**	**0,6543**
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	**0,1250**	**0,6863**
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	**0,0859**	**0,6448**
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	**0,0460**	**0,6227**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	**0,0808**	**0,6575**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4638**	**0,0161**	**0,0813**	**0,0024**	**0,0072**			**0,0883**	**0,6590**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0130 pour cette catégorie d'immeubles.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic–Cartierville	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0422	0,0306	**0,0728**	**0,6495**
Anjou	0,4638	0,0058	0,0813	0,0024	0,0072	0,1200	0,0699	**0,1899**	**0,7504**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0389	0,0216	**0,0606**	**0,6373**
Lachine	0,4638	0,0011	0,0813	0,0024	0,0072	0,0767	0,0328	**0,1094**	**0,6652**
LaSalle	0,4638	0,0032	0,0813	0,0024	0,0072	0,0562	0,0319	**0,0881**	**0,6460**
Le Plateau-Mont-Royal	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0486	0,0246	**0,0732**	**0,6499**
Le Sud-Ouest	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0493	0,0249	**0,0742**	**0,6509**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0786	0,0812	**0,1598**	**0,7145**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0596	0,0384	**0,0979**	**0,6746**
Montréal-Nord	0,4638	0,0121	0,0813	0,0024	0,0072	0,1274	0,0513	**0,1787**	**0,7454**
Outremont	0,4638	0,0055	0,0813	0,0024	0,0072	0,0428	0,0305	**0,0733**	**0,6334**
Pierrefonds–Roxboro	0,4638	s. o.	0,0813	0,0024	0,0072	0,0693	0,0427	**0,1120**	**0,6667**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0715	0,0662	**0,1376**	**0,7143**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0461	0,0276	**0,0738**	**0,6505**
Saint-Laurent	0,4638	0,0035	0,0813	0,0024	0,0072	0,0623	0,0339	**0,0961**	**0,6543**
Saint-Léonard	0,4638	0,0066	0,0813	0,0024	0,0072	0,0777	0,0473	**0,1250**	**0,6863**
Verdun	0,4638	0,0042	0,0813	0,0024	0,0072	0,0527	0,0333	**0,0859**	**0,6448**
Ville-Marie	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0385	0,0075	**0,0460**	**0,6227**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4638	0,0221	0,0813	0,0024	0,0072	0,0507	0,0301	**0,0808**	**0,6575**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,4638**	**0,0161**	**0,0813**	**0,0024**	**0,0072**			**0,0806**	**0,6513**

1 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0330 pour cette catégorie d'immeubles.

2 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Tableau 58 – Taux de taxation de 2025 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic–Cartierville	2,4756	0,0893	0,3238	0,0176	0,0382	0,0422	0,0306	**0,0728**	**3,0174**
Anjou	2,5341	0,0196	0,3234	0,0176	0,0391	0,1200	0,0699	**0,1899**	**3,1238**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,4567	0,0886	0,3262	0,0176	0,0379	0,0389	0,0216	**0,0606**	**2,9876**
Lachine	2,5305	0,0040	0,3241	0,0176	0,0391	0,0466	0,0328	**0,0794**	**2,9947**
LaSalle	2,4976	0,0124	0,3237	0,0176	0,0386	0,0562	0,0319	**0,0881**	**2,9780**
Le Plateau-Mont-Royal	2,3507	0,0848	0,3267	0,0176	0,0363	0,0486	0,0246	**0,0732**	**2,8893**
Le Sud-Ouest	2,4597	0,0887	0,3287	0,0176	0,0380	0,0493	0,0249	**0,0742**	**3,0070**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3177	0,0000	0,3270	0,0176	0,0358	0,0786	0,0812	**0,1598**	**2,8580**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,5010	0,0902	0,3281	0,0176	0,0386	0,0596	0,0384	**0,0979**	**3,0735**
Montréal-Nord	2,3422	0,0416	0,3242	0,0176	0,0362	0,1274	0,0513	**0,1787**	**2,9405**
Outremont	2,3495	0,0217	0,3259	0,0176	0,0363	0,0428	0,0305	**0,0733**	**2,8242**
Pierrefonds–Roxboro	2,3798	0,0000	0,3242	0,0176	0,0367	0,0693	0,0427	**0,1120**	**2,8704**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,4523	0,0885	0,3249	0,0176	0,0379	0,0715	0,0662	**0,1376**	**3,0587**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,3792	0,0858	0,3263	0,0176	0,0367	0,0461	0,0276	**0,0738**	**2,9195**
Saint-Laurent	2,5425	0,0128	0,3237	0,0176	0,0393	0,0623	0,0339	**0,0961**	**3,0320**
Saint-Léonard	2,4664	0,0240	0,3240	0,0176	0,0381	0,0777	0,0473	**0,1250**	**2,9950**
Verdun	2,4636	0,0171	0,3241	0,0176	0,0380	0,0527	0,0333	**0,0859**	**2,9464**
Ville-Marie	2,5709	0,0927	0,3255	0,0176	0,0397	0,0385	0,0075	**0,0460**	**3,0924**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,4160	0,0872	0,3252	0,0176	0,0373	0,0507	0,0301	**0,0808**	**2,9641**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,5073**	**0,0659**	**0,3252**	**0,0176**	**0,0387**			**0,0795**	**3,0343**

1 Les taux présentés pour la TFG, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisque ce sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

2 Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

3 L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 54,12 $ par unité commerciale, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0030 pour cette catégorie d'immeubles.

4 L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0812 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0811 pour le secteur Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour consulter un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 59 – Variation moyenne détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**2,0 %**
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,2 %	1,0 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,9 %**
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,8 %**
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,3 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**1,9 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**1,7 %**
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**2,1 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	1,3 %	**1,9 %**	**3,4 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,3 %**	0,3 %	0,5 %	**0,8 %**	**3,1 %**
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,5 %**	0,6 %	0,6 %	**1,2 %**	**2,7 %**
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	**1,4 %**	0,2 %	0,4 %	**0,6 %**	**1,9 %**
Pierrefonds–Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**4,1 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,7 %	**1,0 %**	**2,8 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,2 %	0,3 %	**0,5 %**	**2,0 %**
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,7 %**	0,1 %	(0,1 %)	**(0,0 %)**	**1,7 %**
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	**1,1 %**	0,4 %	0,5 %	**0,9 %**	**2,0 %**
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	**1,8 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,3 %**
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	**(0,2 %)**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**0,2 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,4 %**	**2,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,3 %	(<0,1 %)	0,4 %	**1,6 %**	0,3 %	0,3 %	**0,6 %**	**2,2 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 60 – Variation moyenne des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic–Cartierville	**2,0 %**	2,3 %	2,2 %	1,9 %	1,8 %
Anjou	**2,7 %**	2,6 %	2,5 %	3,1 %	0,8 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,9 %**	3,7 %	1,4 %	2,9 %	3,1 %
Lachine	**2,8 %**	3,2 %	2,5 %	2,5 %	2,6 %
LaSalle	**1,9 %**	1,7 %	1,4 %	2,5 %	0,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	**1,7 %**	1,2 %	1,4 %	2,0 %	2,1 %
Le Sud-Ouest	**2,1 %**	3,6 %	0,8 %	3,2 %	2,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**3,4 %**	3,5 %	1,8 %	3,1 %	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**3,1 %**	3,1 %	3,0 %	2,9 %	3,6 %
Montréal-Nord	**2,7 %**	3,1 %	1,4 %	3,2 %	2,2 %
Outremont	**1,9 %**	1,8 %	1,5 %	2,8 %	2,1 %
Pierrefonds–Roxboro	**4,1 %**	4,3 %	2,6 %	3,2 %	2,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**2,8 %**	3,1 %	3,4 %	2,5 %	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,0 %**	2,3 %	1,9 %	1,8 %	2,6 %
Saint-Laurent	**1,7 %**	1,7 %	1,6 %	1,7 %	1,4 %
Saint-Léonard	**2,0 %**	2,4 %	2,4 %	2,1 %	(0,4 %)
Verdun	**2,3 %**	2,8 %	2,0 %	3,3 %	1,7 %
Ville-Marie	**0,2 %**	2,3 %	(1,0 %)	3,7 %	1,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**2,4 %**	3,4 %	1,8 %	2,0 %	3,0 %
VILLE DE MONTRÉAL	**2,2 %**	**2,9 %**	**1,2 %**	**2,5 %**	**2,1 %**

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2024 et effectuée à l'aide des paramètres fiscaux de 2024 et de 2025.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement

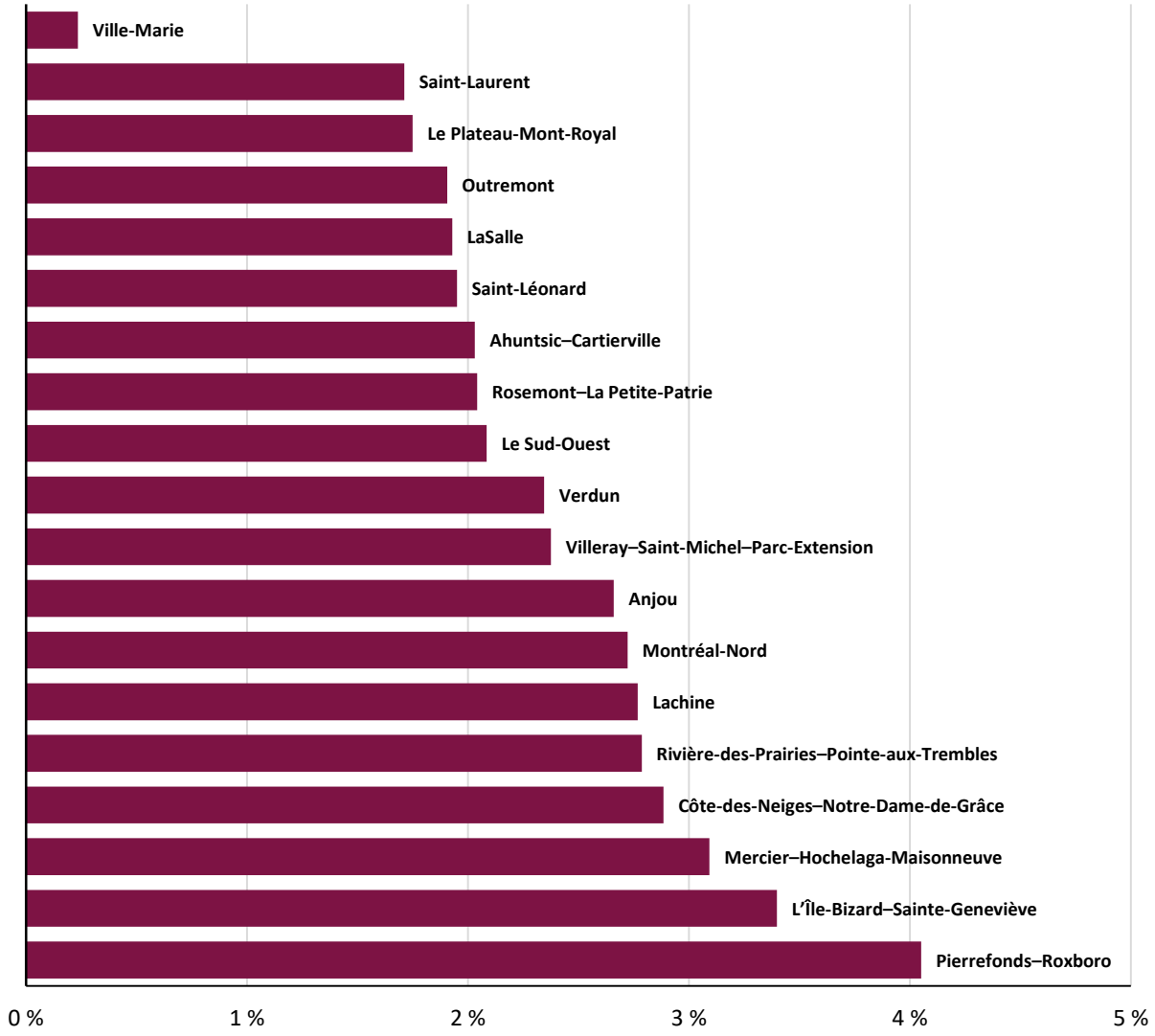

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente une « résidence de valeur moyenne » aux fins d'illustration[1]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2024	Taxes 2025	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 461 $	3 524 $	63 $	1,3 %
Taxe relative à l'eau	600 $	618 $	18 $	0,4 %
Dettes des anciennes villes	121 $	121 $	0 $	(< 0,1 %)
Taxe relative à la voirie	18 $	18 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	54 $	54 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	404 $	418 $	13 $	0,3 %
Taxe relative aux investissements	230 $	242 $	13 $	0,3 %
Charge fiscale totale	**4 888 $**	**4 995 $**	**108 $**	**2,2 %**

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 759 797 $ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

[1] La résidence moyenne n'est ni une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à l'aide des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Les appartements en copropriété (condos) seront traités à la page suivante.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**802 694 $**	**576 548 $**	**1 149 043 $**	**628 647 $**	**641 257 $**	**1 079 306 $**	**752 828 $**
Taxes 2024	**5 095 $**	**4 217 $**	**7 060 $**	**3 904 $**	**4 073 $**	**6 931 $**	**4 728 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 723 $	2 674 $	5 329 $	2 916 $	2 974 $	5 006 $	3 491 $
Dettes anciennes villes	177 $	33 $	253 $	7 $	21 $	238 $	166 $
Taxe relative à l'eau	653 $	469 $	935 $	511 $	522 $	878 $	612 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	27 $	15 $	15 $	26 $	18 $
Taxe relative à l'ARTM	57 $	41 $	82 $	45 $	46 $	77 $	54 $
Taxe relative aux services	339 $	692 $	447 $	329 $	360 $	524 $	371 $
Taxe relative aux investissements	246 $	403 $	249 $	206 $	205 $	266 $	188 $
	5 214 $	**4 326 $**	**7 323 $**	**4 028 $**	**4 142 $**	**7 015 $**	**4 900 $**
Variation totale	**2,3 %** **119 $**	**2,6 %** **110 $**	**3,7 %** **263 $**	**3,2 %** **124 $**	**1,7 %** **69 $**	**1,2 %** **84 $**	**3,6 %** **172 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**686 077 $**	**547 351 $**	**446 891 $**	**2 104 440 $**	**600 536 $**	**474 560 $**	**807 362 $**
Taxes 2024	**4 735 $**	**3 582 $**	**3 232 $**	**13 094 $**	**3 838 $**	**3 288 $**	**5 133 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 182 $	2 539 $	2 073 $	9 760 $	2 785 $	2 201 $	3 744 $
Dettes anciennes villes	0 $	121 $	54 $	115 $	0 $	105 $	178 $
Taxe relative à l'eau	558 $	445 $	363 $	1 712 $	488 $	386 $	657 $
Taxe relative à la voirie	16 $	13 $	11 $	50 $	14 $	11 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	49 $	39 $	32 $	151 $	43 $	34 $	58 $
Taxe relative aux services	539 $	326 $	569 $	900 $	416 $	339 $	373 $
Taxe relative aux investissements	557 $	210 $	229 $	642 $	257 $	314 $	223 $
	4 901 $	**3 693 $**	**3 331 $**	**13 330 $**	**4 004 $**	**3 390 $**	**5 252 $**
Variation totale	**3,5 %** **167 $**	**3,1 %** **111 $**	**3,1 %** **99 $**	**1,8 %** **236 $**	**4,3 %** **165 $**	**3,1 %** **102 $**	**2,3 %** **118 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**877 119 $**	**716 960 $**	**1 088 686 $**	**1 466 739 $**	**614 682 $**	**720 348 $**
Taxes 2024	**5 646 $**	**4 806 $**	**6 828 $**	**8 930 $**	**3 911 $**	**4 613 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	4 068 $	3 325 $	5 049 $	6 802 $	2 851 $	3 341 $
Dettes anciennes villes	31 $	47 $	45 $	324 $	136 $	116 $
Taxe relative à l'eau	713 $	583 $	885 $	1 193 $	500 $	586 $
Taxe relative à la voirie	21 $	17 $	26 $	35 $	15 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	63 $	51 $	78 $	105 $	44 $	52 $
Taxe relative aux services	546 $	557 $	573 $	565 $	312 $	400 $
Taxe relative aux investissements	297 $	339 $	362 $	110 $	185 $	236 $
	5 739 $	**4 920 $**	**7 020 $**	**9 134 $**	**4 042 $**	**4 747 $**
Variation totale	**1,7 %** **93 $**	**2,4 %** **114 $**	**2,8 %** **192 $**	**2,3 %** **204 $**	**3,4 %** **131 $**	**2,9 %** **135 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**371 322 $**	**337 403 $**	**530 656 $**	**401 040 $**	**419 321 $**	**538 538 $**	**514 996 $**
Taxes 2024	**2 360 $**	**2 469 $**	**3 336 $**	**2 527 $**	**2 670 $**	**3 451 $**	**3 325 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 722 $	1 565 $	2 461 $	1 860 $	1 945 $	2 498 $	2 388 $
Dettes anciennes villes	82 $	19 $	117 $	4 $	13 $	119 $	114 $
Taxe relative à l'eau	302 $	274 $	432 $	326 $	341 $	438 $	419 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	10 $	10 $	13 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	27 $	24 $	38 $	29 $	30 $	39 $	37 $
Taxe relative aux services	157 $	405 $	207 $	229 $	236 $	262 $	254 $
Taxe relative aux investissements	114 $	236 $	115 $	131 $	134 $	133 $	128 $
	2 412 $	**2 532 $**	**3 382 $**	**2 589 $**	**2 709 $**	**3 500 $**	**3 352 $**
Variation totale	**2,2 % 51 $**	**2,5 % 63 $**	**1,4 % 45 $**	**2,5 % 62 $**	**1,4 % 39 $**	**1,4 % 49 $**	**0,8 % 27 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**308 467 $**	**366 211 $**	**314 306 $**	**786 776 $**	**345 771 $**	**288 448 $**	**489 113 $**
Taxes 2024	**2 165 $**	**2 399 $**	**2 312 $**	**4 908 $**	**2 246 $**	**1 993 $**	**3 123 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	1 431 $	1 698 $	1 458 $	3 649 $	1 604 $	1 338 $	2 268 $
Dettes anciennes villes	0 $	81 $	38 $	43 $	0 $	64 $	108 $
Taxe relative à l'eau	251 $	298 $	256 $	640 $	281 $	235 $	398 $
Taxe relative à la voirie	7 $	9 $	7 $	19 $	8 $	7 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	22 $	26 $	23 $	56 $	25 $	21 $	35 $
Taxe relative aux services	242 $	218 $	400 $	336 $	240 $	206 $	226 $
Taxe relative aux investissements	250 $	140 $	161 $	240 $	148 $	191 $	135 $
	2 204 $	**2 471 $**	**2 343 $**	**4 984 $**	**2 305 $**	**2 061 $**	**3 182 $**
Variation totale	**1,8 % 39 $**	**3,0 % 72 $**	**1,4 % 31 $**	**1,5 % 76 $**	**2,6 % 59 $**	**3,4 % 67 $**	**1,9 % 58 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**464 375 $**	**390 611 $**	**597 414 $**	**574 680 $**	**432 611 $**	**485 458 $**
Taxes 2024	**2 990 $**	**2 617 $**	**3 778 $**	**3 616 $**	**2 795 $**	**3 161 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	2 154 $	1 812 $	2 771 $	2 665 $	2 006 $	2 251 $
Dettes anciennes villes	16 $	26 $	25 $	127 $	95 $	78 $
Taxe relative à l'eau	378 $	318 $	486 $	467 $	352 $	395 $
Taxe relative à la voirie	11 $	9 $	14 $	14 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	33 $	28 $	43 $	41 $	31 $	35 $
Taxe relative aux services	289 $	304 $	315 $	222 $	219 $	270 $
Taxe relative aux investissements	157 $	185 $	199 $	43 $	130 $	159 $
	3 038 $	**2 681 $**	**3 852 $**	**3 579 $**	**2 845 $**	**3 199 $**
Variation totale	**1,6 % 48 $**	**2,4 % 64 $**	**2,0 % 74 $**	**(1,0 %) (37 $)**	**1,8 % 49 $**	**1,2 % 38 $**

Finalement, dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements.

Tableau 64 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2025	**821 999 $**	**708 458 $**	**960 912 $**	**620 691 $**	**740 006 $**	**1 142 574 $**	**783 386 $**
Taxes 2024	**5 241 $**	**5 158 $**	**5 952 $**	**3 985 $**	**4 663 $**	**7 283 $**	**4 942 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 812 $	3 286 $	4 457 $	2 879 $	3 432 $	5 299 $	3 633 $
Dettes anciennes villes	181 $	41 $	212 $	7 $	24 $	252 $	173 $
Taxe relative à l'eau	669 $	576 $	781 $	505 $	602 $	929 $	637 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	23 $	15 $	18 $	27 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	59 $	51 $	69 $	44 $	53 $	82 $	56 $
Taxe relative aux services	347 $	850 $	374 $	433 $	416 $	555 $	386 $
Taxe relative aux investissements	252 $	495 $	208 $	203 $	236 $	282 $	195 $
	5 339 $	**5 316 $**	**6 124 $**	**4 086 $**	**4 780 $**	**7 426 $**	**5 099 $**
Variation totale	**1,9 % 98 $**	**3,1 % 157 $**	**2,9 % 171 $**	**2,5 % 101 $**	**2,5 % 117 $**	**2,0 % 143 $**	**3,2 % 158 $**

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2025	**668 424 $**	**718 192 $**	**585 870 $**	**1 854 226 $**	**733 282 $**	**629 798 $**	**854 070 $**
Taxes 2024	**4 631 $**	**4 707 $**	**4 232 $**	**11 421 $**	**4 736 $**	**4 388 $**	**5 455 $**
Taxes 2025							
Taxe foncière générale	3 100 $	3 331 $	2 717 $	8 600 $	3 401 $	2 921 $	3 961 $
Dettes anciennes villes	0 $	158 $	71 $	102 $	0 $	139 $	188 $
Taxe relative à l'eau	544 $	584 $	476 $	1 508 $	596 $	512 $	695 $
Taxe relative à la voirie	16 $	17 $	14 $	44 $	17 $	15 $	20 $
Taxe relative à l'ARTM	48 $	51 $	42 $	133 $	53 $	45 $	61 $
Taxe relative aux services	525 $	428 $	746 $	793 $	508 $	450 $	394 $
Taxe relative aux investissements	543 $	276 $	301 $	566 $	313 $	417 $	236 $
	4 775 $	**4 845 $**	**4 367 $**	**11 745 $**	**4 889 $**	**4 499 $**	**5 556 $**
Variation totale	**3,1 % 145 $**	**2,9 % 138 $**	**3,2 % 135 $**	**2,8 % 324 $**	**3,2 % 152 $**	**2,5 % 111 $**	**1,8 % 101 $**

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2025	**813 107 $**	**895 806 $**	**830 343 $**	**895 061 $**	**724 868 $**	**814 830 $**
Taxes 2024	**5 229 $**	**6 021 $**	**5 184 $**	**5 375 $**	**4 672 $**	**5 238 $**
Taxes 2025						
Taxe foncière générale	3 771 $	4 155 $	3 851 $	4 151 $	3 362 $	3 779 $
Dettes anciennes villes	29 $	59 $	35 $	197 $	160 $	131 $
Taxe relative à l'eau	661 $	729 $	675 $	728 $	590 $	663 $
Taxe relative à la voirie	19 $	21 $	20 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	58 $	64 $	59 $	64 $	52 $	58 $
Taxe relative aux services	506 $	696 $	437 $	345 $	367 $	452 $
Taxe relative aux investissements	275 $	424 $	276 $	67 $	218 $	267 $
	5 320 $	**6 148 $**	**5 354 $**	**5 574 $**	**4 766 $**	**5 370 $**
Variation totale	**1,7 % 91 $**	**2,1 % 126 $**	**3,3 % 170 $**	**3,7 % 199 $**	**2,0 % 94 $**	**2,5 % 132 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 8 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2024 à 2025, par arrondissement

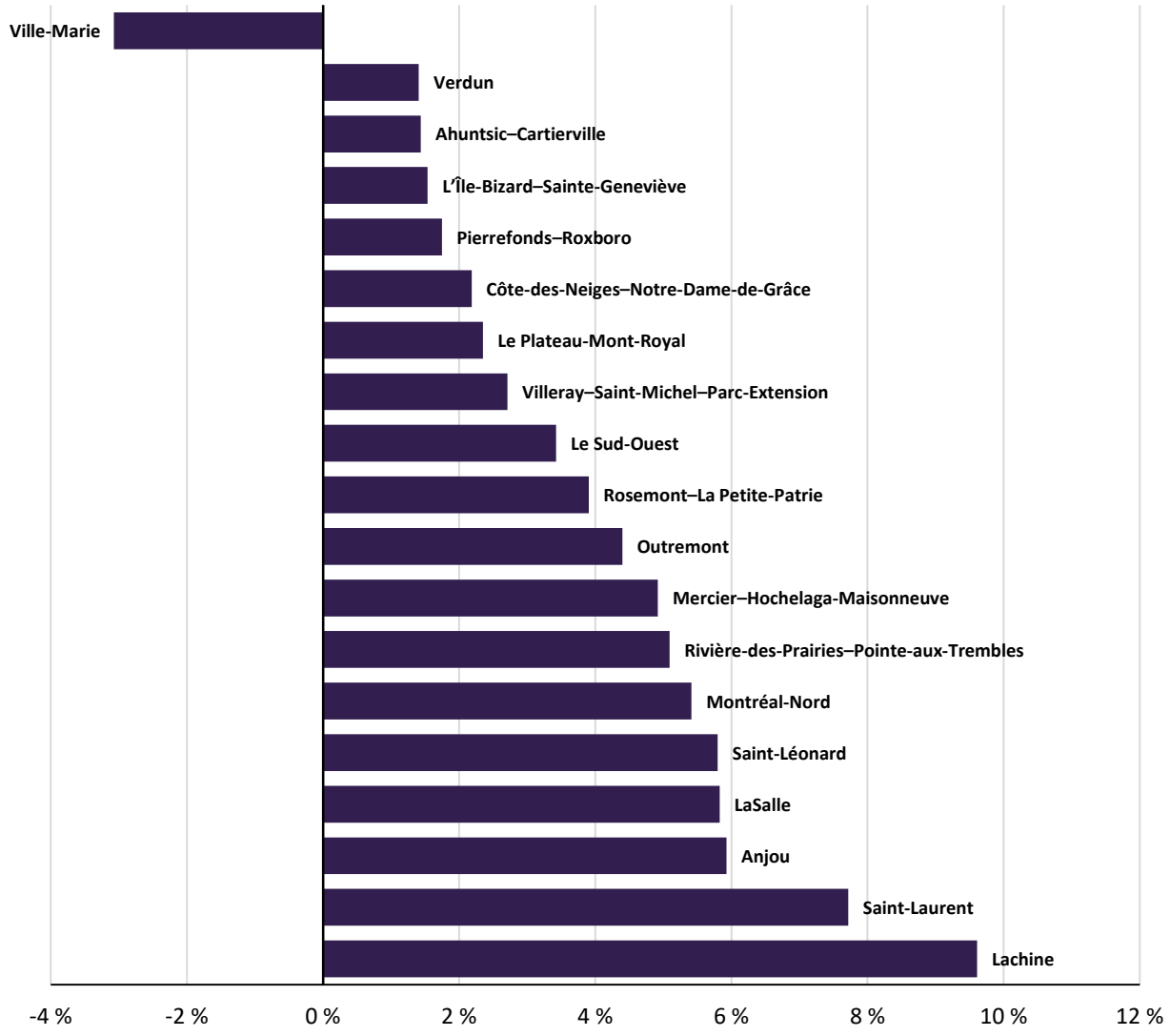

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 65 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic–Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	**1,5 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**1,4 %**
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,3 %	**0,3 %**	**5,9 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,1 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,2 %**
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	**9,4 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**9,6 %**
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,8 %**
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,4 %**	0,0 %	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**2,3 %**
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,4 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	**1,3 %**	0,0 %	0,2 %	**0,3 %**	**1,5 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	**4,8 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,9 %**
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	**5,1 %**	0,1 %	0,2 %	**0,3 %**	**5,4 %**
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	**4,3 %**	0,0 %	0,1 %	**0,1 %**	**4,4 %**
Pierrefonds–Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	**1,7 %**	(0,0 %)	0,1 %	**0,0 %**	**1,7 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	**4,9 %**	0,1 %	0,2 %	**0,2 %**	**5,1 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,1 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	**7,6 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**7,7 %**
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	**5,6 %**	0,1 %	0,1 %	**0,2 %**	**5,8 %**
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	**1,4 %**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**1,4 %**
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	**(3,1 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(3,1 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,7 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,7 %**
VILLE DE MONTRÉAL	1,4 %	(< 0,1 %)	0,4 %	**1,8 %**	< 0,1 %	< 0,1 %	**0,1 %**	**1,9 %**

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2025, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de dollars
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 703 613,2 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(595 522,2 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**3 108 091,0 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 3 108,1 M$ en 2025, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2025.

Tableau 66 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2024 à 2025

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	**2025**	**En valeur**	**En %**
Générales	**2 624 750,6**	**2 715 111,6**	**90 361,0**	***3,4***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	12 761,3	9 641,7	(3 119,6)	*(24,4)*
Service de l'eau	197 693,7	198 542,2	848,5	*0,4*
Alimentation en eau potable	103 668,9	110 879,0	7 210,1	*7,0*
Compteurs d'eau	1 892,2	928,1	(964,1)	*(51,0)*
Travaux admissibles au programme TECQ	10 052,7	14 348,0	4 295,3	*42,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 361,2	8 268,4	(92,8)	*(1,1)*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 114,5	4 980,7	(133,9)	*(2,6)*
Déficit des exercices antérieurs	32 778,0	45 391,3	12 613,3	*38,5*
Total	**2 997 073,1**	**3 108 091,0**	**111 017,9**	***3,7***

Tableau 67 – Quotes-parts de 2025
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 224 681,8**	**7 994,5**	**162 679,6**	**92 249,8**	**887,0**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 678,2	56,3	1 146,5	576,2	0,2
Beaconsfield	26 744,7	96,1	1 955,7	1 396,2	0,0
Côte-Saint-Luc	32 045,7	-	2 343,3	1 758,5	1,6
Dollard-des-Ormeaux	49 478,7	177,8	3 618,1	3 647,8	9,4
Dorval	76 819,9	276,1	5 617,4	2 045,7	9,7
Hampstead	12 744,9	45,8	932,0	556,2	-
Kirkland	34 267,9	123,1	2 505,8	1 178,0	1,9
L'Île-Dorval	85,7	0,3	6,3	25,1	-
Montréal-Est	21 251,7	76,4	1 554,0	1 627,8	5,6
Montréal-Ouest	6 822,4	24,5	498,9	237,8	2,0
Mont-Royal	62 224,9	223,6	4 550,2	1 738,2	0,0
Pointe-Claire	77 023,4	276,8	5 632,3	2 208,2	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 508,2	34,2	695,3	323,9	0,2
Senneville	3 872,2	13,9	283,2	116,7	0,2
Westmount	61 861,3	222,3	4 523,6	1 192,9	0,5
Total – Villes reconstituées	**490 429,8**	**1 647,2**	**35 862,6**	**18 629,2**	**41,1**
Agglomération de Montréal	**2 715 111,6**	**9 641,7**	**198 542,2**	**110 879,0**	**928,1**

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
5 683,2	**4 346,2**	**4 612,6**	**37 192,3**	**2 540 327,0**	***81,7***	**Montréal**
						Villes reconstituées
266,1	114,4	-	262,1	18 100,0	***0,6***	Baie-D'Urfé
464,4	203,4	66,0	447,1	31 373,7	***1,0***	Beaconsfield
502,7	251,6	4,1	535,7	37 443,3	***1,2***	Côte-Saint-Luc
861,1	392,6	-	827,2	59 012,7	***1,9***	Dollard-des-Ormeaux
1 480,8	692,0	29,4	1 284,3	88 255,4	***2,8***	Dorval
224,7	98,3	-	213,1	14 814,9	***0,5***	Hampstead
645,1	290,0	1,1	572,9	39 585,9	***1,3***	Kirkland
1,4	0,6	-	1,4	120,8	***0,0***	L'Île-Dorval
379,6	153,7	-	355,3	25 404,1	***0,8***	Montréal-Est
104,0	53,7	-	114,1	7 857,3	***0,3***	Montréal-Ouest
1 077,3	478,5	64,3	1 040,3	71 397,2	***2,3***	Mont-Royal
1 240,6	539,9	203,0	1 287,7	88 421,6	***2,8***	Pointe-Claire
186,4	85,2	0,2	159,0	10 992,6	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
74,4	33,0	-	64,7	4 458,3	***0,1***	Senneville
1 156,4	535,1	-	1 034,2	70 526,2	***2,3***	Westmount
8 664,8	**3 922,2**	**368,0**	**8 199,0**	**567 764,0**	***18,3***	**Total – Villes reconstituées**
14 348,0	**8 268,4**	**4 980,7**	**45 391,3**	**3 108 091,0**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la somme des valeurs de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Ces deux sommes sont par la suite multipliées par le facteur comparatif, qui est de 1,08 pour l'exercice financier 2025. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul aux fins de répartition des dépenses d'agglomération[1].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2024 et 2025.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 68 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2024 et 2025

Villes liées	Potentiel fiscal 2024		Potentiel fiscal 2025	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**654 601,8**	**81,92969 %**	**646 146,1**	**81,93703 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 614,9	0,57760 %	4 553,7	0,57744 %
Beaconsfield	7 870,9	0,98512 %	7 767,8	0,98503 %
Côte-Saint-Luc	9 505,3	1,18969 %	9 307,5	1,18027 %
Dollard-des-Ormeaux	14 654,3	1,83412 %	14 370,8	1,82234 %
Dorval	22 572,7	2,82519 %	22 311,9	2,82935 %
Hampstead	3 737,5	0,46779 %	3 701,7	0,46940 %
Kirkland	10 072,0	1,26061 %	9 952,9	1,26212 %
L'Île-Dorval	25,0	0,00313 %	24,9	0,00316 %
Montréal-Est	6 338,2	0,79328 %	6 172,4	0,78272 %
Montréal-Ouest	2 011,9	0,25181 %	1 981,5	0,25128 %
Mont-Royal	18 435,2	2,30734 %	18 072,9	2,29180 %
Pointe-Claire	22 233,0	2,78267 %	22 371,0	2,83684 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 813,1	0,35209 %	2 761,6	0,35020 %
Senneville	1 136,4	0,14223 %	1 124,7	0,14262 %
Westmount	18 357,7	2,29764 %	17 967,3	2,27841 %
Total – Villes reconstituées	**144 378,1**	**18,07031 %**	**142 442,5**	**18,06297 %**
Agglomération de Montréal	**798 979,9**	**100,00000 %**	**788 588,7**	**100,00000 %**

Note : Alors que le facteur comparatif est de 1,08 en 2025, il était de 1,1 en 2024.

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal 2024 et au 14 septembre 2024 pour le potentiel fiscal de 2025.

[1] Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2025, les quotes-parts générales totalisent 2 715,1 M$, ce qui représente près de 87,4 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 3,4 % par rapport à l'exercice de 2024. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 69 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2024 à 2025

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2024	2025	En valeur	En %
Montréal	**2 150 450,1**	**2 224 681,8**	**74 231,7**	***3,5***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	15 160,6	15 678,2	517,6	*3,4*
Beaconsfield	25 856,9	26 744,7	887,8	*3,4*
Côte-Saint-Luc	31 226,3	32 045,7	819,5	*2,6*
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	49 478,7	1 337,6	*2,8*
Dorval	74 154,1	76 819,9	2 665,9	*3,6*
Hampstead	12 278,3	12 744,9	466,5	*3,8*
Kirkland	33 087,8	34 267,9	1 180,1	*3,6*
L'Île-Dorval	82,3	85,7	3,4	*4,1*
Montréal-Est	20 821,6	21 251,7	430,1	*2,1*
Montréal-Ouest	6 609,4	6 822,4	213,0	*3,2*
Mont-Royal	60 562,0	62 224,9	1 662,9	*2,7*
Pointe-Claire	73 038,1	77 023,4	3 985,3	*5,5*
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	9 508,2	266,7	*2,9*
Senneville	3 733,2	3 872,2	139,1	*3,7*
Westmount	60 307,4	61 861,3	1 553,9	*2,6*
Total – Villes reconstituées	**474 300,5**	**490 429,8**	**16 129,3**	***3,4***
Agglomération de Montréal	**2 624 750,6**	**2 715 111,6**	**90 361,0**	***3,4***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater dans le graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 69,7 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 9 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2025

Activités	Part relative
Administration générale	7,3 %
Sécurité publique	
Police	26,2 %
Sécurité incendie	14,6 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	27,5 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,0 %
Autres	2,0 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,0 %
Rénovation urbaine et autres	0,3 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,5 %
Sous-total	**88,2 %**
Activités financières et PCI	**11,8 %**
Total	**100,0 %**

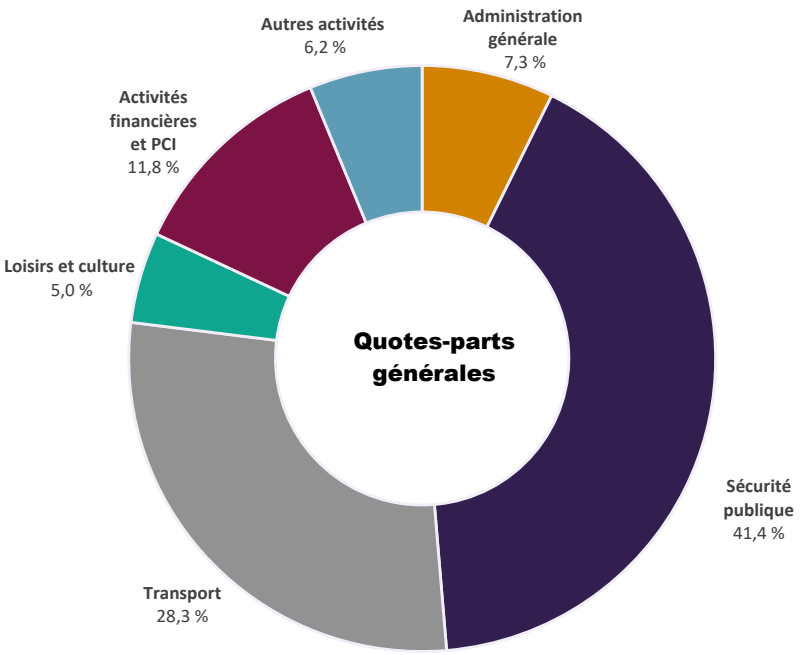

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 393 M$. Elles représentent 12,6 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

Les quotes-parts représentent les sommes des dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) moins la subvention anticipée provenant du gouvernement. En 2025, les quotes-parts prévues pour ce service s'élèvent à 9,6 M$, soit une diminution de 3,1 M$ par rapport à 2024. Cette variation s'explique notamment une hausse des subventions anticipées pour cette activité.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec propose de hausser de 3,2 M$ les subventions pour le service des premiers répondants. Cette somme n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de cette activité qui demeure une responsabilité du gouvernement.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération, en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 110,9 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2023, est estimé à 369,2 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,3003 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2025, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 7 % par rapport à 2024.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet Grandes villes du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2025 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2023, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures des exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts

s'élèvent à 14,3 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,3 M$ pour les travaux admissibles au volet Grandes villes du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 22,8 % par rapport à 2024.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2025, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 0,9 M$ pour l'exercice de 2025, soit une diminution de 1 M$, ou 51 %, par rapport à 2024.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses liées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 198,5 M$ en 2025, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2024.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2025, ces quotes-parts totalisent 333 M$, soit une augmentation de 11,3 M$, ou 3,5 %, par rapport à 2024.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2025, ces dernières totalisent 5 M$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2024. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les quatre derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 70 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2020 à 2023

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2023
Revenus	3 014,2	3 013,1	3 436,0	3 506,5
Charges de fonctionnement	2 814,0	2 905,6	2 937,9	3 018,3
Excédent avant financement et affectations	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**488,2**
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**

Sources : Rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2020 à 2023.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2025, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2023 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 42,5 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2022, soit 120,7 M$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 78,2 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 32,8 M$ qui avaient été budgétés en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2025 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 45,4 M$.

Tableau 71 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2020 à 2023 et budgets de 2024 et 2025

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quotes-parts						
Générales	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8	2 715,1
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	257,6	263,4	279,4	314,5	339,5	347,6
Déficit des exercices antérieurs	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**	**32,8**	**45,4**
Autres revenus	582,5	506,6	654,1	628,3	620,1	591,0
Total des revenus	**3 014,2**	**3 013,1**	**3 436,0**	**3 506,5**	**3 617,2**	**3 699,1**
Total des charges	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 937,9**	**3 018,3**	**3 155,0**	**3 244,6**
Excédent avant le financement et les affectations	**200,2**	**107,6**	**498,1**	**488,2**	**462,2**	**454,5**
Remboursement de la dette à long terme	(127,2)	(143,2)	(156,0)	(174,0)	(185,2)	(205,5)
Affectations	(268,6)	(31,0)	(163,6)	(271,7)	(277,0)	(249,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(195,6)**	**(66,6)**	**178,5**	**42,5**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(232,6)	(299,2)	(120,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(195,6)	(66,6)	178,5	42,5		
Autres affectations nettes	**59,8**	**-**	**-**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(232,6)**	**(299,2)**	**(120,7)**	**(78,2)**		
Somme déjà prévue au budget de 2024 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :				**32,8**		
Quotes-parts exigées en 2025 pour le déficit des exercices antérieurs :				**45,4**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire. Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'appels d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,52 $ et payée par toute cliente et tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

À partir de 2025, le tarif mensuel est indexé par le gouvernement selon une mesure de l'IPC. Pour 2025, le tarif a été fixé à 0,54 $[1].

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,7 M$ en 2025, soit une augmentation de 0,3 M$ par rapport à 2024.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV, de 45 $ par véhicule, étaient destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. On ne prévoit aucun revenu en 2025, soit une baisse de 17,6 M$ par rapport à 2024. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus sont destinés à l'ARTM.

[1] Avis d'indexation - Taxe municipale pour le 911, (2024) 156 GOQ 1, 521, p. 523

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,2 %, ce qui porte la contribution à 9,7 M$ en 2025.

Tableau 72 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Baie-D'Urfé	246,9	260,4	267,5	295,2	302,1	302,1	308,8
Beaconsfield	459,2	466,6	476,8	507,6	515,3	515,3	526,8
Côte-Saint-Luc	550,2	564,0	575,4	611,7	622,3	622,3	631,2
Dollard-des-Ormeaux	828,8	839,5	857,4	941,7	959,4	959,4	974,6
Dorval	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 477,8	1 477,8	1 513,2
Hampstead	217,7	220,7	224,8	242,1	244,7	244,7	251,0
Kirkland	599,0	614,3	636,1	651,5	659,4	659,4	675,0
L'Île-Dorval	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7
Montréal-Est	317,1	320,5	329,4	392,9	415,0	415,0	418,6
Montréal-Ouest	116,7	117,9	120,2	130,1	131,7	131,7	134,4
Mont-Royal	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 206,9	1 206,9	1 225,7
Pointe-Claire	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 455,6	1 455,6	1 517,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	145,6	150,4	155,3	177,6	184,2	184,2	187,3
Senneville	63,7	64,5	66,0	72,4	74,4	74,4	76,3
Westmount	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 201,9	1 201,9	1 218,5
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**9 221,8**	**9 452,4**	**9 452,4**	**9 660,3**

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,8 G$ et représente 38,3 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 39 % en 2024. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation nette de l'effectif de 2024 à 2025 est de 46,3 années-personnes (a-p.). Elle est le résultat d'une augmentation de 24,3 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 22,0 a-p. au PDI.

Cette création nette de 46,3 années-personnes (a-p.) de l'effectif est le résultat de besoins spécifiques des arrondissements. Du côté des services centraux, la variation nette de l'effectif est nulle entre le budget de 2024 et celui de 2025.

En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Dans le budget de 2025, cela résulte en une création nette de 55 postes dans les services centraux. Un effort additionnel d'optimisation permet l'atteinte de l'objectif de n'avoir aucune création nette de l'effectif dans les services centraux. À cette fin, une coupure de 55 postes est prévue au budget, et sera concrétisée dans chacun des services d'ici la fin de l'année 2024.

Malgré cette variation nette nulle, des variations sont constatées dans plusieurs services. Voici les exemples les plus importants :

Eau

- 11 postes pour le projet de remplacement des incinérateurs;
- 10 postes pour le projet de la modernisation du réservoir McTavish;
- 6 postes pour le projet de réseaux primaires d'égout;
- 6 postes pour la mise en œuvre du plan d'action inondation, pour l'élaboration et mise en œuvre du plan de gestion des actifs à ressource constante et pour l'optimisation énergétique.

Environnement

- 14 postes pour la création d'une équipe assurant le suivi des activités liées à la gestion des matières et du recyclage - Engagement requis par l'entente (projet de loi 65) – Section *collecte sélective*;
- 2 postes pour autres sites contaminés – Suivi des dossiers de subvention Service du développement économique (SDÉ) 2025 à 2027.

Habitation

- 14 postes pour l'accélération des mesures en habitation.

Matériel roulant et ateliers

- 17 postes pour la titularisation de cols bleus afin d'atteindre le plancher d'emplois prévu à la convention collective.

SIM et SPVM

- 12 postes au SIM et 41 au SPVM pour s'adapter aux nouvelles exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) liées au projet de la plateforme d'appels 911 nouvelle génération;
- Réduction de 28 postes au SPVM en raison de la fin du contrat de surveillance à l'Aéroport de Montréal;
- Réduction de 14 postes au SPVM pour l'Équipe de concertation communautaire de rapprochement, dont le mandat s'achève.

Urbanisme et mobilité

- 9 postes pour l'accompagnement dans le projet de prolongement de la ligne bleue et les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine;
- 6 postes pour assumer la réalisation et l'accompagnement de l'entente intergouvernementale du projet relatif au Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish;
- 5 postes associés à la réalisation des projets Bridge-Bonaventure et Les Faubourgs.

Par ailleurs, les 31 postes à la magistrature sont retirés de l'effectif de la Ville.

Tableau 73 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2024 comparatif			Budget 2025			Variation a-p. 2025-2024		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services de la direction générale									
Direction générale	143,9	0,8	144,7	140,5	0,8	141,3	(3,4)	-	(3,4)
Finances et évaluation foncière	565,6	23,8	589,4	571,6	25,9	597,5	6,0	2,1	8,1
Planification stratégique et performance organisationnelle	55,5	11,0	66,5	54,0	5,5	59,5	(1,5)	(5,5)	(7,0)
Ressources humaines et communications	545,0	42,4	587,4	528,0	39,5	567,5	(17,0)	(2,9)	(19,9)
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	40,0	-	40,0	35,0	-	35,0	(5,0)	-	(5,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	11,0	-	11,0	13,0	-	13,0	2,0	-	2,0
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	12,0	-	12,0	12,0	-	12,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 397,0**	**78,0**	**1 475,0**	**1 390,1**	**71,7**	**1 461,8**	**(6,9)**	**(6,3)**	**(13,2)**
Habitation et économie									
Approvisionnement	319,0	15,0	334,0	319,0	18,0	337,0	-	3,0	3,0
Développement économique	73,0	-	73,0	71,0	-	71,0	(2,0)	-	(2,0)
Habitation	123,0	1,0	124,0	137,0	1,0	138,0	14,0	-	14,0
Stratégie immobilière	77,0	-	77,0	77,0	-	77,0	-	-	-
Total – Habitation et économie	**592,0**	**16,0**	**608,0**	**604,0**	**19,0**	**623,0**	**12,0**	**3,0**	**15,0**
Qualité de vie									
Culture	180,3	8,9	189,2	181,3	7,9	189,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	81,0	-	81,0	83,0	-	83,0	2,0	-	2,0
Environnement	256,6	18,1	274,7	273,6	18,1	291,7	17,0	-	17,0
Espace pour la vie	441,2	4,0	445,2	448,2	4,0	452,2	7,0	-	7,0
Total – Qualité de vie	**959,1**	**31,0**	**990,1**	**986,1**	**30,0**	**1 016,1**	**27,0**	**(1,0)**	**26,0**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	15,0	537,2	491,2	13,8	505,0	(31,0)	(1,2)	(32,2)
Greffe	211,5	3,5	215,0	209,5	3,5	213,0	(2,0)	-	(2,0)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 775,0	8,8	2 783,8	2 787,0	6,4	2 793,4	12,0	(2,4)	9,6
Service de police	6 249,9	21,0	6 270,9	6 249,2	14,0	6 263,2	(0,7)	(7,0)	(7,7)
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 758,6**	**48,3**	**9 806,9**	**9 736,9**	**37,7**	**9 774,6**	**(21,7)**	**(10,6)**	**(32,3)**
Services de proximité									
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	287,1	13,3	300,4	290,1	6,3	296,4	3,0	(7,0)	(4,0)
Expérience citoyenne et communications	5,0	-	5,0	-	-	-	(5,0)	-	(5,0)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	244,6	101,8	346,4	245,6	101,8	347,4	1,0	-	1,0
Matériel roulant et ateliers	471,0	15,0	486,0	488,0	13,0	501,0	17,0	(2,0)	15,0
Technologies de l'information	493,9	317,0	810,9	492,9	317,0	809,9	(1,0)	-	(1,0)
Total – Services de proximité	**1 501,6**	**447,1**	**1 948,7**	**1 516,6**	**438,1**	**1 954,7**	**15,0**	**(9,0)**	**6,0**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	110,3	77,0	187,3	107,0	79,0	186,0	(3,3)	2,0	(1,3)
Eau	835,0	146,8	981,8	844,8	168,0	1 012,8	9,8	21,2	31,0
Gestion et planification des immeubles	634,2	46,0	680,2	635,2	48,0	683,2	1,0	2,0	3,0
Infrastructures du réseau routier	229,0	206,8	435,8	231,0	208,8	439,8	2,0	2,0	4,0
Urbanisme et mobilité	310,7	50,9	361,6	327,7	50,9	378,6	17,0	-	17,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**2 119,2**	**527,5**	**2 646,7**	**2 145,7**	**554,7**	**2 700,4**	**26,5**	**27,2**	**53,7**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	58,0	-	58,0	-	-	-
Optimisation et révision des activités	-	-	-	(55,2)	-	(55,2)	(55,2)	-	(55,2)
Total – Dépenses communes	**58,0**	**-**	**58,0**	**2,8**	**-**	**2,8**	**(55,2)**	**-**	**(55,2)**
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	446,8	5,0	451,8	446,8	6,0	452,8	-	1,0	1,0
Anjou	222,9	-	222,9	223,9	-	223,9	1,0	-	1,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	556,9	3,0	559,9	560,1	1,0	561,1	3,2	(2,0)	1,2
Lachine	246,4	2,0	248,4	246,4	9,0	255,4	-	7,0	7,0
LaSalle	289,7	5,0	294,7	291,2	5,0	296,2	1,5	-	1,5
Le Plateau-Mont-Royal	458,5	5,0	463,5	460,5	5,0	465,5	2,0	-	2,0
Le Sud-Ouest	437,0	6,5	443,5	436,2	9,5	445,7	(0,8)	3,0	2,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	112,7	6,0	118,7	117,2	6,0	123,2	4,5	-	4,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	601,5	11,7	613,2	600,7	11,7	612,4	(0,8)	-	(0,8)
Montréal-Nord	370,8	2,0	372,8	373,3	3,2	376,5	2,5	1,2	3,7
Outremont	121,7	5,5	127,2	122,8	6,0	128,8	1,1	0,5	1,6
Pierrefonds-Roxboro	279,6	6,0	285,6	282,1	6,0	288,1	2,5	-	2,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	456,3	1,0	457,3	454,8	2,0	456,8	(1,5)	1,0	(0,5)
Rosemont–La Petite-Patrie	707,0	7,0	714,0	709,0	7,0	716,0	2,0	-	2,0
Saint-Laurent	594,3	-	594,3	594,7	-	594,7	0,4	-	0,4
Saint-Léonard	252,8	-	252,8	251,8	1,0	252,8	(1,0)	1,0	(0,0)
Verdun	321,6	3,2	324,8	319,6	7,2	326,8	(2,0)	4,0	2,0
Ville-Marie	619,4	-	619,4	634,4	-	634,4	15,0	-	15,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	447,5	6,0	453,5	445,5	8,0	453,5	(2,0)	2,0	-
Total – Arrondissements	**7 543,4**	**74,9**	**7 618,3**	**7 571,0**	**93,6**	**7 664,6**	**27,6**	**18,7**	**46,3**
Total – Effectif	**23 928,9**	**1 222,8**	**25 151,7**	**23 953,2**	**1 244,8**	**25 198,0**	**24,3**	**22,0**	**46,3**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les ajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année.

Au budget de 2025, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 59,7 M$, ou 2,2 %, passant de 2 730,5 M$ à 2 790,2 M$. Cette hausse s'explique principalement par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Ce changement porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 38,3 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

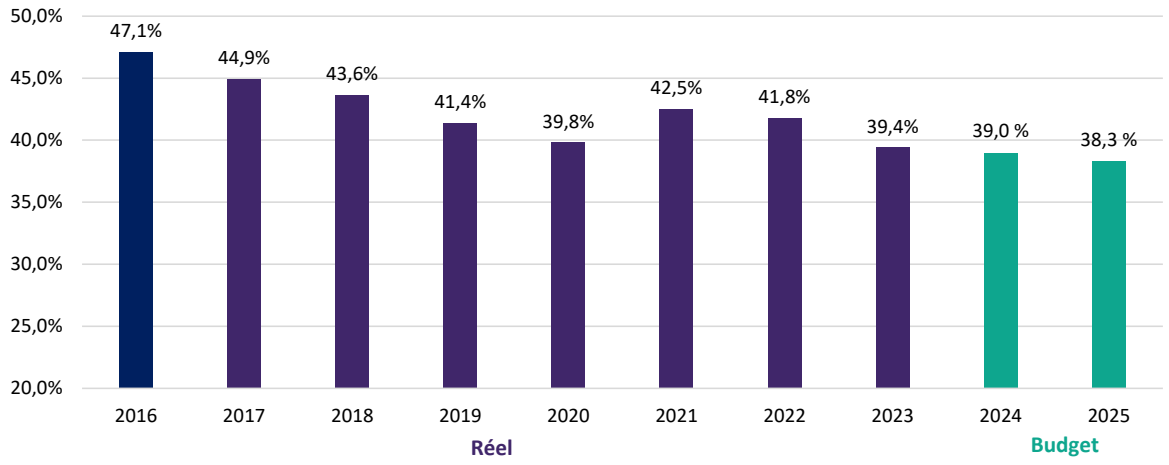

Tableau 74 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Rémunération	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 273 087,1	2 209 375,4	2 272 379,3
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	206 513,2	237 006,0	242 942,5	196 787,3	200 018,8	196 727,1	198 094,8
Services passés	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(49 474,9)	(41 482,2)	(62 909,4)
Total – Régimes de retraite	**249 363,9**	**310 124,2**	**274 642,5**	**148 151,7**	**150 543,9**	**155 244,9**	**135 185,4**
Charges sociales et autres cotisations	287 943,9	292 244,4	330 176,1	335 726,2	389 833,7	365 886,1	382 642,4
Total – Cotisations de l'employeur	**537 307,8**	**602 368,6**	**604 818,6**	**483 877,9**	**540 377,6**	**521 131,0**	**517 827,8**
Total – Rémunération globale	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 719 333,5**	**2 657 470,1**	**2 813 464,7**	**2 730 506,4**	**2 790 207,1**

La rémunération augmente de 63 M$, ou 2,9 %, pour atteindre 2 272,4 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 40,7 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des conventions collectives;
- une hausse de 3 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 3,1 M$ découlant d'augmentations de paiements de banques de maladie et autres provisions.

Arrondissements

- une hausse de 14,5 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 1,7 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Les cotisations de l'employeur diminuent de 3,3 M$, ou -0,6 %, pour atteindre 517,8 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 10 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 5,9 M$ découlant d'une augmentation des coûts d'assurances collectives.;
- une hausse de 0,9 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une baisse de 20,1 M$ associée aux régimes de retraite.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la sous-section *Régimes de retraite*.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	13 700,8	1 392,7	3 650,4	18 743,9
Cadres de gestion	1 443,8	212 739,4	21 758,6	31 796,9	266 294,9
Cadres-conseils	519,2	60 185,3	6 482,3	8 583,9	75 251,5
	1 963,0	**272 924,7**	**28 240,9**	**40 380,8**	**341 546,4**
Contremaîtresses et contremaîtres	399,4	43 716,7	5 050,0	9 186,4	57 953,1
Professionnelles et professionnels	3 056,6	338 461,1	38 707,0	44 952,0	422 120,1
Cols blancs	6 103,0	425 312,9	56 001,6	70 364,4	551 678,9
Cols bleus	4 765,5	354 449,8	46 371,1	54 914,9	455 735,8
Policières et policiers	4 958,5	527 581,7	59 347,8	(19 809,8)	567 119,7
Pompières et pompiers	2 395,0	271 651,2	29 858,3	44 565,1	346 074,6
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 653,2	1 852,9	-	15 506,1
Gestion des postes vacants	-	(36 514,0)	(4 774,9)	(2 872,1)	(44 161,0)
Revue des activités et programmes	-	(4 280,1)	(559,7)	(660,2)	(5 500,0)
	24 008,5	**2 220 658,0**	**261 487,7**	**244 671,9**	**2 726 817,6**
Sécurité du revenu[1]		5 063,3	660,4	775,7	6 499,4
Agence de mobilité durable[2]		36 399,7	4 657,9	5 384,1	46 441,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**24 008,5**	**2 262 121,0**	**266 806,0**	**250 831,7**	**2 779 758,7**

1 Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2 Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

En plus de la main-d'œuvre au budget de fonctionnement, l'effectif de la Ville comprend de la main-d'œuvre capitalisable. Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 9 M$, ou 5,7 %, et a atteint 166,4 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance de l'effectif ainsi que par la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. L'effectif capitalisable augmente de 1,8 % et passe à 1 244,8 a-p.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 76 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	44,5	6 715,4	716,3	1 044,4	8 476,1
Cadres-conseils	28,7	3 783,1	405,9	587,4	4 776,4
	73,2	**10 498,5**	**1 122,2**	**1 631,8**	**13 252,5**
Contremaîtresses et contremaîtres	4,6	481,7	57,5	75,3	614,5
Professionnelles et professionnels	797,0	90 262,9	10 186,8	11 485,0	111 934,7
Cols blancs	352,0	30 171,9	3 898,3	4 640,1	38 710,3
Cols bleus	14,8	1 172,8	143,6	179,3	1 495,7
Policières et policiers	3,2	324,7	39,1	49,4	413,2
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 244,8**	**132 912,5**	**15 447,5**	**18 060,9**	**166 420,9**
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 465,6
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 129,2
À la charge des contribuables					143 826,1
Total – Sources de financement					**166 420,9**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé, soit :

- le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés participant aux régimes. Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique Cotisations de l'employeur, représentent 135,2 M$ en 2025, comparativement à 155,2 M$ au budget de 2024. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 139,7 M$ en 2025, comparativement à 158,2 M$ en 2024, soit une diminution de 18,5 M$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place des mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme les répercussions financières de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2024 et en 2025, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements employés en 2021 et en 2022.

Graphique 11 – Charges de retraite – budgets de 2016 à 2025
(en millions de dollars)

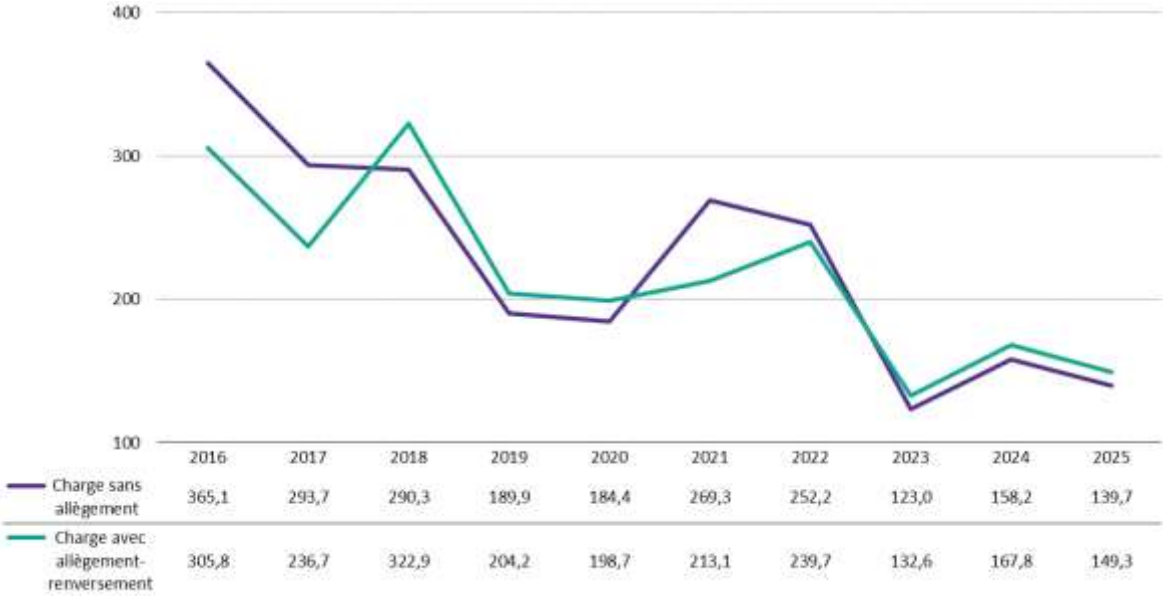

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation aux fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- les effets à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2016 à 2025
(en millions de dollars)

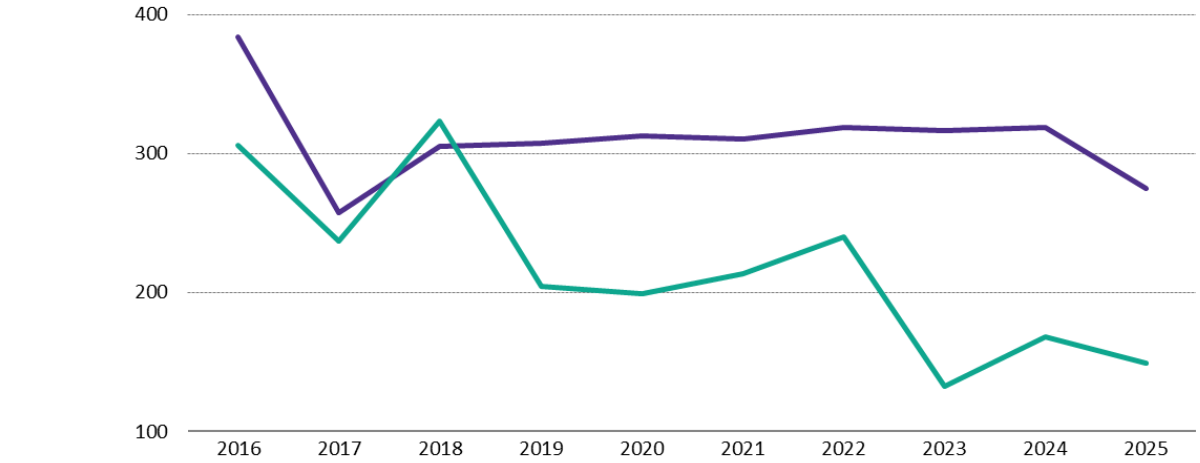

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations de la Ville	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7	318,3	274,5
Charge avec allègement-renversement	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6	167,8	149,3

8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2025-2034 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 77 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2023	
Dette brute en circulation (en M$)	11 658,3
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 657,3
Nombre d'emprunts en circulation	87
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,52
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	923,4
Refinancements (en M$)	19,6
Besoins de la STM (en M$)	222,9
Programme global (en M$)	1 165,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2025	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	920,5
Refinancements (en M$)	10,8
Besoins de la STM (en M$)	201,7
Programme global (en M$)	1 133,0
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2025 (en M$)	108,1
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2023 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2025 (en %)	107
Limite prévue à la politique (en %) [1]	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2025, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,0
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

1 Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2020-2025 est présentée ci-dessous.

Tableau 78 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	396 696,4	406 616,1	417 120,8	419 984,7	451 866,6	452 857,1	466 338,3
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	534 848,0	568 666,5	595 908,9	634 241,7	629 311,5	636 438,4	668 612,5
	931 544,4	**975 282,6**	**1 013 029,7**	**1 054 226,4**	**1 081 178,1**	**1 089 295,5**	**1 134 950,8**
Affectation au remboursement de la dette	61 417,9	65 635,4	182 200,9	67 923,5	67 422,6	67 422,6	48 969,2
Remboursement de capital par des subventions[1]	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
Remboursement de capital de la STM[2]	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
	155 020,3	**222 666,4**	**265 753,3**	**157 859,1**	**206 430,7**	**200 002,5**	**97 106,8**
Coût brut de la dette	**1 086 564,7**	**1 197 949,0**	**1 278 783,0**	**1 212 085,5**	**1 287 608,8**	**1 289 298,0**	**1 232 057,6**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 043,9	73 140,2	83 367,8	79 049,2	92 250,2	91 310,8	95 486,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	22 460,7	21 499,1	17 933,5	15 452,3	9 375,5	9 496,2	5 158,8
- pour la portion du capital[1]	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 239,9	51 398,7	44 970,5	23 421,3
	160 967,1	**159 367,1**	**157 662,8**	**153 741,4**	**153 024,4**	**145 777,5**	**124 066,1**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	43 009,4	49 965,8	49 661,1	51 829,0	54 472,4	66 174,7	64 692,9
- pour la portion du capital[2]	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	87 609,4	87 609,4	24 716,3
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	43 827,0	45 970,6	46 696,7	51 884,6	55 068,8	55 251,1	60 370,8
	107 976,3	**188 239,6**	**123 548,7**	**134 409,3**	**197 150,6**	**209 035,2**	**149 780,0**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**817 621,3**	**850 342,3**	**997 571,5**	**923 934,8**	**937 433,8**	**934 485,3**	**958 211,5**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	206 552,8	223 849,1	352 589,8	261 645,8	276 038,2	282 776,0	295 153,1
Contribuables de la Ville de Montréal	611 068,5	626 493,2	644 981,7	662 289,0	661 395,6	651 709,3	663 058,4

1 Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

2 Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales expose de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses, par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2024 figurent aussi au tableau.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2024 et 2025

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2024				Budget 2025			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3	4 296 047,8	15 677,8	-	4 311 725,6
Paiements tenant lieu de taxes	280 269,9	-	-	280 269,9	285 296,1	-	-	285 296,1
Quotes-parts	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2	-	3 108 091,0	(2 540 327,0)	567 764,0
Transferts	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3	426 704,3	269 559,8	-	696 264,1
Services rendus	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5	400 716,2	63 012,3	(651,3)	463 077,2
Amendes et pénalités	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9	113 158,7	103 303,4	-	216 462,1
Imposition de droits	353 013,1	194,5	-	353 207,6	358 302,8	174,5	-	358 477,3
Intérêts	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9	120 198,7	131 447,8	-	251 646,5
Autres revenus	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8	28 940,2	7 839,1	-	36 779,3
	5 739 164,7	**3 617 177,9**	**(2 452 071,2)**	**6 904 271,4**	**6 029 364,8**	**3 699 105,7**	**(2 540 978,3)**	**7 187 492,2**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5	596 430,0	283 798,1	(142,4)	880 085,7
Sécurité publique	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3	14 838,8	1 295 766,0	(0,9)	1 310 603,9
Transport	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8	643 560,4	791 116,1	(53,2)	1 434 623,3
Hygiène du milieu	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2	292 660,4	292 968,7	(366,8)	585 262,3
Santé et bien-être	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7	76 163,4	177 377,6	(1,2)	253 539,8
Aménagement, urbanisme et développement	194 977,5	91 004,4	(235,2)	285 746,7	226 823,3	75 833,9	(0,1)	302 657,1
Loisirs et culture	578 417,1	145 752,4	(69,0)	724 100,5	587 947,6	146 481,5	(86,7)	734 342,4
Frais de financement	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1	285 089,2	181 249,1	-	466 338,3
	2 574 315,6	**3 154 962,5**	**(825,3)**	**5 728 452,8**	**2 723 513,1**	**3 244 591,0**	**(651,3)**	**5 967 452,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 451 245,9**	**-**	**(2 451 245,9)**	**-**	**2 540 327,0**		**(2 540 327,0)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**713 603,2**	**462 215,4**	**-**	**1 175 818,6**	**765 524,7**	**454 514,7**	**-**	**1 220 039,4**
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	6 803,0		6 803,0	-	4 507,5		4 507,5
Remboursement de la dette à long terme	(104 411,3)	(46 986,2)		(151 397,5)	(380 321,3)	(112 320,0)		(492 641,3)
	(104 411,3)	(40 183,2)	-	(144 594,5)	(380 321,3)	(107 812,5)	-	(488 133,8)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(618,3)	(446,9)		(1 065,2)	(655,7)	(440,7)		(1 096,4)
Excédent accumulé								
Excédent des activités de fonctionnement affecté	82 613,1	(32 778,0)		49 835,1	65 087,9	(45 391,3)		19 696,6
Réserves financières et fonds réservés	(296 916,8)	(216 415,1)		(513 331,9)	(315 760,7)	(188 041,3)		(503 802,0)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(34 142,6)	(8 439,8)		(42 582,4)	(39 478,5)	(11 712,6)		(51 191,1)
Investissement net dans les immobilisations	(360 127,3)	(163 952,4)		(524 079,7)	(94 396,4)	(101 116,3)		(195 512,7)
	(609 191,9)	**(422 032,2)**	**-**	**(1 031 224,1)**	**(385 203,4)**	**(346 702,2)**	**-**	**(731 905,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2023, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2020 à 2022, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2025.

Tableau 80 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2020 à 2022 (global) et réel 2023, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2020 à 2022 – Global			Réel comparatif 2023 – Par compétences			
	2020	2021	2022	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 914 170,9	48 659,1	-	3 962 830,0
Paiements tenant lieu de taxes	279 132,6	285 843,3	264 410,7	296 764,6	-	-	296 764,6
Quotes-parts	424 495,7	438 752,6	487 408,5	-	2 878 203,0	(2 354 180,9)	524 022,1
Transferts	825 162,0	493 004,5	631 572,3	298 176,1	264 939,9	-	563 116,0
Services rendus	281 776,8	338 519,1	376 746,5	359 203,6	61 291,1	(1 603,3)	418 891,4
Amendes et pénalités	129 092,7	160 426,0	169 707,2	95 736,2	90 459,8	-	186 196,0
Imposition de droits	342 278,0	440 279,5	462 846,9	336 063,3	181,5	-	336 244,8
Intérêts	148 581,5	147 340,5	198 416,8	143 764,4	115 841,8	-	259 606,2
Autres revenus	39 553,7	39 138,9	34 817,8	16 049,3	46 952,4	-	63 001,7
	6 131 123,5	**6 036 527,7**	**6 435 233,1**	**5 459 928,4**	**3 506 528,6**	**(2 355 784,2)**	**6 610 672,8**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	748 341,8	792 232,2	818 184,9	443 253,5	259 499,4	(257,0)	702 495,9
Sécurité publique	1 186 835,4	1 194 496,4	1 256 636,5	9 479,7	1 284 371,0	(0,2)	1 293 850,5
Transport	1 107 644,0	1 145 363,4	1 221 635,7	612 095,9	688 066,3	(448,1)	1 299 714,1
Hygiène du milieu	471 010,7	469 699,1	504 192,5	273 529,5	271 630,9	(586,3)	544 574,1
Santé et bien-être	147 555,6	183 647,7	167 883,0	74 706,2	144 733,9	(0,4)	219 439,7
Aménagement, urbanisme et développement	233 746,0	288 788,2	248 625,9	184 734,3	98 591,0	(231,1)	283 094,2
Loisirs et culture	595 645,8	622 131,6	689 211,9	602 780,0	128 406,7	(80,2)	731 106,5
Frais de financement	396 696,3	406 616,2	417 120,7	276 943,5	143 041,2	-	419 984,7
	4 887 475,6	**5 102 974,8**	**5 323 491,1**	**2 477 522,6**	**3 018 340,4**	**(1 603,3)**	**5 494 259,7**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 354 180,9**	**-**	**(2 354 180,9)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**1 243 647,9**	**933 552,9**	**1 111 742,0**	**628 224,9**	**488 188,2**	**-**	**1 116 413,1**
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	116 021,5	132 433,6	53 155,2	15 744,0	7 902,0		23 646,0
Remboursement de la dette à long terme	(93 092,3)	(459 503,7)	(211 309,4)	(662 780,3)	(163 244,7)		(826 025,0)
	22 929,2	(327 070,1)	(158 154,2)	(647 036,3)	(155 342,7)	-	(802 379,0)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(11 436,0)	(2 727,2)	(20 250,6)	(60 717,5)	(44 354,9)		(105 072,4)
Excédent accumulé							
Excédent des activités de fonctionnement affecté	156 106,6	267 985,9	178 179,6	283 841,4	-		283 841,4
Réserves financières et fonds réservés	(675 832,3)	(478 734,6)	(235 303,6)	(296 147,5)	(250 086,6)		(546 234,1)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(11 631,1)	48 693,3	6 403,4	52 381,6	39 054,3		91 435,9
Investissement net dans les immobilisations	(476 788,1)	(148 627,4)	(538 821,5)	184 515,4	(34 969,1)		149 546,3
	(1 019 580,9)	**(313 410,0)**	**(609 792,7)**	**163 873,4**	**(290 356,3)**	**-**	**(126 482,9)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**246 996,2**	**293 072,8**	**343 795,1**	**145 062,0**	**42 489,2**	**-**	**187 551,2**

Note : Les lignes Remboursement de la dette à long terme et Investissement net dans les immobilisations, qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2025-2034 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2025-2034

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et les retombées des actions municipales afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, en grande partie, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques, tout en poursuivant les investissements en maintien des actifs.

Pour ce faire, en 2024, la Ville a publié le 2e portrait de l'état des actifs municipaux permettant de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

De plus, le Ville a dévoilé son projet de plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, et les citoyennes et les citoyens sont appelés à se prononcer et à valider les propositions soumises, avant l'adoption de la version finale prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal ainsi que les mesures concrètes qui en découlent et aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche en permanence une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2025-2034 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées à l'urgence climatique.

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 77 G$.

Tableau 81 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	5 634
Bâtiments communautaires et récréatifs	10 181
Infrastructures - environnement	419
Infrastructures routières	23 108
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 449
Terrains de jeux	36
Parcs, espaces verts	1 323
Matériels roulants	757
Informatique	1 563
	77 029

* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

La Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a continuellement progressé de 2016 à 2019, étant passée de 1,2 G$ à 1,9 G$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années 2022 et 2023 furent représentatives d'un retour à un niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 13 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations[1]
(en millions de dollars)

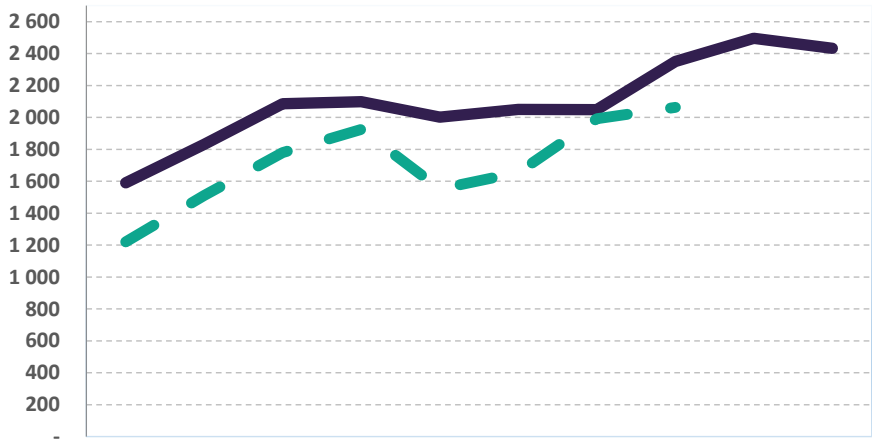

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgets adoptés	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050	2 048	2 350	2 495	2 433
Réalisations	1 220	1 511	1 779	1 925	1 552	1 654	1 991	2 063		

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2025-2034, les investissements prévus s'établissent à 24,8 G$. Cette planification témoigne de l'ampleur des besoins en investissement, d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

[1] Les valeurs des budgets adoptés et des réalisations considèrent tant les dépenses capitalisables que les dépenses non-capitalisables alors que celles présentées dans le cadre de la reddition de comptes financière présentent uniquement les dépenses capitalisables.

9.6. Programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2025-2034 s'établissent à 3,9 G$. De ce montant, 2,7 G$ (69 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,2 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront par la suite aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs, ou encore pour les projets en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2034

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 prévoit des investissements totaux de 24 788,2 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,6 %, pour un montant de 15 524,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,4 % des investissements totaux, soit 9 263,9 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

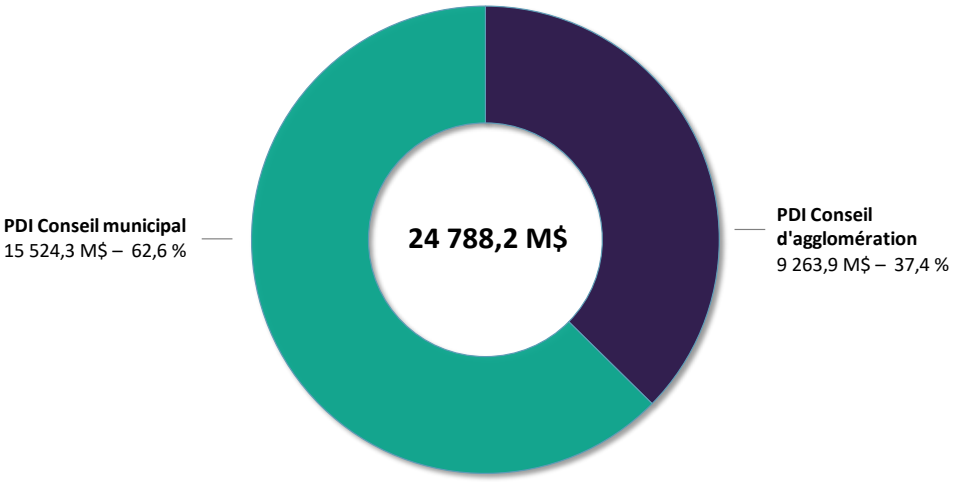

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 368,4 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2025-2034 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 433,5 M$, portant ainsi à 4 801,9 M$ (30,9 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

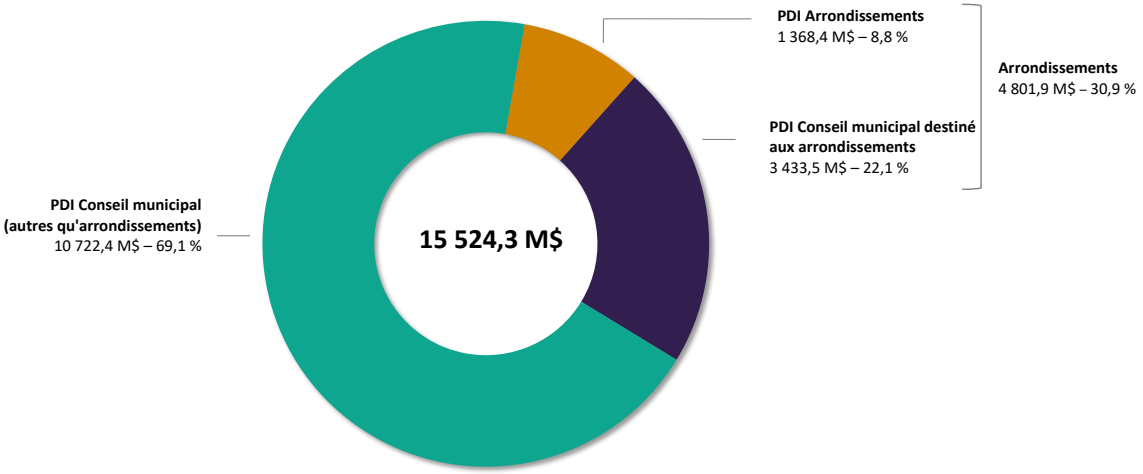

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 801,9 M$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 39,6 M$ ou 0,8 % par rapport à ceux du PDI 2024-2033, qui s'établissaient à 4 762,3 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (3 433,5 M$) a connu une hausse de 1,9 % par rapport au précédent PDI, soit 65,5 M$. Cette hausse résulte principalement du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 394,3 M$ au PDI 2024-2033 à 1 368,4 M$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2025-2034.

Tableau 82 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2024-2033	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	51 320	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	85 191	10 472	8 454	8 454	8 454	8 454	44 288	42 270	86 558
Montréal-Nord	51 731	6 884	6 724	4 314	4 214	4 214	26 350	21 070	47 420
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	128 850	17 200	12 836	12 730	12 730	12 730	68 226	63 650	131 876
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	187 538	20 360	16 773	13 996	22 852	22 147	96 128	53 884	150 012
Saint-Léonard	74 505	9 563	6 650	6 690	7 965	9 290	40 158	32 200	72 358
Sud-Ouest	64 575	8 179	9 799	9 339	8 839	5 839	41 995	29 195	71 190
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	76 537	12 175	15 202	6 981	7 356	6 981	48 695	34 905	83 600
Total – PDI des arrondissements	**1 394 297**	**157 370**	**148 975**	**135 041**	**144 947**	**142 192**	**728 525**	**639 859**	**1 368 384**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	3 368 010	343 215	312 752	305 941	324 408	321 289	1 607 604	1 825 882	3 433 486
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**4 762 307**	**500 585**	**461 727**	**440 982**	**469 355**	**463 481**	**2 336 129**	**2 465 741**	**4 801 870**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2025-2034.

Tableau 83 – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 250	4 500	4 619	5 387	5 542	40 298	28 670	68 968
	20 250	**4 500**	**4 619**	**5 387**	**5 542**	**40 298**	**28 670**	**68 968**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	40 605	44 149	39 725	31 711	24 659	180 849	193 141	373 990
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	7 845	10 185	10 771	6 096	7 953	42 850	127 211	170 061
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 467	5 726	3 044	7 329	393	19 959	8 368	28 327
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	150	1 345	4 188	2 824	2 019	10 526	7 680	18 206
Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	441	204	425	625	625	2 320	3 125	5 445
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	1 110	455	859	2 095	1 033	5 552	5 013	10 565
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	1 080	510	565	1 040	510	3 705	2 565	6 270
	54 698	**62 574**	**59 577**	**51 720**	**37 192**	**265 761**	**347 103**	**612 864**
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 408	4 549	4 961	5 786	5 952	25 656	30 790	56 446
	4 408	**4 549**	**4 961**	**5 786**	**5 952**	**25 656**	**30 790**	**56 446**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	11 734	12 458	10 762	23 202	21 424	79 580	69 572	149 152
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	11 507	2 036	3 714	3 943	12 947	34 147	106 537	140 684
Programme de protection des bâtiments de compétence	11 156	5 770	5 247	15 087	17 622	54 882	25 000	79 882
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	37 397	**23 264**	**22 723**	**45 232**	**54 993**	**183 609**	**216 109**	**399 718**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	19 548	17 450	17 348	24 833	27 881	107 060	144 984	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques	31 841	5 311	5 744	12 728	40 762	96 386	242 002	338 388
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	20 902	35 214	39 218	26 683	10 923	132 940	41 128	174 068
Projets de développement d'installations sportives	2 971	21 800	36 246	39 424	11 370	111 811	41 077	152 888
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	8 695	4 120	-	6 500	10 000	29 315	90 204	119 519
Programme des arénas	28 533	21 023	-	52	-	49 608	-	49 608
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	10 304	13 600	8 705	10 591	9 300	52 500	-	52 500
Programme d'aménagement des glaces extérieures	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	10 553	2 547	-	700	700	14 500	3 500	18 000
	133 347	**121 065**	**107 261**	**121 511**	**110 936**	**594 120**	**582 895**	**1 177 015**
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	12 000	56 000	60 000	116 000
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	50 000	100 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	20 000	20 000	20 000	-	-	60 000	-	60 000
	41 000	**41 000**	**41 000**	**21 000**	**22 000**	**166 000**	**110 000**	**276 000**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Arrondissements	26 675	31 748	42 330	49 385	59 968	210 105	373 915	584 020
	26 675	**31 748**	**42 330**	**49 385**	**59 968**	**210 105**	**373 915**	**584 020**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	911	2 152	1 570	1 990	1 295	7 918	-	7 918
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	530	500	500	997	2 011	4 538	-	4 538
Intégration technologique des unités d'affaires	99	-	-	-	-	99	-	99
Évolution des systèmes pour les arrondissements	-	-	-	-	-	-	6 900	6 900
	1 540	**2 652**	**2 070**	**2 987**	**3 306**	**12 555**	**6 900**	**19 455**
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Secteurs stratégiques d'intervention	7 900	5 400	5 400	5 400	5 400	29 500	49 500	79 000
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	23 900	**21 400**	**21 400**	**21 400**	**21 400**	**109 500**	**129 500**	**239 000**
Total – PDI du conseil municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**343 215**	**312 752**	**305 941**	**324 408**	**321 289**	**1 607 604**	**1 825 882**	**3 433 486**

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 24 788,2 M$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2025-2034, un montant de 4 703,8 M$, soit 19 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 925,7 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (761,5 M$), et des revenus divers (16,6 M$).

Un montant de 20 084,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2025-2034, s'établit à 6 569 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 200,3 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 29 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2025-2034. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2025-2034 est de 12 884,1 M$, ce qui représente 52 % du financement.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	273,9	243,0	256,5	302,0	334,3	1 409,7	1 504,5	2 914,2
Sécurité publique	103,2	104,5	63,1	76,6	88,1	435,5	386,2	821,7
Transport	627,1	649,8	596,9	658,1	662,1	3 194,0	3 853,0	7 047,0
Hygiène du milieu	626,8	596,2	651,0	708,0	748,4	3 330,4	3 213,2	6 543,6
Aménagement, urbanisme et développement	156,0	127,4	113,5	97,3	85,0	579,2	411,6	990,8
Loisirs et culture	645,8	595,6	602,8	758,2	699,7	3 302,1	3 168,8	6 470,9
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 432,8**	**2 316,5**	**2 283,8**	**2 600,2**	**2 617,6**	**12 250,9**	**12 537,3**	**24 788,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	426,9	362,1	382,2	387,5	422,9	1 981,6	1 944,1	3 925,7
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
Total – Sources de financement externes	**562,0**	**472,7**	**476,9**	**468,0**	**488,7**	**2 468,3**	**2 235,5**	**4 703,8**
Montant à la charge des contribuables	**1 870,8**	**1 843,8**	**1 806,9**	**2 132,2**	**2 128,9**	**9 782,6**	**10 301,8**	**20 084,4**
Paiement au comptant								
Services	70,7	96,6	20,4	12,7	14,5	214,9	74,1	289,0
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	430,9							
Eau	42,1	582,0	689,0	689,0	689,0	3 124,0	3 445,0	6 569,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**475,0**	**582,0**	**689,0**	**689,0**	**689,0**	**3 124,0**	**3 445,0**	**6 569,0**
Total – Paiement au comptant	**588,7**	**714,8**	**741,4**	**742,4**	**747,1**	**3 534,4**	**3 665,9**	**7 200,3**
Emprunts selon la programmation	**1 282,1**	**1 129,0**	**1 065,5**	**1 389,8**	**1 381,8**	**6 248,2**	**6 635,9**	**12 884,1**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 524,3 M$, soit 62,6 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 579,3 M$ (16,6 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 761,5 M$.

Par ailleurs, un montant de 4 444,3 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 8 500,7 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 945 M$, soit 83,4 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	159,4	137,4	151,3	184,6	220,0	852,7	1 004,6	1 857,3
Sécurité publique	0,3	0,3	-	-	-	0,6	-	0,6
Transport	543,9	569,7	555,5	617,7	613,5	2 900,3	3 352,5	6 252,8
Hygiène du milieu	200,8	192,1	202,8	204,8	204,2	1 004,7	899,6	1 904,3
Aménagement, urbanisme et développement	153,6	122,1	108,6	93,9	80,0	558,2	370,5	928,7
Loisirs et culture	484,5	443,7	440,4	503,9	483,6	2 356,1	2 224,5	4 580,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 542,5**	**1 465,3**	**1 458,6**	**1 604,9**	**1 601,3**	**7 672,6**	**7 851,7**	**15 524,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	243,6	225,1	199,6	192,9	156,5	1 017,7	783,5	1 801,2
Activités commerciales de la CSEM	129,8	107,7	93,7	79,1	64,8	475,1	286,4	761,5
Dépôts des promoteurs et autres	5,3	2,9	1,0	1,4	1,0	11,6	5,0	16,6
Total – Sources de financement externes	**378,7**	**335,7**	**294,3**	**273,4**	**222,3**	**1 504,4**	**1 074,9**	**2 579,3**
Montant à la charge des contribuables	**1 163,8**	**1 129,6**	**1 164,3**	**1 331,5**	**1 379,0**	**6 168,2**	**6 776,8**	**12 945,0**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	15,3	8,5	4,3	13,0	15,9	57,0	8,3	65,3
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	259,7							
Eau	42,1	368,2	440,0	425,3	421,5	1 958,8	2 160,0	4 118,8
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**303,8**	**368,2**	**440,0**	**425,3**	**421,5**	**1 958,8**	**2 160,0**	**4 118,8**
Total – Paiement au comptant	**345,1**	**402,7**	**470,3**	**464,3**	**463,4**	**2 145,8**	**2 298,5**	**4 444,3**
Emprunts selon la programmation	**818,7**	**726,9**	**694,0**	**867,2**	**915,6**	**4 022,4**	**4 478,3**	**8 500,7**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 9 263,9 M$, soit 37,4 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 124,5 M$ (22,9 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 756 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 383,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 139,4 M$, soit 77,1 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 86 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	114,5	105,6	105,2	117,4	114,3	557,0	499,9	1 056,9
Sécurité publique	102,9	104,2	63,1	76,6	88,1	434,9	386,2	821,1
Transport	83,2	80,1	41,4	40,4	48,6	293,7	500,5	794,2
Hygiène du milieu	426,0	404,1	448,2	503,2	544,2	2 325,7	2 313,6	4 639,3
Aménagement, urbanisme et développement	2,4	5,3	4,9	3,4	5,0	21,0	41,1	62,1
Loisirs et culture	161,3	151,9	162,4	254,3	216,1	946,0	944,3	1 890,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**890,3**	**851,2**	**825,2**	**995,3**	**1 016,3**	**4 578,3**	**4 685,6**	**9 263,9**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	183,3	137,0	182,6	194,6	266,4	963,9	1 160,6	2 124,5
Total – Sources de financement externes	**183,3**	**137,0**	**182,6**	**194,6**	**266,4**	**963,9**	**1 160,6**	**2 124,5**
Montant à la charge des contribuables	**707,0**	**714,2**	**642,6**	**800,7**	**749,9**	**3 614,4**	**3 525,0**	**7 139,4**
Paiement au comptant								
Services	67,7	93,6	17,4	9,7	11,5	199,9	58,9	258,8
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	171,2	213,8	249,0	263,7	267,5	1 165,2	1 285,0	2 450,2
Total – Stratégie d'accroissement	**171,2**	**213,8**	**249,0**	**263,7**	**267,5**	**1 165,2**	**1 285,0**	**2 450,2**
Total – Paiement au comptant	**243,6**	**312,1**	**271,1**	**278,1**	**283,7**	**1 388,6**	**1 367,4**	**2 756,0**
Emprunts selon la programmation	**463,4**	**402,1**	**371,5**	**522,6**	**466,2**	**2 225,8**	**2 157,6**	**4 383,4**

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal.

Graphique 16 – Évolution des sources de financement, de 2025 à 2029
(en millions de dollars)

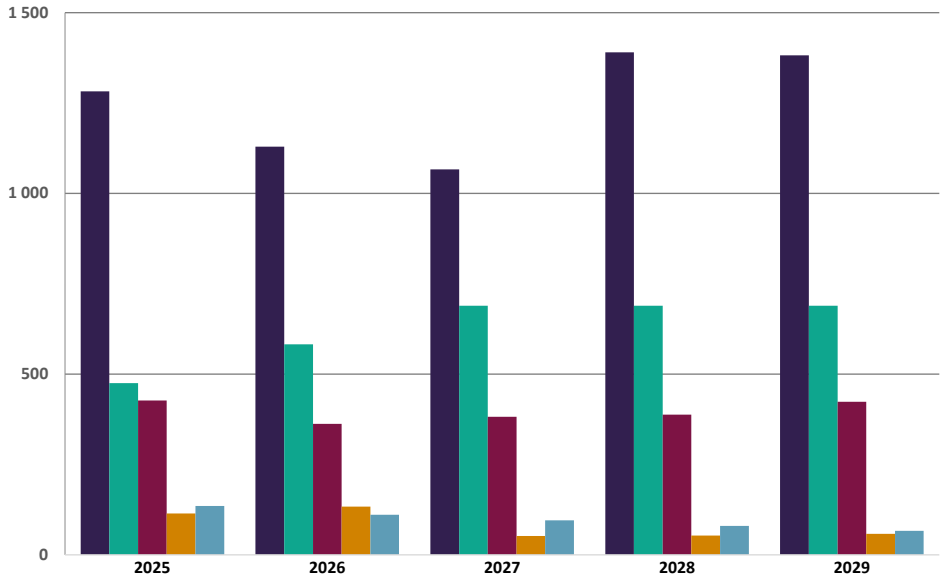

	2025	2026	2027	2028	2029
Emprunts selon la programmation	1 282	1 129	1 066	1 390	1 382
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	475	582	689	689	689
Subventions gouvernementales	427	362	382	388	423
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	114	133	52	53	58
Autres sources de financement	135	111	95	80	66

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 66,9 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 33,1 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2025-2034, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 901,4 M$, dont 6 620 M$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 7 281,4 M$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 76 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	378,8	418,4	433,8	460,4	485,2	2 176,6	2 639,0	4 815,6
Environnement et infrastructures souterraines	534,4	477,3	500,3	569,8	706,2	2 788,0	3 006,9	5 794,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	192,9	146,9	147,0	206,3	200,1	893,2	830,4	1 723,6
Bâtiments et terrains	282,5	227,3	211,2	303,5	267,7	1 292,2	1 214,9	2 507,1
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	62,2	70,1	67,4	74,1	72,0	345,8	228,5	574,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,7	20,8	9,0	6,1	6,2	54,8	39,0	93,8
Total – Investissements	**1 536,5**	**1 444,4**	**1 459,6**	**1 714,4**	**1 846,7**	**8 001,6**	**8 591,7**	**16 593,3**
Pourcentage - Protection	63,2 %	62,4 %	63,9 %	65,9 %	70,5 %	65,3 %	68,5 %	66,9 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	171,0	188,3	125,0	147,0	132,9	764,2	1 040,2	1 804,4
Environnement et infrastructures souterraines	222,5	222,0	235,6	212,0	101,8	993,9	492,6	1 486,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	170,6	150,6	178,8	248,7	262,5	1 011,2	1 157,6	2 168,8
Bâtiments et terrains	236,0	234,7	218,4	223,0	225,3	1 137,4	1 112,7	2 250,1
Ameublement et équipements de bureau	71,2	58,1	44,7	36,3	33,0	243,3	81,8	325,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,4	21,7	18,8	15,4	99,3	60,7	160,0
Total – Investissements	**896,3**	**872,1**	**824,2**	**885,8**	**770,9**	**4 249,3**	**3 945,6**	**8 194,9**
Pourcentage - Développement	36,8 %	37,6 %	36,1 %	34,1 %	29,5 %	34,7 %	31,5 %	33,1 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	549,8	606,7	558,8	607,4	618,1	2 940,8	3 679,2	6 620,0
Environnement et infrastructures souterraines	756,9	699,3	735,9	781,8	808,0	3 781,9	3 499,5	7 281,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	363,5	297,5	325,8	455,0	462,6	1 904,4	1 988,0	3 892,4
Bâtiments et terrains	518,5	462,0	429,6	526,5	493,0	2 429,6	2 327,6	4 757,2
Véhicules	73,0	83,6	90,9	94,2	109,3	451,0	633,0	1 084,0
Ameublement et équipements de bureau	133,4	128,2	112,1	110,4	105,0	589,1	310,3	899,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	37,7	39,2	30,7	24,9	21,6	154,1	99,7	253,8
Total – Investissements	**2 432,8**	**2 316,5**	**2 283,8**	**2 600,2**	**2 617,6**	**12 250,9**	**12 537,3**	**24 788,2**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	363,2	402,6	418,5	453,8	477,4	2 115,5	2 587,5	4 703,0
Environnement et infrastructures souterraines	330,8	300,9	295,4	286,5	255,3	1 468,9	1 195,7	2 664,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	123,4	94,0	93,3	133,8	151,6	596,1	649,7	1 245,8
Bâtiments et terrains	212,2	174,3	169,6	224,4	191,5	972,0	777,8	1 749,8
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	27,5	27,2	25,5	27,7	27,6	135,5	72,1	207,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,7	4,4	4,4	4,5	4,6	23,6	30,7	54,3
Total – Investissements	**1 094,9**	**1 041,7**	**1 057,7**	**1 190,2**	**1 180,3**	**5 564,8**	**5 764,0**	**11 328,8**
Pourcentage - Protection	71,0 %	71,1 %	72,5 %	74,2 %	73,7 %	72,5 %	73,4 %	73,0 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	109,5	126,4	100,2	114,2	92,2	542,5	593,7	1 136,2
Environnement et infrastructures souterraines	22,8	-	-	-	16,5	39,3	9,1	48,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	100,7	77,3	89,2	105,1	114,9	487,2	469,0	956,2
Bâtiments et terrains	160,3	176,5	170,3	160,2	166,1	833,4	915,0	1 748,4
Ameublement et équipements de bureau	29,3	25,1	19,7	16,7	16,1	106,9	40,4	147,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	25,0	18,3	21,5	18,5	15,2	98,5	60,5	159,0
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**447,6**	**423,6**	**400,9**	**414,7**	**421,0**	**2 107,8**	**2 087,7**	**4 195,5**
Pourcentage - Développement	29,0 %	28,9 %	27,5 %	25,8 %	26,3 %	27,5 %	26,6 %	27,0 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	472,7	529,0	518,7	568,0	569,6	2 658,0	3 181,2	5 839,2
Environnement et infrastructures souterraines	353,6	300,9	295,4	286,5	271,8	1 508,2	1 204,8	2 713,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	224,1	171,3	182,5	238,9	266,5	1 083,3	1 118,7	2 202,0
Bâtiments et terrains	372,5	350,8	339,9	384,6	357,6	1 805,4	1 692,8	3 498,2
Véhicules	32,1	38,3	51,0	59,5	72,3	253,2	450,5	703,7
Ameublement et équipements de bureau	56,8	52,3	45,2	44,4	43,7	242,4	112,5	354,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	30,7	22,7	25,9	23,0	19,8	122,1	91,2	213,3
Total – Investissements	**1 542,5**	**1 465,3**	**1 458,6**	**1 604,9**	**1 601,3**	**7 672,6**	**7 851,7**	**15 524,3**

Tableau 89 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Infrastructures routières	15,6	15,8	15,3	6,6	7,8	61,1	51,5	112,6
Environnement et infrastructures souterraines	203,6	176,4	204,9	283,3	450,9	1 319,1	1 811,2	3 130,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,5	52,9	53,7	72,5	48,5	297,1	180,7	477,8
Bâtiments et terrains	70,3	53,0	41,6	79,1	76,2	320,2	437,1	757,3
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	34,7	42,9	41,9	46,4	44,4	210,3	156,4	366,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,4	4,6	1,6	1,6	31,2	8,3	39,5
Total – Investissements	**441,6**	**402,7**	**401,9**	**524,2**	**666,4**	**2 436,8**	**2 827,7**	**5 264,5**
Pourcentage - Protection	49,6 %	47,3 %	48,7 %	52,7 %	65,6 %	53,2 %	60,3 %	56,8 %

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Infrastructures routières	61,5	61,9	24,8	32,8	40,7	221,7	446,5	668,2
Environnement et infrastructures souterraines	199,7	222,0	235,6	212,0	85,3	954,6	483,5	1 438,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	69,9	73,3	89,6	143,6	147,6	524,0	688,6	1 212,6
Bâtiments et terrains	75,7	58,2	48,1	62,8	59,2	304,0	197,7	501,7
Ameublement et équipements de bureau	41,9	33,0	25,0	19,6	16,9	136,4	41,4	177,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,8	0,2	1,0
Total – Investissements	**448,7**	**448,5**	**423,3**	**471,1**	**349,9**	**2 141,5**	**1 857,9**	**3 999,4**
Pourcentage - Développement	50,4 %	52,7 %	51,3 %	47,3 %	34,4 %	46,8 %	39,7 %	43,2 %

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Infrastructures routières	77,1	77,7	40,1	39,4	48,5	282,8	498,0	780,8
Environnement et infrastructures souterraines	403,3	398,4	440,5	495,3	536,2	2 273,7	2 294,7	4 568,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	139,4	126,2	143,3	216,1	196,1	821,1	869,3	1 690,4
Bâtiments et terrains	146,0	111,2	89,7	141,9	135,4	624,2	634,8	1 259,0
Véhicules	40,9	45,3	39,9	34,7	37,0	197,8	182,5	380,3
Ameublement et équipements de bureau	76,6	75,9	66,9	66,0	61,3	346,7	197,8	544,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	7,0	16,5	4,8	1,9	1,8	32,0	8,5	40,5
Total – Investissements	**890,3**	**851,2**	**825,2**	**995,3**	**1 016,3**	**4 578,3**	**4 685,6**	**9 263,9**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2024-2033.

Tableau 90 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2025-2034, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2025-2034			PDI 2024-2033			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 815,7	1 804,3	**6 620,0**	4 698,9	1 679,7	**6 378,6**	116,8	124,6	**241,4**
Environnement et infrastructures souterraines	5 796,5	1 484,9	**7 281,4**	5 584,8	1 304,0	**6 888,8**	211,7	180,9	**392,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 723,9	2 168,8	**3 892,7**	1 669,2	2 169,0	**3 838,2**	54,7	(0,2)	**54,5**
Bâtiments et terrains	2 507,0	2 250,1	**4 757,1**	2 470,6	2 135,6	**4 606,2**	36,4	114,5	**150,9**
Véhicules	1 083,8	-	**1 083,8**	1 006,3	-	**1 006,3**	77,5	-	**77,5**
Ameublement et équipements de bureau	574,3	324,9	**899,2**	515,9	371,9	**887,8**	58,4	(47,0)	**11,4**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	93,9	160,1	**254,0**	100,0	190,1	**290,1**	(6,1)	(30,0)	**(36,1)**
Total – Investissements	**16 595,1**	**8 193,1**	**24 788,2**	**16 045,7**	**7 850,3**	**23 896,0**	**549,4**	**342,8**	**892,2**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 892,2 M$ ou 3,7 %.

La principale hausse observée (392,6 M$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts du projet d'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB), attribuable notamment à une modification de l'envergure des travaux, afin de remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

La hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (241,4 M$) provient en grande partie du nouveau programme d'aménagement du secteur Assomption Sud–Longue-Pointe avec l'intégration d'interventions structurantes qui permettront, entre autres, de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, tout en diminuant les répercussions des activités industrielles.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans la catégorie d'actifs « Bâtiments et terrains » affichent aussi une hausse (150,9 M$), notamment à la suite du devancement des travaux de construction du futur centre aquatique et sportif de Lachine.

Finalement, la hausse relative à la catégorie « Véhicules » (77,5 M$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des véhicules électriques ou hybrides selon les catégories.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, près de 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont l'une figure parmi les cinq plus grandes du monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, environ 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 373 M$ en 2016 à près de 459 M$ prévus en 2024.

Pour la période 2025-2034, un montant de 6 563,2 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M$ en 2025.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

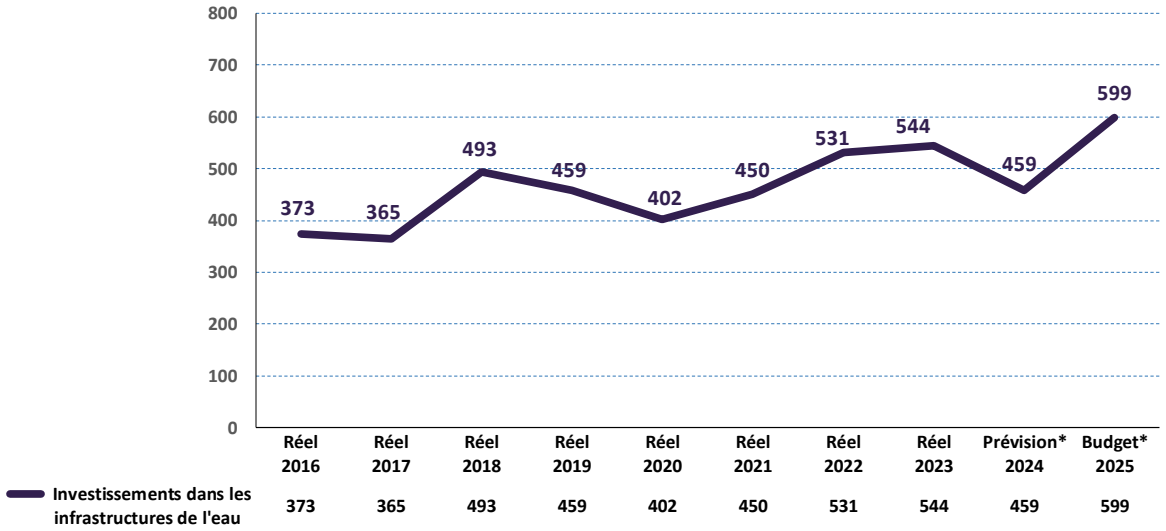

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 834,2 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2023, 69 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M$), le réseau primaire d'aqueduc (508 M$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (398,1 M$), les actifs dédiés à l'assainissement des eaux usées dont la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (250,2 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M$).

De plus, un montant de 160,6 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 188,6 M$ seront investis dans la mise en œuvre de l'aqueduc de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un investissement de 323,4 M$.

Un autre montant de 7,5 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteurs vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux objectifs prescrits par les instances gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 543,3 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, 1 223,4 M$ seront prévus pour la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) afin de remplacer les 4 incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. Ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Par ailleurs, les technologies retenues afin de traiter les boues de la station viseront également à obtenir une production diversifiée de biosolides présentant un fort potentiel de valorisation agricole.

Tableau 91 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
Usines de traitement de l'eau potable	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
Réseau primaire d'égouts	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
Plan directeur de drainage	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
Station d'épuration	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
Total – Programmes	**373 275,0**	**411 660,0**	**436 788,0**	**422 837,0**	**429 777,0**	**2 074 337,0**	**2 201 903,0**	**4 276 240,0**
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
Aqueduc de l'ouest	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
Optimisation des réseaux	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
Chambres de compteurs d'agglomération	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
Désinfection de l'effluent	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
Total – Projets	**225 782,0**	**190 421,0**	**215 837,0**	**289 476,0**	**307 849,0**	**1 229 365,0**	**1 057 559,0**	**2 286 924,0**
Total – Gestion de l'eau	**599 057,0**	**602 081,0**	**652 625,0**	**712 313,0**	**737 626,0**	**3 303 702,0**	**3 259 462,0**	**6 563 164,0**

Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 761,5 M$ pour la période 2025-2034, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'elles et ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 7,8 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2016, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 340 M$ en 2016 à près de 499 M$ prévus en 2024. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2025, 550 M$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

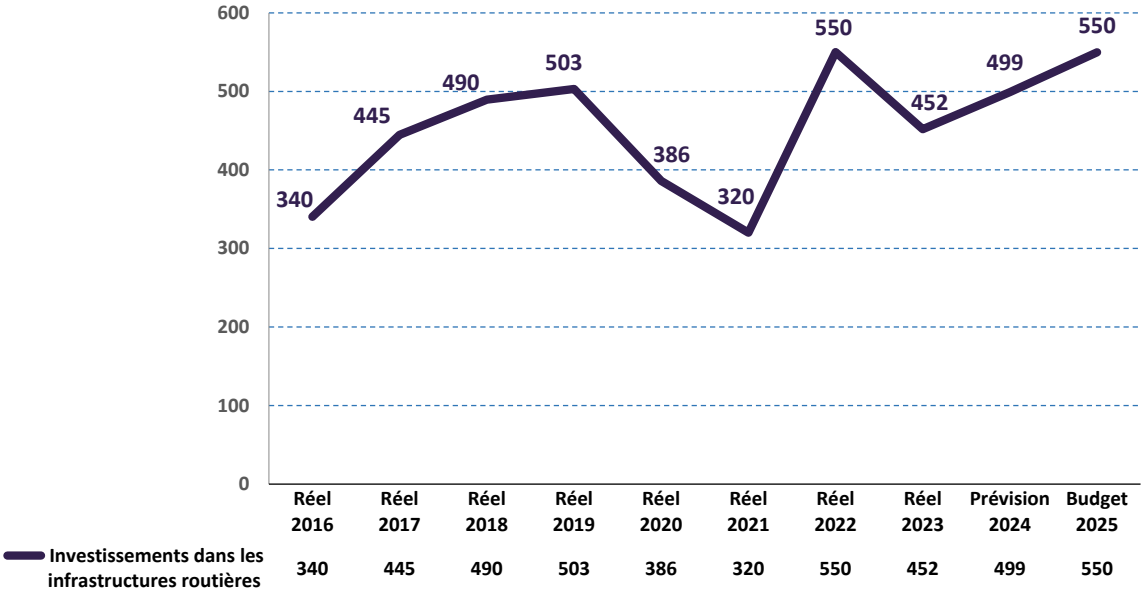

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2025-2034, la Ville investira un total de 7 063,6 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 891,9 M$ dans la protection de l'actif et 2 171,7 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (61,8 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 362,9 M$). De plus, un montant de 443,5 M$ (6,3 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 92 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	330,3	374,7	390,1	416,7	439,7	1 951,5	2 411,4	4 362,9
Ponts, tunnels et viaducs	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	175,0	175,0	350,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	2,0	4,0
	378,8	**418,4**	**433,8**	**460,4**	**485,2**	**2 176,6**	**2 639,1**	**4 815,7**
Pistes cyclables	10,2	10,0	10,0	6,0	6,0	42,2	34,0	76,2
Total – Investissements	**389,0**	**428,4**	**443,8**	**466,4**	**491,2**	**2 218,8**	**2 673,1**	**4 891,9**

Catégories d'actifs - Développement	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	134,6	152,5	110,5	137,2	127,9	662,7	1 020,3	1 683,0
Ponts, tunnels et viaducs	9,2	6,5	0,4	3,0	2,0	21,1	4,8	25,9
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	14,5	15,0	29,5
	171,0	**188,3**	**125,0**	**147,0**	**132,9**	**764,2**	**1 040,1**	**1 804,3**
Pistes cyclables	33,8	23,6	32,5	45,4	42,4	177,7	189,7	367,4
Total – Investissements	**204,8**	**211,9**	**157,5**	**192,4**	**175,3**	**941,9**	**1 229,8**	**2 171,7**

Catégories d'actifs - Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Chemins, rues, routes et trottoirs	464,9	527,2	500,6	553,9	567,6	2 614,2	3 431,7	6 045,9
Ponts, tunnels et viaducs	44,2	41,5	35,4	38,0	37,0	196,1	179,8	375,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	13,1	8,3	8,3	8,3	10,1	48,1	50,7	98,8
Voirie pour projets de transport collectif	24,7	26,3	11,1	3,8	-	65,9	-	65,9
Autres éléments de l'actif	2,9	3,4	3,4	3,4	3,4	16,5	17,0	33,5
	549,8	**606,7**	**558,8**	**607,4**	**618,1**	**2 940,8**	**3 679,2**	**6 620,0**
Pistes cyclables	43,9	33,6	42,5	51,4	48,4	219,8	223,7	443,6
Total – Investissements	**593,7**	**640,3**	**601,3**	**658,8**	**666,5**	**3 160,6**	**3 902,9**	**7 063,6**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris, d'une part, l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à la station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur. Ces aménagements contribueront donc à rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 261 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 422 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 350 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 72 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel dans le cadre du programme de réfection des rues.

Un investissement de 601,9 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 98 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 116 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 76 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 165 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension

des usagères et usagers. Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 35 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 45,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 540,6 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 76 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

De plus, une somme de 67,4 M$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré en partie à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond à l'une des orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, soit de hausser la part modale des déplacements en transport en commun aux heures de pointe du matin. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est en exploitation depuis 2009. En 2024, il comprend plus de 8 400 vélos standards et près de 2 600 vélos à

assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 900 stations. Étant donné la popularité de ce service, la Ville consolide et bonifie l'offre actuelle pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 80,8 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 16,4 M$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'exploitation liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 420,9 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5th Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Secteur Assomption-Souligny – 325,4 M$

Tout d'abord, le projet de réaménagement Assomption-Souligny (132,4 M$), conjointement réalisé avec l'administration portuaire de Montréal (APM) et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), vise à canaliser le camionnage vers le réseau routier supérieur en créant un lien direct entre le Port de Montréal et l'avenue Souligny. En déplaçant le camionnage en dehors du réseau municipal, ce projet permettra d'apaiser et de sécuriser les quartiers résidentiels du secteur. La vision de l'aménagement du secteur a fait l'objet d'une séance d'information en mars 2024, et plusieurs scénarios sont actuellement en évaluation en ce qui a trait au tracé qui sera retenu à la suite des consultations avec le public ainsi que les différents partenaires. Des interventions complémentaires s'intègreront également dans le projet, notamment la mise en place de nouveaux liens piétonniers et cyclables, la connexion et la mise en valeur d'espaces verts, dont le boisé Steinberg, ainsi que la création de réseaux de drainage séparatifs et de bassins de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les débordements et les surverses dans le fleuve.

Parallèlement, quatre interventions structurantes seront réalisées par la Ville grâce à la mise en place du programme d'aménagement du secteur Assomption (193 M$) : la mise en œuvre du corridor de mobilité durable sur la rue Hochelaga incluant un aménagement cyclable de type REV (secteur Viau à Dickson) ainsi que les réaménagements de la rue Dickson, du boulevard de l'Assomption et d'une partie de la gare de triage Longue-Pointe en parc linéaire reliant les boisés Vimont et Steinberg. Ces interventions permettront, entre autres, d'apaiser la circulation , de renforcer la sécurité des déplacements et d'assurer le maillage des réseaux de transport, d'aménager un réseau d'espaces publics et d'augmenter la canopée afin d'atténuer les îlots de chaleur dans le secteur.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 158,3 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des répercussions pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 133,3 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,6 M$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 135 M$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M$

L'aménagement du secteur Bridge-Bonaventure, localisé dans un emplacement exceptionnel, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui englobera notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Complexe Turcot – 123,6 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer

la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Revitalisation du Quartier des gares – 122,1 M$
Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans ce projet.

Avenue des Pins – 100 M$
La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui s'est terminée en 2024, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 88,9 M$
La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin réservé aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du mont Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à toutes les usagères et les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, de reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,3 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage

non seulement aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra entre autres de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport, ainsi que de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 65,9 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, est terminée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 60,5 M$
Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et du Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 52,2 M$
Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont terminées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection du chemin Upper Lachine et des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 46,1 M$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 21,5 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et donnera lieu à une réduction de consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet donnera aussi la capacité d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,5 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce avec l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions non seulement pour prendre en considération les besoins en déplacement des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'insertion de l'échangeur dans son milieu, tant sur le plan de la sécurité routière et de la mobilité durable que de celui de l'intégration urbaine des infrastructures de l'échangeur, du réaménagement des espaces libres qui l'entourent et des impacts environnementaux générés dans les milieux de vie limitrophes.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet rendra possible également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 453,6 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de les stabiliser et les sécuriser tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte contre les changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges par des approches de génie végétal.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 100,4 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 75,2 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, la réfection et l'aménagement d'équipements multisports, dont un terrain de basketball, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 60,5 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 49,7 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 39,4 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le

réaménagement du secteur du chalet, la réfection de sentiers ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée à 26 % du territoire d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 33 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 271,8 M$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes pour les générations futures, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. En outre, le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 132,3 M$

Le mont Royal constitue un autre élément non seulement caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 101,5 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,8 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain multisports, des ouvrages de gestion de l'eau ainsi que la mise aux normes de la pataugeoire.

Parc Jean-Drapeau – 94,9 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. De ce fait, un programme d'envergure de maintien d'actif y est prévu. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 90,9 M$, servira notamment à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques du parc Jean-Drapeau. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène, de même que les pavillons 76 et de la Tunisie. Par ailleurs, plusieurs autres projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation en priorité des corridors verts de l'est et Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 52,5 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Digues – 21 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 334,3 M$ pour la période 2025-2034.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 474,8 M$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des usagères et usagers des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés, entre autres : le pôle mobilité métro, le pôle mobilité Jacques-Cartier, la piétonnisation du pont du Cosmos, ainsi qu'une promenade fluviale.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique de sa forêt. Les interventions prévues permettront notamment l'aménagement de la surface de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et le réaménagement du chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la tour de Lévis, les étangs ainsi que la Grande Poudrière seront restaurés.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des bâtiments, la sécurisation des installations et des aménagements extérieurs de même que le développement d'infrastructures vertes et bleues.

Plusieurs projets, dont l'aménagement des berges, concourront à renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, permettront notamment d'assurer la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain des lieux.

Ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des magnifiques jardins hérités des Floralies internationales, le secteur des jardins des canaux offre des parcours avec des paysages remarquables, accompagnés de vues imprenables sur plusieurs pavillons emblématiques. Le projet des Jardins des canaux permettra notamment d'entamer la réfection ainsi que la mise aux normes du pavillon du Canada (incluant le théâtre des îles et la Toundra 2) qui sera connecté au théâtre des Lilas grâce à des aménagements paysagers. L'aménagement d'une grande place publique intégrant des installations événementielles contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la rénovation du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Les interventions donneront lieu à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, à la réalisation d'une transition vers des énergies renouvelables et au choix de matériaux responsables.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré et rénové au cours des prochaines années afin de révéler toute sa splendeur originelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En redonnant l'accès à ce site patrimonial emblématique, la Ville souhaite contribuer à accroître l'attractivité, la vitalité culturelle et le rayonnement de la métropole.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,9 M$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc, dont le boisé ouest qui verra naître une nouvelle forêt afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, sportives et de loisir.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,7 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole. Un grand sentier qui permettra de traverser ce parc d'envergure sera aussi aménagé.

Aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage) et dans la falaise Saint-Jacques. Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature s'inscrit dans la mise en place du Réseau des corridors verts et constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports, adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2025-2034 prévoit un montant de 338,4 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones sous-dotées. Le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le centre sportif et aquatique de Montréal-Nord sont en cours de réalisation, alors que les projets à venir seront ceux des centres aquatiques et sportifs de Lachine et de Verdun.

Par ailleurs, un investissement de 152,9 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal et qui est à vocation supralocale, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 119,5 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 49,6 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ servira à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 18 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023, ainsi que le dôme permanent au Stade Hébert.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) – 593,7 M$

Le développement du logement hors marché (abordable, social et communautaire) demeure une des priorités de l'administration municipale.

Ainsi, un montant de 566,7 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition d'immeubles à des fins de logements hors marché (sociaux et abordables). Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements hors marché (sociaux et abordables). Une portion des immeubles (323,8 M$, soit 57 %) sera revendue, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements, alors que la portion restante (242,9 M$, soit 43 %) sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

De plus, un montant de 27 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements hors marché (sociaux et communautaires).

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 454,9 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de l'ancienne Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de l'ancienne brasserie Molson-Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 10 000 logements et offrira un potentiel d'environ 5 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décloisonner le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 300 M$

Le Quartier Namur-Hippodrome et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure dans ce secteur sont en cours de réalisation ou actuellement planifiées, telles que Le Triangle, le Royalmount, le Carré Décarie, le quartier Namur-Hippodrome (QNH) ainsi que la mise en place d'un transport collectif structurant dans l'axe Jean-Talon-Cavendish. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment le réseau d'infrastructures urbaines pour la mise en œuvre des premiers lots résidentiels, l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques

rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers, principalement pour des habitations abordables, sociales et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 228 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 11 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé sera à même de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Le MIL Montréal – 183,2 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire, à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 500 logements (dont des logements sociocommunautaires et abordables) sur le site et à ses abords. Les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, notamment pour le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur, l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs seront résilients (biorétention en surface), la création de 6 nouveaux liens entre les quartiers ainsi que l'aménagement ou le réaménagement de près de 10 km de rues.

Lachine-Est – 82,5 M$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI rendront possibles l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Secteurs stratégiques d'intervention – 79 M$

Afin d'assurer une équité territoriale et de répondre aux besoins de proximité à l'échelle des quartiers montréalais, la Ville réalisera des projets structurants complémentaires identifiés comme étant prioritaires. Ces interventions permettront d'éliminer d'importantes disparités afin d'offrir à toute la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

Site Louvain-Est – 75,3 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements hors marché , dont au moins la moitié de logements sociaux et communautaires. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux de préparation du site ont débuté en 2024 avec la déconstruction de certains bâtiments et la réhabilitation des sols.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 56,4 M$

Grâce à son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée non seulement à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes aînées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 50,3 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 40,2 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout ailleurs au Québec et dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisatrices et organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin de garantir la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 24 M$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

Ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Il intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique. À l'inauguration prévue en 2025, seuls certains tronçons restants autour du CHUM seront réalisés jusqu'en 2026.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville veille à ce que les aménagements soient sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la construction et la mise en service du centre de traitement par biométhanisation à Montréal-Est (15,4 M$), d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de matières organiques par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (19,9 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 14,5 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 374 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, par l'entremise du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,3 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 170,1 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière), d'espace culturel (Cœur Nomade) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la chapelle historique du Bon-Pasteur) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 18,2 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 69,6 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,5 M$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 31,1 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 29,2 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à

l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 11,1 M$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un nouvel espace vert ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 356,9 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 97,2 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera au maintien ainsi qu'à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 156,3 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers ainsi qu'une réponse de proximité à la population montréalaise, un investissement de 22,6 M$ permettra de remplacer les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile, comme des combinaisons étanches pour le sauvetage nautique, des embarcations pneumatiques et civières de sauvetage sur glace. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,6 M$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers ainsi qu'à l'acquisition d'un robot démineur.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, à hauteur de 256,5 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 275,2 M$ divisés en 4 volets sont donc prévus dans ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment Marie-Victorin et des jardins thématiques de l'ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la rénovation des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation du travail en hauteur et des espaces clos au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement d'expositions permanentes dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 149,5 M$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 29,5 M$ afin d'entreprendre différents travaux urgents en maintien d'actif et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 2 M$ sera consacré à la réfection des toitures, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 847,4 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 727,9 M$ dans les technologies de l'information, dont 98,6 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 40,9 M$ pour le programme de cyberdéfense, 36,5 M$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 31,5 M$ pour moderniser les services de cybersécurité, 29,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 17 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,1 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 585 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026;
- 361,2 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 79,9 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 70,4 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 68,5 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 52 M$ pour des bâtiments culturels et 44,1 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 201 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 149,2 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services dans les arrondissements;
- 147,4 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 126,9 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard et 20,5 M$ pour la cour municipale;
- 69 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de prise de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer, sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville[1].

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2025, cette contribution s'élève à 108 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2025, ces contributions auront eu pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,2 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2023 et les contributions de 2024 et de 2025 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (261,5 M$).

[1] https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette_0.pdf.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter touchant tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2025

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2025 atteignent 2 432,8 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 562,0 M$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2025

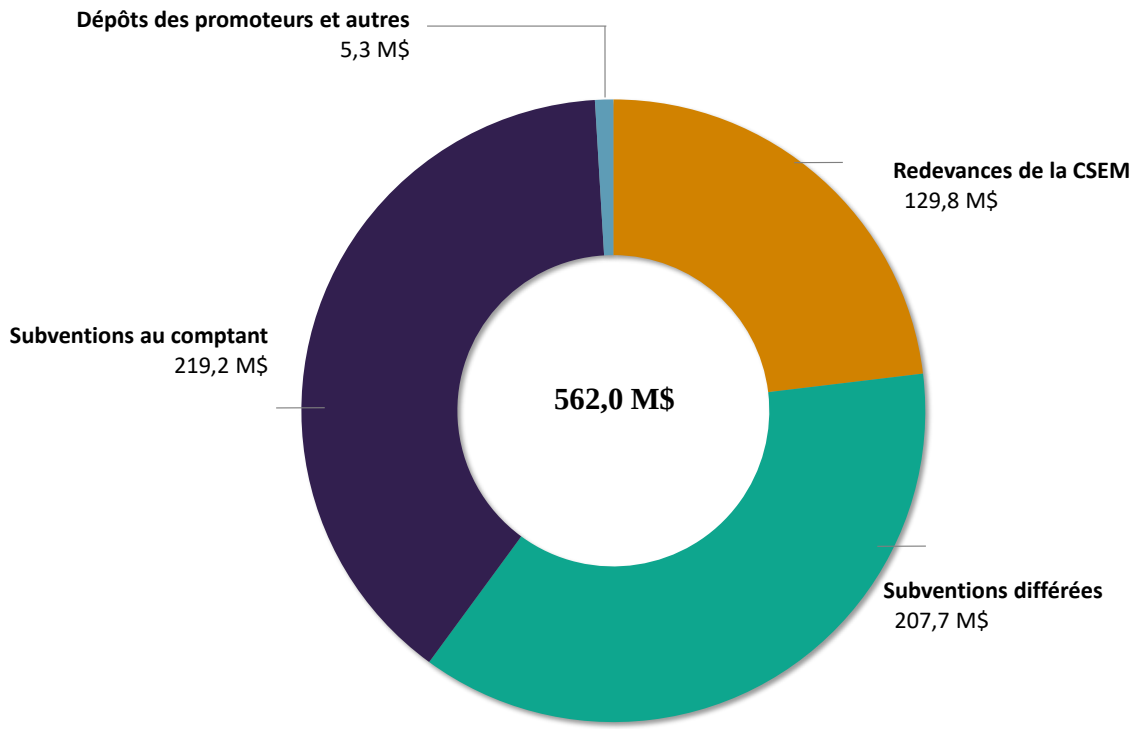

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 870,8 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 588,7 M$ pour 2025. Le solde des dépenses, soit 1 282,1 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2025. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2025. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2023 et de 2024, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2025-2034;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit émettre en 2025 un volume d'emprunts d'environ 1 133,0 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 201,7 M$ pour la STM. Le solde de 931,3 M$ servira aux refinancements (10,8 M$), aux emprunts à la charge de tiers (103,9 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (816,6 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et occasions des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,4 % a été prévu.

Pour 2026, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 258,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 728,3 M$, à un taux de 4,4 %. Pour 2027, le volume prévu est de 1,2 G$, avec une prévision de 305,6 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 668,5 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,4 %.

Au 31 décembre 2023, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,7 G$[1] et la dette nette, à 6,7 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2024 à 2027 sont présentés dans le tableau suivant.

[1] Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2023, qui s'élève à 1 623,4 M$.

Tableau 93 – Coût estimé de la dette, de 2024 à 2027

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2024	2025	2026	2027
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	452 858	466 338	488 986	505 593
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	636 438	668 612	694 006	712 731
	1 089 296	**1 134 951**	**1 182 992**	**1 218 324**
Affectation au remboursement de la dette	67 423	48 969	47 018	44 251
Remboursement de capital par des subventions[1]	44 970	23 422	23 511	16 321
Remboursement de capital de la STM[2]	87 609	24 716	110 539	89 087
	200 002	**97 107**	**181 068**	**149 659**
Coût brut de la dette	**1 289 298**	**1 232 058**	**1 364 060**	**1 367 983**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	91 311	95 485	95 650	98 784
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	9 496	5 159	3 969	1 923
- pour la portion du capital[1]	44 971	23 422	23 511	16 321
	145 778	**124 066**	**123 130**	**117 028**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	66 175	64 693	74 863	90 034
- pour la portion du capital[2]	87 609	24 716	110 539	89 087
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	55 251	60 371	65 550	69 555
	209 035	**149 780**	**250 952**	**248 676**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**934 485**	**958 212**	**989 978**	**1 002 279**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	282 776	295 153	322 169	335 828
Contribuables de Montréal	651 709	663 059	667 809	666 451

[1] Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

[2] Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2018.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)

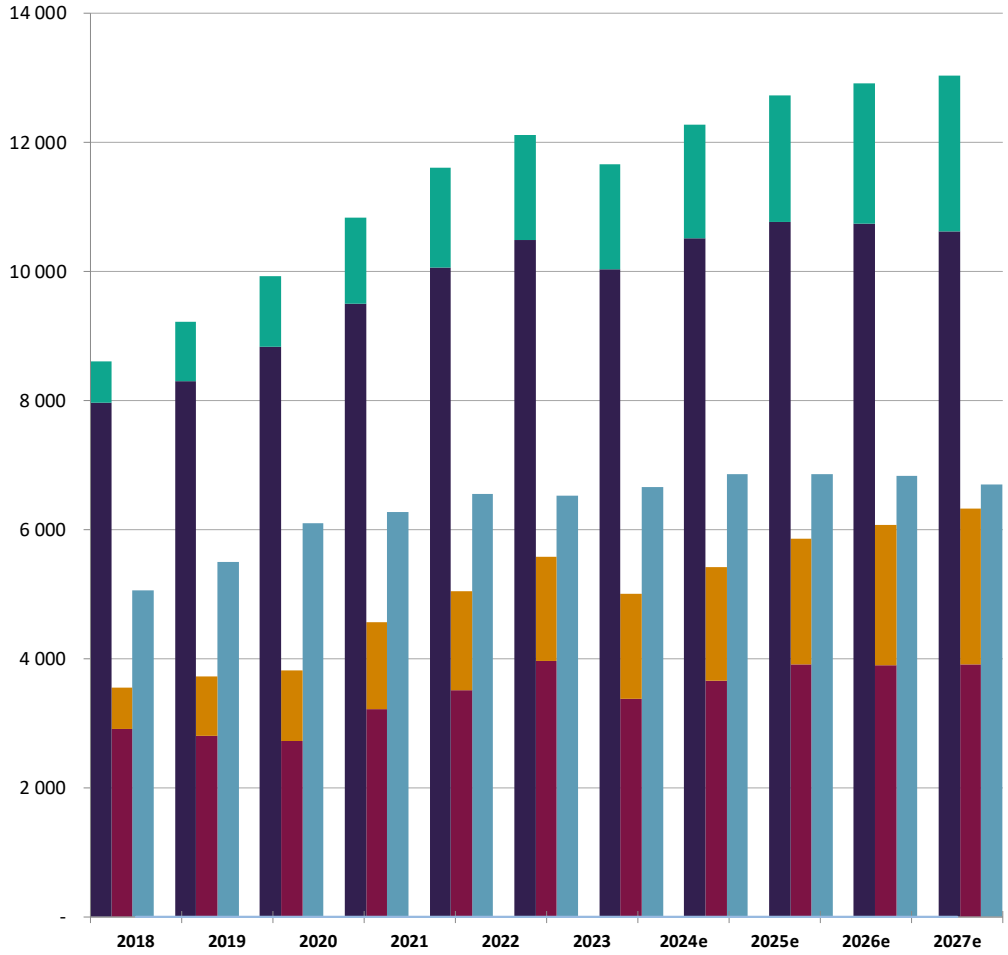

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e	2027e
Dette brute (excluant la STM)	8 296	8 828	9 496	10 062	10 486	10 035	10 517	10 771	10 739	10 615
Dette brute de la STM [2]	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 759	1 954	2 176	2 414
Déductions[1] (excluant la STM)	2 803	2 725	3 220	3 507	3 960	3 378	3 661	3 909	3 901	3 912
Déductions de la STM	925	1 094	1 338	1 539	1 622	1 623	1 759	1 954	2 176	2 414
Dette nette (excluant la STM)	5 493	6 103	6 276	6 555	6 526	6 657	6 856	6 862	6 838	6 703

e : estimé

1 Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

2 Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), laquelle en assume tous les frais.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2018 à 2027. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

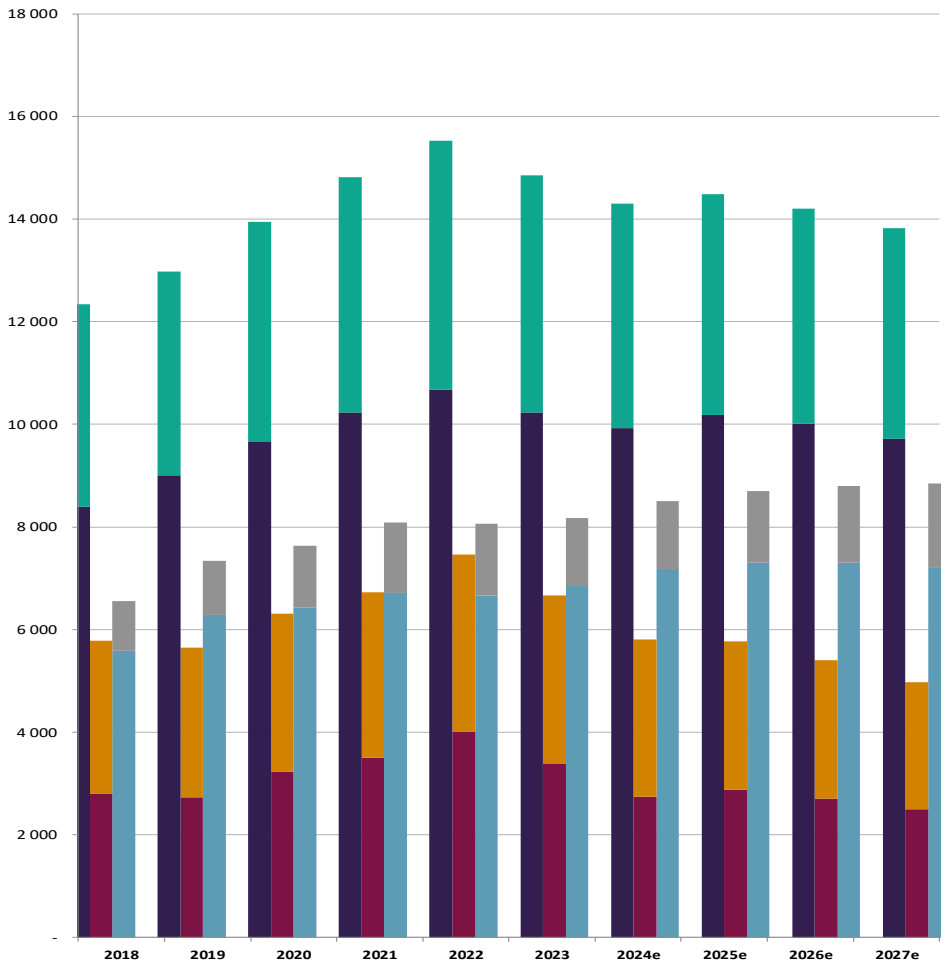

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e	2026e	2027e
Dette brute (excluant la STM)	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 227	9 929	10 182	10 008	9 714
Dette brute de la STM	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	4 619	4 377	4 296	4 189	4 105
Déductions[1] (excluant la STM)	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	3 378	2 745	2 880	2 711	2 501
Déductions de la STM	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 291	3 059	2 895	2 693	2 474
Dette nette (excluant la STM)	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 850	7 184	7 302	7 297	7 213
Dette nette de la STM	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 328	1 318	1 401	1 496	1 631

e : estimé

[1] Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % en 2027 selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2024 et 2025 devrait atteindre respectivement une valeur avoisinant 108 % et 107 %.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M$, soit 475 M$ pour 2025, 582 M$ pour 2026 et 689 M$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

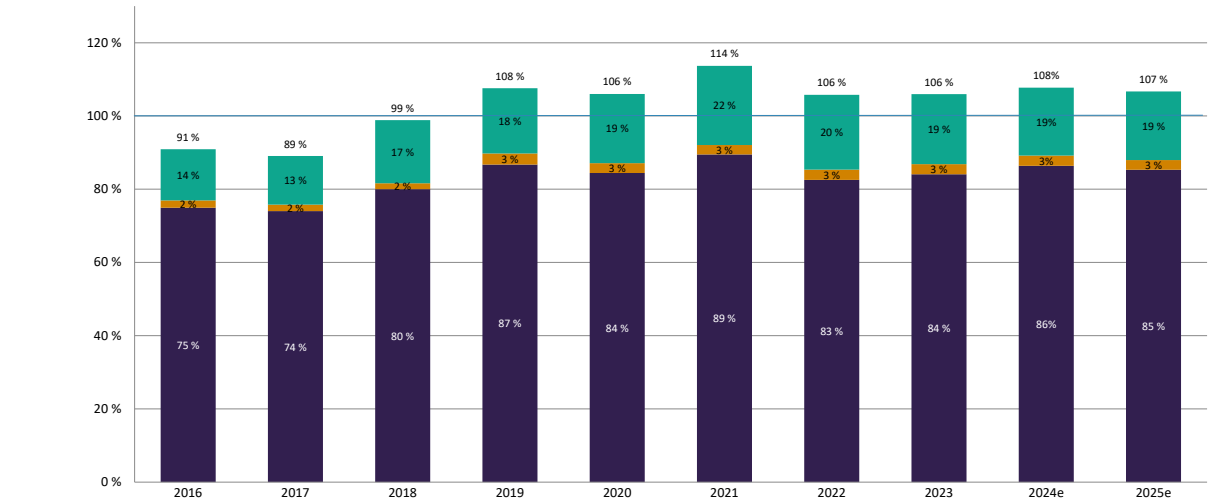

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Total	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108%	107 %
Dette de la STM	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19%	19 %
Autres dettes	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3%	3 %
Dette de la Ville	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86%	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2025, ce ratio est de 12,0 %.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

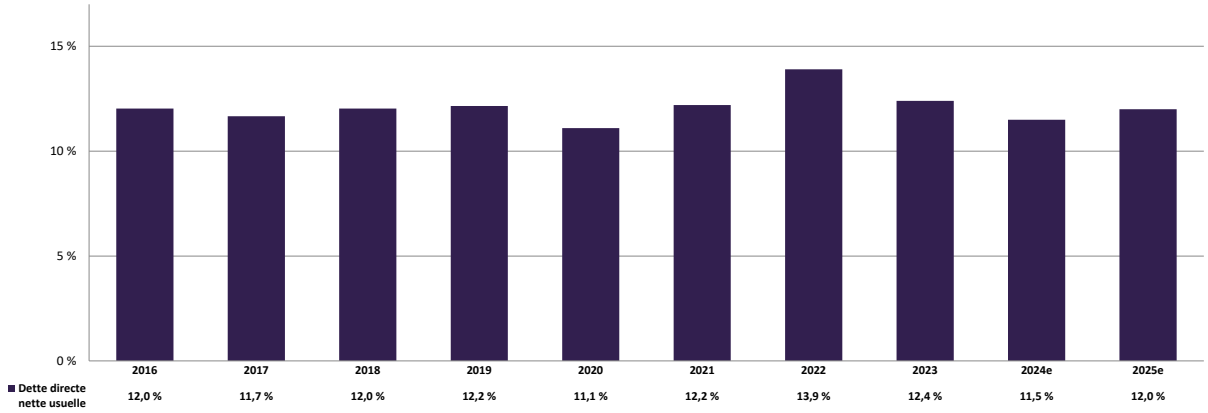

[1] Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[1]. Le poids de la dette directe nette atteint 1,2 % en 2025. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,43 % en décembre 2025. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- la forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du DAI du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

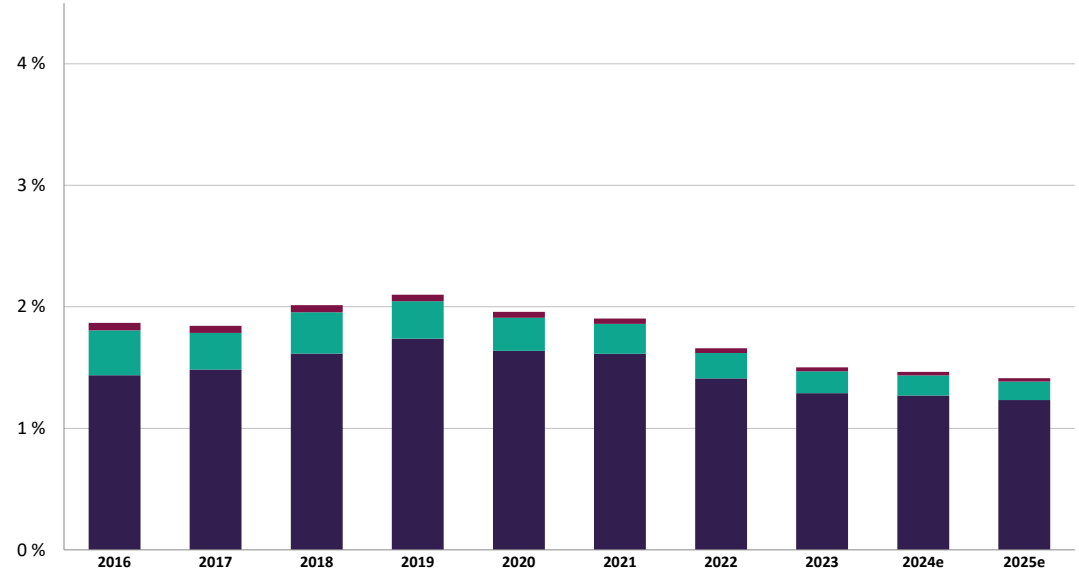

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Solde (DAI)	0,06%	0,06%	0,06%	0,05%	0,05%	0,04%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%
Dette directe nette : refinancement (DAI)	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Dette directe nette usuelle	1,4%	1,5%	1,6%	1,7%	1,6%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,2%

e : estimé

[1] La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D'AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Le détail par unités d'affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
Total – Arrondissements	**157 370,0**	**148 975,0**	**135 041,0**	**144 947,0**	**142 192,0**	**728 525,0**	**639 859,0**	**1 368 384,0**
Services centraux								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 478,0	64 834,0	61 837,0	68 520,0	54 842,0	306 511,0	370 903,0	677 414,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	599 057,0	602 081,0	652 625,0	712 313,0	737 626,0	3 303 702,0	3 259 462,0	6 563 164,0
Environnement	28 267,0	9 131,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	72 151,0	28 786,0	100 937,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	189 170,0	132 953,0	112 197,0	151 247,0	159 608,0	745 175,0	708 457,0	1 453 632,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	217 838,0	210 041,0	206 557,0	251 568,0	275 548,0	1 161 552,0	1 288 598,0	2 450 150,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	147 332,0	798 789,0	736 500,0	1 535 289,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	507 645,0	516 146,0	496 596,0	588 681,0	608 032,0	2 717 100,0	3 355 503,0	6 072 603,0
Total – Services centraux	**2 320 434,0**	**2 227 523,0**	**2 208 763,0**	**2 515 313,0**	**2 535 386,0**	**11 807 419,0**	**12 197 451,0**	**24 004 870,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Investissements	**2 432 804,0**	**2 316 498,0**	**2 283 804,0**	**2 600 260,0**	**2 617 578,0**	**12 250 944,0**	**12 537 310,0**	**24 788 254,0**

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 472,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	44 288,0	42 270,0	86 558,0
Montréal-Nord	6 884,0	6 724,0	4 314,0	4 214,0	4 214,0	26 350,0	21 070,0	47 420,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	17 200,0	12 836,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	68 226,0	63 650,0	131 876,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	20 360,0	16 773,0	13 996,0	22 852,0	22 147,0	96 128,0	53 884,0	150 012,0
Saint-Léonard	9 563,0	6 650,0	6 690,0	7 965,0	9 290,0	40 158,0	32 200,0	72 358,0
Sud-Ouest	8 179,0	9 799,0	9 339,0	8 839,0	5 839,0	41 995,0	29 195,0	71 190,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 175,0	15 202,0	6 981,0	7 356,0	6 981,0	48 695,0	34 905,0	83 600,0
Total – Arrondissements	**157 370,0**	**148 975,0**	**135 041,0**	**144 947,0**	**142 192,0**	**728 525,0**	**639 859,0**	**1 368 384,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	482 830,0	286 393,0	769 223,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	56 248,0	64 749,0	61 827,0	66 520,0	52 842,0	302 186,0	370 903,0	673 089,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	195 775,0	203 674,0	212 077,0	217 077,0	201 452,0	1 030 055,0	964 764,0	1 994 819,0
Environnement	5 003,0	3 414,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	19 579,0	9 882,0	29 461,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	123 216,0	86 021,0	83 643,0	94 636,0	88 539,0	476 055,0	367 644,0	843 699,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	158 038,0	145 998,0	137 891,0	178 731,0	188 262,0	808 920,0	858 490,0	1 667 410,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	159 500,0	157 300,0	157 318,0	141 339,0	141 332,0	756 789,0	702 500,0	1 459 289,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	395 372,0	406 988,0	417 788,0	481 894,0	500 102,0	2 202 144,0	2 634 462,0	4 836 606,0
Total – Services centraux	**1 430 132,0**	**1 376 360,0**	**1 383 528,0**	**1 520 002,0**	**1 519 094,0**	**7 229 116,0**	**7 511 815,0**	**14 740 931,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Investissements	**1 542 502,0**	**1 465 335,0**	**1 458 569,0**	**1 604 949,0**	**1 601 286,0**	**7 672 641,0**	**7 851 674,0**	**15 524 315,0**

Tableau 96 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Services centraux								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	2 000,0	2 000,0	4 325,0	-	4 325,0
Eau	403 282,0	398 407,0	440 548,0	495 236,0	536 174,0	2 273 647,0	2 294 698,0	4 568 345,0
Environnement	23 264,0	5 717,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	52 572,0	18 904,0	71 476,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	65 954,0	46 932,0	28 554,0	56 611,0	71 069,0	269 120,0	340 813,0	609 933,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	59 800,0	64 043,0	68 666,0	72 837,0	87 286,0	352 632,0	430 108,0	782 740,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	49 527,0	38 631,0	46 888,0	104 215,0	60 561,0	299 822,0	271 783,0	571 605,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	112 273,0	109 158,0	78 808,0	106 787,0	107 930,0	514 956,0	721 041,0	1 235 997,0
Total – Services centraux	**890 302,0**	**851 163,0**	**825 235,0**	**995 311,0**	**1 016 292,0**	**4 578 303,0**	**4 685 636,0**	**9 263 939,0**
Total – Investissements	**890 302,0**	**851 163,0**	**825 235,0**	**995 311,0**	**1 016 292,0**	**4 578 303,0**	**4 685 636,0**	**9 263 939,0**

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	2 593,0	680,0	-	-	-	3 273,0	-	3 273,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'experience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	39 050,0	45 091,0	44 851,0	51 821,0	43 743,0	224 556,0	289 053,0	513 609,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	311 315,0	303 102,0	361 432,0	434 291,0	401 166,0	1 811 306,0	1 859 156,0	3 670 462,0
Environnement	25 331,0	9 039,0	13 377,0	10 609,0	10 767,0	69 123,0	28 786,0	97 909,0
Espace pour la vie	27 836,0	26 281,0	24 352,0	60 224,0	63 816,0	202 509,0	251 710,0	454 219,0
Gestion et planification des immeubles	147 206,0	128 891,0	108 786,0	151 247,0	159 608,0	695 738,0	706 957,0	1 402 695,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 007,0	178 228,0	174 992,0	219 475,0	243 750,0	1 009 452,0	1 234 909,0	2 244 361,0
Habitation	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	64 848,0	296 018,0	327 710,0	623 728,0
Infrastructures du réseau routier	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	116 082,0	642 539,0	580 250,0	1 222 789,0
Matériel roulant et ateliers	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	111 200,0	460 838,0	643 000,0	1 103 838,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	129 234,0	126 205,0	110 405,0	109 069,0	104 106,0	579 019,0	305 186,0	884 205,0
Urbanisme et mobilité	438 280,0	461 005,0	480 952,0	559 954,0	581 195,0	2 521 386,0	3 030 941,0	5 552 327,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 704 498,0**	**1 673 291,0**	**1 716 828,0**	**2 041 266,0**	**2 033 136,0**	**9 169 019,0**	**9 892 901,0**	**19 061 920,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 784 813,0**	**1 738 606,0**	**1 782 143,0**	**2 106 581,0**	**2 098 451,0**	**9 510 594,0**	**10 219 476,0**	**19 730 070,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	475 000,0	582 000,0	689 000,0	689 000,0	689 000,0	3 124 000,0	3 445 000,0	6 569 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 282 113,0**	**1 128 906,0**	**1 065 443,0**	**1 389 881,0**	**1 381 751,0**	**6 248 094,0**	**6 635 976,0**	**12 884 070,0**

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Approvisionnement	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
Commission des services électriques	7 756,0	-	-	-	-	7 756,0	-	7 756,0
Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne	65 250,0	64 500,0	64 619,0	65 387,0	65 542,0	325 298,0	328 670,0	653 968,0
Culture	38 820,0	45 006,0	44 841,0	50 821,0	42 743,0	222 231,0	289 053,0	511 284,0
Diversité et inclusion sociale	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Eau	84 977,0	78 597,0	87 000,0	102 000,0	113 541,0	466 115,0	438 209,0	904 324,0
Environnement	4 439,0	3 397,0	5 714,0	2 679,0	2 769,0	18 998,0	9 882,0	28 880,0
Espace pour la vie	22 836,0	16 781,0	22 852,0	58 724,0	62 316,0	183 509,0	241 210,0	424 719,0
Gestion et planification des immeubles	99 178,0	83 785,0	80 505,0	94 636,0	88 539,0	446 643,0	366 144,0	812 787,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	137 319,0	121 726,0	119 151,0	154 894,0	161 846,0	694 936,0	833 431,0	1 528 367,0
Habitation	17 193,0	23 057,0	24 017,0	22 944,0	27 854,0	115 065,0	146 900,0	261 965,0
Infrastructures du réseau routier	128 250,0	126 050,0	126 068,0	110 089,0	110 082,0	600 539,0	546 250,0	1 146 789,0
Matériel roulant et ateliers	34 138,0	40 250,0	53 000,0	61 500,0	74 250,0	263 138,0	460 500,0	723 638,0
Technologies de l'information	54 319,0	51 055,0	44 125,0	43 718,0	43 076,0	236 293,0	108 707,0	345 000,0
Urbanisme et mobilité	365 021,0	393 697,0	414 742,0	477 045,0	496 237,0	2 146 742,0	2 627 017,0	4 773 759,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 065 171,0**	**1 052 782,0**	**1 091 595,0**	**1 250 223,0**	**1 294 747,0**	**5 754 518,0**	**6 426 763,0**	**12 181 281,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(285 000,0)**	**(300 000,0)**	**(585 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 145 486,0**	**1 118 097,0**	**1 156 910,0**	**1 315 538,0**	**1 360 062,0**	**6 096 093,0**	**6 753 338,0**	**12 849 431,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	303 800,0	368 200,0	440 000,0	425 300,0	421 500,0	1 958 800,0	2 160 000,0	4 118 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**818 686,0**	**726 897,0**	**693 910,0**	**867 238,0**	**915 562,0**	**4 022 293,0**	**4 478 338,0**	**8 500 631,0**

Tableau 99 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Services centraux								
Approvisionnement	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Culture	230,0	85,0	10,0	1 000,0	1 000,0	2 325,0	-	2 325,0
Eau	226 338,0	224 505,0	274 432,0	332 291,0	287 625,0	1 345 191,0	1 420 947,0	2 766 138,0
Environnement	20 892,0	5 642,0	7 663,0	7 930,0	7 998,0	50 125,0	18 904,0	69 029,0
Espace pour la vie	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Gestion et planification des immeubles	48 028,0	45 106,0	28 281,0	56 611,0	71 069,0	249 095,0	340 813,0	589 908,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 688,0	56 502,0	55 841,0	64 581,0	81 904,0	314 516,0	401 478,0	715 994,0
Habitation	37 654,0	32 267,0	32 694,0	41 344,0	36 994,0	180 953,0	180 810,0	361 763,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
Matériel roulant et ateliers	40 916,0	45 271,0	39 863,0	34 700,0	36 950,0	197 700,0	182 500,0	380 200,0
Police	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Sécurité incendie	2 875,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	18 575,0	4 000,0	22 575,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 920,0	33 171,0	38 698,0	96 026,0	60 561,0	267 376,0	271 783,0	539 159,0
Technologies de l'information	74 915,0	75 150,0	66 280,0	65 351,0	61 030,0	342 726,0	196 479,0	539 205,0
Urbanisme et mobilité	73 259,0	67 308,0	66 210,0	82 909,0	84 958,0	374 644,0	403 924,0	778 568,0
Total – Emprunts des services centraux	**639 327,0**	**620 509,0**	**625 233,0**	**791 043,0**	**738 389,0**	**3 414 501,0**	**3 466 138,0**	**6 880 639,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	171 200,0	213 800,0	249 000,0	263 700,0	267 500,0	1 165 200,0	1 285 000,0	2 450 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**463 427,0**	**402 009,0**	**371 533,0**	**522 643,0**	**466 189,0**	**2 225 801,0**	**2 157 638,0**	**4 383 439,0**

Section Climat 2025

13. SECTION CLIMAT 2025

13.1. Budget climat 2025 de Montréal : en bref

Le budget climat établit un processus qui prend en compte les considérations climatiques dans tous les investissements de la Ville et qui permet un alignement des ressources avec les objectifs de transition écologique et de résilience de Montréal. Cette deuxième publication annuelle intègre une modélisation révisée des émissions de GES et une première analyse de l'alignement climatique des investissements du PDI de la Ville de Montréal ainsi que des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

13.2. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030, et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, implante un processus de gouvernance structuré afin de faire ressortir systématiquement parmi l'ensemble des investissements stratégiques, ceux qui sont favorables au climat. Grâce à son budget d'investissements et de fonctionnement, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'appuyer l'établissement d'une prise de décisions cohérentes avec ses objectifs climatiques, des outils, qui s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat, sont progressivement mis en place, notamment le test climat et la modélisation des trajectoires des émissions de GES jusqu'en 2050. Utilisés ensemble, ces outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques parmi les éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

Graphique 25 – Cadre de gouvernance du budget climat de Montréal

13.3. Budget climat : pour une gouvernance climatique forte

Depuis l'adoption du Plan climat en 2020, la Ville de Montréal conçoit les outils permettant de prendre en compte l'impact sur le climat et l'environnement dans toutes ses décisions, qu'elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou réglementaire. Ce déploiement se fait graduellement, notamment via la mise en œuvre du budget climat de Montréal depuis 2023.

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans le processus budgétaire et financier d'une ville via des outils d'aide à la décision. Ainsi, une municipalité met en place des processus pour s'assurer que ses cibles et objectifs climatiques sont respectés et suivis, comme dans le cas d'un budget financier. Un budget climat en soi ne réduira pas les émissions de GES, mais il permet une prise de décision qui prend systématiquement en compte leur impact sur le climat[1].

Après la publication d'une première version du budget climat dans le budget 2024 de la Ville de Montréal, ce deuxième budget climat permet d'élargir progressivement sa portée afin de prendre en considération l'ensemble des opérations et décisions. Cette version présente par ailleurs une première évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques ainsi qu'une première évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

Les objetifs du budget climat

D'abord, la publication d'un **chapitre** consacré au budget climat dans le budget de la Ville permet d'assurer une transparence accrue quant à la capacité de la Ville de Montréal d'atteindre ses cibles climatiques, dont notamment les plafonds annuels de GES établis afin de respecter le budget carbone[2].

Ensuite, la mise en œuvre du **test climat** au sein du système de gouvernance qu'est le budget climat permettra la priorisation et l'allocation des ressources à court terme pour l'atteinte des cibles et objectifs à long terme. À terme, les actions climatiques seront proposées, adoptées, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire et financier.

Finalement, grâce à l'identification des écarts, la **modélisation** des trajectoires d'émissions de GES des actions de mitigation entreprises par la Ville permet de cibler de nouvelles mesures et de renforcer les efforts de réduction des émissions de GES.

---

[1] Bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le budget climat présente des mesures permettant de réduire les émissions de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer est le même périmètre que celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

[2] Le budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018 (année de l'inventaire le plus récent) et 2050 (année cible de la carboneutralité).

13.4. Test climat : intégrer les considérations climatiques dans la prise de décisions

Un budget climat permet de soutenir systématiquement la mise en œuvre de l'action stratégique en faveur du climat, notamment en identifiant les principaux domaines d'opportunité et en encourageant les décideuses et décideurs à envisager le climat comme un élément clé de la planification quotidienne des investissements et du budget.

Afin d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes du PDI, cette deuxième version vise à modifier graduellement le processus décisionnel de la Ville de Montréal dans le but d'avoir un effet direct sur ses décisions financières, et ce, en faveur du climat. La mise en œuvre du budget climat nécessite ainsi l'utilisation du test climat, qui sera révisé et applicable au processus budgétaire.

Le test climat est un outil d'aide à la décision qui consiste à identifier et divulguer les impacts sur le climat d'une décision, d'un projet ou d'un programme. Le test permet à la Ville d'obtenir systématiquement l'information nécessaire pour répondre à la question suivante : « **Est-ce que la décision, le projet ou le programme est cohérent avec les objectifs climatiques de la Ville en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ?** ».

Pour cette année, les résultats du test climat ont permis de réaliser une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques et en matière d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'une évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement.

Alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a réalisé une évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques pour les années 2025-2034 afin de comprendre comment les dépenses d'investissement prévues s'alignent sur les engagements pris pour atteindre notre cible de carboneutralité d'ici 2050 et respecter notre budget carbone.

Cette évaluation offre une nouvelle perspective sur les dépenses de la ville pour faire face aux changements climatiques et mieux prioriser les programmes et projets.

Pour cette édition du budget climat, seules les émissions directes et les émissions liées à la consommation d'énergie de la collectivité montréalaise ont été considérées pour la catégorisation des investissements du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques. Les émissions directes sont celles liées aux activités qui émettent des GES à l'intérieur de l'île de Montréal, telles que la combustion de combustibles fossiles pour le chauffage et la conduite de voitures à essence.

Les projets et programmes du PDI ont été évalués en fonction de quatre catégories : favorable, composante favorable, neutre ou défavorable. La méthodologie est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 100 – Évaluation de l'alignement du PDI en matière d'atténuation des changements climatiques

Catégorie	Critères du projet ou programme	Exemples
Favorable	A parmi ses objectifs l'atteinte de la carboneutralité, et il y contribue directement grâce à l'intégration de mesures d'atténuation reconnues et efficaces	Décarbonation d'un bâtiment de la ville et développement du réseau cyclable
Composante favorable	Possède des caractéristiques qui mèneront directement ou indirectement à une réduction des émissions de GES, sans que cela soit nécessairement un objectif. La réduction des émissions directes peut être un cobénéfice de l'investissement prévu ou le projet ou programme peut être un mélange de réduction des émissions directes et d'autres activités	Projet de reconstruction d'une rue comprenant de nouvelles voies cyclables protégées sans retrait de voie de circulation
Neutre	Ne peut pas avoir d'effet direct, ni indirect significatif, sur les émissions de GES de la collectivité ou des activités municipales	Modernisation des équipements informatiques, des parcs et du réseau d'égouts
Défavorable	A un effet potentiel, direct ou indirect, sur les émissions de GES et ne contribue pas à leur réduction de manière importante, ou mène à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l'atténuation des changements climatiques	Augmentation des infrastructures routières et achat de véhicules à combustion interne

Seuls les projets et programmes de plus de 50 M$ au total du PDI 2025-2034 ont été évalués, ce qui représente 102 projets et programmes sur 346 et 21,8 G$, soit 88 % du PDI de 24,8 G$. Parmi ces 102 projets et programmes, 17 projets et programmes représentant un total de 3,2 G$, nécessitent une évaluation plus détaillée. Ainsi, 85 projets et programmes, représentant un total de 18,5 G$, ont été évalués.

Tableau 101 – Projets et programmes évalués en matière d'atténuation

(en milliards de dollars)	Total
Projets et programmes évalués (plus de 50 M$)	18,5
Projets et programmes de plus de 50 M$ nécessitant une évaluation plus détaillée	3,2
Projets et programmes non évalués (moins de 50 M$)	3,0
Total PDI 2025-2034	**24,7**

Les projets et programmes qui nécessite une évaluation plus détaillée peuvent avoir un impact favorable ou défavorable sur les émissions de GES, mais les informations existantes ne permettent pas de le déterminer. Parmi les projets en attente d'évaluation, on trouve notamment des programmes pour lesquels les critères de distribution des fonds n'ont pas encore été définis, ainsi que des projets de remplacement des systèmes de chauffage sans précision sur le type de remplacement.

Résultats pour le PDI 2025-2034

Les 18,5 G$ identifiés comme ayant un effet potentiel ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie et ont été répartis dans les catégories suivantes :

Favorable
2,3 G$ (12 % des investissements évalués) soutiennent des programmes et projets qui réduisent les émissions de GES et sont conformes à l'objectif de la ville d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Tableau 102 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact favorable en matière d'atténuation des changements climatiques

Favorable (en M$)	**Total**
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	300,0
40210 - Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	249,5

Composante favorable

- 6,2 G$ (34 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui possèdent une ou quelques composantes favorables en matière de réduction des émissions de GES sans être entièrement alignés.

Tableau 103 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant une ou des composantes favorables en matière d'atténuation des changements climatiques

Composante favorable (en millions de dollars)	**Total**
40202 - Bridge-Bonaventure	124,0
56540 - Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	1 223,4

Neutre

- 7,4 G$ (40 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ont un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques. À noter que plusieurs de ces projets et programmes ont aussi un impact positif sur l'adaptation et la résilience et ont été inclus dans l'évaluation de l'alignement du PDI en matière d'adaptation aux changements climatiques à la section suivante.

Tableau 104 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact neutre en matière d'atténuation des changements climatiques

Neutre (en millions de dollars)	**Total**
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	1 834,2
18300 - Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	160,6

Défavorable

- 2,61 G$ (14 % des investissements évalués) financent des projets et programmes qui ne contribuent pas à une réduction suffisante des émissions de GES afin d'atteindre la carboneutralité ou mènent à une augmentation par la mise en place de mesures contraires à l'atténuation des changements climatiques. Toutefois, un projet ou un programme classé comme étant défavorable en matière d'atténuation peut s'avérer nécessaire pour des raisons de sécurité, de maintien de services à la population ou encore d'entretien des actifs de la Ville. Il s'agit là d'une occasion importante d'évaluer où des options de rechange compatibles avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 sont adoptables. Grâce au processus du budget climat, la Ville évaluera dorénavant systématiquement les occasions permettant d'aligner les projets et les programme sur ses objectifs climatiques. Par exemple en réévaluant ses besoins en matière d'acquisition de véhicules et en s'assurant que le parc de véhicules à combustion interne diminue. Dans certains cas, les coûts ou les avancées technologiques ne permettent pas d'acquérir certains types de véhicules zéro émission. Ainsi, la Ville s'assura que l'ensemble des occasions de décarbonation soient saisies lorsque possible.

Tableau 105 – Exemples de projets et programmes du PDI 2025-2034 ayant un impact défavorable en matière d'atténuation des changements climatiques

Défavorable (en M$)	**Total**
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	541,9
68102 - Programme de remplacement de véhicules - Ville	827,4

D'autres programmes et projets du PDI sont en attente d'évaluation ou traités comme des cas particuliers nécessitant une évaluation plus détaillée.

Graphique 26 – Alignement des investissements évalués du PDI 2025-2034 en matière d'atténuation des changements climatiques

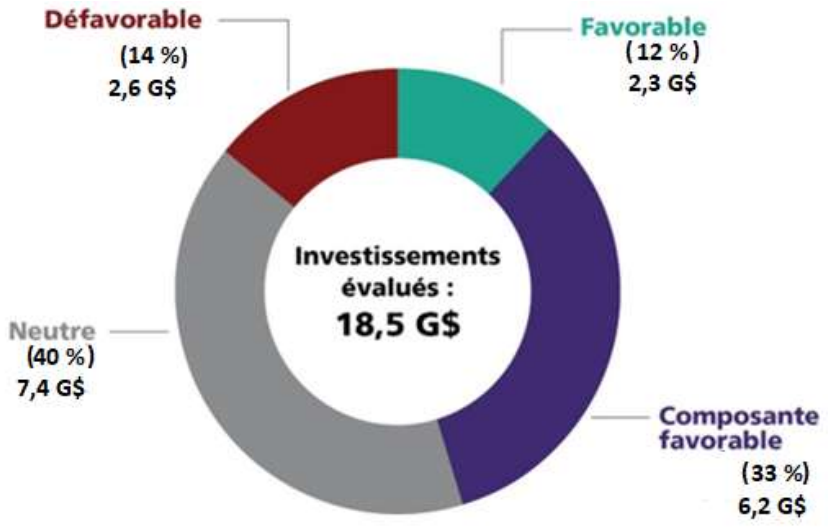

Alignement du PDI en matière d'adaptation aux changements climatiques

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dans son processus budgétaire depuis maintenant 3 ans afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité et d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **Infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain (p. ex. : les parcs éponges et les rues éponges).
- **Infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **Investissements ne contribuant pas à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (p. ex. : bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats pour l'année 2025

Comme présenté dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025, 241,7 M$ (9,9 %) des investissements en adaptation aux changements climatiques seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 238,9 M$ (9,8 %) iront aux infrastructures grises admissibles et 1 952,2 M$ (80,3 %) seront réservés aux investissements ne contribuant pas à l'adaptation aux changements climatiques. À noter que seules les mesures propices à l'adaptation aux changements climatique sont pour l'instant identifiées.

Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du Plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Rappelons que la proportion des investissements en adaptation aux changements climatiques consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides était de 9,6 % dans le budget 2024.

Tableau 106 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2025
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2025
Approvisionnement	-	-	2 593,00	2 593,00
Habitation	1 425,00	2 100,00	51 322,00	54 847,00
DGA - Habitation et Économie	**1 425,00**	**2 100,00**	**53 915,00**	**57 440,00**
Culture	641,4	1 688,90	54 147,80	56 478,00
Diversité et inclusion sociale	-	-	4 408,00	4 408,00
Environnement	266,1	17,6	27 983,20	28 267,00
Espace pour la vie	5 511,50	7 449,70	14 874,80	27 836,00
DGA - Qualité de vie	**6 419,00**	**9 156,20**	**101 413,80**	**116 989,00**
Sécurité incendie	-	-	2 875,00	2 875,00
Police	-	-	3 286,00	3 286,00
DGA - Sécurité urbaine et conformité	**-**	**-**	**6 161,00**	**6 161,00**
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	-	-	65 250,00	65 250,00
Grands, parcs, Mont Royal et sports	87 257,60	33 049,30	97 531,20	217 838,00
Matériel roulant et ateliers	-	-	75 054,00	75 054,00
Société du parc Jean-Drapeau	27 426,70	-	22 100,30	49 527,00
Technologies de l'information	-	-	129 234,00	129 234,00
DGA - Service de proximité	**114 684,30**	**33 049,30**	**389 169,50**	**536 903,00**
Comission des services électriques	-	137 569,00	-	137 569,00
Eau	15 000,00	3 410,00	580 647,00	599 057,00
Gestion et planification des immeubles	427,1	15 167,60	173 575,30	189 170,00
Infrastructure du réseau routier	612	1 946,00	166 942,00	169 500,00
Urbanisme et mobilité	75 607,20	19 604,10	412 433,70	507 645,00
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	**91 646,30**	**177 696,70**	**1 333 598,00**	**1 602 941,00**
Arrondissements	27 505,40	16 905,30	112 959,30	157 370,00
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	-	-	-45 000,00	-45 000,00
Total	**241 680,00**	**238 907,50**	**1 952 216,50**	**2 432 804,00**
Répartition du pourcentage des investissements	**9,9%**	**9,8%**	**80,3%**	**100,0%**

Alignement des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement

L'impact des dépenses du budget de fonctionnement sur le climat découle principalement des dépenses énergétiques ainsi que des dépenses afin de se procurer du matériel, de l'équipement et des services. Dans cette deuxième version du budget climat, la Ville de Montréal présente une première évaluation de son budget de fonctionnement qui se limite aux dépenses énergétiques. Au cours des prochaines années, le budget climat présentera aussi l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services.

Entre 2019 et 2025, les dépenses énergétiques défavorables de Montréal, soit les dépenses en gaz naturel, en essence, en huile diesel et en mazout, oscille entre 26 % (22,3 M$ en 2020) et 37 % (41,7 M$ en 2022) des dépenses énergétiques totales. Quant aux dépenses énergétiques favorables, soit principalement les dépenses liées à l'électricité, elles devront aussi être diminuées dans un souci de réduction de la consommation énergétique de la Ville de Montréal.

Les variations de la part des dépenses énergétiques défavorables entre 2019 et 2025 peuvent notamment être expliquées par les changements dans les prix des différentes énergies, les variations de température et le niveau d'activité économique en raison de la pandémie de COVID-19.

Graphique 27 – Alignement des dépenses énergétiques par rapport aux dépenses énergétiques totales du budget de fonctionnement de Montréal entre 2019 et 2025

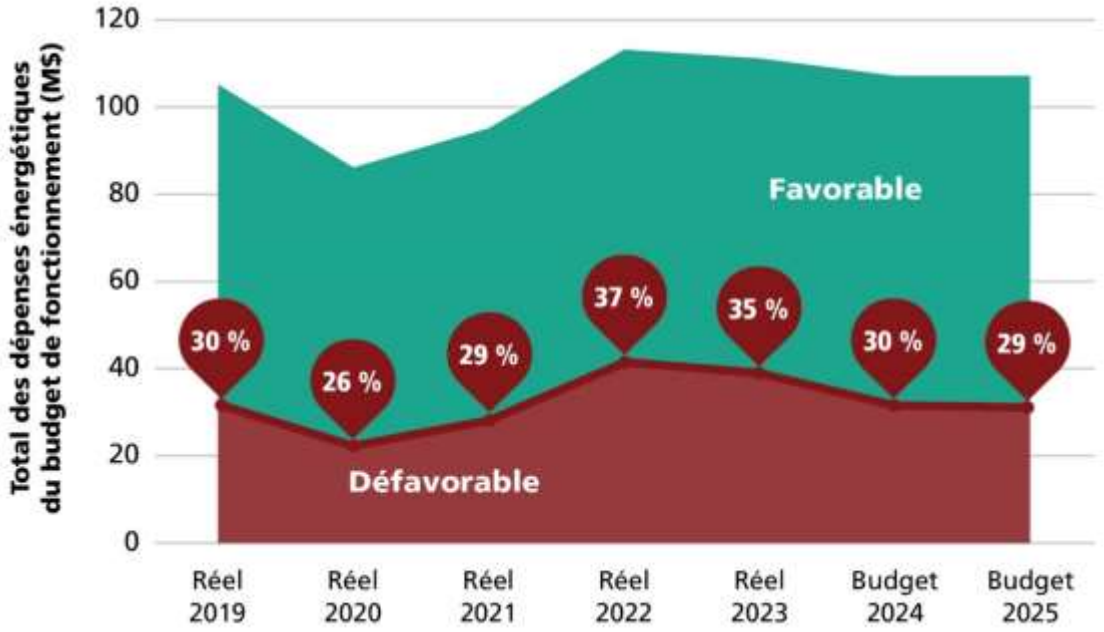

Pour l'année terminée la plus récente, soit 2023, les dépenses énergétiques défavorables découlent principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (67 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (14 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (10 %).

Pour le budget 2025, les dépenses énergétiques défavorables découleront principalement :

- des dépenses en essence du Service du matériel roulant et ateliers (60 %)
- des dépenses en combustibles du Service de la gestion et planification des immeubles (16 %).
- des dépenses en gaz naturel du Service de l'eau (14 %).

Toutefois, certaines dépenses énergétiques liées à la sous-traitance, comme le diesel utilisé pour le déneigement et la collecte des matières résiduelles, ne sont pas comprises dans l'analyse puisque les données évaluées ne permettaient pas de faire cette distinction.

Projets et programmes permettant de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables

La Ville met en place des projets et programmes afin de réduire la part de dépenses énergétiques défavorables, et ainsi d'améliorer l'alignement de son budget de fonctionnement en matière d'atténuation des changements climatiques. Parmi ces investissements, on trouve :

- **66169 — Programme de transition écologique pour le parc immobilier**
  Ce programme contribue à réduire les émissions de GES et à rendre la Ville carboneutre en éliminant l'utilisation d'énergies fossiles et les fuites d'halocarbures, en améliorant la performance énergétique des bâtiments, de même qu'en électrifiant et mutualisant la flotte de véhicules du service.

- **38370 — Projets de développement d'installations sportives**
  Ce projet comporte deux volets, soit la rénovation majeure des sections du centre récréatif Gadbois qui ont été classées d'intérêt patrimonial et la démolition et reconstruction des sections du centre qui ont été construites dans les années 1980. Ces deux volets seront conçus avec un souci de rendre ce bâtiment plus résilient et carboneutre et aussi plus inclusif et équitable.

- **56540 — Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)**
  Les quatre incinérateurs actuellement en service de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte datent de 1988 et font l'objet d'investissements annuels importants sur le plan de de l'entretien puisqu'ils s'approchent de la fin de leur vie utile et produisent une quantité importante d'émissions atmosphériques et de GES. Par rapport au traitement actuel des boues par des incinérateurs à lits multiples, le projet de construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues permettra une réduction d'environ 26 % des émissions de GES corporatif de la Ville de Montréal, notamment grâce à la réduction de la consommation de gaz naturel de la station d'épuration.

- **42290 — Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard**
  Le Complexe sportif Claude-Robillard est le plus gros bâtiment public de propriété municipale. Ce programme en cours comprend des projets de rénovation, de maintien d'actifs et de mise aux normes de 2023 à 2028, qui incluent notamment une amélioration de l'efficacité énergétique et une conversion à l'énergie 100 % électrique.

13.5. Budget carbone : 184 Mt éq. CO_2 entre 2018 et 2050

Un budget carbone représente la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère afin de ne pas dépasser le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire par rapport à la période préindustrielle. Des seuils d'émissions annuels ont aussi été prévus afin de déterminer la trajectoire nécessaire de réduction des émissions de GES permettant de respecter le budget carbone. Ainsi, si la collectivité montréalaise émet davantage de GES en un an que le plafond prévu cette année-là, le respect du budget carbone oblige un retranchement des émissions excédentaires aux plafonds annuels des années subséquentes. Avec un budget carbone limité, et des plafonds annuels d'émissions qui deviennent de plus en plus stricts au fil du temps, il est avantageux pour la Ville de réduire les émissions au niveau le plus bas possible, et ce, dès maintenant.

La Ville de Montréal s'est fixé un budget carbone en 2021 qui précisait la quantité maximale de GES pouvant être émise dans l'atmosphère entre 2018, soit l'année de l'inventaire le plus récent et 2050, soit l'année cible de l'atteinte de la carboneutralité. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, soit le territoire de l'agglomération de Montréal. En cohérence avec les recommandations scientifiques les plus à jour, le budget carbone 2018-2050 a été fixé à 184 Mt éq. CO_2 pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Entre 2018 et 2022, la collectivité montréalaise a émis environ 55 Mt éq. CO_2. Cela signifie qu'en seulement 4 ans, 30 % du budget carbone alloué jusqu'en 2050 a été épuisé.

Au cours des cinq dernières années, les émissions sont restées à un niveau supérieur aux plafonds du budget carbone, à l'exception de deux années pendant la pandémie de COVID-19 (voir graphique suivant). En conséquence, le solde cumulatif du budget carbone est resté négatif en 2022. Les résultats préliminaires de 2023 n'indiquent par ailleurs pas de baisse, augmentant ainsi probablement le solde cumulatif négatif du budget carbone. Au-delà de l'atteinte de ses propres objectifs climatiques fixés dans le Plan Climat, le respect du budget carbone est essentiel pour assurer une contribution équitable aux efforts mondiaux d'atténuation des changements climatiques.

Graphique 28 – Budget carbone de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

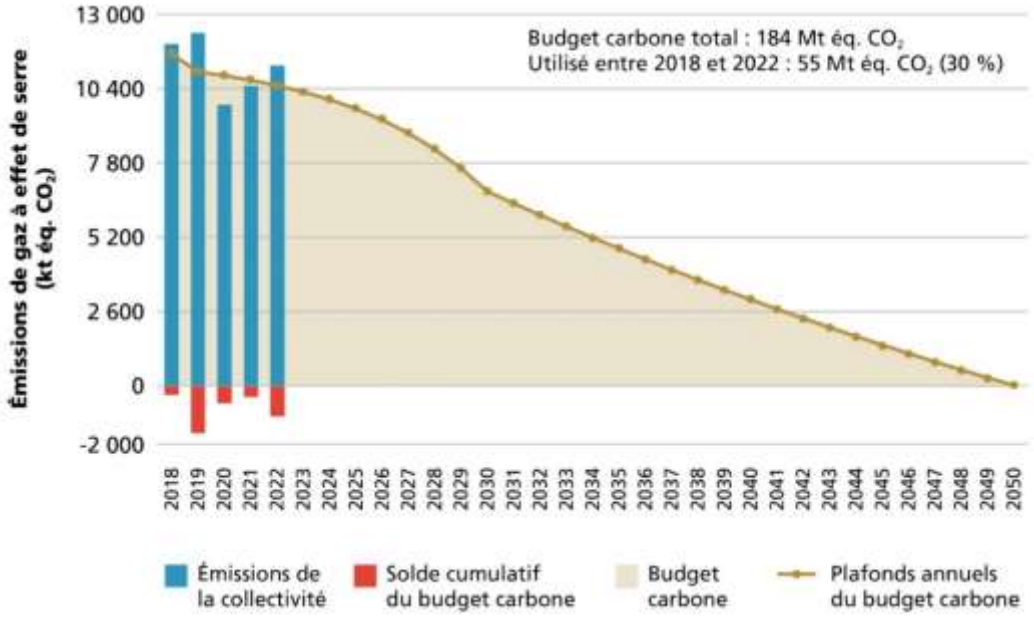

13.6. État des émissions de GES : 82 % provenant des transports et des bâtiments

Le BTER publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de la collectivité montréalaise. L'inventaire permet aussi de vérifier si les émissions rapportées annuellement respectent les plafonds annuels du budget carbone. Le territoire couvert par ses émissions est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES considérées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

En 2022, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 11 179 kt éq. CO_2, enregistrant une augmentation de 7 % par rapport à 2021. Cette augmentation importante est principalement attribuable à la hausse des déplacements à la suite de la pandémie de COVID-19. Notamment, les émissions liées au transport routier qui ont augmenté de 15 %. La reprise des activités économiques a également marqué les émissions de GES en 2022, avec une augmentation de 5 % des émissions produites par les industries manufacturières et la construction par rapport à l'année précédente.

Graphique 29 – Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise, 2022

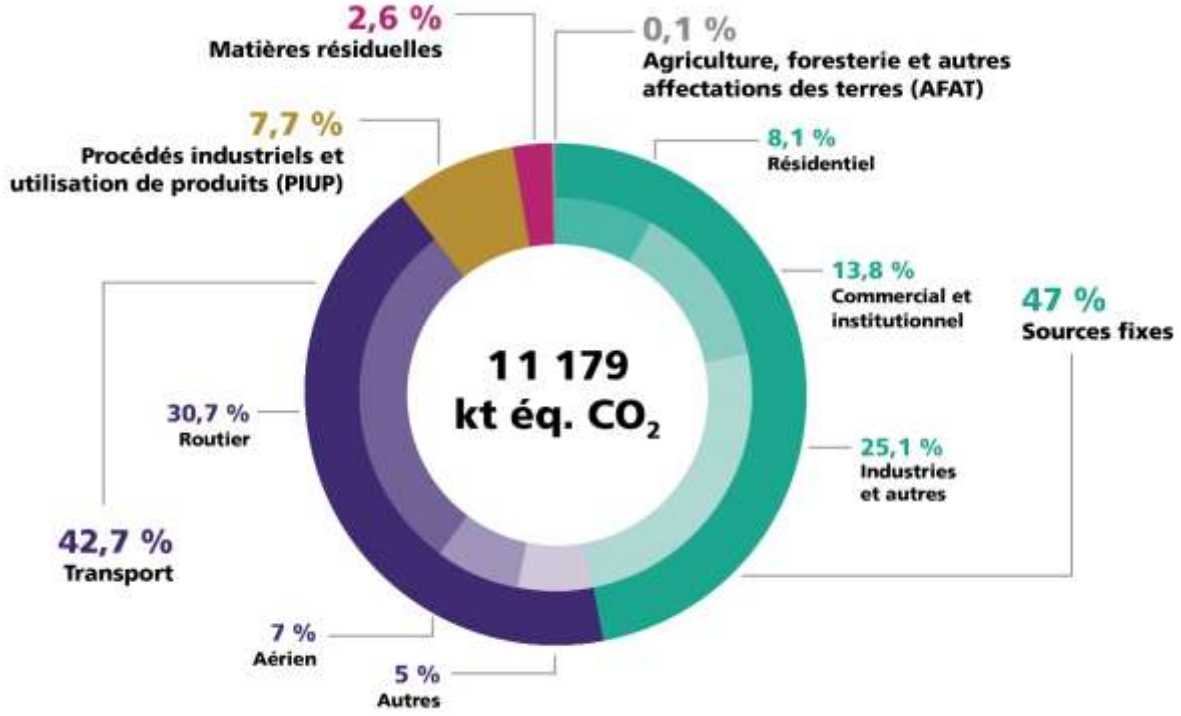

L'inventaire des émissions de GES de la collectivité constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée.

13.7. Modélisation des mesures d'atténuation

Afin d'évaluer comment l'agglomération de Montréal pourra respecter son budget carbone et ses cibles climatiques, le budget climat présente l'impact GES potentiel de ses engagements via la modélisation des trajectoires d'émissions. Un budget climat basé sur une modélisation aide à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces, en plus d'identifier et de mettre en évidence les écarts par rapport

au budget carbone. Ces trajectoires sont d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés par la collectivité montréalaise pour réduire les émissions[1]. Trois scénarios ont ainsi été modélisés afin de distinguer l'impact GES de différentes mesures :

1. Scénario des mesures des mises en œuvre
2. Scénario des mesures planifiées
3. Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

Scénario des mesures mises en œuvre

Le scénario des mesures mises en œuvre évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà mis en œuvre par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES. Les mesures comprises dans ce scénario sont, par exemple, la norme véhicules zéro émission (VZE), le programme Rénoclimat, le service rapide par bus (SRB) Pie IX et le REM de l'ouest.

Selon ce scénario, la collectivité montréalaise émettra 247 029 kt éq. CO_2 entre 2023 et 2050, en plus des 55 676 kt éq. CO_2 émises entre 2018 et 2022, selon l'inventaire le plus récent.

Scénario des mesures planifiées

Le scénario des mesures planifiées évalue la trajectoire la plus probable associée aux mesures que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre afin d'atténuer les émissions de la collectivité. Les mesures comprises dans le scénario des mesures planifiées sont les mesures définies et financées en date de 2024.

Selon les données modélisées, ces mesures accélèrent la réduction des émissions par rapport aux mesures déjà mises en œuvre, mais elles ne permettent pas d'atteindre les cibles de réduction, ni de respecter le budget carbone. La mise en œuvre réussie des politiques et engagements modélisés dans le scénario des mesures planifiées permettra de réduire les émissions de la collectivité montréalaise de 25 112 kt éq. CO_2 au total d'ici 2050. Les résultats sont présentés par secteur d'émissions de GES, soit le transport routier, les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et les autres secteurs.

[1] Pour comprendre la méthodologie associée à la modélisation des trajectoires, voir l'annexe 10.

Mesures planifiées — secteur du transport routier

Avec les mesures planifiées liées au secteur du transport routier (voir tableau suivant), la Ville pourrait atteindre une réduction de 2 735 kt éq. CO_2 des émissions totales estimées pour la période 2018-2050.

Tableau 107 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur du transport routier

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage (action 11)	(263)
Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal (action 13)	(427)
Électrifier 100 % des autobus de la STM (action 14)	(1 907)
Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville (action 36)	(139)
Total des mesures planifiées - transport routier	**(2 735)**

En mai 2023, la Ville a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 3 878 kt éq. CO_2 en 2022, soit 31 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. D'après les données modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 1 904 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Mesures planifiées — secteur des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Avec les mesures planifiées (voir tableau suivant), la Ville prévoit une réduction de 18 499 kt éq. CO_2 dans les émissions attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels entre 2018 et 2050, malgré l'augmentation prévue de la population et de la superficie totale des bâtiments.

Tableau 108 – Impact GES des mesures planifiées dans le secteur des bâtiments

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Adapter les règlements afin d'améliorer l'efficacité énergétique de tous les types de bâtiments (action 25)	(3 294)
Système de divulgation, cotation et performance des grands bâtiments (action 27)	(14 895)
Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel (action 30)	(310)
Total des mesures planifiées - bâtiments	**(18 499)**

En 2022, les émissions annuelles de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentaient 2 444 kt éq. CO_2, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des objectifs fixés dans le Plan climat, la Ville s'est engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d'ici 2040. D'après les données

modélisées, les émissions annuelles de ce secteur sont estimées à 951 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Mesures planifiées — autres secteurs

Les mesures planifiées liées aux matières résiduelles et au verdissement ont également été modélisées. Elles incluent la plantation de 500 000 arbres, le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R. Marcotte et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Ces actions permettraient une réduction totale de 3 878 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050. D'après les données modélisées, les émissions annuelles des autres secteurs sont estimées à 3 307 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif de combler cet écart afin de respecter la carboneutralité en 2050.

Tableau 109 – Impact GES des mesures planifiées dans les autres secteurs

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres (action 20)	(281)
Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (action 37)	(1 412)
Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (action 40)	(2 185)
Total des mesures planifiées - autres mesures	**(3 878)**

Scénario des mesures supplémentaires à l'étude

Le scénario des mesures supplémentaires à l'étude vise à modéliser l'effet de nouvelles actions climatiques et l'effet de la planification ou de la révision de mesures existantes. Ce scénario présente une voie qui permettrait à la collectivité montréalaise d'éloigner le moment où le budget carbone sera épuisé et d'ainsi se rapprocher d'un potentiel respect du budget carbone. Selon ce scénario, l'écart entre les émissions et le budget carbone diminue de 2 667 kt éq. CO_2. Ces mesures restent donc insuffisantes pour respecter le budget carbone.

Puisqu'un écart substantiel subsiste entre les mesures planifiées et les plafonds annuels du budget carbone, la Ville devra planifier davantage de mesures ou renforcer la portée de certaines d'entre elles au cours des prochaines années. Cette planification aura lieu notamment via le processus du budget climat et permettra potentiellement de réduire l'écart à combler en identifiant des mesures porteuses au fil des différents budgets climats.

La Ville amorce ces efforts en proposant la planification de trois mesures supplémentaires visant à réduire les émissions totales d'ici à 2050 et à démontrer l'exemplarité de la Ville. Ainsi, comme prévu dans le Plan climat, Montréal devra élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons se fassent sans émission de GES, favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine et optimiser l'utilisation du parc de véhicules municipaux. Ces mesures ont été modélisées sous la section des mesures supplémentaires à l'étude puisqu'elles nécessitent un plan de mise en œuvre précis afin d'arriver à atteindre leurs cibles et objectifs respectifs. Ces interventions, combinées, permettraient une réduction additionnelle de 2 667 kt éq. CO_2 d'ici 2050.

Tableau 110 – Impact GES des mesures supplémentaires à l'étude

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Élaborer une stratégie pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES (action 16)	(941)
Favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine (action 17)	(1 722)
Optimiser l'usage du parc de véhicules municipaux (action 35)	(4)
Total des mesures supplémentaires à l'étude	**(2 667)**

Résultats de la modélisation

Ainsi, selon les mesures planifiées du Plan climat (voir tableau suivant), une baisse de 25 112 kt éq. CO_2 est projetée dans le budget carbone entre 2018 et 2050. En y ajoutant les mesures supplémentaires à l'étude, la réduction potentielle atteint 27 779 kt éq. CO_2.

Tableau 111 – Impact GES total des mesures modélisées

(en kt éq. CO_2)	Réduction du budget carbone (2018-2050)
Mesures planifiées - secteur du transport routier	(2 735)
Mesures planifiées - secteur des bâtiments	(18 499)
Mesures planifiées - autres secteurs	(3 878)
Sous-total - mesures planifiées	**(25 112)**
Mesures supplémentaires à l'étude	(2 667)
Sous-total - mesures supplémentaires à l'étude	**(2 667)**
Impact GES total des mesures modélisées	**(27 779)**

Bien que cette réduction soit une importante démonstration de l'engagement de la Ville de Montréal et de l'ensemble de la collectivité montréalaise envers la réduction des émissions, la modélisation montre un écart de 90 212 kt éq. CO_2 à combler d'ici 2050. Ainsi, malgré la baisse anticipée de 60 % des émissions de GES par rapport à 1990, la collectivité montréalaise émettra toujours 6 038 kt éq. CO_2 en 2050. La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler ces écarts afin de respecter le budget carbone entre 2018 et 2050.

Graphique 30 – Trajectoire des émissions de GES de l'action climatique de Montréal, de 2018 à 2050 (en kt éq. CO_2)

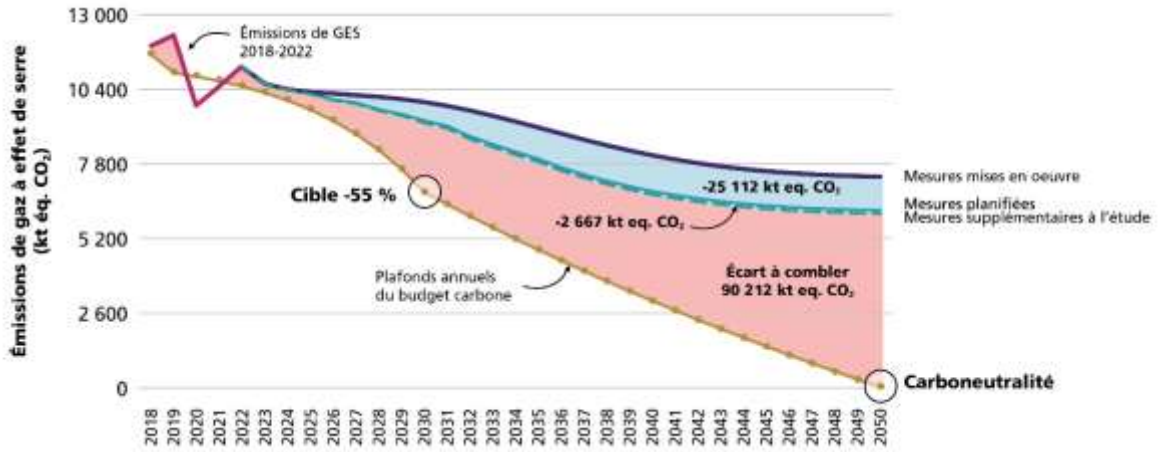

Dans le scénario des mesures planifiées, la collectivité montréalaise épuiserait complètement son budget carbone pour la période 2018-2050 dès 2036. En 2050, les GES émis par la collectivité durant cette période dépasseraient de 92 880 kt éq. CO_2 le budget carbone total, soit un dépassement de 50 %. Dans le scénario des mesures supplémentaires à l'étude, la Ville épuiserait son budget carbone dès 2037, alors que les émissions dépasseraient de 90 212 kt éq. CO_2 le budget carbone total, soit un dépassement de 49 % (voir tableau suivant).

Tableau 112 – Dépassement du budget carbone selon les scénarios de modélisation

Scénarios	Dépassement du budget (en kt éq. CO_2)	(en %)	d'épuisement du budget carbone
Mesures mises en œuvre	117 992	64%	2035
Mesures planifiées	92 880	50%	2036
Mesures supplémentaires à l'étude	90 212	49%	2037

Analyse des écarts

Afin de respecter le budget carbone de 184 714 kt éq. CO_2 établit pour la période 2018-2050, la collectivité montréalaise devra identifier davantage de mesures ou renforcer les mesures planifiées dans le but de combler l'écart de GES émis sur son territoire. En effet, ayant émis 55 676 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2022 et prévoyant émettre 247 029 kt éq. CO_2 entre 2023 et 2050, les mesures planifiées ainsi que les mesures supplémentaires à l'étude ne permettent de réduire respectivement les émissions que de 25 112 kt éq. CO_2 et de 2 667 kt éq. CO_2. Il reste donc un écart à combler de 90 212 kt éq. CO_2.

La Ville a pour objectif avec l'aide de ses partenaires et de la collectivité montréalaise de combler cet écart.

Graphique 31 – Analyse des écarts par rapport au budget carbone 2018-2050

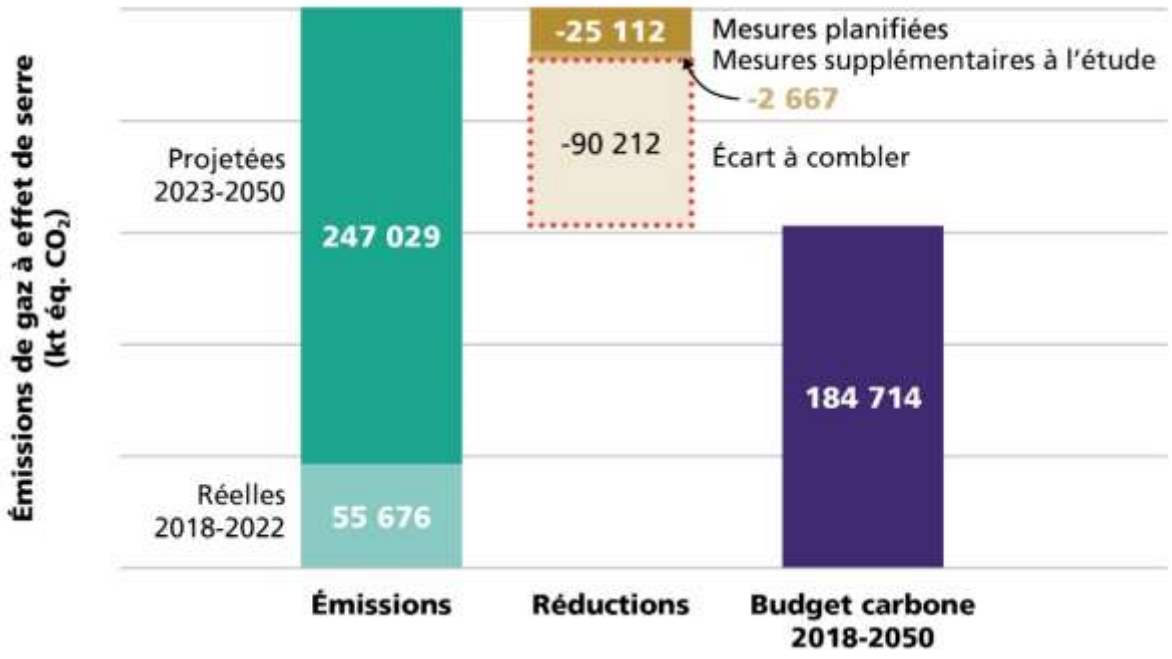

En prenant en compte les mesures déjà mises en œuvre, les mesures planifiées et les mesures supplémentaires à l'étude, l'écart à combler par rapport aux cibles est de 16 % en 2030 (voir le graphique suivant) et de 40 % en 2050.

Graphique 32 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990

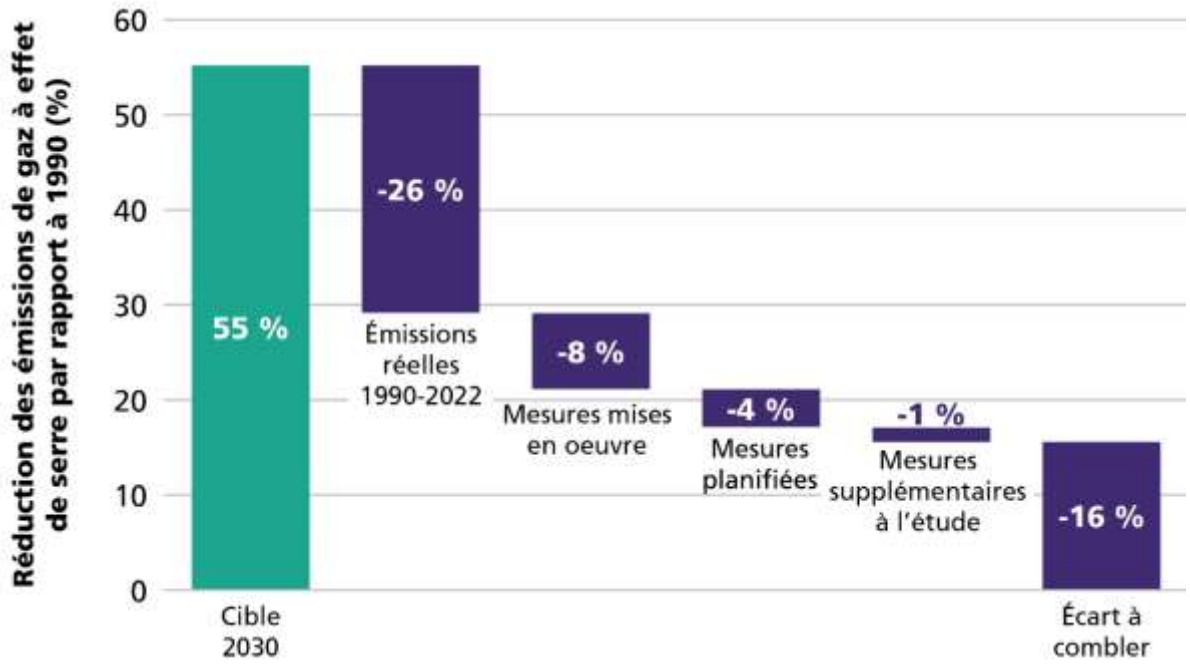

La modélisation et l'évaluation des écarts permettront en ce sens à la Ville de Montréal d'ajuster les mesures planifiées et d'en planifier de nouvelles afin de respecter ses cibles et son budget carbone.

13.8. Prochaines étapes

En plus de présenter l'évaluation des dépenses énergétiques du budget de fonctionnement de la Ville, le budget climat présentera l'évaluation de l'alignement des dépenses en lien avec son approvisionnement en biens et services au cours des prochaines années.

Pour combler l'écart entre les mesures planifiées et les plafonds annuels tirés du budget carbone, la Ville avec ses partenaires devra renforcer les mesures de l'actuel Plan climat 2020-2030 et identifier de nouvelles mesures pour respecter ses engagements de carboneutralité en 2050.

La modélisation sera aussi élargie en y ajoutant les mesures du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) ayant une incidence sur la réduction des émissions de GES.

À terme, le périmètre du budget climat pourrait aussi être étendu pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services.

Graduellement, le test climat deviendra l'outil utilisé par les unités administratives dans le cadre du budget climat qui influencera la conception des projets et des programmes, en plus de fournir les informations nécessaires à une prise de décisions cohérentes et éclairées. Sous forme de questionnaire, cet outil guidera ceux qui l'utilisent vers des décisions, des programmes et des projets cohérents avec les les objectifs climatiques, autant en matière d'atténuation que d'adaptation. Cette nouvelle version du test climat sera progressivement déployée.

13.9. Incertitudes relatives aux trajectoires

Ce deuxième budget climat reflète un engagement envers la transparence et demeure un travail en constante évolution. Cet exercice comporte plusieurs défis, notamment les incertitudes inhérentes aux inventaires des émissions de GES, aux trajectoires et à l'évaluation des impacts des mesures planifiées.

Les résultats présentés reposent sur les données disponibles et l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. En l'absence de données robustes ou précises, les meilleures informations disponibles et des hypothèses crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les scénarios climatiques. Ainsi, chaque année, les résultats de la modélisation peuvent différer et sont donc difficilement comparables d'une année à l'autre.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 113 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	17 652,8	20 275,7	20 073,3	25 823,7	27 254,5	24 350,0	24 211,6
Finances et évaluation foncière	63 676,5	66 614,0	69 733,2	72 361,9	80 222,1	72 914,3	80 426,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 193,0	13 280,4	15 814,7	15 100,0	20 128,9	9 596,1	9 193,3
Ressources humaines et communications	69 420,2	69 367,4	73 111,5	74 880,3	80 011,9	79 111,4	79 325,4
Autres services administratifs	10 737,5	11 251,4	11 192,2	12 250,3	17 510,2	17 449,3	21 571,5
Total – Services administratifs	**174 680,0**	**180 788,9**	**189 924,9**	**200 416,2**	**225 127,6**	**203 421,1**	**214 728,3**

Tableau 114 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 508,2	4 274,3	4 505,0	4 828,0	5 327,4	7 230,4	7 527,9
Bureau du vérificateur général	5 558,6	5 941,7	5 579,8	6 276,5	7 375,8	7 375,8	7 673,3
Commission de la fonction publique de Montréal	586,7	948,2	1 016,8	1 080,5	2 361,7	2 008,4	2 412,5
Office de consultation publique de Montréal	-	-	-	-	2 335,5	-	3 095,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	84,0	87,2	90,6	65,3	109,8	834,7	862,2
Total – Autres services administratifs	**10 737,5**	**11 251,4**	**11 192,2**	**12 250,3**	**17 510,2**	**17 449,3**	**21 571,5**

Tableau 115 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	10 854,0	12 047,4	12 173,0	16 541,0	16 129,6	15 336,0	16 055,5
Cotisations de l'employeur	2 728,7	2 921,8	3 130,9	4 132,9	3 865,1	3 726,6	4 020,2
Transport et communications	219,4	360,6	446,6	591,6	578,8	653,6	378,1
Services professionnels	969,8	734,6	614,5	462,3	1 132,8	568,2	322,5
Services techniques et autres	1 777,9	2 136,8	1 995,0	1 987,9	3 156,0	2 830,1	2 440,4
Location, entretien et réparation	62,3	49,3	79,1	80,9	52,3	89,5	64,2
Biens non durables	74,8	53,8	423,4	89,4	206,7	293,0	221,0
Biens durables	18,9	18,8	33,6	22,4	24,3	7,3	11,0
Contributions à des organismes	944,6	2 068,5	1 159,4	1 897,5	2 070,7	807,5	659,4
Autres	2,4	(115,9)	17,8	17,8	38,2	38,2	39,3
Total	**17 652,8**	**20 275,7**	**20 073,3**	**25 823,7**	**27 254,5**	**24 350,0**	**24 211,6**

Tableau 116 – Finances et évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	42 568,0	42 767,0	44 653,6	45 357,8	46 966,7	47 194,6	49 262,1
Cotisations de l'employeur	11 115,8	10 892,8	11 946,0	12 275,7	11 850,3	11 919,1	12 757,2
Transport et communications	1 363,1	1 320,8	1 884,6	1 495,7	1 649,4	1 742,9	2 085,6
Services professionnels	1 498,7	1 574,1	1 556,9	2 047,4	2 522,1	2 434,9	3 103,3
Services techniques et autres	3 423,5	4 637,2	5 885,0	7 016,6	12 976,9	5 534,3	5 815,4
Location, entretien et réparation	75,1	83,8	82,2	68,9	72,8	108,8	91,2
Biens non durables	110,9	112,9	105,2	97,0	130,2	95,1	100,4
Biens durables	256,3	67,2	87,9	44,0	46,1	90,1	84,2
Autres	3 265,1	5 158,2	3 531,8	3 958,8	4 007,6	3 794,5	7 127,1
Total	**63 676,5**	**66 614,0**	**69 733,2**	**72 361,9**	**80 222,1**	**72 914,3**	**80 426,5**

Tableau 117 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 438,3	4 980,7	5 725,3	5 850,4
Cotisations de l'employeur	1 210,5	997,7	1 135,5	1 339,6	1 196,1	1 351,5	1 439,0
Transport et communications	33,5	54,8	62,3	38,6	48,9	31,0	22,0
Services professionnels	1 290,3	1 390,9	1 388,0	1 441,2	4 900,5	1 344,1	1 315,3
Services techniques et autres	100,0	115,7	114,4	49,9	509,2	1 039,4	461,8
Location, entretien et réparation	0,5	0,1	3,8	1,0	2,6	-	-
Biens non durables	33,8	16,9	19,5	29,1	40,0	34,8	34,8
Biens durables	2,5	3,9	0,9	0,5	-	-	-
Contributions à des organismes	5 371,7	6 334,6	8 410,2	6 761,8	8 450,9	70,0	70,0
Autres	(66,8)	-	-	-	-	-	-
Total	**13 193,0**	**13 280,4**	**15 814,7**	**15 100,0**	**20 128,9**	**9 596,1**	**9 193,3**

Tableau 118 – Ressources humaines et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	48 250,4	48 525,0	50 609,1	51 219,9	54 476,2	53 076,3	53 998,0
Cotisations de l'employeur	12 508,5	12 323,0	13 243,5	13 712,7	13 825,1	13 430,4	14 026,6
Transport et communications	3 315,6	3 300,6	3 209,0	3 166,9	4 045,7	3 243,6	2 941,0
Services professionnels	2 784,3	2 860,9	3 034,8	3 446,9	3 639,8	4 588,7	4 427,0
Services techniques et autres	1 559,6	1 414,4	1 490,8	1 776,5	2 183,6	3 073,8	2 228,0
Location, entretien et réparation	25,9	17,8	25,2	93,2	153,0	140,7	151,1
Biens non durables	1 416,9	1 391,6	1 439,0	1 402,2	1 382,0	1 489,1	1 474,1
Biens durables	28,8	34,1	60,0	52,0	74,0	68,8	79,6
Contributions à des organismes	50,0	-	-	-	232,5	-	-
Autres	(519,8)	(500,0)	0,1	10,0	-	-	-
Total	**69 420,2**	**69 367,4**	**73 111,5**	**74 880,3**	**80 011,9**	**79 111,4**	**79 325,4**

Tableau 119 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 490,0	3 388,0	3 943,5	4 189,0
Cotisations de l'employeur	801,3	711,3	794,4	847,6	824,0	971,5	1 054,2
Transport et communications	29,2	41,9	74,1	66,6	101,5	109,0	101,5
Services professionnels	210,6	231,7	141,0	165,9	604,6	1 871,6	1 802,8
Services techniques et autres	100,7	92,2	109,9	94,5	219,5	212,0	212,6
Location, entretien et réparation	14,5	17,0	22,3	39,3	56,3	50,3	50,3
Biens non durables	21,8	43,8	33,1	74,3	95,5	42,5	87,5
Biens durables	10,5	121,6	78,2	49,8	38,0	30,0	30,0
Total	**4 508,2**	**4 274,3**	**4 505,0**	**4 828,0**	**5 327,4**	**7 230,4**	**7 527,9**

Tableau 120 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 491,3	5 011,2	5 011,2	4 683,1
Cotisations de l'employeur	945,1	942,1	964,0	1 064,1	1 118,2	1 118,2	1 077,4
Transport et communications	17,3	17,6	20,5	20,0	31,0	31,0	23,0
Services professionnels	429,4	621,4	422,9	401,4	969,4	979,4	1 547,8
Services techniques et autres	100,8	65,3	67,7	111,4	121,0	111,0	146,0
Location, entretien et réparation	10,0	12,3	26,7	13,0	18,0	18,0	38,0
Biens non durables	65,7	105,9	112,2	175,3	107,0	107,0	158,0
Total	**5 558,6**	**5 941,7**	**5 579,8**	**6 276,5**	**7 375,8**	**7 375,8**	**7 673,3**

Tableau 121 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	222,3	453,1	506,6	550,0	1 250,6	1 169,1	1 482,3
Cotisations de l'employeur	51,7	107,0	130,4	139,4	311,5	289,7	380,4
Transport et communications	0,9	56,8	19,6	25,9	39,9	53,1	52,1
Services professionnels	278,5	302,2	324,2	320,4	657,8	397,0	398,0
Services techniques et autres	26,6	24,7	26,8	24,5	70,2	70,0	70,2
Location, entretien et réparation	3,3	1,1	1,6	3,9	11,5	11,5	11,5
Biens non durables	2,2	(0,2)	0,6	6,6	8,2	8,0	8,0
Biens durables	1,2	3,5	7,0	9,8	12,0	10,0	10,0
Total	**586,7**	**948,2**	**1 016,8**	**1 080,5**	**2 361,7**	**2 008,4**	**2 412,5**

Tableau 122 – Office de consultation publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	-	-	904,4	-	1 090,4
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	65,4	-	279,7
Transport et communications	-	-	-	-	94,3	-	241,5
Services professionnels	-	-	-	-	622,7	-	713,9
Services techniques et autres	-	-	-	-	251,4	-	396,2
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	336,3	-	317,9
Biens non durables	-	-	-	-	29,0	-	36,0
Biens durables	-	-	-	-	32,0	-	20,0
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 335,5**	**-**	**3 095,6**

Note : En date du 8 juin 2024, administrativement, l'OCPM est devenu un service de la ville. Dans le tableau ci-dessus la prévision des dépenses de l'année 2024 correspond aux dépenses effectuées après le 8 juin 2024 par l'OCPM. La prévision des dépenses de l'OCPM avant le 8 juin 2024 est présentée au tableau 39.

Tableau 123 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	67,7	71,4	72,7	48,7	78,4	203,6	218,0
Cotisations de l'employeur	15,4	15,8	17,1	14,7	16,4	51,6	57,5
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	8,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	150,7	150,7
Services techniques et autres	0,9	-	0,8	1,9	7,5	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	7,5	375,6	386,8
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**84,0**	**87,2**	**90,6**	**65,3**	**109,8**	**834,7**	**862,2**

Habitation et économie

Tableau 124 – Habitation et économie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Habitation et économie							
Approvisionnement	28 224,4	27 774,1	31 607,4	33 887,6	35 054,1	34 815,4	38 293,6
Développement économique	92 840,9	121 437,5	84 735,6	113 260,0	215 361,3	84 749,8	83 175,1
Habitation	89 605,4	145 850,5	118 358,9	161 160,0	285 394,7	183 660,1	229 358,1
Stratégie immobilière	62 481,1	60 664,7	61 925,3	57 800,2	61 844,8	61 454,2	63 476,8
Total – Habitation et économie	**273 151,8**	**355 726,8**	**296 627,2**	**366 107,8**	**597 654,9**	**364 679,5**	**414 303,6**

Tableau 125 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	20 504,0	20 850,9	21 924,3	23 266,4	24 388,9	24 166,1	26 484,0
Cotisations de l'employeur	5 507,9	5 382,0	6 151,6	6 511,2	6 297,1	6 281,2	7 058,9
Transport et communications	190,2	200,7	221,3	252,7	265,9	251,0	262,0
Services professionnels	197,5	319,0	377,7	317,4	175,8	245,2	190,2
Services techniques et autres	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 357,1	3 143,5	3 772,3
Location, entretien et réparation	12,4	6,6	16,5	30,7	49,6	56,7	31,6
Biens non durables	275,8	113,0	225,9	161,1	129,9	368,4	184,0
Biens durables	24,0	23,8	55,2	20,5	90,7	14,2	21,5
Autres	(677,0)	(507,0)	287,1	64,4	299,1	289,1	289,1
Total	**28 224,4**	**27 774,1**	**31 607,4**	**33 887,6**	**35 054,1**	**34 815,4**	**38 293,6**

Tableau 126 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	7 372,4	8 489,9	8 206,3	8 609,9	8 123,9	7 721,2	7 474,5
Cotisations de l'employeur	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 148,8	2 033,0	1 857,3	1 854,4
Transport et communications	357,0	718,6	879,7	549,5	776,9	1 018,6	180,9
Services professionnels	4 248,0	5 287,7	4 019,6	3 585,8	4 901,0	3 965,9	2 156,8
Services techniques et autres	742,4	804,3	633,9	929,9	14 605,1	638,2	730,5
Location, entretien et réparation	3,4	0,1	28,4	35,0	71,1	15,1	4,0
Biens non durables	82,5	34,6	329,5	78,7	33,9	26,0	9,5
Biens durables	113,4	(17,5)	158,5	269,9	243,5	21,4	10,0
Contributions à des organismes	78 099,1	104 112,9	68 400,9	97 052,5	184 572,9	69 481,1	70 754,5
Autres	15,1	-	-	-	-	5,0	-
Total	**92 840,9**	**121 437,5**	**84 735,6**	**113 260,0**	**215 361,3**	**84 749,8**	**83 175,1**

Tableau 127 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	8 566,1	9 503,5	9 862,3	10 965,8	11 801,2	12 458,6	13 616,4
Cotisations de l'employeur	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 880,3	2 894,8	3 111,6	3 521,2
Transport et communications	44,6	98,2	83,9	77,1	136,9	139,0	386,8
Services professionnels	556,0	797,6	666,0	869,4	923,7	2 081,4	1 666,6
Services techniques et autres	123,4	117,6	78,3	134,2	1 765,4	156,2	155,4
Location, entretien et réparation	2,4	18,8	0,5	79,2	261,1	13,9	13,9
Biens non durables	44,2	39,8	28,6	27,4	41,0	41,0	41,0
Biens durables	48,1	18,1	7,9	2 605,1	9 206,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	78 065,7	132 875,6	104 987,8	141 789,5	258 364,6	165 628,4	209 926,8
Autres	(85,8)	(2,6)	-	1 732,0	-	-	-
Total	**89 605,4**	**145 850,5**	**118 358,9**	**161 160,0**	**285 394,7**	**183 660,1**	**229 358,1**

Tableau 128 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 014,4	6 771,1	7 258,8	7 519,7
Cotisations de l'employeur	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 617,0	1 743,3	1 766,9	1 905,1
Transport et communications	112,7	10,2	37,0	55,1	65,9	107,2	93,7
Services professionnels	15,3	97,8	105,9	56,7	401,9	701,9	866,1
Services techniques et autres	168,4	180,6	73,6	183,9	227,5	149,8	146,1
Location, entretien et réparation	49 947,7	49 681,6	47 247,0	49 658,6	50 821,9	51 382,2	51 090,8
Biens non durables	354,3	784,5	0,5	9,1	42,8	49,0	24,0
Biens durables	64,9	17,6	4,7	4,3	20,4	38,4	38,4
Frais de financement	-	-	-	201,0	1 750,0	-	1 792,9
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	0,1	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	6 331,9	-	-	-	-
Autres	-	293,2	-	-	-	-	-
Total	**62 481,1**	**60 664,7**	**61 925,3**	**57 800,2**	**61 844,8**	**61 454,2**	**63 476,8**

Qualité de vie

Tableau 129 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Qualité de vie							
Culture	62 181,0	62 804,5	64 495,5	68 531,6	76 417,8	73 926,7	73 929,5
Diversité et inclusion sociale	34 310,6	34 648,9	42 962,7	47 563,5	48 740,6	41 123,7	43 161,8
Environnement	168 952,7	149 070,8	173 066,3	206 751,3	211 145,3	215 042,5	223 730,3
Espace pour la vie	59 161,6	69 444,6	81 227,9	82 694,2	91 202,5	87 304,5	90 909,9
Total – Qualité de vie	**324 605,9**	**315 968,8**	**361 752,4**	**405 540,6**	**427 506,2**	**417 397,4**	**431 731,5**

Tableau 130 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 870,0	15 261,6	15 017,3	15 512,2
Cotisations de l'employeur	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 930,3	3 859,2	3 809,3	4 030,5
Transport et communications	80,4	139,3	334,3	235,5	352,9	349,2	336,7
Services professionnels	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 213,5	830,7	5 380,1	1 235,6
Services techniques et autres	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 534,8	10 704,2	3 480,9	8 235,3
Location, entretien et réparation	40,4	72,7	169,7	225,5	501,6	392,3	595,7
Biens non durables	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 937,2	8 038,1	7 916,5	7 918,1
Biens durables	67,1	215,7	124,8	188,3	132,8	108,3	108,3
Contributions à des organismes	31 157,4	29 677,6	30 722,4	32 396,6	36 736,7	37 472,8	35 957,1
Autres	-	-	70,7	(0,1)	-	-	-
Total	**62 181,0**	**62 804,5**	**64 495,5**	**68 531,6**	**76 417,8**	**73 926,7**	**73 929,5**

Tableau 131 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 276,6	7 367,7	7 207,2	7 396,0
Cotisations de l'employeur	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 833,9	1 774,8	1 726,3	1 825,1
Transport et communications	412,4	79,1	62,9	359,5	241,8	44,2	82,4
Services professionnels	1 655,7	2 321,5	4 285,4	6 457,8	8 499,1	2 270,6	2 623,1
Services techniques et autres	352,3	535,5	449,4	1 150,8	1 757,0	8 175,7	8 102,2
Location, entretien et réparation	1,3	-	35,7	161,4	55,2	13,0	52,6
Biens non durables	28,6	45,1	62,6	84,3	52,6	62,7	72,7
Biens durables	4,4	(0,1)	-	-	20,0	-	20,0
Contributions à des organismes	24 713,4	24 295,8	30 138,3	30 243,3	28 972,4	21 624,0	22 987,7
Autres	509,2	351,4	-	(4,1)	-	-	-
Total	**34 310,6**	**34 648,9**	**42 962,7**	**47 563,5**	**48 740,6**	**41 123,7**	**43 161,8**

Tableau 132 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 272,0	18 393,4	19 513,9	19 862,2	21 342,9	21 805,6	24 236,2
Cotisations de l'employeur	4 863,3	4 705,0	5 383,0	5 459,3	5 527,6	5 659,8	6 394,0
Transport et communications	341,6	423,3	324,2	333,0	615,6	1 918,7	3 488,9
Services professionnels	2 427,2	1 264,3	393,6	580,1	825,0	831,6	891,6
Services techniques et autres	127 241,4	126 204,5	136 644,2	169 145,9	182 565,8	184 462,2	186 334,0
Location, entretien et réparation	759,5	960,6	1 314,6	1 425,4	2 039,6	2 197,7	2 988,1
Biens non durables	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 873,3	1 954,5	4 729,3
Biens durables	28 274,8	5 898,5	5 619,0	2 997,5	2 356,2	2 461,7	2 235,0
Contributions à des organismes	25,0	28,0	82,8	45,9	(47,1)	164,3	164,3
Autres	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(5 953,6)	(6 413,6)	(7 731,1)
Total	**168 952,7**	**149 070,8**	**173 066,3**	**206 751,3**	**211 145,3**	**215 042,5**	**223 730,3**

Tableau 133 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	22 669,9	26 472,5	30 922,5	32 371,8	31 669,1	31 076,5	32 380,8
Cotisations de l'employeur	6 091,6	6 758,6	8 238,3	8 597,2	8 853,9	9 768,7	10 115,1
Transport et communications	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 019,0	3 012,1	1 912,8	2 201,2
Services professionnels	1 479,5	3 293,2	3 409,3	2 188,0	1 594,4	4 381,4	1 046,1
Services techniques et autres	8 306,5	9 828,1	12 201,7	12 830,6	17 541,9	12 517,6	15 675,6
Location, entretien et réparation	157,0	238,1	241,8	261,3	383,8	177,3	177,4
Biens non durables	2 872,6	3 622,0	4 923,6	4 643,2	5 485,7	5 642,7	5 574,1
Biens durables	392,6	463,9	783,1	722,6	1 335,7	580,6	703,6
Frais de financement	6 388,6	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 494,6	7 494,6	8 101,9
Remboursement de la dette à long terme	9 065,7	10 435,9	11 358,1	11 895,6	13 169,3	13 169,3	14 351,1
Contributions à des organismes	490,7	457,0	517,0	621,8	662,0	583,0	583,0
Autres	(31,2)	(114,5)	(42,7)	71,6	-	-	-
Total	**59 161,6**	**69 444,6**	**81 227,9**	**82 694,2**	**91 202,5**	**87 304,5**	**90 909,9**

Sécurité urbaine et conformité

Tableau 134 – Sécurité urbaine et conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 647,5	66 917,3	68 431,8	69 336,5	74 866,3	73 316,5	75 471,9
Greffe	29 360,1	47 359,7	30 067,4	32 430,8	34 815,1	35 619,3	54 883,1
	90 007,6	**114 277,0**	**98 499,2**	**101 767,3**	**109 681,4**	**108 935,8**	**130 355,0**
Services de sécurité publique							
Police	708 697,7	745 573,3	805 095,8	819 026,7	874 469,2	820 944,4	824 310,1
Sécurité incendie	427 570,2	390 747,3	389 166,1	408 588,1	413 428,8	393 144,6	408 586,6
	1 136 267,9	**1 136 320,6**	**1 194 261,9**	**1 227 614,8**	**1 287 898,0**	**1 214 089,0**	**1 232 896,7**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 226 275,5**	**1 250 597,6**	**1 292 761,1**	**1 329 382,1**	**1 397 579,4**	**1 323 024,8**	**1 363 251,7**

Tableau 135 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	41 804,8	46 334,4	45 932,4	47 759,8	52 244,4	49 957,3	42 455,7
Cotisations de l'employeur	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 705,8	11 951,0	11 705,4	10 385,8
Transport et communications	1 209,9	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 354,7	2 442,3	1 932,1
Services professionnels	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 037,0	1 990,2	1 955,1	14 475,9
Services techniques et autres	4 206,7	4 755,5	5 222,5	5 322,5	5 324,9	6 536,4	5 528,4
Location, entretien et réparation	105,9	250,0	204,9	177,2	191,7	129,8	129,8
Biens non durables	309,2	452,1	471,9	417,1	311,9	395,1	378,1
Biens durables	137,3	169,4	156,1	143,1	487,5	185,1	176,1
Contributions à des organismes	10,0	10,0	15,0	17,7	10,0	10,0	10,0
Autres	-	25,7	7,4	4,1	-	-	-
Total	**60 647,5**	**66 917,3**	**68 431,8**	**69 336,5**	**74 866,3**	**73 316,5**	**75 471,9**

Tableau 136 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	21 382,1	26 466,0	22 068,1	24 110,9	24 627,6	25 192,8	31 531,0
Cotisations de l'employeur	6 569,7	6 728,3	6 696,0	6 804,2	7 183,2	7 422,1	8 326,8
Transport et communications	215,5	2 462,5	258,3	255,7	453,1	401,6	3 057,6
Services professionnels	458,2	614,9	299,3	308,4	510,8	560,5	1 060,5
Services techniques et autres	369,7	7 794,0	352,7	533,2	1 492,5	1 500,2	8 536,2
Location, entretien et réparation	229,9	2 368,1	245,8	316,4	301,3	269,9	1 727,8
Biens non durables	92,8	563,2	93,0	69,1	174,9	221,1	522,1
Biens durables	52,5	362,7	39,2	31,5	22,5	11,1	81,1
Contributions à des organismes	5,0	-	5,0	-	40,0	40,0	40,0
Autres	(15,3)	-	10,0	1,4	9,2	-	-
Total	**29 360,1**	**47 359,7**	**30 067,4**	**32 430,8**	**34 815,1**	**35 619,3**	**54 883,1**

Tableau 137 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	552 659,0	570 550,3	613 800,2	635 441,8	668 464,3	633 520,8	637 946,5
Cotisations de l'employeur	134 836,8	150 776,5	157 627,1	150 799,3	162 893,7	150 201,7	150 216,3
Transport et communications	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 657,7	3 744,9	2 920,7	2 824,0
Services professionnels	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 055,6	1 444,0	1 475,5	1 363,3
Services techniques et autres	3 902,1	5 188,6	6 837,4	8 164,0	14 023,5	11 100,8	9 632,6
Location, entretien et réparation	2 173,3	2 111,5	3 370,1	2 947,2	4 629,5	2 529,8	3 157,8
Biens non durables	7 222,7	7 612,6	9 352,0	9 297,0	11 311,2	11 151,6	10 733,3
Biens durables	1 644,8	1 736,1	4 317,5	2 658,2	2 781,5	2 888,4	2 624,7
Contributions à des organismes	4 850,1	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 175,1	5 155,1	5 811,6
Autres	(1 830,2)	(973,6)	43,0	13,5	1,5	-	-
Total	**708 697,7**	**745 573,3**	**805 095,8**	**819 026,7**	**874 469,2**	**820 944,4**	**824 310,1**

Tableau 138 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	267 431,5	282 049,4	287 192,1	303 672,1	301 734,7	302 189,7	310 328,1
Cotisations de l'employeur	68 600,1	68 177,1	75 634,2	78 562,3	75 274,5	75 196,4	80 132,1
Transport et communications	2 505,3	676,7	790,8	817,3	985,7	961,4	987,4
Services professionnels	1 787,9	1 267,6	2 246,2	3 239,3	1 411,6	1 280,5	1 278,7
Services techniques et autres	19 567,4	9 139,6	4 711,0	6 574,6	8 491,9	3 281,9	3 943,5
Location, entretien et réparation	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 864,7	3 548,4	958,3	992,2
Biens non durables	28 205,0	6 592,5	8 153,6	6 472,5	5 429,0	4 473,0	5 063,7
Biens durables	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 277,7	4 936,2	4 603,4	5 660,9
Contributions à des organismes	26,2	43,9	39,5	30,0	66,9	200,0	200,0
Autres	11 244,2	7 134,0	(141,2)	77,6	11 549,9	-	-
Total	**427 570,2**	**390 747,3**	**389 166,1**	**408 588,1**	**413 428,8**	**393 144,6**	**408 586,6**

Services de promiximité

Tableau 139 – Service de proximité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Services de proximité							
Concertation des arrondissements et expérience citoyenne	119 038,4	117 914,3	136 309,7	163 970,3	144 665,4	136 335,7	144 930,3
Expérience citoyenne et communications	(638,5)	(18,4)	206,7	(540,6)	536,5	845,7	-
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 103,5	53 045,8	64 715,2	69 091,9	76 634,6	45 182,3	45 615,8
Matériel roulant et ateliers	105 127,9	110 280,3	136 299,4	145 114,8	146 189,8	135 084,6	149 001,5
Technologies de l'information	82 530,6	81 652,9	88 266,9	99 635,9	129 063,2	125 951,5	133 171,5
Total – Services de proximité	**359 161,9**	**362 874,9**	**425 797,9**	**477 272,3**	**497 089,5**	**443 399,8**	**472 719,1**

Tableau 140 – Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	19 742,0	21 342,8	22 154,6	23 412,9	26 120,6	23 712,5	24 652,9
Cotisations de l'employeur	5 168,6	5 526,9	5 885,7	6 284,3	6 845,9	6 158,5	6 517,9
Transport et communications	418,1	423,7	596,1	378,9	325,9	493,3	382,0
Services professionnels	817,7	696,7	635,3	652,2	1 041,4	595,5	1 234,5
Services techniques et autres	91 369,9	88 481,3	105 004,1	131 441,7	106 878,6	103 874,5	110 720,3
Location, entretien et réparation	620,7	700,2	930,2	968,9	1 705,6	565,3	559,3
Biens non durables	544,0	347,0	570,1	411,4	1 290,2	487,9	420,6
Biens durables	63,5	83,6	196,6	90,3	60,9	73,2	67,8
Contributions à des organismes	309,8	312,1	337,0	329,6	355,0	375,0	375,0
Autres	(15,9)	-	-	0,1	41,3	-	-
Total	**119 038,4**	**117 914,3**	**136 309,7**	**163 970,3**	**144 665,4**	**136 335,7**	**144 930,3**

Tableau 141 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 991,5	19 454,9	18 167,7	18 742,6
Cotisations de l'employeur	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 262,9	5 079,5	4 763,5	4 978,9
Transport et communications	189,9	202,0	177,6	199,4	174,4	246,1	208,8
Services professionnels	2 672,5	1 798,5	2 444,6	2 606,0	3 320,5	1 407,3	1 345,6
Services techniques et autres	6 564,6	12 972,3	17 052,4	21 376,3	24 361,9	8 611,5	8 763,6
Location, entretien et réparation	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 989,1	4 804,2	4 698,5
Biens non durables	505,3	1 560,3	3 809,9	3 561,5	5 195,4	597,0	558,8
Biens durables	10 161,1	5 068,0	5 191,9	3 512,1	5 421,3	118,4	105,4
Contributions à des organismes	10 495,8	7 901,8	9 121,0	7 571,1	10 665,7	6 352,1	6 095,7
Autres	(275,5)	(37,4)	64,9	65,3	(2 028,1)	114,5	117,9
Total	**53 103,5**	**53 045,8**	**64 715,2**	**69 091,9**	**76 634,6**	**45 182,3**	**45 615,8**

Tableau 142 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 865,2	40 378,7	41 073,2	43 687,6
Cotisations de l'employeur	9 559,9	9 707,3	11 262,5	11 676,5	10 742,1	10 951,5	11 394,8
Transport et communications	153,5	86,7	136,0	126,3	131,3	133,8	23,1
Services professionnels	80,9	31,8	24,4	32,0	45,2	51,3	51,3
Services techniques et autres	2 579,4	3 180,7	5 015,3	4 537,3	3 417,0	5 000,9	5 978,6
Location, entretien et réparation	20 714,5	20 480,3	24 739,4	28 665,8	34 288,6	29 006,9	33 375,7
Biens non durables	38 374,0	43 581,3	57 927,4	60 917,0	59 640,3	52 335,1	57 958,5
Biens durables	40,4	35,7	57,7	4,5	35,0	31,9	31,9
Autres	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(2 488,4)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**105 127,9**	**110 280,3**	**136 299,4**	**145 114,8**	**146 189,8**	**135 084,6**	**149 001,5**

Tableau 143 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	36 954,1	37 015,3	39 125,5	40 609,2	48 357,1	46 253,6	47 834,9
Cotisations de l'employeur	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 853,1	11 515,9	10 988,5	11 593,3
Transport et communications	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 556,7	8 830,5	8 969,3	8 371,9
Services professionnels	739,8	1 017,1	788,3	1 108,4	3 181,7	1 276,6	1 235,6
Services techniques et autres	1 227,5	1 497,2	28 883,6	37 151,8	54 577,3	56 195,5	61 725,8
Location, entretien et réparation	27 693,1	24 875,6	902,8	794,2	909,0	909,0	900,0
Biens non durables	76,5	150,6	140,7	153,3	59,0	59,0	45,0
Biens durables	544,6	582,1	1 068,4	1 429,7	1 494,5	1 300,0	1 465,0
Contributions à des organismes	11,8	0,5	-	5,0	-	-	-
Autres	(1 740,9)	(61,1)	-	(25,5)	138,2	-	-
Total	**82 530,6**	**81 652,9**	**88 266,9**	**99 635,9**	**129 063,2**	**125 951,5**	**133 171,5**

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 144 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	69 465,3	72 935,0	69 783,9	82 292,6	94 486,7	94 486,7	95 610,4
Eau	266 912,1	289 194,1	298 757,3	318 661,9	353 733,3	349 840,5	366 070,1
Gestion et planification des immeubles	101 724,3	113 606,9	127 452,9	136 364,1	139 488,1	133 746,1	141 346,1
Infrastructures du réseau routier	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 686,8	41 176,2	37 075,4	38 293,4
Urbanisme et mobilité	56 795,8	54 416,2	73 678,0	76 984,2	112 708,6	94 675,3	101 495,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**532 423,6**	**602 021,3**	**600 679,5**	**654 989,6**	**741 592,9**	**709 824,0**	**742 815,9**

Tableau 145 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	5 419,3	6 958,8	6 267,4	7 309,2	9 645,7	9 645,7	10 352,9
Cotisations de l'employeur	1 176,9	1 519,8	1 846,6	1 870,1	2 533,1	2 533,1	2 716,0
Transport et communications	196,2	190,4	213,8	220,0	251,5	250,0	258,2
Services professionnels	485,3	413,7	366,2	550,0	1 247,8	1 247,8	1 067,8
Services techniques et autres	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	6 782,0	6 893,5	7 606,8
Location, entretien et réparation	1 475,9	1 842,7	1 717,5	1 964,8	1 825,8	1 930,8	2 247,8
Biens non durables	462,0	560,8	531,7	630,6	787,1	602,1	633,7
Biens durables	58,9	60,5	80,9	21,9	117,0	87,0	73,0
Frais de financement	20 807,1	22 938,3	20 970,1	24 070,4	25 016,2	25 016,2	27 326,1
Remboursement de la dette à long terme	34 499,9	35 648,2	38 797,4	41 132,1	44 080,5	44 080,5	41 078,1
Contributions à des organismes	746,8	232,4	507,2	524,0	2 200,0	2 200,0	2 250,0
Total	**69 465,3**	**72 935,0**	**69 783,9**	**82 292,6**	**94 486,7**	**94 486,7**	**95 610,4**

Tableau 146 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	64 836,7	68 245,9	71 176,3	72 170,7	74 893,5	72 516,1	75 745,4
Cotisations de l'employeur	17 317,5	17 783,5	19 507,9	20 156,6	19 865,4	19 362,4	20 047,4
Transport et communications	640,7	718,1	570,3	485,2	758,4	989,7	780,1
Services professionnels	7 938,8	7 414,6	7 990,9	5 560,6	8 578,0	7 745,9	8 275,6
Services techniques et autres	7 502,8	8 987,9	10 508,3	9 915,0	13 122,1	10 744,6	14 107,9
Location, entretien et réparation	11 145,4	10 693,5	10 497,7	9 647,4	11 265,4	11 337,1	11 473,3
Biens non durables	56 741,3	58 769,7	62 527,5	66 654,2	74 458,3	72 590,9	76 625,6
Biens durables	627,2	612,6	506,8	642,2	727,9	718,7	708,7
Frais de financement	36 012,4	37 287,9	38 299,4	44 943,8	52 355,2	54 706,8	54 715,2
Remboursement de la dette à long terme	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 966,9	96 540,4	98 922,9	102 958,9
Contributions à des organismes	30,9	115,7	479,7	1 394,8	1 247,2	538,2	561,3
Autres	(535,6)	(144,2)	(313,6)	124,5	(78,5)	(332,8)	70,7
Total	**266 912,1**	**289 194,1**	**298 757,3**	**318 661,9**	**353 733,3**	**349 840,5**	**366 070,1**

Tableau 147 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	40 921,0	44 632,0	48 872,4	51 422,1	53 410,8	52 639,2	54 764,3
Cotisations de l'employeur	11 150,4	11 835,7	13 706,9	14 407,0	14 278,3	14 163,2	14 615,3
Transport et communications	478,8	405,7	451,8	459,0	571,0	505,6	470,9
Services professionnels	958,1	1 009,0	444,3	663,8	2 049,1	1 263,0	1 230,2
Services techniques et autres	7 648,8	7 786,1	8 293,7	8 405,3	10 029,7	9 289,4	8 778,2
Location, entretien et réparation	19 159,2	22 339,2	28 375,4	29 601,2	30 904,0	28 916,8	34 203,9
Biens non durables	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 254,1	28 178,8	26 881,9	27 240,7
Biens durables	310,8	34,2	67,2	50,4	66,4	87,0	42,6
Contributions à des organismes	0,2	-	-	-	-	-	-
Autres	(404,8)	(342,0)	-	4 101,2	-	-	-
Total	**101 724,3**	**113 606,9**	**127 452,9**	**136 364,1**	**139 488,1**	**133 746,1**	**141 346,1**

Tableau 148 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 066,5	52 752,2	19 836,7	18 797,0	22 835,0	21 085,0	21 419,7
Cotisations de l'employeur	6 456,3	6 184,6	4 851,2	4 820,0	5 693,8	5 364,9	5 487,6
Transport et communications	446,8	387,3	284,9	257,1	496,6	507,1	489,1
Services professionnels	806,7	450,2	1 031,5	957,2	2 395,9	1 662,6	1 480,5
Services techniques et autres	588,5	749,9	720,0	3 618,7	2 553,0	1 180,4	1 086,2
Location, entretien et réparation	8 037,5	7 971,4	857,0	8 414,8	6 738,8	6 854,2	7 858,8
Biens non durables	3 224,7	3 148,0	3 253,0	3 745,0	288,5	295,5	349,5
Biens durables	137,4	150,5	88,1	35,4	81,3	54,4	50,2
Contributions à des organismes	75,0	75,0	85,0	38,3	93,3	71,3	71,8
Autres	(313,3)	-	-	3,3	-	-	-
Total	**37 526,1**	**71 869,1**	**31 007,4**	**40 686,8**	**41 176,2**	**37 075,4**	**38 293,4**

Tableau 149 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	24 402,0	25 259,9	26 681,1	26 329,9	33 652,6	32 012,1	35 048,3
Cotisations de l'employeur	6 148,3	6 078,4	6 852,9	6 835,6	7 750,2	7 736,8	8 671,6
Transport et communications	544,6	453,0	330,8	260,1	451,0	440,9	15,0
Services professionnels	7 676,1	9 489,9	8 682,8	7 402,3	21 079,3	7 820,5	10 217,9
Services techniques et autres	3 045,2	3 389,8	3 095,6	29 928,0	40 841,0	34 714,6	39 993,9
Location, entretien et réparation	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 670,3	2 619,6	2 644,1
Biens non durables	1 262,6	(1 026,1)	405,8	520,1	1 838,9	1 409,2	1 399,2
Biens durables	415,4	19,7	145,9	247,5	313,5	116,5	-
Contributions à des organismes	11 800,1	9 347,1	19 152,5	2 933,9	4 111,8	7 805,1	3 505,9
Autres	(11,5)	7,2	-	-	-	-	-
Total	**56 795,8**	**54 416,2**	**73 678,0**	**76 984,2**	**112 708,6**	**94 675,3**	**101 495,9**

Arrondissements

Tableau 150 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 998,2	34 987,0	33 861,4	34 970,9
Cotisations de l'employeur	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 675,0	9 542,4	9 133,4	9 413,9
Transport et communications	283,2	283,6	226,3	259,1	413,3	377,7	378,3
Services professionnels	456,5	397,3	483,7	383,9	735,4	326,6	312,9
Services techniques et autres	3 353,9	4 623,8	4 528,1	5 829,0	8 098,5	4 235,9	4 393,8
Location, entretien et réparation	5 490,8	5 789,8	6 153,4	7 786,8	8 811,9	7 200,0	7 415,2
Biens non durables	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 038,0	4 464,4	4 928,4	5 006,9
Biens durables	738,0	363,4	242,5	338,3	725,9	288,9	274,1
Contributions à des organismes	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 500,9	2 369,3	1 469,7	1 609,3
Autres	2 718,2	2 851,7	3 072,3	3 240,3	3 482,1	3 482,1	3 600,8
Total	**58 023,8**	**60 109,2**	**62 672,4**	**69 049,5**	**73 630,2**	**65 304,1**	**67 376,1**

Tableau 151 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 652,7	17 008,1	17 020,1	17 688,7
Cotisations de l'employeur	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 523,4	4 496,5	4 466,5	4 661,1
Transport et communications	192,2	238,9	250,3	274,9	277,4	304,4	270,6
Services professionnels	123,3	253,6	166,5	224,0	231,4	231,2	228,0
Services techniques et autres	1 776,1	2 017,3	2 268,8	2 565,3	3 738,2	3 237,4	4 441,9
Location, entretien et réparation	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 786,7	3 067,7	2 827,7	1 686,9
Biens non durables	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 625,4	2 649,7	2 629,7	2 867,1
Biens durables	579,7	202,0	771,8	164,0	260,2	63,7	47,7
Frais de financement	50,5	42,1	33,2	23,8	13,9	13,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	132,5	140,9	149,7	159,2	169,2	169,2	169,2
Contributions à des organismes	305,3	281,4	226,8	264,2	155,1	186,8	160,0
Autres	48,8	(84,6)	1 067,8	5,1	1 090,1	1 220,2	1 115,5
Total	**25 305,8**	**26 514,5**	**30 700,1**	**30 268,7**	**33 157,5**	**32 370,8**	**33 350,6**

Tableau 152 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 803,9	41 053,2	40 520,6	41 990,3
Cotisations de l'employeur	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 982,2	11 075,1	10 846,4	11 233,4
Transport et communications	353,6	303,3	363,8	294,0	407,8	480,7	433,7
Services professionnels	402,3	559,7	655,7	725,2	1 325,2	919,9	783,1
Services techniques et autres	4 318,9	4 887,9	5 594,0	6 009,9	7 040,0	7 821,1	6 496,2
Location, entretien et réparation	5 283,9	5 660,1	5 668,1	4 272,9	5 844,6	5 763,4	5 911,4
Biens non durables	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 714,6	5 149,6	5 422,2	5 619,7
Biens durables	441,3	606,2	498,8	552,5	811,0	379,0	396,0
Frais de financement	-	-	-	730,5	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	1 132,6	-	-	-
Contributions à des organismes	4 351,9	3 810,9	4 151,1	3 996,0	5 530,1	3 622,5	4 593,3
Autres	2 083,3	1 908,1	3 291,9	2 772,4	3 223,5	2 670,4	2 734,2
Total	**64 520,7**	**65 036,4**	**72 932,9**	**75 986,7**	**81 460,1**	**78 446,2**	**80 191,3**

Tableau 153 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 742,9	20 583,3	18 781,9	19 430,8
Cotisations de l'employeur	4 203,9	4 257,7	4 927,2	5 063,3	5 431,4	5 083,1	5 247,7
Transport et communications	247,3	251,7	223,6	237,8	263,3	307,9	264,2
Services professionnels	179,4	182,8	271,7	145,7	408,7	121,9	168,8
Services techniques et autres	1 624,0	2 208,6	2 264,0	2 551,6	2 787,8	2 376,2	2 417,0
Location, entretien et réparation	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 101,7	2 015,2	1 702,9	1 674,4
Biens non durables	2 468,2	2 627,6	2 954,7	2 920,0	2 813,0	3 149,8	3 178,4
Biens durables	208,8	201,3	179,5	100,7	113,9	104,4	103,1
Contributions à des organismes	927,6	1 113,8	906,7	1 030,9	1 155,3	882,2	882,2
Autres	304,7	82,9	43,6	54,7	79,5	305,0	718,3
Total	**27 878,9**	**29 093,1**	**31 229,1**	**32 949,3**	**35 651,4**	**32 815,3**	**34 084,9**

Tableau 154 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 108,2	23 071,1	23 234,2	24 049,8
Cotisations de l'employeur	5 128,9	5 297,3	5 889,6	6 031,8	6 049,8	6 117,5	6 326,9
Transport et communications	479,4	529,3	576,1	538,5	602,3	625,1	619,1
Services professionnels	420,8	515,3	465,8	492,6	1 114,2	770,9	521,0
Services techniques et autres	3 615,0	4 206,4	4 949,8	5 535,2	4 591,6	5 430,2	5 313,7
Location, entretien et réparation	2 489,1	2 442,9	3 173,4	2 827,8	3 229,7	3 432,1	3 433,5
Biens non durables	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 536,0	4 046,1	3 527,0	3 723,2
Biens durables	843,8	338,9	588,9	293,5	389,5	437,1	626,4
Contributions à des organismes	1 800,7	1 030,1	948,4	1 206,4	1 697,5	1 003,5	920,8
Autres	(153,2)	(193,8)	136,5	23,5	476,1	1 686,5	2 156,1
Total	**37 204,5**	**38 125,6**	**41 852,9**	**42 593,5**	**45 267,9**	**46 264,1**	**47 690,5**

Tableau 155 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	6 481,6	6 953,5	7 480,2	7 567,4	8 180,3	7 731,0	8 271,2
Cotisations de l'employeur	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 162,9	2 208,3	2 096,3	2 242,9
Transport et communications	167,9	157,5	175,4	169,7	164,6	195,5	180,9
Services professionnels	61,8	86,5	206,6	99,4	84,2	82,9	78,0
Services techniques et autres	342,1	603,0	660,8	745,2	1 036,8	757,6	727,1
Location, entretien et réparation	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 268,0	1 658,1	1 343,2	1 446,0
Biens non durables	972,5	896,3	766,2	908,9	917,4	1 014,0	934,2
Biens durables	86,5	186,7	37,6	4,3	6,5	6,5	3,9
Contributions à des organismes	145,2	126,4	131,1	117,3	118,2	114,9	102,2
Autres	(61,7)	37,0	42,1	6,4	29,6	40,0	109,7
Total	**10 982,7**	**12 184,2**	**12 847,1**	**13 049,5**	**14 404,0**	**13 381,9**	**14 096,1**

Tableau 156 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	36 421,0	37 359,5	40 532,6	42 696,7	44 668,2	44 469,5	45 943,9
Cotisations de l'employeur	9 688,9	9 761,7	11 070,5	11 826,3	11 873,5	11 857,0	12 201,4
Transport et communications	295,1	295,7	204,0	250,5	564,1	338,3	324,9
Services professionnels	213,5	539,5	369,4	364,6	712,7	240,3	98,6
Services techniques et autres	4 382,6	5 352,7	5 423,4	6 844,0	9 001,0	8 339,1	8 556,9
Location, entretien et réparation	5 175,1	5 541,2	5 465,6	5 876,0	7 426,6	6 864,3	6 562,9
Biens non durables	4 324,4	4 532,9	4 566,1	4 648,0	5 834,1	5 706,3	5 521,3
Biens durables	1 002,4	521,9	735,9	563,1	793,4	334,3	270,4
Contributions à des organismes	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 313,5	3 595,8	2 719,3	2 498,7
Autres	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(668,6)	(520,8)	(560,6)	(581,3)
Total	**63 079,5**	**66 896,1**	**69 871,6**	**75 714,1**	**83 948,6**	**80 307,8**	**81 397,7**

Tableau 157 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	24 169,7	25 297,7	27 466,1	27 376,6	28 862,9	28 133,0	29 464,2
Cotisations de l'employeur	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 498,4	7 769,3	7 591,3	7 931,2
Transport et communications	296,2	317,7	285,6	258,7	335,7	346,3	354,3
Services professionnels	224,8	275,0	311,9	300,3	413,3	425,8	439,2
Services techniques et autres	1 737,9	2 079,0	2 459,8	2 441,2	3 291,7	3 050,5	3 133,5
Location, entretien et réparation	840,7	1 385,5	1 341,4	1 267,9	1 679,7	1 461,2	1 450,5
Biens non durables	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 024,3	3 458,2	3 368,6	3 416,1
Biens durables	76,1	253,7	167,9	114,2	210,8	141,1	151,1
Contributions à des organismes	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 204,3	2 233,7	1 872,8	1 604,7
Autres	(113,2)	27,1	73,2	16,5	73,2	73,2	45,0
Total	**40 023,1**	**41 327,8**	**44 871,3**	**44 502,4**	**48 328,5**	**46 463,8**	**47 989,8**

Tableau 158 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 173,8	9 216,4	9 161,0	9 320,6
Cotisations de l'employeur	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 544,9	2 536,2	2 477,6	2 528,2
Transport et communications	184,2	148,5	185,1	141,5	184,9	196,6	219,3
Services professionnels	228,1	222,7	254,3	685,8	1 013,8	557,8	379,1
Services techniques et autres	1 154,5	1 926,4	1 745,0	1 597,0	2 387,8	1 773,0	2 132,0
Location, entretien et réparation	960,8	777,8	1 225,2	921,9	4 779,4	1 586,4	1 563,1
Biens non durables	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 280,7	1 525,4	1 389,6	1 475,5
Contributions à des organismes	518,7	339,3	636,5	743,0	877,7	341,0	373,0
Autres	399,4	489,5	497,9	351,0	436,9	436,9	425,2
Total	**14 404,2**	**15 349,6**	**16 920,9**	**17 439,6**	**22 958,5**	**17 919,9**	**18 416,0**

Tableau 159 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	18 368,3	19 162,1	20 369,4	20 327,7	22 207,6	22 054,4	23 080,0
Cotisations de l'employeur	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 797,1	5 945,8	5 895,9	6 146,1
Transport et communications	180,0	249,0	234,1	285,1	328,6	333,5	324,9
Services professionnels	186,4	153,9	270,2	203,3	181,8	270,7	313,3
Services techniques et autres	844,3	1 707,6	2 208,9	1 628,7	2 100,9	1 568,2	1 753,5
Location, entretien et réparation	2 551,1	2 797,4	2 830,9	2 919,8	3 145,1	2 865,6	3 089,1
Biens non durables	2 419,1	2 716,2	3 063,9	2 954,7	3 018,9	3 146,0	3 193,5
Biens durables	135,2	109,7	343,8	208,4	360,9	50,1	50,1
Contributions à des organismes	420,2	314,8	403,8	709,6	673,8	444,7	441,0
Autres	(191,5)	36,3	186,0	105,6	730,6	458,5	409,4
Total	**29 791,6**	**32 254,8**	**35 467,7**	**35 140,0**	**38 694,0**	**37 087,6**	**38 800,9**

Tableau 160 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 319,3	34 680,7	34 830,9	36 121,6
Cotisations de l'employeur	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 572,7	9 375,8	9 364,4	9 669,7
Transport et communications	195,6	192,6	175,8	252,7	275,8	267,2	258,5
Services professionnels	227,8	249,4	506,5	654,0	1 114,7	1 422,2	1 421,2
Services techniques et autres	2 740,1	3 383,1	3 731,2	3 831,8	4 302,2	3 571,3	3 434,1
Location, entretien et réparation	3 366,5	4 405,3	3 821,2	3 909,5	5 756,2	5 199,4	4 789,4
Biens non durables	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 227,4	3 684,4	3 555,3	3 525,7
Biens durables	1 052,8	681,2	345,3	449,6	411,6	205,3	207,5
Contributions à des organismes	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 495,6	1 944,8	1 355,8	1 355,8
Autres	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 911,8	2 802,8	2 979,9	3 044,6
Total	**51 705,3**	**54 474,5**	**59 438,6**	**60 624,4**	**64 349,0**	**62 751,7**	**63 828,1**

Tableau 161 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 122,3	35 690,5	34 730,0	35 899,8
Cotisations de l'employeur	7 816,5	8 111,9	9 264,9	9 618,3	9 706,0	9 364,0	9 675,0
Transport et communications	410,4	483,5	346,8	348,8	433,8	510,6	443,7
Services professionnels	747,0	1 177,4	1 178,8	1 210,9	1 777,8	1 691,3	1 543,2
Services techniques et autres	2 510,1	3 014,8	4 266,3	4 236,0	5 232,6	4 731,2	4 423,3
Location, entretien et réparation	5 230,5	5 785,4	5 969,9	6 691,4	7 908,3	7 075,7	6 933,9
Biens non durables	4 474,2	4 490,8	4 715,3	4 971,3	5 577,3	5 425,9	5 712,0
Biens durables	1 118,1	903,1	416,3	582,9	845,5	263,9	225,3
Contributions à des organismes	2 556,7	2 260,0	2 273,6	2 714,2	2 930,9	2 178,3	2 165,5
Autres	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 755,6	2 896,2	2 896,8	2 954,1
Total	**56 659,0**	**60 006,3**	**65 116,2**	**68 251,7**	**72 998,9**	**68 867,7**	**69 975,8**

Tableau 162 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	47 807,7	50 695,3	54 415,2	56 242,6	57 491,8	53 549,4	55 436,0
Cotisations de l'employeur	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 345,1	15 490,9	14 508,1	14 869,2
Transport et communications	471,4	385,0	474,6	527,2	426,2	439,0	422,5
Services professionnels	789,2	1 066,5	828,1	920,8	1 879,0	799,6	644,3
Services techniques et autres	3 414,5	4 833,9	4 284,7	4 572,6	6 929,2	4 369,0	4 476,1
Location, entretien et réparation	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 252,4	7 451,3	6 004,5	5 898,4
Biens non durables	5 898,2	4 974,0	5 014,7	5 698,6	9 317,8	9 928,0	9 759,3
Biens durables	2 333,8	1 042,1	2 565,6	2 321,3	2 342,9	3 000,3	2 946,9
Contributions à des organismes	2 737,0	1 991,7	2 132,7	2 438,0	2 730,3	1 540,0	1 567,3
Autres	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(19 374,2)	(21 449,6)	(21 301,5)	(21 894,9)
Total	**63 424,4**	**64 953,6**	**71 952,6**	**74 944,4**	**82 609,8**	**72 836,4**	**74 125,1**

Tableau 163 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	35 145,1	36 686,9	40 078,6	41 916,3	43 451,6	42 926,0	44 664,2
Cotisations de l'employeur	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 495,4	11 671,9	11 731,2	12 202,7
Transport et communications	622,1	528,6	592,5	601,2	934,3	808,0	783,0
Services professionnels	449,8	411,2	223,4	455,7	2 159,7	628,3	1 248,9
Services techniques et autres	4 699,2	6 002,0	6 144,0	6 161,3	7 999,2	7 432,9	7 668,2
Location, entretien et réparation	3 519,8	4 397,7	4 831,2	5 473,4	5 966,2	5 503,8	5 668,2
Biens non durables	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 442,0	8 683,6	9 091,2	9 500,9
Biens durables	433,6	249,6	384,1	234,4	213,4	205,7	205,7
Contributions à des organismes	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 619,9	1 823,1	2 266,3	1 060,3
Autres	671,8	(73,0)	178,2	184,3	165,7	160,7	160,7
Total	**62 439,2**	**65 607,7**	**71 580,4**	**75 583,9**	**83 068,7**	**80 754,1**	**83 162,8**

Tableau 164 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	16 979,8	17 794,9	19 664,4	19 778,4	20 405,3	20 482,6	21 109,7
Cotisations de l'employeur	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 356,9	5 431,0	5 477,0	5 655,2
Transport et communications	302,9	340,4	334,0	305,1	344,8	340,0	325,5
Services professionnels	150,4	277,2	366,9	190,1	307,2	279,1	284,1
Services techniques et autres	5 564,8	5 611,9	6 563,6	6 935,0	8 064,5	7 415,1	7 922,0
Location, entretien et réparation	2 793,4	2 818,6	2 737,2	2 729,1	2 508,5	2 469,4	2 420,9
Biens non durables	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 191,2	3 321,6	3 361,4	3 380,8
Biens durables	528,5	258,6	194,0	196,3	260,3	138,3	121,8
Frais de financement	255,9	208,5	157,8	104,2	66,1	66,1	34,8
Remboursement de la dette à long terme	683,5	730,9	781,6	737,9	484,3	484,3	515,6
Contributions à des organismes	684,8	528,7	797,1	778,1	990,5	666,2	283,8
Autres	(199,2)	(308,1)	75,3	(273,7)	8,6	66,8	117,9
Total	**34 953,6**	**35 624,1**	**40 122,8**	**40 028,6**	**42 192,7**	**41 246,3**	**42 172,1**

Tableau 165 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	29 166,7	31 289,2	34 181,5	36 157,5	36 252,2	35 208,0	35 951,9
Cotisations de l'employeur	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 901,3	10 326,8	9 363,3	9 606,0
Transport et communications	274,2	253,5	332,5	332,1	449,2	397,1	441,2
Services professionnels	404,0	454,7	597,4	486,3	549,6	725,0	505,0
Services techniques et autres	2 310,3	2 835,1	3 107,5	3 758,8	4 236,6	3 783,4	3 757,0
Location, entretien et réparation	4 634,9	4 593,2	4 824,1	4 793,5	5 700,9	5 837,6	6 230,9
Biens non durables	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 485,6	4 232,1	5 048,4	5 367,7
Biens durables	512,8	234,0	101,1	146,0	111,0	76,7	76,7
Contributions à des organismes	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 857,8	3 059,8	2 158,5	2 239,5
Autres	1 165,5	1 038,4	1 773,8	1 782,8	2 244,8	2 736,7	2 515,9
Total	**52 267,6**	**55 235,1**	**60 990,2**	**64 701,7**	**67 163,0**	**65 334,7**	**66 691,8**

Tableau 166 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	20 764,8	22 275,2	22 855,6	24 050,8	23 947,0	24 114,7	24 486,1
Cotisations de l'employeur	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 591,3	6 454,1	6 547,5	6 682,5
Transport et communications	286,3	289,3	267,3	351,7	426,2	459,0	435,3
Services professionnels	311,5	375,3	221,8	455,1	639,2	621,4	581,4
Services techniques et autres	1 819,6	1 976,0	1 869,8	2 501,1	3 657,3	2 917,8	3 023,7
Location, entretien et réparation	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 079,1	2 790,7	1 919,7	1 927,3
Biens non durables	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 641,7	2 693,5	3 828,9	3 743,9
Biens durables	372,9	488,7	172,9	88,4	67,1	164,0	164,0
Contributions à des organismes	945,4	896,2	645,7	849,7	1 045,2	618,0	612,6
Autres	355,8	(616,6)	(93,2)	68,0	0,5	0,5	0,5
Total	**35 476,9**	**37 306,0**	**37 732,3**	**40 676,9**	**41 720,8**	**41 191,5**	**41 657,3**

Tableau 167 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 812,1	54 073,1	50 497,8	53 026,0
Cotisations de l'employeur	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 845,6	14 285,7	13 231,4	13 891,3
Transport et communications	417,9	343,5	444,1	555,9	453,3	674,1	583,6
Services professionnels	872,4	1 270,1	1 044,5	1 373,2	2 645,7	1 644,1	1 567,8
Services techniques et autres	11 286,8	11 620,1	13 721,4	15 292,1	18 587,5	14 978,1	14 552,2
Location, entretien et réparation	5 484,9	6 629,4	7 689,0	8 208,1	7 927,0	7 546,3	8 079,4
Biens non durables	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 230,1	6 580,2	7 380,5	6 223,2
Biens durables	1 328,9	1 057,8	2 367,8	784,3	1 516,0	410,5	370,5
Frais de financement	-	-	982,0	1 188,0	975,0	975,0	1 100,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	193,0	0,8	255,0	255,0	371,0
Contributions à des organismes	6 207,7	6 189,9	6 016,3	6 423,4	7 391,4	4 445,0	4 401,7
Autres	2 991,4	4 052,1	3 264,6	3 356,6	4 597,2	7 518,4	6 741,2
Total	**89 970,9**	**93 037,8**	**103 213,8**	**109 070,2**	**119 287,1**	**109 556,2**	**110 907,9**

Tableau 168 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2025
Dépenses par objets							
Rémunération	30 739,3	31 293,1	33 727,5	34 373,2	35 249,4	34 828,3	35 050,3
Cotisations de l'employeur	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 738,9	9 313,6	9 203,5	9 357,4
Transport et communications	305,3	177,2	207,3	198,4	307,6	465,2	446,7
Services professionnels	875,3	1 129,5	970,3	1 119,3	1 359,7	1 416,7	1 399,2
Services techniques et autres	2 565,2	2 577,8	3 301,4	3 500,3	4 731,3	3 517,0	3 840,4
Location, entretien et réparation	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 174,9	6 917,8	6 920,8	6 586,5
Biens non durables	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 866,2	5 051,1	5 070,0	5 340,7
Biens durables	491,8	293,9	512,7	382,4	400,4	145,7	150,7
Contributions à des organismes	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 972,6	3 204,8	1 825,1	2 242,5
Autres	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 758,5	2 837,1	2 941,8	3 047,0
Total	**57 966,4**	**58 039,0**	**63 292,8**	**66 084,7**	**69 372,8**	**66 334,1**	**67 461,4**

Annexe 2 – Portrait des arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leur budget respectif pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2025, 1 083,4 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2025 à 2034, 4 801,9 M$[1] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population[1] (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale[2]	Valeur moyenne propriété appartement-condo[2]	Budget de fonctionnement 2025 (en millions)	PDI 2025-2034 (en millions)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	144 232	24,2 km²	809 100 $	362 600 $	67,4	71,1	452,8
Anjou	45 677	13,7 km²	575 500 $	329 600 $	33,4	56,6	223,9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	185 463	21,4 km²	1 154 400 $	532 100 $	80,2	68,3	561,1
Lachine	50 172	17,7 km²	629 800 $	356 200 $	34,1	36,8	255,4
LaSalle	90 975	16,3 km²	644 900 $	387 700 $	47,7	51,3	296,2
Le Plateau-Mont-Royal	113 295	8,1 km²	1 156 500 $	542 300 $	63,8	57,0	465,5
Le Sud-Ouest	93 088	15,7 km²	764 200 $	517 000 $	66,7	71,2	445,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	20 022	23,6 km²	666 900 $	303 500 $	14,1	29,3	123,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	149 629	25,4 km²	551 800 $	353 600 $	81,4	86,6	612,4
Montréal-Nord	93 250	11,1 km²	451 800 $	302 700 $	48,0	47,4	376,5
Outremont	27 075	3,9 km²	2 110 900 $	740 500 $	18,4	25,6	128,8
Pierrefonds–Roxboro	74 635	27,1 km²	601 100 $	325 100 $	38,8	58,0	288,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	114 702	42,3 km²	473 800 $	269 900 $	70,0	131,9	456,8
Rosemont–La Petite-Patrie	151 016	15,9 km²	847 100 $	466 900 $	74,1	88,4	716,0
Saint-Laurent	110 365	42,8 km²	871 200 $	436 900 $	83,2	150,0	594,7
Saint-Léonard	83 571	13,5 km²	714 400 $	394 500 $	42,2	72,4	252,8
Verdun	76 017	9,7 km²	1 101 600 $	568 600 $	41,7	41,2	326,8
Ville-Marie	117 823	16,5 km²	1 542 200 $	614 500 $	110,9	141,9	634,4
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	154 204	16,5 km²	625 900 $	432 000 $	67,5	83,6	453,5

1 La population provient du dernier décret de population du MAMH.

2 Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

1 PDI arrondissements : 3 433,5M$ PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 1 368,4 M$

Annexe 3 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 169 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 267,0	332,0	-	-	-	1 599,0	-	1 599,0
		A	1 326,0	348,0	-	-	-	1 674,0	-	1 674,0
Total des projets			**2 593,0**	**680,0**	**-**	**-**	**-**	**3 273,0**	**-**	**3 273,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**1 267,0**	**332,0**	**-**	**-**	**-**	**1 599,0**	**-**	**1 599,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**1 326,0**	**348,0**	**-**	**-**	**-**	**1 674,0**	**-**	**1 674,0**
Total des investissements			**2 593,0**	**680,0**	**-**	**-**	**-**	**3 273,0**	**-**	**3 273,0**

Tableau 170 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	64 806,0	475 074,0	286 393,0	761 467,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	1 541,0	-	-	-	-	1 541,0	-	1 541,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 215,0	-	-	-	-	6 215,0	-	6 215,0
Total des programmes			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**137 569,0**	**107 692,0**	**93 696,0**	**79 067,0**	**64 806,0**	**482 830,0**	**286 393,0**	**769 223,0**

Tableau 171 – Concertation des arrondissements et l'expérience citoyenne

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 250,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	5 542,0	40 298,0	28 670,0	68 968,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	285 000,0	300 000,0	585 000,0
Total des programmes			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**65 250,0**	**64 500,0**	**64 619,0**	**65 387,0**	**65 542,0**	**325 298,0**	**328 670,0**	**653 968,0**

Tableau 172 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	175,0	500,0	500,0	1 700,0	1 700,0	4 575,0	5 500,0	10 075,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	1 110,0	455,0	859,0	2 095,0	1 033,0	5 552,0	5 013,0	10 565,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	441,0	204,0	425,0	625,0	625,0	2 320,0	3 125,0	5 445,0
		A	-	15,0	10,0	-	-	25,0	-	25,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	3 467,0	5 726,0	3 044,0	7 329,0	393,0	19 959,0	8 368,0	28 327,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	7 845,0	10 185,0	10 771,0	6 096,0	7 953,0	42 850,0	127 211,0	170 061,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	150,0	1 345,0	4 188,0	2 824,0	2 019,0	10 526,0	7 680,0	18 206,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 080,0	510,0	565,0	1 040,0	510,0	3 705,0	2 565,0	6 270,0
		A	230,0	70,0	-	-	-	300,0	-	300,0
Total des programmes			**14 498,0**	**19 010,0**	**20 362,0**	**21 709,0**	**14 233,0**	**89 812,0**	**159 462,0**	**249 274,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	325,0	275,0	250,0	350,0	450,0	1 650,0	1 300,0	2 950,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	550,0	900,0	1 000,0	750,0	-	3 200,0	-	3 200,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Espace logistique et parc public	M	-	-	-	8 500,0	6 000,0	14 500,0	8 000,0	22 500,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	9 000,0	11 500,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	3 000,0	7 000,0	10 000,0	-	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	40 605,0	44 149,0	39 725,0	31 711,0	24 659,0	180 849,0	193 141,0	373 990,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
Total des projets			**41 980,0**	**45 824,0**	**41 475,0**	**46 811,0**	**40 609,0**	**216 699,0**	**211 441,0**	**428 140,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 248,0**	**64 749,0**	**61 827,0**	**66 520,0**	**52 842,0**	**302 186,0**	**370 903,0**	**673 089,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**230,0**	**85,0**	**10,0**	**2 000,0**	**2 000,0**	**4 325,0**	**-**	**4 325,0**
Total des investissements			**56 478,0**	**64 834,0**	**61 837,0**	**68 520,0**	**54 842,0**	**306 511,0**	**370 903,0**	**677 414,0**

Tableau 173 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	5 952,0	25 656,0	30 790,0	56 446,0
Total des programmes			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	30 790,0	56 446,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	**30 790,0**	**56 446,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 408,0**	**4 549,0**	**4 961,0**	**5 786,0**	**5 952,0**	**25 656,0**	**30 790,0**	**56 446,0**

Tableau 174 – Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 775,0	188 674,0	197 077,0	202 077,0	185 000,0	953 603,0	880 645,0	1 834 248,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	16 452,0	76 452,0	84 119,0	160 571,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	470,0	627,0	648,0	687,0	2 522,0	4 954,0	13 725,0	18 679,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	22 747,0	16 700,0	13 935,0	16 435,0	30 000,0	99 817,0	198 000,0	297 817,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	258 025,0	250 000,0	508 025,0
56527	Plan directeur de drainage	A	4 646,0	60 556,0	87 656,0	66 336,0	57 890,0	277 084,0	421 626,0	698 710,0
56529	Station d'épuration	A	42 933,0	28 412,0	19 480,0	19 480,0	30 980,0	141 285,0	108 900,0	250 185,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	37 507,0	37 939,0	40 329,0	39 971,0	40 400,0	196 146,0	202 000,0	398 146,0
58027	Réhabilitation réservoirs et stations de pompage d'eau potable	A	11 172,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	16 533,0	66 971,0	42 888,0	109 859,0
Total des programmes			**373 275,0**	**411 660,0**	**436 788,0**	**422 837,0**	**429 777,0**	**2 074 337,0**	**2 201 903,0**	**4 276 240,0**
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	661,0	27,0	-	-	-	688,0	-	688,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	28 770,0	27 400,0	15 750,0	27 400,0	27 400,0	126 720,0	61 870,0	188 590,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	162 220,0	130 655,0	132 206,0	118 222,0	-	543 303,0	-	543 303,0
56540	Usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB)	A	5 918,0	7 687,0	23 636,0	88 609,0	233 204,0	359 054,0	864 381,0	1 223 435,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 065,0	3 405,0	-	-	-	7 470,0	-	7 470,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	24 148,0	21 247,0	44 245,0	55 245,0	47 245,0	192 130,0	131 308,0	323 438,0
Total des projets			**225 782,0**	**190 421,0**	**215 837,0**	**289 476,0**	**307 849,0**	**1 229 365,0**	**1 057 559,0**	**2 286 924,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**195 775,0**	**203 674,0**	**212 077,0**	**217 077,0**	**201 452,0**	**1 030 055,0**	**964 764,0**	**1 994 819,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**403 282,0**	**398 407,0**	**440 548,0**	**495 236,0**	**536 174,0**	**2 273 647,0**	**2 294 698,0**	**4 568 345,0**
Total des investissements			**599 057,0**	**602 081,0**	**652 625,0**	**712 313,0**	**737 626,0**	**3 303 702,0**	**3 259 462,0**	**6 563 164,0**

Tableau 175 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 208,0	675,0	645,0	670,0	670,0	3 868,0	3 575,0	7 443,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	4 958,0	5 000,0	9 958,0	9 990,0	19 948,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	5 814,0	7 849,0	13 663,0
Total des programmes			**2 193,0**	**1 832,0**	**2 019,0**	**7 157,0**	**7 289,0**	**20 490,0**	**22 164,0**	**42 654,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	1 730,0	472,0	100,0	178,0	52,0	2 532,0	86,0	2 618,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	400,0	683,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 983,0	1 967,0	6 950,0
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	168,0	288,0	252,0	-	-	708,0	1 963,0	2 671,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 095,0	-	-	-	-	1 095,0	-	1 095,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	1 172,0	34,0	-	-	-	1 206,0	-	1 206,0
		A	4 601,0	312,0	171,0	159,0	159,0	5 402,0	1 847,0	7 249,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	14 895,0	-	78,0	103,0	191,0	15 267,0	145,0	15 412,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	412,0	3 820,0	6 267,0	1 712,0	1 776,0	13 987,0	548,0	14 535,0
52500	Outils de collecte des matières résiduelles (accompagnement aux démarches d'espacement des collectes)	M	1 601,0	1 690,0	3 190,0	-	-	6 481,0	66,0	6 547,0
Total des projets			**26 074,0**	**7 299,0**	**11 358,0**	**3 452,0**	**3 478,0**	**51 661,0**	**6 622,0**	**58 283,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 003,0**	**3 414,0**	**5 714,0**	**2 679,0**	**2 769,0**	**19 579,0**	**9 882,0**	**29 461,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**23 264,0**	**5 717,0**	**7 663,0**	**7 930,0**	**7 998,0**	**52 572,0**	**18 904,0**	**71 476,0**
Total des investissements			**28 267,0**	**9 131,0**	**13 377,0**	**10 609,0**	**10 767,0**	**72 151,0**	**28 786,0**	**100 937,0**

Tableau 176 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 046,0	15 981,0	21 352,0	53 224,0	32 316,0	144 919,0	130 300,0	275 219,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	5 000,0	9 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	19 000,0	10 500,0	29 500,0
Total des programmes			**27 046,0**	**25 481,0**	**22 852,0**	**54 724,0**	**33 816,0**	**163 919,0**	**140 800,0**	**304 719,0**
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique	M	790,0	800,0	1 500,0	5 500,0	30 000,0	38 590,0	110 910,0	149 500,0
Total des projets			**790,0**	**800,0**	**1 500,0**	**5 500,0**	**30 000,0**	**38 590,0**	**110 910,0**	**149 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**22 836,0**	**16 781,0**	**22 852,0**	**58 724,0**	**62 316,0**	**183 509,0**	**241 210,0**	**424 719,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**5 000,0**	**9 500,0**	**1 500,0**	**1 500,0**	**1 500,0**	**19 000,0**	**10 500,0**	**29 500,0**
Total des investissements			**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**60 224,0**	**63 816,0**	**202 509,0**	**251 710,0**	**454 219,0**

Tableau 177 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	5 544,0	1 613,0	3 810,0	7 093,0	2 014,0	20 074,0	2 937,0	23 011,0
		A	5 543,0	1 613,0	3 811,0	7 092,0	2 013,0	20 072,0	2 936,0	23 008,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	6 766,0	7 761,0	4 134,0	2 666,0	2 752,0	24 079,0	22 735,0	46 814,0
		A	752,0	862,0	459,0	296,0	306,0	2 675,0	2 526,0	5 201,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	5 285,0	3 918,0	8 928,0	3 163,0	1 500,0	22 794,0	21 263,0	44 057,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 098,0	3 955,0	1 598,0	5 212,0	6 062,0	20 925,0	20 187,0	41 112,0
		A	2 732,0	2 636,0	1 065,0	3 475,0	4 042,0	13 950,0	13 459,0	27 409,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	40 599,0	34 426,0	31 521,0	20 358,0	-	126 904,0	-	126 904,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	1 511,0	115,0	853,0	-	1 500,0	3 979,0	-	3 979,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	10 813,0	6 797,0	1 991,0	5 461,0	14 838,0	39 900,0	53 235,0	93 135,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	18 024,0	8 136,0	7 723,0	18 100,0	18 856,0	70 839,0	192 921,0	263 760,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 794,0	3 179,0	3 380,0	6 612,0	16 838,0	33 803,0	29 588,0	63 391,0
		A	422,0	353,0	376,0	735,0	1 871,0	3 757,0	3 288,0	7 045,0
66032	Programme de protection des bâtiments vacants	M	4 077,0	2 302,0	2 940,0	1 047,0	900,0	11 266,0	42 600,0	53 866,0
66033	Programme de protection des bâtiments de compétence locale	M	11 156,0	5 770,0	5 247,0	15 087,0	17 622,0	54 882,0	25 000,0	79 882,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
		A	-	-	250,0	250,0	250,0	750,0	1 250,0	2 000,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	11 507,0	2 036,0	3 714,0	3 943,0	12 947,0	34 147,0	106 537,0	140 684,0
		A	4 932,0	872,0	1 591,0	1 690,0	5 549,0	14 634,0	45 658,0	60 292,0
66190	Programme des cours de services	M	11 734,0	12 458,0	10 762,0	23 202,0	21 424,0	79 580,0	69 572,0	149 152,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	12 960,0	4 892,0	3 088,0	2 353,0	320,0	23 613,0	6 003,0	29 616,0
		A	5 555,0	2 097,0	1 324,0	1 009,0	137,0	10 122,0	2 572,0	12 694,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 084,0	316,0	293,0	528,0	775,0	2 996,0	3 875,0	6 871,0
Total des programmes			**171 888,0**	**109 107,0**	**102 108,0**	**132 622,0**	**135 766,0**	**651 491,0**	**684 392,0**	**1 335 883,0**
Projets										
64028	Projet de relocalisation du centre d'appels 911	A	16 402,0	21 407,0	8 998,0	17 566,0	18 319,0	82 692,0	14 527,0	97 219,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	101,0	280,0	125,0	122,0	635,0	1 263,0	1 097,0	2 360,0
		A	779,0	2 159,0	966,0	937,0	4 888,0	9 729,0	8 441,0	18 170,0
Total des projets			**17 282,0**	**23 846,0**	**10 089,0**	**18 625,0**	**23 842,0**	**93 684,0**	**24 065,0**	**117 749,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**123 216,0**	**86 021,0**	**83 643,0**	**94 636,0**	**88 539,0**	**476 055,0**	**367 644,0**	**843 699,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**65 954,0**	**46 932,0**	**28 554,0**	**56 611,0**	**71 069,0**	**269 120,0**	**340 813,0**	**609 933,0**
Total des investissements			**189 170,0**	**132 953,0**	**112 197,0**	**151 247,0**	**159 608,0**	**745 175,0**	**708 457,0**	**1 453 632,0**

Tableau 178 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	1 011,0	3 200,0	6 000,0	13 411,0	42 000,0	55 411,0
		A	6 000,0	4 800,0	4 800,0	12 800,0	20 000,0	48 400,0	168 000,0	216 400,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	7 009,0	12 314,0	14 360,0	15 040,0	12 251,0	60 974,0	23 748,0	84 722,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	11 301,0	17 975,0	13 894,0	7 276,0	4 853,0	55 299,0	46 157,0	101 456,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	17 540,0	4 894,0	250,0	250,0	500,0	23 434,0	7 330,0	30 764,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 560,0	625,0	774,0	2 941,0	7 675,0	16 575,0	33 075,0	49 650,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	7 894,0	1 972,0	2 858,0	5 278,0	15 827,0	33 829,0	41 418,0	75 247,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	125,0	125,0	625,0	7 994,0	9 761,0	18 630,0	20 734,0	39 364,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	1 753,0	1 265,0	2 133,0	8 190,0	19 173,0	32 514,0	65 794,0	98 308,0
		A	1 395,0	4 172,0	11 589,0	4 277,0	3 160,0	24 593,0	5 493,0	30 086,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	2 969,0	2 912,0	3 765,0	6 034,0	5 865,0	21 545,0	40 869,0	62 414,0
		A	3 605,0	1 600,0	3 305,0	8 115,0	4 773,0	21 398,0	16 619,0	38 017,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	10 304,0	13 600,0	8 705,0	10 591,0	9 300,0	52 500,0	-	52 500,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	19 548,0	17 450,0	17 348,0	24 833,0	27 881,0	107 060,0	144 984,0	252 044,0
		A	2 452,0	2 550,0	2 652,0	2 758,0	2 868,0	13 280,0	16 390,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	2 276,0	7 209,0	8 617,0	13 830,0	6 625,0	38 557,0	21 989,0	60 546,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	766,0	1 227,0	3 171,0	4 172,0	4 880,0	14 216,0	39 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	10 553,0	2 547,0	-	700,0	700,0	14 500,0	3 500,0	18 000,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	31 841,0	5 311,0	5 744,0	12 728,0	40 762,0	96 386,0	242 002,0	338 388,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	28 533,0	21 023,0	-	52,0	-	49 608,0	-	49 608,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	8 695,0	4 120,0	-	6 500,0	10 000,0	29 315,0	90 204,0	119 519,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	20 902,0	35 214,0	39 218,0	26 683,0	10 923,0	132 940,0	41 128,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	3 114,0	9 625,0	10 847,0	9 753,0	6 400,0	39 739,0	9 716,0	49 455,0
Total des programmes			**205 135,0**	**173 730,0**	**155 666,0**	**193 995,0**	**230 177,0**	**958 703,0**	**1 140 444,0**	**2 099 147,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 132,0	13 126,0	12 065,0	14 244,0	22 071,0	70 638,0	42 217,0	112 855,0
32312	Développement et aménagement du Grand parc de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	1 235,0	1 750,0	3 075,0	9 600,0	16 110,0	46 600,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	2 971,0	21 800,0	36 246,0	39 424,0	11 370,0	111 811,0	41 077,0	152 888,0
Total des projets			**12 703,0**	**36 311,0**	**50 891,0**	**57 573,0**	**45 371,0**	**202 849,0**	**148 154,0**	**351 003,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**158 038,0**	**145 998,0**	**137 891,0**	**178 731,0**	**188 262,0**	**808 920,0**	**858 490,0**	**1 667 410,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**59 800,0**	**64 043,0**	**68 666,0**	**72 837,0**	**87 286,0**	**352 632,0**	**430 108,0**	**782 740,0**
Total des investissements			**217 838,0**	**210 041,0**	**206 557,0**	**251 568,0**	**275 548,0**	**1 161 552,0**	**1 288 598,0**	**2 450 150,0**

Tableau 179 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
13003	Acquisition et conservation d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
		A	8 278,0	11 606,0	11 897,0	9 798,0	12 571,0	54 150,0	67 310,0	121 460,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement hors-marché (social et communautaire) - Infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition d'immeubles à des fins de réalisation de logements hors-marché (sociaux et abordables) et préparation de site	M	5 915,0	8 451,0	9 120,0	10 146,0	12 283,0	45 915,0	64 590,0	110 505,0
		A	26 676,0	17 961,0	18 097,0	28 846,0	21 723,0	113 303,0	100 000,0	213 303,0
Total des programmes			**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**64 848,0**	**296 018,0**	**327 710,0**	**623 728,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**17 193,0**	**23 057,0**	**24 017,0**	**22 944,0**	**27 854,0**	**115 065,0**	**146 900,0**	**261 965,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**37 654,0**	**32 267,0**	**32 694,0**	**41 344,0**	**36 994,0**	**180 953,0**	**180 810,0**	**361 763,0**
Total des investissements			**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**64 288,0**	**64 848,0**	**296 018,0**	**327 710,0**	**623 728,0**

Tableau 180 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	6 000,0	6 000,0	42 000,0	34 000,0	76 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	35 000,0	175 000,0	175 000,0	350 000,0
55845	Programme de réfection routière - Artériel	M	3 000,0	3 000,0	6 000,0	6 000,0	9 000,0	27 000,0	45 000,0	72 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	57 700,0	59 400,0	53 400,0	57 400,0	53 000,0	280 900,0	261 000,0	541 900,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	-	60 000,0	-	60 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	12 000,0	56 000,0	60 000,0	116 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	10 000,0	48 000,0	50 000,0	98 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	26 000,0	50 000,0	76 000,0
66000	Digues	M	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	2 000,0	11 000,0	10 000,0	21 000,0
Total des programmes			**160 200,0**	**162 900,0**	**162 900,0**	**142 900,0**	**147 000,0**	**775 900,0**	**735 000,0**	**1 510 900,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	8 900,0	4 200,0	4 200,0	4 200,0	-	21 500,0	-	21 500,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	400,0	200,0	218,0	239,0	332,0	1 389,0	1 500,0	2 889,0
Total des projets			**9 300,0**	**4 400,0**	**4 418,0**	**4 439,0**	**332,0**	**22 889,0**	**1 500,0**	**24 389,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**141 339,0**	**141 332,0**	**756 789,0**	**702 500,0**	**1 459 289,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**6 000,0**	**6 000,0**	**42 000,0**	**34 000,0**	**76 000,0**
Total des investissements			**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**147 339,0**	**147 332,0**	**798 789,0**	**736 500,0**	**1 535 289,0**

Tableau 181 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	32 138,0	38 250,0	51 000,0	59 500,0	72 250,0	253 138,0	450 500,0	703 638,0
		A	5 250,0	6 750,0	9 000,0	10 500,0	12 750,0	44 250,0	79 500,0	123 750,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	15 291,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	6 000,0	46 655,0	30 000,0	76 655,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	20 375,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	18 200,0	106 795,0	73 000,0	179 795,0
Total des programmes			**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**111 200,0**	**460 838,0**	**643 000,0**	**1 103 838,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**34 138,0**	**40 250,0**	**53 000,0**	**61 500,0**	**74 250,0**	**263 138,0**	**460 500,0**	**723 638,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**40 916,0**	**45 271,0**	**39 863,0**	**34 700,0**	**36 950,0**	**197 700,0**	**182 500,0**	**380 200,0**
Total des investissements			**75 054,0**	**85 521,0**	**92 863,0**	**96 200,0**	**111 200,0**	**460 838,0**	**643 000,0**	**1 103 838,0**

Tableau 182 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	3 286,0	2 354,0	2 961,0	-	-	8 601,0	-	8 601,0
Total des projets			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	-	8 601,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	**-**	**8 601,0**
Total des investissements			**3 286,0**	**2 354,0**	**2 961,0**	**-**	**-**	**8 601,0**	**-**	**8 601,0**

Tableau 183 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 875,0	800,0	800,0	800,0	800,0	6 075,0	4 000,0	10 075,0
Total des programmes			**2 875,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**6 075,0**	4 000,0	10 075,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			**-**	**12 500,0**	**-**	**-**	**-**	**12 500,0**	**-**	**12 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 875,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**18 575,0**	**4 000,0**	**22 575,0**
Total des investissements			**2 875,0**	**13 300,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**18 575,0**	**4 000,0**	**22 575,0**

Tableau 184 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé	A	9 908,0	9 272,0	8 892,0	13 302,0	9 021,0	50 395,0	40 467,0	90 862,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Infrastructure et gestion du territoire	A	-	-	-	921,0	5 483,0	6 404,0	60 977,0	67 381,0
Total des programmes			**10 308,0**	**9 672,0**	**9 292,0**	**14 623,0**	**14 904,0**	**58 799,0**	**103 444,0**	**162 243,0**
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	9 673,0	5 658,0	12 235,0	29 616,0	17 449,0	74 631,0	13 837,0	88 468,0
43017	Plage Jean-Doré	A	1 443,0	1 081,0	4 645,0	12 634,0	-	19 803,0	2 973,0	22 776,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	12 454,0	4 263,0	2 093,0	4 355,0	3 089,0	26 254,0	218,0	26 472,0
43020	Complexe aquatique	A	1 500,0	2 285,0	2 500,0	5 000,0	3 120,0	14 405,0	5 126,0	19 531,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	800,0	3 596,0	2 697,0	-	-	7 093,0	-	7 093,0
43022	Mobilité	A	3 983,0	10 032,0	9 749,0	18 916,0	14 795,0	57 475,0	93 833,0	151 308,0
43023	Les Jardins des canaux	A	7 397,0	2 044,0	3 677,0	19 071,0	7 204,0	39 393,0	52 352,0	91 745,0
43024	Biosphère	A	1 969,0	-	-	-	-	1 969,0	-	1 969,0
Total des projets			**39 219,0**	**28 959,0**	**37 596,0**	**89 592,0**	**45 657,0**	**241 023,0**	**168 339,0**	**409 362,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**49 527,0**	**38 631,0**	**46 888,0**	**104 215,0**	**60 561,0**	**299 822,0**	**271 783,0**	**571 605,0**
Total des investissements			**49 527,0**	**38 631,0**	**46 888,0**	**104 215,0**	**60 561,0**	**299 822,0**	**271 783,0**	**571 605,0**

Tableau 185 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets										
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	125,0	127,0	81,0	-	356,0	689,0	307,0	996,0
		A	126,0	128,0	81,0	-	358,0	693,0	309,0	1 002,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	499,0	-	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	501,0	-	-	-	-	501,0	-	501,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 180,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	3 918,0	15 738,0	-	15 738,0
		A	2 189,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	3 933,0	15 802,0	-	15 802,0
60116	Programme de cyberdéfense	M	-	-	-	-	425,0	425,0	19 960,0	20 385,0
		A	-	-	-	-	426,0	426,0	20 040,0	20 466,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 096,0	8 982,0	11 542,0	11 970,0	7 718,0	41 308,0	15 768,0	57 076,0
68088	Approvisionnement III	M	1 486,0	981,0	256,0	-	-	2 723,0	-	2 723,0
		A	1 492,0	985,0	257,0	-	-	2 734,0	-	2 734,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	7 570,0	6 780,0	3 456,0	245,0	-	18 051,0	-	18 051,0
		A	7 599,0	6 807,0	3 470,0	245,0	-	18 121,0	-	18 121,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 317,0	1 855,0	2 640,0	2 699,0	2 718,0	12 229,0	8 472,0	20 701,0
		A	2 327,0	1 863,0	2 651,0	2 710,0	2 728,0	12 279,0	8 506,0	20 785,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	522,0	655,0	-	-	-	1 177,0	-	1 177,0
		A	524,0	658,0	-	-	-	1 182,0	-	1 182,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	848,0	901,0	722,0	324,0	100,0	2 895,0	100,0	2 995,0
		A	852,0	905,0	724,0	326,0	100,0	2 907,0	100,0	3 007,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	519,0	437,0	363,0	583,0	-	1 902,0	-	1 902,0
		A	522,0	438,0	365,0	586,0	-	1 911,0	-	1 911,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	349,0	349,0	349,0	-	-	1 047,0	-	1 047,0
		A	351,0	351,0	351,0	-	-	1 053,0	-	1 053,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 214,0	2 807,0	4 021,0	2 851,0	6 872,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	3 005,0	2 352,0	1 661,0	4 428,0	5 790,0	17 236,0	8 462,0	25 698,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	7 856,0	4 783,0	3 305,0	3 818,0	5 110,0	24 872,0	7 664,0	32 536,0
68420	Systèmes intégrés de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 680,0	4 056,0	4 013,0	3 391,0	3 635,0	16 775,0	10 046,0	26 821,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	499,0	264,0	-	-	-	763,0	-	763,0
		A	501,0	265,0	-	-	-	766,0	-	766,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	266,0	545,0	898,0	898,0	2 607,0	4 731,0	7 338,0
		A	-	267,0	547,0	902,0	902,0	2 618,0	4 750,0	7 368,0
70025	Cour municipale numérique	A	5 240,0	4 754,0	4 505,0	2 538,0	-	17 037,0	-	17 037,0
70027	Maintien des actifs de la cour municipale	A	-	-	-	341,0	1 744,0	2 085,0	10 314,0	12 399,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	773,0	700,0	700,0	1 000,0	1 000,0	4 173,0	2 999,0	7 172,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 298,0	1 221,0	480,0	-	-	2 999,0	-	2 999,0
		A	1 304,0	1 226,0	482,0	-	-	3 012,0	-	3 012,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	904,0	1 397,0	1 138,0	3 439,0	4 295,0	7 734,0
		A	-	-	907,0	1 403,0	1 143,0	3 453,0	4 313,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	769,0	991,0	871,0	1 088,0	1 088,0	4 807,0	1 714,0	6 521,0
		A	772,0	995,0	874,0	1 092,0	1 092,0	4 825,0	1 721,0	6 546,0
70160	Refonte du portail intranet	M	724,0	101,0	-	-	-	825,0	-	825,0
		A	726,0	101,0	-	-	-	827,0	-	827,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 800,0	3 500,0	2 675,0	3 000,0	13 975,0	5 089,0	19 064,0
70192	Mise à jour des infrastructures des usines de l'eau	A	-	-	-	-	-	-	12 000,0	12 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	621,0	674,0	1 064,0	-	-	2 359,0	-	2 359,0
		A	624,0	676,0	1 068,0	-	-	2 368,0	-	2 368,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	451,0	94,0	-	-	-	545,0	-	545,0
		A	452,0	95,0	-	-	-	547,0	-	547,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	467,0	699,0	590,0	493,0	312,0	2 561,0	332,0	2 893,0
		A	468,0	701,0	592,0	494,0	313,0	2 568,0	334,0	2 902,0
70501	Environnement de travail	M	1 232,0	567,0	75,0	356,0	586,0	2 816,0	265,0	3 081,0
		A	1 236,0	569,0	75,0	358,0	589,0	2 827,0	267,0	3 094,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	1 776,0	1 622,0	3 398,0	1 059,0	4 457,0
		A	-	-	-	1 783,0	1 628,0	3 411,0	1 063,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	2 531,0	2 531,0	4 954,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	2 541,0	2 541,0	4 974,0	7 515,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	-	-	424,0	-	424,0	-	424,0
		A	-	-	-	426,0	-	426,0	-	426,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	274,0	435,0	-	-	-	709,0	-	709,0
		A	276,0	436,0	-	-	-	712,0	-	712,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	499,0	500,0	998,0	1 608,0	1 849,0	5 454,0	1 942,0	7 396,0
		A	501,0	502,0	1 002,0	1 614,0	1 857,0	5 476,0	1 949,0	7 425,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	3 875,0	3 766,0	3 469,0	2 153,0	1 601,0	14 864,0	-	14 864,0
		A	3 890,0	3 781,0	3 483,0	2 161,0	1 607,0	14 922,0	-	14 922,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	954,0	2 024,0	2 507,0	3 549,0	3 547,0	12 581,0	5 631,0	18 212,0
		A	958,0	2 032,0	2 518,0	3 563,0	3 562,0	12 633,0	5 655,0	18 288,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	911,0	2 152,0	1 570,0	1 990,0	1 295,0	7 918,0	-	7 918,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	1 878,0	2 908,0	4 786,0	7 145,0	11 931,0
71052	Évolution des systèmes pour les arrondissements	M	-	-	-	-	-	-	6 900,0	6 900,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	921,0	1 033,0	1 276,0	-	-	3 230,0	-	3 230,0
		A	925,0	1 038,0	1 281,0	-	-	3 244,0	-	3 244,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 510,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 910,0	2 472,0	23 382,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	10 032,0	6 240,0	3 616,0	843,0	-	20 731,0	-	20 731,0
72080	Systèmes de soutien aux interventions du SIM	A	1 113,0	1 059,0	466,0	1 823,0	1 629,0	6 090,0	-	6 090,0
72090	Maintien des actifs du SIM	A	-	-	-	2 169,0	2 104,0	4 273,0	8 961,0	13 234,0
72091	Maintien des actifs du SPVM	A	-	-	-	450,0	658,0	1 108,0	30 120,0	31 228,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	530,0	500,0	500,0	997,0	2 011,0	4 538,0	-	4 538,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	2 217,0	2 451,0	570,0	570,0	570,0	6 378,0	1 362,0	7 740,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 710,0	2 904,0	2 489,0	3 330,0	1 309,0	13 742,0	4 076,0	17 818,0
		A	3 725,0	2 915,0	2 498,0	3 343,0	1 315,0	13 796,0	4 093,0	17 889,0
74255	Gestion de temps	M	1 098,0	1 078,0	999,0	303,0	323,0	3 801,0	5 287,0	9 088,0
		A	1 102,0	1 083,0	1 003,0	305,0	325,0	3 818,0	5 309,0	9 127,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 905,0	3 969,0	3 752,0	-	-	11 626,0	-	11 626,0
		A	3 920,0	3 984,0	3 768,0	-	-	11 672,0	-	11 672,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 134,0	1 202,0	1 297,0	3 992,0	3 992,0	11 617,0	19 960,0	31 577,0
		A	1 138,0	1 207,0	1 303,0	4 008,0	4 008,0	11 664,0	20 040,0	31 704,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 000,0	2 118,0	687,0	325,0	-	5 130,0	-	5 130,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 000,0	2 000,0	2 400,0	2 000,0	-	8 400,0	-	8 400,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	637,0	-	637,0	-	637,0
		A	-	-	-	639,0	-	639,0	-	639,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	3 600,0	-	3 600,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 880,0	762,0	-	-	-	2 642,0	-	2 642,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	735,0	-	-	-	-	735,0	-	735,0
		A	738,0	-	-	-	-	738,0	-	738,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
		A	162,0	-	-	-	-	162,0	-	162,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	673,0	654,0	537,0	324,0	-	2 188,0	-	2 188,0
		A	675,0	656,0	540,0	326,0	-	2 197,0	-	2 197,0
78046	Rehaussements des infrastructures en télécommunications	M	-	-	-	639,0	642,0	1 281,0	3 255,0	4 536,0
		A	-	-	-	642,0	645,0	1 287,0	3 270,0	4 557,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	99,0	-	-	-	-	99,0	-	99,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des projets			**129 234,0**	**126 205,0**	**110 405,0**	**109 069,0**	**104 106,0**	**579 019,0**	**305 186,0**	**884 205,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**54 319,0**	**51 055,0**	**44 125,0**	**43 718,0**	**43 076,0**	**236 293,0**	**108 707,0**	**345 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**74 915,0**	**75 150,0**	**66 280,0**	**65 351,0**	**61 030,0**	**342 726,0**	**196 479,0**	**539 205,0**
Total des investissements			**129 234,0**	**126 205,0**	**110 405,0**	**109 069,0**	**104 106,0**	**579 019,0**	**305 186,0**	**884 205,0**

Tableau 186 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	10 900,0	10 500,0	13 800,0	14 000,0	7 100,0	56 300,0	24 500,0	80 800,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	4 375,0	8 750,0
		A	2 099,0	4 985,0	4 565,0	3 025,0	5 025,0	19 699,0	41 125,0	60 824,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	5 300,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 300,0	25 000,0	50 300,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	7 900,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	5 400,0	29 500,0	49 500,0	79 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	20 000,0	25 000,0	30 000,0	25 000,0	130 000,0	170 000,0	300 000,0
48043	Domaine public Samuel-De Champlain / REM	M	200,0	300,0	450,0	729,0	1 252,0	2 931,0	32 250,0	35 181,0
		A	250,0	350,0	450,0	729,0	1 252,0	3 031,0	32 250,0	35 281,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	1 552,0	969,0	2 414,0	5 122,0	5 146,0	15 203,0	7 891,0	23 094,0
		A	2 225,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	12 291,0	32 542,0	11 784,0	44 326,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	20 000,0	35 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	90 000,0	165 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	87 288,0	72 958,0	78 849,0	98 560,0	80 610,0	418 265,0	742 731,0	1 160 996,0
59071	Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	-	-	-	6 500,0	13 000,0	32 500,0	45 500,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	5 200,0	5 200,0	3 000,0	3 000,0	-	16 400,0	-	16 400,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	14 500,0	15 000,0	29 500,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	70,0	22,0	22,0	22,0	22,0	158,0	110,0	268,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	380,0	70,0	70,0	70,0	70,0	660,0	350,0	1 010,0
Total des programmes			**197 239,0**	**166 285,0**	**182 020,0**	**213 777,0**	**192 543,0**	**951 864,0**	**1 379 366,0**	**2 331 230,0**
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 525,0	9 200,0	9 800,0	17 300,0	27 000,0	64 825,0	68 466,0	133 291,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	21 995,0	88 920,0	-	88 920,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	9 890,0	9 003,0	8 326,0	3 866,0	-	31 085,0	-	31 085,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	900,0	1 954,0	13 112,0	13 099,0	29 065,0	175,0	29 240,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	400,0	-	1 450,0	-	1 450,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	350,0	350,0	350,0	-	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	490,0	490,0	490,0	-	-	1 470,0	-	1 470,0

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 490,0	147,0	-	-	-	6 637,0	-	6 637,0
39001	Le MIL Montréal	M	29 069,0	24 094,0	24 894,0	27 017,0	23 175,0	128 249,0	55 000,0	183 249,0
39710	Complexe Turcot	M	23 045,0	22 610,0	7 409,0	1 100,0	-	54 164,0	-	54 164,0
		A	27 194,0	32 904,0	8 302,0	1 018,0	-	69 418,0	-	69 418,0
40139	PPU Griffintown	M	16 278,0	9 265,0	11 915,0	16 652,0	28 716,0	82 826,0	145 145,0	227 971,0
40155	Namur-Hippodrome - Cavendish	M	5 000,0	10 000,0	19 000,0	33 000,0	26 000,0	93 000,0	180 000,0	273 000,0
		A	-	-	1 000,0	2 000,0	4 000,0	7 000,0	20 000,0	27 000,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	21 770,0	2 197,0	-	-	-	23 967,0	-	23 967,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 500,0	60 000,0	82 500,0
40174	Louvain-Est	M	11 762,0	13 674,0	9 852,0	11 301,0	4 188,0	50 777,0	19 477,0	70 254,0
		A	5 000,0	-	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 134,0	14 066,0	13 037,0	-	-	28 237,0	-	28 237,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	500,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	22 000,0	113 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	-	450,0	1 200,0	6 900,0	2 560,0	11 110,0	-	11 110,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	6 939,0	968,0	1 369,0	-	-	9 276,0	-	9 276,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	2 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	18 000,0	106 000,0	124 000,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40203	PPU des Faubourgs - réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	1 000,0	4 000,0	7 500,0	10 000,0	23 500,0	181 881,0	205 381,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	798,0	1 536,0	1 000,0	3 334,0	246 182,0	249 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 100,0	6 300,0	-	-	-	15 400,0	-	15 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (Lien cyclable)	A	100,0	200,0	400,0	3 000,0	2 000,0	5 700,0	4 849,0	10 549,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 164,0	33 689,0
		A	75,0	100,0	350,0	500,0	1 500,0	2 525,0	31 079,0	33 604,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A40)	M	4 000,0	4 000,0	2 000,0	2 000,0	-	12 000,0	-	12 000,0
		A	14 000,0	19 000,0	8 000,0	7 500,0	-	48 500,0	-	48 500,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	50,0	300,0
		A	-	-	-	-	-	-	-	-

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Projets (suite)										
59027	Réaménagement Assomption/Souligny	A	500,0	500,0	500,0	10 500,0	13 664,0	25 664,0	106 703,0	132 367,0
59040	Aménagement Assomption - programme d'investissement	M	15 000,0	11 000,0	14 000,0	28 000,0	20 000,0	88 000,0	96 000,0	184 000,0
		A	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0	6 000,0	3 000,0	9 000,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	-	10 248,0	10 205,0	15 144,0	18 600,0	54 197,0	67 947,0	122 144,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	14 600,0	52 300,0	46 500,0	98 800,0
		A	100,0	250,0	250,0	600,0	-	1 200,0	-	1 200,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	24 726,0	26 317,0	11 078,0	3 779,0	-	65 900,0	-	65 900,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	-	34 533,0	-	34 533,0
		A	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	-	3 835,0	-	3 835,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	10 460,0	1 000,0	-	-	16 924,0	28 384,0	197 992,0	226 376,0
		A	2 040,0	500,0	-	-	6 311,0	8 851,0	20 398,0	29 249,0
75029	Abords du CUSM_(Intersection Décarie/Maisonneuve)	M	800,0	1 000,0	1 025,0	14 767,0	14 767,0	32 359,0	15 422,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	7 400,0	10 035,0	21 258,0	15 874,0	32 720,0	87 287,0	32 813,0	120 100,0
		A	-	1 600,0	-	3 700,0	1 480,0	6 780,0	-	6 780,0
75036	Sainte-catherine Est - Village	M	5 500,0	25 645,0	30 000,0	34 480,0	32 455,0	128 080,0	20 000,0	148 080,0
		A	-	-	-	520,0	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	2 384,0	2 023,0	1 837,0	-	-	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 930,0	1 841,0	2 362,0	1 092,0	-	8 225,0	-	8 225,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	5 492,0	3 345,0	826,0	1 805,0	1 350,0	12 818,0	1 000,0	13 818,0
		A	12 816,0	6 806,0	3 260,0	4 211,0	3 150,0	30 243,0	2 000,0	32 243,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 275,0	5 898,0	7 149,0	13 601,0	18 087,0	47 010,0	62 398,0	109 408,0
		A	1 500,0	1 000,0	1 000,0	1 312,0	12 598,0	17 410,0	31 496,0	48 906,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	120,0	80,0	30,0	-	-	230,0	-	230,0
		A	180,0	120,0	70,0	-	-	370,0	-	370,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	2 250,0	2 063,0	7 560,0	12 500,0	14 000,0	38 373,0	10 000,0	48 373,0
		A	-	1 938,0	1 841,0	-	-	3 779,0	-	3 779,0
Total des projets			**310 406,0**	**349 861,0**	**314 576,0**	**374 904,0**	**415 489,0**	**1 765 236,0**	**1 976 137,0**	**3 741 373,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**395 372,0**	**406 988,0**	**417 788,0**	**481 894,0**	**500 102,0**	**2 202 144,0**	**2 634 462,0**	**4 836 606,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**112 273,0**	**109 158,0**	**78 808,0**	**106 787,0**	**107 930,0**	**514 956,0**	**721 041,0**	**1 235 997,0**
Total des investissements			**507 645,0**	**516 146,0**	**496 596,0**	**588 681,0**	**608 032,0**	**2 717 100,0**	**3 355 503,0**	**6 072 603,0**

Tableau 187 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-285 000,0	-300 000,0	-585 000,0
Total des programmes			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	-300 000,0	-585 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	**-300 000,0**	**-585 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-285 000,0**	**-300 000,0**	**-585 000,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2025-2034 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 188 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 350,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	2 305,0	11 570,0	11 525,0	23 095,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 313,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	2 354,0	11 729,0	11 770,0	23 499,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 300,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	2 304,0	11 516,0	11 520,0	23 036,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Tableau 189 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 210,0	750,0	600,0	650,0	3 310,0	3 200,0	6 510,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 328,0	3 153,0	3 493,0	3 698,0	3 648,0	18 320,0	18 150,0	36 470,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	6 100,0	6 500,0	12 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	135,0	200,0	120,0	65,0	65,0	585,0	465,0	1 050,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Tableau 190 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 570,0	1 360,0	1 526,0	1 100,0	600,0	6 156,0	8 550,0	14 706,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	250,0	200,0	304,0	850,0	840,0	2 444,0	-	2 444,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	600,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 800,0	1 500,0	3 300,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 210,0	2 370,0	2 100,0	1 980,0	2 490,0	10 150,0	11 100,0	21 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Tableau 191 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

Tableau 192 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

Tableau 193 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	427,0	427,0	427,0	427,0	427,0	2 135,0	2 135,0	4 270,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Tableau 194 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34223	Programme de réaménagement des parcs	M	2 703,0	718,0	2 764,0	2 392,0	1 654,0	10 231,0	8 270,0	18 501,0
55729	Programme de réfection de la voirie	M	4 166,0	1 811,0	3 326,0	3 858,0	3 450,0	16 611,0	17 250,0	33 861,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 313,0	5 856,0	2 224,0	2 104,0	3 250,0	16 747,0	16 250,0	32 997,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	290,0	69,0	140,0	100,0	100,0	699,0	500,0	1 199,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 472,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**44 288,0**	**42 270,0**	**86 558,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**10 472,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**44 288,0**	**42 270,0**	**86 558,0**

Tableau 195 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
25850	Programme de développement	M	-	900,0	-	-	-	900,0	-	900,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 600,0	4 353,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	9 953,0	5 000,0	14 953,0
55716	Programme de réfection routière	M	3 481,0	1 000,0	1 750,0	1 750,0	1 750,0	9 731,0	8 750,0	18 481,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	703,0	371,0	1 464,0	1 464,0	1 464,0	5 466,0	7 320,0	12 786,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	-	300,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 884,0**	**6 724,0**	**4 314,0**	**4 214,0**	**4 214,0**	**26 350,0**	**21 070,0**	**47 420,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 884,0**	**6 724,0**	**4 314,0**	**4 214,0**	**4 214,0**	**26 350,0**	**21 070,0**	**47 420,0**

Tableau 196 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	1 100,0	750,0	750,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	450,0	450,0	1 350,0	2 250,0	3 600,0
55705	Programme de réfection routière	M	200,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 800,0	2 000,0	3 800,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	750,0	900,0	900,0	850,0	850,0	4 250,0	4 250,0	8 500,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	361,0	361,0	361,0	361,0	361,0	1 805,0	1 805,0	3 610,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Tableau 197 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 109,0	200,0	3 420,0	3 400,0	2 174,0	11 303,0	10 870,0	22 173,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 281,0	5 120,0	1 275,0	1 150,0	1 150,0	9 976,0	5 750,0	15 726,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 409,0	479,0	1 104,0	1 249,0	2 475,0	7 716,0	12 375,0	20 091,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Tableau 198 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	1 700,0	7 750,0	8 500,0	16 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	2 995,0	15 725,0	14 975,0	30 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Tableau 199 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	1 568,0	382,0	-	-	1 950,0	-	1 950,0
30059	Espace Rivière	M	259,0	1 300,0	3 943,0	300,0	100,0	5 902,0	-	5 902,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	4 541,0	2 195,0	2 001,0	3 699,0	4 557,0	16 993,0	16 863,0	33 856,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 445,0	3 450,0	3 234,0	4 055,0	5 449,0	18 633,0	27 442,0	46 075,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	9 955,0	4 323,0	3 170,0	4 676,0	2 624,0	24 748,0	19 345,0	44 093,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**17 200,0**	**12 836,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**68 226,0**	**63 650,0**	**131 876,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**17 200,0**	**12 836,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**68 226,0**	**63 650,0**	**131 876,0**

Tableau 200 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 031,0	1 865,0	1 420,0	2 115,0	2 210,0	9 641,0	12 600,0	22 241,0
55732	Programme de réfection routière	M	4 435,0	3 485,0	3 850,0	4 530,0	4 190,0	20 490,0	19 090,0	39 580,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 374,0	3 490,0	3 570,0	2 195,0	2 440,0	14 069,0	12 510,0	26 579,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Tableau 201 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	2 864,0	6 868,0	4 954,0	2 625,0	3 221,0	20 532,0	-	20 532,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	475,0	164,0	1 000,0	12 400,0	12 230,0	26 269,0	5 020,0	31 289,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	12 167,0	7 912,0	3 815,0	4 493,0	2 109,0	30 496,0	16 124,0	46 620,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, de loisirs et communautaires	M	1 471,0	714,0	1 177,0	580,0	713,0	4 655,0	12 501,0	17 156,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	480,0	-	1 470,0	322,0	735,0	3 007,0	2 619,0	5 626,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 653,0	-	810,0	1 932,0	2 639,0	7 034,0	15 033,0	22 067,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	950,0	800,0	500,0	500,0	500,0	3 250,0	2 000,0	5 250,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	300,0	315,0	270,0	-	-	885,0	587,0	1 472,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 360,0**	**16 773,0**	**13 996,0**	**22 852,0**	**22 147,0**	**96 128,0**	**53 884,0**	**150 012,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**20 360,0**	**16 773,0**	**13 996,0**	**22 852,0**	**22 147,0**	**96 128,0**	**53 884,0**	**150 012,0**

Tableau 202 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	2 498,0	1 080,0	3 315,0	2 875,0	3 800,0	13 568,0	5 650,0	19 218,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	530,0	2 250,0	1 200,0	2 250,0	2 500,0	8 730,0	10 700,0	19 430,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 235,0	2 065,0	2 000,0	2 665,0	2 815,0	11 780,0	15 000,0	26 780,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	4 125,0	1 080,0	-	-	-	5 205,0	-	5 205,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	175,0	175,0	175,0	175,0	175,0	875,0	850,0	1 725,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**9 563,0**	**6 650,0**	**6 690,0**	**7 965,0**	**9 290,0**	**40 158,0**	**32 200,0**	**72 358,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**9 563,0**	**6 650,0**	**6 690,0**	**7 965,0**	**9 290,0**	**40 158,0**	**32 200,0**	**72 358,0**

Tableau 203 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 084,0	925,0	1 724,0	1 650,0	1 575,0	8 958,0	8 250,0	17 208,0
34334	Programme de développement des parcs	M	40,0	960,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 230,0	2 500,0	1 300,0	1 304,0	1 650,0	7 984,0	7 470,0	15 454,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	125,0	250,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
55757	Piétonnisation des rues	M	1 150,0	-	-	-	-	1 150,0	-	1 150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	150,0	100,0	75,0	100,0	124,0	549,0	650,0	1 199,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 270,0	4 050,0	5 300,0	4 800,0	1 525,0	16 945,0	8 000,0	24 945,0
67862	Développement immobilier	M	250,0	250,0	-	-	-	500,0	-	500,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	149,0	75,0	100,0	100,0	524,0	500,0	1 024,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	100,0	60,0	60,0	80,0	60,0	360,0	300,0	660,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 179,0**	**9 799,0**	**9 339,0**	**8 839,0**	**5 839,0**	**41 995,0**	**29 195,0**	**71 190,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 179,0**	**9 799,0**	**9 339,0**	**8 839,0**	**5 839,0**	**41 995,0**	**29 195,0**	**71 190,0**

Tableau 204 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	790,0	790,0	790,0	790,0	790,0	3 950,0	4 700,0	8 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	375,0	375,0	375,0	375,0	375,0	1 875,0	1 125,0	3 000,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Tableau 205 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	3 646,0	2 602,0	5 445,0	7 371,0	6 227,0	25 291,0	23 909,0	49 200,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	590,0	467,0	777,0	1 834,0	5 750,0	7 584,0
55737	Programme de réfection routière	M	3 497,0	6 040,0	6 202,0	1 624,0	2 704,0	20 067,0	22 990,0	43 057,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	7 042,0	5 543,0	1 948,0	4 723,0	4 477,0	23 733,0	18 276,0	42 009,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Tableau 206 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 127,0	1 442,0	1 634,0	1 825,0	1 083,0	8 111,0	5 914,0	14 025,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 673,0	8 460,0	2 547,0	2 147,0	2 646,0	21 473,0	14 462,0	35 935,0
55730	Programme de réfection routière	M	3 425,0	4 400,0	2 000,0	2 484,0	2 329,0	14 638,0	9 380,0	24 018,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	950,0	900,0	800,0	900,0	923,0	4 473,0	5 149,0	9 622,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 175,0**	**15 202,0**	**6 981,0**	**7 356,0**	**6 981,0**	**48 695,0**	**34 905,0**	**83 600,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**12 175,0**	**15 202,0**	**6 981,0**	**7 356,0**	**6 981,0**	**48 695,0**	**34 905,0**	**83 600,0**

Annexe 4 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont regroupés dans cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe municipale pour le 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées ainsi que d'autres types de revenus comme ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche de la Ville et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **services professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal et d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement hors marché;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

Annexe 5 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

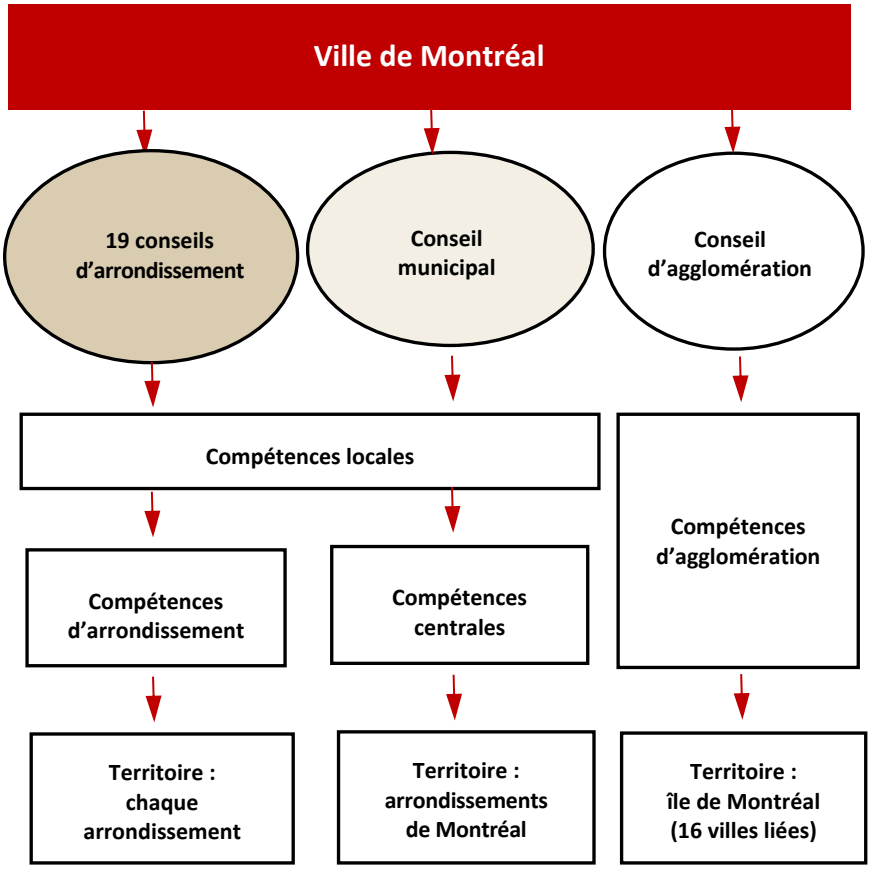

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit pour l'accompagner au conseil d'agglomération des représentantes et représentants, qui tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, que désigne la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentante ou représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentante ou représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), que désigne la mairesse ou le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers, qui siègent également au conseil municipal, et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 207 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001), ci-après la *Loi* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente;

[1] Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération, soit les services communs, sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances et de l'évaluation foncière).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au *Règlement sur les dépenses mixtes* (RCG 06-054), qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du *Règlement sur les dépenses mixtes*, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2025, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,33 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Direction générale, Finances et évaluation foncière, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines et communications, Technologies de l'information, Concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

	Actions	Résultats
1 -	Chaque unité d'affaires (services centraux, arrondissements et autres postes budgétaires) divise les services qu'elle fournit en « sous-activités ». Celles-ci présentent un niveau plus détaillé que les activités financières du manuel du MAMH.	⇨ **Budget global** de la Ville, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH ⇨ **Budget global** de la Ville selon la structure organisationnelle (par unités d'affaires et par objets)
2 -	Codification de chacune des sous-activités liées aux services à la population comme étant soit : locale; d'agglomération; mixte.	⇨ Détermination des revenus et des dépenses relevant spécifiquement de l'agglomération ⇨ Détermination des revenus et des dépenses spécifiquement locaux ⇨ Détermination des dépenses mixtes à répartir entre compétences
3 -	Établissement et attribution d'une clé de répartition aux activités mixtes liées aux services à la population, en fonction des critères suivants : les données quantitatives factuelles; l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées; l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.	⇨ Répartition spécifique entre compétences des dépenses mixtes liées aux services à la population
4 -	Détermination et application du taux des dépenses d'administration au budget d'agglomération.	⇨ Total des dépenses d'agglomération ⇨ Total des dépenses locales
5 -	Analyse et validation des résultats.	⇨ **Budget du conseil d'agglomération**, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH ⇨ **Budget du conseil municipal**, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH

Annexe 6 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(*Décret numéro 1229-2005* et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal;
- Parc Jean-Drapeau;
- Parc Frédéric-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel);
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc;
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal;
- Cité des arts du cirque;
- Tour de l'Île;
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec;
- réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362);
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté;
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels;*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 7 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 208 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités liées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 8 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à la page Internet[1] des politiques.

[1] https://montreal.ca/sujets/politiques-financieres

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les administrations municipales atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses ou à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé ou encore à porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la *Loi sur les cités et villes* en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

C'est pour cette raison que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans l'avenir.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d’amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d’établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés dans le manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L’établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d’amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l’application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d’application et, en annexe, la grille de la politique d’amortissement des immobilisations corporelles par catégories d’actifs ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l’accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d’une solution infonuagique.

Annexe 9 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un outil comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses liés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2025. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2025, en hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2024, s'élèvent à 584,4 M$. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 527,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 265,8 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 599,1 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2025. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,6 M$ et des paiements au comptant de 70,2 M$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 311,3 M$.

Le PDI 2025-2034 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section *PDI 2025-2034* du volume budgétaire, s'élève à 6 563,2 M$. Pour le budget 2025, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (180,8 M$), la station d'épuration des eaux usées (42,9 M$), le réseau primaire d'aqueduc (58 M$) et les usines de traitement d'eau potable (37,5 M$). Les principaux projets prévus au budget 2025 sont : la désinfection de l'effluent (162,2 M$), l'aqueduc de l'Ouest (28,8 M$) et la modernisation du réservoir McTavish (24,1 M$).

Tableau 209 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		198 542,2	(162 679,6)	35 862,6
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		110 879,0	(92 249,8)	18 629,2
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		14 348,0	(5 683,2)	8 664,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 268,4	(4 346,2)	3 922,2
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		928,1	(887,0)	41,1
Taxation relative à l'eau	491 443,9			491 443,9
Tarification forfaitaire et au compteur	10 747,2			10 747,2
Tarification des eaux usées		7 626,1		7 626,1
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		301,5		301,5
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	347,7		(347,7)	-
Transferts	3 114,4	120,6		3 235,0
Autres revenus	1 276,1	2 638,3		3 914,4
	506 929,3	**343 652,2**	**(266 193,5)**	**584 388,0**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	302,6	1 143,4		1 446,0
Direction de l'eau potable	-	67 092,0		67 092,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	78 446,2		78 446,2
Direction des réseaux d'eau	9 001,5	16 904,9		25 906,4
Direction de la gestion des actifs	17 429,0	11 178,7	(347,7)	28 260,0
Direction des projets majeurs	-	945,9		945,9
Direction des stratégies et de la performance	1 784,8	4 167,0		5 951,8
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	79 412,3			79 412,3
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	16 915,3	18 220,6		35 135,9
Frais généraux d'administration	18 186,7	28 823,4		47 010,1
Frais de financement	18 772,6	35 942,6		54 715,2
Total – Dépenses	**161 804,8**	**262 864,7**	**(347,7)**	**424 321,8**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	34 267,7	68 691,2	-	102 958,9
Total – Financement	**34 267,7**	**68 691,2**	**-**	**102 958,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	265 845,8	-	(265 845,8)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**461 918,3**	**331 555,9**	**(266 193,5)**	**527 280,7**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 011,0**	**12 096,3**	**-**	**57 107,3**
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	245,4	(399,8)	-	(154,4)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 156,4)	(11 696,5)	-	(14 852,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**0,0**

Tableau 210 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2025
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de la gestion des actifs	195 775,0			195 775,0
Direction de l'eau potable		48 679,0		48 679,0
Direction des réseaux d'eau		114 738,0		114 738,0
Direction de l'épuration des eaux usées		42 933,0		42 933,0
Direction des projets majeurs		196 932,0		196 932,0
Total des acquisitions d'immobilisations	**195 775,0**	**403 282,0**	**-**	**599 057,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	107 887,0	109 696,0		217 583,0
Affectations - Réserves financières	2 911,0	67 248,0		70 159,0
Emprunt à la charge des contribuables	84 977,0	226 338,0		311 315,0
Total des sources de financement	**195 775,0**	**403 282,0**	**-**	**599 057,0**

Annexe 10 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme Sustainability Solutions Group, CityInSight est un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones géographiques, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES;
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2022, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2023 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario des mesures planifiées ainsi que le scénario du Plan climat;
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité,
- de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC)[1] ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 211 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés

Catégorie	Mesures mises en œuvre	Mesures planifiées et supplémentaires à l'étude
Population	Croissance de la population suit la tendance des 15 dernières années (2041 = 2 337 014)	
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD/corridors de transport structurants
Demande énergétique des bâtiments	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2023 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	

[1] https://ghgprotocol.org/ghg-protocol-cities

Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code de construction du Québec 2015 75 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050	Atteinte du palier de performance énergétique de niveau 4 du Code National du Bâtiment (CNB) 2020 d'ici 2032 (40 % d'amélioration de la performance énergétique) et de niveau 5 d'ici 2047 (70 % d'amélioration de la performance énergétique) 100 % de thermopompes dans les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2050
Bâtiments résidentiels existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Rénoclimat, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 1,5 % des bâtiments sont rénovés annuellement entre 2023 et 2050 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et 50 % d'entre eux installent des thermopompes	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments commerciaux existants et nouveaux	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée entre 2018 et 2023 : • 0,4 % des bâtiments sont rénovés chaque année 10 % d'économie thermale par bâtiment rénové et réduction de 25 % du gaz naturel pour répondre aux besoins en chauffage et climatisation Pour les grands bâtiments commerciaux soumis au système de divulgation et de cotation, un gain d'efficacité énergétique de 1,5 % à partir de 2026 est attribué aux effets de la divulgation de la consommation énergétique, selon les résultats observés dans d'autres villes en Amérique du Nord	Système de cotation, divulgation **et performance** : 80 % des besoins en chauffage des bâtiments visés par la réglementation sont satisfaits par des technologies décarbonées d'ici 2040 La part des bâtiments utilisant des thermopompes pour répondre à leurs besoins en chauffage et climatisation suit les deux scénarios de carboneutralité du rapport Avenir énergétique 2023 : - 6 % en 2021 - 13 % en 2030 - 30 % en 2040 - 50 % en 2050

Bâtiments industriels existants	Les programmes actuels, tels que Écoperformance, réduisent la demande énergétique des bâtiments existants entre 2023 et 2050 selon la tendance observée : • 0,1 % de bâtiments industriels existants sont soumis à des rétrofits chaque année.	Aucune mesure additionnelle considérée
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	100 % des bâtiments sont décarbonés d'ici 2030. Les bâtiments ainsi rénovés subissent une amélioration de la performance énergétique de 40 % et une économie de l'énergie thermique de 24 %, soit le potentiel maximal
Transport en commun	Mise en service du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Taux de motorisation	Le taux de motorisation augmente de 0,5 % par année suivant la tendance historique	Aucune mesure additionnelle considérée
Véhicules personnels	Norme VZE 2025-2035 : 100 % des nouveaux véhicules légers seront électriques à partir de 2035 80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050	Action 13 — au centre-ville et dans le Vieux-Montréal : • 100 % des déplacements en véhicules zéro émission (VZE) et 10 % de réduction des déplacements en véhicules
Autopartage	Paramètres constants entre 2023 et 2050.	Augmentation des abonnées de services d'autopartage de 10 % par an
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36)

Efficacité énergétique des véhicules légers	L'efficacité énergétique des véhicules s'améliore selon les normes CAFE : • Véhicules légers : de 200 g éq. CO_2/km en 2015 à 119 g éq. CO_2/km en 2025 • Véhicules électriques : automobiles jusqu'à 30 % plus efficaces que 2021 en 2040 et camions légers jusqu'à 10 % plus efficaces que 2021 en 2040	Aucune mesure additionnelle considérée
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Augmentation des livraisons de marchandises par véhicules zéro émission (VZE) de 10 % entre 2023 et 2030
Verdissement	Paramètres constants entre 2023 et 2050	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20), avec 1 t éq. CO_2 séquestrée par arbre au cours de sa vie
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2023 et 2050	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de l'UQAC
Matières résiduelles	La production de matières résiduelles évolue proportionnellement au taux de croissance de la population. Aucun changement dans le taux de recyclage ou de compostage.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage.

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Exemples d'améliorations méthodologiques potentielles

Rénovations énergétiques

Les rénovations énergétiques sont directement définies dans le modèle en utilisant des objectifs en pourcentage par année en fonction de l'âge du bâtiment. Il serait pertinent de lier le nombre de rénovations à un paramètre que la ville peut directement contrôler, par exemple, des prêts financiers et des subventions pour encourager les rénovations énergétiques en fonction des caractéristiques du bâtiment. Cela nécessiterait une analyse plus approfondie pour déterminer la relation entre les incitations financières et le nombre de rénovations réalisées.

Transport collectif

L'impact de l'ajout d'infrastructures de transport en commun a été basé sur des estimations de haut niveau provenant de différentes sources. Pour l'impact du prolongement de la ligne bleue, du SRB PIE-IX et du REM Ouest et Est, ces effets étaient basés sur des articles de journaux disponibles au public décrivant l'impact et rapportant des données de la STM, y compris l'impact potentiel des déplacements en voiture et en transport en commun. Ces données ont dû être converties en métriques appropriées pour le modèle. Si des informations plus détaillées sur l'impact de l'ajout de cette infrastructure de transport sont disponibles prochainement, elles pourraient être utilisées pour fournir des données plus précises au modèle et aboutir à des estimations plus exactes de l'impact sur la répartition modale, la consommation d'énergie et les émissions résultant de ces projets.

Longueur des voies disponibles pour les déplacements en voiture

La longueur totale des voies disponibles pour la circulation des véhicules au sein de la ville est une variable significative influençant le nombre total de déplacements en voiture. Cependant, elle n'a pas été intégrée dans la modélisation en raison de contraintes de temps et de données. À l'avenir, il serait pertinent d'inclure une variable physique dans le modèle représentant la longueur des routes et des voies de circulation, et de déterminer une élasticité qui la lierait à un effet potentiel de réduction des déplacements en voiture en fonction de la longueur totale dans une zone donnée.

Transport de marchandises

Les réductions d'émissions liées au transport de marchandises sont directement établies par des cibles d'électrification pour les véhicules de ce sous-secteur dans le modèle. Il serait judicieux d'approfondir le modèle afin de fonder les réductions d'émissions dans ce secteur sur des mesures que la Ville peut maîtriser de manière plus directe, comme la mise en place de mesures d'écofiscalité, la mise en place de centres de distribution exigeant des livraisons de dernier kilomètre sans émissions ou une prise en charge par les clients.

Annexe 11 – Calcul du budget carbone de la collectivité montréalaise

Limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels est essentiel pour réduire les impacts négatifs des changements climatiques. Montréal a d'ailleurs réaffirmé cet engagement lors du Sommet Action Climat des Nations unies en 2019 et par les objectifs d'atténuation climatique inscrits dans son Plan Climat 2020-2030 pour la collectivité montréalaise.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dépasser ce seuil accentuerait les pressions sur les systèmes sociaux, environnementaux et économiques, notamment dans les villes, déjà vulnérables face à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

Le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement climatique de 1,5 °C, publié en 2019, souligne que pour avoir une chance de respecter cet objectif, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent rester sous un seuil critique d'ici 2050. Le concept de « budget carbone restant[1] » est utilisé par le GIEC pour estimer la **quantité maximale de GES que l'humanité peut émettre tout en ayant une probabilité raisonnable de limiter le réchauffement**. Bien que ces estimations soient soumises à des incertitudes, le budget carbone mondial[2] entre 2018 et 2050 devrait être de :

- 420 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 66 % de ne pas dépasser 1,5 °C;
- 580 Gt éq. CO_2 pour une probabilité de 50 % de ne pas dépasser 1,5 °C.

Si ces estimations fournissent un cadre de référence, de nombreuses villes se sont approprié le concept de budget carbone restant pour évaluer leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques. Afin d'intégrer cette approche dans sa planification climatique et respecter son engagement dans le Plan climat 2020-2030 (action 44), l'agglomération de Montréal doit estimer un budget carbone restant pour les émissions de la collectivité montréalaise.

Établir un budget carbone restant à l'échelle locale implique toutefois des choix méthodologiques complexes, en raison des incertitudes liées à la répartition du budget mondial entre les villes à travers les pays. L'estimation du budget carbone restant pour Montréal repose donc sur plusieurs hypothèses scientifiques. Considérant que :

- la part de ce budget alloué au Canada correspond à 1,1 % du total mondial[3], soit une limite d'émissions nationales comprise entre 4,6 et 6,4 Gt éq. CO_2 pour la période 2018-2050;
- la part du budget carbone canadien attribuée à la collectivité montréalaise est estimée à 3,5 %[4].

---

1 GIEC. (2019). Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Résumé à l'intention des décideurs. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

2 Idem, p. 12.

3 Raupach, M. R., Davis, S. J., Peters, G. P., Andrew, R. M., Canadell, J. G., Ciais, P., Friedlingstein, P., Jotzo, F., van Vuuren, D. P., & Le Quéré, C. (2014). Sharing a quota on cumulative carbon emissions. In Nature Climate Change, 4(10), 873–879. https://doi.org/10.1038/nclimate2384 .

4 Matthews. D. (2019). Montréal's emissions targets for 1.5 °C and 2 °C global warming. Disponible sur https://ocpm.qc.ca/sites/defaul/files/pdf/P80/7.2.19_damon_matthews.pdf .

Cela signifie que la collectivité montréalaise devrait limiter ses émissions à un niveau compris entre 161 700 et 227 500 kt éq. CO_2 sur la même période.

Dans ce cadre, le budget carbone restant pour la collectivité montréalaise fixe une limite maximale d'émissions pour la période allant de 2018 à 2050. Il repose sur des plafonds annuels de GES, qui deviennent progressivement plus contraignants afin de respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

Pour établir ces plafonds annuels, le budget carbone a été conçu en adoptant les principes du C40[1] et du *Science-Based Targets Network*[2] concernant les trajectoires des villes vers la carboneutralité. Ces principes établissent que les villes prennent en considération des facteurs d'équité, de responsabilisation dans la contribution aux changements climatiques, ainsi que leur capacité à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

Basé sur ces principes, le budget carbone restant de la collectivité montréalaise adopte une trajectoire en forme de « S » inversé avec un déclin progressif[3] des émissions vers l'objectif de carboneutralité en 2050. Dans cette approche, les réductions d'émissions démarrent de façon modérée et s'accélèrent à partir de 2025, ce qui représente le début de la période prévue où la plupart des actions du Plan climat 2020-2030 contribueront à une réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Ainsi, les plafonds annuels du budget carbone de la collectivité montréalaise permettent une réduction plus progressive des émissions entre 2018 et 2025. Après 2025, ces réductions s'accélèrent pour atteindre un rythme plus soutenu jusqu'en 2050.

En fonction de cette trajectoire et afin de respecter les principes mentionnés, **le budget carbone restant de la collectivité montréalaise est établi à 184 714 kt éq. CO_2 entre 2018 et 2050**, respectant les limites supérieures et inférieures préalablement établies.

---

1 C40 (2016). Deadline 2020 : How cities will get the job done. Disponible sur : https://www.c40.org/wp-content/uploads/2021/07/Deadline_2020.pdf

2 Science Based Targets Network (2020). Science-based targets for cities: A guide. Disponible sur : https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/11/SBTs-for-cities-guide-nov-2020.pdf

3 Dans la méthodologie formulée par le C40 pour déterminer les efforts requis par les villes, Montréal est classée comme une ville à PIB par habitant élevé et à faibles émissions de GES par habitant. La trajectoire recommandée vers la carboneutralité se caractérise par une diminution progressive des émissions. Dans le langage adopté par le C40, la typologie assignée à Montréal est celle de « *steady decline* » (C40, 2016, p. 104).

Annexe 12 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques
L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues dans le Programme décennal d'immobilisations.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes situées sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et sécurité incendie l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et employés que l'on convertit en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat
Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en tenant en compte des objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone
Un budget carbone[1] consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose les immeubles selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissement. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données ajustées du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2024.

---

[1] À titre d'exemple, un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO_2 à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'effet de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO_2 sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette Municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et employés et aux élues et élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories :
- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes liées aux régimes de retraite qui incorporent les coûts relatifs aux répercussions des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas précisément attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, conçus ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :
- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, conçus ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont taxées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Il s'agit d'un objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service La mise aux normes, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations, l'ajout de nouvelles infrastructures ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreuse ou l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables de Montréal qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables de Montréal si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO_2)
Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO_2 sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO_2. En effet, le CO_2 est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques.

Infrastructure naturelle et hybride
Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise
Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs effets (p. ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise
L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales
Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc., par un entretien courant ou préventif. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisatrices et utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que celles-ci et ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring
Le *nearshoring* consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au ou à la propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et les travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des imobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter*, à laquelle elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues dans le Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature, gérés de manière coordonnée et répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (p. ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (p. ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant sur le plan du maintien régulier d'actifs que sur le plan du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actif dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et représentantes élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé cours normal des affaires) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire que ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés liés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupante ou occupant. Le tarif est payé par le ou la propriétaire ou l'occupant ou l'occupante de l'immeuble.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon la catégorie d'immeubles, parmi quatre catégories.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 13 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents et résidentes de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes liées aux compétences d'agglomération et celles liées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 14 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO_2	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence des Nations unies sur la biodiversité
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO_2	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO_2	Kilotonne d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Million de tonnes
MT ÉQ. CO_2	Million de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO_2	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS v4	Toronto Green Standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2002-8
Budget de fonctionnement 2025
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034
Document imprimé, Français

978-2-7647-2003-5
Budget de fonctionnement 2025
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Services des ressources humaines
et des communications
1778-03 Budget 2025

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

Montréal.ca

Ville de Montréal 1778-03 (11-2024)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1240310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024, le budget 2025 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2024-11-18 10:53

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1240310004
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2025 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-30

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2024-10-31

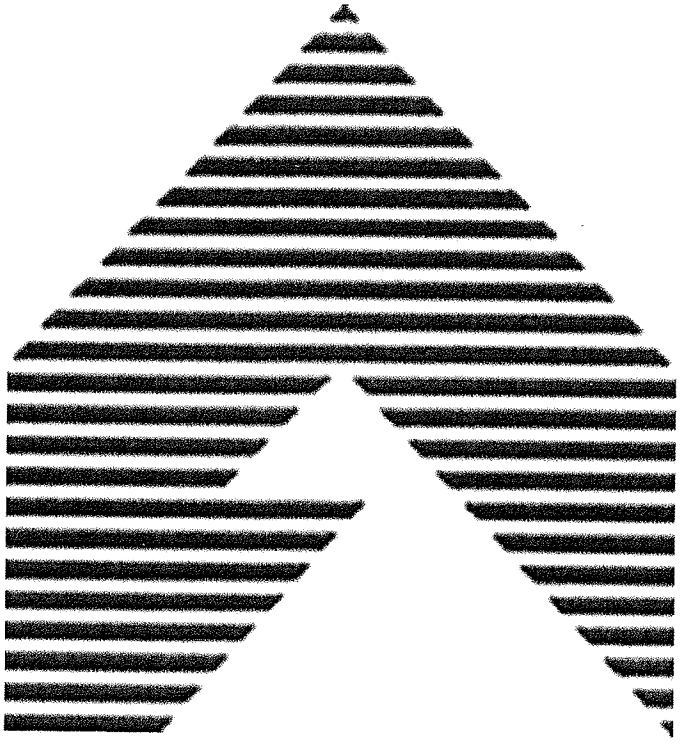

BUDGET PROJETÉ

ANNÉE 2025

ANJOU80
PROJECTIONS - BUDGET 2025

		2024	*Projeté* 2025
REVENUS	***Total - revenus (Annexe A)***	**4 043 872 $**	**4 126 438 $**
CHARGES			
	Frais d'exploitation (annexe B)	1 484 400 $	1 528 320 $
	Frais d'entretien (annexe C)	970 700 $	1 034 070 $
	Frais d'administration (Annexe D)	857 052 $	848 500 $
	Impôts fonciers (annexe D)	381 250 $	392 687 $
	Amortissements immobilisations (annexe D)	70 000 $	99 000 $
	Total - charges	**3 763 402 $**	**3 902 577 $**
	Revenu net avant travaux	***280 470 $***	***223 861 $***
	Travaux divers	250 000 $	220 000 $
	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	***30 470 $***	***3 861 $***

REVENUS DE LOCATION

ANJOU80

ANNEXE A

REVENUS		2024	*Projeté* 2025
LOCATION			
50XX	Loyers	3 918 872 $	4 036 438 $
5110	Loyers vacants	10 000 $	10 000 $
	Total - revenus de location	**3 908 872 $**	**4 026 438 $**
AUTRES REVENUS			
5000	Buanderie et autres	75 000 $	27 000 $
5200	Location de garages	60 000 $	73 000 $
	Total - autres revenus	**135 000 $**	**100 000 $**
	TOTAL - REVENUS	***4 043 872 $***	***4 126 438 $***

FRAIS D'EXPLOITATION

ANJOU80

ANNEXE B

		2024	*Projeté* 2025
7010	Rémunération - responsables d'immeubles	498 000 $	543 920 $
70XX	Charges sociales	145 000 $	160 000 $
7110	Déneigement	75 000 $	70 000 $
7120	Remorquage	1 400 $	1 400 $
7210	Gardiennage et sécurité	105 000 $	100 000 $
7365	Entretien des extincteurs	6 000 $	6 500 $
7370	Fournitures - entretien ménager	25 000 $	25 000 $
7375	Équipement et réparations d'outils	2 000 $	1 500 $
7395	Extermination	18 000 $	21 000 $
7410	Achat et location outillage et équipement	10 000 $	10 000 $
8100	Chauffage et eau chaude	446 000 $	440 000 $
8110	Électricité	60 000 $	60 000 $
8360	Nettoyage des égouts	16 000 $	15 000 $
8390	Service et entretien de la piscine	42 000 $	42 000 $
8425	Entretien paysager et stationnement	35 000 $	32 000 $
	TOTAL - REVENUS	***1 484 400 $***	***1 528 320 $***

FRAIS D'ENTRETIEN

ANJOU80

ANNEXE C

		2024	Projeté 2025
	ENTRETIEN		
8010	Rémunération - entretien et bureau	288 000 $	296 640 $
80XX	Charges sociales	91 000 $	93 730 $
8028	Allocations de camion	17 000 $	18 000 $
7310	Réparations - électricité	45 000 $	45 000 $
7330	Serrures	5 000 $	5 500 $
7335	Entretien des tapis	4 000 $	4 500 $
7350	Travaux de menuiserie	80 000 $	80 000 $
7384	Peinture et plâtre	22 000 $	22 000 $
7385	Planchers - réparations et sablage	150 000 $	169 000 $
7396	Entretien - ventilation	10 000 $	15 000 $
7405	Quincaillerie	4 000 $	4 000 $
7406	Essence et lubrifiant - équipement	1 700 $	1 700 $
7415	Dégâts d'eau	50 000 $	50 000 $
7420	Plomberie et chauffage	125 000 $	150 000 $
7425	Entretien - rép. Éclairage alarme incendie	36 000 $	36 000 $
7430	Contrat et entretien - système chauffage	25 000 $	26 000 $
8325	Achat de moustiquaires	1 500 $	1 500 $
8430	Entretien - portes de garage	12 000 $	12 000 $
8550	Autres dépenses	3 500 $	3 500 $
	Total - entretien	**970 700 $**	**1 034 070 $**
	TRAVAUX DIVERS		
9027	Exécution travaux - améliorations		
9099	Travaux divers	250 000 $	220 000 $
	Total - travaux divers	***250 000 $***	***220 000 $***

FRAIS ADMINISTRATION
ANJOU80

ANNEXE D

		2024	Projeté 2025
	ADMINISTRATION		
6010	Rémunération	325 052 $	320 000 $
60XX	Charges sociales	68 000 $	60 000 $
6110	Frais de déplacement	5 000 $	5 000 $
6111	Frais représentation Directeur général	3 000 $	3 000 $
6210	Honoraires professionnelles	125 000 $	110 000 $
6130	Postes et messagerie	1 500 $	1 500 $
6140	Communications	15 000 $	15 000 $
6215	Frais de recouvrement	3 000 $	4 000 $
6300	Assurances	270 000 $	290 000 $
6410	Entretien et réparations - équipement bureau	8 000 $	7 000 $
6510	Divers - réunions - réceptions	3 000 $	2 000 $
6520	Papeterie et frais bureau	12 000 $	12 500 $
6530	Frais bancaires	5 500 $	5 500 $
6545	Mauvaises créances	10 000 $	10 000 $
6550	Autres dépenses	3 000 $	3 000 $
	Total - administration	**857 052 $**	**848 500 $**
	IMPÔTS FONCIERS		
6600	Taxes municipales	341 250 $	350 687 $
6610	Taxes scolaires	40 000 $	42 000 $
	Total - Impôts fonciers	**381 250 $**	**392 687 $**
	AMORTISSEMENTS		
6620	Immeubles	70 000 $	99 000 $
6625	Équipements		
6626	Stationnements - aires de jeux		
6627	Caméras		
6628	Système alarme incendie		
	Total - amortissements	**70 000 $**	**99 000 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1240310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024, le budget 2025 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2024-11-18 10:53

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1240310003
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2025 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-30

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2024-10-31

Budget 2025
Programme triennal d’immobilisations 2025-2027

Présentation à l’intention des membres de la Commission sur les finances et l’administration

Sophie Rousseau-Loiselle, directrice générale
Société d’habitation et de développement de Montréal (SHDM)
22 novembre 2024

Plan de la présentation

Organigramme 2025
Faits saillants 2024 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Le budget de fonctionnement 2025 : en résumé
2. Évolution budgétaire 2024
3. Objectifs 2025
4. Budget 2025
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
    b. Principaux écarts 2025 vs 2024
    c. Variations de l’effectif par catégories d’emplois

Période de questions

Programme triennal d’immobilisations 2025-2027

1. Faits saillants du budget d’investissement en immobilisations 2025-2027
2. Enjeux
3. Réalisations 2024
4. PTI 2025-2027 par catégories d’actifs
5. Priorités du PTI 2025-2027 : programmes
6. Priorités du PTI 2025-2027 : projets

Période de questions

Organigramme 2025

Nombre total : 166,5 a-p

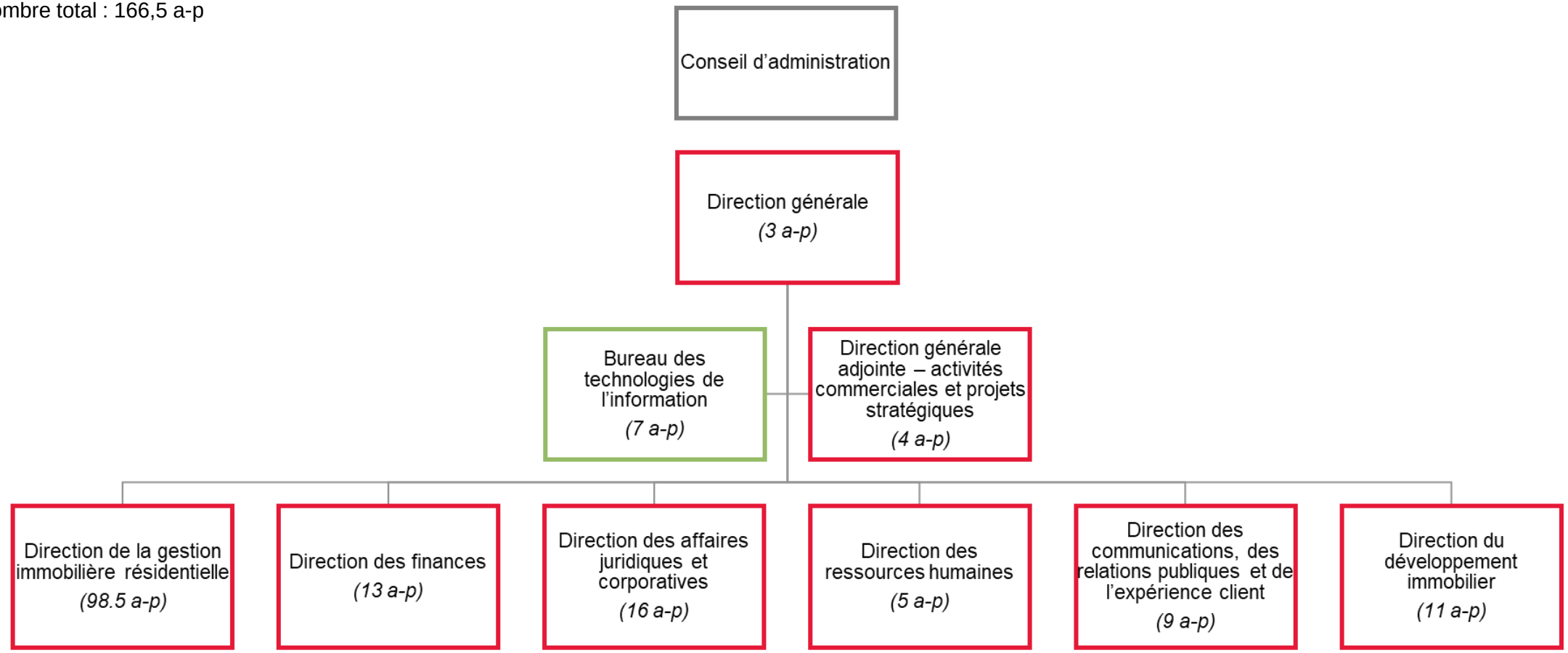

3

Faits saillants 2024 et impacts

- **Réalisation des objectifs de notre plan stratégique 2021-2024.**

- **Maintien d'une excellente santé financière** permettant la réalisation de nombreux travaux de maintien d'actifs pour assurer la qualité et la sécurité du parc immobilier et le développement de nouveaux projets en lien avec les objectifs des plans et des politiques de la Ville.

- **Gestion d'un parc de 391 immeubles** (5 200 logements abordables hors marché), dont **des maisons de chambres** de la Ville de Montréal par la SHDM dans un objectif de pérennisation.

- **Accroissement de notre parc immobilier en logements résidentiels abordables hors marché :** acquisition de quatre immeubles (La Pépinière) totalisant **140** logements dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et de l'immeuble Gordon, situé à Verdun, proposant **89** logements.

- **La signature d'un bail de 20 ans** dans l'Îlot Balmoral avec l'Université du Québec pour une superficie de 15 642 m^2 .

- **Subventions et prêts** (Ville, SCHL et autre programmes) pour un montant de **25,1 M$** en 2024 pour financer l'acquisition, la construction et le maintien des actifs de la SHDM.

Budget de fonctionnement 2025

Crédit de la photo

1. Le budget de fonctionnement 2025 : en résumé

Excédent budgété de 3,2 M$ démontrant le maintien d'une excellente santé financière

Portefeuille immobilier résidentiel et commercial

- Maintien de l'abordabilité des loyers.
- Hausse des frais d'entretien et des autres dépenses en lien avec le contexte économique actuel.
- Revenus de subventions de l'Approche portefeuille, Réno Majeure et autres.
- Augmentation des revenus de stationnement contribuant à l'excédent du portefeuille.
- Étages vacants de l'Îlot Balmoral pour un dernier exercice financier, location prévue au 1er janvier 2026.

Charge de mise hors service d'immobilisations

- Impact aux résultats de l'application de la norme comptable SP 3280.

Ventes de propriétés

- Vente d'un immeuble excédentaire du parc immobilier commercial et des espaces de rangement et de stationnement.

Programme Accès Condos

- Maintien des revenu provenant de l'encaissement des crédits d'achat Accès Condos.

Développement de projets immobiliers et terrains

- Mise en place d'un environnement et des conditions requises permettant de créer de l'offre en habitation abordable hors marché à Montréal et établir la stratégie de financement optimale.

2. Évolution budgétaire 2024 – Revenus

Revenus - Évolution budgétaire 2024

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2024	**86,616.0**	**-**	**86,616.0**
Budget modifié 2024	**86,616.0**	**-**	**86,616.0**
Prévisions 2024	**85,325.0**	**-**	**85,325.0**
Surplus (déficit)	**(1,291.0)**	**-**	**(1,291.0)**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	1,210.0		1,210.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	932.0		932.0
Développement de projets immobiliers	91.0	-	91.0
Report des ventes de propriétés	(3,524.0)		(3,524.0)
	(1,291.0)	**-**	**(1,291.0)**

2. Évolution budgétaire 2024 – Dépenses

Dépenses - Évolution budgétaire 2024

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2024	**80,216.0**	**-**	**80,216.0**
Budget modifié 2024	**80,216.0**	**-**	**80,216.0**
Prévisions 2024	**84,525.0**	**-**	**84,525.0**
Surplus (déficit)	**(4,309.0)**	**-**	**(4,309.0)**
Explications des principaux écarts			
Charge de mise hors service d'immobilisations	(4,000.0)	-	(4,000.0)
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(801.0)	-	(801.0)
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(522.0)	-	(522.0)
Report des ventes de propriétés	976.0	-	976.0
Dévelopement de projets immobiliers et autres charges	38.0	-	38.0
	(4,309.0)	**-**	**(4,309.0)**

3. Objectifs 2025

Déploiement du plan stratégique 2025-2028

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Poursuivre une vigie des dépenses des portefeuilles immobiliers.
- Évaluer la capacité d'endettement et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions et la construction de logements locatifs abordables hors marché.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers d'habitation abordable

- Lancement des travaux de construction et revalorisation des projets **Gordon, De Maisonneuve** et **Jardin des Prairies.**
- Planification/conception des projets de revalorisation et de développement du projet **Ranger.**
- Activité de pré-développement en collaboration avec des partenaires diversifiés sur des sites stratégiques **: Bridge-Bonaventure, Pôle Peel, Molson, Namur-Hippodrome.**
- Développement et mise en œuvre d'un nouveau **programme d'accession à la propriété pérenne** **(Accès Condos 2.0).**

Une organisation alignée sur l'avenir

- Poursuivre la mise en place des conditions optimales permettant de générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'habitation abordable hors marché.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.
- Moderniser la place d'affaires de la SHDM.
- Poursuivre la transformation technologique et numérique de la SHDM.

4. Budget 2025

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2020	**Réel comparatif 2021**	**Réel comparatif 2022**	**Réel comparatif 2023**	**Prévision comparative 2024**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Conseil municipal	75,890.0	77,490.0	76,827.0	82,560.0	85,325.0	86,616.0	93,968.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**75,890.0**	**77,490.0**	**76,827.0**	**82,560.0**	**85,325.0**	**86,616.0**	**93,968.0**

	Dépenses						
	Réel comparatif 2020	**Réel comparatif 2021**	**Réel comparatif 2022**	**Réel comparatif 2023**	**Prévision comparative 2024**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Conseil municipal	67,245.0	70,427.0	71,382.0	84,896.0	84,525.0	80,216.0	90,768.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**67,245.0**	**70,427.0**	**71,382.0**	**84,896.0**	**84,525.0**	**80,216.0**	**90,768.0**

4. Budget 2025

b) Principaux écarts 2025 vs 2024 – Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2024	**86 616,0**	**-**	**86 616,0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	6 828,0		6 828,0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	267,0		267,0
Programme Accès Condos	-		-
Ventes de propriétés	(350,0)		(350,0)
Développement de projets immobiliers	607,0		607,0
Autres revenus	-		-
Variation totale	7 352,0	-	7 352,0
Budget 2025	**93 968,0**	**-**	**93 968,0**

4. Budget 2025

b) Principaux écarts 2025 vs 2024 – Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2024	**156.1**	**80,216.0**	**-**	**80,216.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	7.4	4,400.0		4,400.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	1.0	1,337.0		1,337.0
Ventes de propriétés	-	(106.0)		(106.0)
Développement de projets immobiliers	2.0	927.0		927.0
Charge de mise hors service d'immobilisations	-	4,000.0		4,000.0
Autres dépenses	-	(6.0)		(6.0)
Variation totale	10.4	10,552.0	-	10,552.0
Budget 2025	**166.5**	**90,768.0**	**-**	**90,768.0**

4. Budget 2025

c) Variations de l’effectif par catégories d’emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2020	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	31,0	30,0	30,4	31,5	36,0	35,0
Cols blancs	55,7	55,0	59,0	61,9	68,1	76,0
Cols bleus	46,9	46,9	50,5	54,5	52,0	55,5
Total	**133,6**	**131,9**	**139,9**	**147,9**	**156,1**	**166,5**

Période de questions

Programme triennal d’immobilisations 2025-2027

Crédit de la photo

1. Faits saillants du budget d’investissement en immobilisations 2025-2027

Résidentiel - Programmes de maintien de l’actif / sécurité, alarme incendie, électromécanique et CVAC

- **73,5 M$** prévu pour le maintien des actifs résidentiels réparti sur 138 projets.

Commercial - Programmes de maintien de l’actif et autres

- Travaux de maintien de l’actif de plus de **18 M$** pour les immeubles Complexe Chaussegros-de-Léry, Brennan-Duke et 911, Jean-Talon.
- Réalisation des travaux d’une valeur d’environ **15 M$** du Pôle synthèse (UQ) à l’Îlot Balmoral.

Matériel, équipements et autres

- Modernisation des bureaux du siège administratif permettant un mode hybride, investissement net d’environ **1 M$.**
- Remplacement des systèmes informatiques actuels par un système de gestion intégré des données, permettant une amélioration continue des processus et une optimisation du travail, mise à jour des outils technologiques, refonte du site Internet et Intranet par un investissement total d’environ **800 k$.**

1. Faits saillants du budget d’investissement en immobilisations 2025-2027 (suite)

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Trois projets de développement qui offriront près de 144 nouveaux logements sociaux et abordables en 2025 :
  - Le **projet Gordon** dans Verdun, offrira **89** logements sociaux et abordables : Durée du chantier 12 à 18 mois.
  - Le **projet Maisonneuve**, dans Ville-Marie, développé avec un organisme communautaire d’expérience, qui abritera **25** résidents(es) en situation de vulnérabilité. Début du chantier : printemps 2025.
  - Le **projet Jardin des Prairies** à Rivières des Prairies proposera environ **30** de nouveaux logements abordables et sociaux. Début du chantier : automne 2025.
- Entente portefeuille de **1 000 logements** mis en chantier d’ici juillet 2027, notamment sur des sites appartenant à la SHDM.

Acquisition de bâtiments et terrains

- Environ **50 M$,** sur trois ans attribués aux possibilités d’acquisition de logements locatifs existants afin d’assurer une pérennité de l’abordabilité.

2. Enjeux

Gestion des opérations

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier résidentiel quant à l'état et à l'ampleur des travaux nécessaires pour le maintenir, tout en préservant l'abordabilité et la disponibilité des logements.
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux.
- Besoins grandissants de la clientèle dont le vieillissement de la population résidente dans les bâtiments Autonomie +.

Développement

- Viabilité des projets dans un contexte inflationniste, en assurant l'atteinte de l'abordabilité dans un délai raisonnable.
- Nécessité d'avoir recours à un apport de subvention plus important pour contrer l'augmentation des coûts de construction et assurer une certaine abordabilité.

Finances

- Malgré un très faible taux d'endettement et une autonomie financière, la possibilité d'avoir recours à de l'endettement supplémentaire pour la réalisation de projets de développement immobilier et de l'offre de logements abordables hors marché est contrainte par l'inclusion de la SHDM dans le périmètre comptable de la Ville.

Ressources humaines

- Défis de recrutement de personnel.

3. Réalisations 2024

Volet - Gestion de l'actif

- **Programme de maintien d'actifs, CVAC et travaux d'urgence**
  - •Investissement de **11,5 M$** :
    - Travaux de consolidation de la structure et des systèmes;
    - Travaux de remises en état de l'enveloppe du bâtiment;
    - Travaux de remises aux normes pour la sécurité du bâtiment.

- **Programme de revalorisation d'actifs**
  - •Investissement de **1,7 M$** :
    - Phase de conception des projets de revalorisation.

- **Acquisitions**
  - •Investissement de **35,1 M$** :
    - Acquisition de 4 immeubles totalisant 140 logements et d'un immeuble qui sera un projet de revalorisation 2025 avec un potentiel de 89 unités.

Volet - Commercial

- Investissement de **1,3 M$** :
  - Remplacement des caméras de surveillance au 801, rue Brennan;
  - Complexe Chaussegros-de-Léry : conception des travaux de restauration de l'enveloppe, de la mise en conformité de la centrale thermique ainsi que de la remise en état de la structure et de la mécanique du stationnement (travaux en 2025).

4. PTI 2025-2027 par catégories d’actifs

PTI 2025-2027 par catégories d'actifs

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2025-2027		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	84,100.0	190,300.0	274,400.0
Ameublement et équipements de bureau		1,800.0	1,800.0
Total :	**84,100.0**	**192,100.0**	**276,200.0**
pourcentage relatif ==>	**30.4 %**	**69.6 %**	

PTI 2025-2027 :

- Brut: 276,2 M$
- Net de subventions et contributions: 195,4 M$

4. PTI 2025-2027 par catégories d’actifs (suite)

Des <u>dépenses nettes</u> de 44,2 M$ (23 %) pour la protection et de 151,2 M$ pour le développement (77 %).

- **Volet - Gestion des actifs**
  - Investissement brut de **73,5 M$** dans le programme de maintien d’actifs (**39,9 M$** de subventions, prêts et contributions).
- **Volet - Revalorisation et développement d’actifs**
  - Investissement brut de **141,1 M$** pour la démolition/reconstruction, rénovation, construction de nos bâtiments et terrains (**28,6 M$** de subventions et contributions).
- **Volet – Commercial**
  - Investissement net de **10,6 M$** pour le maintien du parc commercial, après refacturation des travaux.
- **Volet – Acquisition de terrains, bâtiments et autres équipements**
  - Investissement de **51,5 M$** pour l’acquisition de terrains et bâtiments et l’acquisition de matériel et d’équipements (**12,8 M$** de subventions et contributions).

5. Priorités du PTI 2025-2027 : programmes

Programmes PTI 2025-2027

• Maintien de l’actif résidentiel et commercial	65,7 M$
• Sécurité et alarme incendie	0,6 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	17,8 M$
Sous-Total	84,1 M$
Contributions / subventions	(39,9) M$
Total	**44,2 M$**

6. Priorités du PTI 2025-2027 : projets

Projets PTI 2025-2027

• Projet de revalorisation d’actifs	141,1 M$
• Projet de développement	49,2 M$
• Acquisitions de matériel et d’équipements	1,8 M$
Sous-Total	192,1 M$
Contributions / subventions	(40,9) M$
Total	**151,2 M$**

Période de questions

Annexes

Annexes

1. Qui est la SHDM, sa mission?
2. La SHDM en chiffres
3. Organigramme 2024
4. Objectifs et réalisations 2024
5. Bilan en matière de santé et sécurité au travail 2024

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance
2. Budget 2025 : Revenus et dépenses par objets
3. Budget 2025 : Revenus et dépenses par objets – Explications des écarts
4. Budget 2025 : Dépenses par catégories d’emplois

Annexes - Programme décennal d’immobilisations 2025-2027

1. PTI 2025-2027 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets par compétences
4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
5. Écart entre le PTI 2024-2026 et le PTI 2025-2027 sur 3 ans
6. Impacts sur le budget de fonctionnement
7. Impacts sociaux et mesures de mitigation
8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
9. Liste des acronymes

Crédit de la photo

1. Qui est la SHDM?

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal. Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal à son fonctionnement.

Bras immobilier de la Ville de Montréal, la SHDM intervient en **habitation abordable** à très long terme. Elle souhaite contribuer à maintenir et à augmenter l'offre de logements locatifs résidentiels par une **mixité de clientèle,** incluant les plus vulnérables, et à favoriser **l'accès à la propriété abordable.** Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants,** par l'acquisition, le développement et l'exploitation, notamment à la demande de la Ville, des terrains et des actifs à des fins résidentielles et commerciales.

Mission

La SHDM a pour objet de contribuer au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci.

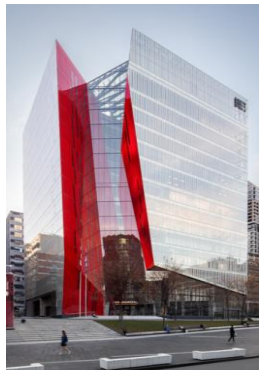

2. La SHDM en chiffres

Notre parc immobilier

- **391** bâtiments résidentiels totalisant près de **5 217** logements abordables hors marché :
  - **359 immeubles** pour une mixité de clientèles (**2 705** logements pour tous);
  - **17 immeubles Autonomie+** pour personnes de 55 ans + (1 240 logements);
  - **3 immeubles** pour personnes en situation de vulnérabilité et **12 maisons de chambres** pour personnes seules (représentant un total de 1 272 unités pour l'ensemble de ces immeubles gérés par nos partenaires OBNL).
- **3 925** unités abordables Accès Condos (depuis 2006).
- Plus de **1 million de pi²** d'espaces commerciaux.

Nos finances

- Financièrement autonome.
- Actif immobilier : plus de **1,3 milliard $.**
- Ratio d'endettement d'environ **15 %.**
- Revenus annuels budgétés **: 94 M$.**

Notre équipe | une grande expertise

- Plus de 135 postes.
- Un total de neuf administrateurs et deux ressources externes au conseil d'administration lequel est composé de trois comités.

3. Organigramme 2024

Nombre total : 156,1 a-p

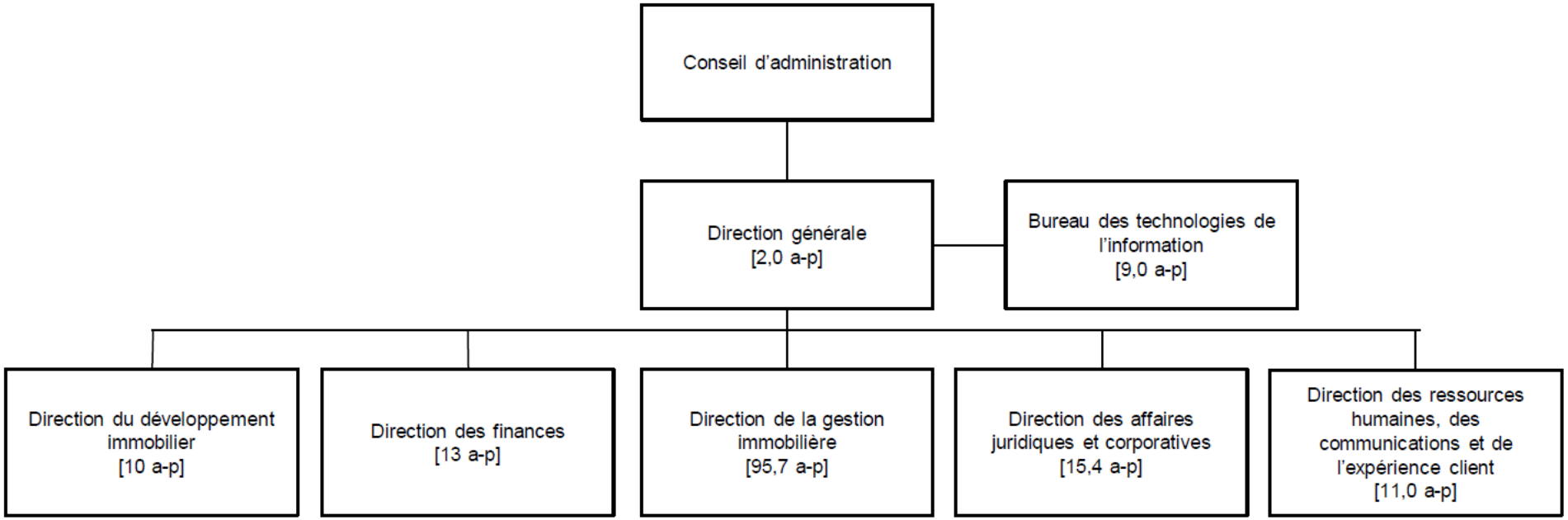

4. Objectifs et réalisations 2024

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions et la construction de logements locatifs abordables hors marché.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Planifier et réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaires et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.
- Développer des projets d'habitation abordable hors marché.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

5. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Comité paritaire en santé et sécurité au travail

- 4 rencontres du comité paritaire avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301).
- 7 rencontres du comité paritaire avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429).

Formations

- Formation accidents : enquête et analyse.
- Formation sur l’inspection des lieux du travail.
- Formation sur la gestion sécuritaire de l’amiante aux nouveaux employés dont la fonction le requiert.

Essai d’ajustement (fit-test)

- Les nouveaux employés dont la fonction le requiert.
- Les employés ayant été testés depuis plus de 2 ans.

4 nouveaux accidents de travail avec perte de temps en 2024

Annexes

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service

Indicateurs clés :

a. Évolution du nombre de logements du parc résidentiel
b. Taux d’inoccupation des logements locatifs
c. Suivi des créances du portefeuille immobilier résidentiel
d. Taux d’endettement
e. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d’achat
f. Achalandage des stationnements
g. Taux de réalisation des projets et des programmes d’immobilisations

1. Indicateurs clés du Service

a. Évolution du nombre de logements du parc résidentiel

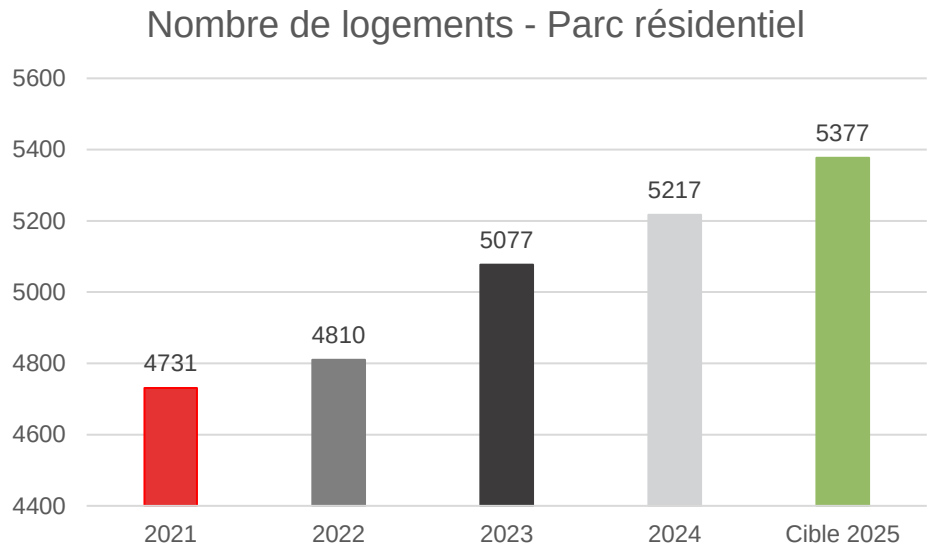

La cible d’augmentation 2025 est en ligne avec la stratégie financière de la SHDM qui a pour objectif d’augmenter le parc locatif résidentiel de 1 000 logements d’ici juillet 2027.

1. Indicateurs clés du Service

b. Taux d’inoccupation des logements locatifs

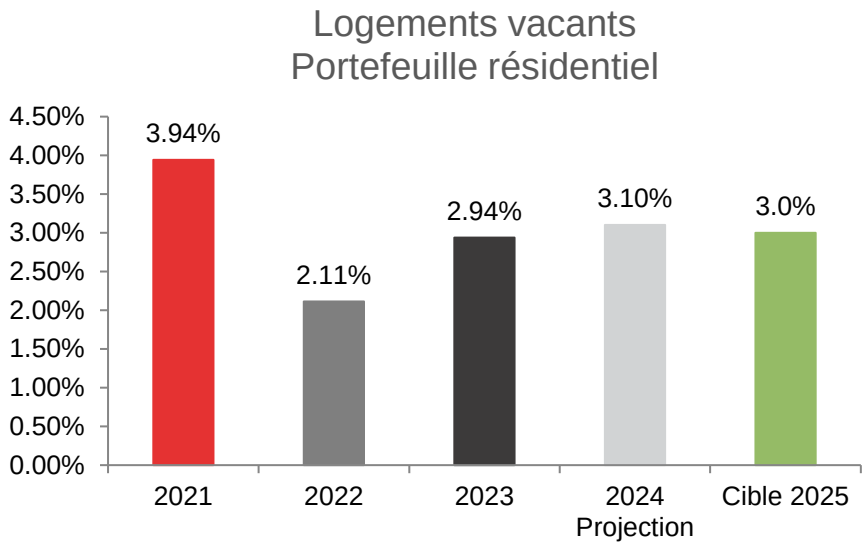

- Une vigie est faite mensuellement afin de suivre le nombre de logements vacants.
- L’augmentation du taux de logements vacants 2022-2023 est principalement due à des logements en remise en état dans notre parc en gestion externe.

1. Indicateurs clés du Service

c. Suivi des créances du portefeuille immobilier résidentiel

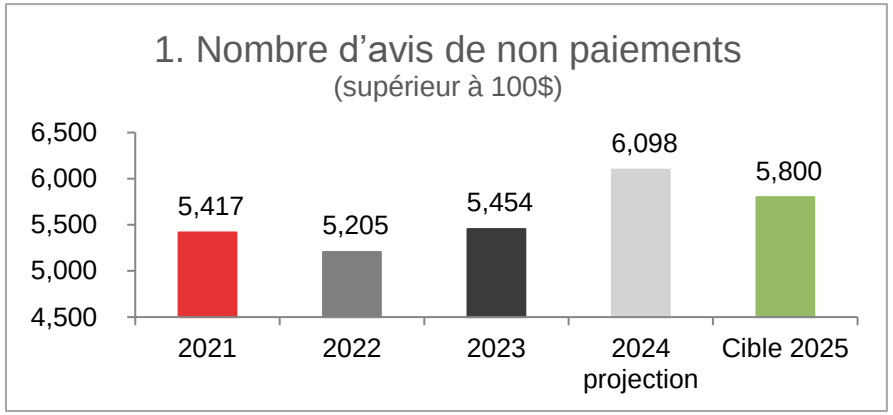

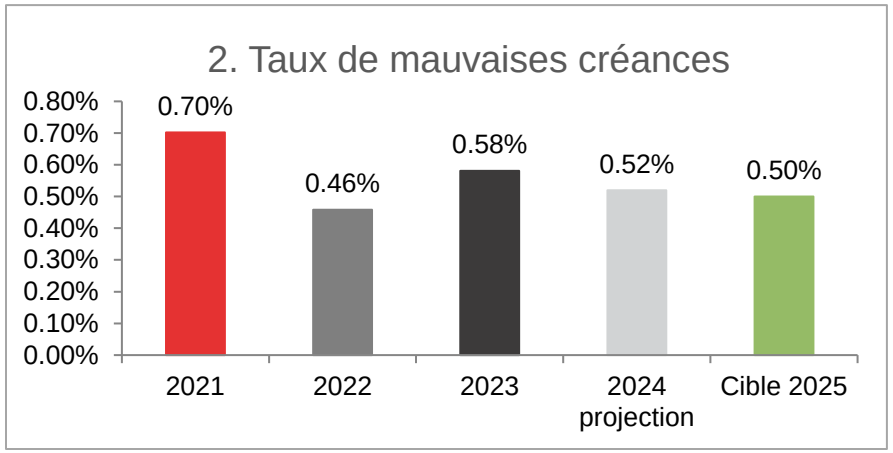

- Effort interne accru dans le suivi des comptes à recevoir par l'envoi mensuel d'avis de non-paiement.
- Hausse remarquée des retards de paiements des locataires.
- Maintien du taux de mauvaises créances possible grâce au suivi rigoureux des comptes en souffrance.

1. Indicateurs clés du Service

d. Taux d’endettement

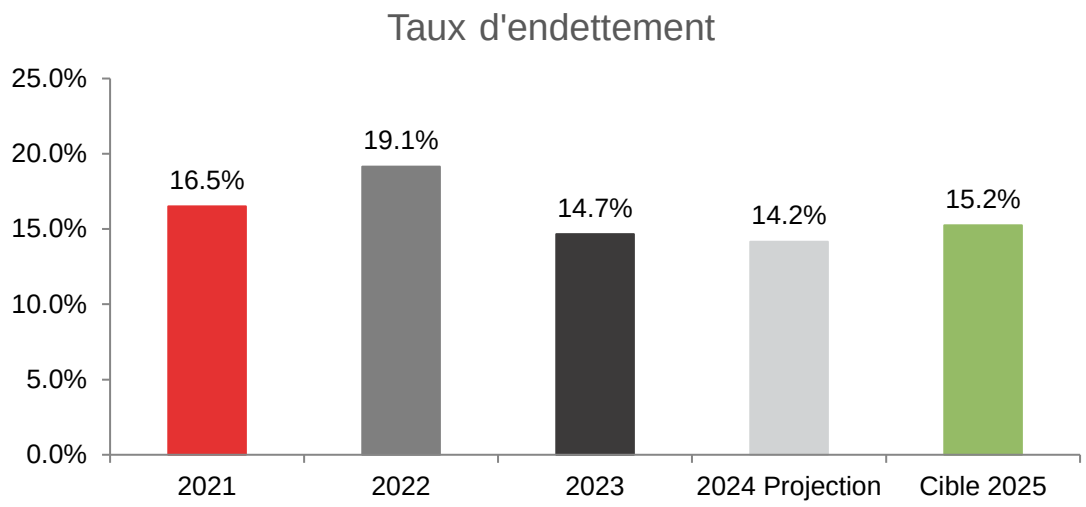

- Augmentation du ratio à prévoir en lien avec la stratégie financière de la SHDM en 2025.
- Financement externe des acquisitions potentielles et effet de levier sur les immeubles libres d’hypothèques pour le financement de projets en développement.
- Nouvelle dette de 2024, 4 M$ en lien avec l’Approche portefeuille.

1. Indicateurs clés du Service

e. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achat

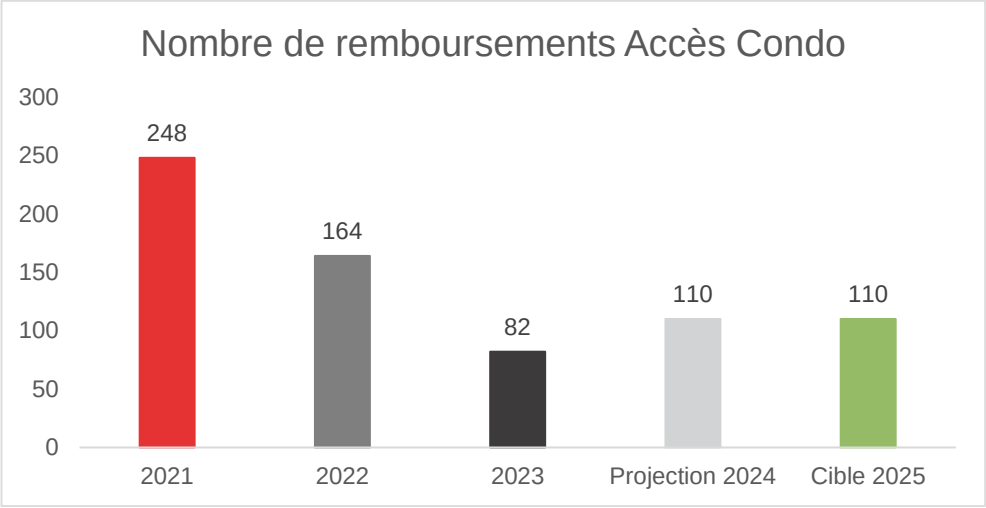

- Augmentation de la valeur des remboursements et des plus-values associées.
- Augmentation du pourcentage des plus-values encaissées attribuable à la situation actuelle du marché de l'immobilier.

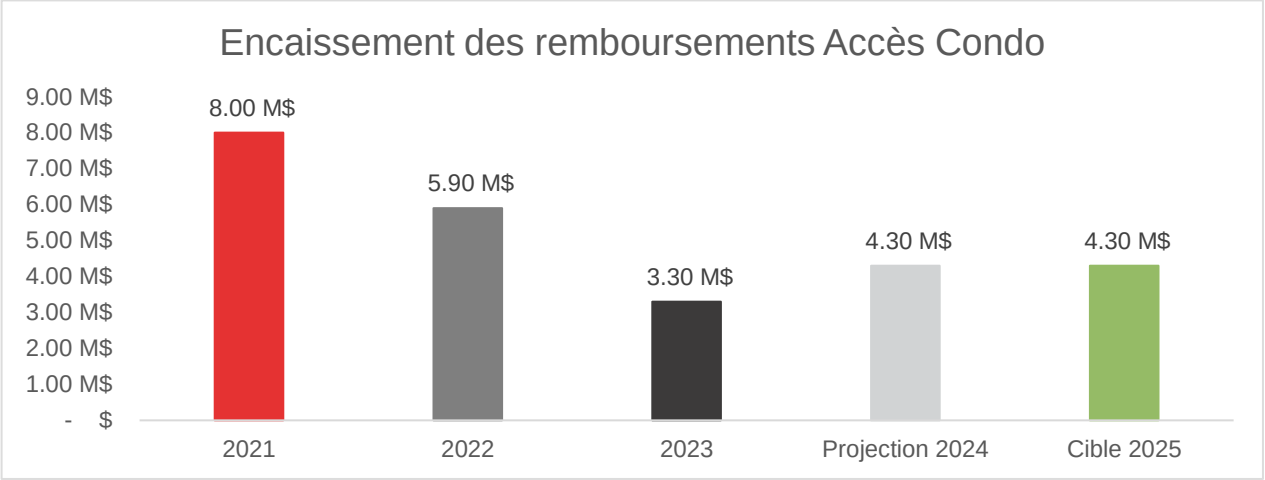

1. Indicateurs clés du Service

f. Achalandage des stationnements

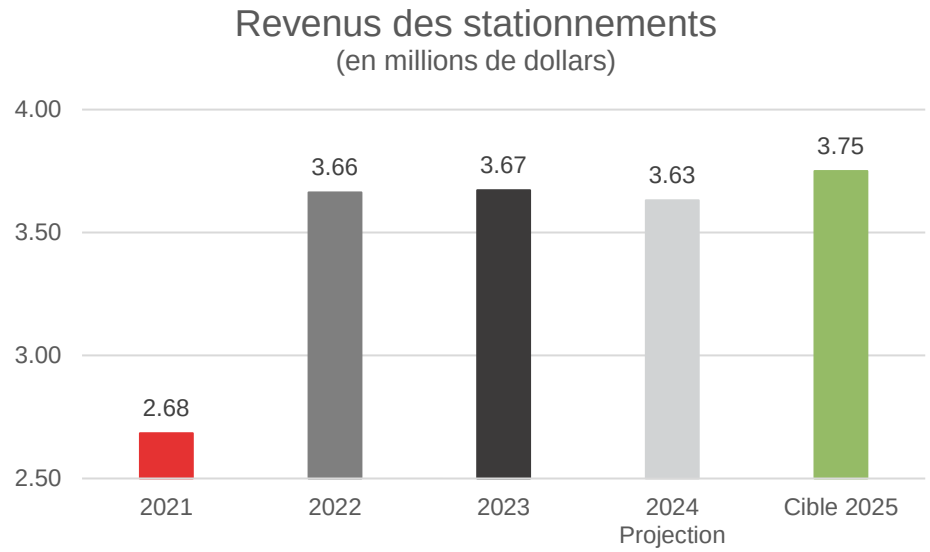

- Maintien du niveau d'achalandage des stationnements.
- Travaux de remise en état de la structure du stationnement du Complexe Chaussegros-de-Léry seront réalisés en 2025. Pour minimiser les impacts sur les revenus, les travaux seront réalisés en alternance sur les différents étages, limitant la non-disponibilité des espaces de stationnement.

1. Indicateurs clés du Service

g. Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d’immobilisations

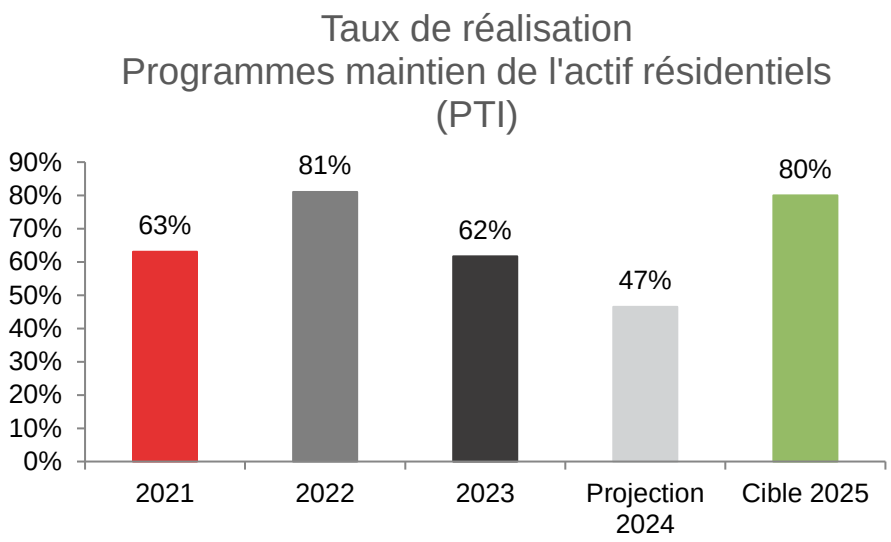

- Pourcentage de réalisation moindre en 2024 dû à un manque de ressources dans l’équipe d’approvisionnement, difficultés en lien avec les appels d’offres et manque de ressources techniques pour la réalisation des travaux.

- Cible de réalisation 2025 tient compte des montants de travaux à atteindre pour maximiser les subventions de l’Approche portefeuille d’ici 2028; les acquisitions potentielles en lien avec l’augmentation de l’offre de logements abordables et le développement de nouveaux projets.

2. Budget 2025 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget comparatif 2024	Budget 2025
Autres revenus	75,890.0	77,490.0	76,827.0	82,560.0	85,325.0	86,616.0	93,968.0
Total	**75,890.0**	**77,490.0**	**76,827.0**	**82,560.0**	**85,325.0**	**86,616.0**	**93,968.0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Prévision comparative 2024	Budget comparatif 2024	Budget 2025
Rémunération et cotisations de l'employeur	9,353.3	9,860.4	10,376.0	11,975.0	12,430.0	14,711.0	16,363.0
Transport et communication	126.0	119.5	88.8	91.0	98.0	86.0	107.0
Services professionnels	1,954.1	2,629.1	3,762.2	3,901.0	2,888.0	2,351.0	3,179.0
Location, entretien et réparation	12,288.3	14,785.1	15,512.0	18,750.0	17,165.0	16,246.0	16,757.0
Biens non durables	4,713.2	5,293.8	6,277.7	5,968.0	6,285.0	6,456.0	6,450.0
Frais de financement	4,442.6	4,503.5	4,952.4	7,368.0	7,402.0	7,448.0	7,604.0
Frais de développements immobiliers	1,314.0	1,367.3	487.7	591.0	551.0	446.0	514.0
Taxes	19,418.5	17,585.3	18,077.4	18,355.0	18,574.0	19,120.0	19,374.0
Autres objets*	13,635.0	14,282.9	11,847.8	17,897.0	19,132.0	13,352.0	20,420.0
Total	**67,245.0**	**70,426.9**	**71,382.0**	**84,896.0**	**84,525.0**	**80,216.0**	**90,768.0**

* Inclut la charge de désactualisation de la norme SP 3280 - Obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (OMHS)

3. Budget 2025 – Revenus et dépenses par objets – Explications des écarts

- Création de postes pour l’équivalent de 10,4 a-p afin de compléter l’équipe de la Direction des communications, des relations publiques et de l’expérience client (3 postes) et des postes en gestion immobilière afin de soutenir la gestion et l’entretien du parc immobilier de la SHDM qui est en croissance.

- Augmentation des honoraires professionnels afin de mettre l’accent sur le développement des futurs projets de construction/revalorisation de la SHDM.

- Application de la norme comptable SP 3280, liée à l’obligation de mise hors service d’immobilisation.

4. Budget 2025 – Dépenses par catégories d’emplois (a-p)

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2020	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget comparatif 2023**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	4,099.3	4,298.6	4,410.8	4,950.5	5,752.3	6,325.7
Cols blancs	4,151.8	4,139.8	4,393.7	4,555.2	5,381.2	6,128.2
Cols bleus	2,998.3	2,998.3	3,174.3	3,796.3	3,577.8	3,909.1
Total	**11,249.4**	**11,436.7**	**11,978.8**	**13,302.0**	**14,711.3**	**16,363.0**

Annexes

Programme triennal d’immobilisations 2025-2027

1. PTI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PTI 2025-2027 : 276,2 M$

- Au net, un montant de 12,2 M$ sera à la charge des contribuables, soit 4 % du PTI planifié
- 48 M$ financé par des subventions, soit 17 % du financement total
- 216 M$ (78 %) des investissements prévus par la SHDM relèvent du conseil municipal
- 0 M$ (0 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2025-2027		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	276 200,0	-	276 200,0
Source de financement externe			
Contributions SCHL	(13 800,0)	-	(13 800,0)
Prêt SCHL	(20 600,0)	-	(20 600,0)
Autres subventions	(34 200,0)	-	(34 200,0)
Autres revenus	(195 400,0)	-	(195 400,0)
	(264 000,0)	-	(264 000,0)
Montant à la charge des contribuables	12 200,0	-	12 200,0

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2025-2027		
				2020	2021	2022	2023	2024	Total 2025	Total 2026	Total 2027
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence (commercial et résidentiel)	M	1,580.0	5,350.0	7,090.0	8,770.0	18,900.0	20,000.0	24,700.0	21,000.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	M	690.0	1,240.0	1,000.0	40.0	300.0	-	600.0	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	M	50.0	20.0	1,250.0	1,490.0	5,200.0	5,200.0	7,000.0	5,600.0
Total :				**2,320.0**	**6,610.0**	**9,340.0**	**10,300.0**	**24,400.0**	**25,200.0**	**32,300.0**	**26,600.0**

3. Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2025-2027 (brut)	Source externe de financement	Projet net
				Total 2025-2027	Total 2025-2027	Total 2025-2027
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	M	141 100,0	28 600,0	112 500,0
SHDM	n/a	Projets de développement	M	-	-	-
SHDM	n/a	Acquisition de terrains et de bâtiments	M	49 200,0	12 300,0	36 900,0
SHDM	n/a	Acquisition de matériel et d'équipements	M	1 800,0	-	1 800,0
Total :				**192 100,0**	**40 900,0**	**151 200,0**

4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/	No	PROJET	PTI 2025-2027 (brut)	SCHL	Ville de Montréal	Autres	SHDM	PTI 2025-2027 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	65,700.0					
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	600.0	34,400.0	5,500.0	-	44,200.0	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	17,800.0					
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	141,100.0	-	6,700.0	34,200.0	100,200.0	-
SHDM	n/a	Projets de développement	-	-	-	-	-	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiment	49,200.0	-	-	-	49,200.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	1,800.0	-	-	-	1,800.0	-
Total :			**276,200.0**	**34,400.0**	**12,200.0**	**34,200.0**	**195,400.0**	**0.0**

5. Écart entre le PTI 2024-2026 et le PTI 2025-2027 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2024-2026 (brut)				PTI 2025-2027 (brut)				Écart total	Explications
		2024	2025	2026	Total	2025	2026	2027	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif et travaux d'urgence	18,900.0	20,000.0	24,200.0	63,100.0	20,000.0	24,700.0	21,000.0	65,700.0	2,600.0	Nouveaux projets
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	300.0	-	-	300.0	-	600.0	-	600.0	300.0	Projet nouvelles acquisitions
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	5,200.0	6,600.0	3,500.0	15,300.0	5,200.0	7,000.0	5,600.0	17,800.0	2,500.0	Augmentation des projets
n/a	Projets de revalorisations d'actifs	2,900.0	24,000.0	23,000.0	49,900.0	33,000.0	41,300.0	66,800.0	141,100.0	91,200.0	Nouveaux projets
n/a	Projets de développement	300.0	-	-	300.0	-	-	-	-	(300.0)	Projet d'améliorations locatives entièrement refacturé au locataire
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	15,000.0	15,000.0	15,000.0	45,000.0	23,300.0	10,900.0	15,000.0	49,200.0	4,200.0	Augmentation de la cible des acquisitions
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	800.0	200.0	200.0	1,200.0	1,400.0	200.0	200.0	1,800.0	600.0	Report projets PTI 2024-2026 et nouveaux projets
Total des investissements bruts		**43,400.0**	65,800.0	65,900.0	**175,100.0**	**82,900.0**	84,700.0	108,600.0	**276,200.0**	**101,100.0**	
Source de financement externe - SCHL		5,300.0	4,000.0	4,300.0	13,600.0	11,200.0	12,500.0	10,700.0	34,400.0	20,800.0	
Source de financement externe - Ville de Montréal		2,100.0	1,800.0	1,800.0	5,700.0	5,500.0	4,500.0	2,200.0	12,200.0	6,500.0	
Source de financement externe - FTQ		3,000.0	3,000.0	-	6,000.0	3,600.0	1,700.0	-	5,300.0	(700.0)	
Source de financement externe - PHAQ		-	-	-	-	8,400.0	6,900.0	1,300.0	16,600.0	16,600.0	
Source de financement externe - Autres		-	-	-	-	9,200.0	3,100.0	-	12,300.0	12,300.0	
Total des investissements nets - SHDM		**33,000.0**	**57,000.0**	**59,800.0**	**149,800.0**	**45,000.0**	**56,000.0**	**94,400.0**	**195,400.0**	**45,600.0**	

6. Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des programmes en 2025, 2026 et 2027 occasionnera des dépenses additionnelles d’environ **1 M$** annuellement dans le budget de fonctionnement.

7. Impacts sociaux et mesures de mitigation

- **Impact social 1 : Travaux majeurs**
  - Relocalisation des locataires durant les travaux.
  - Sécurisation de l’environnement et installation de cloisons temporaires.

- **Impact social 2 : Travaux de mise aux normes**
  - Assurer un parcours permanent aux issues / sorties.
  - Installation d’escaliers temporaires.

- **Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)**
  - Installation d’écrans et de palissades.

8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Objectifs

Portrait actuel

- Le parc de la SHDM comporte 21 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1 469 logements, soit près de 28 % du nombre de logements du parc immobilier résidentiel.
- Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les 17 immeubles Autonomie+.
- Les trois nouveaux bâtiments des projets pour personnes en situation de vulnérabilité offrent des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectent les normes d’accessibilité universelle.

9. Liste des acronymes

- SHDM = Société d’habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal
- PTI = Programme triennal d’immobilisations

Société d’habitation et de développement de Montréal (SHDM)
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200, Montréal, H2L 4L8
www.shdm.org

Madame Annie Léonard, CPA
Directrice des finances
514-380-2174
aleonard@shdm.org

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1240310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024, le budget 2025 de l'Agence de mobilité durable.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2024-11-18 10:53

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1240310002
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2025 de l'Agence de mobilité durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2025 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-30

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
directeur(-trice) de service-greffe et greffier(-iere)
Tél : 514-872-3142
Approuvé le : 2024-10-31

Budget 2025 et Programme décennal d’immobilisations 2025-2034

Présentation à l’intention des membres de la Commission sur les finances et l’administration

Agence de mobilité durable de Montréal

Novembre 2024

Plan de présentation

Organigramme budget 2025 3

Faits saillants 2024 et impacts 4

Budget de fonctionnement 2025 5 – 11

- Faits saillants 2023 en chiffres 6
- Indicateurs de performance 7
- Taux de variation des places tarifés sur rue 8
- Taux de paiement des places sur rue disponibles 9
- Évolution budgétaire 2024 (revenus et dépenses) 10 - 11

Objectifs 2025-2027 12 – 17

- Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable 13
- Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue 14
- Améliorer l'information et le paiement du stationnement 15
- Moderniser la stratégie de surveillance 16
- Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence 17

Budget 2025 18 – 24

- Orientations budgétaires 19
- Comparaison budget 2025 vs 2024 20
- Sommaire des revenus et dépenses par compétences 21
- Principaux écarts 2025 vs 2024 22 – 23
- Dépenses et variations de l'effectif par catégories d'emplois 24

Revenus de stationnement tarifé sous la gestion de l'Agence 25 – 27

- Revenus de stationnement tarifé sur rue et hors-rue 26
- Revenus de stationnement sur rue par mode de paiement 27

Programme décennal d'immobilisation 2025-2034 28 – 32

- Enjeux 29
- Réalisations du PDI 2024 30
- Priorités du PDI 2025-2034 – par catégories d'actifs 31 – 32

Annexes 33 – 64

Organigramme budget 2025

2025: 682,9 années personnes

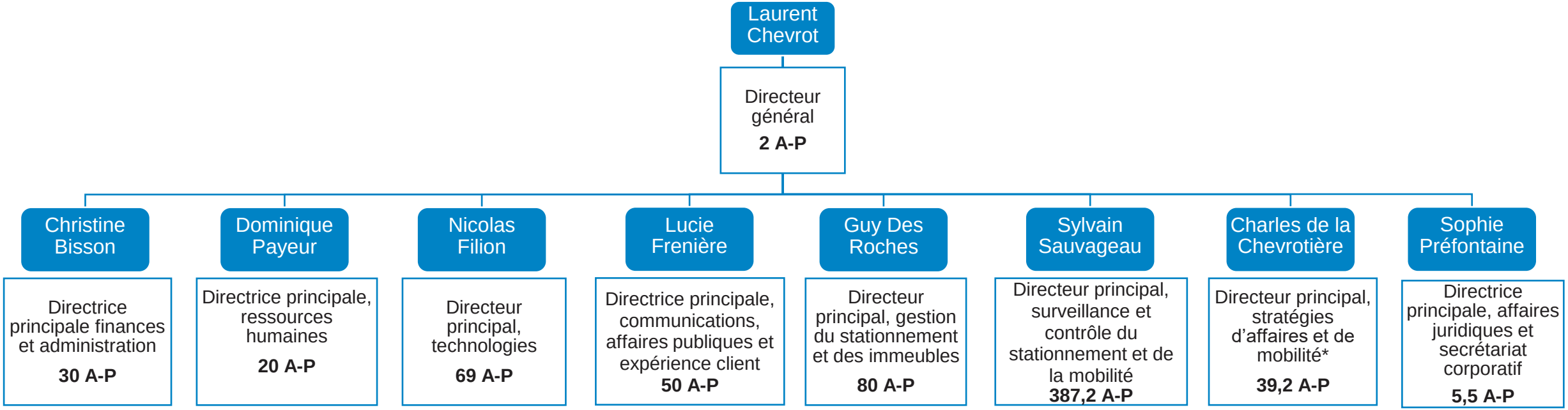

Faits saillants 2024 et impacts

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

- Intégration d'activités du Bureau du taxi de Montréal (BTM);
- Première itération du Portail de données sous forme de carte a été déployée.

Moderniser la stratégie de surveillance

- Début du déploiement du LAPI dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont;
- Stratégie d'électrification des véhicules et bornes de recharge en cours avec bilan prévu en 2025.

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

- Guide d'aménagement des pôles de mobilité écoresponsable complété;
- Ajout et gestion de plus de 2 000 places de stationnement tarifées dont 1 700 nouvelles places sur rue.

Poursuivre la transformation organisationnelle

- Tableau de bord de gestion corporatif opérationnel depuis début 2024;
- Plan de gestion des déplacements pour les employés complétés en décembre 2024.

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

- Développement d'un système de gestion des tarifs bientôt déployé;
- Modernisation de l'application mobile en cours;
- Démarrage d'un projet de système de gestion intégré des permis.

Budget de fonctionnement 2025

Faits saillants 2023 en chiffres

Revenus de stationnement tarifé de la Ville de Montréal gérés par l'Agence

62 993 $
Revenus du stationnement sur rue

9 852 $
Revenus du stationnement hors rue

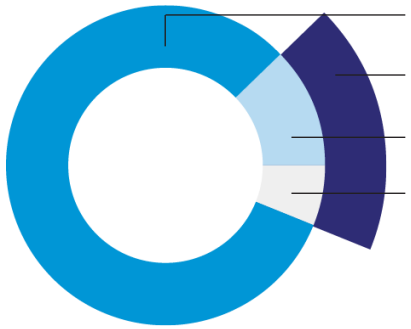

81,8 % Application P$ Service mobile

18,2 % Bornes

12,3 % Cartes de crédit et débit

5,9 % Monnaie

Mobilier urbain

1 268
Bornes de stationnement

153
Parcoverts

5 688
Anneaux pour vélos

119
Bases de bornes restaurées

17 284
Places sur rue

231
Places sur rue réservées aux personnes à mobilité réduite

60
Parcomètres

171
Panonceaux adaptés + près des bornes

Opérations

95 682
Interventions pour des permis d'occupation du domaine public

22 833
Requêtes d'intervention sur rue liées au mobilier urbain

6 636
Voûtes ramassées et traitées

Terrains

74
Terrains de stationnement

46
Gestion entièrement par l'Agence

28
Gestion de la perception et/ou des permis

6 086
Places en terrain de stationnement

22 605
Permis de stationnement hors rue émis

1 185
Détenteurs et détentrices de permis actifs

Service à la clientèle

131 661
Appels reçus au centre d'appels de l'Agence

3 mins 54 sec
Délai moyen d'attente au téléphone

94 745
Demandes d'intervention d'un-e agent-e de stationnement

Application mobile

748 639
Utilisateurs de P$ Service mobile

Nombre de transactions

14,4 M
Application mobile

4,8 M
Bornes de paiement

Surveillance
Règlementation

+ 1 034 000
Constats d'infraction

43 446
Remorquages

Employé-e-s

508
Années-personnes*

*Cette donnée représente 437 personnes gérées par l'Agence en plus des 583 préposé-e-s au remorquage saisonniers

Indicateurs de performance

Les indicateurs clés suivants sont présentement suivis par l'Agence :

- Taux de variation des places tarifées sur rue;
- Taux de paiement des places sur rue disponibles.

Les indicateurs suivants sont également suivis et présentés dans les faits saillants 2023 de l'Agence (page précédente) :

- Pourcentage des revenus de stationnement sur rue payés via l'application mobile;
- Nombre d'utilisateurs de l'application mobile;
- Capacité du réseau de places tarifées (nombre de places);
- Nombre de places de stationnement tarifées réservées (Parcoverts, personnes à mobilité réduite);
- Délai moyen d'attente pour joindre le service à la clientèle par téléphone.

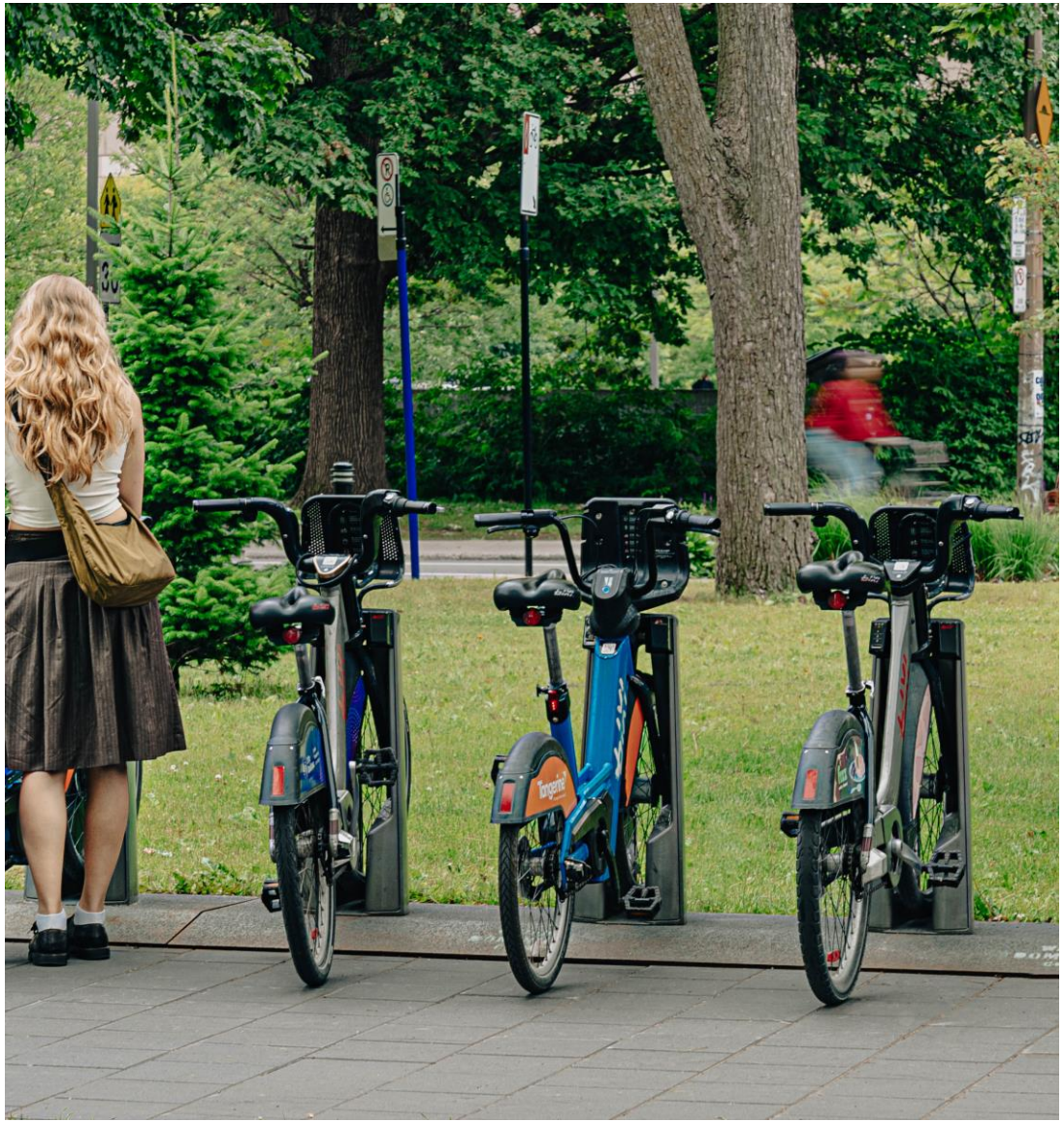

Taux de variation des places tarifées sur rue

Définition : Pourcentage de variation entre le nombre de places tarifées sur rue à la fin d'un trimestre par rapport à la fin du trimestre de l'année précédente

Formule : *(Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre - Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre de l'année précédente) * 100 % / Nb de places tarifées actives sur rue à la fin du trimestre de l'année précédente*

RÉSULTATS CUMULATIFS ANNUELS

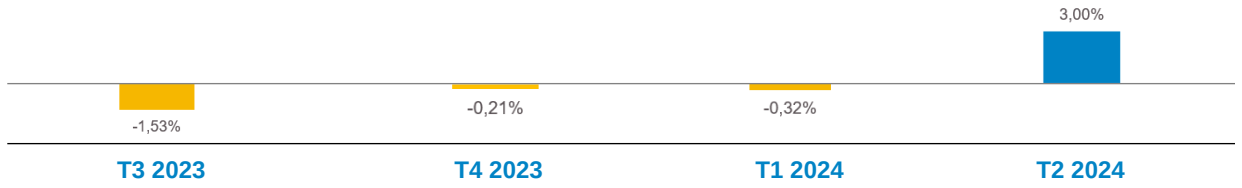

NOMBRE DE PLACES PAR MOIS

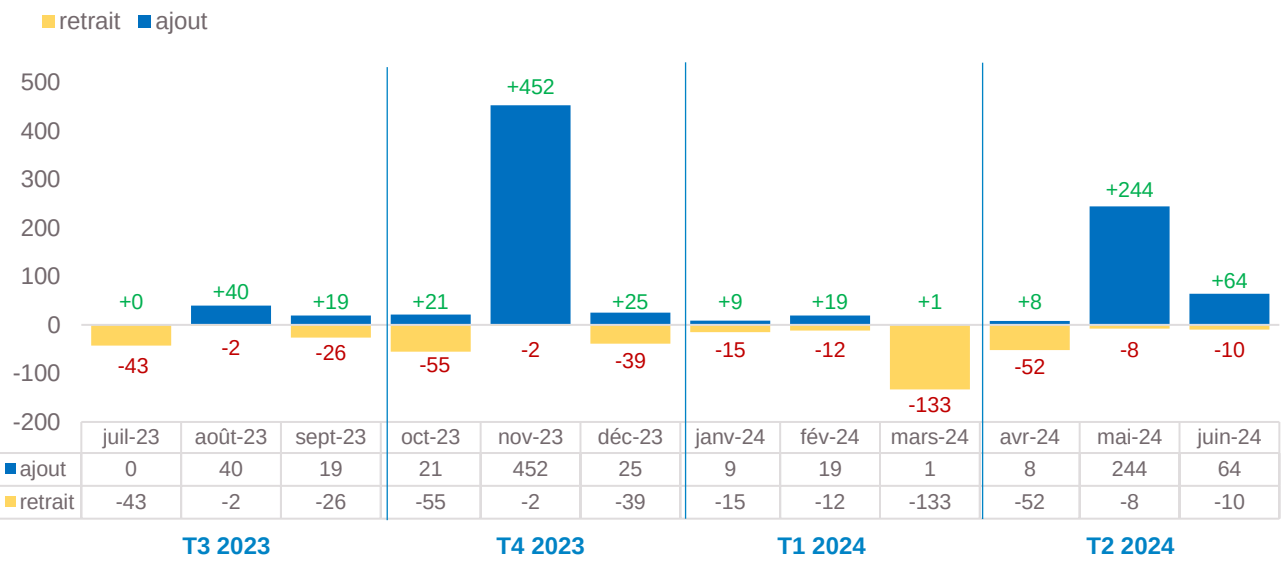

	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	fév-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
ajout	0	40	19	21	452	25	9	19	1	8	244	64
retrait	-43	-2	-26	-55	-2	-39	-15	-12	-133	-52	-8	-10

Interprétation

À noter :

- L'ajout de plus de pratiquement 500 places tarifées en T4 2023 et 300 places en T2 2024, qui s'est poursuivi et accéléré tout au long de l'année (l'installation des places se fait surtout en été et à l'automne), grâce à des échanges constants effectués entre l'Agence et les arrondissements pour nous assurer d'améliorer la mobilité, tout en répondant aux besoins et attentes.
- Le retrait d'une centaine de places saisonnières entre mars-mai et novembre qui sont remplacées par des places pour les motos et les autobus touristiques principalement dans Ville-Marie.

Pour rappel :

- Les permis ODP tels que les chantiers et stations BIXI ne sont pas comptabilisés dans ces données.

Taux de paiement des places sur rue disponibles

Définition : Minutes ayant reçu au moins un paiement sur le total des minutes disponibles au paiement.

Formule trimestrielle : *Pour l'ensemble des places actives durant les mois du trimestre :*
(Addition des minutes payées par au moins un client) / (Addition des minutes de la période de tarification MOINS les minutes d'interdiction de stationnement MOINS les minutes de permis ODP)

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

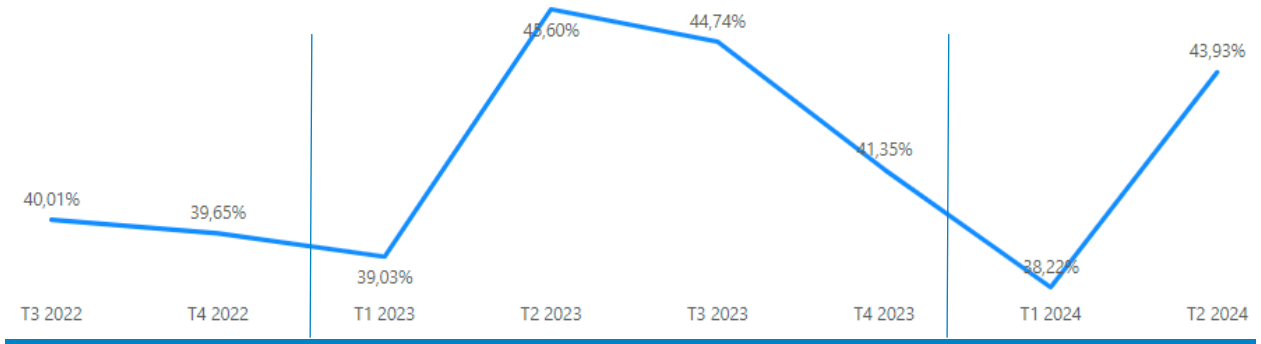

RÉSULTATS CUMULATIFS ANNUELS

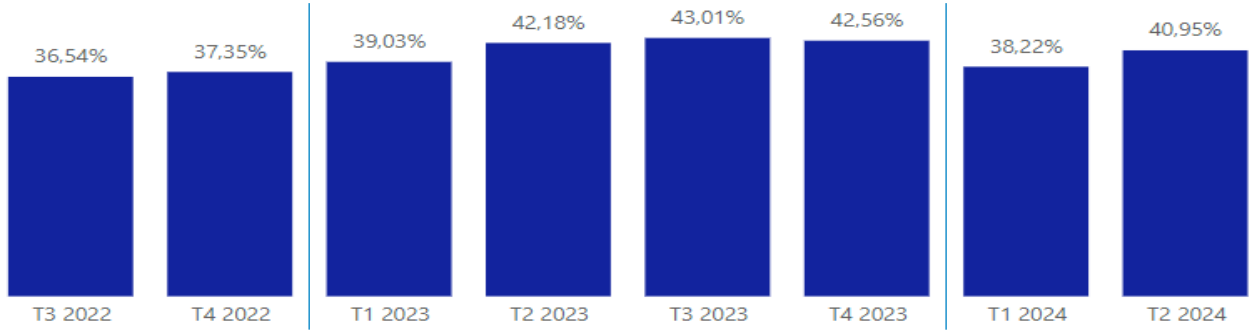

Interprétation

- La hausse du taux de paiement entre T1 et T2 2024 (de 38,2 % à 43,9 %) s'explique principalement par la saisonnalité, le printemps étant plus achalandé que le début d'année. Il est normal d'observer cette tendance chaque année.

À noter :

- Le taux de paiement ne tient pas compte des places occupées, mais qui ne sont pas payées par les utilisateurs. Par ailleurs, il peut varier de façon importante entre les différents secteurs de la Ville, selon la pression sur le stationnement.
- L'ajout de nouvelles places tarifées, qui vont prendre quelques années avant d'être pleinement utilisées et le fait que plusieurs entraves rendant indisponibles les places ne font pas systématiquement l'objet de permis d'occupation du domaine public peuvent expliquer la légère baisse de ce taux par rapport à l'année précédente.
- Cet indicateur fait donc l'objet d'un suivi particulier pour mieux comprendre les différentes dynamiques qu'il recouvre.

Évolution budgétaire 2024
Revenus

Budget original 2024	**72 464,9**
Budget modifié 2024	**72 464,9**
Prévisions 2024	**68 815,3**
Surplus (déficit)	**(3 649,6)**
Explications des principaux écarts	
Diminution des revenus de gestion	(2 747,9)
Baisse des revenus d'agglomération	(599,7)
Hausse des revenus autonomes	835,4
Convention de contribution financière SDÉ	(144,2)
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(993,2)
	(3 649,6)

Évolution budgétaire 2024
Dépenses

(En milliers de dollars)

Budget original 2024	**74 464,9**
Budget modifié 2024	**74 464,9**
Prévisions 2024	**68 815,3**
Surplus (déficit)	**5 649,6**
Explications des principaux écarts	
Moins d'utilisation des budgets de projets dû à la capitalisation au PDI de certains coûts et au report dans le démarrage de projets	2 980,9
Décalage dans la mise en place des centres opérationnels et la reprise d'activités de stationnement	1 796,0
Amortissement moins élevé dû au report de certains achats	1 179,2
Délais et reports d'embauches causés par la pénurie de main d'œuvre	957,2
Diminution du taux de refacturation des charges sociales utilisé par la Ville	691,3
Surveillance accrue afin d'assurer la réglementation sur rue et hors rue	(1 955,1)
	5 649,6

Objectifs 2025-2027

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

PRIORITÉ

Réaliser les analyses de mobilité nécessaires pour soutenir la Ville et ses arrondissements dans leurs projets et stratégies tout en développant le portail de données en mobilité, incluant des applications de visualisation et d'analyse en plus d'avoir intégré de nouvelles activités provenant de la Ville.

ACTIONS 2025 - 2027

- Convenir d'une entente-cadre d'agglomération incluant les nouvelles activités confiées par la Ville;
- Développer le Portail de données en mobilité;
- Faire l'inventaire de la bordure;
- Planification de l'accessibilité à l'île Notre-Dame durant le Grand Prix du Canada.

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

PRIORITÉ

Prendre en charge des terrains de stationnement municipaux additionnels tout en complétant notre compréhension des dynamiques d’utilisation de la bordure, en plus de mettre en service les premiers pôles de mobilité.

ACTIONS 2025 - 2027

- Conversion écoresponsable des pôles de mobilité:
  - Compléter les travaux pour convertir le terrain 24 sur la rue Boyer en pôle de mobilité écoresponsable;
  - Faire la première phase de travaux pour convertir le terrain 503 à Verdun en pôle de mobilité écoresponsable.
- Transformation de plusieurs terrains en pôle de mobilité en accueillant de nouvelles fonctions et modes durables;
- Développement d’une image et une signalétique spécifique pour les pôles de mobilité.

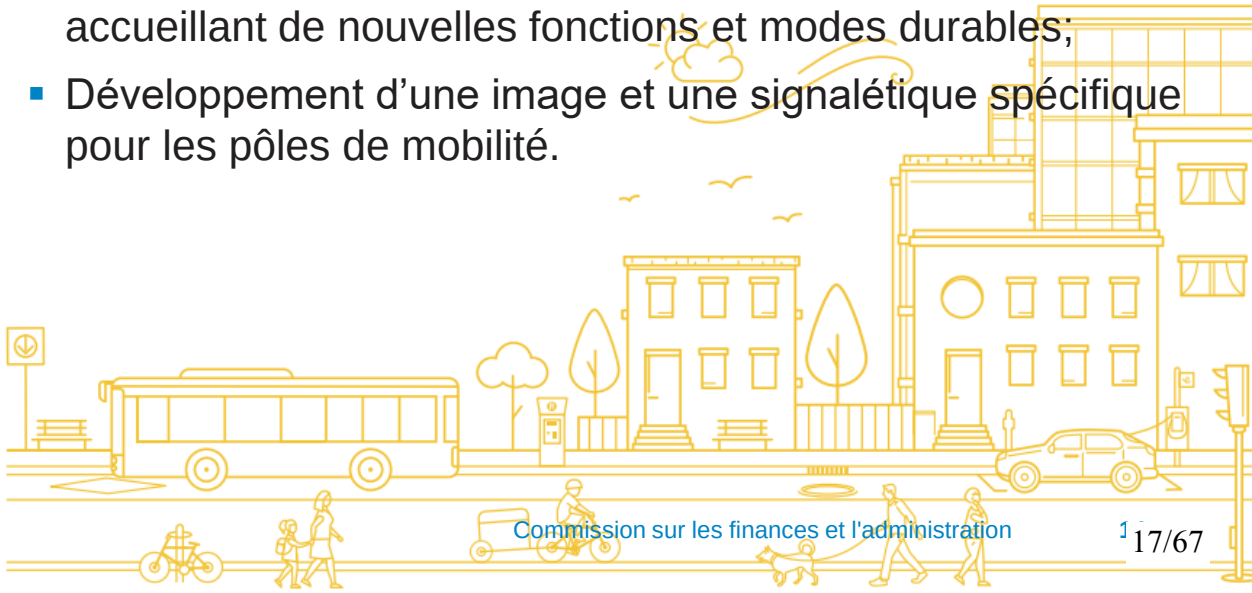

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

PRIORITÉ

Poursuivre l’évolution et les améliorations de nos systèmes liés au paiement du stationnement, tout en apprenant davantage à connaître notre clientèle.

ACTIONS 2025-2027

- Mise en œuvre d’un outil de gestion de la tarification, permettant d’alimenter les différents outils de l’Agence;
- Lancement d’une nouvelle application mobile de paiement du stationnement;
- Réalisation d’une première étape du système intégré de gestion des permis de stationnement afin de pouvoir gérer les permis liés à l’autopartage.

Moderniser la stratégie de surveillance

PRIORITÉ

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la surveillance en déployant les Centres opérationnels, et en poursuivant le déploiement de nouvelles pratiques de surveillance.

ACTIONS 2025-2027

- Poursuite de l'implantation du LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance, en complétant le déploiement dans l'arrondissement d'Outremont, dans la partie ouest du Plateau-Mont-Royal et identifier les prochains arrondissements;
- Aménagement de nouveaux centres opérationnels:
  - Centre opérationnel – Centre-ville;
  - Centre opérationnel – Est;
  - Centre opérationnel – Ouest.

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

PRIORITÉ

Intégrer les nouvelles activités confiées par la Ville tout en poursuivant la mise en place des processus et des systèmes technologiques nécessaires à la réalisation de nos objectifs.

ACTIONS 2025-2027

- Implantation et modernisation des systèmes de gestion d'entreprise :
  - Système de gestion documentaire;
  - Système de gestion de la relation clientèle;
  - Modernisation des systèmes et des processus financiers;
  - Développer et suivre l'efficacité des contrôles internes.
- Implantation de la gestion de portefeuille;
- Poursuite du déploiement de la culture organisationnelle de l'Agence :
  - Mise en place du comité équité, diversité et inclusion;
  - Développement des compétences des employé-e-s.

Budget 2025

PAYEZ ICI
PAYEZ ICI
ARRÊT
SÉCURISEZ VOTRE VÉLO!
STATIONNEMENT PUBLIC

Orientations budgétaires 2025

Surveillance

- Couverture du **service à renforcer** par des investissements importants dans les effectifs et les technologies;
- Augmentation des **demandes d'intervention** (en libérant les policiers de cette tâche);
- Projets : **Délocalisation** des sites, électrification de la flotte et déploiement massif **LAPI** incluant la verbalisation à distance à partir de 2028.

Stationnement

- Forte **croissance** des places et terrains sous gestion;
- **Retour financier pour la Ville** et revenus additionnels potentiels importants;
- Gestion d'un PDI délégué par la Ville à l'Agence;
- Projets : **Application mobile innovante**, outils de gestion de la tarification, remplacement des systèmes de gestion du stationnement, vente de permis de stationnement en ligne.

Stratégies de mobilité

- **Demande élevée** de la Ville de Montréal et ses arrondissements pour nos services;
- **Autofinancement** pour les services aux arrondissements et aux Villes liées;
- Projets : Pôle de données en mobilité et LAPI études.

Investissements requis dans la **fondation technologique** selon le plan d'architecture d'entreprise, support organisationnel à la saine gestion de la croissance et disponibilité de la provision pour projets innovants

Comparaison Budget 2025 vs Budget 2024

Excédents nets liés à l'ensemble des activités de l'Agence

Hausse de la contribution nette au cadre financier de la Ville

=

Hausse des revenus générés par les activités de l'Agence

-

Hausse des frais de gestion de l'Agence

Hausse des revenus pour la Ville supérieure à la hausse des frais de gestion

Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus			
	Réel comparatif 2023	**Prévision comparative 2024**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Conseil municipal	60 732,9	68 515,0	71 535,4	82 132,5
Conseil d'agglomération	-	300,3	929,5	900,0
Total	**60 732,9**	**68 815,3**	**72 464,5**	**83 032,5**

	Dépenses			
	Réel comparatif 2023	**Prévision comparative 2024**	**Budget comparatif 2024**	**Budget 2025**
Conseil municipal	59 732,9	68 515,0	73 535,4	84 132,5
Conseil d'agglomération	-	300,3	929,5	900,0
Total	**59 732,9**	**68 815,3**	**74 464,9**	**85 032,5**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**-**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**

Principaux écarts 2025 vs 2024
Revenus

(En milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2024	**71 535,4**	**929,5**	**72 464,9**
Augmentation des revenus de gestion	10 583,2		
Revenus d'agglomération			
Convention de contribution financière SDÉ	(657,0)		
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(309,0)		
Hausse (baisse) des revenus autonomes	950,4	(29,5)	
Variation totale	10 597,1	(29,5)	10 567,6
Budget 2025	**82 132,5**	**900,0**	**83 032,5**

Principaux écarts 2025 vs 2024
Dépenses

(En années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.	Conseil municipal	Agglomération	Total
Budget 2024	**542,2**	**73 535,4**	**929,5**	**74 464,9**
Hausses découlant de décisions antérieures				
Augmentations salariales		2 001,5		
Ajustements salariaux de la Ville		-961,0		
Délocalisation des centres opérationnels de surveillance, électrification de la flotte et approvisionnement essence	10,0	1 466,0		
Systèmes de gestion de la tarification, portail de données et support informatique		1 611,1		
Ajout de ressources afin de soutenir la pluralité des projets et garantir leur réussite	23,5	960,3		5 077,8
Croissance des activités de l'Agence				
Bonification et modernisation des services de surveillance	88,0	3 587,1		
Évolution de l'offre de service et croissance des activités - autres que surveillance	19,2	1 932,3		
Révision des revenus autonomes			-29,5	5 489,9
Variation totale	140,7	10 597,1	-29,5	10 567,6
Budget 2025	**682,9**	**84 102,8**	**900,0**	**85 032,5**

Dépenses et variations de l’effectif par catégories d’emplois

	Années -personnes				
	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Rémunération et cotisations de l 'employeur					
Employés Agence de mobilité durable	35,3	69,9	92,0	105,0	139,1
Cadres de gestion	14,4	19,5	19,5	16,5	10,0
Cols blancs	312,9	323,7	337,2	351,7	448,8
Professionnels	19,2	24,0	29,0	37,0	45,0
Cols bleus	31,0	30,0	30,0	32,0	40,0
Total	**412,8**	**467,1**	**507,7**	**542,2**	**682,9**

Revenus de stationnement tarifé sous la gestion de l’Agence

Revenus de stationnement tarifé sur rue et hors rue

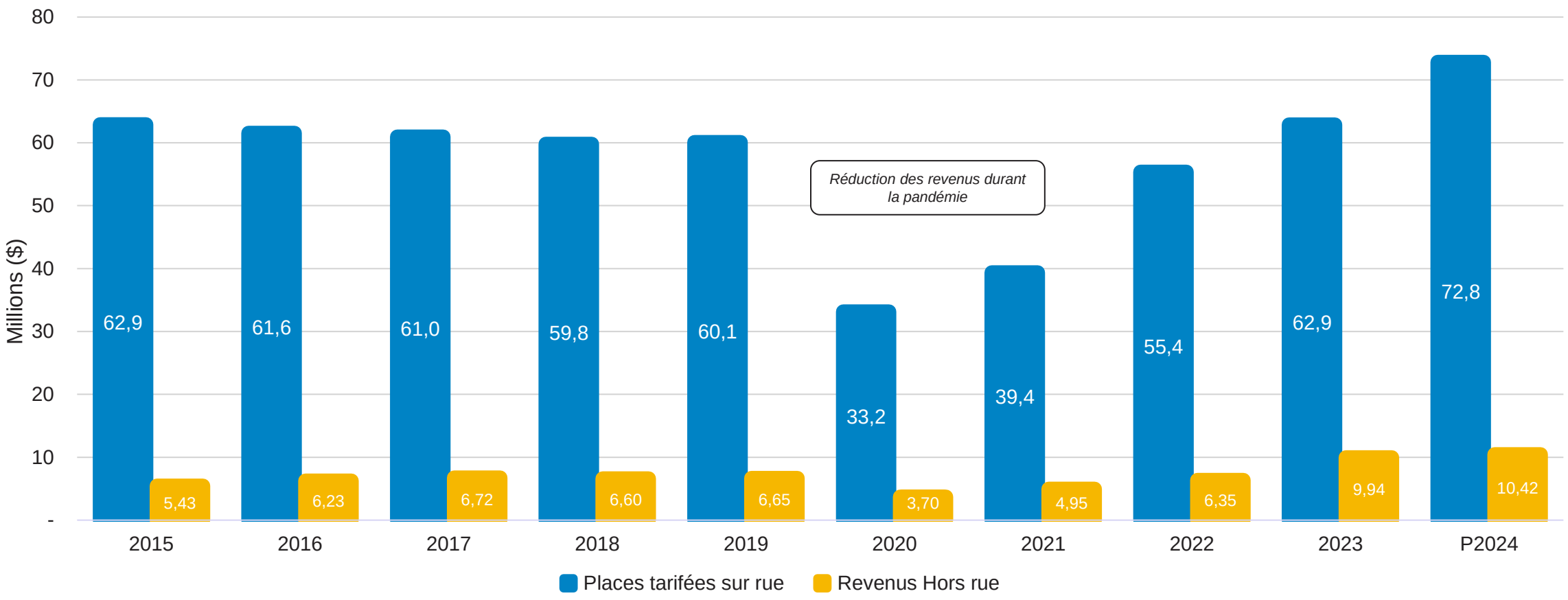

Revenus de stationnement sur rue par mode de paiement

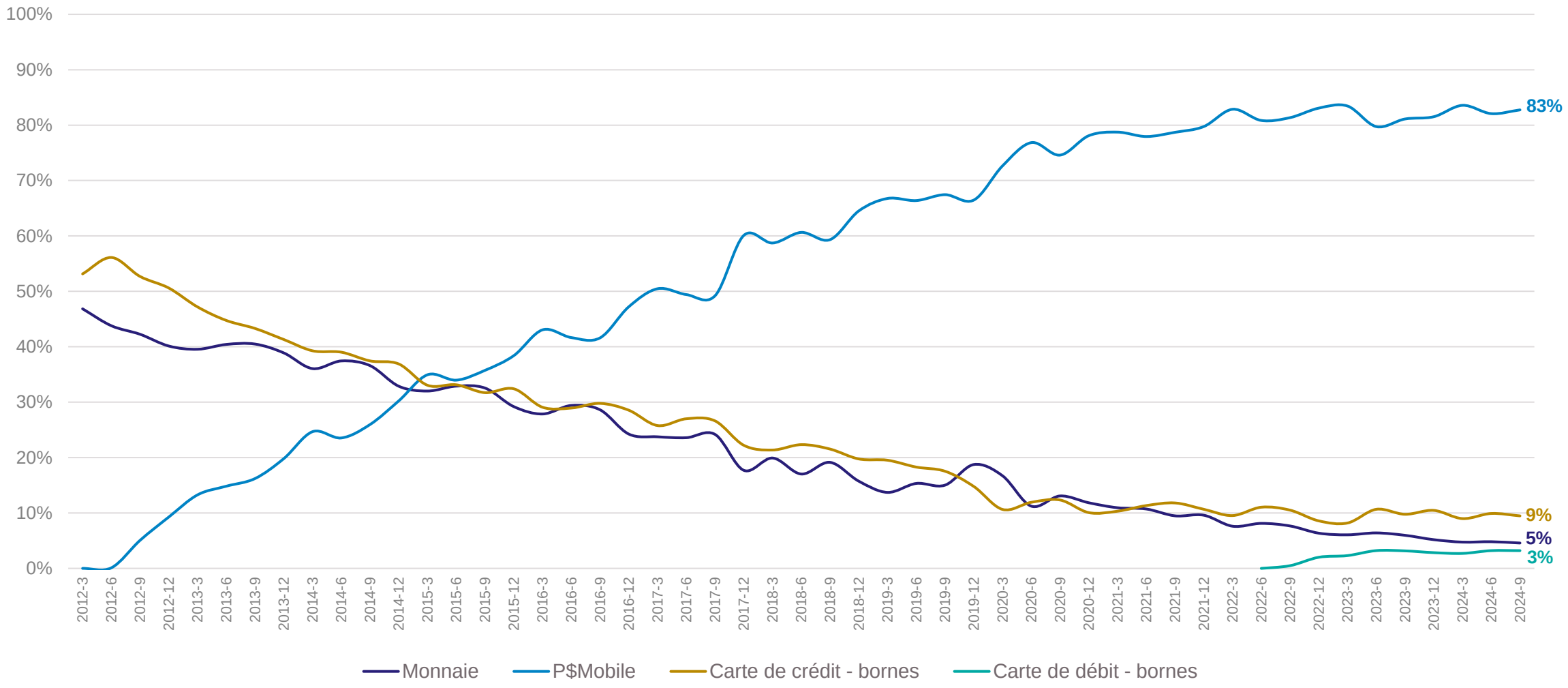

Programme décennal d’immobilisations 2025-2034

Enjeux

Déficit d’entretien et gestion de la transformation organisationnelle

Les infrastructures héritées, au moment de la création de l’Agence, de Stationnement de Montréal et de la section de l’application de la réglementation du stationnement (SARS) accusent un déficit d’entretien et un sous-investissement important qui prendra plusieurs années à rattraper.

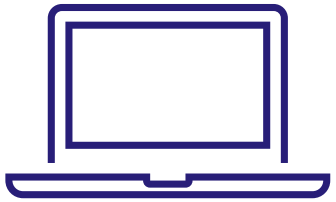

Les systèmes et processus de l’Agence doivent être optimisés pour être sécuritaires, fiables et performants afin de livrer le mandat élargi de l’Agence et assurer la croissance de ses activités.

La vision de l’Agence tournée vers l’innovation technologique et le développement durable, requiert des investissements d’une ampleur importante.

Réalisations du PDI 2024

1

Poursuite du développement du système de gestion des tarifs de stationnement et du moteur de tarification permettant la gestion d'une **tarification modulaire**;

2

Déploiement d'une première phase du **portail de données de mobilité**, avec l'intégration des cartes de stationnement sur le site Web de l'Agence;

3

Début de la capitalisation pour le projet de **modernisation des processus et des systèmes financiers**;

4

Achats de véhicules électriques et hybrides en lien avec la transition vers l'**électrification**;

5

Acquisition **d'équipements LAPI** afin de réaliser des analyses de mobilité;

6

Poursuite de l'aménagement des **centres opérationnels** afin notamment de délocaliser les agents de stationnement;

7

Acquisition des premières unités d'équipement pour la phase initiale de **surveillance LAPI dans deux arrondissements**.

PDI 2025 – 2034 par catégories d’actifs

PDI 126,5M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2025-2029			Total 2030-2034			Total 2025-2034		
	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Véhicules	4 275	3 175	7 450	12 600	-	12 600	16 875	3 175	20 050
Équipements et solutions informatiques	3 486	58 212	61 697	10 304	12 420	22 724	13 789	70 632	84 421
Améliorations locatives	475	2 432	2 907	-	250	250	475	2 682	3 157
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5 115	3 957	9 072	7 534	-	7 534	12 649	3 957	16 606
Ameublement et équipements de bureau	600	880	1 480	500	250	750	1 100	1 130	2 230
Total :	**13 951**	**68 656**	**82 606**	**30 938**	**12 920**	**43 858**	**44 888**	**81 576**	**126 464**
Pourcentage relatif ==>	**16,9 %**	**83,1 %**		**70,5 %**	**29,5 %**		**35,5 %**	**64,5 %**	

Priorités du PDI 2025 – 2034 par catégories d’actifs

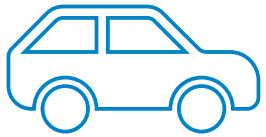

Véhicules

- Électrifier la flotte automobile de l’Agence et combler le déficit d’entretien;
- Disposer des véhicules en quantité suffisante pour offrir les services bonifiés de surveillance.

Équipements et solutions informatiques

- Moderniser la surveillance grâce à la technologie de LAPI;
- Poursuivre la transformation organisationnelle par la mise en place de processus et de systèmes technologiques nécessaires;
- Améliorer l’information et le paiement du stationnement.

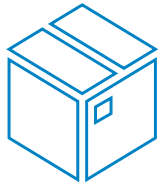

Équipements

- Remplacer les bornes de paiement et développer les systèmes de gestion associés;
- Ajouter des bornes de recharge électrique pour les opérations de l’Agence.

Améliorations locatives, ameublement et équipements de bureau

- Déployer les nouveaux centres opérationnels de surveillance pour offrir des services bonifiés.

Annexes

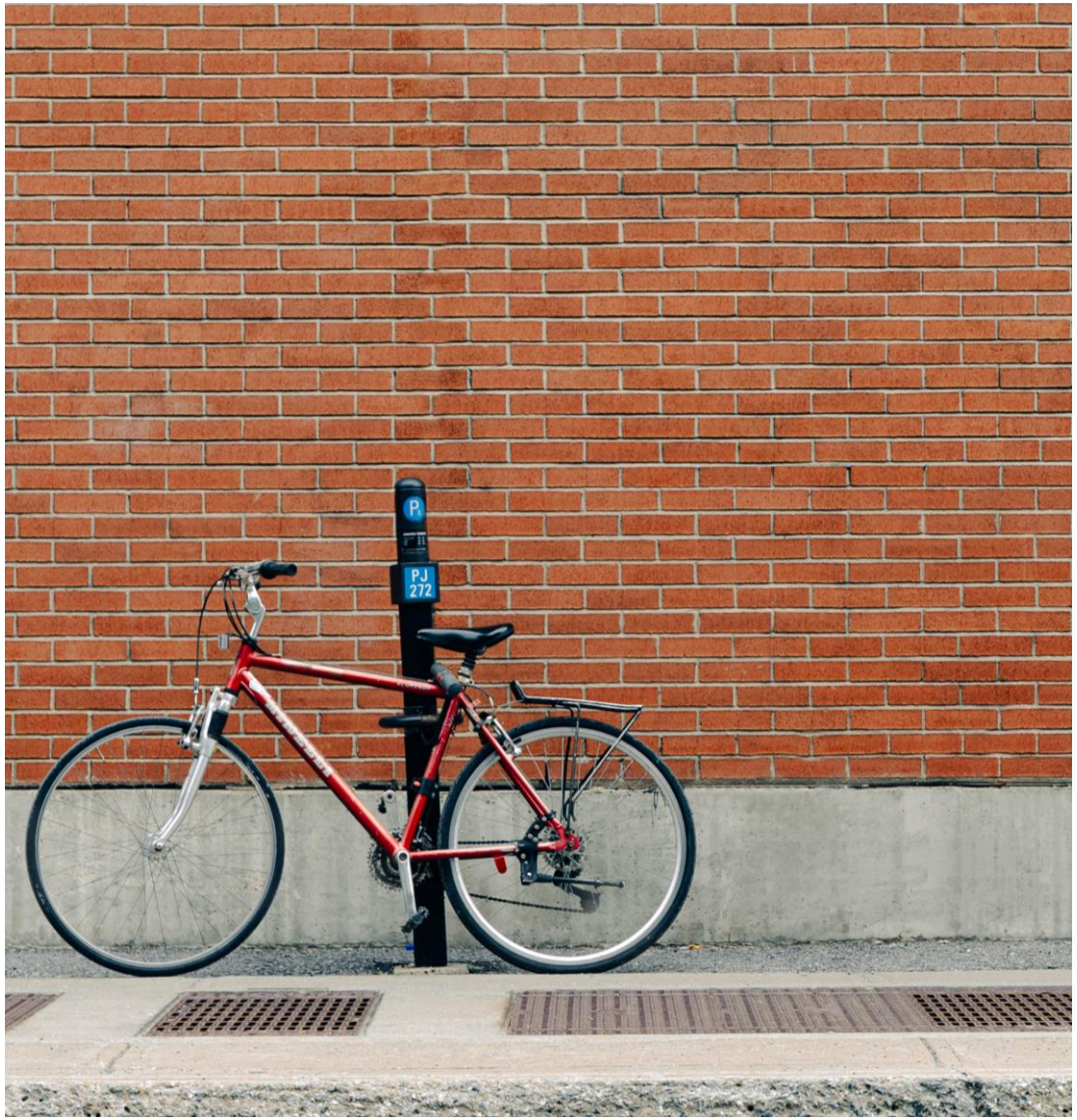

Annexes

Annexe 1 : Mission **35**

Annexe 2 : Vision **36**

Annexe 3 : Organigramme budget 2024 **37**

Annexe 4 : Réalisations 2024 par chantier du PSO **38 – 50**

- Les cinq chantiers du PSO 2021-2030 39
- Réalisations 2024 40 – 48
- Ajout de places tarifées sur rue 49
- Bilan en matière de SST 50

Annexe 5 : Budget de fonctionnement **51 – 56**

- Budget 2025 par activité 52
- Budget 2025 – explication des écarts de dépenses par activité 53
- Budget 2025 par objet 54
- Budget 2025 – explication des écarts de dépenses par objet 55
- Dépenses par catégories d’emplois 56

Annexe 6 : Programme décennal d’immobilisation **57 – 62**

- Liste de programmes 58
- Impact sur le budget de fonctionnement 59
- Impacts sociaux et mesures d’atténuation 60
- Accessibilité universelle : mesures mise en œuvre 61
- Écart entre le PDI 2024-2033 et le PDI 2025-2034 62

Annexe 7 : Liste des acronymes **63**

Annexe 8 : Personnes-ressources **64**

Annexe 1 : Mission

Se partager les rues de Montréal

Afin d’améliorer la qualité de vie et d’appuyer la vitalité économique, l’Agence met son expertise en mobilité durable au **service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.**

L’Agence innove pour **une mobilité plus durable** en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire Montréalais et par **une information améliorée à la collectivité**.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d’expérimentation pour **appuyer la Ville et ses partenaires** dans l’atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Annexe 2 : Vision

En 2030, la Ville est accessible à tous !

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.	L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.	Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.	L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Annexe 3 : Organigramme budget 2024

2024: 542,2 années personnes

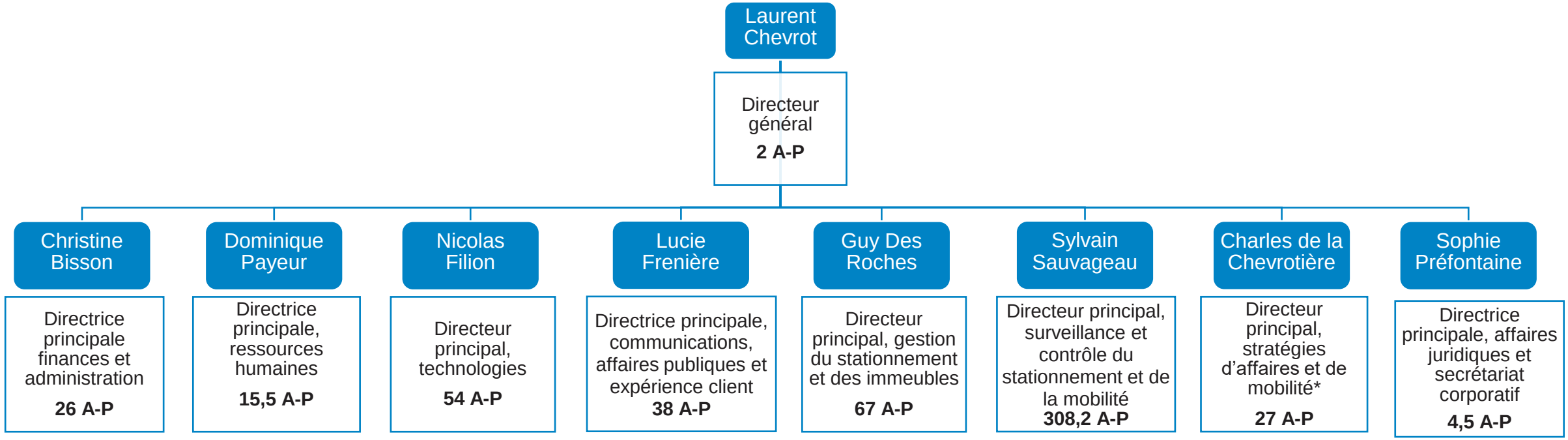

Annexe 4 : Réalisations 2024 par chantier du plan stratégique organisationnel

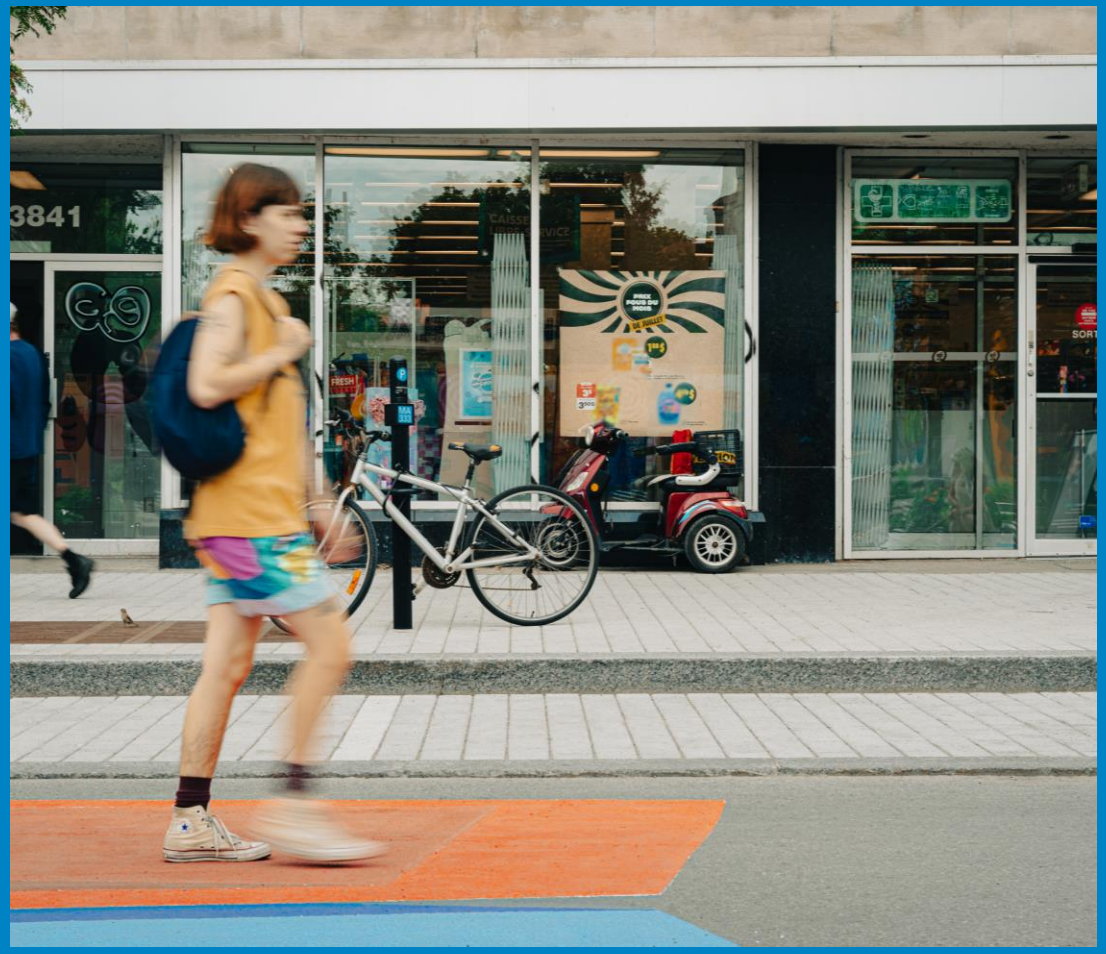

Les cinq chantiers du plan stratégique organisationnel 2021-2030

- Les 5 chantiers du PSO annoncent les priorités qui animent le *Plan d'affaires triennal (PAT)* de l'Agence.
- Ils offrent à la Ville une vue d'ensemble des actions que l'Agence souhaite entreprendre au cours des trois (3) prochaines années.

- STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE
- DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE
- AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT
- MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE
- POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

Réalisations 2024 (1 de 9)

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

1

Développer une stratégie de mise en œuvre globale de tarification modulaire

Les outils de gestion de la tarification sont en cours de déploiement et seront en production dès le début 2025, ce qui permettra de permettre le déploiement de nouvelles fonctions par la suite.

2

Mettre en place un Centre de relation avec la clientèle pour améliorer l’expérience client

La stratégie de relation avec la clientèle est en cours d’élaboration et sera finalisée dans le premier semestre 2025.

3

Moderniser l’application mobile

Le processus d’appel d’offres a été complété et le contrat pour la modernisation de l’application a été octroyé.

Le lancement de la première itération correspond à une version produit minimum viable ("PMV") qui reprend les principales fonctionnalités de l'application actuelle pour le paiement d'une place de stationnement tarifé, est prévu dans la première moitié de l’année 2025.

4

Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

À la demande de la direction générale de la Ville, l’Agence va de l’avant avec l’intégration de la gestion des permis de stationnement réservés aux résidents (SRRR) dans un système intégré de gestion des permis.

Le projet est actuellement en phase de planification afin d’effectuer un premier livrable majeur en 2025.

Réalisations 2024 (2 de 9)

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

5

Développer un guide d'aménagement des pôles de mobilité permettant une conversion écoresponsable de certains terrains de stationnement

Une première version du guide a été finalisée à l'été 2024.

L'appel d'offres pour le terrain #24 a été lancé.

Le contrat devrait être réalisé en deux (2) phases, dont une phase civile en 2024 et une autre phase d'aménagement en 2025.

6

Gérer les stationnements hors rue transférés à l'Agence

Prise en charge, dès le 2 septembre 2024, de la gestion du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard, avec la mise en place d'une nouvelle tarification de courte durée.

Réalisations 2024 (3 de 9)

Moderniser la stratégie de surveillance

7

Poursuivre l'implantation du LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance

Le déploiement initial se poursuit en 2024 dans Outremont et l'ouest du Plateau – Mont-Royal.

L'extension à d'autres arrondissements commencera à partir de 2025.

8

Mettre en œuvre la stratégie d'électrification au travers de la mise en place d'une stratégie de gestion du parc de véhicules de l'Agence

Les acquisitions de véhicules et le déploiement des bornes de recharge sont en cours selon le phasage et les recommandations de la stratégie adoptée par l'Agence en 2023.

Un bilan de la mise en œuvre de la stratégie est en cours et sera complété en 2025.

9

Mettre en place un centre de contrôle pour la surveillance

L'aménagement de la salle est complété.

Cependant, à la suite de l'abandon du transfert du CGMU, l'Agence doit entamer une réflexion afin de définir le rôle du centre de contrôle.

10

Aménager des centres opérationnels pour les agents de stationnement

Les travaux se poursuivent pour concrétiser le plus rapidement possible deux nouveaux centres opérationnels dans les prochains mois.

Réalisations 2024 (4 de 9)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

11

Développer le tableau de bord de gestion corporatif

Une première version du tableau de bord a été livrée et permet depuis le début de 2024 une revue trimestrielle des résultats.

12

Adopter et débuter la mise en œuvre du plan d'action en développement durable

1. Un plan de gestion des déplacements pour les employés du site Le Ber devrait être complété d'ici décembre 2024.
2. Un balisage et une priorisation des certifications et attestations écoresponsables les plus pertinentes pour l'Agence devraient être complétés d'ici la fin de 2024.
3. Une caractérisation des matières résiduelles de l'Agence est en cours avec une fin de mandat d'ici la fin de 2024.
4. L'élaboration d'un guide destiné aux employés pour la mise en place de la politique d'approvisionnement responsable a été finalisée à l'été 2024.
5. L'identification de formations potentielles en développement durable et du budget de formation requis pour 2025 est en cours et devrait être complétée d'ici le 31 décembre 2024.

Réalisations 2024 (5 de 9)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence (suite)

13

Implanter et moderniser les systèmes de gestion d'entreprise

- **Systèmes financiers :** La clarification des besoins, la rédaction de l'appel d'offres et la sélection de l'intégrateur seront complétées d'ici le 31 décembre 2024.
- **Système de gestion d'inventaire :** Les processus, rôles et responsabilités relatifs à la gestion des inventaires, aux achats et à l'administration de contrats seront définis et documentés dans une feuille de route d'ici la fin de décembre 2024.
- **Système de gestion documentaire :** La politique de gestion documentaire a été approuvée par le Conseil en juin 2024. Le plan de classification et le calendrier de conservation seront adoptés en 2024, et les travaux nécessaires à la formulation des besoins d'affaires et fonctionnels pour un système de gestion intégrée de la documentation seront complétés.

Réalisations 2024 (6 de 9)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence (suite)

14

Intégrer le développement durable dans la reddition de compte financière de l'Agence

Cette action a été reportée pour tenir compte des capacités de l'Agence et afin de pouvoir bénéficier des apprentissages de plus grandes organisations.

15

Développer un processus de planification prédictive agile de la main-d'œuvre et de gestion de la relève

Le processus a été complété, présenté au CoDir en février 2024 et est actuellement en déploiement auprès des Directions principales.

16

Déployer la marque de l'Agence

Le processus est en cours de déploiement depuis le mois de janvier 2024 tel que planifié.

17

Implanter la gestion de portefeuille à l'Agence

L'élaboration des pratiques de définition du portefeuille a été complétée à l'été 2024. Les pratiques de livraison sont en cours d'élaboration.

Le déploiement progressif de la gestion de portefeuille est prévu pour début 2025.

Réalisations 2024 (7 de 9)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence (suite)

18

Développer et suivre l'efficacité des contrôles internes suffisants permettant d'assurer une saine gestion des fonds publics et des activités gérés par l'Agence

1. Diagnostic des principaux contrôles internes de l'Agence en cours et sera complétée en 2025.
2. Accompagner les Directions dans l'identification des risques et des contrôles à implanter lors des changements technologiques importants :

   a) **Application mobile** : l'analyse des risques émergents découlant du déploiement de la nouvelle application mobile et l'identification des contrôles à implanter sera complétée d'ici la fin de 2024.

   b) **Système de gestion des permis SRRR :** L'analyse des risques émergents découlant du déploiement du projet et l'identification des contrôles à implanter sont en cours et seront complétés en 2025.

Réalisations 2024 (8 de 9)

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence (suite)

19

Poursuivre le déploiement de la culture organisationnelle de l'Agence

- Développement d'une culture d'apprentissage organisationnel :
  - Élaboration du Programme de leadership des gestionnaires et mise en œuvre en septembre;
  - Lancement d'un projet pilote d'accès à une licence Linkedin Learning pour tous les gestionnaires en octobre 2024;
  - Accompagnement en continu des nouveaux gestionnaires avec de la formation et du coaching.
- Équité, diversité et inclusion :
  - Mandat du Comité ÉDI formalisé en 2024.

Réalisations 2024 (9 de 9)

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

20

Intégrer les nouvelles activités provenant de la Ville

L'intégration du Bureau du taxi de Montréal (BTM) sera complétée d'ici le 31 décembre 2024.

Les autres activités sont toujours en définition.

21

Développer le Portail de données en mobilité

Une première itération sous forme de carte a été déployée sur le site web de l'Agence en mai 2024.

Le portail de données sera livré à l'automne 2024 et à partir de T4-2024 d'autres mises à jour du produit seront implémentées.

22

Faire l'inventaire de la bordure

La réorientation du projet est en cours. La phase 2 ne sera pas réalisée par le même fournisseur.

Dans le cadre du projet LAPI, un inventaire a été réalisé par des étudiants sur le terrain pour les arrondissements Outremont et Plateau – Mont-Royal.

D'autres méthodes de réalisation d'un inventaire de la bordure sont en cours d'évaluation; le livrable initial reste le même, seule l'approche méthodologique est à revoir.

Ajouts de places tarifées sur rue en 2024

1035

Places ajoutées sur rue

En date du 15 octobre 2024, dans huit (8) arrondissements *(Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)*

+

695

Places adoptées aux Conseils d'Arrondissements qui devraient être installées d'ici fin 2024

- Plusieurs projets adoptés aux CA du 7 octobre *(Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie)*
- Plusieurs projets en attente de fin des travaux sur les tronçons concernés *(Verdun, Ahuntsic-Cartierville, Le Sud-Ouest)*

Bilan en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Nette amélioration des actions en matière de santé et sécurité au travail

- Doter la Direction principale ressources humaines, d'une deuxième expertise interne en matière de SST et mieux-être ainsi que d'un stagiaire en ergonomie;
- Réaliser différentes analyses ergonomiques sur les espaces de travail (bureau, véhicule de service);
- Structurer nos pratiques et mettre à jour nos politiques:
  - Organiser plusieurs formations en lien avec les différents enjeux SST et mieux-être;
  - Effectuer l'identification des risques, la création d'un programme de prévention et d'un plan d'action SST.
- Amélioration des résultats 2023-2024:
  - Baisse prévisionnelle des cotisations CNESST; Baisse des accidents de travail avec perte de temps de 12.5%;
  - Diminution du nombre de jours perdus de 36%.

Diminution de 28% des accidents de travail avec perte de temps en 2024

- 18 accidents à la Direction principale de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité;
- 3 accidents à la Direction principale de la gestion du stationnement et des immeubles;
- 1 accident à la Direction principale des communications, affaires publiques et expérience client;
- 32 % de ces évènements ont été causés par des accidents de voiture;
- 18 % de ces évènements sont en lien avec des voies de fait et des évènements traumatisants et stressants.

Les données ci-dessus donnent un portrait de la période du 1er janvier au 30 septembre 2024.

Annexe 5: Budget de fonctionnement

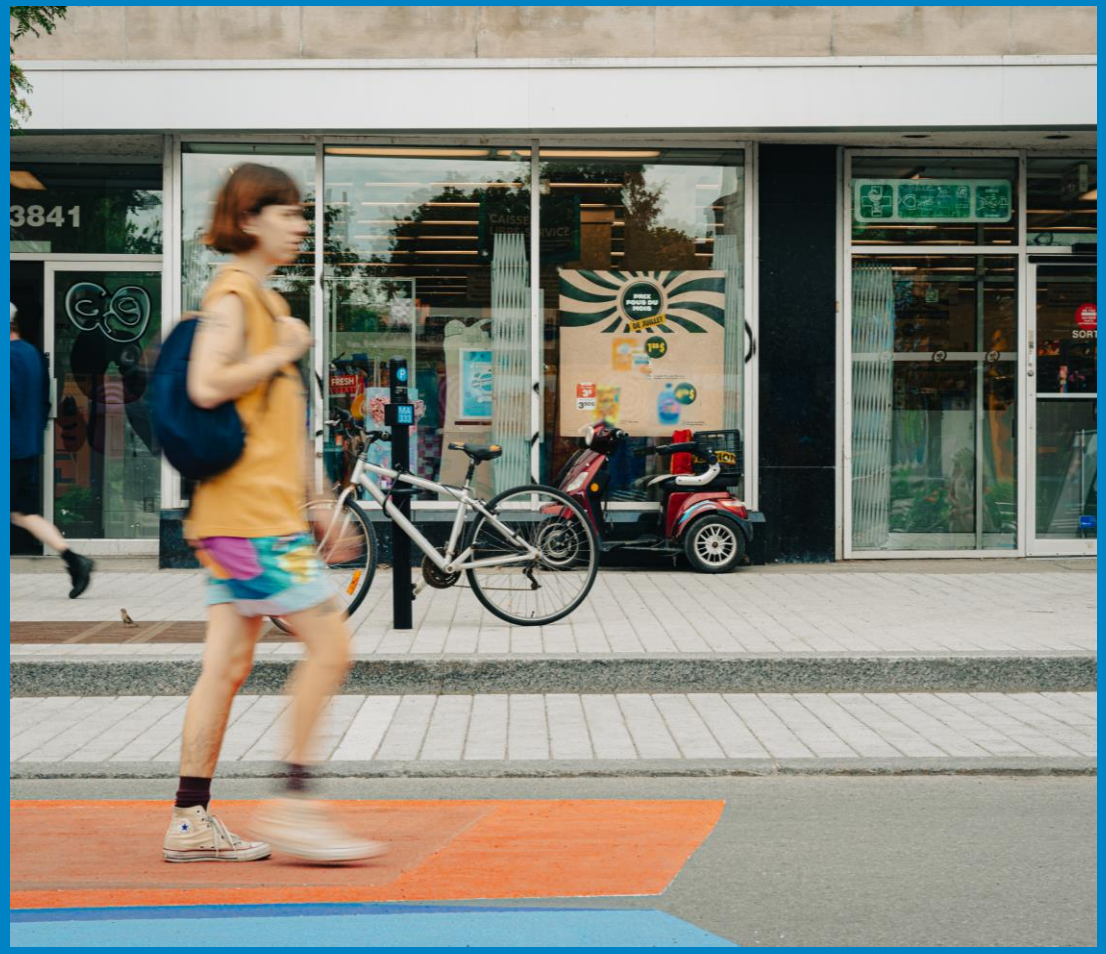

Budget 2025 par activité

(En milliers de dollars)	Budget 2025	Budget 2024	Δ Budget 2024 vs 2023	
			$	***%***
Revenus				
Revenus de gestion	78 729	68 145	10 583	*16%*
Revenus d'agglomération	900	900	-	*0%*
Revenus autonomes	2 704	1 753	950	*54%*
Convention - SDÉ	-	657	(657)	*-100%*
Convention - LIUM	700	1 009	(309)	*-31%*
Total revenus	**83 032**	**72 465**	**10 568**	***15%***
Dépenses				
Surveillance	36 961	31 053	(5 908)	*-19%*
Stationnement	18 163	15 833	(2 330)	*-15%*
Mobilité	3 409	2 812	(597)	*-21%*
Projets	4 842	6 746	1 904	*28%*
Administration	21 658	18 021	(3 638)	*-20%*
Total dépenses	**85 032**	**74 465**	**(10 568)**	***-14%***
Perte	**(2 000)**	**-**	**(2 000)**	

*Budget 2024: Les revenus autonomes incluent 30 k$ pour les activités d'agglomération

Budget 2025 – Explications des écarts de dépenses par activité

+5,9 M$

Surveillance

- Coûts directement reliés à la mise en place d'un plan de bonification des effectifs afin de renforcer la couverture du service de surveillance;
- Poursuite de la délocalisation des centres opérationnels;
- Amortissement et coûts récurrents liés à l'utilisation de l'équipement de surveillance LAPI;
- Augmentations salariales et mise à jour des salaires moyens au budget par la Ville.

+2,3 M$

Stationnement

- Impact de l'amortissement additionnel lié à certaines solutions technologiques, prévues d'être déployées et amorties;
- Hausse des frais de transaction due à l'augmentation du coût par transaction et du volume.

+0,6 M$

Mobilité

- Augmentations salariales partiellement compensées par la baisse en honoraires professionnels.

-1,9 M$

Projets

- Révision de la capitalisation ainsi que du plan de livraison des projets.

+3,6 M$

Administration générale

- Hausse des coûts récurrents de projets, de l'investissement en sécurité informatique ainsi que du support à la croissance de l'Agence.

Budget 2025 – Revenus et dépenses par objet

Revenus par objets

(En milliers de dollars)

	Réel 2023	Prévision 2024	Budget 2024	Budget 2025
Revenus de gestion	56 804,7	65 397,5	68 145,4	78 728,6
Revenus d'agglomération	-	300,3	900,0	900,0
Revenus autonomes	2 508,0	2 588,9	1 753,5	2 703,9
Convention de contribution financière SDÉ	763,1	512,8	657,0	-
Convention de contribution financière Montréal en Commun	657,1	15,8	1 009,0	700,0
Total	**60 732,9**	**68 815,3**	**72 464,9**	**83 032,5**

Dépenses par objets

	Réel 2023	Prévision 2024	Budget 2024	Budget 2025
Salaires et charges sociales	41 932,9	47 441,7	48 203,7	55 440,4
Frais de cartes de crédit ,de manipulation d'argent et de transactions	2 885,7	3 339,0	3 193,5	3 761,0
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	3 113,4	4 271,8	5 786,9	6 183,8
Services opérationnels	1 224,5	1 077,3	1 128,1	1 491,8
Fournitures	2 074,3	2 345,5	2 871,2	3 234,0
Honoraires professionnels	4 316,1	4 451,8	5 572,3	4 908,2
Loyer des immeubles	1 005,4	1 290,2	1 530,7	1 571,6
Télécommunications	220,8	295,3	317,3	347,8
Publicité et communications	247,1	346,6	266,9	546,5
Taxes et permis	93,1	152,8	58,5	202,7
Amortissement des immobilisations corporelles	1 633,9	2 663,4	4 142,7	5 743,9
Frais de gouvernance	332,8	357,5	365,1	392,6
Assurances	172,3	222,9	250,0	300,4
Autres frais	480,4	559,4	777,9	907,7
Total	**59 732,9**	**68 815,3**	**74 464,9**	**85 032,5**
Surplus (déficit)	**1 000,0**	**-**	**(2 000,0)**	**(2 000,0)**

Budget 2025 – Explications des écarts de dépenses par objet

+10,6 M$

dépenses

- **Salaires et charges sociales** : **+7,2 M$**
  - Augmentations salariales, refacturation des charges sociales par la Ville et annualisation des postes créés en 2024 +0,8 M$
  - Révision de la capitalisation des salaires -0,9 M$
  - Création de 140,7 AP nettes des postes vacants +7,3 M$
- **Frais de transactions** **+0,6 M$** en raison de l'augmentation du volume de transactions et de la hausse des frais des réseaux de paiement
- **Entretien et réparations** **+0,4 M$** hausse des coûts des contrats, licences et de sécurité informatique et entretien de véhicules
- **Fournitures** **+0,4 M$** lié à la décentralisation des ADS, à hausse des coûts reliés à l'inflation ainsi qu'à croissance des activités
- **Amortissement et charges locatives** **+1,6 M$** LAPI surveillance, délocalisation des ADS et siège social, véhicules, application mobile et système de gestion de la tarification
- **Autres frais** **+0,4 M$**

Budget 2025 – Dépenses par catégories d’emplois

	(En milliers de dollars)				
	Budget 2021	**Budget 2022**	**Budget 2023**	**Budget 2024**	**Budget 2025**
Rémunération et cotisations de l 'employeur					
Employés Agence de mobilité durable	5 254,1	8 851,2	12 168,9	14 026,6	16 687,0
Cadres de gestion	1 811,9	2 490,7	2 539,2	2 168,9	1 948,7
Cols blancs	23 059,5	23 110,8	25 738,4	28 230,0	35 952,4
Professionnels	2 304,7	3 041,6	3 698,6	4 956,7	5 673,1
Cols bleus	2 417,5	2 526,7	2 579,7	2 828,8	3 484,6
Gestion des postes vacants	-	(3 026,2)	(3 683,1)	(4 007,2)	(8 305,4)
Total	**34 847,7**	**36 994,9**	**43 041,7**	**48 203,7**	**55 440,3**

Annexe 6 : Programme décennal d’immobilisations

Liste des programmes

Principalement maintien des actifs, modernisation de la surveillance et développement de solutions technologiques

(en milliers de dollars)

PROGRAMME	Réel	Budget	PDI 2025-2034		
	2023	2024	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total 2025-2034
Remplacement d'actifs	1 607	2 863	13 951	30 938	**44 888**
Moderniser la stratégie de surveillance	1 190	7 336	15 090	670	**15 760**
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	1 958	726	26 725	7 250	**33 975**
Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue	420	1 030	2 191	-	**2 191**
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable		300	400	-	**400**
Améliorer l'information et le paiement du stationnement	990	2 000	24 250	5 000	**29 250**
Total :	**6 165**	**14 255**	**82 606**	**43 858**	**126 464**

Impact sur le budget de fonctionnement

Entretien et support

Le déploiement de solutions technologiques entraînera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, ainsi que des frais de licences, d'infrastructure informatique et des coûts d'amortissement sur la durée.

Les charges d'amortissement de véhicules augmenteront comparativement à la situation actuelle où les actifs sont largement amortis.

La délocalisation des centres opérationnels de surveillance entraînera des charges d'amortissement supplémentaires en raison des loyers additionnels et des montants engagés dans les améliorations locatives et le mobilier de bureau.

L'évolution vers des véhicules électriques engendrera des coûts d'infrastructure pour l'ajout de bornes de recharge qui seront amortis au budget de fonctionnement.

Impacts sociaux et mesures d’atténuation

Impacts positifs

1. La bonification majeure de la surveillance du stationnement, incluant l’augmentation des effectifs et la modernisation des outils **améliorera** la sécurité et le service aux citoyens grâce à une couverture étendue et continue tout au long de l’année;

2. La décentralisation des centres opérationnels de surveillance **améliorera** la qualité du service de surveillance en optimisant le temps des agents de stationnement aux services des citoyens, visant ainsi une application équitable des règlements sur le territoire;

3. La modernisation des systèmes et des outils de gestion **permettra** d’améliorer la connaissance de la mobilité, et de supporter la Ville dans l’élaboration de ses stratégies de mobilité;

4. Ces investissements **permettront** de doter l’Agence d’outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d’améliorer la mobilité des montréalaises et des Montréalais;

5. L’électrification de la flotte **aura** des impacts environnementaux positifs en réduisant les GES.

Impacts nécessitant des atténuations

1. Acceptabilité sociale des mesures de surveillance;

2. Échanges avec les différentes parties prenantes pour saisir les enjeux détaillés;

3. Communication aux citoyens, notamment pour les véhicules équipés de caméras.

Accessibilité universelle: mesures mises en oeuvre

Surveillance accrue

L'Agence a renforcé la surveillance afin de diminuer le nombre de contrevenants et les entraves dans les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés à la mobilité réduite.

Les activités de surveillance ont été intensifiées sur ces places de stationnement afin de s'assurer que les zones débarcadères demeurent disponibles en tout temps pour l'embarquement et l'arrivée des citoyennes et citoyens et à mobilité réduite.

Accessibilité au stationnement

Pôles de mobilité Masson et Boyer

Aménagement sécuritaire et accessible : Conception des pôles écoresponsables pour être accessibles et sécuritaires avec des placottoirs et espaces conviviaux pour tous;

Protection des usagers vulnérables : Sécurité améliorée pour les piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes grâce à la limitation de la circulation automobile;

Éclairage directionnel : Lampadaires D.E.L. augmentant la visibilité pour les personnes ayant des limitations visuelles;

Station de réparation de vélos : Facilite la mobilité active et accessible pour tous;

Services de transport diversifiés : Vélopartage, autopartage et bornes électriques réduisant les barrières de transport pour ceux sans véhicule.

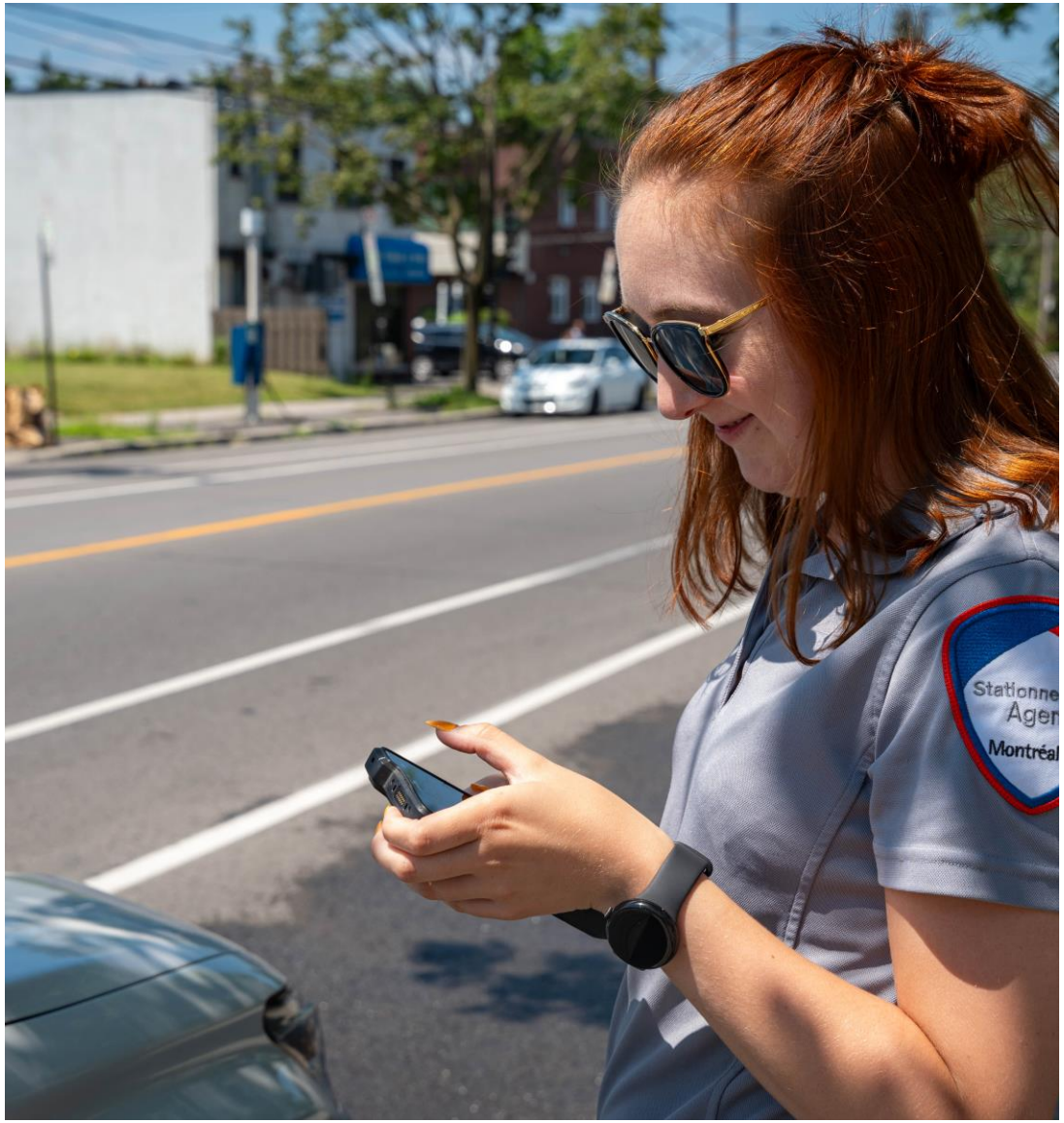

Écart entre le PDI 2024-2033 et le PDI 2025-2034

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	PDI 2024-2033 (brut)								PDI 2025-2034 (brut)								Écart Total	Explications
	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024 - 2028	Total 2029-2033	Total	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2030 - 2034	Total 2030-2034	Total		
Véhicules	2 860	1 697	1 617	1 140	1 343	8 657	10 117	18 774	2 860	1 890	1 350	1 170	180	7 450	12 600	20 050	1 276	
Équipements et solutions informatiques	5 796	3 365	3 365	3 274	1 754	17 554	17 845	35 399	12 038	12 445	12 504	12 354	12 356	61 697	22 724	84 421	49 022	Hausse liée à la réévaluation de la capitalisation des projets technologiques et à la mise à jour de la feuille de route pour livrer les mandats de la Ville.
Amélioration locative	3 271	100	100	100	100	3 671	500	4 171	2 072	235	500	50	50	2 907	250	3 157	(1 014)	
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	1 779	922	1 562	798	2 910	7 971	8 806	16 777	1 346	1 448	1 098	2 910	2 270	9 072	7 534	16 606	(171)	
Ameublement et équipements de bureau	550	100	100	150	150	1 050	750	1 800	680	50	450	150	150	1 480	750	2 230	430	
Total	**14 255**	**6 184**	**6 743**	**5 462**	**6 258**	**38 902**	**38 018**	**76 920**	**18 996**	**16 068**	**15 902**	**16 634**	**15 006**	**82 606**	**43 858**	**126 464**	**49 544**	

Annexe 7 : Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
A-P	Année-personne
BTM	Bureau du taxi de Montréal
CGMU	Centre de gestion de la mobilité urbaine
CoDir	Comité de direction
CRM	Customer Relationship Management (système de gestion de la relation client)
GSM	Système interne de Gestion du stationnement
LAPI	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
ODP	Occupation du domaine public
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PMV	Produit Minimum Viable
PSO	Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030
SARS	Service de l'application du règlement et du stationnement
SCSM	Direction principale de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
SDÉ	Service du développement économique
SRRR	Stationnement sur rue réservé aux résidants
Ville	Ville de Montréal

Personnes-ressources

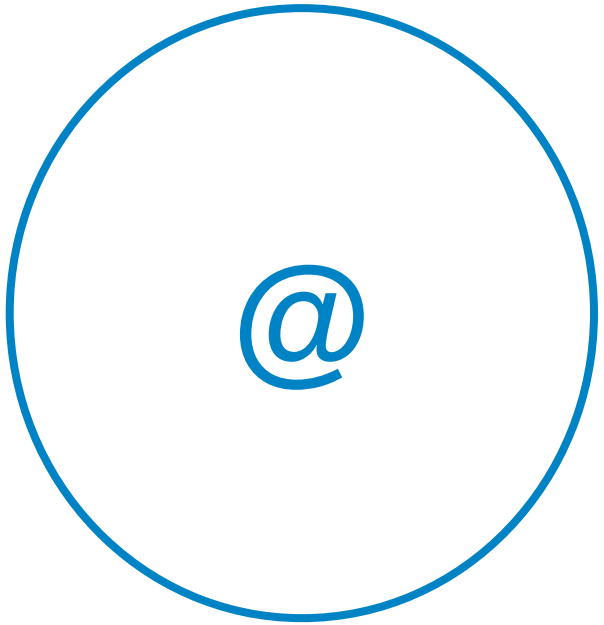

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

- Laurent Chevrot
- Directeur général
- lchevrot@agencemobilitedurable.ca

- Karl-Éric Lacoste, CPA
- Directeur principal des finances et de l'administration, *par intérim*
- klacoste@agencemobilitedurable.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074017

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 282,7 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 15:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1243074017
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 la réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations locales. Les montants annuels versés dans cette réserve vise à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1458 - 18 décembre 2023 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM22 1491 – 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM22 0112 – 24 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM20 1345 – 14 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM19 1377 – 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 – 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 – 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 – 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 – 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 – 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 – 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CM14 0188 – 24 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2025, un montant de 282,7 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la résolution atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-11-16
Alexandra GAUTHIER-BLAKE Conseillère en planification budgétaire	Stéphanie RAULT Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale
Tél : 514-872-4136 **Télécop. :** -	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** -

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-17	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074017*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière*
Projet : *Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074011

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2025)

Il est recommandé d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2025).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 15:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1243074011
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2025)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).*
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville, et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, la somme de 8 M$ est indexée annuellement selon la croissance de l'Indice des prix à la consommation de la région métropolitaine tel que mesuré par le Conférence Board. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1457 – 19 décembre 2023 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2024)
CM22 1492 – 22 décembre 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2023)
CM22 0113 – 24 janvier 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)
CM20 1346 – 14 décembre 2020 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)
CM19 1378 – 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)

CM18 1517 – 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 – 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2025.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'Indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de 2,2 % en 2025. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à 9 660 332 $ pour l'exercice financier de 2025.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de 9 660 332 $**.**

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-11-12
Dieuvy SYLFRARD Conseiller budgétaire	Stéphanie RAULT Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale
Tél : 514-872-2060 **Télécop. :**	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** N/A

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-17	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1233074012*
Unité administrative responsable : *Service des Finances, Direction du budget et de la planification fiscale, Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : *Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2024)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1243074011

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2025)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1243074011 - Contribution centre-ville 2025.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-18

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2025, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	%
Baie-D'Urfé	308 825	*3,197*
Beaconsfield	526 808	*5,453*
Côte-Saint-Luc	631 227	*6,534*
Dollard-des Ormeaux	974 615	*10,089*
Dorval	1 513 175	*15,664*
Hampstead	251 044	*2,599*
Kirkland	674 998	*6,987*
L'Île-Dorval	1 688	*0,017*
Montréal-Est	418 609	*4,333*
Montréal-Ouest	134 385	*1,391*
Mont-Royal	1 225 686	*12,688*
Pointe-Claire	1 517 182	*15,705*
Sainte-Anne-de-Bellevue	187 290	*1,939*
Senneville	76 274	*0,790*
Westmount	1 218 524	*12,614*
Total	**9 660 332**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2025, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD 1243074011

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074023

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2025 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2025 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	34 418 000 $
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 832 700 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 18:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1243074023

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2025 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2025 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1333 – 11 décembre 2023 – Contributions financières 2024 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM22 1385 – 16 décembre 2022 – Contributions financières 2023 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM22 0020 – 20 janvier 2022 – Contributions financières 2022 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM20 1216 – 9 décembre 2020 – Contributions financières 2021 – Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2025 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
	9 832 700

2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	$
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	10 907 300 $
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 189 900 $
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	4 987 500 $
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	794 500 $
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	109 700 $
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	429 100 $
Total - CMM	34 418 000 $
Gran total	44 250 700 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise une approbation de crédits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-12
Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA agent de recherche	Dominique MARTHET Cheffe de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Tél : 4385053171 **Télécop. :**	**Tél :** 514 463-3549 **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-13	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074023*
Unité administrative responsable : *Service des finances*
Projet : *Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2025 à la CMM.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.09

2024/11/20
13:00

(2)

Dossier # : 1243074022

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

Il est recommandé :

1 - Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire.

2 - Que le conseil d'agglomération adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 10:26

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1243074022**
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Subséquemment au regroupement des municipalités, la Ville s'est dotée de politiques financières et budgétaires. Le conseil municipal a adopté une résolution (CM24 0436) prévoyant le dépôt de rapports financiers anticipés sur l'état des revenus et des dépenses, produits au 30 juin et au 31 août, chaque année aux conseils municipal et d'agglomération en août et en octobre respectivement. De façon à refléter cette décision, le Service des finances et de l'évaluation foncière recommande un changement à la politique de l'équilibre budgétaire.
La modification proposée vise à ajouter le dépôt obligatoire, en août, d'un état comportant les revenus et les dépenses prévus pour l'exercice courant et produit au 30 juin. Selon les dispositions législatives applicables à la Ville de Montréal, la trésorière doit déjà déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent pour la période se terminant habituellement en août. Le second compare les revenus et les charges prévus pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, avec ceux prévus au budget de cet exercice (*Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19* ; art 105.4). En résumé, puisque la Loi prévoit déjà un dépôt à l'automne, la modification concerne uniquement l'inscription du dépôt additionnel d'un rapport financier en août.

Cependant, lors d'une année d'élection générale, les conseils ne peuvent plus siéger relativement tôt à l'automne, sauf en cas de force majeure nécessitant leur intervention, conformément aux dispositions de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2)* . Ainsi, les deux rapports prévus par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* seront dressés au 30 juin et déposés en août aux différents conseils. Lors d'une année d'élection générale, il n'y aura donc qu'un seul dépôt aux conseils.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0436 – 16 avril 2024 – Motion de l'opposition officielle demandant le dépôt trimestriel de rapports financiers anticipés au conseil municipal et d'agglomération
CG23 0608 – 15 novembre 2023 – Adoption de la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire
CG22 0721 – 1er décembre 2022 – Mise à jour des politiques d'équilibre budgétaire, des équipements et des infrastructures et de capitalisation et d'amortissement des dépenses en

immobilisations
CG18 0018 – 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
CM18 0120 – 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

Pour donner suite à l'adoption de la résolution du conseil municipal demandant le dépôt de rapports financiers anticipés au conseil municipal et d'agglomération ainsi que la modification de la politique de l'équilibre budgétaire, ladite politique est modifiée comme suit : à la pratique de gestion stipulant qu' « afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours.» la phrase suivante est ajoutée : « À chaque année, en plus de ce qui est prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* , le trésorier dépose, lors des séances ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération tenues au mois d'août, un état comportant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, préparé au 30 juin selon les renseignements dont dispose alors le trésorier.»

JUSTIFICATION

Les encadrements administratifs, y compris la politique de l'équilibre budgétaire, sont des outils essentiels pour communiquer et promouvoir la philosophie de gestion de l'organisation auprès de la fonction publique. Ils visent à faciliter l'atteinte des objectifs de l'organisation et à gérer les risques auxquels elle est confrontée. Ces encadrements permettent aux employés de comprendre les attentes à leur égard et de connaître l'étendue de leur autonomie. À cet effet, les conseils ou l'administration municipale peuvent adopter et modifier tout encadrement administratif relatif à la gestion des finances de la municipalité selon les besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce projet contribue à la priorité suivante de la stratégie Montréal 2030:

- Priorité 12 : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dépôt supplémentaire d'un rapport financier anticipé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite de l'approbation, la politique est intégrée aux Encadrements administratifs de la Ville. De plus, toutes les politiques budgétaires et financières sont rendues publiques sur le site Internet de la Ville de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-7656
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-16

Stéphanie RAULT
Cheffe de division – Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur – Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 451-1839
Approuvé le : 2024-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074022*
Unité administrative responsable : *Service des finances et de l'évaluation foncière.*
Projet : *Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Améliorer l'accès à l'information et les processus de communication, de consultation et de reddition de comptes auprès des citoyennes et citoyens, du personnel et des élues et élus de la Ville.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

numéro

Politique d'équilibre budgétaire

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur : Date de fin :

Commentaire :
Service émetteur : Finances et évaluation foncière

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :
Service du signataire : Direction générale, Bureau du directeur général

Fonction/Nom du signataire : Directeur général

Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. La planification des ressources budgétaires est l'une des activités pour lesquelles une telle gestion doit être exercée.

Le budget de fonctionnement est un document qui renferme les données chiffrées quant à la provenance des fonds et à leur utilisation projetée au cours de l'année financière à venir. En l'élaborant, les instances décisionnelles s'efforcent de prévoir les difficultés financières qui peuvent être rencontrées et d'identifier des solutions. Elles exercent également un leadership en prenant des décisions qui vont orienter les actions des gestionnaires. Par ailleurs, le budget permet d'effectuer un suivi des décisions tout au long de l'année financière. En somme, la préparation du budget et son exécution permettent aux administrateurs de fonds publics de s'arrimer aux orientations stratégiques qui doivent être en accord avec celles définies à moyen et à long terme.

Afin que le budget de fonctionnement puisse jouer pleinement son rôle, il existe un processus formel qui permet un dialogue démocratique entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement et les gestionnaires. Comme ce sont ces derniers qui assument la gestion courante, il leur incombe de préparer les propositions budgétaires propres à leurs champs d'activités. Ces propositions servent de base de discussion et permettent de déterminer une unité d'action qui est essentielle à la bonne marche de l'organisation.

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent pour une année donnée un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion visant à assurer l'équilibre budgétaire

Les pratiques de gestion sont regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Celles-ci servent de guide dans la poursuite et le maintien de l'équilibre budgétaire.

Premier énoncé – Sur l'équilibre budgétaire annuel

La Ville de Montréal se fixe comme objectif de maintenir l'équilibre budgétaire annuel.

Explication

Les revenus et les dépenses doivent s'équilibrer, de telle sorte que la Ville respecte les exigences légales relatives à l'équilibre budgétaire. De plus, une ville financièrement forte et stable est nécessaire afin qu'il soit possible de répondre aux besoins légitimes des citoyens et des citoyennes. À titre exceptionnel, un déficit de fonctionnement peut se produire, mais des mesures concrètes et énergiques doivent être prises pour redresser la situation.

Pratiques de gestion

Les gestionnaires de la Ville doivent respecter l'équilibre budgétaire. Les allocations budgétaires seront donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Toutefois, les surplus libres accumulés ou les réserves peuvent servir à combler un déficit si la politique prévue à cet effet est respectée.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de revenus et de dépenses doivent être réalistes et prudentes.

- Le budget doit être bien documenté, c'est-à-dire contenir suffisamment d'information sur les projections de revenus et de dépenses afin de faciliter les décisions.

- Les nouveaux revenus ou les augmentations de revenus doivent servir prioritairement au financement des activités existantes; le financement de nouvelles activités ne peut être envisagé que subséquemment.

- Pour faire des prévisions justes, il faut bien comprendre le comportement des coûts. Des analyses de coûts par activité doivent donc être effectuées.

- Les prévisions budgétaires doivent respecter le cadre financier et budgétaire de la Ville. Ces prévisions doivent respecter les priorités de l'Administration.

- Les gestionnaires sont responsables des budgets qui leur sont attribués.

- À l'occasion de la préparation du Programme décennal d'immobilisations, il est nécessaire de prévoir l'incidence, à court et moyen termes, de chaque projet sur le budget de fonctionnement. Dans le respect des limites légales et du cadre financier de la Ville, des emprunts peuvent être contractés pour payer les immobilisations. Dans la mesure du possible, l'utilisation du paiement comptant des immobilisations permettra de réduire ce recours à l'emprunt.

- Le budget global de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes.

Deuxième énoncé – Sur l'équilibre budgétaire à moyen et long termes

La situation budgétaire de la Ville doit demeurer saine à moyen et long termes. Tous les organismes municipaux qui reçoivent des fonds de la Ville de Montréal doivent également maintenir une situation budgétaire saine à moyen et long termes.

Explication

La situation budgétaire doit demeurer saine à moyen et à long terme, de façon à ce que les citoyens et les citoyennes puissent compter sur une ville financièrement forte et stable. À titre exceptionnel, un déficit peut se produire, mais cet écart doit être rigoureusement documenté et justifié. Un plan d'action doit être adopté.

Pratiques de gestion

- Des projections de coûts de fonctionnement doivent être préparées en fonction d'une période de trois à cinq ans afin de déterminer l'effet des décisions budgétaires courantes sur les budgets futurs de la Ville.

- Annuellement, la contribution de la Ville doit être suffisante pour couvrir le coût des régimes de retraite des employés de la Ville.

- Des prévisions de revenus doivent être faites pour une période de trois à cinq ans, afin que puisse être identifiée toute éventuelle situation budgétaire préoccupante.

Troisième énoncé – Sur le suivi budgétaire

Si la préparation d'un budget est une étape importante, son exécution et son suivi sont des étapes importantes du processus budgétaire.

Explication

Le budget étant un outil dynamique de gestion, il importe qu'il fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année. Cette opération est de première importance puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière.

Pratiques de gestion

- Afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours. À chaque année, en plus de ce qui est prévu à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose, lors des séances ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération tenues au mois d'août, un état comportant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, préparé au 30 juin selon les renseignements dont dispose alors le trésorier.

- Si le risque d'un déséquilibre budgétaire est identifié en cours d'année, les gestionnaires doivent en faire l'analyse et proposer des solutions.

- La Ville de Montréal produit et publie depuis 2015 un document de reddition de comptes financière. Ce document explique et vulgarise les différentes informations financières afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et administratifs de la Ville. Son principal objectif est de présenter une information plus détaillée que celle du rapport financier annuel relativement à l'utilisation des ressources financières utilisées par l'administration municipale.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal ou le conseil d’agglomération.

Point 30.10

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074009

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 10:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1243074009**
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville de Montréal comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1476 – 18 décembre 2023 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2024), 23-042
CM22 1510 – 22 décembre 2022 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2023), 22-052
CM22 1244 – 24 octobre 2022 – Adoption – Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2023
CM22 0122 – 24 janvier 2022 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2022), 22-002
CM21 0198 – 23 février 2021 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043-1
CM20 1366 – 15 décembre 2020 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043
CM20 0682 – 30 juin 2020 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 – 26 mai 2020 – Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 – 17 décembre 2019 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 – 22 octobre 2019 – Adoption – Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 – 17 décembre 2018 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 – 24 janvier 2018 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 – 14 décembre 2016 – Adoption – Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2025. Il s'agit des taux :

- de la taxe foncière générale;
- de la taxe sur les terrains vagues non desservis;
- de la taxe relative aux dettes des anciennes villes (soient les municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement);
- des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie;
- de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM;
- de la taxe spéciale sur les installations publicitaires;
- ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants imposant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux dans les autres secteurs que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun ».

Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts, dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.

Abolition de la compensation exigée des OBNL propriétaires
Les organismes à but non lucratif (OBNL) qui sont propriétaires des immeubles dans lesquels ils exercent leurs activités et détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption des taxes municipales. En conformité avec l'encadrement juridique de la Ville, une compensation financière était exigée de ces organismes pour défrayer une partie des services municipaux utilisés. À partir de l'exercice financier 2025, ces OBNL n'auront plus à payer cette compensation financière à la Ville de Montréal.

Taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels
Pour l'exercice financier 2025, la Ville de Montréal poursuit son utilisation du pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 900 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil. La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM ainsi qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes, selon les mêmes paramètres.

Cette mesure est accompagnée par la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels. Un bilan a été effectué en 2024. Depuis 2019 les propriétaires d'immeubles non résidentiels ont bénéficié d'une réduction cumulative de 150 M$. La Ville de Montréal assurera le maintien de cette réduction des charges fiscales.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM22 1244 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2025 doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).

Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4,6 G$.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-11-12

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8402
Télécop. : -

Stéphanie RAULT
Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 451-1839
Approuvé le : 2024-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074009*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			*X*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1243074009

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1243074009 - Règlement sur les taxes 2025.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu les sous-sections 28 et 31.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu les articles 98 et 102.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 93 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour férié au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un secteur au sens de l'article 487.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 de la Ville.

CHAPITRE II

TAXES FONCIÈRES

SECTION I
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe foncière générale à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 2,0460 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 2,6201 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,4638 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 1,8552 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,4638 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 6,0.

SECTION II
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux de 1,3914 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION III
TAXE RELATIVE AUX DETTES DES MUNICIPALITÉS AYANT CESSÉ D'EXISTER LORS DU REGROUPEMENT

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants, une taxe relative au financement des dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0158 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0203 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0058 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0232 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0058 %.

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0033 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0042 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0011 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0044 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0011 %.

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0102 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0130 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0032 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0128 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0032 %.

4° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0738 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0945 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0221 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0884 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0221 %;

5° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0363 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0465 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0121 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0484 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0121 %.

6° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0189 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0242 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0055 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0220 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0055 %

7° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0103 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0132 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0035 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0140 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0035 %.

8° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0199 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0254 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0066 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0264 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0066 %.

9° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0142 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0182 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0042 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0168 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0042 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0176 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0024 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0316 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0404 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0072 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 0,0288 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,0072 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION VI
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU

8. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0813 %;

2° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'applique : 0,3226 %;

b) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) (*Insérer ici le numéro du règlement*) ne s'applique pas : 0,3387 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

9. Lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière fait en sorte que le propriétaire d'un immeuble non résidentiel devient ou cesse d'être visé à l'article 5 du Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2025) (*Insérer ici le numéro du règlement*), le propriétaire doit payer un supplément de taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 8 à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe spéciale relative au service de l'eau payable en fonction du rôle modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de la taxe déjà payée pour cet exercice. Les articles 246 à 251 de la Loi s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
TAXES SPÉCIALES

SECTION I
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

10. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

SECTION II
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

11. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE IV
COMPENSATIONS RELATIVES AUX IMMEUBLES EXEMPTS

12. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12º de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,4638 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

13. La Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,8272 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE V
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

14. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

15. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 14, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2025, à compter du 1er janvier 2025.

16. Un intérêt au taux de 4,32 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 14 et 15, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

17. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative aux dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 3 mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 3 mars;

b) soit en deux versements égaux, le 3 mars et le 2 juin.

18. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

19. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

GDD1243074009

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2025)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2025).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 15:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1243074010**

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2025)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'encourager les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montréal.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1477 – 19 décembre 2023 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2024), 23-043
CM22 1511 – 22 décembre 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023), 22-053
CM22 0123 – 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022), 22-003
CM20 1367 – 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021), 20-044
CM19 1396 – 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 – 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 – 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004

DESCRIPTION

Taux appliqués
Les taux varient selon les secteurs suivants :

- Le « secteur A » correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le « secteur B » correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C » correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement);
- Le « secteur D » correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2025, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 8 %. Le taux du secteur D augmente de 0,50 $.

Seuil d'application relatif au secteur D
En 2025, le seuil d'application de la taxe au secteur D est réduit. Celui-ci passe de 10 000 m^2 à 5 000 m^2. Ainsi, dans ce secteur, l'ensemble des parcs de stationnement extérieurs dans les immeubles non résidentiels est visé par la taxe, lorsque leur superficie est supérieure à 5 000 m^2.

La taxe est imposée sur les immeubles non résidentiels qui comportent un parc de stationnement intérieur ou extérieur et qui sont situés dans l'un des secteurs A, B ou C. Elle est également imposée sur les immeubles non résidentiels faisant partie de la classe 10 (immeubles 100 % non résidentiels) qui comportent un parc de stationnement extérieur et qui sont situés dans le secteur D.

Détails techniques
Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Cette exonération s'applique dans les secteurs A, B, C alors que dans le secteur D, l'exonération est, à partir de 2025, de 5 000 m^2.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2025)

relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 38,7 M$ pour l'année 2025.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-12
Francois SERVANT-MILLETTE Conseiller en planification budgetaire	Stéphanie RAULT Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale
Tél : 514 872-8409 **Télécop. :** -	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-17	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074010*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2025)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1243074010

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2025)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1243074010 - Règlement taxe stationnement 2025.doc

Annexe A - Plan du secteur C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue De Condé avec la rue Saint-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue Saint-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdike; de là suivant les rives des bassins Bickerdike et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue De Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue De Condé jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« secteur D » : le territoire de la Ville, à l'exclusion des secteurs A, B et C;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

7. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels, dans l'un des secteurs A, B ou C, s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, dans l'un des secteurs A, B ou C, correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans le secteur D s'obtient en soustrayant 5 000 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe foncière sur les parcs de stationnement comme suit :

1° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, aux taux fixés ci-après :

a) « secteur A » :

i. parc de stationnement intérieur : 13,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 55,60 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) « secteur B » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,95 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 41,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

c) « secteur C » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,95 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 20,90 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie de la classe 10 identifiée à l'article 244.32 de la Loi, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement extérieur ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans le secteur D, au taux de 2,50 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe, inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Toute demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe doit être formulée par écrit au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de taxes.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2025).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

_____

GDD1243074010

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

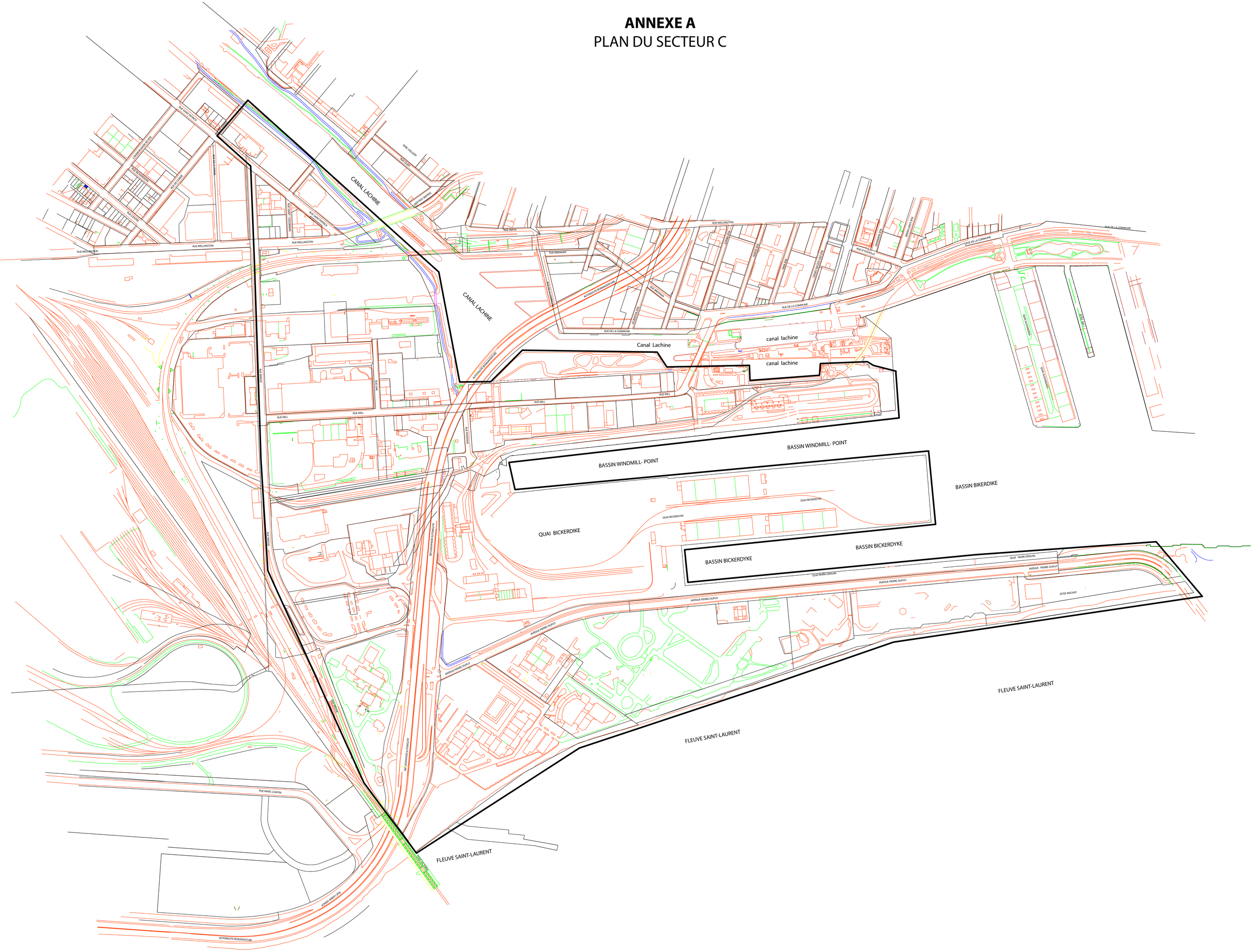

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 18:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1243074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1478 – 19 décembre 2023 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) 23-044
CM22 1513 – 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) 22-054
CM22 0125 – 24 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) 22-004
CM20 1369 – 15 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) 20-045

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2025 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2025 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2025 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2025. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-11-11
Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA Agent(e) de recherche	Dominique MARTHET Cheffe de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Tél : 438 505-3171 **Télécop. :** s/o	**Tél :** 514 463-3549 **Télécop. :** s/o

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 451-1839
Approuvé le : 2024-11-15

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2024-11-19

Règlements sur les tarifs 2025 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2025 ont été révisés et indexés de 2,0 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 2,0 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondi au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 2,0 % ainsi que les nouvelles tarifications.

GRANDS PARCS, MONT-ROYAL ET SPORTS

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE-ROBILLARD

- L'inscription à la pratique libre du badminton n'est plus requise.
  Conseil municipal : article 14

- Abolition des tarifs liés à l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique pour la pratique récréative.
  Conseil municipal : article 15

STADE DE SOCCER DE MONTRÉAL

- Abolition des tarifs liés à l'usage d'un terrain de soccer intérieur à 7 joueurs pour des fêtes d'enfants sans animation, et ce, afin d'établir un contrôle sur les événements et l'utilisation du terrain.
  Conseil municipal : article 21 (point 1b)

LE TAZ

- Une nouvelle tarification horaire est offerte pour le montage ou le démontage des installations du Skatepark ou du Roulodôme. Les tarifs sont de 408 $ et 510 $ selon le jour de la semaine. À partir de 2025, il sera possible de louer le Skatepark ou le Roulodôme à l'heure.
  Conseil municipal : article 24 (point 7)

- Une augmentation de 5 $ est proposée pour les frais d'administration liés à l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation. Cette hausse vise à se rapprocher de la recommandation de l'Office québécois de la protection du consommateur. Le tarif est passé de 25 $ en 2024 à 30 $ en 2025.
  Conseil municipal : article 24 (point 9e)

- Une réduction de 40 % est offerte aux prestataires de la sécurité du revenu.
  Conseil municipal : article 32 (point 3c)

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- Une nouvelle tarification est proposée pour les droits d'accès à la salle de conditionnement physique pour l'entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme non-partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes).
  - 87,20 $ l'heure pour une entrée unique
  - 332,80 $ l'heure pour un accès illimité, période d'un mois
  - 1 628 $ pour un accès illimité, période de 6 mois.
  - 3 324 $ pour un accès illimité, période de 12 mois.

  Conseil municipal : article 29 (point 1d)

- Abolition des tarifs liés au droit d'entrée à la salle de conditionnement physique pour l'entraînement supervisé d'un groupe (minimum de 3 personnes et maximum 6) et pour l'entraînement personnel supervisé.
  Conseil municipal : article 29 (points 1d et 1e)

- À partir de 2025 et pour répondre aux problématiques trouvées dans la grille tarifaire existante (absence de revenus associés aux cours en groupe, tarification disproportionnée, comparaison avec les activités libres), il y aura une restructuration complète des abonnements et des tarifs des cours en salle, en groupe et des abonnements à la salle d'entraînement.
  Conseil municipal : article 29 (points 2a, 2b, 3 et 5)

- Une augmentation de 5 $ est proposée pour les frais d'administration liés à l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation. Cette hausse vise à se rapprocher de la recommandation de l'Office québécois de la protection du consommateur. Le tarif est passé de 25 $ en 2024 à 30 $ en 2025.
  Conseil municipal : article 29 (points 4a et 4b)

- Abolition des tarifs liés au programme d'aspirant moniteur DAFA.
  Conseil municipal : article 29 (points 8)

- Une mise à jour des tarifs liés aux inscriptions de cours de natation de la Société de sauvetage du Québec pour les non-résidents de la Ville de Montréal pour les sessions de 8,10 et 12 semaines est proposée. L'augmentation varie entre 10 $ et 55 $ et vise à se rapprocher des tarifs du marché. Les tarifs se situaient entre 78 $ et 188 $ en 2024 et se situeront entre 88 $ et 243 $ en 2025.
  Conseil municipal : article 31 (points 1b, 2b et 3b)

ESPACE POUR LA VIE

- Le passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans, ne sera pas augmenté en 2025. La clientèle d'Espace pour la vie est composée majoritairement de familles. C'est pour cette raison et dans le but d'être plus inclusif, tout en gardant ses musées abordables, qu'Espace pour la vie a décidé de maintenir son prix.
  Conseil municipal : article 37

- Une augmentation de tarif est proposée pour chaque journée de préparation ou de remise en place pour un tournage cinématographique au Biodôme, Insectarium, Jardin botanique ou au Planétarium. Les coûts de l'activité ont été revus et mis à jour et l'augmentation est due au besoin de ressources supplémentaires et, dans certains cas, à l'implication de plusieurs unités d'affaires. Le tarif est passé de 1 205 $ en 2025 à 1 500 $ en 2025, soit une variation de 295 $.
  Conseil municipal : article 44 (point 3b)

- Une nouvelle tarification est offerte pour la location d'un casier situé au Jardin botanique, selon la taille et les heures d'utilisation. Les tarifs varient entre 3 $ et 4 $.
  Conseil municipal : article 47

- Un nouveau tarif est proposé pour la location d'une rangée double au stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206) pour une durée maximale de 24 heures.
  Conseil municipal : article 51 point 5

- Une nouvelle tarification entrera en vigueur à la bibliothèque du Jardin botanique pour les impressions et photocopies et des frais de retard pour des documents endommagés ou perdus seront ajoutés
  Conseil municipal : article 53

- Aucun droit d'entrée n'est exigé :

  - Au Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et au Planétarium pour les élèves participants au programme "Ma nature", un projet en collaboration avec UEMPT (une école montréalaise pour tous).
  - Au Planétarium pour les membres de l'association canadienne des centres de sciences
  - À l'occasion du festival Astrofest qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025
  - Au Biodôme pour les membres du CAZA-AZAC (association des zoos et aquariums du Canada).

  Conseil municipal : articles 55, 57 et 58

AUTRES TARIFS

PLANIFICATION URBAINE

- Les tarifs liés à l'étude d'une demande de permis visant la construction ou la transformation d'un bâtiment demeurent les mêmes qu'en 2024. Puisque la valeur des travaux de construction dépassera largement le taux projeté pour 2024, le tarif basé sur la valeur des travaux n'a pas à être modifié pour que soit générée une augmentation équivalente de revenus.
  Conseil municipal : article 4

CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES - MEM

- Les tarifs pour les droits d'entrée demeurent inchangés. Le Centre en sera à sa première année de pleine opération en 2025 avec l'entièreté de son offre.
  Conseil municipal : article 60

- Aucun droit d'entrée n'est exigé d'une personne détentrice d'une carte :
  - membre de la Société des musées du Québec (SMQ), sur présentation de sa carte;
  - membre de l'Association des musées canadiens (AMC), sur présentation de sa carte;
  - membre du Conseil international des musées (ICOM), sur présentation de sa carte;
  - membre de l'Association des guides touristiques (APGT), sur présentation de sa carte;
  - membre de la Corporation des guides accompagnateurs du Québec (CGAQ), sur présentation de sa carte;
  - accompagnateur d'une personne en situation de handicap;

- membre de Canoo, accompagnée d'un maximum de 3 personnes, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;
- détenteur de la carte « Empruntez un musée », valide pour 2 personnes âgées de 18 ans et plus et 3 personnes de moins de 18 ans;
- détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;
- détenteur de la carte « Musées Montréal », sur présentation de cette carte;
- détenteur de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte.

Conseil municipal : article 61

- Une mise à jour a été proposée pour les tarifs de location des espaces du MEM. L'augmentation varie entre 3,80 $ et 33,20 $. Les tarifs se situaient entre 41,20 $ et 231,80 $ en 2024 et se situeront entre 45 $ et 265 $ en 2025. La tarification inaugurale était trop basse, selon une étude de marché.

- Ajout de deux nouvelles tarifications :
  - 285 $ pour la location du Cabaret, à partir de la 6e heure;
  - 536 $ pour une journée d'animation de groupes dans un établissement, pour une durée maximale de 7 heures.

Conseil municipal : article 62 et 64

AFFAIRES JURIDIQUES

- Les tarifs de 2024 sont maintenus. Ils ont été révisés et augmentés substantiellement l'année dernière, afin de se rapprocher le plus possible du coût du marché.
  Conseil municipal : articles 97 et 98

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS ET EXPÉRIENCE CITOYENNE

- Une augmentation de 1 $ est proposée sur les tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal. Les tarifs se situaient entre 7 $ et 9 $ en 2024 et situeront entre 8 $ et 10 $ en 2024. La dernière augmentation remonte à 2021.
  Conseil municipal : Article 115

URBANISME ET MOBILITÉ - STATIONNEMENT

- De nouveaux secteurs ont été ajoutés pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne.
  - « Hôpital Jean-Talon » (VSM-ISI-1) du lundi au vendredi de 9h à 18h
  - « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-ISI-1), du lundi au vendredi de 9h à 21h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13h à 18h
  - « Parc Angrignon » (SOU-ISI-2), du lundi au vendredi de 9h à 21h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13h à 18h
  - « Parc olympique et de l'Assomption » (MHM-ISI-1), du lundi au samedi de 9h à 21h et le dimanche de 13h à 18h

Conseil municipal : article 130

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2025

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS LOCAUX DE MONTRÉAL

Montréal

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE II ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS				
4 Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :				
2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :				
a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $	9,80 $	0,00 $	0,00%
b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $	9,80 $	0,00 $	0,00%
c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b) i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $	9,80 $	0,00 $	0,00%
3° calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :				
a) bâtiment résidentiel i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $	9,80 $	0,00 $	0,00%
b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $	9,80 $	0,00 $	0,00%
c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment	55,00 $	55,00 $	0,00 $	0,00%
SOUS-SECTION 3 PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
37. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès à tous les musées d'espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans :	149,00 $	149,00 $	0,00 $	0,00%
4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport Espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédent celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au				
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $	111,75 $	0,00 $	0,00%
5° passeport acheté du 28 février au 21 mars 2025 ou du 27 juin au 11 juillet 2025				
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 $	111,75 $	0,00 $	0,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 5 PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE, ET DU PLANÉTARIUM				
44. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
3° tournage cinématographique :				
b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 205,00 $	1 500,00 $	295,00 $	24,48%
47. Pour la location d'un casier situé au jardin botanique				
a) Pour une location d'un petit casier, situé au Jardin botanique, pour la première heure		3,00 $		
b) Pour une location d'un casier d'une taille moyenne, situé au Jardin botanique, pour la première heure		3,25 $		
c) Pour une location d'un casier d'une grande taille, situé au Jardin botanique, pour la première heure		3,50 $		
d) Pour une location d'un casier d'une très grande taille, situé au Jardin botanique, pour la première heure		4,00 $		
e) Pour chaque heure supplémentaire d'un casier au Jardin botanique, peu importe la grandeur, il sera perçu		0,50 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 6				
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS				
51. Pour la location d'espaces de stationnement, selon la disponibilité des stationnements de l'Insectarium (P2 - terrain 237), du Jardin botanique (P1- terrain 238) et du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), il sera perçu :				
5° Une rangée double du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau		1 960,00 $		
SOUS-SECTION 7				
BIBLIOTHÈQUE DU JARDIN BOTANIQUE				
53. Pour les services offerts à la bibliothèque du Jardin botanique, il sera perçu pour les abonnés de la bibliothèques (les employés et les membres de la société amie du jardin botanique de Montréal)				
1° pour l'émission d'une carte d'abonnement valide pour un an		0,00 $		
2° pour le remplacement d'une carte d'abonnement		5,00 $		
3° pour les services d'impression et de photocopie				
a) impression en noir et blanc, par page		0,15 $		
b) impression en couleurs, par page		0,75 $		
c) photocopie en noir et blanc, par page		0,15 $		
d) photocopie en couleurs, par page		0,75 $		
4 pour un article emprunté, tel un livre, une encyclopédie, un périodique ou un				
a) avis de retard de retour d'emprunt				
i 1e avis de retard		0,00 $		
ii 2e avis de retard		5,00 $		
iii 3e avis de retard		5,00 $		
b) article endommagé				
i dommage mineur, tel une page déchirée, un document tâché, un code-barre ou une cote retiré		5,00 $		
ii dommage majeur, tel une reliure brisée		10,00 $		
c) pour un article perdu, ayant subi un dommage irréparable, ou non retourné 7 jours après la date fixée au 3e avis de retard, il sera perçu le coût de l'article auquel est ajouté un frais de remplacement de 10,00 $ par article				
5° pour le bris ou la perte de matériel complémentaire à un article, tel un boîtier, une carte ou un document d'accompagnement, par item				
a) bris ou dommage mineur		5,00 $		
b) bris ou dommage majeur		10,00 $		
c) matériel perdu		5,00 $		
SOUS-SECTION 8				
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS				
55. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les personnes suivantes :				
15° élèves participant au programme « Ma nature » de la mesure « Une école montréalaise pour tous (UEMPT) » du ministère de l'Éducation du Québec.				
57. Aucun droit d'entrée n'est exigé au planétarium;				
1° Pour les membres de l'Association canadienne des centres de sciences				
2° à l'occasion du festival Astrofest les 7 et 8 juin 2025.				
58. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, pour les membres de l'Association des zoos et aquariums du Canada (CAZA-AZAC).				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION III				
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES				
60. Pour les droits d'entrée au MEM - Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :				
1° droit d'entrée individuel :				
a) tarification régulière				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00%
ii. enfant de 13 à 17 ans	6,70 $	6,70 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $	10,90 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $	15,50 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	13,20 $	13,20 $	0,00 $	0,00%
b) détenteur de la carte Accès Montréal				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
ii. enfant de 13 à 17 ans	3,40 $	3,40 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $	5,50 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $	7,80 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	6,50 $	6,50 $	0,00 $	0,00%
2° droit d'entrée d'une personne fiasant partie d'un groupe :				
a) groupes de 12 personnes et plus				
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00%
ii. enfant de 13 à 17 ans	5,70 $	5,70 $	0,00 $	0,00%
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $	7,30 $	0,00 $	0,00%
iv. personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $	10,30 $	0,00 $	0,00%
v. personne de 65 ans et plus	8,80 $	8,80 $	0,00 $	0,00%
b) groupe des écoles primaire, secondaire, Cégep ou université	5,00 $	5,00 $	0,00 $	0,00%
61. Aucun droit d'entrée n'est exigé pour les personnes suivantes :				
1° membre de la Société des musées du Québec (SMQ), sur présentation de sa carte;				
2° membre de l'Association des musées canadiens (AMC), sur présentation de sa carte;				
3° membre du Conseil international des musées (ICOM), sur présentation de sa carte;				
4° membre de l'Association des guides touristiques (APGT), sur présentation de sa carte;				
5° membre de la Corporation des guides accompagnateurs du Québec (CGAQ), sur présentation de sa carte;				
6° accompagnateur d'une personne en situation d'handicap;				
7° membre de Canoo, accompagnée d'un maximum de 3 personnes, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;				
8° détenteur de la carte « Empruntez un musée », valide pour 2 personnes âgées de 18 ans et plus et 3 personnes de moins de 18 ans;				
9° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;				
10° détenteur de la carte « Musées Montréal », sur présentation de cette carte;				
11° détenteur de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte.				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
62. Pour la location des espaces suivants au MEM - Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :				
1° Ateliers 1 et 2 :				
a) l'heure	41,20 $	45,00 $	3,80 $	9,22%
b) la demi-journée, pour une durée maximale de 4h ~~3 h 30~~, durant la période comprise entre 9 h 00 et ~~18~~ 17 h 00	128,80 $	150,00 $	21,20 $	16,46%
c) la journée, pour une durée maximale de 7 h 00, durant la période comprise entre 9 h 00 et 17h00	231,80 $	265,00 $	33,20 $	14,32%
2° Cabaret, l'heure, pour un minimum de 5 h :				
a) pour les 5 premières heures	231,80 $	265,00 $	33,20 $	14,32%
b) à partir de la 6e heure		285,00 $		
3° Belvédère, l'heure, pour un minimum de 5h 00 :	170,00 $	195,00 $	25,00 $	14,71%
64. Pour une journée d'animation de groupe dans un établissement, pour une durée maximale de 7 h, il sera perçu :		536,00 $		

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION IV RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS				
97. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :				
1° quittance et mainlevée :	300,00 $	300,00 $	0,00 $	0,00%
2° acte de modification, de correction ou d'annulation :	350,00 $	350,00 $	0,00 $	0,00%
3° servitude consentie par la Ville :	400,00 $	400,00 $	0,00 $	0,00%
4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphythéose et garantie hypothécaire :	1 070,60 $	1 070,60 $	0,00 $	0,00%
5° consentement à opération cadastrale :	374,80 $	374,80 $	0,00 $	0,00%
98. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :				
1° pour la première copie :	100,00 $	100,00 $	0,00 $	0,00%
2° pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page :	1,70 $	1,70 $	0,00 $	0,00%
CHAPITRE VI VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES				
SECTION I EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENT OFFICIELS OU D'ARCHIVES				
115. Pour la délivrance de la Carte Accès Montréal aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :				
1° première carte :	9,00 $	10,00 $	1,00 $	11,11%
2° deuxième carte :	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
3° carte supplémentaire :	7,00 $	8,00 $	1,00 $	14,29%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE IX				
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE				
130. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont établis comme suit :				
4) secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-ISI-1) du lundi au vendredi de 9h à 18h		2,25 $/h		
maximum		10,00 $/jour		
5) secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-ISI-1), du lundi au vendredi de 9h à 21h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13h à 18h		2,25 $/h		
maximum		10,00 $/jour		
6) secteur « Parc Angrignon » (SOU-ISI-2), du lundi au vendredi de 9h à 21h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13h à 18h		2,25 $/h		
maximum		10,00 $/jour		
7) secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-ISI-1), du lundi au samedi de 9h à 21h et le dimanche de 13h à 18h		2,25 $/h		
maximum		14,00 $/jour		

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS						
SECTION I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES						
SOUS-SECTION 1 ÉQUIPEMENTS						
14. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :						
~~2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :~~						
~~a) résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. enfant de 10 à 17 ans~~	~~28,00 $~~	~~28,00 $~~				
~~ii. personne de 18 ans à 59 ans~~	~~76,00 $~~	~~76,00 $~~				
~~iii. personne de 60 ans et plus~~	~~57,00 $~~	~~57,00 $~~				
~~iv. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~57,00 $~~	~~57,00 $~~				
~~b) non-résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. enfant de 10 à 17 ans~~	~~76,00 $~~	~~76,00 $~~				
~~ii. personne de 18 ans et plus~~	~~147,00 $~~	~~147,00 $~~				
~~iv. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~57,00 $~~	~~57,00 $~~				
~~**15.**~~ ~~Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :~~						
~~1° équipe de Montréal~~	~~266,00 $~~	~~266,00 $~~				
~~2° équipe de l'extérieur de Montréal~~	~~534,00 $~~	~~534,00 $~~				
~~3° pour un organisme montréalais de régie en sport mineur :~~	~~0,00 $~~	~~0,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
21. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :						
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
~~xi. fête d'enfants, sans animation~~	~~140,00 $~~	~~143,00 $~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025	ÉCARTS $	ÉCARTS %
24. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :				
7° location de base du Skatepark ou du Roulodôme pour un événement~~:~~				
c) Période de montage/démontage (par heure)				
i. du lundi au jeudi		408,00 $		
ii. du vendredi au dimanche		510,00 $		
9° camp de jour du TAZ :				
e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	30,00 $	5,00 $	20,00%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
29. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :						
d) entrainement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme non partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)						
i. entrée unique, l'heure			85,40 $	87,20 $		
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois			326,20 $	332,80 $		
iii. accès illimité, pour une période de 6 mois			1 596,00 $	1 628,00 $		
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois			3 189,20 $	3 253,00 $		
~~d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne~~						
~~i. séance de 1 heure~~	~~18,00 $~~	~~19,00 $~~				
~~ii. 6 séances de 1 heure~~	~~89,00 $~~	~~91,00 $~~				
~~iii. 12 séances de 1 heure~~	~~148,00 $~~	~~151,00 $~~				
~~e) entraînement personnel supervisé, par personne~~						
~~i. séance de 1 heure~~	~~55,00 $~~	~~56,00 $~~				
~~ii. 6 séances de 1 heure~~	~~309,00 $~~	~~316,00 $~~				
~~iii. 12 séances de 1 heure~~	~~437,00 $~~	~~447,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
2° inscription aux cours en salle à la carte (tarification à la semaine):						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. Un cours dirigé						
1. personne moins de 17 ans			4,00 $	4,20 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			7,00 $	7,30 $		
3. personne de 60 ans et plus			5,00 $	5,30 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			5,00 $	5,30 $		
ii. Deux cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			5,00 $	5,30 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			10,00 $	10,50 $		
3. personne de 60 ans et plus			8,00 $	8,40 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			8,00 $	8,40 $		
iii. Trois cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			6,00 $	6,30 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			12,00 $	12,50 $		
3. personne de 60 ans et plus			9,00 $	9,40 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			9,00 $	9,40 $		
iv. Quatre cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			7,00 $	7,30 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			16,00 $	15,70 $		
3. personne de 60 ans et plus			12,00 $	12,50 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			12,00 $	12,50 $		
v. Cinq cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			10,00 $	10,50 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			21,00 $	21,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			16,00 $	16,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			16,00 $	16,00 $		
b) Non-résident de la Ville de Montréal						
i. Un cours dirigé						
1. personne moins de 17 ans			6,00 $	6,00 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			10,00 $	10,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			7,00 $	7,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			7,00 $	7,00 $		
ii. Deux cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			7,00 $	7,00 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			14,00 $	14,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			12,00 $	12,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			12,00 $	12,00 $		
iii. Trois cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			8,00 $	9,00 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			17,00 $	17,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			13,00 $	13,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			13,00 $	13,00 $		
iv. Quatre cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			10,00 $	10,00 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			22,00 $	22,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			17,00 $	18,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			17,00 $	18,00 $		
v. Cinq cours dirigés						
1. personne moins de 17 ans			14,00 $	14,00 $		
2. personne de 17 ans à 59 ans			29,00 $	29,00 $		
3. personne de 60 ans et plus			22,00 $	22,00 $		
4. prestataire de la Sécurité du revenu			22,00 $	22,00 $		

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
~~a) résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~46,00 $~~	~~46,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~74,00 $~~	~~74,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~54,00 $~~	~~54,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~54,00 $~~	~~54,00 $~~				
~~ii. cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~74,00 $~~	~~74,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~110,00 $~~	~~110,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~82,00 $~~	~~82,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~82,00 $~~	~~82,00 $~~				
~~iii. cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~58,00 $~~	~~59,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~93,00 $~~	~~95,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~68,00 $~~	~~70,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~68,00 $~~	~~70,00 $~~				
~~iv. cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~93,00 $~~	~~95,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~138,00 $~~	~~141,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~103,00 $~~	~~105,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~103,00 $~~	~~105,00 $~~				
~~v. cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~71,00 $~~	~~71,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~114,00 $~~	~~114,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~83,00 $~~	~~83,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~83,00 $~~	~~83,00 $~~				
~~vi. cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~114,00 $~~	~~114,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~169,00 $~~	~~169,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~126,00 $~~	~~126,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~126,00 $~~	~~126,00 $~~				
~~vii. accès illimité pour une période de 1 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~40,00 $~~	~~40,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~30,00 $~~	~~30,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~30,00 $~~	~~30,00 $~~				
~~viii. accès illimité pour une période de 3 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~110,00 $~~	~~110,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~80,00 $~~	~~80,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~80,00 $~~	~~80,00 $~~				
~~ix. accès illimité pour une période de 6 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~165,00 $~~	~~169,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~124,00 $~~	~~127,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~124,00 $~~	~~127,00 $~~				
~~x. accès illimité pour une période de 12 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~218,00 $~~	~~223,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~165,00 $~~	~~169,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~165,00 $~~	~~169,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
~~b) non résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. cours une fois par semaine pour une session de 8 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~62,00 $~~	~~62,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~102,00 $~~	~~102,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~76,00 $~~	~~76,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~76,00 $~~	~~76,00 $~~				
~~ii. cours deux fois par semaine pour une session de 8 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~102,00 $~~	~~102,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~154,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~115,00 $~~	~~115,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~115,00 $~~	~~115,00 $~~				
~~iii. cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~78,00 $~~	~~80,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~128,00 $~~	~~131,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~95,00 $~~	~~97,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~95,00 $~~	~~97,00 $~~				
~~iv. cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~128,00 $~~	~~131,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~192,00 $~~	~~196,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~144,00 $~~	~~147,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~144,00 $~~	~~147,00 $~~				
~~v. cours une fois par semaine pour une session de 12 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~94,00 $~~	~~94,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~154,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~114,00 $~~	~~114,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~114,00 $~~	~~114,00 $~~				
~~vi. cours deux fois par semaine pour une session de 12 semaines~~						
~~1. personne moins de 17 ans~~	~~154,00 $~~	~~154,00 $~~				
~~2. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~230,00 $~~	~~230,00 $~~				
~~3. personne de 60 ans et plus~~	~~173,00 $~~	~~173,00 $~~				
~~4. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~173,00 $~~	~~173,00 $~~				
~~vii. accès illimité pour une période de 1 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~45,00 $~~	~~45,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~35,00 $~~	~~35,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~35,00 $~~	~~35,00 $~~				
~~viii. accès illimité pour une période de 3 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~135,00 $~~	~~135,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~105,00 $~~	~~105,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~105,00 $~~	~~105,00 $~~				
~~ix. accès illimité pour une période de 6 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~231,00 $~~	~~236,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~173,00 $~~	~~177,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~173,00 $~~	~~177,00 $~~				
~~x. accès illimité pour une période de 12 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~307,00 $~~	~~314,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~231,00 $~~	~~236,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~231,00 $~~	~~236,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
~~3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité~~						
~~a) résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. pour une période de 1 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~40,00 $~~	~~40,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~30,00 $~~	~~30,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~30,00 $~~	~~30,00 $~~				
~~ii. pour une période de 3 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~110,00 $~~	~~110,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~80,00 $~~	~~80,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~80,00 $~~	~~80,00 $~~				
~~iii. pour une période de 6 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~202,00 $~~	~~207,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~161,00 $~~	~~165,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~161,00 $~~	~~165,00 $~~				
~~iv. pour une période de 12 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~266,00 $~~	~~272,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~214,00 $~~	~~219,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~214,00 $~~	~~219,00 $~~				
~~b) non-résident de la Ville de Montréal~~						
~~i. pour une période de 1 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~55,00 $~~	~~55,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~40,00 $~~	~~40,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~40,00 $~~	~~40,00 $~~				
~~ii. pour une période de 3 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~160,00 $~~	~~160,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~115,00 $~~	~~115,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~115,00 $~~	~~115,00 $~~				
~~iii. pour une période de 6 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~282,00 $~~	~~288,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~225,00 $~~	~~230,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~225,00 $~~	~~230,00 $~~				
~~iv. pour une période de 12 mois~~						
~~1. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~373,00 $~~	~~381,00 $~~				
~~2. personne de 60 ans et plus~~	~~301,00 $~~	~~308,00 $~~				
~~3. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~301,00 $~~	~~308,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
~~5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :~~						
~~a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois~~						
~~i. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~365,00 $~~	~~373,00 $~~				
~~ii. personne de 60 ans et plus~~	~~292,00 $~~	~~299,00 $~~				
~~iii. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~292,00 $~~	~~299,00 $~~				
~~b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois~~						
~~i. personne de 17 ans à 59 ans~~	~~511,00 $~~	~~522,00 $~~				
~~ii. personne de 60 ans et plus~~	~~410,00 $~~	~~419,00 $~~				
~~iii. prestataire de la Sécurité du revenu~~	~~410,00 $~~	~~419,00 $~~				
~~c) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes~~						
~~i. 3 au 16 janvier~~						
~~ii. 7 au 20 avril~~						
~~iii. 8 au 14 septembre~~						
4° inscription au camp de jour :						
a) résident de la Ville de Montréal						
v. frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	25,00 $	25,00 $	30,00 $	5,00 $	20,00%
b) non-résident de la Ville de Montréal						
v. frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	25,00 $	25,00 $	30,00 $	5,00 $	20,00%
~~8° programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par personne :~~	~~502,00 $~~	~~513,00 $~~				

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2024	Du 1er sept. au 31 déc. 2024	Jusqu'au 31 août 2025	Du 1er sept. au 31 déc. 2025	Écart $	Écart %
31. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
1° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 8 semaines						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	78,00 $	80,00 $	88,00 $	90,00 $	10,00 $	12,50%
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	105,00 $	107,00 $	132,00 $	135,00 $	28,00 $	26,17%
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	111,00 $	114,00 $	143,00 $	146,00 $	32,00 $	28,07%
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	123,00 $	126,00 $	159,00 $	162,00 $	36,00 $	28,57%
2° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 10 semaines :						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	98,00 $	100,00 $	110,00 $	112,00 $	12,00 $	12,00%
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	124,00 $	127,00 $	139,00 $	142,00 $	15,00 $	11,81%
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	132,00 $	135,00 $	148,00 $	151,00 $	16,00 $	11,85%
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	139,00 $	142,00 $	156,00 $	160,00 $	18,00 $	12,68%
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	154,00 $	157,00 $	173,00 $	177,00 $	20,00 $	12,74%
3° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 12 semaines :						
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	117,00 $	120,00 $	132,00 $	135,00 $	15,00 $	12,50%
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	159,00 $	163,00 $	198,00 $	202,50 $	39,50 $	24,23%
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	167,00 $	171,00 $	214,00 $	219,00 $	48,00 $	28,07%
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	184,00 $	188,00 $	238,00 $	243,00 $	55,00 $	29,26%

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

32. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

3° TAZ :

c) un rabais de 40 % est offert aux perstataire de la sécurité du revenus prévus au sous-paragraphes 22(1) d) et 22 (12)

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #1 No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59 2024	2025	%	TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59 2024	2025	%	PERMIS MENSUEL 2024	2025	%	
AHUNTSIC-CARTIERVILLE											
Promenade Fleury	335	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	86,00 $	86,00 $	0,0%	
Complexe Claude-Robillard	340	2,50 $	2,50 $	s/o	11,00 $	11,00 $	s/o	s/o	50,00 $	s/o	
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE											
Décarie	182	3,25 $	3,25 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%	
Décarie	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	91,00 $	91,00 $	0,0%	
~~Décarie~~	~~401~~	~~s/o~~	~~s/o~~	~~s/o~~	~~s/o~~	~~s/o~~	~~s/o~~	~~143,00 $~~	~~143,00 $~~	~~0,0%~~	Le terrain a été retiré
PLATEAU-MONT-ROYAL											
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	111,00 $	111,00 $	0,0%	
Rue Mont-Royal	72	4,25 $	4,25 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	111,00 $	111,00 $	0,0%	
Parc Lafontaine	139	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	116,00 $	116,00 $	0,0%	
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	106,00 $	106,00 $	0,0%	
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	116,00 $	116,00 $	0,0%	
Parc Lafontaine	197	4,50 $	4,50 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o	
Parc Lafontaine	216	4,50 $	4,50 $	0,0%	17,00 $	18,00 $	5,9%	111,00 $	111,00 $	0,0%	
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE											
Plaza St-Hubert	24	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%	
Plaza St-Hubert	78	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	117,00 $	117,00 $	0,0%	
Plaza St-Hubert	191	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o	
Plaza St-Hubert	302	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%	
Plaza St-Hubert	303	3,00 $	3,00 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	90,00 $	90,00 $	0,0%	
Promenade Masson	73	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%	
Promenade Masson	74	2,75 $	2,75 $	s/o	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	0,0%	
Promenade Masson	75	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	88,00 $	88,00 $	s/o	
SUD-OUEST											
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Parc Angrignon	243	3,75 $	3,75 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	69,00 $	69,00 $	0,0%	
St-Henri	361	2,75 $	2,75 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	67,00 $	67,00 $	0,0%	
VILLE-MARIE											
Terminus centre-ville	184	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	173,00 $	0,0%	
Terminus centre-ville	207	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	148,00 $	148,00 $	0,0%	
Terminus centre-ville	400	6,00 $	6,00 $	0,0%	18,00 $	18,00 $	0,0%	173,00 $	173,00 $	0,0%	
VERDUN											
Auditorium / Hôpital	433	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%	
Auditorium / Hôpital	434	3,50 $	3,50 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%	
Auditorium / Hôpital	437	2,25 $	2,25 $	0,0%	16,00 $	16,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%	
Commercial de Verdun Ouest	522	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Parc en bordure du fleuve	503	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Parc en bordure du fleuve	508	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Promenade Wellington	438	2,25 $	2,25 $	0,0%	13,00 $	13,00 $	0,0%	87,00 $	87,00 $	0,0%	
Promenade Wellington	519	2,00 $	2,00 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	85,00 $	0,0%	
~~Promenade Wellington~~	~~520~~	~~2,00 $~~	~~2,00 $~~	~~0,0%~~	~~12,00 $~~	~~12,00 $~~	~~0,0%~~	~~85,00 $~~	~~85,00 $~~	~~0,0%~~	Le terrain a été retiré
Ateliers municipaux	506	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Résidentiel	513	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%	
Résidentiel	518	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	85,00 $	85,00 $	0,0%	

2025 Tarifs autoparcs

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #2 / No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h 2024	2025	%	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h 2024	2025	%	PERMIS MENSUEL 2024	2025	%	
VILLE-MARIE											
Parc du Mont-Royal	115	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%	
Parc du Mont-Royal	116	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%	
Parc du Mont-Royal	117	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%	
Parc du Mont-Royal	118	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	83,00 $	83,00 $	0,0%	
	Grille tarifaire #3	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL			
VILLE-MARIE											
Parc du Mont-Royal	275	4,25 $	4,25 $	0,0%	15,00 $	15,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o	
	Grille tarifaire #4	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL			
VILLE-MARIE											
Centre Bell	227	6,00 $	6,00 $	0,0%	20,00 $	20,00 $	0,0%	161,00 $	161,00 $	0,0%	
	Grille tarifaire #5	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF HORAIRE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL			
PLATEAU-MONT-ROYAL											
~~Aréna St-Louis~~	~~270~~	~~4,50 $~~	~~4,50 $~~	~~0,0%~~	~~17,00 $~~	~~17,00 $~~	~~0,0%~~	~~101,00 $~~	~~101,00 $~~	~~0,0%~~	retiré de la liste

Tarification 2025 vs 2024

	Tarif régulier		
	Une institution		
	2024	2025	*Écart*
Adulte	23,25	23,75	*2,2%*
65 ans et +	21,00	21,50	*2,4%*
Étudiant	17,00	17,50	*2,9%*
5 à 17 ans	12,00	12,25	*2,1%*
Famille	64,25	65,75	*2,3%*

	Résidents de la CMM		
	Une institution		
	2024	2025	*Écart*
Adulte	17,50	18,00	*2,9%*
65 ans et +	16,50	17,00	*3,0%*
Étudiant	13,75	14,25	*3,6%*
5 à 17 ans	8,75	9,00	*2,9%*
Famille	49,50	50,50	*2,0%*

	Détenteurs de Carte Accès Montréal		
	Une institution		
	2024	2025	*Écart*
Adulte	13,75	14,25	*3,6%*
65 ans et +	12,75	13,25	*3,9%*
Étudiant	10,75	11,00	*2,3%*
5 à 17 ans	7,00	7,25	*3,6%*
Famille	33,75	34,50	*2,2%*

	Tarif GROUPE														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*
Adulte	16,00	16,50	*3,1%*	28,25	29,00	*2,7%*	40,50	41,50	*2,5%*	52,75	54,00	*2,4%*	65,00	66,50	*2,3%*
65 ans et +	15,00	15,50	*3,3%*	26,25	27,00	*2,9%*	37,50	38,50	*2,7%*	48,75	50,00	*2,6%*	60,00	61,50	*2,5%*
Étudiant	12,50	12,50	*0,0%*	20,75	21,25	*2,4%*	29,00	29,75	*2,6%*	37,25	38,25	*2,7%*	45,50	46,75	*2,7%*
5 à 17 ans	8,00	8,25	*3,1%*	14,50	15,00	*3,4%*	21,00	21,75	*3,6%*	27,50	28,50	*3,6%*	34,00	35,25	*3,7%*
Écoles montréalaises	7,25	7,50	*3,4%*	13,50	14,00	*3,7%*	19,75	20,50	*3,8%*	26,00	27,00	*3,8%*	32,25	33,50	*3,9%*
Camps de jour Ville	3,50	3,75	*7,1%*												
Famille	46,00	47,00	*2,2%*	80,75	82,50	*2,2%*	115,50	118,00	*2,2%*	150,25	153,50	*2,2%*	185,00	189,00	*2,2%*
Nuit au Biodôme ou Planétarium	76,75	79,00	*2,9%*	89,00	91,50	*2,8%*									
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	76,75	79,00	*2,9%*	83,25	85,75	*3,0%*									

	Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*	2024	2025	*Écart*
Adulte	15,00	15,50	*3,3%*	26,25	27,00	*2,9%*	37,50	38,50	*2,7%*	48,75	50,00	*2,6%*	60,00	61,50	*2,5%*
65 ans et +	13,75	14,25	*3,6%*	23,50	24,25	*3,2%*	33,25	34,25	*3,0%*	43,00	44,25	*2,9%*	52,75	54,25	*2,8%*
Étudiant	11,50	11,75	*2,2%*	19,00	19,50	*2,6%*	26,50	27,25	*2,8%*	34,00	35,00	*2,9%*	41,50	42,75	*3,0%*
5 à 17 ans	7,50	7,75	*3,3%*	13,50	14,00	*3,7%*	19,50	20,25	*3,8%*	25,50	26,50	*3,9%*	31,75	32,75	*3,1%*
Famille	42,75	43,75	*2,3%*	75,25	77,00	*2,3%*	107,75	110,25	*2,3%*	140,25	143,50	*2,3%*	172,75	176,75	*2,3%*

AUTRES TARIFS	2024	2025	*Écart*
Animation, spectacle ou service	3,75	4,00	*6,7%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	75,00	77,00	*2,7%*
Carte lève-tôt	8,75	9,00	*2,9%*
Passeport Espace pour la vie Solo	85,00	87,00	*2,4%*
Passeport Espace pour la vie Multi	149,00	149,00	*0,0%*

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1243074020

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) qui relève de la compétence du conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV_HP - 1243074020 - Règlement sur les tarifs 2025 (Ville) - 20241118.doc

Réseau de stationnement tarifé sur rue 2025 - Annexe 8 - 44 secteurs (20241108).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-18

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT
24-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1° si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction : 2 763,20 $

2° si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 763,20 $

b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher 13 219,20 $

c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher 24 025,10 $

d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher 37 854,20 $

3° s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :

a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 763,20$

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 865,40 $

Les tarifs du présent article ne s'appliquent pas à une demande relative à un projet de logement social au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) et qui est visé par le paragraphe 4º du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dans la mesure où la demande est présentée par :

1° un organisme à but non lucratif régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (L.C. 2009, ch. 23), par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ou par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dont les statuts établissent que sa mission est d'offrir de l'habitation dans un but non lucratif;

2° une coopérative régie par la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) dont les statuts établissent que la mission de cet organisme est d'offrir de l'habitation et incluent une clause selon laquelle aucune ristourne ne peut être versée et aucun intérêt ne peut être versé sur toute catégorie de parts privilégiées.

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Pour l'étude d'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'habitation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), il sera perçu :

1° si la demande d'autorisation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction : 2 763,20 $

2° si la demande d'autorisation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :

a) moins de 500 m2 de superficie de plancher 2 763,20 $

b) 500 m2 à moins de 10 000 m2 de superficie de plancher 13 219,20 $

c) 10 000 m2 à moins de 25 000 m2 de superficie de plancher 24 025,10 $

d) 25 000 m2 et plus de superficie de plancher 37 854,20 $

3° si la demande vise la modification d'un projet déjà autorisé en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière

d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2) :

a) moins de 500 m2 de superficie de plancher 2 763,20 $

b) 500 m2 et plus de superficie de plancher 4 865,40 $

Les tarifs du présent article ne s'appliquent pas à une demande visant un projet de logement social au sens du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041), dans la mesure où la demande est présentée par :

1° un organisme à but non lucratif régi par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (L.C. 2009, ch. 23), par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) ou par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), dont les statuts établissent que sa mission est d'offrir de l'habitation dans un but non lucratif;

2° une coopérative régie par la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2) dont les statuts établissent que l'une des missions de cet organisme est d'offrir de l'habitation et incluent une clause selon laquelle aucune ristourne ne peut être versée et aucun intérêt ne peut être versé sur toute catégorie de parts privilégiées.

4. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 443,70 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local 1 009,80 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 255,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 508,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a)	bâtiment résidentiel	
	i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $
	ii. minimum	164,20 $
b)	bâtiment commercial, industriel ou institutionnel	
	i. par 1 000 $ de travaux	9,80 $
	ii. minimum	482,50 $
c)	pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment	55,00 $

4°	pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° :	25 % du coût du permis original
a)	minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel	164,20 $
b)	minimum, pour tout autre permis	482,50 $

5. Aux fins de l'article 4 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes en situation d'handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les

certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

6. Aux fins de l'article 4 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1°	pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 486,10 $
2°	pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :	1 767,70 $
3°	pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 144,40 $
4°	pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :	2 167,50 $

7. Aux fins du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'obtention d'un permis annuel d'utilisation de pesticides : 210,00 $

8. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 300,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 56,00 $ par logement, sans excéder : 1 980,00 $

9. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien	31,20 $
b) pour un chat	13,30 $
c) de promeneur	109,70 $
d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM)	0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis annuel spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux : 164,80 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 11,30 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 11,30 $

Des frais de 11,30 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien guide ou un chien d'assistance ou en formation à cette fin tel que défini à l'article 1 de ce règlement et qui présente le certificat exigé à cet article;

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

10. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera perçu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1° véhicule à essence ou hybride : 915,00 $

2° un véhicule électrique : 300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

11. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis : 632,00 $

2° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service 36 964,00 $

b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service 28 749,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service 26 012,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

12. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du

Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

13. Pour l'application de la présente section, un organisme reconnu désigne :

1° un organisme reconnu par un arrondissement en vertu d'un programme de reconnaissance ou de soutien local;

2° un organisme reconnu par la Division de la gestion des installations sportives en vertu de la politique de soutien de cette division;

3° une association sportive régionale ou un autre organisme reconnu par la Division des sports et de l'activité physique en vertu du programme de reconnaissance de ce service;

4° une fédération sportive provinciale ou nationale, reconnue par le Ministère de l'Éducation, ou par Sports Canada.

SOUS-SECTION 2
ÉQUIPEMENTS

14. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans	76,00 $	77,50 $
ii. personne de 60 ans et plus	57,00 $	58,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	57,00 $	58,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus	147,00 $	150,00 $
2° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :		
a) résident de la Ville de Montréal	15,00 $	15,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	27,00 $	27,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
3° location d'un terrain de tennis intérieur ou de badminton, pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	14,00 $	14,50 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	24,00 $	24,50 $
iii. personne de 60 ans et plus	14,00 $	14,50 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	14,00 $	14,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	24,00 $	25,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	44,00 $	45,00 $
iii. prestaire de la Sécurité du revenu	57,00 $	58,00 $
4° carte d'accès aux activités de la salle omnisports, pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	5,00 $	6,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	15,00 $	15,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	22,00 $	22,50 $
5° carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par an :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	15,00 $	15,50 $
ii. personne de 12 ans et plus	45,00 $	46,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	66,00 $	67,00 $
6° carte d'accès aux activités de la piste extérieure pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	6,00 $	6,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	15,00 $	15,50 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
b) non-résident de la Ville de Montréal	22,00 $	22,50 $
7° laissez-passer journalier, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, pour 1 jour :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	2,50 $	2,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	5,00 $	5,00 $
8° laissez-passer hebdomadaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres des clubs d'athlétisme ou de triathlon qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	5,00 $	5,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de moins de 12 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 12 ans et plus	10,00 $	10,00 $
9° remplacement d'une carte d'accès aux activités remise lors de l'inscription, par carte :	5,00 $	5,00 $

15. Pour l'usage des locaux et installations intérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° salle omnisports, en totalité :		
a) taux de base	1 233,00 $	1 260,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	217,00 $	221,50 $
ii. société paramunicipale	388,00 $	396,50 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	388,00 $	396,50 $
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
a) taux de base	718,00 $	734,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	118,00 $	120,50 $
ii. société paramunicipale	208,00 $	213,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	208,00 $	213,00 $
3° couloir de la piste d'athlétisme intérieur :		
a) taux de base	79,00 $	81,00 $
b) taux réduit		
i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	16,00 $	17,00 $
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	27,00 $	28,00 $
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	22,00 $	23,00 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	32,00 $	33,00 $
4° gymnase double :		
a) taux de base	541,00 $	553,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	89,00 $	91,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
ii. société paramunicipale	159,00 $	162,50 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	159,00 $	162,50 $
5° gymnase simple :		
a) taux de base	283,00 $	289,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	51,00 $	52,00 $
ii. société paramunicipale	80,00 $	82,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	59,00 $	60,00 $
6° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	232,00 $	237,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	42,00 $	43,00 $
ii. société paramunicipale	72,00 $	74,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
7° terrain de tennis intérieur :		
a) taux de base	185,00 $	189,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	44,00 $	45,00 $
ii. société paramunicipale	75,00 $	77,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	75,00 $	77,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

16. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	542,00 $	553,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	90,00 $	92,00 $
ii. société paramunicipale	158,00 $	162,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	158,00 $	162,00 $
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	772,00 $	787,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	135,00 $	138,00 $
ii. société paramunicipale	237,00 $	242,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	237,00 $	242,00 $
3° trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :		
a) taux de base	1 233,00 $	1 258,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	219,00 $	223,00 $
ii. société paramunicipale	388,00 $	396,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	388,00 $	396,00 $
4° terrasse extérieure :	131,00 $	134,00 $
5° terrasse intérieure, côté ouest :	42,00 $	43,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

17. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° terrain de balle #1 ou #2 :		
a) taux de base	326,00 $	333,00 $
b) taux réduit		
i. pour une équipe de la Ville de Montréal détentrice d'un permis occasionnel	42,00 $	43,00 $
ii. pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal détentrice d'un permis occasionnel	81,00 $	83,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	54,00 $	55,00 $
c) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'un organisme reconnu pour le sport mineur	0,00 $	0,00 $
2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :		
a) taux de base	501,00 $	512,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	107,00 $	109,00 $
ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	116,00 $	118,00 $
iii. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'une équipe membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte	16,00 $	16,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu situé sur le territoire de la Ville de Montréal	120,00 $	120,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal	239,00 $	239,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :		
a) taux de base	369,00 $	376,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $	81,00 $
ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	81,00 $	83,00 $
iii. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'une équipe membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte	11,00 $	11,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu situé sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	92,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un organisme pour le sport adulte non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal	181,00 $	181,00 $
4° piste d'athlétisme ou terrain naturel		
a) taux de base		
i. piste d'athlétisme	630,00 $	643,00 $
ii. terrain naturel	630,00 $	643,00 $
iii. stade extérieur (piste d'athlétisme et terrain naturel)	900,00 $	918,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	113,00 $	115,00 $
ii. société paramunicipale	159,00 $	162,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	159,00 $	162,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	171,00 $	175,00 $
v. partie ou entraînement d'un club sportif pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal	201,00 $	205,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
vi. partie ou entraînement d'un club sportif pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	228,00 $	233,00 $
vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	22,00 $	22,50 $
viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	35,00 $	36,00 $
5° couloir de la piste extérieure		
a) taux de base	80,00 $	82,00 $
b) taux réduit		
i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	16,00 $	16,50 $
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	27,00 $	28,00 $
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	22,00 $	22,50 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	32,00 $	33,00 $
6° terrain de tennis ou pickleball extérieur pour la pratique libre individuelle		
a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure		
i. enfant de 17 ans et moins	9,50 $	10,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	14,50 $	15,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	11,50 $	12,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure	14,50 $	15,00 $
c) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure	18,50 $	19,00 $
d) pour une ligue organisée ou un tournoi, il sera perçu, l'heure		
i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	18,50 $	19,00 $
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	11,50 $	12,00 $
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	18,50 $	19,00 $
e) six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, il sera perçu, l'heure		
i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	110,00 $	112,00 $
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	68,00 $	69,00 $
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	110,00 $	112,00 $

18. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
1° montage et démontage des installations :		
a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $
b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	150,00 $	153,00 $
2° installation des toiles de protection des plateaux sportifs :		
a) salle omnisports en totalité	5 338,00 $	5 445,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
	b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)	2 671,00 $	2 725,00 $
	c) gymnase double	1 815,00 $	1 852,00 $
	d) gymnase simple	909,00 $	927,00 $
	e) salle polyvalente	909,00 $	927,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :	1 956,00 $	1 995,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :	1 956,00 $	1 995,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :	284,00 $	290,00 $
6°	vestiaires ou roulottes, l'heure :	32,00 $	33,00 $
7°	salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
	a) taux de base	126,00 $	129,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	25,00 $	26,00 $
8°	terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
	a) taux de base	128,00 $	131,00 $
	b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	25,00 $	26,00 $
9°	salle de réunion, l'heure :	40,00 $	41,00 $
10°	pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un événement :		
	a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	248,00 $	253,00 $
	b) par le biais de prises terrestres, par jour et par salle	34,00 $	35,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1e septembre au 31 décembre
11° pour la location d'un système de son lors d'un événement :	34,00 $	35,00 $
12° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, l'heure :	107,00 $	109,00 $

19. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° patinoire avec surface glacée :		
a) taux de base	375,00 $	383,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	101,00 $	103,00 $
ii. société paramunicipale	82,00 $	84,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	123,00 $	125,50 $
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	245,00 $	250,00 $
v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	155,00 $	158,00 $
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive	245,00 $	250,00 $
vii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	44,00 $	45,00 $
viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	89,00 $	91,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ix. entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
x. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	44,00 $	45,00 $
xi. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	89,00 $	91,00 $
xii. partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xiii. partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	44,00 $	45,00 $
xiv. initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv. école de printemps ou estivale organisée par un organisme dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c) taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	245,00 $	250,00 $
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base		
i. Aréna Michel-Normandin	375,00 $	383,00 $
ii. Aréna Maurice-Richard	1 200,00 $	1 226,50 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	101,00 $	103,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	44,00 $	45,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	101,00 $	103,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	115,00 $	117,50 $
v. société paramunicipale	54,00 $	55,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface multisport :		
a) taux de base	375,00 $	383,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	129,00 $	132,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	72,00 $	73,50 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	130,00 $	133,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	141,00 $	144,00 $
v. société paramunicipale	91,00 $	93,00 $
vi. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	141,00 $	144,00 $
vii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	141,00 $	144,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	64,00 $	65,50 $
b) organisme pour le sport mineur, de la Ville de Montréal	34,00 $	35,00 $
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° salle :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	40,00 $	41,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a) taux de base	126,00 $	128,50 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° montage et démontage des installations :		
a) événement ou compétition sanctionné	78,00 $	79,50 $
b) événement ou compétition non sanctionnée	149,00 $	152,00 $
8° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	108,00 $	110,00 $

20. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, pour une journée :	685,00 $	700,00 $
2° pour l'émission d'un permis annuel de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	56,00 $	57,00 $
3° pour l'émission d'un permis saisonnier de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	36,00 $	37,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	26,00 $	26,50 $
5° pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	56,00 $	57,00 $

21. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	243,00 $	248,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $	78,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	66,00 $	68,00 $
iii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	66,00 $	68,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	97,00 $	99,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	52,00 $	54,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	118,00 $	121,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	97,00 $	99,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	38,00 $	39,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
c) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	363,00 $	371,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	118,00 $	121,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	99,00 $	101,00 $
iii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	99,00 $	101,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	140,00 $	143,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	81,00 $	83,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	213,00 $	218,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	141,00 $	144,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	56,00 $	58,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	114,00 $	117,00 $
c) montage et démontage des installations	49,00 $	50,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	725,00 $	740,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	232,00 $	237,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	194,00 $	198,00 $
iii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	196,00 $	200,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	284,00 $	290,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	161,00 $	165,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	317,00 $	324,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	284,00 $	290,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	107,00 $	109,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	225,00 $	230,00 $
c) montage et démontage des installations	97,00 $	99,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	159,00 $	98,00 $	163,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	99,00 $	98,00 $	101,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	159,00 $	98,00 $	163,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	122,00 $	98,00 $	125,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	205,00 $	120,00 $	210,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	120,00 $	120,00 $	123,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	205,00 $	120,00 $	210,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	133,00 $	120,00 $	136,00$
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	151,00 $	150,00 $	155,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	151,00 $	150,00 $	155,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,00 $	35,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	234,00 $	145,00 $	239,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	145,00 $	145,00 $	148,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	234,00 $	145,00 $	239,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	180,00 $	145,00 $	184,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	307,00 $	165,00 $	314,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	164,00 $	165,00 $	168,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	307,00 $	165,00 $	314,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	199,00 $	165,00 $	203,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	218,00 $	214,00 $	223,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	218,00 $	214,00 $	223,00 $
d) montage et démontage des installations	48,00 $	48,00 $	49,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	473,00 $	296,00 $	483,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	290,00 $	296,00 $	296,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	473,00 $	296,00 $	483,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	364,00 $	296,00 $	372,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	617,00 $	324,00 $	630,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	324,00 $	324,00 $	331,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	617,00 $	324,00 $	630,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	400,00 $	324,00 $	408,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	433,00 $	433,00 $	442,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	433,00 $	433,00 $	442,00 $
d) montage et démontage des installations	97,00 $	97,00 $	99,00 $

22. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	368,00 $	376,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	77,00 $	79,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs sportifs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club sportif pour adultes non reconnu, situé sur le territoire de la Ville de Montréal	89,00 $	89,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club sportif pour adultes non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal	176,00 $	176,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a)	taux de base	500,00 $	510,00 $
b)	taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	102,00 $	106,00 $
	ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iii. partie ou entraînement d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
	v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	125,00 $	128,00 $
	vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	105,00 $
	vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
	viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	114,00 $	117,00 $
c)	taux réduit, pour les équipes ou clubs sportifs pour adultes		
	i. partie ou entrainement, à l'exclusion des tournois, d'une équipe ou d'un club membre d'un organisme reconnu pour le sport adulte	16,00 $	16,00 $
	ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non reconnu situé sur le territoire de la Ville de Montréal	127,00 $	130,00 $
	iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non reconnu de l'extérieur de la Ville de Montréal	255,00 $	261,00 $
d)	montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $

23. Pour l'usage des locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	122,00 $	125,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	23,00 $	24,00 $
c) activité organisée par un organisme ayant conclu une entente avec la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	63,00 $	65,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	13,50 $	14,00 $
c) activité organisée par un organisme ayant conclu une entente avec la Ville de Montréal	38,00 $	39,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	38,00 $	39,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
c) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	368,00 $	376,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	59,00 $	61,00 $
c) activité organisée par un organisme ayant conclu une entente avec la Ville de Montréal	183,00 $	187,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive	62,00 $	64,00 $
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

24. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

1° droit d'entrée au TAZ, par personne :	
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	8,00 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante	
i. lundi au jeudi	15,25 $
ii. vendredi	17,25 $
iii. samedi, dimanche et jours fériés	18,50 $
iv. samedi, dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal	16,25 $
v. samedi et dimanche, heure jeunesse 13 ans et moins, de 10 h à 13 h	15,25 $
vi. samedi et dimanche, session de 4h maximum	15,50 $
vii. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit	15,25 $
viii. dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau lors d'événements organisés par des tiers	11,25 $
c) personne de 18 ans et plus	
i. lundi au jeudi	16,25 $
ii. vendredi	18,50 $

iii. samedi, dimanche et jours fériés 19,00 $
iv. samedi, dimanche et jours fériés, détenteur carte Accès Montréal 16,75 $
v. samedi et dimanche, session de 4h maximum 16,25 $
vi. dimanche au samedi, session de 21 h à minuit 16,25 $
vii. dimanche au samedi, accès restreint, demi-plateau lors d'événements organisés par des tiers 12,25 $

d) forfait journée complète
i. 1 adulte et un enfant de 17 ans et moins 32,00 $
ii. 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins 48,00 $
iii. ajout d'un enfant de 17 ans et moins 12,25 $

e) admission générale au Skatepark lors d'une journée thématique organisée par le TAZ – du lundi au jeudi 13,75 $

2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :

a) laissez-passer de 10 entrées 137,50 $

b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er janvier au 30 avril ou du 1er décembre au 31 mars 275,25 $

c) laissez-passer annuel 688,50 $

d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août 117,25 $

e) carte donnant droit à 2 entrées, achetée au mois de décembre 25,50 $

3° inscription aux cours de sports sur roues, par personne :

a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure
i. enfant de 17 ans et moins 146,00 $
ii. personne de 18 ans et plus 160,00 $

b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure
i. enfant de 17 ans et moins 229,50 $
ii. personne de 18 ans et plus 257,00 $

c) forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure
i. enfant de 17 ans et moins 271,25 $
ii. personne de 18 ans et plus 302,00 $

d) cours privé, l'heure (incluant la formule parent-enfant)	50,00 $
e) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	15,75 $
f) cours parent-enfant, avec location d'équipements complète, l'heure	63,00 $
g) forfait découverte (3 heures 3 sports) avec location d'équipements complète	167,00 $
h) cours de perfectionnement	
i. forfait 3h	132,50 $
ii. forfait 5h	215,25 $
iii. forfait 10h	383,50 $
4° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures :	
a) groupe d'un maximum de 20 personnes	367,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	13,00 $
5° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ, pour un groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures :	158,00 $
6° location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21 h à minuit :	
a) groupe d'un maximum de 40 personnes	520,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 40 personnes	13,00 $
7° location de base du Skatepark ou du Roulodôme pour un événement :	
a) compétition ou événement sportif, par heure	163,00 $
b) événement privé ou d'une entreprise, par jour	
i. du lundi au jeudi	7 650,00 $
ii. du vendredi au dimanche	9 384,00 $

c) période de montage et démontage, par heure

i. du lundi au jeudi 408,00 $

ii. du vendredi au dimanche 510,00 $

d) pour la location des locaux d'appoint, par heure, pour un minimum de deux heures 204,00 $

8° activités de groupe : groupe scolaire ou organisme à but non lucratif, accès au TAZ, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes :

a) sans location d'équipement 13,25 $

b) avec location d'équipements sportifs et de protection 17,75 $

c) entraineur 49,00 $

9° camp de jour du TAZ :

a) inscription au camp de jour, par personne, par jour 81,50 $

b) inscription au camp de jour, par personne, par semaine 244,75 $

c) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine 47,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine, le matin de 8 h à 9 h ou le soir de 16 h à 18 h 26,50 $

e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation 30,00 $

f) frais de remplacement du bracelet 0,00 $

10° forfaits fêtes d'enfants :

a) forfait fête, pour 3 heures, pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation 280,00 $

b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant 16,25 $

11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :

a) patins, planche, BMX, trottinette, planche des neiges (snowskate), trottinette des neiges, dirt bike	12,75 $
b) patins, planche, BMX, trottinette, planche des neiges (snowskate), trottinette des neiges, dirt bike avec équipements de protection	15,75 $
c) casque	3,00 $
d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets, la paire	2,00 $
e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets)	5,00 $
f) location d'équipements complets, par personne, pour les camps ou cours de groupe	45,75 $

25. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	243,00 $	248,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $	77,75 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	66,00 $	67,50 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	66,00 $	67,75 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	97,00 $	99,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	52,00 $	53,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs affilié à une association sportive régionale, ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	118,00 $	120,50 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	97,00 $	99,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs reconnu	38,00 $	39,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	77,75 $
c) montage et démontage des installations	34,00 $	34,75 $
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	725,00 $	741,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	232,00 $	236,75 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	194,00 $	198,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	196,00 $	200,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	284,00 $	290,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	161,00 $	164,50 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs affilié à une association sportive régionale, ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	317,00 $	323,50 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	284,00 $	290,00$
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs reconnu	107,00 $	109,25 $

			jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
		ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale	225,00 $	229,50$
	c)	montage et démontage des installations	97,00 $	99,00 $

			jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :				
	a)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
		i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	159,00 $	98,00 $	162,20 $
		ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	99,00 $	98,00 $	101,00 $
		iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	159,00 $	98,00 $	162,20 $
		iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	122,00 $	98,00 $	124,50 $
	b)	partie d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale, situé sur le territoire de la Ville de Montréal			
		i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	205,00 $	120,40 $	209,10 $
		ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	120,00 $	120,40 $	122,40 $
		iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	205,00 $	120,40 $	209,10 $
		iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	133,00 $	120,40 $	135,70 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	243,00 $	150,00 $	247,90 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	151,00 $	150,00 $	154,10 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	243,00 $	150,00 $	247,90 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	151,00 $	150,00 $	154,10 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,00 $	34,70 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	473,00 $	295,80 $	482,50 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	290,00 $	295,80 $	295,80 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	473,00 $	295,80 $	482,50 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	364,00 $	295,80 $	371,30 $
b) partie d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	617,00 $	324,40 $	629,40 $

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	324,00 $	324,40 $	330,50 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	617,00 $	324,40 $	629,40 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	400,00 $	324,40 $	408,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	243,00 $	150,00 $	247,90 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	433,00 $	432,50 $	441,70 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	243,00 $	150,00 $	247,90 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	433,00 $	432,50 $	441,70 $
d) montage et démontage des installations	97,00 $	97,00 $	99,00 $

26. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	368,00 $	376,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	62,00 $	63,50 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs, affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	93,00 $	95,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	77,75 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	61,00 $	62,50 $
ii. partie d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	95,00 $	97,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	188,00 $	192,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,75 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	500,00 $	511,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	84,00 $	86,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	125,00 $	127,75 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	103,00 $	105,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme reconnu pour mineurs	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	114,00 $	116,50 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	91,00 $	93,00 $
ii. partie d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	127,00 $	130,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	255,00 $	260,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
3° lignage du terrain selon les besoins du sport	284,00 $	290,00

27. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	274,00 $	280,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	46,00 $	47,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	42,00 $	43,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	42,00 $	43,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	53,00 $	54,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	42,00 $	43,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	76,00 $	77,75 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	53,00 $	54,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	46,00 $	47,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	76,00 $	77,75 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	53,00 $	54,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	76,00 $	77,75 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	53,00 $	54,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	89,00 $	91,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	60,00 $	61,25 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	89,00 $	91,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	59,00 $	60,25 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	123,00 $	125,50 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	89,00 $	91,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	123,00 $	125,50 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	89,00 $	91,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,75 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	526,00 $	537,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	95,00 $	97,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	84,00 $	86,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	84,00 $	86,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	105,00 $	107,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	84,00 $	86,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	151,00 $	154,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	105,00 $	107,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	95,00 $	97,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	151,00 $	154,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	105,00 $	107,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	151,00 $	154,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	105,00 $	107,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	175,00 $	179,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	118,00 $	120,50 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	175,00 $	178,50 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	118,00 $	120,50 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	245,00 $	250,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	175,00 $	178,50 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	245,00 $	250,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	175,00 $	178,50 $
d) montage et démontage des installations	66,00 $	67,50 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	219,00 $	223,50 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	36,00 $	37,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	32,00 $	32,75 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu pour mineurs	32,00 $	32,75 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	42,00 $	43,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	32,00 $	32,75 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	66,00 $	67,50 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	42,00 $	43,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	66,00 $	67,50 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	42,00 $	43,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	66,00 $	68,50 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	42,00 $	43,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	76,00 $	77,75 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	46,00 $	47,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	76,00 $	68,50 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	46,00 $	43,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	105,00 $	107,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	76,00 $	77,75 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	105,00 $	107,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	76,00 $	77,75 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,75 $
4° terrain de badminton ou de pickleball, pour une location le jour même, l'heure :	24,00 $	24,50 $
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même, l'heure :	55,00 $	56,00 $
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	55,00 $	56,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		
a) salle entière	398,00 $	406,00 $
b) section spinning	114,00 $	116,50 $

28. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	38,00 $	39,00 $
b) activités des organismes ayant conclu une entente avec la Ville de Montréal	20,00 $	20,50 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,70 $
2° salle de classe ou salle multifonctionnelle, l'heure :		
a) taux de base	53,00 $	54,00 $
b) activités des organismes ayant conclu une entente avec la Ville de Montréal	32,00 $	32,75 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	34,00 $	34,75 $
3° bureau, l'heure :	24,00 $	24,50 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	63,00 $	64,50 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	32,00 $	32,75 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° location du système de son	34,00 $	35,00 $
6° espace de stationnement pour une automobile, par jour	26,00 $	26,00 $

29. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	35,00 $	35,75 $
2. personne de 60 ans et plus	25,00 $	25,50 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	25,00 $	25,50 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	100,00 $	102,00 $
2. personne de 60 ans et plus	70,00 $	71.50 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	70,00 $	71,50 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	169,00 $	172,50 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	127,00 $	129,75 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	127,00 $	129,50 $
iv. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,50 $
2. personne de 60 ans et plus	169,00 $	172,50 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	169,00 $	172,50 $
v. pour une période de 12 mois, accès les matins, avant 12 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	82,00 $	83,75 $
2. personne de 60 ans et plus	62,00 $	63,50 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	62,00 $	63,50 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	84,00 $	86,00 $
2. personne de 60 ans et plus	63,00 $	63,50 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	63,00 $	63,50 $
vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	107,00 $	109,00 $
2. personne de 60 ans et plus	84,00 $	86,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	84,00 $	86,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 1 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	50,00 $	51,00 $
2. personne de 60 ans et plus	35,00 $	36,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	35,00 $	36,00 $
ii. pour une période de 3 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	145,00 $	148,00 $
2. personne de 60 ans et plus	100,00 $	102,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	100,00 $	102,00 $
iii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	236,00 $	241,00 $
2. personne de 60 ans et plus	177,00 $	181,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	177,00 $	181,00 $
iv. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	314,00 $	320,00 $
2. personne de 60 ans et plus	236,00 $	241,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	236,00 $	241,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. pour une période de 12 mois, accès les matins, avant 12 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	115,00 $
2. personne de 60 ans et plus	87,00 $	89,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	87,00 $	89,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les midis, de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	116,00 $	119,00 $
2. personne de 60 ans et plus	89,00 $	91,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	89,00 $	91,00 $
vii. pour une période de 12 mois, accès les soirs, de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	151,00 $	154,00 $
2. personne de 60 ans et plus	116,00 $	119,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	116,00 $	119,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme reconnu (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	61,00 $	62,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	233,00 $	238,00 $
iii. accès illimité, pour une période de 6 mois	1 140,00 $	1 163,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 278,00 $	2 324,00 $
d) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme non reconnu (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	85,40 $	87,20 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	326,20 $	332,80 $
iii. accès illimité, pour une période de 6 mois	1 596,00 $	1 628,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	3 189,20	3 253,00 $
e) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne qui accompagne une personne ou un club détenant un droit d'entrée prévu au présent paragraphe, il ne sera perçu aucun tarif		
2° inscription aux cours dirigés en salle, par semaine :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	4,00 $	4,20 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 17 ans à 59 ans	7,00 $	7,30 $
3. personne de 60 ans et plus	5,00 $	5,30 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	5,00 $	5,30 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	5,00 $	5,30 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	10,00 $	10,50 $
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	8,40 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	8,40 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,30 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	12,00 $	12,50 $
3. personne de 60 ans et plus	9,00 $	9,40 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	9,00 $	9,40 $
iv. cours quatre fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	7,00 $	7,30 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	16,00 $	15,70 $
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,50 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,50 $
v. cours cinq fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	10,00 $	10,50 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	21,00 $	21,00 $
3. personne de 60 ans et plus	16,00 $	16,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	16,00 $	16,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	10,00 $	10,00 $
3. personne de 60 ans et plus	7,00 $	7,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	7,00 $	7,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	7,00 $	7,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	14,00 $	14,00 $
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	9,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	17,00 $	17,00 $
3. personne de 60 ans et plus	13,00 $	13,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	13,00 $	13,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. cours quatre fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	10,00 $	10,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	22,00 $	22,00 $
3. personne de 60 ans et plus	17,00 $	18,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	17,00 $	18,00 $
v. cours cinq fois par semaine		
1. personne moins de 17 ans	14,00 $	14,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	29,00 $	29,00 $
3. personne de 60 ans et plus	22,00 $	22,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	22,00 $	22,00 $
3° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne de moins de 17 ans	7,00 $	7,50 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	13,00 $	13,50 $
3. personne de 60 ans et plus	9,00 $	9,50 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	9,00 $	9,50 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	45,00 $	46,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	73,00 $	74,50 $
3. personne de 60 ans et plus	54,00 $	55,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	55,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	73,00 $	74,50 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	109,00 $	111,00 $
3. personne de 60 ans et plus	81,00 $	83,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	81,00 $	83,00 $
iv. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	57,00 $	58,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	93,00 $	95,00 $
3. personne de 60 ans et plus	69,00 $	71,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	69,00 $	71,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	92,00 $	94,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	139,00 $	142,00 $
3. personne de 60 ans et plus	103,00 $	105,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	103,00 $	105,00 $
vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	67,00 $	68,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	109,00 $	111,00 $
3. personne de 60 ans et plus	82,00 $	84,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	82,00 $	84,00 $
vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	109,00 $	111,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	163,00 $	166,00 $
3. personne de 60 ans et plus	121,00 $	123,50 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	121,00 $	123,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne de moins de 17 ans	9,00 $	9,50 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	18,00 $	18,50 $
3. personne de 60 ans et plus	13,00 $	13,50 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	13,00 $	13,50 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	63,00 $	64,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	101,00 $	103,00 $
3. personne de 60 ans et plus	76,00 $	78,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	76,00 $	78,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 8 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	101,00 $	103,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	152,00 $	155,00 $
3. personne de 60 ans et plus	114,00 $	116,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	114,00 $	116,00 $
iv. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	81,00 $	83,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 17 ans à 59 ans	129,00 $	132,00 $
3. personne de 60 ans et plus	97,00 $	99,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	97,00 $	99,00 $
v. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	129,00 $	132,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	194,00 $	198,00 $
3. personne de 60 ans et plus	145,00 $	148,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	145,00 $	148,00 $
vi. une fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	95,00 $	97,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	151,00 $	154,00 $
3. personne de 60 ans et plus	114,00 $	116,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	114,00 $	116,00 $
vii. deux fois par semaine, pour une session de 12 semaines		
1. personne de moins de 17 ans	151,00 $	154,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	228,00 $	233,00 $
3. personne de 60 ans et plus	170,00 $	174,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	170,00 $	174,00 $

4° inscription au camp de jour :

a) résident de la Ville de Montréal

i. pour le 1er enfant d'une famille		
1. pour une semaine	165,00 $	168,00 $
2. pour 2 semaines	327,00 $	333,00 $
3. pour 3 semaines	485,00 $	495,00 $
4. pour 4 semaines	640,00 $	653,00 $
5. pour 5 semaines	780,00 $	796,00 $
6. pour 6 semaines	924,00 $	942,50 $
7. pour 7 semaines	1 054,00 $	1 075,00 $
8. pour 8 semaines	1 196,00 $	1 220,00 $
ii. pour le 2e enfant d'une famille		
1. pour une semaine	138,00 $	141,00 $
2. pour 2 semaines	274,00 $	280,00 $
3. pour 3 semaines	406,00 $	414,00 $
4. pour 4 semaines	535,00 $	546,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
5. pour 5 semaines	649,00 $	662,00 $
6. pour 6 semaines	767,00 $	782,00 $
7. pour 7 semaines	870,00 $	887,00 $
8. pour 8 semaines	985,00 $	1 0065,00 $
iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille		
1. pour une semaine	111,00 $	113,00 $
2. pour 2 semaines	221,00 $	225,50 $
3. pour 3 semaines	326,00 $	333,00 $
4. pour 4 semaines	429,00 $	438,00 $
5. pour 5 semaines	517,00 $	527,00 $
6. pour 6 semaines	608,00 $	620,00 $
7. pour 7 semaines	682,00 $	696,00 $
8. pour 8 semaines	771,00 $	786,50 $
iv. pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	35,00 $	36,00 $
v. frais d'administration pour l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	30,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour le 1er enfant d'une famille		
1. pour une semaine	225,00 $	229,50 $
2. pour 2 semaines	448,00 $	457,00 $
3. pour 3 semaines	664,00 $	677,00 $
4. pour 4 semaines	876,00 $	894,00 $
5. pour 5 semaines	1 068,00 $	1 089,00 $
6. pour 6 semaines	1 266,00 $	1 291,00 $
7. pour 7 semaines	1 443,00 $	1 472,00 $
8. pour 8 semaines	1 638,00 $	1 671,00 $
ii. pour le 2e enfant d'une famille		
1. pour une semaine	189,00 $	193,00 $
2. pour 2 semaines	375,00 $	382,50 $
3. pour 3 semaines	556,00 $	567,00 $
4. pour 4 semaines	732,00 $	747,00 $
5. pour 5 semaines	889,00 $	908,00 $
6. pour 6 semaines	1 050,00 $	1 071,00 $
7. pour 7 semaines	1 191,00 $	1 215,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
8. pour 8 semaines	1 350,00 $	1 377,00 $
iii. pour le 3e enfant et les suivants d'une famille		
1. pour une semaine	153,00 $	156,00 $
2. pour 2 semaines	302,00 $	308,00 $
3. pour 3 semaines	447,00 $	456,00 $
4. pour 4 semaines	588,00 $	600,00 $
5. pour 5 semaines	708,00 $	722,00 $
6. pour 6 semaines	833,00 $	850,00 $
7. pour 7 semaines	934,00 $	953,00 $
8. pour 8 semaines	1 056,00 $	1 077,00 $
iv. pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécialisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	48,00 $	49,00 $
v. frais d'administration pour l'annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	30,00 $
5° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	46,00 $	47,00 $
b) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, par semaine	36,00 $	37,00 $
c) pour le 3e enfant et les suivants d'une famille, par semaine	16,00 $	16,50 $
d) pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	30,00 $	31,00 $
e) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	26,00 $	27,00 $
f) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	30,00 $	31,00 $
g) pour le 2e enfant et les suivants d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	26,00 $	27,00 $

30. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° piscine, l'heure :		
a) taux de base		
i. demi-bassin	151,00 $	154,00 $
ii. bassin complet	303,00 $	309,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	48,00 $	49,00 $
ii. société paramunicipale	89,00 $	91,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	91,00 $	93,00 $
c) montage et démontage des installations	20,50 $	21,00 $
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	20,50 $	21,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		
a) taux de base	38,00 $	39,00 $
b) montage et démontage des installations	34,00 $	35,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

31. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	57,00 $	58,50 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	69,00 $	70,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	73,00 $	75,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	77,00 $	78,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	85,00 $	87,00 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	50,00 $	51,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	55,00 $	56,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	69,00 $	70,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	73,00 $	74,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	76,00 $	78,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	88,00 $	90,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	75,00 $	76,50 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	132,00 $	135,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	143,00 $	146,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	159,00 $	162,00 $
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	45,00 $	45,50 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	48,00 $	49,50 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	50,00 $	51,50 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	51,00 $	55,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	61,00 $	63,00 $
2° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	71,00 $	73,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	77,00 $	78,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	82,00 $	83,50 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	84,00 $	86,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	107,00 $	109,50 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	61,00 $	62,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	75,00 $	77,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	80,00 $	82,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	85,00 $	87,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	94,00 $	96,00 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	110,00 $	112,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	139,00 $	142,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	148,00 $	151,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	156,00 $	160,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	173,00 $	177,00 $
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	56,00 $	57,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	54,00 $	55,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	56,00 $	57,50 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	59,00 $	60,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	77,00 $	79,00 $
3° inscription aux cours de natation (Société de sauvetage du Québec), pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. première personne		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	86,00 $	87,50 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	104,00 $	106,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	109,00 $	112,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	115,00 $	118,00 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	128,00 $	131,00 $
ii. deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
1. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	75,00 $	77,00 $
2. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	82,00 $	84,00 $
3. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	103,00 $	106,00 $
4. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	109,00 $	111,50 $
5. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	114,00 $	116,50 $
b) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	132,00 $	135,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	112,00 $	115,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	198,00 $	202,50 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	214,00 $	219,00 $
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	238,00 $	243,00 $
c) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation parent-enfant (enfant de 3 ans et moins) (cours de 30 minutes)	67,00 $	68,00 $
ii. natation préscolaire 1 à 5 (enfant de 3 à 5 ans) (cours de 30 minutes)	73,00 $	74,00 $
iii. natation nageur 1 à 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	76,00 $	77,00 $
iv. natation nageur 7 à 9 (jeune sauveteur) (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	81,00 $	83,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. natation adulte 1 à 3 et forme physique (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	82,00 $	94,00 $
4° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	114,00 $	116,50 $
ii. médaille de bronze	149,00 $	152,00 $
iii. croix de bronze	171,00 $	175,00 $
iv. sauveteur national	200,00 $	204,00 $
v. premiers soins général	127,00 $	130,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	200,00 $	204,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	161,00 $	164,50 $
ii. médaille de bronze	208,00 $	213,00 $
iii. croix de bronze	240,00 $	245,00 $
iv. sauveteur national	279,00 $	285,00 $
v. premiers soins général	177,00 $	181,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	279,00 $	285,00 $
c) requalification		
i. croix de bronze	105,00 $	107,00
ii. sauveteur national	69,00 $	71,00
iii. premiers soins général (DEA)	105,00 $	107,00
iv. renouvellement moniteur		
d) renouvellement moniteur de sécurité aquatique	105,00 $	107,00
5° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	92,00	94,00
2. personne 60 ans et plus	74,00	76,00
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	119,00	122,00
2. personne 60 ans et plus	101,00	103,00
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	147,00 $	150,00
2. personne 60 ans et plus	128,00 $	131,00

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	128,00 $	131,00
2. personne 60 ans et plus	103,00 $	105,50 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	167,00 $	171,00
2. personne 60 ans et plus	142,00 $	145,00
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	205,00 $	209,50 $
2. personne 60 ans et plus	178,00 $	182,00
6° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	114,00 $	116,50 $
2. personne 60 ans et plus	92,00 $	94,00
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	149,00 $	152,00
2. personne 60 ans et plus	127,00 $	130,00
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	183,00 $	187,00
2. personne 60 ans et plus	161,00 $	164,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	161,00 $	164,50 $
2. personne 60 ans et plus	129,00 $	132,00
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	208,00 $	212,00
2. personne 60 ans et plus	177,00 $	180,50 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	257,00 $	263,00
2. personne 60 ans et plus	223,00 $	228,00
7° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	137,00 $	140,00
2. personne 60 ans et plus	111,00 $	1133,50 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	179,00 $	183,00
2. personne 60 ans et plus	152,00 $	155,00
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	220,00 $	224,00
2. personne 60 ans et plus	192,00 $	196,00
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	192,00 $	196,00
2. personne 60 ans et plus	154,00 $	157,50 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	250,00 $	255,50 $
2. personne 60 ans et plus	213,00 $	218,00
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	309,00 $	319,00
2. personne 60 ans et plus	269,00 $	275,00
8° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :		
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	133,00 $	136,00
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	169,00 $	173,00
ii. 40 minutes	234,00 $	239,00
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	202,00 $	206,50 $
ii. 40 minutes	268,00 $	274,00
iii. 55 minutes	335,00 $	342,00
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	234,00 $	239,00
ii. 40 minutes	303,00 $	310,00
iii. 55 minutes	368,00 $	376,00

SOUS-SECTION 3
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

32. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes reconnus est gratuite;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 14 et 16 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 14 effectuée du 25 juin au 31 août;

e) les tarifs prévus à l'article 14 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) les organismes qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée;

g) l'usage d'un terrain de tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % s'applique aux tarifs fixés aux articles 15, 16 et 17, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 15 et au paragraphe 5° de l'article 17. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 19 s'applique;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux 2e membres et les suivants d'une même famille, sur les forfaits de cours de groupe d'une durée de 1 heure prévus aux sous-paragraphes a), b), et c) du paragraphe 3° de l'article 24;

b) un rabais de 40 % est offert aux prestataires de la sécurité du revenu, sur les tarifs prévus aux sous-paragraphes 24 (d) et 24 (11°) a) à e);

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 29 et 31 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

b) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 29 et 31 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résidant de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

d) les tarifs prévus aux articles 29 et 31 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les tarifs prévus au paragraphe 4° de l'article 29 sont réduits de 15 % lorsque l'inscription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes en situation d'handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 27 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

g) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° de l'article 29 sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée du 3 au 16 janvier, du 7 au 20 avril, et du 8 au 14 septembre.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SECTION II
ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

33. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

a) le Biodôme;

b) l'Insectarium;

c) le Jardin botanique;

d) le Planétarium;

e) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 90 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie;

3° les sociétés amies : Les Amis du Jardin botanique, Les Amis de l'Insectarium, Les Amis du Biodôme, Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, le Fondation du Jardin et du pavillon japonais, la Société de bonsaïs et de penjing de Montréal, la Société des Saintpaulia de Montréal et le Cercle des mycologues de MTL;

4° les sociétés partenaires : Les orchidophiles de Montréal, Société des plantes alpines et rocailles du Québec, la Société des roses du Québec, la Société québécoise du Dahlia, la Société des Glaïeuls du Québec et la Société des rhododendrons du Québec.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

34. Pour les droits d'entrée au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique, ou au Planétarium, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	12,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	17,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	23,75 $
iv. personne de 65 ans et plus	21,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	65,75 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	14,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	13,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	34,50 $

c) résident de la CMM

i. enfant de 5 ans à 17 ans	9,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	14,25 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	18,00 $
iv. personne de 65 ans et plus	17,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	50,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	8,25 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,75 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	16,50 $
d) personne de 65 ans et plus	15,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 7,50 $

f) enfant d'un camp de jour de la Ville 3,75 $

g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 47,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 7,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 11,75$

c) personne de 18 ans à 64 ans 15,50$

d) personne de 65 ans et plus 14,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 43,75 $

35. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h aux résidents de la Ville de Montréal, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 9,00 $

36. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 30 avril 2025 ainsi que du 3 novembre au 31 décembre 2025 durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 30 août au 3 novembre 2025 à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

37. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès à tous les musées d'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1° passeport solo : 87,00 $

2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans : 149,00 $

3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans : 32,50 $

4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :

a) passeport solo 65,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 111,75 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 24,50 $

5° passeport acheté du 28 février au 21 mars 2025, du 27 juin au 11 juillet 2025, ou du 29 août au 5 septembre 2025 :

a) passeport solo 65,25 $

b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans 111,75 $

c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans 24,50 $

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium est de 90 %.

38. En cas de fermeture des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises durant l'exercice financier 2025, par le gouvernement du Québec, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, JARDIN BOTANIQUE, INSECTARIUM, PLANÉTARIUM)

39. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	15,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	21,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	29,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	27,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	14,00 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	82,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	14,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	19,50 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	27,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	24,25 $
e)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	77,00 $

40. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	21,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 29,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 41,50 $

d) personne de 65 ans et plus 38,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 20,50 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 118,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 20,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 27,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 38,50 $

d) personne de 65 ans et plus 34,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 110,25 $

41. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 28,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 38,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 54,00 $

d) personne de 65 ans et plus 50,00 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 27,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 153,50 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 26,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 35,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 50,00 $

d) personne de 65 ans et plus 44,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 143,50 $

42. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 35,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 46,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 66,50 $

d) personne de 65 ans et plus 61,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 33,50 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 189,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 32,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 42,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 61,50 $

d) personne de 65 ans et plus 54,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 176,75 $

43. Lorsque le forfait prévu aux articles 39 à 42 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium sont les montants que l'on obtient en soustrayant des montants prévus à ces articles, les montants suivants :

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,75 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,50 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 12,50 $

d) par personne de 65 ans et plus 11,50 $

e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 6,50 $

f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 35,50 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,25 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 7,75 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 11,50 $

d) par personne de 65 ans et plus 10,00 $

e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 33,25 $

SOUS-SECTION 5
PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE, ET DU PLANÉTARIUM

44. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :

a) pour une durée de 4 heures ou moins
i. 1 à 5 personnes — 590,00 $
ii. 6 à 15 personnes — 820,00 $

b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures
i. 1 à 5 personnes — 1 060,00 $
ii. 6 à 15 personnes — 1 425,00 $

c) pour chaque heure supplémentaire — 235,00 $

2° en sus du droit d'entrée applicable, pour l'accès à une institution autre que les jardins extérieurs du Jardin botanique, pour une séance de photographie à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête familiale, pour un maximum de 10 personnes par séance : — 125,00 $

3° tournage commercial ou cinématographique :

a) par institution, l'heure, minimum 2 heures
i. moins de 10 personnes — 235,00 $
ii. 10 à 30 personnes — 365,00 $
iii. plus de 30 personnes — 625,00 $

b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour — 1 500,00 $

4° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant : — 4,00 $

5° inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure : — 77,00 $

6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :

a) au Biodôme ou au Planétarium 79,00 $

b) au Biodôme ou au Planétarium avec une visite d'un autre musée d'Espace pour la vie
i. adulte 91,50 $
ii. enfant 85,75 $

7° deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal : 355,00 $

8° séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur d'Espace pour la vie, par classe :

a) d'un niveau primaire ou secondaire 176,00 $

b) d'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec 114,00 $

9° fêtes d'enfants :

a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs 287,00 $

b) par enfant additionnel, pour un maximum de 15 enfants au total 22,00 $

10° programme Jardins-jeunes : 39,00 $

11° Aldébaran - 4 séances d'introduction à la robotique pour les enfants, au Planétarium : 35,50 $

45. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 470,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 450,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne — 420,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine — 34,00 $

e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine — 45,00 $

f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir — 9,50 $

g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes — 9,50 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne — 285,00 $

b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne — 270,00 $

c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne — 255,00 $

d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne — 470,00 $

e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne — 450,00 $

f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne — 420,00 $

g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 34,00 $

h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 45,00 $

i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 9,50 $

j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 9,50 $

46. Pour la location d'un casier situé au Biodôme, à l'Insectarium ou au Planétarium, il sera perçu, par jour : 2,00 $

47. Pour la location d'un casier situé au Jardin botanique, il sera perçu, par heure :

1° pour un petit casier, la première heure 3,00 $

2° pour un moyen casier, la première heure 3,25 $

3° pour un grand casier, la première heure 3,50 $

4° pour un très grand casier, la première heure 4,00 $

5° pour toute grandeur de casier, à partir de la deuxième heure 0,50 $

48. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 4,00 $

SOUS-SECTION 6
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

49. Pour l'accès aux terrains de stationnement de l'Insectarium (P2 - terrain 237), du Jardin botanique (P1 - terrain 238) ou du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, il sera perçu :

1° stationnement d'un véhicule automobile de 6h00 à 23h59, par jour :

a) tarif de base 14,25 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat — 0,00 $

c) employés d'un mandataire d'Espace pour la vie, employés de l'Institut de recherche en biologie végétale et employés de l'École d'horticulture — 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base — 62,75 $

b) tarif réduit pour les employés des musées d'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai — 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août — 28,50 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'un des musées d'Espace pour la vie — 0,00 $

b) sans visite des musées d'Espace pour la vie — 14,25 $

4° stationnement d'une motocyclette — 0,00 $

5° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée : — 11,25 $

50. Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, par un véhicule automobile, il sera perçu, par année : — 684,50 $

51. Pour la location d'espaces de stationnement, selon la disponibilité des stationnements de l'Insectarium (P2 - terrain 237), du Jardin botanique (P1 - terrain 238) et du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau, il sera perçu, pour une durée d'un maximum de 24 heures :

1° une case de stationnement — 28,25 $

2° l'entièreté du stationnement de l'Insectarium (P2 - terrain 237) — 7 486,25 $

3° l'entièreté du stationnement du Jardin botanique (P1 - terrain 238) — 9 209,50 $

4° l'entièreté du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 - terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau 11 000,00 $

5° une rangée double du stationnement du Biodôme et du Planétarium (P6 – terrain 206), situé à proximité du Centre Pierre-Charbonneau 1 960,00 $

52. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 7
BIBLIOTHÈQUE DU JARDIN BOTANIQUE

53. Pour les services offerts à la bibliothèque du jardin botanique aux employés et membres de la société des Amis du Jardin botanique détenteurs d'une carte d'abonnement à la bibliothèque, il sera perçu :

1° pour l'émission d'une carte d'abonnement valide pour un an 0,00 $

2° pour le remplacement d'une carte d'abonnement 5,00 $

3° pour les services d'impression et de photocopie

a) impression en noir et blanc, par page 0,15 $

b) impression en couleurs, par page 0,75 $

c) photocopie en noir et blanc, par page 0,15 $

d) photocopie en couleurs, par page 0,75 $

4° pour un article emprunté, tel un livre, une encyclopédie, un périodique ou un disque, par article

a) avis de retard
i. 1er avis de retard 0,00 $
ii. 2e avis de retard 5,00 $
iii. 3e avis de retard 5,00 $

b) article endommagé
i. dommage mineur, tel une page déchirée, un document tâché, un code-barre ou une cote retiré 5,00 $
ii. dommage majeur, tel une reliure brisée 10,00 $

c) pour un article perdu, ayant subi un dommage irréparable, ou non retourné 7 jours après la date fixée au 3e avis de retard, il sera perçu le coût de l'article auquel est ajouté un frais de remplacement de 10,00 $ par article

5° pour le bris ou la perte de matériel accessoire à un article, tel un boîtier, une carte ou un document d'accompagnement, par item

a)	bris ou dommage mineur pouvant être réparé	5,00 $
b)	bris ou dommage majeur ne pouvant être réparé	10,00 $
c)	matériel perdu	5,00 $

SOUS-SECTION 8
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

54. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service d'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, aux détenteurs de la carte Accès Montréal ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques d'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés d'Espace pour la vie, aux employés de la Fondation Espace pour la vie et aux employés des sociétés amies et sociétés partenaires, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service d'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h les jeudis soirs au Planétarium, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 34 d'un montant de plus de 13,00 $ est réduit à 13,00 $.

55. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires d'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution d'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteurs de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte;

8° accompagnateurs d'une personne en situation d'handicap;

9° enseignants ou chauffeurs d'autobus, dans le cadre d'une visite de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

10° personnes membres de Canoo à leur première année d'abonnement, accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

11° détenteurs du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

12° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;

13° famille de nouveaux arrivants, composée de 2 adultes et jusqu'à un maximum de 4 enfants, détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal sur présentation de ce laissez-passer;

14° détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392);

15° élèves participant au programme « Ma nature » de la mesure « Une école montréalaise pour tous (UEMPT) » du ministère de l'Éducation du Québec.

56. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, pour les personnes suivantes :

1° personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut;

2° personnes assistant à la cérémonie de la paix du 5 août 2025, à partir de 18 h.

57. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Planétarium :

1° pour les membres de l'Association canadienne des centres de sciences;

2° à l'occasion du festival Astrofest les 7 et 8 juin 2025.

58. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme, pour les membres de l'Association des zoos et aquariums du Canada (CAZA-AZAC).

59. Le stationnement est gratuit au Biodôme, pour les personnes suivantes, sous réserve de sa disponibilité :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;

b) Club Gymnacentre inc.

SECTION III
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES

60. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière
i. enfant de 12 ans et moins 0,00 $

ii.	enfant de 13 à 17 ans	6,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $
v.	personne de 65 ans et plus	13,20 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	3,40 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $
v.	personne de 65 ans et plus	6,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :

a) groupes de 12 personnes et plus

i.	enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii.	enfant de 13 à 17 ans	5,70 $
iii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $
iv.	personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $
v.	personne de 65 ans et plus	8,80 $

b) groupe des écoles primaire, secondaire, cégep ou université 5,00 $

61. Aucun droit d'entrée n'est exigé pour les personnes suivantes :

1° membre de la Société des musées du Québec (SMQ), sur présentation de sa carte;

2° membre de l'Association des musées canadiens (AMC), sur présentation de sa carte;

3° membre du Conseil international des musées (ICOM), sur présentation de sa carte;

4° membre de l'Association des guides touristiques (APGT), sur présentation de sa carte;

5° membre de la Corporation des guides accompagnateurs du Québec (CGAQ), sur présentation de sa carte;

6° accompagnateur d'une personne en situation d'handicap;

7° personne membre de Canoo, accompagnée d'un maximum de 3 personnes, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

8° détenteur de la carte « Empruntez un musée », valide pour 2 personnes âgées de 18 ans et plus et 3 personnes de moins de 18 ans;

9° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

10° détenteur de la carte « Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

11° détenteur de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte.

62. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1°	Ateliers 1 et 2 :	
	a) l'heure	45,00 $
	b) la demi-journée, pour une durée maximale de 4h, durant la période comprise entre 9 h et 17 h	150,00 $
	c) la journée, pour une durée maximale de 7 h, durant la période comprise entre 9 h et 17 h	265,00 $
2°	Cabaret, l'heure, pour un minimum de 5 h :	
	a) pour les 5 premières heures	265,00 $
	b) à partir de la 6e heure	285,00 $
3°	Belvédère, l'heure, pour un minimum de 5 h :	195,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 30 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.

Pour la location de plus d'un espace du MEM la même journée, une réduction de 10% est appliquée sur les tarifs de location.

Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7 h les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50 %.

63. Un rabais de 15 % est offert aux employés de la Ville de Montréal, sur présentation de la carte d'employé, sur les achats de la boutique-café du MEM – Centre des mémoires montréalaises.

64. Pour une journée d'animation de groupe dans un établissement, pour une durée maximale de 7 h, il sera perçu : 536,00 $

SECTION IV
CITÉ DES HOSPITALIÈRES

65. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures	53,80 $
b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	35,50 $
c) par demi-journée pour un maximum de 4 heures	
i. première demi-journée	214,90 $
ii. demi-journée supplémentaire et récurrente, par demi-journée	141,80 $
d) par jour, pour un maximum de 7 heures	
i. premier jour	322,20 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	214,90 $
e) par semaine	
i. première semaine	1 127,50 $
ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	744,40 $
f) par mois	2 976,30 $

2° salle de la communauté :

a) pour un groupe d'un maximum de 50 personnes	
i. par heure, pour un minimum de 2 heures	43,10 $
ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure	28,40 $
iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure	
1. première demi-journée	107,50 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée	70,90 $

iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour 171,90 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 115,00 $

v. par semaine 601,30 $

b) pour un groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum de 175

i. par heure, pour un minimum de 2 heures 86,10 $

ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 56,80 $

iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
1. première demi-journée 214,90 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 141,80 $

iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour 343,80 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 230,00 $

v. par semaine 1 202,60 $

3° salle de rencontre :

a) pour un groupe d'un maximum de 10 personnes

i. par heure, pour un minimum de 2 heures 21,60 $

ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 14,20 $

iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heure
1. première demi-journée 43,30 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 28,40 $

iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour 64,50 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 43,30 $

v. par semaine 225,50 $

b) pour un groupe de plus de 11 personnes et d'un maximum de 25

i. par heure, pour un minimum de 2 heures 32,30 $
ii. par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 21,40 $
iii. par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
1. première demi-journée 64,50 $
2. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 42,60 $
iv. par jour, pour un maximum de 7 heures
1. premier jour 107,50 $
2. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 71,80 $
v. par semaine 376,10 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 10,90 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 7,20 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 27,00 $
ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 17,80 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 43,10 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 29,10 $

e) par semaine 150,40 $

5° espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 43,10 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 28,40 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 107,50 $

ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 70,90 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 171,90 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 115,00 $

e) par semaine 601,30 $

6° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 21,60 $

b) par bloc récurrent de 2 heures ou de 3 heures, l'heure 14,20 $

c) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures
i. première demi-journée 43,10 $
ii. demi-journée supplémentaire récurrente, par demi-journée 28,40 $

d) par jour, pour un maximum de 7 heures
i. premier jour 64,50 $
ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour 43,10 $

e) par semaine 225,60 $

Un rabais de 25 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

66. Pour la location d'un poste de travail dans l'espace de co-travail du noviciat, pour une personne, il sera perçu, par mois : 155,00 $

67. Pour la location d'espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, aux fins de tournage cinématographique il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures 268,50 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures — 1 073,80 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour — 1 879,10 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour — 1 253,10 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures — 129,00 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures — 515,50 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour — 902,00 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour — 601,30 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 25 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures — 53,80 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures — 214,90 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour — 375,90 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour — 250,30 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) par heure, pour un minimum de 2 heures — 43,10 $

b) par demi-journée, pour un maximum de 4 heures — 171,90 $

c) par jour, pour un maximum de 7 heures
   i. premier jour — 300,70 $
   ii. jour supplémentaire consécutif, par jour — 200,90 $

68. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION V
ESCALE CIRCULAIRE

69. Pour la location des espaces suivants de l'Escale circulaire, située au 505, boulevard De Maisonneuve Est, il sera perçu :

1° espace Déli, pour un maximum de 60 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	8,20 $
b)	par demi-journée, pour un maximum de 4 heures	30,60 $
c)	par jour, pour un maximum de 8 heures	
	i. premier jour	61,20 $
	ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	40,80 $
d)	par semaine	
	i. première semaine	280,50 $
	ii. semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	140,80 $
e)	par mois	
	i. bloc 1 mois	586,50 $
	ii. bloc 3 mois	969,00 $
	iii. bloc 6 mois	1 530,00 $
	iv. mois supplémentaire et consécutifs, par mois	234,60 $

2° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :

a)	par heure, pour un minimum de 2 heures	20,40 $
b)	par demi-journée, pour un minimum de 4 heures	61,20 $
c)	par jour, pour un minimum de 8 heures	
	i. premier jour	122,40 $
	ii. jour supplémentaire consécutif pour un maximum de 6 jours, ou jour supplémentaire récurrent, par jour	81,60 $
d)	par semaine	

i.	première semaine	530,40 $
ii.	semaine supplémentaire consécutive pour un maximum de 3 semaines, ou semaine supplémentaire récurrente, par semaine	212,20 $

e) par mois

i.	bloc 1 mois	994,50 $
ii.	bloc 3 mois	1 581,00 $
iii.	bloc 6 mois	2 601,00 $
iv.	mois supplémentaire et consécutif, par mois	397,80 $

Un rabais de 15 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus au présent article.

70. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'espaces, de locaux ou d'utilisation et en fixer le tarif.

SECTION VI
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

71. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

72. Pour l'application de la présente section, un abonnement saisonnier au Service BIXI est valide du 15 avril au 15 novembre 2025.

73. Pour un abonnement saisonnier au Service BIXI acheté du 15 avril au 31 mai 2025, il sera perçu : 112,00 $

74. Pour l'achat de 20 abonnements saisonniers ou plus au Service BIXI achetés du 15 avril au 31 mai 2025, il sera perçu, par abonnement saisonnier : 101,00 $

75. Pour l'achat d'un abonnement saisonnier au Service BIXI du 15 avril au 31 mai 2025 par une personne faisant partie d'un groupe de 20 personnes ou plus, il sera perçu : 101,00 $

76. Pour un abonnement d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu : 23,00 $

77. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1°	pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins	0,00 $

2° pour une utilisation de plus de 45 minutes 0,18 $
maximum 25,00 $

78. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,18 $
maximum 50,00 $

79. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, accès aller simple, il sera perçu : 1,50 $

80. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,20 $
maximum 25,00 $

81. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,35 $
maximum 50,00 $

82. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE IV
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

83. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

84. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 192,90 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

85. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 12,10 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

86. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 7 881,00 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 12 162,20 $

87. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 404,60 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

88. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 112,20 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 331,50 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 112,20 $

89. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1° vérificateur général : 276,00 $

2° agent de vérification : 104,00 $

3° conseiller en vérification : 130,00 $

4° vérificateur général adjoint : 200,00 $

5° vérificateur principal : 143,00 $

90. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1° un jour ou moins : 76,20 $

2° plus d'une journée, jusqu'à 2 jours : 156,40 $

3° plus de 2 jours, jusqu'à une semaine : 236,70 $

4° plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines : 314,90 $

5° plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines : 395,20 $

6° plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines : 472,30 $

91. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 405,60 $

92. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

93. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 480,70 $

94. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 625,50 $

2° avec production de plan : 1 252,00 $

95. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne

tension, la première heure d'accessibilité incluse 23,50 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 70,40 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 126,70 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 18,90 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1 :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

96. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service de l'environnement, il sera perçu : 145,00 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

97. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° quittance et mainlevée : 300,00 $

2° acte de modification, de correction ou d'annulation : 350,00 $

3° servitude consentie par la Ville : 400,00 $

4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire : 1070,60 $

5° consentement à opération cadastrale : 374,80 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

98. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1° pour la première copie : 100,00 $

2° pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page : 1,70 $

SECTION V
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

99. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 163,50 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 1 163,50 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 026,30 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 110,30 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 12,10 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 901,50 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 1 830,60 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 825,90 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 064,10 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 18,30 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 600,90 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 2 520,70 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 4 634,80 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 735,50 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres — 227,30 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres — 35,50 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	5 783,60 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 453,90 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	6 986,50 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	10 627,70 $
v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	4 822,40 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 404,60 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 43,90 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	6 600,90 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	6 744,70 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	7 411,90 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	10 831,00 $
v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm	5 680,30 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 406,60 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 38,70 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm	7 560,90 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm	8 036,20 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm	8 822,20 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	12 511,50 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 686,40 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 440,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 52,20 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 9 772,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 10 170,20 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1 200 mm — 11 207,40 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 15 752,40 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 394,90 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 482,70 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 64,70 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 10 922,80 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 529,60 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 80,30 $

100. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : — 3 463,10 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 093,40 $

101. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 621,40 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 4 105,20 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 046,70 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 4 138,60 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : — 2 614,50 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 615,80 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

102. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h :

a) d'une durée de 2 h 30 ou moins — 1 309,40 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30 — 434,80 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16 h et jusqu'à 21 h, et les fins de semaine, de 7 h 30 à 21 h :

a) d'une durée de 2 h 30 ou moins — 1 677,30 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2 h 30 — 558,80 $

103. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1°	pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	191,90 $
2°	pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	201,30 $
3°	pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	247,20 $
4°	pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	346,20 $
5°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique :	377,40 $
6°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique :	387,90 $
7°	pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique :	768,40 $
8°	pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique :	903,90 $
9°	pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique :	1330,20 $
10°	pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique :	1 599,20 $
11°	pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique :	1 810,90 $
12°	pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique :	2 034,90 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

104. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1°	égout privé en fonte ou en PVC de :	
	a) 100 mm à 150 mm	821,60 $
	b) 200 mm	872,70 $
	c) 250 mm	1 126,90 $
2°	égout privé en PVC de 300 mm :	1 339,60 $
3°	égout privé en fonte de :	
	a) 300 mm	1 126,90 $
	b) 375 mm	845,50 $
	c) 450 mm	878,90 $
	d) 525 mm	917,40 $
	e) 600 mm	1 268,70 $
4°	égout privé en béton de :	
	a) 250 mm et 300 mm et moins	845,50 $
	b) 375 mm	878,90 $
	c) 450 mm	917,40 $
	d) 525 mm	1 268,70 $
	e) 600 mm	1 549,10 $

105. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 612,00 $

106. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 655,50$
250 mm	250 mm	1 921,30 $
300 mm	300 mm	1 957,80 $
600 mm en briques	300 mm	2 944,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	3 000,30 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 169,10 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 019,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 306,70 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 655,50 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 921,30 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 957,80 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 944,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	3 000,30 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	3 169,10 $
450 mm à 600 mm	375 mm	3 019,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 306,70 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 754,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	4 029,20 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 891,60 $
750 mm à 1 100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	4 228,30 $
600 mm à 750 mm	600 mm	4 008,20 $
900 mm à 1 200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 497,20 $

107. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 405,60 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 399,40 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

108. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1° pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits : 328,50 $

2° pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble : 2 285,20 $

109. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 324,30 $

SOUS-SECTION 3
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU

110. Pour une séance de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, il sera perçu, par personne, l'heure : 168,90 $

111. Pour la location de salles au centre de formation Maxim'eau situé au 10000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, il sera perçu :

1° petite salle (maximum de 12 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7 h et 17 h 309,70 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h et 17 h 154,40 $

2° grande salle (maximum de 45 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7 h et 17 h 617,30 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre 7 h et 17 h 295,10 $

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

112. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

113. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1°	pour l'année :	164,40 $
2°	par transaction, pour les abonnés :	7,90 $
3°	par transaction, pour les non-abonnés :	21,00 $

114. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,80 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	14,40 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	27,50 $

115. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de la Ville de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	10,00 $

2° deuxième carte : 9,00 $

3° carte supplémentaire : 8,00 $

116. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 148,10 $

SECTION II
PLANS

117. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 6,25 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 32,75 $

2° plan de l'arrondissement :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 6,25 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 12,00 $

3° plan et profil, le pied carré : 2,25 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 6,25 $

5° autres plans, le pied carré : 2,25 $

6° feuillet A0 : 5,25 $

118. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 6,25 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 6,25 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

119. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 577,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 577,00 $

3° bail consenti par la Ville : 577,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

120. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 32,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

121. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 20,00 $

122. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente et de sa signification, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 76,50 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

123. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 39,00 $

124. Pour demander l'arrêt du processus de traitement d'un chèque transmis à la Ville afin de payer une créance sur un compte, mais n'ayant pas encore été encaissé, il sera perçu, par compte :

1° pour un seul chèque 15,00 $

2° pour plus d'un chèque 20,00 $

125. Pour demander l'émission d'un chèque pour le remboursement d'un montant payé par erreur ou en excédent à la Ville lors du paiement d'un compte, il sera perçu, par chèque : 35,00 $

126. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

127. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,00 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

128. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 31,57 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 34,95 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a)	si le prêt est de moins de 6 mois	57,42 %
b)	si le prêt est de 6 mois et plus	31,67 %
c)	pour les heures supplémentaires	4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

129. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale et artérielle sont prévus à l'annexe 7 intitulée « Tarifs des stationnements sur rue selon les secteurs » selon les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8 intitulée « Réseau de stationnement tarifé sur rue – Tarification des secteurs – 2025 ».

130. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont établis comme suit :

1°	secteur « Saint-Viateur-Ubisoft » (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	4,25 $/h maximum 12,25 $/jour
2°	secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h	4,25 $/h maximum 12,25 $/jour
3°	secteur « Gaétan-Laberge » (VER-C-1) et (VER-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 18 h	2,75 $/h maximum 12,25 $/jour
4°	secteur « Hôpital Jean-Talon » (VSM-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	2,25 $/h maximum 10,00 $/jour

5° secteur « Saint-Patrick-Nordelec » (SOU-IS-3), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h — 2,25 $/h maximum 10,00 $/jour

6° secteur « Parc Angrignon » (SOU-IS-2), du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h — 2,25 $/h maximum 10,00 $/jour

7° secteur « Parc Olympique et de l'Assomption » (MHM-IS-1), du lundi au samedi de 9 h à 21 h et le dimanche de 13 h à 18 h — 2,25 $/h maximum 14,00 $/jour

131. Malgré les articles 129 et 130, lorsqu'une place de stationnement tarifée sur rue fait également l'objet d'une signalisation indiquant notamment une zone de livraison, une zone de débarcadère, une voie ouverte à la circulation en période de pointe ou une voie réservée au transport collectif, les tarifs sont perçus uniquement durant les périodes ou plages horaires au cours desquelles cette signalisation n'est pas applicable.

132. Malgré les articles 129 et 130, l'usage d'une place de stationnement sur rue est autorisé à titre gratuit du 4 novembre au 11 novembre 2025 pour tout véhicule muni d'une plaque d'immatriculation émise par une autorité compétente et sur laquelle figure le sigle du coquelicot rouge.

133. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

134. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22, et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.19A du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014 en leur appliquant une augmentation de 1,00 $/h;

2° arrondissement d'Outremont :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.4, 8.20.5 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que les tarifs prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3 et 8.20.6 de ce même règlement en leur appliquant une augmentation de 0,25 $/h;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014.

135. Aux fins du présent chapitre, le comité exécutif peut, par ordonnance, supprimer ou identifier de nouveaux secteurs et en fixer les tarifs.

Il peut également, par ordonnance, modifier les jours, les plages horaires ou les secteurs prévus au présent chapitre, aux annexes 6 et 7 ainsi que les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

136. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1°	pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) :	27,40 $
2°	pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) :	41,10 $
3°	pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) :	54,70 $
4°	pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque :	82,00 $
5°	pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » :	54,70 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

6° le site 46e Avenue situé dans l'arrondissement de Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

137. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 128, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 5 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,50 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

138. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

139. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

140. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

141. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

ANNEXE 8
RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE – TARIFICATION DES SECTEURS – 2025

GDD 1243074020

ANNEXE 1
(article 9)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 52)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU BIODÔME, DE L'INSECTARIUM, DU JARDIN BOTANIQUE ET DU PLANÉTARIUM

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des musées du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a)	Jardin de Chine	
	i. jardin entier	1 110,00 $
	ii. terrasse seulement	340,00 $
	iii. cour d'entrée seulement	340,00 $
	iv. cours de penjings	340,00 $
	v. pavillon de l'ombre verte	145,00 $
b)	Pavillon japonais	
	i. Toyota (avec corridor du pavillon)	400,00 $
	ii. salle pour cérémonie du thé	225,00 $
c)	Belvédère du Jardin japonais	170,00 $
d)	Grande serre	340,00 $
e)	autres serres	
	i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	1 000,00 $
	ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1 110,00 $
	iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	675,00 $
	iv. serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	300,00 $
f)	complexe d'accueil	
	i. complexe d'accueil	300,00 $
	ii. complexe d'accueil avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	385,00 $
	iii. complexe d'accueil avec la grande serre	490,00 $
	iv. complexe d'accueil avec les serres numéros 1 à 10	1 300,00 $
	v. complexe d'accueil avec les serres numéros 6 à 10	815,00 $
	vi. complexe d'accueil avec Auditorium Henry-Teuscher	530,00 $

g) salle Chlorophylle	170,00 $
h) salle polyvalente 1	70,00 $
i) salle polyvalente 2	70,00 $
j) Maison de l'arbre	
i. maison entière	445,00 $
ii. salle polyvalente	70,00 $
k) Auditorium Henry-Teuscher	350,00 $
l) Jardin des Premières-Nations	340,00 $
m) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	120,00 $
n) grand chapiteau temporaire	400,00 $
o) chapiteau permanent	340,00 $
p) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	665,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	400,00 $
q) jardins de la paix (terrasse du restaurant)	390,00 $
r) terrasse du restaurant côté nord	170,00 $
s) salle de direction	170,00 $

2° Insectarium :

a) Insectarium en entier	1 570,00 $
b) hall d'accueil	270,00 $
c) dôme	340,00 $
d) grand vivarium	400,00 $
e) atelier	270,00 $
f) hall d'accueil et dôme	500,00 $
g) hall d'accueil et grand vivarium	530,00 $
h) dôme et atelier	500,00 $

i)	grand vivarium et atelier	530,00 $
j)	halte	70,00 $
k)	parvis extérieur	320,00 $
l)	salle Monarque	170,00 $

3° Biodôme :

a)	Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 425,00 $
b)	hall d'accueil	520,00 $
c)	atrium	340,00 $
d)	hall d'accueil et atrium	705,00 $
e)	mezzanine	340,00 $
f)	boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	285,00 $
g)	boucle périphérique et aire de restauration	400,00 $
h)	salle des découvertes	225,00 $
i)	régions subpolaires	560,00 $
j)	régions subpolaires et atrium	780,00 $
k)	belvédère du Golfe du Saint-Laurent	560,00 $
l)	vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	560,00 $
m)	Golfe du Saint-Laurent	1 000,00 $
n)	Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 220,00 $
o)	érablière des Laurentides	560,00 $
p)	érablière des Laurentides et atrium	780,00 $
q)	forêt tropicale humide	560,00 $
r)	forêt tropicale humide et atrium	780,00 $

s)	Biodôme – niveau 100	285,00 $
t)	salle de direction	170,00 $

4° Planétarium :

a)	une salle d'animation	280,00 $
b)	une salle d'animation et un théâtre	590,00 $
c)	deux salles d'animation regroupées	445,00 $
d)	deux salles d'animation et un théâtre	760,00 $
e)	deux salles d'animation et deux théâtres	915,00 $
f)	trois salles d'animation regroupées	650,00 $
g)	trois salles d'animation et un théâtre	895,00 $
h)	un théâtre	500,00 $
i)	les deux théâtres	750,00 $
j)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	1 050,00 $
k)	salle d'exposition	390,00 $
l)	salle d'exposition et un théâtre	680,00 $
m)	salle d'exposition et les deux théâtres	835,00 $
n)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	480,00 $
o)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et un théâtre	740,00 $
p)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	885,00 $
q)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d'exposition	680,00 $
r)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration, la salle d'exposition et un théâtre	1 050,00 $
s)	rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition	1 150,00 $
t)	local 310	170,00 $

2. Pour les ressources humaines nécessaires pour un soutien logistique et technique lors de la location de salles des musées d'Espace pour la vie, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1°	technicien audiovisuel	55,00 $
2°	préposé à l'accueil	40,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

3. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

4. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

5. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

6. Les tarifs prévus aux articles 1 et 2 de la présente annexe ne sont pas applicables aux sociétés amies et aux sociétés partenaires lorsque la location est effectuée pour l'exercice des activités prévues à leurs statuts constitutifs.

7. Les tarifs prévus au sous-paragraphe k) du paragraphe 1° de l'article 1 et à l'article 2 de la présente annexe pour la location de l'auditorium Henry-Teuscher, ne sont pas applicables à la Société québécoise de phytotechnologie (SQP) le 7 et 8 mai 2025 à l'occasion de son colloque annuel.

ANNEXE 3
(article 83)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1.	Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	2 064,50 $/j
2.	Appareil « Sthil » pour percer les égouts	10,10 $/h
3.	Appareil pour localiser les fuites d'eau	18,40 $/h
4.	Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	570,80 $/j
5.	Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	727,40 $/j
6.	Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	10,40 $/h
7.	Digimètre	21,10 $/h
8.	Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	18,80 $/j
9.	Enregistreur de pression	17,50 $/j
10.	Instrument de détection	4,10 $/h
11.	Marteau à buriner	8,20 $/h
12.	Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	8,20 $/h
13.	Perceuse « Mueller », CC-25	10,10 $/h
14.	Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	45,10 $/h
15.	Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	6,70 $/h
16.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	9,60 $/h
17.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	9,40 $/h
18.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	4,10 $/h
19.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	9,20 $/h
20.	Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	4,10 $/h
21.	Scie à chaîne	6,80 $/h
22.	Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	30,00 $/h
23.	Tube de Pitot (sur réseau)	22,80 $/j
24.	Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	6,20 $/j
25.	Unité mobile pour la chlorination des conduites	9,20 $/h

ANNEXE 4
(article 92)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2024, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	37,60 $
2. Dose d'alun	330,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	26,00 $
4. Phosphore total	18,70 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	123,60 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	116,60 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	507,00 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	137,10 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	123,60 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	96,10 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	507,00 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	374,20 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	541,40 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 027,70 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	452,30 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	452,30 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	315,30 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure :	181,10 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	128,90 $
2. Agent technique principal, l'heure	147,20 $
3. Analyste de matériaux, l'heure	107,10 $
4. Dessinateur, l'heure	99,20 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	167,60 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	208,50 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	228,00 $

ANNEXE 5
(article 137)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :
   a. Tarif horaire 14,50 $
   b. Tarif pour une demi-journée 56,80 $
   c. Tarif quotidien 114,80 $
   d. Tarif hebdomadaire 572,60 $
   e. Tarif mensuel 2 384,00 $

2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :
   a. Tarif horaire 8,50 $
   b. Tarif pour une demi-journée 30,20 $
   c. Tarif quotidien 59,20 $
   d. Tarif hebdomadaire 297,20 $
   e. Tarif mensuel 1 236,00 $

3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :
   a. Tarif horaire 2,40 $
   b. Tarif pour une demi-journée 8,40 $
   c. Tarif quotidien 17,00 $
   d. Tarif hebdomadaire 82,10 $
   e. Tarif mensuel 354,00 $

4. 140 Automobile compacte électrique :
   a. Tarif horaire 3,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,80 $
   c. Tarif quotidien 19,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 97,90 $
   e. Tarif mensuel 425,20 $

5. 153 Automobile intermédiaire hybride :
   a. Tarif horaire 2,40 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,80 $
   c. Tarif quotidien 19,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 98,00 $
   e. Tarif mensuel 425,20 $

6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :
   a. Tarif horaire 3,70 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,80 $
   c. Tarif quotidien 20,50 $
   d. Tarif hebdomadaire 102,70 $
   e. Tarif mensuel 444,50 $

7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :

a. Tarif horaire	3,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	13,30 $
c. Tarif quotidien	27,80 $
d. Tarif hebdomadaire	136,50 $
e. Tarif mensuel	593,10 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :

a. Tarif horaire	4,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	15,70 $
c. Tarif quotidien	31,40 $
d. Tarif hebdomadaire	158,20 $
e. Tarif mensuel	684,90 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :

a. Tarif horaire	4,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	18,10 $
c. Tarif quotidien	36,30 $
d. Tarif hebdomadaire	183,60 $
e. Tarif mensuel	796,00 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :

a. Tarif horaire	8,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	31,40 $
c. Tarif quotidien	62,80 $
d. Tarif hebdomadaire	311,70 $
e. Tarif mensuel	1 295,00 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	6,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	21,80 $
c. Tarif quotidien	44,60 $
d. Tarif hebdomadaire	223,40 $
e. Tarif mensuel	966,30 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée

a. Tarif horaire	10,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,10 $
c. Tarif quotidien	82,10 $
d. Tarif hebdomadaire	409,40 $
e. Tarif mensuel	1 706,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	10,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,10 $

c. Tarif quotidien	82,10 $
d. Tarif hebdomadaire	409,40 $
e. Tarif mensuel	1 706,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	18,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	71,30 $
c. Tarif quotidien	142,50 $
d. Tarif hebdomadaire	710,30 $
e. Tarif mensuel	2 958,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	29,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	114,80 $
c. Tarif quotidien	229,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 149,00 $
e. Tarif mensuel	4 781,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	30,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	115,90 $
c. Tarif quotidien	233,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 165,00 $
e. Tarif mensuel	4 781,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	33,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	130,50 $
c. Tarif quotidien	260,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 254,00 $
e. Tarif mensuel	5 432,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	10,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	41,10 $
c. Tarif quotidien	82,10 $
d. Tarif hebdomadaire	409,40 $
e. Tarif mensuel	1 704,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	36,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	142,50 $
c. Tarif quotidien	283,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 364,00 $
e. Tarif mensuel	5 911,00 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	47,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	184,80 $
c. Tarif quotidien	369,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 776,00 $
e. Tarif mensuel	7 692,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :

a. Tarif horaire	26,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	101,40 $
c. Tarif quotidien	203,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 015,90 $
e. Tarif mensuel	4 229,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :

a. Tarif horaire	55,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	217,50 $
c. Tarif quotidien	436,20 $
d. Tarif hebdomadaire	2 095,00 $
e. Tarif mensuel	9 069,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :

a. Tarif horaire	23,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	88,20 $
c. Tarif quotidien	175,20 $
d. Tarif hebdomadaire	876,90 $
e. Tarif mensuel	3 651,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :

a. Tarif horaire	13,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	49,50 $
c. Tarif quotidien	97,90 $
d. Tarif hebdomadaire	491,60 $
e. Tarif mensuel	2 047,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :

a. Tarif horaire	25,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	97,90 $
c. Tarif quotidien	194,50 $
d. Tarif hebdomadaire	973,60 $
e. Tarif mensuel	4 050,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :

a. Tarif horaire	38,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	152,30 $
c. Tarif quotidien	304,50 $

d. Tarif hebdomadaire	1 463,00 $
e. Tarif mensuel	6 329,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :

a. Tarif horaire	42,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	169,10 $
c. Tarif quotidien	337,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 621,00 $
e. Tarif mensuel	7 020,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :

a. Tarif horaire	27,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	106,30 $
c. Tarif quotidien	212,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 064,00 $
e. Tarif mensuel	4 431,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :

a. Tarif horaire	72,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	285,20 $
c. Tarif quotidien	570,10 $
d. Tarif hebdomadaire	2 742,00 $
e. Tarif mensuel	11 871,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	3,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,80 $
c. Tarif quotidien	20,50 $
d. Tarif hebdomadaire	20,50 $
e. Tarif mensuel	103,90 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	7,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	29,00 $
c. Tarif quotidien	56,80 $
d. Tarif hebdomadaire	285,20 $
e. Tarif mensuel	1 185,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	21,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	83,30 $
c. Tarif quotidien	166,70 $
d. Tarif hebdomadaire	834,70 $
e. Tarif mensuel	3 473,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	4,80 $

b. Tarif pour une demi-journée	15,70 $
c. Tarif quotidien	31,40 $
d. Tarif hebdomadaire	157,10 $
e. Tarif mensuel	681,30 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,70 $
c. Tarif quotidien	6,00 $
d. Tarif hebdomadaire	30,20 $
e. Tarif mensuel	132,90 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	6,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,10 $
c. Tarif quotidien	48,30 $
d. Tarif hebdomadaire	241,60 $
e. Tarif mensuel	1 044,00 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,80 $
c. Tarif quotidien	8,50 $
d. Tarif hebdomadaire	44,60 $
e. Tarif mensuel	192,20 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	3,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,80 $
c. Tarif quotidien	21,80 $
d. Tarif hebdomadaire	110,00 $
e. Tarif mensuel	473,50 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,70 $
c. Tarif quotidien	6,00 $
d. Tarif hebdomadaire	32,60 $
e. Tarif mensuel	140,20 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	7,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	24,10 $
c. Tarif quotidien	48,30 $
d. Tarif hebdomadaire	241,60 $
e. Tarif mensuel	1 048,00 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	44,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	176,30 $
c. Tarif quotidien	352,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 697,00 $
e. Tarif mensuel	7 351,00 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	9,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	33,80 $
c. Tarif quotidien	69,00 $
d. Tarif hebdomadaire	341,70 $
e. Tarif mensuel	1 422,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,40 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,20 $
3. 106 Voiturette à essence :	15,30 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	28,60 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	32,60 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	29,60 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	72,40 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	86,70 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	86,70 $
10. 307 Camion-traceur :	49,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	39,80 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	35,70 $
13. 471 Autoniveleuse louée :	78,50 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,20 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	23,50 $

16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	46,90 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,20 $
18. 645 Génératrice remorquée :	22,40 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,30 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,30 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	42,80 $
22. 713 Flèche sur remorque :	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,40 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,20 $
26. 760 Remorques diverses :	18,40 $
27. 765 Remorque citerne :	6,10 $
28. 771 Terreauteuse remorquée :	3,10 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,10 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,20 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,30 $
32. 815 Scie à béton :	24,50 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,10 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,20 $
35. 875 Aérateur de terre :	15,30 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,00 $
37. 913 Boîte à asphalte :	6,10 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,30 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,30 $

ANNEXE 6
(article 133)
TARIFS DES AUTOPARCS

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Auto parc**	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Cœur	335	3.25$	14.00$	86.00$
Complexe Claude-Robillard	Complexe sportif Claude-Robillard	340	2.50$	11.00$	50.00$
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE					
Décarie	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	182	3.25$	14.00$	88.00$
Décarie	Décarie C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	199	S/O	S/O	91.00$
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	69	S/O	S/O	111.00$
Rue Mont-Royal	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	72	4.25$	17.00$	111.00$
Parc Lafontaine	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Parc Lafontaine	139	4.50$	18.00$	116.00$
Parc Lafontaine	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	140	S/O	S/O	106.00$
Parc Lafontaine	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	142	S/O	S/O	116.00$
Parc Lafontaine	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	197	4.50$	18.00$	S/O
Parc Lafontaine	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	216	4.50$	17.00$	111.00$
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	24	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	78	3.75$	15.00$	117.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	191	3.00$	13.00$	S/O
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	302	3.00$	13.00$	90.00$
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	303	3.00$	13.00$	90.00$
Promenade Masson	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	73	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	74	2.75$	13.00$	88.00$
Promenade Masson	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	75	2.75$	13.00$	88.00

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Auto parc	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
SUD-OUEST					
Ville-Émard	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	88	S/O	S/O	85.00$
Parc Angrignon	Trinitaires C/O, nord la Vérendrye	243	3.75$	15.00$	69.00$
St-Henri	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	361	2.75$	13.00$	67.00$
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	184	6.00$	18.00$	173.00$
Terminus centre-ville	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	207	6.00$	18.00$	148.00$
Terminus centre-ville	Mansfield/St-Jacques	400	6.00$	18.00$	173.00$
VERDUN					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	433	3.50$	16.00$	87.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église (nord aréna)	434	3.50$	16.00$	87.00$
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	437	2.25$	16.00$	87.00$
Commercial de Verdun Ouest	Woodland, C/N, entre Bannantyne et de Verdun	522	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, entre 1re et 4e Avenue	503	2.00$	12.00$	85.00$
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, C/E, côté nord du 4560	508	2.00$	12.00$	85.00$
Promenade Wellington	Éthel, C/E, entre Hickson et de l'Église (garage plusieurs niveaux)	438	2.25$	13.00$	87.00$
Promenade Wellington	Entre 3e et 4e avenue, immédiatement à l'ouest de Wellington	519	2.00$	12.00$	85.00$
Ateliers municipaux	Lesage, entre Dupuis et Hickson	506	2.00$	12.00$	85.00$
Résidentiel	Éthel, C/E, entre Strathmore et Régina	513	S/O	S/O	85.00$
Résidentiel	Évelyn, C/O, près de de l'Église	518	S/O	S/O	85.00$

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Auto parc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	115	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	116	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	117	4.25$	15.00$	83.00$
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	118	4.25$	15.00$	83.00$

Grille tarifaire #3

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Auto parc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	275	4.25$	15.00$	S/O

Grille tarifaire #4

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Auto parc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 00h00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi: 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00h00 à 23 h 59	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Centre Bell	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	227	6.00$	20.00$	161.00$

ANNEXE 7
(article 129)
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

1. Les tarifs suivants sont applicables :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
ACV-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.75 $*/h		*2.75 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
CDN-C-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*
CDN-C-2	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-C-3	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
CDN-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi au dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.75 $/h*

LaSalle			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
LAS-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
MHM-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
MHM-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
MHM-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
OUT-C-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*
OUT-IS-1	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*	*3.25 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
PMR-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Rosemont–La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
RPP-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-C-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
RPP-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SLA-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
SOU-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
SOU-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
SOU-C-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
SOU-C-4	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-
SOU-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	-
SOU-IS-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
SOU-IS-3	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	-

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 8h à 23h***	**Samedi, *de 9h à 23h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-A-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-A-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-2	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-5	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-S-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VMA-C-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-3	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*
VMA-C-4	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VMA-IS-1	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*	*4.25 $/h*

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		
# Secteur	**Lundi au samedi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
VSM-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VSM-C-2	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*
VSM-IS-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
VER-IS-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	
	Lundi au mercredi et samedi, *de 9h à 18h*	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds—Roxboro, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, *de 13h à 18h***
ARR-C-1	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*	*2.25 $/h*

ANNEXE A

ANNEXE 8 (articles 129 et 130)

RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE - TARIFICATION DES SECTEURS - 2025

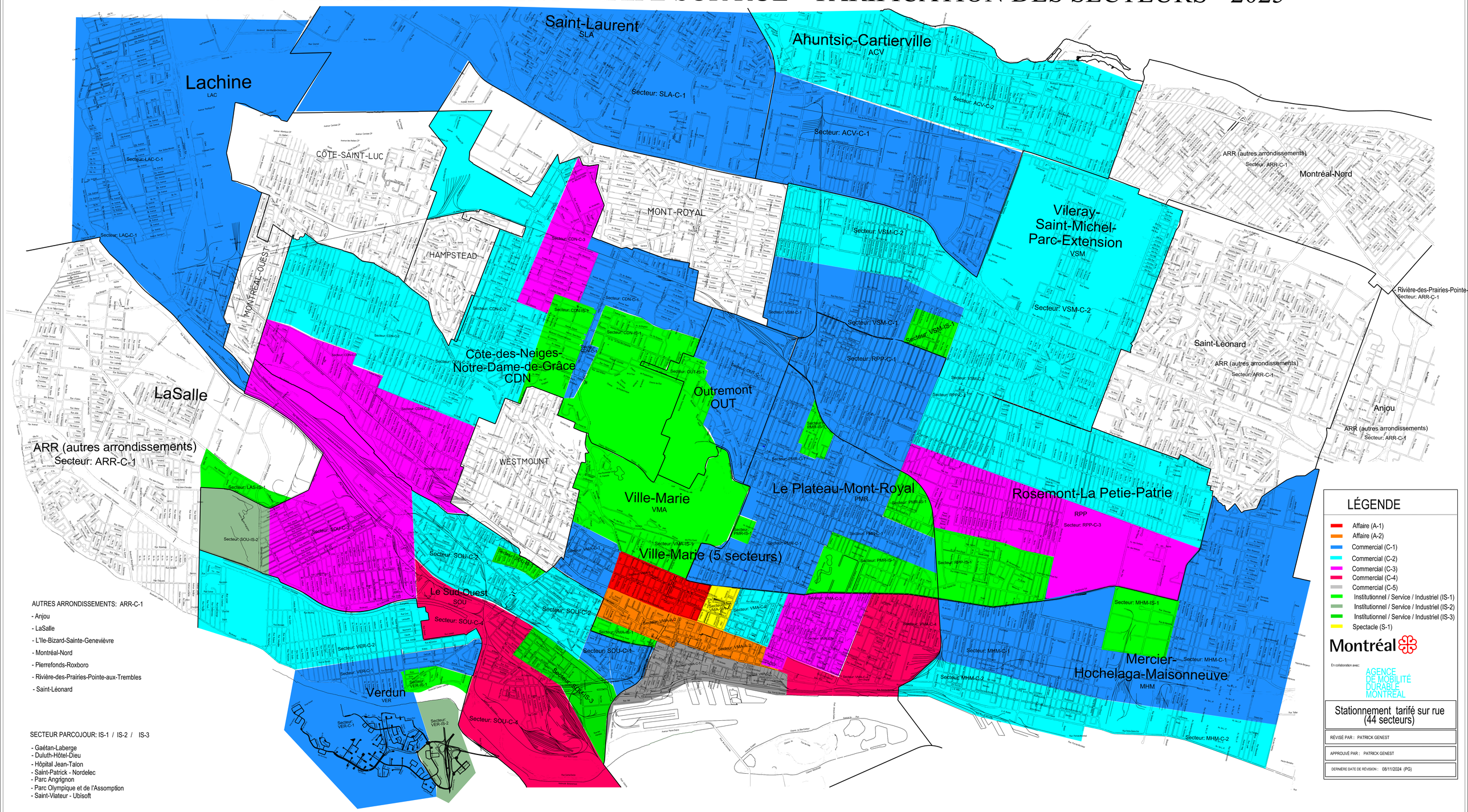

AUTRES ARRONDISSEMENTS: ARR-C-1

- Anjou
- LaSalle
- L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève
- Montréal-Nord
- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Saint-Léonard

SECTEUR PARCOJOUR: IS-1 / IS-2 / IS-3

- Gaétan-Laberge
- Duluth-Hôtel-Dieu
- Hôpital Jean-Talon
- Saint-Patrick - Nordelec
- Parc Angrignon
- Parc Olympique et de l'Assomption
- Saint-Viateur - Ubisoft

LÉGENDE

- Affaire (A-1)
- Affaire (A-2)
- Commercial (C-1)
- Commercial (C-2)
- Commercial (C-3)
- Commercial (C-4)
- Commercial (C-5)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-1)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-2)
- Institutionnel / Service / Industriel (IS-3)
- Spectacle (S-1)

Montréal

En collaboration avec:

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Stationnement tarifé sur rue (44 secteurs)

RÉVISÉ PAR : PATRICK GENEST

APPROUVÉ PAR : PATRICK GENEST

DERNIÈRE DATE DE RÉVISION : 08/11/2024 (PG)

Réseau de stationnement tarifé sur rue 2024 - 44 secteurs - Sud-Ouest V.2 (8 nov 2024).dgn 2024-11-08 12:45:09 Patrick Genest

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2024/11/20
13:00

(1)

Dossier # : 1243074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2025)

Il est recommandé d'adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2025).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 15:28

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1243074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2025)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2023, une tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Cette tarification est imposée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux varie selon la consommation d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1479 - 19 décembre 2023 - Adopter le règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2024), 23-045
CM22 1514 - 22 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) », 22-055

DESCRIPTION

Les propriétaire d'immeubles non résidentiels munis d'un compteur participeront au financement de la gestion de l'eau par le biais d'une tarification volumétrique dont le taux varie en fonction de l'utilisation de l'eau dans ces immeubles.
Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2025 sont indexés de 5 % pour la seconde tranche de consommation d'eau, de 7,5 % pour la troisième tranche et de plus de 9 % pour la quatrième tranche. Par ailleurs, l'allocation de 1 000 m3 demeure inchangée. Le tableau suivant présente les taux pour 2025 :

Consommation	Tarif / m^3
Jusqu'à 1 000 m^3	s. o.
De plus de 1 000 m^3 à 10 000 m^3	0,105
De plus de 10 000 m^3 à 100 000 m^3	0,215
De plus de 100 000 m^3	0,655

Dans le cas d’immeubles non résidentiels mixtes, c’est-à-dire ceux qui comportent une partie d’immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d’eau est allouée pour chaque logement.

Autrement dit, pour établir la consommation d’eau relative aux parties non résidentielles de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l’immeuble.

Pour le cas des bâtiments détenus en copropriété divise, des modalités sont prévues pour le partage de la tarification entre les copropriétaires non résidentiels.

JUSTIFICATION

Cette mesure écofiscale incite des comportements respectueux de l'environnement tout en permettant un financement des services municipaux relatifs à la gestion de l'eau, reposant sur la consommation d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de 10,7 M$ sont prévus pour l'exercice 2025.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-11-12
Francois SERVANT-MILLETTE Conseiller en planification budgétaire	Stéphanie RAULT Cheffe de division - Planification budgétaire et fiscale	
Tél : 514 872-8402 **Télécop. :** -	**Tél :** 438 951-7597 **Télécop. :** s/o	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière
Tél : 514 451-1839 **Approuvé le :** 2024-11-17	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1243074014*
Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*
Projet : Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2024)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1243074014

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2025)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT&AML - 1243074014 - Tarification de l'eau 2025.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières
Tél : 514-589-7591

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division

Tél : 514-872-0128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DE L'EAU FOURNIE AUX IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (EXERCICE FINANCIER 2025)

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.10;

Vu le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment » : construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, à l'exclusion d'une dépendance;

« Directeur » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant autorisé;

« immeuble non résidentiel » : un immeuble faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens de l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« logement » : une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où toute personne peut tenir feu et lieu, qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles, même de façon temporaire. Un logement peut être séparé d'un autre logement par une porte ou par une ouverture comportant un cadrage pouvant recevoir une porte. À défaut d'une telle ouverture, l'accès entre les deux logements n'est pas direct et se fait par un couloir, une pièce non finie ou une cage d'escalier cloisonnée;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« propriétaire » : la ou les personnes au nom desquelles est inscrite, en vertu de la Loi, une unité d'évaluation;

« Règlement RCG 07-031 » : le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. Le présent règlement vise à imposer et à prélever un tarif pour la fourniture de l'eau potable dans les immeubles non résidentiels et à prévoir des règles relatives à l'installation de compteurs d'eau dans certains de ces immeubles.

3. Le présent règlement s'applique au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni, en date du 1er septembre 2024, d'un compteur d'eau conforme à la réglementation applicable et au propriétaire d'un immeuble non résidentiel compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni, en date du 1er septembre 2024, d'un tel compteur.

4. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2025 de la Ville.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel visé à l'article 204 de la Loi qui est occupé en totalité ou en partie par une personne autre que celles mentionnées à cet article ni à la personne au nom de laquelle une unité d'évaluation a été créée en vertu de l'article 208 de la Loi;

2° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel qui comporte une partie visée à l'article 203 de la Loi et une partie visée à l'article 204 de la Loi.

CHAPITRE IV
TARIFICATION

6. Il est imposé et il sera prélevé de tout propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau une tarification de l'eau, selon les taux suivants :

1° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 1 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 10 000 mètres cubes : 0,105 $ / m^3;

2° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 10 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 100 000 mètres cubes : 0,215 $ / m^3;

3° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 100 000 mètres cubes : 0,655 $ / m^3.

Dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau, la tarification de l'eau prévue au présent article est calculée en fonction de la consommation d'eau annuelle de ce bâtiment et est répartie entre les copropriétaires divis de la façon suivante :

1° dans le cas d'un bâtiment dont toutes les parties privatives sont des immeubles non résidentiels, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis en proportion de la quote-part respective de chacun selon la déclaration de copropriété;

2° dans le cas d'un bâtiment comportant des parties privatives qui sont des immeubles non résidentiels et des parties privatives qui sont des logements, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis des immeubles non résidentiels en effectuant consécutivement les opérations suivantes pour chacun d'eux :

a) multiplier la tarification de l'eau par la quote-part du propriétaire exprimée en pourcentages selon la déclaration de copropriété;

b) diviser le produit qui résulte de la multiplication prévue au sous-paragraphe a) par la somme, exprimée en pourcentage, des quotes-parts de tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels compris dans le bâtiment.

Les copropriétaires visés à l'alinéa précédent peuvent toutefois décider d'un partage différent de la tarification, exprimé en pourcentages, au moyen d'une entente écrite signée par chacun d'entre eux et qui doit être transmise au Service des finances de la Ville au plus tard le 1er septembre 2025. Le partage prévu à l'entente sera appliqué par la Ville à compter de l'année suivant sa réception. La Ville cesse d'appliquer cette entente l'année suivant la réception, par le Service des finances, d'un avis écrit à cet effet de la part d'au moins l'un des propriétaires des immeubles visés. La règle de répartition prévue à l'alinéa précédent est alors appliquée.

La consommation d'eau annuelle est établie en fonction des règles prévues au chapitre VI du présent règlement.

7. Dans le cas où un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, s'il est impossible d'établir la consommation moyenne conformément à l'article 13, il est imposé et il sera prélevé du propriétaire de l'immeuble non résidentiel imposable visé une compensation dont le montant s'obtient en multipliant la valeur imposable de cet immeuble telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière en date du 31 décembre 2025 par la différence entre le taux de la taxe spéciale relative au service de l'eau prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 8 du Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) (*insérer ici le numéro du règlement*) et celui prévu au sous-paragraphe a) de ce paragraphe.

CHAPITRE V
PRISE DES MESURES DE CONSOMMATION

8. Les compteurs sont lus au moins deux fois durant l'exercice financier.

CHAPITRE VI
RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE

9. La consommation d'eau annuelle relative à un logement est établie à 225 m^3 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

10. La consommation d'eau annuelle relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise est égale à la consommation d'eau, exprimée en mètres cubes, mesurée par ce compteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, sous réserve des deuxième et troisième alinéas du présent article.

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 1er janvier 2025, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2025, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre le 1er janvier 2025 et la date B est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{Nombre de jours entre les dates A et B}} \times \text{Nombre de jours entre le 1er janvier 2025 et la date B}$$

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 31 décembre 2025, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2026, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date A et le 31 décembre 2025 est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{Nombre de jours entre les dates A et B}} \times \text{Nombre de jours entre la date A et le 31 décembre 2025}$$

11. Sous réserve du troisième alinéa, la consommation d'eau annuelle est constituée de la somme des consommations d'eau annuelles de chacun des immeubles non résidentiels compris dans l'unité d'évaluation inscrite au nom du propriétaire et est établie selon les règles suivantes :

1° dans le cas d'un immeuble utilisé en totalité à des fins non résidentielles, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les compteurs liés à cet immeuble non résidentiel établies en vertu de l'article 10;

2° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles, la consommation est égale au résultat que l'on obtient en soustrayant de la somme obtenue au paragraphe 1°, la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les logements, prévues à l'article 9. Si le résultat obtenu est négatif, la consommation est réputée être égale à zéro;

3° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles pour lequel le ou les compteurs mesurent uniquement la consommation d'eau attribuable aux parties non résidentielles de l'immeuble, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous ces compteurs établies en vertu de l'article 10;

4° dans le cas où un immeuble non résidentiel devient un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2025, la consommation correspond à la consommation calculée du 1er janvier 2025 jusqu'à la date de l'événement;

5° dans le cas où un immeuble non résidentiel cesse d'être un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2025, la consommation correspond à la consommation calculée de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2025;

6° dans le cas où une modification au rôle d'évaluation foncière ajoute, supprime ou modifie une unité d'évaluation ou lorsqu'une modification ajoute ou supprime une mention au rôle d'évaluation foncière, et que l'une ou l'autre de ces modifications a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, la consommation correspond, selon le cas, à la consommation calculée du 1er janvier 2025 à la date de l'événement ou de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2025.

Aux fins des paragraphes 4º, 5º et 6º du premier alinéa du présent article, lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant la date de l'événement, à la date X pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée après l'événement, à la date Y pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date X et la date de l'événement, ou entre la date de l'événement et la date Y, est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date Y – consommation lue à la date X)}}{\text{nombre de jours entre les dates X et Y}} \times \begin{array}{l}\text{nombre de jours entre}\\ \text{la date X}\\ \text{et la date de}\\ \text{l'événement}\\ \text{ou}\\ \text{nombre de jours entre}\\ \text{la date de l'événement}\\ \text{et la date Y}\end{array}$$

La consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise est établie en fonction des règles prévues aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa, compte tenu des adaptations nécessaires.

12. Dans le cas où l'eau fournie et mesurée par compteur est employée pour éteindre un incendie dans un immeuble non résidentiel ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, une réduction de la consommation d'eau annuelle est accordée pour la quantité d'eau ainsi employée, basée sur la moyenne de la consommation quotidienne d'eau dans cet immeuble ou ce bâtiment pour l'exercice financier précédent ou, si celle-ci n'est pas disponible, pour l'exercice financier en cours. Le Directeur doit toutefois être avisé, par écrit, dans un délai de 30 jours de la survenance de l'incendie.

13. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur constate qu'un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, la consommation d'eau annuelle est établie, selon les données disponibles, sur la base de la consommation moyenne antérieure ou ultérieure à la défectuosité du compteur, ou sur celle des deux à la fois.

CHAPITRE VII
ENQUÊTES

14. Le Directeur peut, aux fins de l'imposition du tarif, inspecter tout immeuble non résidentiel entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

15. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au Directeur agissant en vertu de l'article 14, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

CHAPITRE VIII
DEMANDE DE VÉRIFICATION

16. Un propriétaire qui considère que son compteur est imprécis peut obtenir sa vérification en présentant une demande au Directeur, accompagnée du dépôt du montant fixé par le règlement annuel sur les tarifs.

Si la vérification démontre que le compteur est imprécis, ce dépôt est remis au propriétaire et la consommation d'eau annuelle est ajustée conformément à l'article 13. Si la vérification démontre que le compteur est fonctionnel, la dépense engagée pour la vérification est imputée sur le dépôt et tout solde dû est facturé au propriétaire. Est réputé fonctionnel le compteur dont la précision de lecture est conforme aux paramètres énoncés à l'annexe A du Règlement RCG 07-031.

CHAPITRE IX
REMPLACEMENT DE COMPTEUR

17. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur estime qu'il est nécessaire de remplacer un compteur, l'enlèvement et l'installation d'un nouveau compteur se fait comme suit :

1° pour un immeuble non résidentiel visé au Règlement RCG 07-031, selon les dispositions prévues à ce règlement;

2° pour un immeuble faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi, selon les articles 19 et 20 du présent règlement.

CHAPITRE X
OBTENTION D'UN COMPTEUR

18. Le propriétaire d'un immeuble non résidentiel faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi ou un propriétaire visé au troisième alinéa de l'article 2.1 du Règlement RCG 07-031, peut obtenir un compteur d'eau en présentant une demande au Directeur à cet effet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

L'installation du compteur est aux frais du propriétaire. À cette fin, il sera perçu un montant équivalent aux tarifs applicables fixés à la grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement prévue à la section II de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005).

Aux fins de l'installation d'un compteur, le propriétaire doit respecter les dispositions du Règlement RCG 07-031 relatives à la préparation de l'endroit désigné par le Directeur pour recevoir le compteur d'eau.

19. Les articles 10 à 12, 15 à 18, 21, 22 et 29 du Règlement RCG 07-031 s'appliquent à la suite de l'installation d'un compteur d'eau demandé en vertu de l'article 18, compte tenu des adaptations nécessaires.

20. Le compteur d'eau et ses accessoires installés à la suite d'une demande présentée en vertu de l'article 18 sont la propriété de la Ville. Le propriétaire de l'immeuble non résidentiel où ils sont installés en a la garde.

La Ville procède, à ses frais :

1° à l'entretien de ce compteur;

2° au remplacement de ce compteur dans le cas d'une usure normale ou de la désuétude de celui-ci.

CHAPITRE XI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

21. Au cours de l'exercice financier 2026, la Ville transmet au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau ou au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau le compte relatif à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

22. Lorsque, à la suite d'une modification au rôle d'évaluation foncière, le propriétaire devient ou cesse d'être visé à l'article 5 ou lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière a pour effet d'assujettir le propriétaire de l'immeuble à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement, de l'en exclure ou de modifier les règles de calcul de la tarification qui lui sont applicables, le propriétaire doit payer un supplément de tarification de l'eau à la Ville ou, selon le cas, la Ville doit rembourser le trop-perçu au propriétaire.

Le montant du supplément ou du remboursement est établi en fonction des règles relatives à la consommation d'eau annuelle prévues au chapitre VI.

Le supplément de tarification ou le remboursement est expédié par la Ville au plus tard le 31 décembre de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est effectuée la modification au rôle d'évaluation foncière donnant lieu au supplément ou au remboursement.

Le supplément de tarification doit être payé dans les délais prescrits à l'article 23.

23. Le mode de paiement de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

24. Le taux d'intérêt et la pénalité tels que prévus au Règlement sur les taxes (exercice financier 2025) (*Insérer ici le numéro du règlement*) s'appliquent à la perception de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

CHAPITRE XII
DISPOSITIONS DIVERSES

25. La tarification de l'eau prévue par le présent règlement est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

26. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), portant sur le même objet.

GDD 1243074014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2024/11/20
13:00

(2)

Dossier # : 1245548005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2024-10-21 12:42

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1245548005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est compétente pour régir le stationnement des véhicules sur son territoire, tout comme elle peut déterminer le montant des amendes en fonction des infractions commises en vertu des dispositions réglementaires prévues à cet effet. Le pouvoir de réglementation du stationnement est partagé entre le conseil municipal, sur le réseau artériel, et les conseils d'arrondissement, sur le réseau local.
En août 2022, le conseil municipal s'est déclaré compétent en matière de réglementation du stationnement sur le réseau local pour une période de cinq ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (CM22 0978), afin de réviser les montants des amendes pour les infractions relatives au stationnement sur le territoire de Montréal. Cette révision a été effectuée en décembre 2022, lorsque le conseil municipal a adopté (CM22 1516) un règlement modifiant le « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020). L'objet du présent sommaire décisionnel consiste à modifier le règlement 18-020 de façon à majorer à nouveau le montant des amendes pour les infractions générales ainsi que les infractions liées au stationnement :

- en double, le long d'un véhicule stationné ou de manière à gêner ou obstruer la circulation;
- dans une zone réservée aux personnes handicapées;
- en zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée;
- dans une voie réservée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1516 - 19 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
CM22 0978 - 22 août 2022 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

CM20 0180 - 24 février 2020 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM19 0468 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

CM18 0543 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules, sur le réseau municipal (local et artériel).

CM18 0395 - 26 mars 2018 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

CM09 0879 - 21 septembre 2009 - Adopter un règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules.

CM09 0679 - 24 août 2009 - Déclarer le conseil municipal compétent, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau local de voirie.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » pour majorer certaines des amendes qui sont prévues dans le règlement 18-020. Ainsi, le montant des amendes serait modifié comme suit :

Tableau 1 - Augmentation recommandée des montants d'amendes imposés selon la catégorie d'infraction

Infraction	Amende	
	2023-2024	2025
Stationnement non réglementaire (général)	60 $	65 $
Stationnement en double, le long d'un véhicule stationné ou de manière à gêner ou obstruer la circulation	71 $	77 $
Stationnement en zone d'arrêt interdit, ailleurs que dans une voie réservée	71 $	77 $
Stationnement dans une zone réservée aux personnes handicapées	271 $	293 $
Stationnement dans une voie réservée	271 $	293 $

Il est à noter que des frais de greffe sont imposés lors de la délivrance d'un constat d'infraction. Les frais de greffe sont déterminés par le gouvernement du Québec et sont progressifs en fonction des montants des amendes. Des ajustements devront être apportés aux systèmes de la cour municipale de Montréal et de l'Agence de mobilité durable préalablement à l'entrée en vigueur du règlement afin d'y intégrer les modifications nécessaires.

JUSTIFICATION

La constance du pouvoir dissuasif de l'amende réside dans le maintien, voire l'accroissement, de la pénalité financière dans le temps. En majorant le tarif des amendes, la Ville de Montréal vise à modifier les comportements délinquants et problématiques des automobilistes, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers et usagères sur le réseau, en cohérence avec le plan d'action Vision Zéro, et de donner la priorité aux modes de transport alternatifs, en cohérence avec le Plan stratégique Montréal 2030.
L'effet dissuasif des amendes en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules est essentiel afin de remédier aux multiples irritants persistants découlant du non-respect de la réglementation en vigueur. Ces irritants comprennent :

- l'entrave à la sécurité des usagers et usagères (obstruction du champ de vision, obstruction du passage des véhicules d'entretien, etc.);
- l'entrave aux activités d'entretien, notamment le nettoyage de la voirie;
- la violation de la priorité et des droits des autres usagers et usagères par l'occupation d'aires de stationnement et d'arrêt réservées (personnes handicapées, résidents et résidentes, livreurs et livreuses, véhicules d'urgence, etc.) ou de voies ou espaces réservés (piétons et piétonnes, transports collectifs);
- l'entrave à la fluidité de la circulation (immobilisation ou stationnement en double file, obstruction de voies de circulation, d'accès ou d'intersections, obstruction de voies de dégagement en période de pointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est estimé de façon préliminaire que l'indexation recommandée des montants d'amendes générerait en 2025 des revenus d'amendes supplémentaires de l'ordre de 5,4 M$. Cette somme pourrait toutefois être moindre, compte tenu des changements de comportements visés pour les automobilistes grâce à ces mesures. Aucun revenu de frais de greffe supplémentaire ne serait à anticiper en raison de ces augmentations d'amendes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une démarche administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera préparée en accord avec la Direction des affaires publiques et du protocole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du règlement à compter de la date de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lili CLAES
Conseillère en aménagement

Tél : 5142802918
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-08-26

Pascal LACASSE
chef(fe) de division

Tél : 5145660658
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2024-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2024-10-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1245548005*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet : *Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s. o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** s. o.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1245548005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division stratégies de mobilité et sécurité des aménagements
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2024-10-07 Règlement modifiant 18-020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 438 833-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-07

Alexandre AUGER
Avocat, chef de division par interim
Tél : 438-988-1227
Division : Droit public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT DES AMENDES À L'ÉGARD DES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT OU D'IMMOBILISATION DES VÉHICULES (18-020)

Vu la compétence du conseil municipal sur le réseau de voirie artérielle;

Vu la résolution CM22 0978 à l'effet que le conseil municipal se déclare compétent pour une période de 5 ans afin de déterminer le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à toutes normes réglementaires applicables sur le réseau de voirie locale;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. L'article 1 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) est modifié par le remplacement du montant de « 60 $ » par le montant de « 65 $ ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 71 $ » par le montant de « 77 $ ».

3. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 271 $ » par le montant de « 293 $ ».

4. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 71$ » par le montant de « 77 $ ».

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de « 271 $ » par le montant de « 293 $ ».

6. Le présent règlement entre en vigueur le 20 janvier 2025.

_____

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

XX-XXX/1

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2024/11/20
13:00

(2)

Dossier # : 1245929003

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt relevant de la compétence du conseil municipal et autorisant le financement de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructure, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

1. d'adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt relevant de la compétence du conseil municipal et autorisant le financement de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructure, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions, du règlement d'emprunt ci-dessous mentionné;
2. de décréter que la période de financement ne doit pas excéder 20 ans;
3. d'imputer cette somme au règlement cité dans l'intervention de la Direction du contentieux.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2024-11-19 18:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1245929003
Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt relevant de la compétence du conseil municipal et autorisant le financement de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructure, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

CONTENU

CONTEXTE

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil municipal. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-09-25
Marie-Natacha SAINT-JEAN Conseiller(ere) BUDGÉTAIRE	Philippe BRILLANT Chef de division
Tél : 514 872-5864 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2238 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur(-trice)-budget

Tél :
Approuvé le : 2024-11-14

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2024-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1245929003*
Unité administrative responsable : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du budget et de la planification financière et fiscale, division Plan d'investissement
Projet : Adoption Règlement d'emprunt */PDI*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *[**Comment répondre :** Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au document synthèse Montréal 2030.* *Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1245929003

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt relevant de la compétence du conseil municipal et autorisant le financement de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructure, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1245929003 - Travaux infra et acquisitions.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-10-08

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 100 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1245929003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1245929003

Unité administrative responsable :	Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Objet :	Adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt relevant de la compétence du conseil municipal et autorisant le financement de 100 000 000 $ pour la réalisation de travaux d'infrastructure, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Dossier 1245929003 information comptables_PDI.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-09-27

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgetaire
Tél : 514-872-1054
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1245929003

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait à la suite de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dépenses

6101.7024XXX.802601.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	100 000 000 $

Emprunt à long terme

6101.7724XXX.802601.01909.49200.000000.0000.112522.000000.98001.00000	100 000 000 $